Congrès de la libre pensée. 6th, Paris, 1889.

CONGRÈS UNIVERSEL

DES

LIBRES-PENSEURS

TENU A PARIS, DU 15 AU 20 SEPTEMBRE 1889

COMPTE-RENDU OFFICIEL

DE LA COMMISSION DU CONGRÈS

TOUTES LES RELIGIONS SONT IMMORALES.
— Déclaration du Congrès universel des Libres-Penseurs, tenu à Paris en 1889.



PARIS
E. DENTU, ÉDITEUR
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES
3, Place de Valois (Palais-Royal)
1890

Droits réservés

PARIS, IMPRIMERIE DU PROLÉTARIAT, 51, RUE SAINT-SAUVEUR

COMMISSION DU CONGRÈS

ÉLUE LE 20 SEPTEMBRE 1889

POUR LA PUBLICATION DES TRAVAUX DU CONGRÈS

ET LA LIQUIDATION DES COMPTES

Membres effectifs :

Les Citoyens : E. PASQUIER, Secrétaire général du Congrès.
JULES ALLIX.
GUSTAVE VÉRONE.
CHARLES BEUGNOT.
J.-B. SCHACRE.
A. DE OKECKI.
MARC ROSENFELD-COTAR.
E. ODIN.
C. CILWA.

Les Citoyennes : LOUISE BARBEROUSSE.
LÉONIE ROUZADE.
MARYA CHÉLIGA-LOÉVY.
JULIE PASQUIER.

Membres correspondants pour l'Etranger et pour la Fédération internationale des Libres-Penseurs :

Les Citoyens : A. DE MAGLIA.
NORDAU.
LE LUBEZ.
Dr WHEELER.
ROBERTSON.
VŒLKEL.
L. FURNEMONT.
N. NAVEZ.
J. DES ESSARTS.

Les Citoyennes : JANKOWSKA.
HEDWIGE HENRICH-WILHELMI.

TABLE DES MATIÈRES

La Commission du Congrès chargée de la publication des travaux du Congrès v
Table générale des matières vii

1re Partie. — Avant le Congrès.

I — Les Congrès de la Libre-Pensée. — Avant-propos. 1
II. — Première Circulaire pour le Congrès universel des Libres-Penseurs en 1889 7
III. — Réunion du 15 juillet 1889. — Nomination de la Commission d'organisation du Congrès 9
IV. — La Commission d'organisation du Congrès de 1889. — Ses travaux. 19
Liste des souscriptions volontaires reçues pour le Congrès de 1889 22
V. — Deuxième Circulaire. — Le Programme du Congrès de 1889 33
Règlement du Congrès 36
VI. — Troisième Circulaire. — Dispositions pour la tenue du Congrès 39
— Le Congrès universel des Libres-Penseurs tenu à Paris en 1889 42

2e Partie. — Le Congrès de 1889.

Première journée. — Dimanche, 15 septembre 1889. 9 heures du matin. — 1re séance.

Réunion préliminaire 45
Liste générale de tous les groupes adhérents au Congrès et de leurs Délégués ainsi que des Adhérents individuels 47

2 heures — 2e séance.

Ouverture du Congrès. — Nomination des Secrétaires du Congrès et des Commissions 69
Discours d'ouverture du C. A. Deluc, de la Fédération internationale 69
Procès-verbal de la séance préliminaire. 76
Nomination des Secrétaires du Congrès. 77
Discours du C. L. Furnemont 78
Discours du C. E. Odin 81
Discours du C. Holyoake 82
Discours de la Cne Marya Chéliga-Loévy 83
Dépôt par le C. E. Pasquier, Secrétaire de la Commission d'organisation, des Rapports et Mémoires déposés au Congrès 83
Liste des Rapports et Mémoires déposés sur le Bureau du Congrès. 84
Rapport du C. E. Pasquier, Secrétaire général, au nom de la Commission d'organisation 86
Discours du C. Marmol 89
Adresse du Congrès au C. Victor E. Lennstrand, libre-penseur suédois 90
Nomination des dix Commissions du Congrès 91

8 heures du soir. — 3e séance.

Séance générale. — Questions 1 et 2. — Religions. . . 94
Procès-verbal de la séance précédente 94
Discours du C. Marmol 97
Vote de la Résolution proposée par le C. J.-B. Schacre sur les questions 1 et 2 97
Discours du C. Albert Regnard. 98
Fixation à l'ordre du jour de la séance suivante des rapports sur les questions 1 et 2 100

Deuxième journée. — Lundi, 16 Septembre 1889.
9 heures du matin. — 1re séance.

Réunion des Commissions. — Résolution de la Commission du Congrès 102

2 heures. — 2e séance.

Visite aux Monuments de la Libre-Pensée, à Paris . . 102
Discours du C. J.-B. Schacre à la statue d'Etienne Dolet et au Panthéon 103-104
Discours du C. E. Odin à la statue de J.-J. Rousseau et à celle de Diderot 105-106
Discours du C. J.-B. Schacre à la statue de Voltaire . . 108

8 heures du soir. — 3e séance.

Discussion générale. — Questions 1, 2 et 3, Religions et Histoire 110
Le buste de Thomas Paine, offert au Congrès par le citoyen Truelow. — Discours du C. E. Odin 110
Le C. César de Paepe annonce au Congrès la mort du C. Abel War, de Belgique 111
Les procès-verbaux. — Procès-verbal de la séance précédente 112
Question n° 1 : Religions. — 1er Rapport présenté par le C. Albert Regnard pour la 1re Commission 114
Question n° 2 : Religions. — 2e Rapport présenté par le C. Albert Regnard pour la 2e Commission. 117
Extraits des Rapports et Mémoires déposés au Congrès sur les questions n° 1 et 2 121
Ils concernent les nos 6, 11, 12, 14, 17, 29, 33, 35. 37 et 36 de la liste déposée au Congrès. Pages 121, 122, 124, 126, 132, 134, 136 et 139.
Résolution sur la Méthode proposée par le C. J.-B. Schacre pour la question 3 140
Discours des Citoyens Furnemont sur la Révolution et Odon de Buen sur les religions (texte manque). . . 141
Discours du C. Jules Allix contre l'immoralité des religions 141
Question n° 3. — Histoire. — Rapport du C. L. Bachelier pour la 3e Commission. (Il concerne les nos 25, 36, 22, 37, 44 et 36 bis de la liste déposée) 142
Extraits des Mémoires déposés au Congrès sur la question n° 3. (Ils concernent les nos 33, p. 144; 36, p 144; 22, p. 145; 37, p. 146; 44, p. 146; 30, p. 146; 25, p. 147.) 144
Prise en considération des conclusions du Rapport du C. Bachelier, et vote de la résolution proposée par le C. J.-B. Schacre (p. 140) sur la méthode « d'observation et de l'expérience » pour la question n° 3 . . . 147

Troisième journée — Mardi, 17 Septembre 1889.
9 heures du matin. — 1re séance.

Réunion des Commissions 150

4 heures. — 2e séance.

Réception des membres du Congrès à l'Hôtel de Ville de Paris 150
Discours de bienvenue aux membres du Congrès par le C. Joffrin, vice-président du Conseil municipal, en l'absence du C. Chautemps, président 151

Discours du C. Dr César de Paepe, de Bruxelles, délégué du Congrès, au nom des membres de la Fédération internationale des Libres-Penseurs 152
Discours du C. Chautemps, Président du Conseil municipal de Paris 155
Discours du C. Dr Vœlkel, délégué des Libres-Penseurs allemands 155
Discours du C. J.-B. Schacre, délégué du Congrès pour la France. 156

8 heures du soir. — 3e séance.

Discussion générale. — Question n° 4 du programme. . 158
Procès-verbal de la séance précédente 158
Question n° 4. — La morale. — Rapport du C. Jules Allix, pour la 4e Commission. 163
(Il concerne les nos 22, 26, 33, 35, 37, 21, 20, 15, 13, 12, 10, 4, 1, 38, 39, 44 et 11 de la liste des Mémoires déposés, et conclut ainsi : « Les Religions, toutes les Religions sont immorales. ») 173
Discours de la Cne Léonie Rouzade 175
Rapport-annexe du C. Jules Allix pour le Mémoire (n° 5) du C. J. Lemaître. 178
Vote des conclusions du C. J. Lemaître. 180
Extraits des Mémoires déposés au Congrès sur la question n° 4 181
(Ils concernent les nos 1, p. 181; 5, p 187; 11, p. 192; 13, p. 193; 15, p. 196; 21, p. 200; 33, p. 200; 30, p. 201; 20, p. 201; 28, p. 201; 14, p. 202; 17, p. 203; 12 et 16, p. 203.)
Discours du C. Marc Rosenfeld Cotar 204
Discours du C. Emmanuel Delorme 205
Vote de la Résolution proposée par le C. J.-B. Schacre, sur la question n° 4. 206
Vote des Conclusions proposées par le C. Jules Allix au nom de la 4e Commission, savoir : 1° Déclaration de l'immoralité des Religions; 2° Adoption des conclusions du Mémoire (n° 15) du C. Emile Joindy . . . 206
Vote des Conclusions présentées par le C. Odon de Buen, délégué espagnol. 207

Quatrième journée. — Mercredi, 18 Septembre 1889.
9 heures du matin. — 1re séance.

Réunion des Commissions 209

2 heures. — 2e séance.

Visite aux tombes des Fédérés au Père-Lachaise . . . 209
Discours du C. E. Odin, au Mur des Fédérés, à la tombe d'Eugène Pottier, à la tombe de Blanqui, à la tombe d'Emile Eudes 210, 212, 214, 216

Discours du C J.-B. Schacre à la tombe du C. Félix Pyat. 217
Discours du C. E. Odin, à la tombe de Charles Delescluze, à la tombe de Jules Vallès, à la tombe de Gustave Flourens 220, 221, 222
Discours du C J.-B. Schacre, pour la clôture de la visite funèbre 224

8 heures du soir. — 3e séance.

Discussion générale. — Question n° 5 du Programme. . 225
Procès-verbal de la séance précédente 225
Adresse du Congrès aux Libres-Penseurs de Rome, à l'occasion des fêtes de Giordano Bruno 229
Question n° 5. — Le droit des femmes. — Rapport de la citoyenne Louise Barberousse pour la 5e Commission . 231
(Il concerne les Mémoires nos 35, 32, 19, 1, 29, 37, 33 11 et 42 de la liste déposée, et conclut à trois résolutions : — *a*. Les femmes ont droit à l'égalité civile et politique; — *b*. Y a-t-il lieu de leur dénier l'exercice leurs droits? — *c*. Quels sont les moyens de réaliser la reddition des droits de la femme? Question renvoyée à la Commission n° 9. 234
Lecture de son Mémoire (n° 32) par la citoyenne Emilie de Saint-Hilaire 235
Extraits des Mémoires déposés au Congrès sur la question n° 5 235
(Ils concernent les nos 32, p. 235; 42, p. 236; 20, p. 238; 17, p. 239; 33, p. 240; 14, 35 et 11, p. 241.)
Discours du C. Dumesnil pour l'égalité civile et politique des hommes et des femmes 243
Discours du C. Jules Allix pour la revendication du droit des femmes. 243
Discours des Cns Emmanuel Delorme et Deparis. . . . 245
Discussion et vote sur les résolutions relatives à la question n° 5 246
1° Vote sur les conclusions de la citoyenne Louise Barberousse pour la 5e Commission; leur adoption. . . . 248
2° Vote des conclusions présentées par le C. J.-B. Schacre, sur la question n° 5. 249
3° Vote des conclusions présentées sur la question n° 5 par la Cne Wilhelmi, de Manheim. 249

Cinquième journée — Jeudi, 19 Septembre 1889.
9 heures du matin. — 1re séance.

Réunion des Commissions 250

3 heures. — 2e séance.

Visite du Congrès au Musée Guimet dit Musée des Religions 250

Réception et conduite des Congressistes pendant leur visite par le C. E. Guimet, fondateur du Musée Guimet dit Musée des Religions 251
Remerciements au C. E. Guimet par le C. J.-B. Schacre au nom du Congrès. 256

8 heures du soir. — 3e séance.

Discussion générale. — Questions nos 6, 7, 8 et 10 du programme 257
Procès-verbal de la séance précédente 257
Question n° 6. — Education — Rapport du C. Boutillier pour la 6e Commission. Il contient le rapport du C. Lenormand de la 6e Commission 264
(Il concerne les Mémoires nos 19, 18, 17, 17 bis, 33, 11, 42 bis et 37 de la liste déposée.)
Extraits des Mémoires déposés au Congrès sur la question n° 6 266
(Ils concernent les Mémoires nos 19, p. 266 ; 8, p. 266; 17 et 17 bis, p. 267; 33, p 267; 11, p. 268 ; 42 bis, p. 269 ; 20 et 37, p. 269.)
Vote des conclusions du rapport du C. Boutillier sur la question n° 6 269
Vote d'une résolution présentée par le C. J.-B Schacre pour l'indépendance et la garantie des instituteurs . 270
Vote des conclusions générales sur la question n° 6 proposées par le C. J.-B. Schacre 270
Rejet d'une proposition présentée par le C. E. Delorme. 271
Question n° 7. — Réformes législatives. — Rapport du C. Boutillier pour la 7e Commission, sur une partie de la question n° 7, les Mémoires ayant été remis à la 7e et à la 9e Commission. 272
(Il concerne les Mémoires nos 3, 29, 17 et 17 bis).
Extraits des Mémoires déposés au Congrès sur la question n° 7. 274
(Ils concernent les Mémoires nos 17, 17 bis, p. 274; 3, p. 274 ; 27 et 4, p. 275 ; 12 et 19, p. 275; 11, p. 276.)
Mémoire (n° 43) *in extenso* du C. Théodore Contreras, de Naples, sur la Crémation. 277
Vote des conclusions présentées par les citoyens Vaudémont et César de Paepe sur la question n° 7 279
Proposition du C. Emmanuel Delorme, non adoptée . . 280
Question n° 8. — Statistique. — Rapport verbal du C. J.-B. Schacre pour la 8e Commission. Il conclut à une enquête à faire 281
Mémoire (n° 45) sur la statistique cléricale en Espagne par le docteur Gabarro, de Barcelone. 284
Mémoire (n° 24) sur l'évaluation des sommes consacrées aux cultes et aux pratiques religieuses en Belgique, par le C. J. Dons, de Charleroi 285

Discours du C. Vaudémont sur les crimes commis au nom de Dieu 286
Mémoire (n° 27) et conclusions du C. Albert Regnard sur le Calendrier 287
Discussion puis vote de la résolution proposée par le citoyen J.-B. Schacre 288
Question n° 9. — Propagande et Vœux. — Discussion. Vote des résolutions proposées par le C. Dumesnil, de Rouen, et par le C. J.-B. Schacre 289-290
Fixation de l'ordre du jour pour la séance de clôture du Congrès — La Fédération de la Libre-Pensée sera discutée 290

Sixième et dernière journée. — Vendredi, 20 Septembre 1889. 9 heures du matin. — 1re séance.

Réunion de la dernière Commission. — Proposition de la Fédération française de la Libre-Pensée 291

2 heures. — 2e séance.

Séance de clôture. — Rapport de la 9e Commission. — Questions 7, 9 et 10 du Programme. — Nomination de la Commission du Congrès pour la publication des travaux du Congrès. — Clôture du Congrès 291
Procès-verbal de la séance précédente 291
Questions nos 7, 9 et 10. — La Propagande et les Vœux. — Rapport verbal du C. Jules Allix pour la 9e Commission 298
(Il concerne les nos 11, 12, 34, 23, 29, 9, 28, 1, 2, 3, 36 bis, 38, 39 bis, 46, 47, 48, 49, 50 et 50 bis.)
Proposition par les citoyens L. Furnemont et Jules Allix, de la Fédération française de la Libre-Pensée, au nom de la 9e Commission- 299
Proposition de la fondation d'un organe destiné à relier les différents groupes de la Fédération nationale française de la Libre-Pensée, par le C. Jules Allix . . . 300
Recommandation, au nom de la 9e Commission, du vœu du Congrès en faveur de la Revendication du droit des femmes, qui lui a été renvoyé 300
Question n° 10. — Vœux divers. — Rapport du C. L. Bachelier, lu par le C Dulucq, pour les membres de la 10e Commission 300
(Il concerne les Mémoires nos 12, 30, 2, 3, 31 et 19 de la liste des Mémoires déposés.)
Extraits des Mémoires déposés au Congrès sur les questions nos 7, 9 et 10 301
(Ils concernent les Mémoires nos 24, p. 301; 47, p. 302; 46, p. 303; 11, p. 305; 12, p. 307; 30 bis, p. 309; 23, p. 309; 9, p. 311; 28, p. 314; 2, 40, p. 315; 34, p. 315; 39 bis,

p. 316; 38, p. 319; 36 bis, p. 320; 48, p. 320; 29, p. 321; 49 et 50, p. 321; 3, p. 322; 1, p. 322; 12, p. 323; 19, p. 323; 31, p. 323.)
Statistique et situation actuelle de la Libre-Pensée en Belgique (nº 24), par le C. J. Dons, de Charleroi. . . . 301
État actuel de la Libre-Pensée en Espagne (nº 47), par le C. Odon de Buen, de Barcelone. 302
Adresse au Congrès (nº 46) du Comité fédéral espagnol, et organisation de la Fédération espagnole : . . . 303
La Libre-Pensée de Belgique. 320
Déclaration de la Commission du Congrès relativement aux extraits publiés des Mémoires déposés 323
Prise en considération des vœux proposés par les citoyen et citoyenue J. Lemaitre pour la Fédération universelle et pour la fondation d'un Aréopage de la Libre-Pensée 324
Prise en considération des Mémoires approuvés par la 9e Commission. 324
Vote du vœu proposé par le C. Ismaël Duplessis de la fondation d'une fête de Jeanne d'Arc. 324
Sur la proposition du C. J.-B. Schacre, la motion de mettre à l'ordre du jour du prochain Congrès international l'étude des modifications des Statuts de la Fédération internationale des Libres-Penseurs est adoptée . . . 325
Vœu pour la fondation de la Fédération française de la Libre-Pensée. — Discussion. — Vote unanime . . . 325
Fédération internationale des Libres-Penseurs. — Les représentants de la France, les citoyens Deluc et Boichot, sont maintenus dans leurs mandats. — Le trésorier de la Fédération fait le rapport financier. — Le siège social est maintenu à Bruxelles 326
Nomination de la Commission du Congrès pour la publication des travaux du Congrès et la liquidation des comptes 328
Fixation du prochain Congrès international en 1891, à Madrid (Espagne) 327
Motion du C. Deluc contre la croix catholique qu'on laisse sur le Panthéon 329
Adieux des membres étrangers venus au Congrès aux Libres-Penseurs et à la France. 329
Clôture du Congrès par le Président, C. L. Furnemont . 329
— Procès-verbal de la séance de clôture du Congrès par l'un des secrétaires, la Cne Maria Vérone. 330
— Résumé des travaux et des conclusions du Congrès. 330

7 heures du soir. — 3e séance.

Le Banquet et le Bal, dans les salons Bonvalet, boulevard du Temple, 37 341

3e Partie. — Après le Congrès.

I. — Préliminaires. — Publication du Bulletin du Congrès 355
Liste complémentaire des Rapports et Mémoires déposés au Congrès 356
II. — La Commission du Congrès. — Ses travaux. — Exécution des votes du Congrès. — Publication du Livre du Congrès 359
III. — La Fédération française de la Libre-Pensée. — Sa fondation et son organisation 363
Le Bulletin mensuel de correspondance des groupes et adhérents fédérés 365
Assemblée générale de la Fédération du 20 avril 1890 365
Le Denier de la Libre-Pensée 368
IV. — Résumé des Congrès antérieurs 371
V. — Comptabilité du Congrès et de la Commission du Congrès 375
Le Livre du Congrès 378
VI. — Procès-verbal et Résolution de la dernière réunion de la Commission du Congrès du 30 juillet 1890 . . 379
— Au Congrès de Madrid de 1891. 380
— Errata. Fautes d'impression à corriger 381
— Bibliographie du Congrès. 383

CONGRÈS UNIVERSEL

DES

LIBRES-PENSEURS

TENU A PARIS DU 15 AU 20 SEPTEMBRE 1889

AVANT LE CONGRÈS

I

Les Congrès de la Libre-Pensée

Le *Congrès Universel International des Libres-Penseurs* tenu à Paris, du 15 au 20 septembre 1889, a eu une importance capitale que personne ne contestera.

Tant pour le nombre et la composition des groupes adhérents que pour le nombre des délégués et des adhérents personnels, il était composé des éléments les plus autorisés.

D'autre part, par l'importance de ses résolutions, il marquera une étape certaine pour la Libre-Pensée; car, par suite de ces résolutions, dont l'effet ultérieur se fera de plus en plus utile, la Libre-Pensée, plus unie et plus forte, finira bien par conduire l'esprit humain au but de ses recherches : l'affranchissement des peuples et de la Pensée humaine de tous les dogmes religieux d'autorité divine quelconque.

Il en est des *Congrès* pour la Libre-Pensée, comme il en a été des *Conciles* pour les influences religieuses.

Ces Réunions sont analogues : les Conciles en vue des religions crédules qu'ils fortifient, les Congrès libres en vue de la recherche de la vérité qu'ils éclairent.

Les uns ont, en effet, contribué à soutenir la prétendue autorité divine d'où l'on veut faire émaner les religions ; les autres, en opposition, tendent à affirmer la liberté humaine, et à mettre partout la science vraie à la place de la foi aveugle et décevante.

Or, notre dernier Congrès a eu cela de bon qu'il a pu arriver à des *affirmations positives,* et la publication de ses travaux, ainsi que celle des nombreux documents qu'il a fournis, aura certainement pour effet d'éclairer pour l'avenir la marche sûre et les progrès à obtenir pour le succès définitif de la Libre-Pensée elle-même.

Jusqu'ici, les Congrès n'avaient été que des tournois d'éloquence ou des critiques plus ou moins vives contre les religions et leurs pratiques ; mais, en réalité, ils n'avaient pas eu de sanction efficace quant au fond.

Après la réunion de chaque Congrès, non plus, l'on ne percevait pas bien les conséquences pratiques.

Or, le Congrès de 1889, à Paris, devant justement marquer sa date par ses résolutions positives et ses affirmations nettes, la Commission nommée pour la publication de ses travaux a pensé qu'il convenait, en manière d'*Avant-propos,* de présenter l'historique des Congrès antérieurs de la Libre-Pensée. On jugera mieux ainsi des progrès accomplis et de la marche à suivre pour les Congrès futurs.

C'est en 1880 qu'eut lieu, à Bruxelles, le premier Congrès Universel de la Libre-Pensée. Ce Congrès eut une grande importance. On y établit la *Fédération internationale des Libres Penseurs,* et ses statuts, quoique modifiables, n'ont guère été changés depuis. On a cependant mis leur étude à l'ordre du jour du Congrès Universel voté pour 1891, à Madrid.

Primitivement, les statuts portaient que la Fédération internationale organiserait un Congrès, chaque année, dans une ville désignée par le Congrès précédent.

Depuis, il a été admis, comme modification, que les Congrès internationaux auraient lieu de deux ans en deux ans ; mais, d'autre part, on devrait avoir de nombreux Congrès régionaux, conformément à la résolution votée au Congrès international tenu à Paris en 1881, du 18 au 22 septembre.

Or, au Congrès de Paris, en 1881, on a pu apprécier les premiers résultats des statuts de la Fédération inter-

nationale des Libres-Penseurs ; car on ne fut pas complètement d'accord alors sur le lieu où devait se réunir le second Congrès international, qui avait été cependant indiqué antérieurement pour Paris. Quoi qu'il en soit, le Congrès de Paris s'ouvrit et se tint avec le concours de la Fédération internationale, dont le siège est à Bruxelles, où notre Congrès dernier l'a maintenu par un vote formel.

Nous avons la relation imprimée du Congrès de Paris tenu en 1881, du 18 au 22 septembre. C'est à ce Congrès que l'on a voté la résolution des Congrès régionaux annuels. On y a de plus voté d'une manière spéciale l'intention d'un Congrès à tenir à Rome, en 1882, et une Commission particulière a été nommée à l'effet de s'occuper de son organisation, d'accord avec les libres penseurs d'Italie.

Cette Commission n'a point été heureuse dans son œuvre, et, lors du Congrès Universel tenu à Paris en 1883, du 23 au 27 septembre, il fut même formulé un vote de blâme à son intention. Il faut reconnaître que les bonnes volontés ne sont pas toujours suffisantes, et que, lorsque les projets ne sont pas assez mûrement étudiés, on s'expose, comme on l'a pu faire ici, à des déceptions pour la suite. Il est à souhaiter, en effet, que cette leçon profite, et c'est dans ce but unique que nous en rappelons le souvenir.

Notons que la Commission du Congrès de Rome, dans l'impossibilité où elle s'était trouvée de pouvoir tenir le Congrès projeté, a convoqué à Paris un Congrès national de la Libre Pensée, qui a eu lieu, salle de la Redoute, en juillet 1882, et dont le but était surtout d'expliquer les causes de l'échec du Congrès de Rome.

Le troisième Congrès important, dont la relation est imprimée, a été tenu à Paris en 1883. C'est celui dont nous venons de parler. A vrai dire, ses résolutions ne dépassent pas la portée des programmes simplement politiques, dont il s'est en effet inspiré ; mais, au moins, il a formulé des principes nets sur les questions mises à l'étude ou en discussion ; et nous pensons que le lecteur nous saura gré de reproduire, en un *Résumé final*, les résolutions formulées par les différents Congrès antérieurs, afin qu'en les rappelant on y puisse avoir recours, sans avoir à y revenir. Cela fera l'objet d'un chapitre spécial, que la Commission du Congrès a pensé

utile d'établir, comme *Conclusion*, après le compte-rendu des travaux du Congrès, en vue de la suite des questions à mettre à l'étude des Congrès futurs.

Or, au Congrès de Paris, en 1883, conformément à la décision du Congrès de 1881, on a décidé un nouveau Congrès à Paris pour 1884, dont on a même fixé d'avance l'ordre du jour.

Et, en effet, ce Congrès s'est tenu à Paris, à la salle de l'Ermitage, en septembre 1884, selon l'ordre du jour en question. La même année, à Lyon, un Congrès national de la Libre-Pensée a été tenu le 29 mai 1884, et l'on y a décidé de convoquer un Congrès anticlérical à tenir à Rome en 1885.

Ce Congrès anticlérical de Rome a été, en effet, organisé pour 1885. Il comptait parmi ses membres un certain nombre de délégués français ; et, malgré l'opposition systématique du gouvernement, qui ne voulait pas autoriser sa réunion à Rome, il a tenu ses assises dans le local de la Société : *Associazione Indipendente G. Garibaldi fra i Reduci dalle patrie battaglie, via Sistina, 75, D. p. p.*, et le citoyen Andrea Costa en a présidé l'ouverture.

Il a eu trois séances, et il s'est occupé notamment de l'organisation internationale des Sociétés de Libre-Pensée. Des Ligues anticléricales en ont été la conséquence.

La même année encore, la Fédération internationale des Libres-Penseurs a tenu un Congrès international de la Libre-Pensée en Belgique, à Anvers. On y a discuté des grands intérêts de la Libre-Pensée, et l'on a admis quelques modifications aux statuts primitifs, puis fixé notamment l'intention de changer la résolution primitive des Congrès internationaux *annuels*, pour n'avoir à tenir que des Congrès de ce titre *bisannuels*. On y a en même temps décidé la tenue, à Londres, du Congrès international de 1887.

Or, en France, on avait projeté un Congrès régional annuel à tenir à Lille, en 1886 ; mais ce projet n'a pas eu de suite, parce que les éléments groupés pour sa tenue ont donné lieu à certaines difficultés, dont l'histoire des Congrès doit faire son profit pour en éviter le retour. C'est l'histoire très humaine des amours-propres personnels, d'une part, et puis, de l'autre, la multiplicité

même des Congrès régionaux désirés par plusieurs localités différentes en même temps. Sans doute, ce désir de la multiplicité des Congrès régionaux a été une résolution votée au Congrès de Paris, en 1881, en présence de la discussion d'alors, dont il a été parlé, entre la France et la Fédération internationale, qui avait voulu, en même temps que le Congrès de Paris avait lieu, se réunir aussi à Londres ; mais la pratique, depuis, n'a pas tout-à-fait justifié, à cet égard, les espérances du Congrès de 1881, lequel avait lui-même eu à souffrir un peu des discussions et des influences trop personnelles. Nous avons rappelé son histoire pour l'organisation du Congrès à tenir à Rome en 1882.

Toujours est-il qu'en pratique les Congrès, tenus par la Libre-Pensée, depuis 1880, ont été fort nombreux, et qu'il en est résulté qu'ils se divisent maintenant en deux ordres : les Congrès *internationaux*, qui ont lieu, d'après les statuts de la Fédération internationale, de deux ans en deux ans, et les Congrès dits *nationaux*, ou *régionaux*, et même *locaux*, qui sont annuels, et que l'on peut multiplier au gré des intérêts, des circonstances et des localités.

En 1887, le Congrès international de la Libre-Pensée se réunit à Londres. La France y était représentée. Nous ne savons pas ce qui est resté de ce Congrès, en dehors de la publicité faite par les comptes-rendus de la presse d'alors et puis aussi des comptes-rendus des délégués à leurs groupes. Les journaux anglais ont relaté son importance ; il eut quelque retentissement, mais n'a pas pu traiter toutes les questions de son programme. Il a voté, dans tous les cas, la décision formelle de tenir le prochain Congrès international à Paris, en 1889, à l'occasion des fêtes dites du Centenaire de 1789. C'est, en effet, là l'origine première du *Congrès Universel de Paris*, dont nous sommes chargés de faire connaître les travaux.

Or, on était en 1888. Le Congrès de Rome, pour *Giordano Bruno*, et le Congrès anticlérical d'Oran faisaient leur grande propagande et tenaient leurs assises. On sait qu'ils eurent un grand retentissement, et nous avons leurs relations complètes imprimées. Malheureusement, elles figurent dans des journaux, et les collections rares seules les possèdent. Il n'en est pas moins utile de les rappeler, — au contraire !

Nous n'oublions pas non plus de mentionner le Congrès régional de Romilly-sur-Seine (Aube), qui se tint aussi en 1888.

Eh bien ! dès le commencement de l'année 1888, le Congrès d'Oran s'étant tenu du 19 au 21 mars, on se prit à penser au *Congrès international* à tenir à Paris en 1889. On était alors dans l'attente de la convocation et de l'action de la Fédération internationale pour la préparation de ce Congrès. Divers groupes écrivaient, les journaux réclamaient, quand la *Fédération française des groupes socialistes de la Libre-Pensée,* qui avait déjà organisé, pour la France, les deux Congrès de 1883 et 1884, fut mise en demeure de délibérer à cet égard. Elle vota, le 11 avril 1888, la résolution ferme d'un *Congrès universel des Libres-Penseurs* à tenir à Paris en 1889, et nomma une Commission d'initiative de sept membres, chargée d'aviser à la réalisation. C'est l'origine précise des travaux du Congrès, dont notre Commission est chargée de rendre compte.

Il nous suffit, pour clore cet *Avant-propos*, de reproduire la première Circulaire, qui a été publiée par la Commission d'initiative nommée le 11 avril 1888.

La parole est maintenant aux *faits*.

On comprend que le Livre des travaux du Congrès contiendra trois parties distinctes :

— AVANT LE CONGRÈS,

— LE CONGRÈS DE 1889,

— APRÈS LE CONGRÈS.

La Commission du Congrès.

II

Première Circulaire

La Commission d'initiative, nommée par la Fédération des groupes socialistes de la Libre-Pensée de Paris, publia donc la circulaire suivante, que les journaux ont reproduite :

Fédération Française des Groupes Socialistes de la Libre-Pensée

---

CONGRÈS UNIVERSEL
DES LIBRES-PENSEURS EN 1889

CITOYENNES ET CITOYENS,

Dans sa réunion du 11 avril 1888, la *Fédération française des groupes socialistes de la Libre-Pensée*, s'inspirant des vœux exprimés par un certain nombre de groupes, a mis à l'ordre du jour l'organisation d'un *Congrès universel des Libres-Penseurs en* 1889, pour fêter le Centenaire de la Révolution.

Elle a décidé l'envoi d'une Circulaire à tous les groupes de Libres-Penseurs de France et de l'étranger, aux Sociétés anticléricales, rationalistes, philosophiques; aux Loges maçonniques, Ligue de propagande républicaine, Fédération du Centenaire, et, en général, à toutes les Sociétés démocratiques, pour les inviter à prendre part à l'organisation de ce Congrès.

Conformément à cette décision, nous vous proposons de nommer un ou plusieurs délégués, pour former le Comité d'organisation, qui se réunira à Paris, SALLE DE L'ERMITAGE, rue de Jussieu, 29, le *Dimanche, 15 Juillet 1888*, à 2 h. de l'après-midi.

Dans le cas où vous ne désigneriez pas de délégués, nous vous prions de nous adresser vos observations sur le programme du Congrès, avec votre adhésion.

Les frais du Congrès devant être couverts par les souscriptions volontaires des groupes et les cotisations individuelles, l'adhésion n'entraîne aucune responsabilité financière.

LIBRES-PENSEUSES, LIBRES-PENSEURS,

La Révolution a proclamé les Droits de l'homme.

A nous de les faire triompher dans le domaine intellectuel et social, par une guerre sans trêve à la superstition, aux imposteurs et aux parasites.

POUR LA FÉDÉRATION:

Les Membres de la Commission d'initiative :

PASQUIER, délégué d'Epernon.
VÉRONE, délégué de Levallois-Perret.
CHASSEREY, délégué du 12e arrondissement.
CARPENTIER, délégué de la Solidarité de Montreuil.
CAHEN, délégué du 4e arrondissement.
TOUSSAINT, délégué du 5e arrondissement.
SCHACRE, délégué du 5e arrondissement.

Adresser les adhésions et communications au citoyen E. Pasquier, secrétaire de la Fédération, 6, rue de Jarente, à Paris.

De nombreux groupes de Libre-Pensée répondirent aussitôt à l'appel de la Commission d'initiative, ainsi que diverses Sociétés républicaines et quelques Loges maçonniques.

Une correspondance active s'ensuivit.

Le citoyen E. Pasquier, secrétaire de la Commission, dont le zèle est connu, réussit à grouper les premiers éléments nécessaires, et la Réunion préparatoire du Congrès, annoncée pour le 15 juillet 1888, à la *Salle de l'Ermitage,* à Paris, eut, comme on va le voir, un plein succès.

La Commission du Congrès.

III

Réunion du 15 juillet 1888

La publication de la Circulaire qui précède amena, comme c'était prévu, l'adhésion d'un grand nombre de Groupes de la Libre-Pensée, de quelques Loges maçonniques et de diverses Sociétés républicaines; mais elle éveilla aussi les susceptibilités de la *Fédération internationale des Libres-Penseurs*, dont le Conseil fédéral siège à Bruxelles.

Il y eut une correspondance fraternelle, et même amicale; mais les Groupes, à distance, sont souvent plus susceptibles que ne le sont les membres eux-mêmes qui les composent.

La Réunion, annoncée pour le 15 juillet 1888 à Paris, à la salle de l'Ermitage, rue de Jussieu, 29, eut lieu à la date fixée, avec le concours et les Délégués des différents Groupes adhérents.

En voici le procès-verbal, tel qu'il a été publié dès le lendemain, les membres du Bureau s'étant réunis, le soir, même pour sa rédaction:

CONGRÈS UNIVERSEL DES LIBRES-PENSEURS
EN 1889

Procès-verbal de la réunion des délégués des Groupes adhérents, tenue le 15 juillet 1888,—27 messidor, an 96 de la République, — salle de l'Ermitage, 29, rue Jussieu, Paris.

La séance est ouverte à 3 heures par le citoyen *E. Pasquier*, secrétaire de la Fédération française des groupes socialistes de la Libre-Pensée, et délégué de la Libre-Pensée d'Epernon.

Le citoyen *Schacre* est élu Président.

Assesseurs : la citoyenne *Julie Pasquier*, représentant la Libre-Pensée d'Oran, et le citoyen *Dupond* fils, délégué du Groupe Voltaire, de Tours.

Secrétaires : les citoyens *A. Chenu*, délégué de la Sincérité de Maintenon; *P. Leroux*, délégué de la Libre-Pensée socialiste du IVe arrondissement, et *E. Pasquier*, secrétaire général.

Le citoyen *E. Pasquier* donne lecture des adhésions reçues à ce jour, et fait l'appel des délégations.

Les Groupes adhérents et les noms de leurs délégués sont

Le Conseil général de la *Fédération internationale des Libres-Penseurs*, dont le siège est à Bruxelles. — Délégué : *Napoléon Navez*, d'Anvers.

L'Egalité du VIIe arrondissement de Paris. — Délégués *A. Lebey, Duplessis, Alvin, Courtin.*

Les *Solidaires* d'Anvers. — Délégué : *E. Odin*, de Paris.

La *Libre-Pensée Socialiste* du XXe arrondissement de Paris. — Délégués : *Lévêque*, *Nérat*, *Betton* père.

La *Libre-Pensée socialiste* du XVIIIe arrondissement. — Délégués : *Pigassou, Gachet, Dulucq.*

La *Libre-Pensée* d'Oran. — Déléguée : *Julie Pasquier.*

Le *Groupe Voltaire*, de Tours. — Délégué : *Dupond* fils.

Le *Groupe philanthropique* de Rouen, la *Libre-Pensée* de Nevers, le *Fédérateur*, à Nevers. — Délégués : *Hippolyte Mialhe* et *E. Pointu.*

La *Libre-Pensée* de Saint-Maurice (Seine). — Délégués : *Blériat*, *Lemaître*, *Moussy, Sueur.*

La Loge *la Ruche libre.* — Délégué : *Mathieu Martin.*

La *Libre-Pensée* d'Epernon. — Délégué : *E. Pasquier.*

La *Ligue de la Protection des Femmes.* — Délégués : *Louise Barberousse, Jules Allix.*

La *Libre-Pensée* de Saint-Florentin. — Délégués : *E. Pasquier*, *Schacre.*

La *Libre-Pensée* de Levallois-Perret. — Délégués : *Labuxière*, *Ledugne*, *G. Vérone*, *Vignaud.*

Le *Groupe Central républicain socialiste* du XVe arrondissement de Paris. — Délégué : *A. de Okecki.*

La *Fraternité* de Gentilly-Bicêtre. — Délégués : *Rollet. Jourdan, Plos, Marguet, Desonne, Talou.*

La Loge l'*Ecole mutuelle.* — Délégués : *Albran, Devanciart*

La *Libre-Pensée* de Puteaux. — Délégué : *E. Pasquier.*

Les *Cosmopolitains de Bruxelles.* — Sans délégué.

La *Libre-Pensée socialiste* du IVe arrondissement de Paris. — Délégués : *Barbé, Cahen, P. Leroux, Roussel.*

La *Libre-Pensée d'Orléans.* — Délégués : *Antoni, Gilbert, Delattre.*

La Loge le *Travail* et les *Vrais Amis fidèles.* — Délégués : *Dr Chassaing, Rousseau.*

Les *Transformistes* (Paris). — Délégués : *Briard, Dobelle, L. Rendu, Roudillon.*

La *Libre-Pensée socialiste* du XIVe arrondissement de Paris. — Délégués : *Fombertaux, Perrève.*

La *Fédération des Groupes* de l'Yonne. — Sans délégué.

La *Libre-Pensée socialiste* de Rouen. — Délégué : *Mullet.*

La *Libre-Pensée socialiste* de Boulogne-sur-Seine. — Délégués : *Marguerat, Tiercin.*

La *Libre-Pensée* du Ve arrondissement de Paris. (Groupe *Etienne Dolet*). — Délégués : *Marsais, Schacre, Toussaint, Tamisier.*

La *Libre-Pensée* de Versailles. — Délégué : *Bévalet.*

La Loge la *Jérusalem écossaise.* — Délégués : *Baudin, Georges Gillot, Dr Legrain, Raymond Daly.*

La *Libre-Pensée* du canton d'Amboise. — Délégué : *Schacre.*

La *Libre-Pensée* de Château-du-Loir (Sarthe). — Délégue *Dupond* fils.

La *Libre-Pensée socialiste* de Saint-Denis (1870). — Délégués : *Grossetête, Lutéreau.*

La *Libre-Pensée* du canton de Corbeil. — Délégués : *Vassor, Charton.*

La *Libre-Pensée* d'Ivry-sur-Seine. — Délégués : *Clabeaux, F. Chrétien.*

La *Loge Osiris.* — Délégués : *Gombartz, Marcil, Roze.*

La *Libre-Pensée socialiste* du XIIe arrondissement de Paris. — Délégués : *Victor Charencey, Jacob, E. Sauvageot.*

La *Libre-Pensée* de Mantes (Seine-et-Oise). — Délégué : *Victor Charencey.*

Les *Matérialistes* de Reims. — Délégué : *Victor Charencey.*

La *Libre-Pensée* de Neuville-sur-Ain (Ain). — Délégué : *Victor Charencey.*

La *Sincérité* de Maintenon. — Délégué : *A. Chenu.*

La *Ligue de Propagande républicaine.* — Délégués : *Lemazurier, Ducrocq, Bécriaux, Le Menant des Chesnais.*

La *Libre-Pensée du Havre.* — Délégué : *Victor Charencey.*

La *Libre-Pensée* de Montataire (Oise). — Délégués : *L. Alexandre, V. Menant, A. Tyminski.*

La Loge *Thélème* (Grand-Orient). — Délégués : *Paul Pierrotet, Augustin.*

Les adhésions individuelles sont :

Le citoyen *Louis Martin*, avocat, auteur des *Evangiles sans Dieu*, boulevard Voltaire, 56, Paris.

Le citoyen *B. Vigné*, à Montpellier Hérault.

Le citoyen *E. Rameau*, à Appoigny Yonne.

Le citoyen *Estuffer*, 10, boulevard des Batignolles, Paris.

Le citoyen *L. Quettet*, 16, rue Bausset, Paris.

Après une allocution du citoyen *Schœre*, président, qui souhaite la bienvenue aux Délégués réunis, le citoyen *Napoléon Narez*, venu d'Anvers, au nom de la *Fédération internationale des Libres-Penseurs*, demande la parole.

Son apparition à la tribune est saluée par de chaleureux applaudissements.

Il fait l'historique des Congrès organisés par la Fédération internationale, et réclame pour le Conseil fédéral le droit et l'honneur d'organiser à Paris le Congrès du Centenaire, conformément aux statuts de la Fédération, et aux décisions du Congrès international de Londres en 1887.

Le citoyen *E. Pasquier* explique que la Fédération française des groupes socialistes de la Libre-Pensée a été, pour ainsi dire, mise en demeure de prendre cette initiative par les réclamations d'un certain nombre de Groupes fédérés et non fédérés. C'est à la suite de ces vœux réitérés, insérés dans les journaux, que la Commission d'initiative a été formée, et qu'elle a adressé un appel, par une Circulaire, reproduite par l'*Union des Libres-Penseurs* et par d'autres journaux démocratiques, à tous les Groupes de Libres-Penseurs, aux Loges maçonniques, aux Groupes d'études sociales, aux Sociétés républicaines, etc., etc., de France et de l'étranger, sans aucune exclusion.

Le citoyen *E. Odin*, en sa qualité de délégué au Congrès de Londres, rappelle les décisions qui y ont été prises concernant le Congrès de 1889, et conclut en affirmant la légitimité, vu l'urgence, de la convocation adressée aux Libres-Penseurs par la Fédération française.

Après une discussion, à laquelle prennent part les citoyens *Jules Allix, Cahen, Martin*, etc., le citoyen *Napoléon Narez* propose une première résolution, qui est ensuite amendée, et puis acceptée dans la forme suivante, qui est votée à l'unanimité :

« Les Délégués des Groupes de la France et de l'étranger, « réunis salle de l'Ermitage, en vue de l'organisation du « Congrès universel des Libres-Penseurs en 1889, décident « que ce Congrès sera organisé par le Conseil général de la « Fédération internationale et la Commission élue à la pré- « sente réunion. »

Quant à la date du Congrès, la majorité des Délégués se prononce pour le mois de septembre. Le Congrès devra, autant que possible, coïncider avec le 21 septembre, jour de la proclamation de la première République.

Sur la question du Programme, l'assemblée est d'avis qu'indépendamment des quelques sujets principaux : philosophie, liberté de conscience, question sociale, qui seront soumis à l'étude de tous les Groupes, chaque Groupe ait la latitude de traiter une question de son choix. La Commission devra coordonner les questions qui lui seront proposées, et soumettre le programme qu'elle aura arrêté à la ratification des groupes adhérents.

Il est procédé ensuite, par vote uninominal, à l'élection des membres de la Commission d'organisation.

Vingt-cinq membres sont d'abord nommés parmi les Délégués habitant Paris et la banlieue, comme étant à proximité du centre d'organisation.

Puis, *soixante-trois* membres sont successivement nommés à titre de correspondants, parmi les Délégués des départements et de l'étranger, avec des savants et des hommes politiques de diverses nationalités, et ayant notoriété publique dans la Libre-Pensée.

En conséquence, la *Commission d'organisation* est constituée ainsi qu'il suit :

25 Membres effectifs.

1. — Cne Julie Pasquier, Déléguée de la Libre-Pensée d'Oran (habitant Paris).

2. — Cne Louise Barberousse, Déléguée de la Ligue de la Protection des Femmes (Paris).

3. — C. Emile Odin, Délégué des Solidaires d'Anvers (habitant Paris.)

4. — C. Schacre, Délégué de la Libre-Pensée d'Amboise et du Ve arrondissement de Paris.

5. — C. E. Pasquier, Délégué de la Libre-Pensée d'Epernon (habitant Paris.)

6. — C. Roussel, Délégué de la Libre-Pensée du IVe arrondissement de Paris.

7. — C. A. Lebey, Délégué du Groupe *Égalité* du VIIe arrondissement de Paris.

8. — C. Victor Charencey, Délégué de la Libre-Pensée socialiste du XIIe arrondissement et de divers autres Groupes, secrétaire général des Fédérations anticléricales.

9. — C. Marsais, Délégué de la Libre-Pensée du Ve arrondissement de Paris (Groupe *Etienne Dolet.*)

10. — C. Dobelle, Délégué du Groupe les *Transformistes* de Paris.

11. — C. G. Vérone, Délégué de la Libre-Pensée de Levallois-Perret.

12. — C. Grossetête, Délégué de la Libre-Pensée socialiste de Saint-Denis (1870.)

13. — C. Tamisier, Délégué de la Libre-Pensée du Ve arrondissement de Paris.

14. — C. Mullet, Délégué de la Libre-Pensée socialiste de Rouen (habitant Paris.)

15. — C. Duplessis, Délégué de la Libre-Pensée du VIIe arrondissement de Paris.

16. — C. Pierre Baudin, Délégué de la Loge la Jérusalem écossaise.

17. — C. A. de Okecki, Délégué du Groupe central des républicains socialistes du XVe arrondissement de Paris.

18. — C. Charton, Délégué de la Libre-Pensée de Saint-Maur-les-Fossés et du canton de Corbeil.

19. — C. Bévalet, Délégué de la Libre-Pensée de Versailles.

20. — C. Jules Allix, Délégué de la Ligue de la Protection des Femmes (Paris.)

21. — C. P. Leroux, Délégué de la Libre-Pensée du IVe arrondissement de Paris.

22. — C. Plos, Délégué de la Fraternité de Bicêtre-Gentilly.

23. — Cne Vérone, Déléguée de la Libre-Pensée de Levallois-Perret.

24. — C. Lévêque, Délégué de la Libre-Pensée socialiste du XXe arrondissement de Paris.

25. — C. Cahen, Délégué de la Libre-Pensée socialiste du IVe arrondissement de Paris.

et 63 Membres correspondants :

1° Pour la Fédération Internationale :

1. — C. Napoléon Navez, d'Anvers; Secrétaire de la Fédération Internationale.

2. — C. Dr César de Paepe, de Bruxelles, pour la Belgique.

3. — Cne Annie Besant, pour l'Angleterre.

4. — C. Bradlaugh, pour l'Angleterre.

5. — C. Karl Vogt, pour la Suisse.

6. — C. Bovio, Député, pour l'Italie.

7. — C. Dr Büchner, pour l'Allemagne.

8. — C. Dr Muller, pour la Hollande.

9. — C. Brandès, pour le Danemark.

10. — C. Dr Gabarro y Borras, pour l'Espagne.

11. — C. Pharmacopoulo, pour la Grèce.

12. — C. Dr Ingersoll, pour les Etats-Unis.

13. — C. Contreras, pour Naples (Italie).

14. — C. F. Borsari, pour Naples.

15. — C. Appatboray Chetti, pour l'Hindoustan.

16. — C. Domela Nieuwenhuis, pour la Hollande.

17. — C. Adolphe Deluc, professeur de sciences à Bruxelles, pour la France.

18. — C. J.-B. Boichot, ancien représentant du peuple (Bruxelles), pour la France.

19. — C. Adolphe Van Caubergh, avocat à Bruxelles, pour la Belgique.

2° pour les correspondants de France :

20. — C. Hippolyte Mialhe, fondateur des *Fédérations anticléricales*, rédacteur en chef de *L'Union des Libres-Penseurs*, à Nevers (Nièvre).

21. — C. J. Poulain, secrétaire de la Fédération de l'Yonne, à Sens (Yonne).

22. — C. Hutteau, Président de la Libre-Pensée, à Orléans (Loiret).

23. — C. Alexandre, secrétaire de la Libre-Pensée, à Montataire (Oise).

24. — C. Rollet, Président de la Libre-Pensée de Gentilly-Bicêtre (Seine).

25. — C. Dupond fils, secrétaire de la Libre-Pensée de Tours (Indre-et-Loire).

26. — C. Vassor, Président de la Libre-Pensée de Corbeil (Seine-et-Oise).

27. — C. Moussy, Secrétaire de la Libre-Pensée de Saint-Maurice (Seine).

28. — Cne Maria Deraismes, publiciste, Présidente de la Société pour l'Amélioration du sort de la femme et la Revendication de ses droits (Paris).

29. — C. Abel Hovelacque, membre du Conseil municipal de Paris, Professseur d'Anthropologie.

30. — C. Chabeaud, de la Libre-Pensée d'Ivry-sur-Seine (Seine).

31. — C. Emile Verron, rédacteur en chef de l'*Ecole du Peuple*, à La Ferté-Gaucher (Seine-et-Marne).

32. — C. Lemaitre, de la Libre-Pensée de Saint-Florentin (Yonne).

33. — Cne Lemaitre, de la Libre-Pensée de Saint-Florentin (Yonne).

34. — C. Fernand Rabier, Député du Loiret, de la Libre-Pensée orléanaise.

35. — C. Trébois, ancien maire de Levallois-Perret, à Levallois-Perret (Seine).

36. — C. Bidault, Président de la *Sincérité* de Maintenon (Eure-et-Loir)

37. — C. Bellanger, à Château-du-Loir (Sarthe).

38. — C. Armand Rendu, Secrétaire du groupe Arnaud de Brescia, à Vacqmoulin (Oise).

39. — C. Bocquet, Président de la Libre-Pensée de Saint-Maur-les-Fossés (Seine).

40. — C. Henri Place, rédacteur à l'*Homme libre.*

41. — C. Galmiche, professeur de sténographie à Paris.

42. — C. Blanpain, imprimeur-éditeur à Paris.

43. — C. Louis-Alfred Rendu, des Transformistes de Paris.

44. — C. Dr Letourneau, professeur à la Société d'Anthropologie.

45. — C. André Lefèvre, publiciste.

46. — C. Bourneville, Député de la Seine.

47. — C. Edouard Vaillant, Conseiller municipal de Paris.

48. — C. E. Planteau, Député de la Haute-Vienne.

49. — C. Chauvière, Conseiller municipal de Paris.

50. — C. Emile Eudes, rédacteur en chef de l'*Homme libre.*

51. — C. Félix Pyat, Député des Bouches-du-Rhône.

52. — C. Julien Vinson, professeur de langues orientales.

53. — C. Salva, ingénieur à Rouen.

54. — C. Césard, Secrétaire de la Libre-Pensée de Reims.

55. — C. Métier, Président de la Libre-Pensée de Troyes (Aube).

56. — C. Charles Rabiller, Président de la Libre-Pensée de Nantes (Loire-Inférieure).

57. — C. A. Mayer, Président de la Libre-Pensée de Bordeaux (Gironde).

58. — C. Bouheury-Gornet, Président de la Libre-Pensée de Romilly-sur-Seine (Aube).

59. — C. Pélissier, vice-président de la Libre-Pensée d'Oran (Algérie).

60. — C. Francolin, de la Loge L'*Ecole Mutuelle.*

61. — C. Gachet, de la Libre-Pensée du XVIIIe arrondissement de Paris.

62. — C. Raymond Daly, Président de la Ligue de la Jeunesse antiplébiscitaire.

63. — Cne Tessier, Directrice du Pensionnat anticlérical de Montreuil-sous-Bois.

Après un dernier appel, il est constaté que tous les groupes représentés à la réunion figurent sur la liste de la Commission élue.

Celle-ci fixera la durée du Congrès, d'après l'importance des travaux et suivant les moyens d'action dont elle disposera.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les Délégués, et en particulier le représentant de la Fédération internationale, qui ont bien voulu répondre à l'invitation de la Commission d'initiative. Il fait des vœux pour l'union franche et indissoluble des Libres-Penseurs de tous les pays et pour le succès de ce Congrès du Centenaire, qui devra marquer une étape victorieuse, décisive, dans la lutte de la Libre-Pensée contre le cléricalisme et hâter l'affranchissement économique des travailleurs par l'avènement de la République sociale.

La séance est levée à sept heures, aux cris répétés de : « Vive la République! Vive la Libre-Pensée! »

Le Président,
SCHACRE.

Les Assesseurs,
JULIE PASQUIER,
DUPOND FILS, de Tours.

Les Secrétaires,
ERNEST CHENU, P. LEROUX,
E. PASQUIER.

Tel est le procès-verbal de la réunion du 15 juillet 1888, lequel, ainsi qu'il le dit, a été rédigé et publié alors à la hâte, en vue de faire connaître la Commission d'organisation pour le Congrès du Centenaire à Paris en 1889, et aussi pour sceller l'accord et l'entente établis entre tous les Groupes français et la Fédération internationale des Libres-Penseurs.

Ce procès-verbal a rendu très fidèlement les décisions prises; mais ce qu'il néglige un peu, c'est l'intéressante discussion qui a eu lieu avec le citoyen Napoléon Navez, de la Fédération internationale, lequel a revendiqué, avec beaucoup de force et de courtoisie, les droits selon lui violés de la Fédération internationale, mais qui a dû, loyalement aussi, reconnaître que l'article des statuts qui les institue n'est pas en rapport suffisant avec la pratique utile des choses. Il se prévalait encore de la décision du Congrès international tenu à Londres en 1887; mais, victorieusement de même, il lui était répondu : « Que l'initiative n'a-t-elle été prise plus tôt ! » Et bref ! l'accord le plus cordial est résulté de cette réunion, — et, dans la suite, le programme du Congrès, élaboré à Paris, a été adressé à la Fédération

internationale avant sa publication définitive, comme la signature en fait foi.

Depuis cette réunion, un point est parfaitement établi pour les Congrès : c'est que leur organisation réussit mieux généralement par l'action positive des groupes établis sur les lieux mêmes où le Congrès doit avoir lieu. Les statuts de la Fédération internationale ont gêné un peu sur ce point l'organisation des Congrès internationaux; mais, le dévouement de tous les Libres-Penseurs ayant suppléé à cet inconvénient, la pratique et la nécessité ont montré, surtout depuis l'échec de la *Commission libre*, instituée en 1881, pour le Congrès à tenir à Rome en 1882, que là où le Congrès doit se tenir, l'organisation matérielle incombe particulièrement aux Groupes locaux, — pour le succès du Congrès même.

D'ailleurs, l'accord se fit complet, comme le procès-verbal ci-dessus transcrit en témoigne, et, si le budget de la *Commission d'organisation* du Congrès de 1889 l'eût permis, on aurait pu multiplier les circulaires et les correspondances; mais on verra que Celle-ci n'a pu faire que le strict nécessaire. Comme elle a réussi dans son œuvre, « *tout est bien qui finit bien.* »

La Commission du Congrès.

IV

La Commission d'organisation du Congrès de 1889

La *Commission d'organisation*, nommée le 15 juillet 1888, s'est réunie dès le 31 juillet suivant, et, le 8 août 1888, elle a été spécialement convoquée pour se constituer et régulariser ses réunions, lesquelles ont eu lieu d'abord le jeudi, puis ont été fixées aux 2e et 4e mercredis de chaque mois.

Dans tout le cours de ses travaux jusqu'au Congrès, la Commission a tenu en tout 30 séances générales, et elle s'est employée à nombre d'autres réunions, sans compter toutes celles des sous-commissions diverses, qu'elle a dû nommer ou déléguer.

Puisque le Congrès est maintenant acquis, nous pourrions ne pas revenir sur le travail préparatoire qui a été réalisé ; mais la Commission élue par le Congrès, où se trouvent plusieurs membres ayant fait partie de la Commission d'organisation, pense qu'il est bon de faire connaître le travail utile accompli, aussi bien que les discussions superflues, que l'on fera bien d'éviter dans la suite.

Le Congrès de 1889 a eu cela de particulier que sa Commission d'organisation a commencé son travail sans argent, et qu'elle l'a continué sans relâche, mais avec des soins et des soucis de plusieurs sortes, que les Congrès futurs ne doivent plus connaître.

Ce sera même là l'un des bienfaits qui résultera de notre Congrès de 1889, celui d'orienter la tenue régulière des Congrès nombreux, que la Libre-Pensée doit avoir.

En principe, « *tout Congrès est souverain* », dans les limites de sa tenue libre et de sa propre organisation.

Ainsi, les *Congrès internationaux* sont souverains au général, mais les Congrès *régionaux*, ou *nationaux*, et même *locaux*, sont libres, aussi bien que tous les Groupes sont autonomes. Ils sont donc souverains tous *dans leurs limites*, et toujours *libres* de leurs opinions et de leurs décisions, — et c'est pour cela, qu'après le compte-rendu du Congrès de 1889, nous rappellerons toutes les décisions, de nous connues, prises et votées par tous les autres Congrès antérieurs par nous indiqués.

Notre travail de la Commission du Congrès sera ainsi une véritable page d'histoire, pour tous les Congrès de la Libre-Pensée.

Pour celui qui nous occupe spécialement, expliquer comment la Commission d'organisation l'a préparé, c'est le moyen de montrer à tous, sinon un exemple, tout au moins la marche à suivre pour conduire à bien les Congrès nombreux, qui seront à préparer et à tenir, ici et partout, pour le succès définitif de la Libre-Pensée et de ses œuvres.

La Commission du Congrès n'entend pas d'ailleurs faire œuvre de critique. Elle expose les choses utiles plutôt que les autres, mais elle désire que nos successeurs puissent profiter de l'expérience faite. Surtout, elle ne mettra dans son compte-rendu des « travaux préparatoires » rien d'acerbe, les bonnes intentions de tous étant par elle constatées.

De plus, comme il ne se peut qu'on oublie les services rendus, elle reconnaîtra à chacun ses œuvres, — et, dans un document qui doit demeurer et faire foi, elle tient à honneur de remercier aussi publiquement ceux qui l'ont aidée de leurs connaissances et de leurs renseignements pour son œuvre.

C'est dire, tout de suite, que la Commission d'organisation veut, par nous, adresser ici des remercîments à l'un de ses membres, qui n'a pourtant jamais assisté à ses réunions, mais qui l'a aidée puissamment de toutes manières, par ses renseignements et pour sa publicité, et ainsi pour le succès même du Congrès : — nous avons nommé le citoyen *Hippolyte Mialhe*, Directeur de l'*Union des Libres-Penseurs*, de Nevers.

Cela dit, dès les premières séances de la Commission d'organisation, des dissentiments se sont élevés, dans la Commission même, pour la question du programme. Il

s'en est suivi quelques défections, ou plutôt une ou deux démissions, que la Commission elle-même ne pouvait que subir, sans les juger, ni accepter, ni refuser, n'ayant pas pour cela qualité. Néanmoins, elle s'est trouvé privée ainsi du concours et des lumières de quelques Libres-Penseurs, qui vont se retrouver, nous l'espérons bien, pour l'œuvre commune nationale de la *Fédération française de la Libre-Pensée.*

D'ailleurs, la Commission avait été portée à vingt-cinq membres, dans la prévision même de l'empêchement possible de quelques-uns.

Dans la suite il n'y eut plus de démission, mais bien des absences nombreuses, dont les procès-verbaux très régulièrement établis, grâce au zèle des secrétaires, font l'attestation et la preuve.

Constatons aussi qu'on a eu dans la Commission beaucoup de noms de Correspondants, auxquels on eut dû peut-être recourir plus qu'il n'a été fait.

Enfin, dans les circonstances, et vu la pénurie pour les dépenses, plusieurs s'ingéniaient à trouver ou à chercher des moyens indirects de publicité ou d'utilité, de conférences, de fêtes ou de réunions, qui eussent pu détourner la Commission de son œuvre même, si l'on avait mieux réussi. Quelques expériences ont suffi à l'éclairer ; le modeste budget de l'œuvre n'en a pas été augmenté ; mais la Commission y a gagné pour la propagande du Congrès, et elle a eu, en plus, l'occasion de coopérer ainsi à deux manifestations : celle du 21 janvier et celle de la fête de protestation contre le jeûne du Vendredi maigre dit Saint.

On avait arrêté, en principe, que tous les libres-penseurs devaient pouvoir se réunir et concourir au Congrès de 1889 sans question de cotisation, et l'on espérait dans les souscriptions volontaires. On a bien fait ; car, grâce au concours du Conseil municipal de Paris, nous avons réussi au-delà même des espérances ; et, tout de suite, nous allons faire connaître la liste de toutes les souscriptions volontaires recueillies pour le Congrès. Ce sont ces souscriptions, en effet, qui ont permis à la Commission de fonctionner jusqu'au bout, avec ses uniques ressources, et l'on conviendra que les diverses sommes, que leur ensemble représente, ne sont pas énormes, pour le travail, énorme lui, que la Commission a réalisé.

Au 12 juin 1889, le procès-verbal constate que les recettes pour le Congrès ne se sont élevées qu'à la somme de 314 fr. 15; les dépenses ont été de 208 francs, et il reste en caisse 106 fr. 15. On a tout fait avec la plus stricte économie, et l'on s'est ingénié pour que la publicité ne souffrît pas trop de la faiblesse des finances. Une année s'était écoulée. On décida alors de publier la liste des souscriptions, afin de stimuler les Groupes, et le journal dévoué, *Le Danton*, rendit au Congrès ce bon office gratuitement. Cette publication fit qu'au 14 août suivant, les recettes sont de 458 fr. 40; les dépenses s'élevant à 233 francs, il reste net 225 fr. 40, et l'on est, comme on le voit, à la veille même du Congrès! Heureusement, on obtient enfin, du Conseil municipal de Paris, la faveur d'une allocation de 1,500 francs, et le succès de l'œuvre est dès lors assuré; mais on doit reconnaître que ce n'a pas été sans peine.

Voici maintenant, ci-après, la liste de tous les souscripteurs qui ont coopéré à l'œuvre du Congrès et le montant de leur souscription, dans l'ordre de leur versement, depuis le commencement des travaux de la Commission d'organisation, jusqu'à la fin du Congrès même — et depuis.

Le montant total des souscriptions, essentiellement facultatives pour leur quotité, et volontaires pour leurs auteurs, conformément au programme publié, qui stipulait qu'aucune question pécuniaire ne devait pouvoir empêcher la réelle participation des Libres-Penseurs adhérents au Congrès, est de 942 fr. 60.

Liste des souscriptions volontaires reçues pour le Congrès de 1889

Produit de la réunion du 15 juillet 1888, salle de l'Ermitage	11	15
Groupe Étienne Dolet, Libre-Pensée du 5e arrt. (Paris).	5	»
La Libre-Pensée socialiste du XXe arrondiss. (Paris).	2	50
La Libre-Pensée socialiste du IVe arrondis. (Paris)...	5	»
La Libre-Pensée de Levallois-Perret (Seine).....	10	»
La Libre-Pensée socialiste du XXe arrondis. (Paris).	2	»
La Libre-Pensée de Gentilly-Bicêtre (Seine).....	2	»
A reporter.....	37	65

Report.....	37	65
La Libre-Pensée d'Epernon « Ni Dieu ni Maître » (Eure-et-Loir).....	3	»
La Libre-Pensée de Sézanne (Marne).....	5	»
La Libre-Pensée du VII[e] arrt. Groupe Egalité (Paris).	2	»
La Libre-Pensée de Versailles (Seine-et-Oise).....	5	»
La Libre-Pensée de Dijon (Côte-d'Or).....	15	50
La Libre-Pensée de Puteaux (Seine).....	5	»
La Loge « Le Travail et les Vrais Amis Fidèles » (Paris)	5	»
La Libre-Pensée de Deuil (Seine-et-Oise).....	5	»
La Libre-Pensée de Romilly-sur-Seine (Aube).....	5	»
La Libre-Pensée de Dijon (Côte-d'Or).....	20	»
La Libre-Pensée socialiste du XVIII[e] arrt. (Paris)....	5	»
La Libre-Pensée de Saint-Quentin (Aisne).....	5	»
La Ligue de la Protection des Femmes (Paris).....	5	»
La Libre-Pensée de Neuilly-sur-Seine (Seine).....	5	»
La Libre-Pensée du VII[e] arrt. Groupe Egalité (Paris).	2	50
La Libre-Pensée socialiste du XX[e] arrondis. (Paris).	2	50
La Libre-Pensée de Darnetal (Seine-Inférieure).....	5	»
La Loge « La Jérusalem Ecossaise » (Paris).....	10	»
La Libre-Pensée du V[e] arrt. Groupe Etienne Dolet (Paris).....	10	»
La Libre-Pensée de Carrières-St-Denis (Seine-et-Oise)	1	»
La Libre-Pensée de Puteaux (Seine).....	5	»
La Libre-Pensée de Corbeil (Seine-et-Oise).....	20	»
La Libre-Pensée de Saint-Quentin (Aisne).....	5	»
Citoyen et la Citoyenne Rouzade, à Meudon (Seine-et-Oise).....	5	»
La Libre-Pensée de Saint-Maur-des-Fossés (Seine)...	10	»
Citoyen Descazeaux, à Soissons (Aisne).....	5	»
La Fédération Internationale des Libres-Penseurs (Bruxelles).....	75	»
La Loge « l'Etoile Polaire » de Paris.....	10	»
La Fédération française des Groupes socialistes de la Libre-Pensée.....	13	25
Au 12 juin 1889.....	307	40
La Libre-Pensée socialiste du XII[e] arrondis. (Paris)..	10	»
La Libre-Pensée d'Orléans (Loiret).....	20	»
Citoyen Jean-Paul Cée, au Val-de-Rieux.....	10	»
Groupe des Cosmopolitains de Bruxelles (Belgique)..	10	»
A reporter.....	357	40

Report.....	357	40
La Libre-Pensée du canton d'Amboise (Indre-et-Loire).	10	»
La Libre-Pensée, Groupe lyrique de Boulogne-s/Seine	3	»
Groupe matérialiste de Reims (Marne).....	10	»
La Libre-Pensée de Saint-Nazaire (Loire-Inférieure)..	20	»
Citoyen L. Borsendorff (Paris).....	3	»
La Libre-Pensée de Nevers (Nièvre).....	10	»
Citoyen Abel Hovelacque, conseiller municipal de Paris	12	»
La Libre-Pensée de Saint-Florentin (Yonne).....	20	»
Citoyen J. Lemaître, de Saint-Florentin (Yonne).....	5	»
Citoyenne Pernoza Gilberte, au Grand-Montrouge (Seine).....	1	»
Au 14 août 1889.....	451	40
La Libre-Pensée de Châteauneuf-sur-Loire (Loiret)...	10	»
La Libre-Pensée de Tours (Indre-et-Loire).....	11	»
La Libre-Pensée de Pontoise et des environs (Seine-et-Oise).....	25	»
Citoyen Pélissier, à Oran (Algérie).....	10	»
La Libre-Pensée de Saint-Quentin (Aisne).....	5	»
Groupe Voltaire, de Tours (Indre-et-Loire).....	5	»
La Libre-Pensée de Romilly-sur-Seine (Aube).....	10	»
Citoyen Robin, à Cempuis (Oise).....	5	»
La Libre-Pensée de Rive-de-Gier (Loire).....	6	»
La Fédération de la Libre-Pensée, du canton de Charenton (Seine).....	10	»
La Libre-Pensée de Saint-Maurice (Seine).....	10	»
Groupe « La Raison » de Champigny-Bry-Nogent-Perreux.....	10	»
La Libre-Pensée de Charenton (Seine).....	10	»
La Libre-Pensée de Mantes (Seine-et-Oise).....	5	»
Citoyenne Maria Deraismes (Paris).....	40	»
Groupe Adrien Pasquier, de Rouen (Seine-Inférieure).	5	»
La Libre-Pensée d'Epernon « Ni Dieu, ni Maître » (Eure-et-Loir).....	8	»
La Libre-Pensée de Palaiseau (Seine-et-Oise).....	10	»
Citoyen Dutertre du Groupe du XVIII[e] arrt. (Paris)..	1	»
Docteur Albert Régnard (Paris).....	5	»
La Libre-Pensée du canton de Sèvres (Seine-et-Oise).	15	»
Citoyen et Citoyenne A. Tessier (Pensionnat anticlérical de Montreuil).....	3	»
A reporter.....	670	40

Report.....	670	40
La Libre-Pensée de Dreuillat (Ain).....	2	10
L'Union des Groupes de la Région du Nord.....	10	»
La Libre-Pensée socialiste, Groupe athée du XIV^e^ arrondissement (Paris).....	5	»
La Libre-Pensée compiégnoise (Oise).....	10	»
La Libre-Pensée socialiste du XVIII^e^ arrond. (Paris).	5	»
L'Union des Libres-Penseurs, Groupe lyrique de Boulogne-sur-Seine...	5	»
La Ligue des femmes socialistes (Paris).....	4	»
La Libre-Pensée de Château-du-Loir (Sarthe).....	5	»
La Libre-Pensée socialiste du IV^e^ arrond. (Paris).....	10	»
La Libre-Pensée de la Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne).....	10	»
C^ne^ Lux, du Groupe des femmes socialistes (Paris)..	5	»
La Libre-Pensée de Mer, citoyen Boutard-Ruel (Loir-et-Cher).....	2	10
L'Union Suédoise des Utilistes de Stockolm.....	10	»
La Libre-Pensée de Cormatin (Saône-et-Loire).....	5	»
Au 15 septembre 1889.....	758	60
La Libre-Pensée, la Fraternité de Bicêtre-Gentilly (Seine).....	5	»
Le Groupe Diderot, Ligue anticléricale (Paris).....	3	»
Pendant le Congrès :		
Citoyen Henri Place (Paris).....	1	»
La Fédération rationaliste du Centre, province de Hainaut (Belgique).....	10	»
La Libre-Pensée du Vésinet (Seine-et-Oise).....	15	»
Le Groupe « Ni Dieu ni Prêtre » de Lyon (Rhône)...	10	»
La Libre-Pensée de Beauvais (Oise).....	5	»
La Libre-Pensée d'Argenteuil (Seine-et-Oise).....	10	»
La Ligue de la Libre-Pensée de Reims (Marne).....	20	»
Citoyen Jacques, de Reims (Marne).....	20	»
La Fédération rationaliste de Charleroi (Belgique)...	20	»
La Libre-Pensée d'Ivry-sur-Seine (Seine).....	15	»
La Libre-Pensée de Nantes (Loire-Inférieure).....	40	»
Au 19 septembre inclus.....	932	60
Depuis le Congrès :		
La Libre-Pensée de Toulon (Var).....	10	»
TOTAL DES SOUSCRIPTIONS REÇUES.....	942	60

Pendant toute la durée de ses travaux, la Commission d'organisation n'a pas cessé de tenir ses séances régulièrement, de quinzaine en quinzaine, soutenue par le but d'utilité à atteindre et par le bon esprit de confraternité de ses membres. Le plus grand travail a incombé à son Secrétaire-trésorier, le citoyen *E. Pasquier*, auquel le Congrès a voté, dans la suite, des remerciements mérités, dès sa séance d'ouverture.

Quant aux travaux, les détails en sont consignés dans les 30 procès-verbaux, qui ont été très régulièrement établis par ses deux secrétaires, et l'un d'eux, le citoyen *A. Lebey*, a eu le soin de faire publier par la presse quelques-uns de leurs extraits, — ce qui était la seule propagande que nos finances pussent permettre, parce qu'elle était gratuite.

Nous devons donc aussi, comme on le voit, des remerciements à la presse, qui nous a toujours été favorable, et peut-être bien que l'on eût pu lui demander davantage; mais, c'est à nos continuateurs à y songer.

Ce n'est pas quand on enregistre un succès qu'il faut se reporter en arrière pour en diminuer le mérite. Aussi, cette observation n'a-t-elle qu'un but, celui de signaler, pour les Congrès futurs, les difficultés surmontées par l'économie et par le dévouement des coopérateurs, en même temps que cela démontre aussi que la Libre-Pensée, par elle-même, a été assez forte pour se suffire en cette circonstance, grâce au concours final du Conseil municipal de Paris, qui est lui-même Libre-Penseur.

La question du programme a occupé la Commission d'organisation dès sa première séance. Une Sous-Commission, établie à cet effet, a tenu plusieurs réunions, et, comme il a été dit, des dissentiments ont eu lieu, assez vite aplanis sans doute, mais non pas toutefois sans quelque perte de temps et sans quelque regret ensuite, puisque, dans la pratique du Congrès, l'on a pu voir que le programme, excellent en lui-même, s'est donné le luxe de dix numéros distincts, — qu'il eût été mieux de réduire à cinq ou six, — comme cela avait été remarqué, et comme l'on sait que le Congrès lui-même l'a dû faire, en réunissant ensemble plusieurs numéros similaires.

Enfin, c'est le 17 novembre 1888 que les procès-verbaux constatent la lecture du rapport du citoyen *Schaere*, pour la proposition du programme élaboré par la Sous-Commission *ad hoc*. Ce programme préparé fut

soumis à la Fédération internationale, et pour cela adressé au citoyen *Napoléon Navez*, à Anvers. Il en est revenu approuvé, avec quelques observations de détail, auxquelles on a fait droit, et c'est ainsi que le titre premier : « *Congrès universel des Libres-Penseurs en 1889* » est devenu celui de « *Congrès universel international des Libres-Penseurs en 1889.* »

On décida qu'il se tiendrait à Paris, du 15 au 22 septembre 1889, avec l'intention de le faire commencer et finir un dimanche. L'occasion des élections générales en France a forcé, au dernier moment, d'avancer le jour de la clôture au vendredi, c'est-à-dire au 20 septembre, les élections générales ayant été fixées précisément pour le 22 septembre, jour choisi antérieurement pour la clôture du Congrès.

Le jour même où le projet du programme fut adopté, la Commission d'organisation fut saisie d'une question particulière, intéressante pour la Libre-Pensée elle-même.

Dans cette année du Centenaire, on devait glorifier un peu partout la Libre-Pensée relevée. Le Conseil municipal de Paris allait élever une statue à *Etienne Dolet*; Rome, de même, glorifiait par une statue *Giordano Bruno*; or, avant, on avait songé à élever un monument, à Abbeville, au chevalier La Barre, victime aussi à glorifier. Une Commission, pour ce monument, avait existé, et par elle avait été réalisée une œuvre d'un mérite réel, qui demeurait pourtant en détresse dans l'atelier de son auteur. On voulut reprendre cette idée et la Commission d'organisation du Congrès fut sollicitée à cet égard. C'est par suite d'une démarche particulière, faite par une Commission instituée, suite de l'ancienne, et par l'artiste même de l'œuvre, qu'une Délégation fut choisie dans la Commission d'organisation du Congrès, pour visiter l'œuvre et faire un rapport. Par suite de l'enquête, les trois citoyens Jules Allix, Schacre et G. Vérone furent délégués à la Commission dite du monument La Barre, en vue d'arriver à l'érection du monument.

Cette affaire est encore pendante; mais, durant l'année 1889, la statue d'Etienne Dolet, à Paris, et celle de Giordano Bruno, à Rome, ont donné lieu, l'une et l'autre, à des cérémonies imposantes et à des manifestations

favorables à la Libre-Pensée, et auxquelles la Commission d'organisation du Congrès a donné son concours, tant en vue de la propagande de la Libre-Pensée en elle-même qu'en vue aussi de faciliter les adhésions et le succès du Congrès de 1889, dont elle était chargée.

Nous ne rendons pas compte de ces cérémonies elles-mêmes, mais de la participation qu'y a prise, pour le succès du Congrès, la Commission élue pour son organisation, et nous notons que la Commission a assisté officiellement, et par Délégation spéciale, à la fête municipale de Paris, le 19 mars, pour l'inauguration de la statue d'Etienne Dolet, et que, dans le même temps à peu près, elle a voté (le 22 mai) l'adresse suivante pour l'inauguration de la statue de Giordano Bruno, qui a été faite à Rome, le 9 juin 1889 :

Adresse au Comité du Monument de Giordano Bruno, à Rome.

« Les Libres-Penseurs et Délégués des Groupes présents à l'inauguration de la statue d'Etienne Dolet, brûlé sur la place Maubert, le 3 août 1546, adressent leurs fraternelles félicitations aux promoteurs courageux et persévérants du monument élevé à Rome à Giordano Bruno.

« Salut et gloire éternelle au grand philosophe de Nola, au précurseur de la science moderne, à l'apôtre ardent de la Raison, qui parcourut l'Europe comme un flambeau à travers les ténèbres de la superstition!

« Salut et gloire éternelle à l'héroïque soldat de la Libre-Pensée, à l'intrépide martyr qui, jusque dans les flammes, bravant la férocité de ses bourreaux, proclama les droits de la conscience, et fit ainsi de son bûcher le premier phare de la Liberté!

« Citoyens Romains, libres-penseurs italiens, la même tyrannie nous a courbés pendant des siècles dans la même servitude!

« Soyons frères dans la Liberté! »

Nota. — Cette adresse a été présentée par le citoyen Schacre, membre du Groupe Etienne Dolet (Libre-Pensée du V^e^ arrondissement), et acclamée sur la place Maubert, le 17 mai 1889.

En opposition de ces gloires, il s'est trouvé que le cléricalisme réactionnaire voulut manifester à sa manière, en sens inverse, en faveur du coupable Thiers taché

du sang de la République. Le citoyen A. Lebey, l'un des secrétaires de la Commission, ne manqua pas de protester par la publication de l'ordre du jour dont voici le texte :

Ordre du jour adopté à l'unanimité par les Délégués présents à la Commission d'organisation du Congrès et à la Fédération des Groupes socialistes de la Libre-Pensée, le 22 mai 1889 :

« La Commission et la Fédération protestent de toutes leurs forces contre l'idée émise par la réaction d'élever une statue à l'assassin de 35,000 défenseurs de la Commune.

« Indignée de cette provocation;

« Convaincue que Paris ne veut pas être déshonoré;

« La Fédération invite tous les groupements républicains à s'entendre pour empêcher l'exécution de ce projet monstrueux, qui est un défi que le peuple de Paris ne manquera pas de relever. »

L'un des Secrétaires,
A. Lebey.

Enfin, le 26 juin dernier, la *Société pour l'Amélioration du sort de la femme et la Revendication de ses droits* tenait son *Congrès international du Droit des femmes*, à la Société de Géographie (du 25 au 30 juin). Notre Commission d'organisation, en séance, vota, en faveur du *Droit des Femmes*, une adresse d'adhésion générale et de toute sympathie, laquelle, transmise, le lendemain, par le citoyen Schacre, fut immédiatement lue en séance publique du Congrès, et saluée d'applaudissements unanimes par ses membres.

En voici le texte :

« Paris, le 26 juin 1889.

« *Aux Membres du Congrès français et international du Droit des Femmes.*

Citoyennes et Citoyens,

« La Commission d'organisation du Congrès universel des Libres-Penseurs, qui doit avoir lieu à Paris en 1889, réunie en sa séance du 26 juin 1889, a l'honneur de saluer le *Congrès international du Droit des Femmes*, présentement réuni à Paris, boulevard Saint-Germain, 84.

« Elle s'associe cordialement à son œuvre.

« Et, considérant que l'oppression de la femme est une iniquité et une entrave au perfectionnement de l'humanité,

« Elle déclare se rallier à tous les votes, qui seront émis en faveur de la revendication intégrale de tous les droits civils et politiques des femmes, conformément, d'ailleurs, à toutes les résolutions toujours formulées en ce sens, depuis dix ans, par tous les Congrès de la Libre-Pensée.

« Elle vous prie, citoyennes et citoyens, de vouloir bien agréer l'assurance la plus cordiale de notre sincère sympathie.

« Pour la Commission :

Les Secrétaires, — *Le Président de la séance,*
E. Pasquier, G. Vérone. — Bévalet.

Les Membres de la Commission,
J.-B. Schacre, Jules Allix.

Ainsi, la Commission d'organisation, fidèle à son mandat, et sans aucune sollicitation pécuniaire, a toujours fait tout le possible pour le but de l'œuvre projetée; et, arrivant au mois d'août, les adhésions étant nombreuses et le personnel du Congrès établi, l'argent faisait défaut pour l'organisation matérielle. En août, heureusement, le Conseil municipal de Paris nous vota l'allocation nécessaire, et, grâce à lui, qui avait déjà affirmé la libre-pensée par le monument d'Etienne Dolet, le Congrès put être tenu dans les conditions de succès que notre publication doit faire connaître. Aussi, le Congrès a-t-il chargé sa Commission de lui adresser une lettre de remerciements chaleureux, — ce que notre Secrétaire-général s'est empressé de faire, dès notre première réunion après le Congrès.

Nous avons dit que l'occasion des élections générales en France avait forcé la Commission de modifier son programme de durée du Congrès. Ouvert le 15 septembre, il ne pouvait aller plus loin que le vendredi, 20 septembre. Il y avait force majeure et obstacle matériel. L'ordre du jour du Congrès, publié à cet effet, régla cette situation sans difficulté.

On nomma une Commission, pour le classement des rapports envoyés; on désigna les citoyens *C. Cilwa* et *A. de Okecki,* pour être Commissaires du Congrès pendant sa durée, et le jour de l'ouverture arriva.

Malheureusement, la Commission, à la fin même de ses travaux, se trouva surchargée de besogne. Elle décida de se réunir plusieurs fois la semaine, chez le citoyen *E. Pasquier*, tant pour le classement des rapports que pour les soins relatifs à l'organisation matérielle de la salle, où le Congrès devait avoir lieu (1).

De plus, la Commission aurait dû statuer aussi sur l'ordre même à observer pour la séance d'ouverture ; mais quelques-uns, disant le *Congrès souverain*, veulent qu'on s'en réfère au Congrès même, et, de fait, la Commission d'organisation n'a pas même figuré pour l'ouverture. Cela étonnait tout le monde. Le Congrès a commencé comme s'il se fut agi d'une simple « *réunion publique* », ce qui a quelque peu nui à la solennité générale, qui convient à ces grandes réunions. Il était convenable, en effet, que la Commission elle-même se présentât pour accueillir les adhérents du Congrès et leur souhaiter la bienvenue, avant ou après leur appel fait en son nom. On eut alors pu nommer les fonctionnaires du Congrès en connaissance de cause, et l'on eut intéressé tous les adhérents au lieu de procéder au hasard ; puis encore, on eût évité des discussions vraiment oiseuses ; mais les écoles sont bonnes, si l'on sait profiter de l'expérience acquise, et nous devons, nous, noter ces petites choses, pour que les Congrès futurs fassent leur profit de celle-ci, que la Commission d'organisation du Congrès, — qui a si bien réussi dans son résultat final, — croit devoir rappeler ainsi, sincèrement, aux organisateurs futurs des autres Congrès.

La Commission du Congrès.

(1) Le dévouement de la Trésorière, M^me^ *Julie Pasquier*, a plus fait que tous en ces circonstances, au dernier moment, pour les soins nécessaires. Un exemple : le vendredi soir, une carte-postale vient de Belgique, indiquant l'arrivée, pour le lendemain, samedi soir, à la gare du Nord, de cent vingt-cinq congressistes belges. On demande, de plus, que la Commission leur procure des logements. Sur les indications de M^me^ J. Pasquier, le citoyen Jules Allix s'emploie à cet office pendant la journée du samedi. On a trouvé. Une délégation, le soir, attend nos amis à la gare du Nord, et là, — à l'arrivée, — l'on est à peu pres dispersés. Les uns ont des amis, les autres, des hôtels ; ceux-ci veulent aller là, les autres, ailleurs ; somme toute : peines et soins perdus, au moment même des préoccupations les plus urgentes. Ceci dit, uniquement, pour que l'on comprenne que ces recherches, — si elles sont utiles pour les délégués corporatifs, —sont fort peu pratiques pour les *Congrès libres*. C'est donc un soin à éviter généralement pour les Congres de la Libre-Pensée.

Le compte-rendu proprement dit du *Congrès de 1889* commence au PROGRAMME qui suit.

V

Deuxième Circulaire. — Le Programme du Congrès de 1889.

On a été généralement d'accord que le *Congrès* étant *universel*, son programme devait être général et complet.

Mais on voulait aussi faire figurer la question spéciale recommandée par le Congrès de Londres en 1887, et qui était ainsi conçue : *De l'influence de la Libre-Pensée sur la Révolution de 1789.*

Or, cette question venait fort bien dans la discussion générale sur la Libre-Pensée, qui devait précéder celle des *Principes*, et le Programme a été arrêté ainsi qu'il suit :

CONGRÈS UNIVERSEL DES LIBRES-PENSEURS

A Paris — du 15 au 22 Septembre 1889

Aux Libres-Penseurs,

CITOYENNES, CITOYENS,

Le Congrès universel des Libres-Penseurs aura lieu en 1889, à *Paris*, du *15 au 22 septembre.*

Le Conseil général de la Fédération internationale des Libres-Penseurs et la *Commission d'organisation* élue à Paris le 15 juillet 1888, ont l'honneur de vous adresser le Programme de ce Congrès et de vous inviter à contribuer à son succès par votre participation morale et matérielle.

Cette invitation s'adresse à toutes les Sociétés dn Libres-Penseurs, affiliées ou non à la Fédération internationale; aux libres-penseurs ne faisant partie d'aucue

groupe; aux Loges maçonniques; aux Cercles d'études sociales, philosophiques et scientifiques; aux Sociétés de propagande démocratique et anticléricale, et, en général, à tous les partisans de la Liberté de conscience.

Les organisateurs ont décidé qu'il était nécessaire, au Congrès de 1889, d'embrasser l'ensemble des questions qui intéressent la Libre-Pensée, afin de récapituler les travaux des Congrès antérieurs et d'établir les *Cahiers de la Liberté de Conscience* à la fin du XIXe siècle.

PROGRAMME DES QUESTIONS A TRAITER

Principes

1° *Les Religions devant l'Histoire et devant la Science*, au point de vue de l'évolution physique, morale et sociale de l'humanité. — Fétichisme, polythéisme, monothéisme.

2° *Analyse comparée des divers systèmes philosophiques et théories scientifiques.* — De leur influence sur l'organisation des Sociétés. — Spiritualisme, déisme, panthéisme, matérialisme, déterminisme, méthode d'observation.

3° — *La Liberté de conscience.* — Influence de la Libre-Pensée sur la Révolution de 1789, sur la paix internationale et sur l'affranchissement politique et social des travailleurs de tous les pays.

4° *Des bases scientifiques de la morale.* — Immoralité des religions. — Nécessité de constituer la morale et de l'enseigner en dehors de toute conception religieuse ou surnaturelle.

5° *Les Droits de la Femme* — Egalité civile et politique des sexes.

II

Application des principes de la Liberté de conscience

DANS LA FAMILLE, A L'ÉCOLE, DANS L'ÉTAT

6° *Education. — Devoirs de la Famille et de l'Etat envers l'Enfant.* — Programme de l'instruction laïque intégrale. — Livres scolaires. — Suppression de tout enseignement religieux. — Le droit d'enseigner.

7° *Réformes législatives à réaliser dans les divers pays, pour*

assurer la pratique de la Liberté de conscience. — Concordats. Loi des garanties (Italie). Budgets des cultes. Séparation des Eglises et des Etats. Corporations religieuses. Biens de main morte. Fidéi-commis. Abolition des privilèges du clergé. Laïcisation de tous les services publics. Liberté des funérailles. Laïcisation de la sépulture. Crémation.

— *Des conséquences morales de la séparation des Eglises et des Etats.*

III

Propagande et organisation de la Libre-Pensée

8° *Statistique.* — *Evaluation, pour les divers pays, des sommes consacrées aux cultes et aux pratiques superstitieuses,* — Contributions volontaires. Subventions aux Fabriques. Denier de Saint-Pierre. Messes pour les âmes du Purgatoire. Baptêmes, mariages, enterrements. Dispenses. Indulgences, etc., etc.

— *Effectif, dans les divers pays, des prêtres, moines, congréganistes, et autres parasites vivant de l'escroquerie religieuse et de la crédulité publique.*

9° *Des meilleurs moyens de propagande et d'action pour combattre la superstition.* — Statistique et situation actuelle de la Libre-Pensée dans les divers pays. — Journaux, brochures, bibliothèques, conférences éducatives par les démonstrations scientifiques. — Création de groupes. — Fédération universelle.— Caisses de solidarité. — Calendrier laïque et républicain. — Institution de cérémonies civiles et de fêtes sociales. — Projet de création d'édifices communaux comprenant : mairie, écoles, musée, salle de fêtes et de réunions publiques, destinés à remplacer les églises et à servir à toutes les manifestations sociales, etc., etc.

10° *Vœux et propositions diverses se rapportant à la Libre-Pensée.*

Vu le nombre et l'importance de ces questions, la Commission, préoccupée d'assurer la rapidité dans le classement des rapports et le bon ordre des discussions, adresse aux adhérents les recommandations suivantes :

1° Rédiger les rapports dans une forme concise; mettre en évidence, à la fin de chaque rapport, les conclusions et les propositions de nature à faire l'objet d'un vote.

2° Détacher chaque rapport, y inscrire le numéro d'ordre du programme, le nom et l'adresse du groupe ou de l'auteur.

3° Adresser les rapports au Secrétaire, E. PASQUIER, 6, rue de Jarente, à Paris, autant que possible quinze jours avant l'ouverture du Congrès, pour permettre à la Commission de préparer le classement des documents et d'en faire le répertoire.

RÈGLEMENT

Le lieu du Congrès sera fixé ultérieurement.

A l'ouverture du Congrès, il sera nommé plusieurs Commissions, chargées d'analyser les rapports et de présenter sur chaque question des conclusions destinées à être soumises au vote.

Les groupes qui ne pourraient pas envoyer de délégués pourront se faire représenter par des citoyens habitant Paris ou les environs, ou adresser directement leurs rapports au Secrétaire.

Le public sera admis aux séances, mais les délégués et les adhérents individuels, inscrits avant l'ouverture du Congrès, pourront seuls prendre la parole.

Le vote se fera par groupe. Chaque groupe n'aura qu'une voix. Les votes individuels seront recensés à part.

Le compte rendu du Congrès sera publié en volume, par les soins de la Commission spéciale élue à cet effet par le Congrès. Tous les travaux présentés y seront mentionnés. Les rapports les plus remarquables y seront insérés, en extraits ou *in extenso*.

Le dernier jour du Congrès sera consacré à la visite du Panthéon, des monuments d'Etienne Dolet, de Voltaire, de Diderot, et du Musée des Religions, fondé par M. Guimet. Le soir, les délégués se réuniront en un banquet fraternel, auquel seront conviés les amis de la Libre-Pensée.

Frais d'organisation. — Souscriptions facultatives. — La participation au Congrès n'implique aucune obligation financière ; mais le Conseil général et la Commission d'organisation font un appel pressant au dévouement des groupes et les prient d'envoyer leurs souscriptions volontaires au Secrétaire-trésorier, *E. Pasquier*, à Paris, 6, rue de Jarente, contre remise d'une quittance détachée d'un carnet à souches.

Avis. — La Commission fera tout son possible pour obtenir des réductions de prix des Compagnies de chemins de fer, en faveur des délégués et des adhérents individuels, qui recevront une carte de membre du Congrès, aussitôt qu'ils auront fait connaître leur nom et leur adresse.

Le Conseil de la Fédération internationale siégeant à Bruxelles :

Allemagne et Autriche : César de PAEPE, docteur en médecine; Hector DENIS, professeur à l'Université de Bruxelles.

Belgique : Adolphe van CAUBERGH, avocat; Louis CALLEWAERT, sculpteur.

Danemark, Suède et Norvège : Joseph BUCKENS, César de PAEPE, *déjà désigné.*

Espagne, Portugal et leurs Colonies : Emile GORISSEN, ingénieur; Léon FURNEMONT, avocat.

Etats-Unis d'Amérique et Canada : HOCHFELD, agent de change; Henri MOSSLY.

France, Algérie et Colonies : Adolphe DELUC, professeur de sciences; Jean-Baptiste BOICHOT, professeur, ancien représentant du peuple;

Grande-Bretagne, Indes, Australie, Nouvelle-Zélande : Napoléon NAVEZ; HOCHFELD, *déjà désigné,*

Grèce : Gustave de ROTHMALER; Joseph NYNS-LAGYE, instituteur.

Italie : N. NAVEZ; Van CAUBERGH, *déjà désignés.*

Pays-Bas : Ferdinand van den WYNGAERT; Joseph BUCKENS, *déjà désigné.*

Suisse : Louis LAMBORELLE, homme de lettres; Henri MOSSLY, *déjà désigné.*

Les Secrétaires du Conseil général,

EMILE GORISSEN, rue Rogier, 150, Bruxelles.
NAP. NAVEZ, rue de la Province (Nord), 323, Anvers.

La Commission d'organisation à Paris,

JULIE PASQUIER, LOUISE BARBEROUSSE, MARIE VÉRONE, — E. PASQUIER, E. ODIN, J.-B. SCHACRE, ROUSSEL, A. LEBEY, V. CHARENCEY, MARSAIS, DOBELLE, G. VÉRONE, GROSSETÊTE, TAMISIER, MULLET, DUPLESSIS, BAUDIN, A. DE OKECKI, CHARTON, BÉVALET, JULES ALLIX, P. LEROUX, PLOS, LÉVÊQUE, CAHEN.

Le Secrétaire-Trésorier de la Commission,

E. PASQUIER,
6, rue de Jarente, à Paris.

On verra, par la suite, comment le Congrès a été forcé, en réalité, de conduire sa discussion pour satisfaire à ce programme. Il en résultera pour les Congrès futurs une expérience utile.

VI

Troisième Circulaire. — Dispositions pour la tenue du Congrès.

Le Congrès approchant, il était nécessaire de faire connaître les dispositions prises pour ses travaux.

Cela donna lieu à la publication de la troisième et dernière circulaire que voici :

CONGRÈS UNIVERSEL DES LIBRES-PENSEURS

PARIS — 1889

CITOYENNES, CITOYENS,

Par nos deux précédentes Circulaires, nous avons eu l'honneur de vous inviter à prendre part au Congrès universel de 1889, à Paris.

La date de l'ouverture de ce Congrès reste fixée au *Dimanche, 15 Septembre, à 9 heures précises du matin;* mais la clôture qui était fixée au 22 Septembre devra se faire un jour plus tôt, à cause des élections législatives qui auront lieu le 22 dans toute la France, en vertu du décret du 28 août dernier. Le 2e tour de scrutin devant avoir lieu le 6 octobre, on ne pouvait ajourner le Congrès qu'après cette date, ce qui présentait, à divers points de vue, de sérieux inconvénients. Du reste, la salle du Congrès est retenue du 15 au 21 Septembre, et le prix de la location (500 fr.) versé d'avance. Nous espérons que, malgré cette circonstance défavorable, un grand nombre de Libres-Penseurs tiendront à assurer, par leur présence, le succès de ces grandes assises de la Libre-Pensée internationale.

Les séances publiques et les réunions des Commissions se tiendront dans la *Grande Salle des Chambres syndicales, rue de Lancry, 10* (Xe arrondissement).

La Commission vous prie de hâter l'envoi de vos rapports

pour en préparer le classement. Elle engage les groupes qui n'ont pas encore répondu à son appel à lui envoyer leur adhésion et les noms de leurs délégués, avec le chiffre de leur cotisation qui est facultative.

Les groupes qui ne peuvent pas envoyer de délégués ont la faculté de se faire représenter par des citoyens habitant Paris ou les environs. La Commission se chargera d'assurer la représentation des groupes, qui en exprimeront le désir en lui adressant les pouvoirs nécessaires à cet effet.

Tous les délégués et adhérents individuels, dont les adresses seront connues le 10 septembre, recevront à domicile la carte nominative constatant leur qualité.

L'arrivée des délégués devant se faire par des gares et à des heures différentes, la Commission n'a pas pu, comme elle l'eût désiré, organiser une réception générale, mais ceux qui auraient besoin de renseignements pour se loger à prix modérés, ou pour un objet quelconque, pourront, dès à présent ou à leur arrivée, s'adresser au citoyen PASQUIER, 6, rue de Jarente (rue de Sévigné, en face l'église Saint-Paul).

Malgré ses nombreuses démarches, la Commission n'a pu obtenir en faveur des délégués aucune réduction sur les tarifs de chemins de fer. S'il s'était agi d'un pélerinage au Sacré-Cœur, nous eussions sans doute réussi.

PROGRAMME DES TRAVAUX DU CONGRÈS

Dans le but d'abréger les discussions préliminaires, la Commission propose de régler ainsi qu'il suit la marche des travaux ; mais il est bien entendu que le Congrès sera absolument maître de son ordre du jour.

1re SÉANCE

Dimanche, 15 Septembre, à 9 heures précises du matin. — Ouverture de la séance préparatoire par un membre de la Commission d'organisation. — Nomination du Bureau de séance. — Vérification des mandats des délégués présents et nomination d'une Commission de trois membres pour la vérification des pouvoirs des délégués retardataires. — Nomination d'une *Commission de la Presse* pour les comptes rendus à insérer dans les journaux.

2e SÉANCE

— De 2 heures précises à 6 heures du soir. — Ouverture solennelle du Congrès par un membre du Conseil de la Fédération internationale. — Nomination du Bureau de séance et de quatre Secrétaires pour toute la durée du Congrès. — Discours d'ouverture par un représentant de chaque nationalité. — Lecture de la correspondance et dépôt des rapports et do-

cuments reçus par la Commission d'organisation. — Compte rendu des travaux de cette Commission et reddition de ses comptes. — Nomination de dix Commissions de trois membres, pour l'examen des rapports sur les dix questions du programme et la rédaction des conclusions à soumettre au vote du Congrès.

3e SÉANCE

- De 8 heures précises à 11 heures du soir. — Lecture des rapports et discussion générale sur les questions nos 1, 2 et 3.

4e SÉANCE

Lundi, à 9 heures précises du matin. — Réunion des Commissions d'étude.
— A 2 heures. — Réception des délégués à l'Hôtel-de-Ville. — Visite du Panthéon et aux monuments d'Etienne Dolet, de Voltaire et de Diderot.
— De 8 heures précises à 11 heures du soir. — Rapport des Commissions sur les trois premières questions. — Discussion et vote sur les conclusions.

5e SÉANCE

Mardi, à 9 heures du matin. — Commissions d'étude.
— A 2 heures. — Visite et conférence explicative au *Musée des Religions*.
— A 8 heures du soir. — Rapports des Commissions sur la 4e et la 5e question. — Discussion et vote.

6e SÉANCE

Mercredi, à 9 heures du matin. — Commissions d'étude.
— A 8 heures du soir. — Rapports des Commissions sur la 6e et la 7e question. — Discussion et vote.

7e SÉANCE

Jeudi, à 9 heures du matin. — Commissions d'étude.
— A 8 heures du soir. — Rapports des Commissions sur la 8e et la 9e question. — Discussion et vote.

8e SÉANCE

Vendredi, à 9 heures du matin. — Commissions d'étude.
— A 8 heures du soir. — Rapport de la Commission d'étude sur la 10e question. — Discussion et vote.

9e SÉANCE

Samedi, à 9 heures du matin. — Séance générale de clôture. — Nomination de la Commission du Compte rendu officiel et de la liquidation des comptes. — Résolutions concernant le prochain Congrès universel.
— A 2 heures. — Séance supplémentaire, s'il y a lieu.
— A 7 heures. — Banquet fraternel.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

DEUXIÈME JOURNÉE

LE CONGRÈS. — *Lundi, 16 septembre 1889*

9 heures. — 1re séance. — Réunion des Commissions.

2 heures. — 2e séance. — *Visite aux Monuments de la Libre-Pensée à Paris.*

8 heures. — 3e séance. — Discussion générale. — Nos 1, 2 et 3 du Programme.

TROISIÈME JOURNÉE

LE CONGRÈS. — *Mardi, 17 septembre 1889*

9 heures. — 1re séance. — Réunion des Commissions.

2 heures. — 2e séance. — *Réception officielle du Congrès par le Président du Conseil municipal, à l'Hôtel-de-Ville de Paris.*

8 heures. — 3e séance. — Discussion générale. — No 4 du Programme.

QUATRIÈME JOURNÉE

LE CONGRÈS. — *Mercredi, 18 septembre 1889*

9 heures. — 1re séance. — Réunion des Commissions.

2 heures. — 2e séance. — *Visite aux tombes des Fédérés, au Père-Lachaise.*

8 heures. — 3e séance. — Discussion générale. — No 5 du Programme.

CINQUIÈME JOURNÉE

LE CONGRÈS. — *Jeudi, 19 septembre 1889*

9 heures. — 1re séance. — Réunion des Commissions.

3 heures. — 2e séance. — *Visite au Musée des Religions Guimet.*

8 heures. — 3e séance. — Discussion générale. — Nos 6, 7 et 9 du Programme.

SIXIÈME JOURNÉE

CLOTURE DU CONGRÈS. — *Vendredi, 20 septembre 1889*

9 heures. — 1re séance. — Réunion de la dernière Commission.

2 heures. — 2e séance. — Discussion générale et clôture. — Nos 7, 8, 9 et 10 du Programme. — Nomination de la Commission du Congrès et clôture.

7 heures. — 3e séance. — Le soir, BANQUET et BAL, dans les salons de Bonvalet, boulevard du Temple, 37.

Le prochain Congrès international a été voté, pour 1891, à Madrid (Espagne).

LE CONGRÈS DE 1889

PREMIÈRE JOURNÉE

Dimanche, 15 septembre 1889

neuf heures du matin

1re Séance. — Réunion préliminaire

Le *Congrès universel international des Libres-Penseurs de 1889* est réuni conformément à la dernière Circulaire de la Commission d'organisation, — dont le texte précède, — à l'heure précise indiquée de neuf heures du matin, le dimanche, 15 septembre 1889, à la salle des Chambres syndicales, rue de Lancry, 10.

De tous les points de la France et de l'Étranger, d'où les adhésions sont parvenues, les Délégués sont arrivés à l'heure dite pour les discussions prévues.

La salle du Congrès est la grande salle de l'Hôtel des Chambres syndicales, au rez-de-chaussée. Elle est précédée d'un grand vestibule où les congressistes présentent leurs cartes d'adhérents ou reçoivent celles qui leur sont destinées.

Deux autres salles de l'Hôtel sont aussi à la disposition du Congrès.

La grande salle du Congrès est ornée, tout autour de la galerie des tribunes destinées au public, par les drapeaux et les bannières des différents Groupes adhérents, qui ont bien voulu contribuer à cet ornement.

Nous citons toutes les Sociétés ou Groupes qui ont librement apporté là leurs insignes. Ce sont :

L'*Egalité* du VII^e^ arrondissement de Paris.

La *Libre-Pensée socialiste* du XX^e^ arrondissement de Paris.

L'*Union des Libres-Penseurs socialistes et lyriques* de Boulogne-sur-Seine.

Le Groupe *Garibaldi* de Paris.

La *Libre-Pensée* de Montreuil-sur-Seine.

La *Libre-Pensée socialiste* du IV^e^ arrondissement de Paris.

La *Libre-Pensée,* Groupe *Etienne Dolet*, du V^e^ arrondissement de Paris.

La *Libre-Pensée* de Levallois-Perret (Seine).

La *Fédération* des groupes de *Libre-Pensée* de Seine-et-Oise.

La *Libre-Pensée* du III^e^ arrondissement de Paris.

La *Libre-Pensée* de Versailles (Seine-et-Oise).

La *Fédération française des Groupes socialistes de la Libre-Pensée,* de Paris (Seine).

La *Libre-Pensée* socialiste du XVIII^e^ arrondissement de Paris.

Luz del Parvenir, de San Martin de Provensals (Barcelona) Espagne.

Et autres, dont les Groupes ont eux-mêmes disposé leurs bannières et leurs insignes, et les ont repris après le Congrès, sans se faire inscrire au secrétariat.

Sur la table du Congrès est un grand buste de la République entouré d'un faisceau de drapeaux rouges.

C'est ce buste en réalité qui préside, car la Commission d'organisation brille par son absence.

On a prétendu que, le Congrès devant être libre et s'organiser lui-même, c'est la République seule qui doit apparaître aux yeux, en entrant.

Quand le Secrétaire général, *E. Pasquier,* se place au bureau, il se trouve que ce buste est un embarras, et on le dispose mieux, au fond, devant les regards de tous. Il y est lui-même plus à l'aise, ayant son socle élevé et son faisceau de drapeaux rouges mieux drapés et plus en vue.

Le secrétaire général ayant pris place, le citoyen *A. de Okecki*, l'un des deux commissaires du Congrès, ouvre la séance pour la nomination de son *Président*.

Il est lui-même choisi.

On nomme ensuite les *Assesseurs*, avec l'intention fraternelle de représenter l'union de la France et des adhérents de l'Etranger.

Sont nommés assesseurs :

Le citoyen *Gauthier*, de la Libre-Pensée du Havre et de la Fédération du Nord-Ouest.

Le citoyen *J. Dons*, de la *Fédération nationale belge des Libres-Penseurs* de Bruxelles.

Le citoyen *Roussel*, de la *Libre-Pensée* du IV^e^ arrondissement de Paris et de Rive-de-Gier (Loire).

La citoyenne *Bonnevial*, du syndicat des membres de l'enseignement de Paris.

Le citoyen *E. Odin* est choisi comme secrétaire de la séance.

Appel des Groupes et des Délégués

Le citoyen *E. Pasquier*, Secrétaire général, procède alors à l'appel général et complet de tous les Groupes adhérents et de leurs Délégués, dont la liste suit :

Liste générale de tous les Groupes adhérents au Congrès et de leurs Délégués ainsi que de tous les adhérents individuels.

GROUPES ADHÉRENTS

1 La *Fédération internationale des Libres-Penseurs*, siège social à Bruxelles (Belgique).

Secrétaire : N. Navez, rue de la Province (Nord), 323, Anvers.
Délégués : Furnemont, Deluc, De Paepe, N. Navez.

2 L'*Égalité* du VII^e^ arrondissement, Paris.

Secrétaire : A. Lebey, rue Monsieur, 5, à Paris.
Délégués : A. Lebey, citoyenne Flandre, 312, rue de Vaugirard.

3 Les *Solidaires* d'Anvers (Belgique).

Secrétaire : E. Meunier, rue Dambrugge, 42, à Anvers.
Délégué : Louis Callewaert,

4 La *Libre-Pensée Socialiste* du XX^e^ arrondissement de Paris.

Secrétaire : L. Lévèque, rue des Réglisses, 15, à Paris.
Délégués : L. Lévèque, Betton père, Sellen fils.

5 La *Libre-Pensée Socialiste* du XVIII[e] arrondissement de Paris.

Secrétaire : Girodier, passage Cottin, 10, à Paris.
Délégués : Dulucq, Dutertre. Jardin, Senelle, Verrier, Lepreux.

6 La *Libre-Pensée* d'Oran (Algérie).

Vice-Président : Pélissier, place Kléber, à Oran.
Délégué : Citoyenne Julie Pasquier.

7 Le Groupe *Voltaire* de Tours (Indre-et-Loire).

Secrétaire : Dupont fils, rue du Quatre-Septembre, 14, à Tours.
Délégué : J.-B. Schacre.

8 Le Groupe *Adrien Pasquier* de Rouen (Seine-Inférieure).

Secrétaire : E. Bazire, rue Ambroise-Fleury, 10, à Rouen.
Délégués : Gauthier, E. Salva.

9 La *Libre-Pensée* de Saint-Maurice (Seine).

Secrétaire : Moussy, rue du Plateau, 21, à Saint-Maurice.
Délégués : Pasquier, conseiller municipal, route de Saint-Mandé, 58; Moussy, rue du Plateau, 21.

10 La Loge *la Ruche Libre* de Paris.

Secrétaire : Martin Mathieu, boulevard Saint-Germain, 142, à Paris.
Délégué : Amamd Huguet.

11 La *Libre-Pensée* d'Epernon (Eure-et-Loir).

Secrétaire : Cit. Grosse, au Petit-Drone, près Epernon.
Délégués : E. Pasquier, citoyenne Grosse.

12 La *Ligue de la Protection des Femmes* (Paris).

Secrétaire : Jules Allix, rue Tiquetonne, 62, à Paris.
Délégués : citoyenne Louise Barberousse, rue Boucher, 10, Paris; citoyen Jules Allix.

13 La *Libre-Pensée* de Saint-Florentin (Yonne).

Président : J. Lemaitre, à Saint-Florentin.
Délégués : J. Lemaitre, E. Pasquier.

14 La *Libre-Pensée* de Levallois-Perret (Seine).

Secrétaire : Déquerd, rue du Bois, 114, à Levallois-Perret.
Délégués : Mlle Vérone, Bordès, Vignaud.

15 Le Groupe *Autonomiste Socialiste* du XV^e^ arrondissement de Paris.

Secrétaire : A. DE OKECKI, rue de la Procession, 27, à Paris.
Délégué : A. de OKECKI, 27, rue de la Procession.

16 La *Libre-Pensée* de Gentilly-Bicêtre(Seine).

Secrétaire : PLOS, rue de Montrouge, 4, à Gentilly (Seine).
Délégué : BOUTILLIER.

17 La Loge l'*École Mutuelle* de Paris.

Vén.·. : G. FRANCOLIN, faubourg Saint-Denis, 174, à Paris.

18 La *Libre-Pensée* de Puteaux (Seine).

Secrétaire : RICHARD, rue Godefroy, 17, à Puteaux.
Délégué : E. PASQUIER.

19 Les *Cosmopolitains* de Bruxelles.

Président : V. ARNOULD, r. du Palais, 38, à Bruxelles.
Secrétaire : VAN PETEGHEM, r. du Midi, 72, à Bruxelles.
Délégué : VAN PETEGHEM.

20 La *Libre-Pensée Socialiste* du IV^e^ arrondissement de Paris.

Secrétaire : E. PASQUIER, rue de Jarente, 6, à Paris.
Délégués : CH. BEUGNOT, FLEURY, NAUDIN. citoyenne PASQUIER, PICONEL fils, ROUSSEL.

21 La *Libre-Pensée* d'Orléans (Loiret).

Président : HUTTEAUX, rue de Bourgogne, 7, à Orléans.
Délégué : LISSENS.

22 La Loge *le Travail et les Vrais Amis fidèles.*

Vén.·. : A. CESBRONS, rue Jacquemond, 13, à Paris.
Délégué : OSWALD WIRTH.

23 Les *Transformatistes* du XVII^e^ arrondissement de Paris.

Secrétaire : DOBELLE, rue Jenner, 56, à Paris.

24 La *Libre-Pensée* (Groupe athée) du XIV^e^ arrondissement de Paris.

Secrétaire : FOMBERTAUX, rue Beaunier, 20, à Paris.
Délégués : FOMBERTAUX, PERRÈVE, rue Hallé, 78.

25 La *Fédération* des Groupes de l'Yonne.

Secrétaire : J. POULAIN, rue Gambetta, 2, à Sens.

26 La *Libre-Pensée* Rouennaise (Seine-Inférieure).

Secrétaire : E. Salva, rue Nicaise, 7, à Rouen.
Délégués : E. Salva, Gauthier.

27 L'*Union des Libres-Penseurs* de Boulogne (Seine).

Secrétaire : Pinot, route de Versailles, 63 *bis*, à Boulogne.
Délégués : Pinot, Marguerat. Renesson, citoyenne Albert.

28 La *Fédération* de Seine-et-Oise.

Président : Bévalet, place Hoche, 9, à Versailles.
Délégués : Lemoine, V. Bévalet.

29 La *Libre-Pensée* de Versailles (Seine-et-Oise)

Président : Bévalet, place Hoche, 9, à Versailles.
Délégué : V. Bévalet.

30 La *Libre-Pensée* du V^e^ arrondissement de Paris (Groupe *Etienne Dolet*).

Secrétaire : A. Painaud, place Maubert, 8, à Paris.
Délégués : Citoyenne Lissens, Painaud, Guille, Baillet, Toussaint, Schacre.

31 La Loge *Jérusalem Écossaise* de Paris.

Vén.·. : G. Martin, rue Mouffetard, 145, à Paris.

32 La *Libre-Pensée* du canton d'Amboise.

Secrétaire : E. Oudry, à Amboise (Indre-et-Loire).
Délégué : J.-B. Schacre.

33 La *Libre-Pensée* de Château-du-Loir.

Secrétaire : H. Bellanger, à Château-du-Loir (Sarthe).
Délégués : Guimier, à Château-du-Loir (Sarthe), E. Pasquier.

34 La *Libre-Pensée* de Saint-Denis (Seine).

Secrétaire : Grossetête, r. de Paris, 50, à Saint-Denis.
Délégué : Grossetête.

35 La *Libre-Pensée* de Corbeil (Seine-et-Oise).

Président : A. Vassor, C. M., à Corbeil.

36 La *Libre-Pensée* d'Ivry-sur-Seine.

Secrétaire : Ar. Huan, à Ivry-sur-Seine.
Délégué : Chevrel.

37 La Loge *Osiris* de Paris.

Vén.·. : , r. Payenne, 5, à Paris.

38 La *Libre-Pensée* de Montataire (Oise).

Secrétaire : V. Ménant, à Montataire (Oise).

39 La *Libre-Pensée* du XII^e^ arrondissement de Paris.

Secrétaire : J. Caumeau, rue du Faub.-St-Antoine, 212, Paris.
Délégués : Frot, Milharet, E. Sauvageot.

40 La *Libre-Pensée* de Mantes (Seine-et-Oise).

Président : L. Boissel, hotel de la Gare, à Mantes.
Délégués : Boissel, maire de Gassicourt; Asselain, C.-M.; Fontenay-Mauvoisin, Boissel père, Mantes.

41 Le Groupe *Matérialiste* de Reims (Marne)

Secrétaire : Subercaze, rue de Savoie, à Reims.
Délégué : J. César, chemin de Courcelles, 57, à Reims.

42 Le Groupe de Neuville-sur-Ain (Ain).

Secrétaire : C. Carlet, à Neuville-sur-Ain.
Délégué : E. Pasquier.

43 Le Groupe *La Sincérité* de Maintenon.

Secrétaire : Chenu, à Maintenon (Eure-et-Loir).
Délégués : Jules Allix, Schacre.

44 La *Ligue de propagande républicaine*, Paris.

Secrétaire : Gibier, rue Mabillon, 5, à Paris.

45 La *Libre-Pensée* de Neuilly-sur-Seine.

Secretaire : Hodent, av. du Roule, 51 *bis*, à Neuilly.

46 La *Libre-Pensée* du Havre (Seine-Inférieure).

Secrétaire : J. Parrée, rue Casimir-Périer, au Havre.
Délégué : Gauthier.

47 La *Libre-Pensée* de Pontoise et des environs.

Secrétaire : L. Robert, rue du Vert-Buisson, 22, à Pontoise.
Délégués : L. Robert, G. Mordant, à Pontoise.

48 La *Libre-Pensée* Compiégnoise (Oise).

Secrétaire : A. Deshayes, à Compiègne (Oise).
Délégués : Edmond Mosnier, Achille Mosnier.

49 La *Libre-Pensée* de Saint-Maur-les-Fossés.

Secrétaire : L. Bocquet, rue du Chemin-Vert, 46, Saint-Maur.
Délégués : L. Bocquet, Charton, rue du Canal, à Joinville; Leymarie, rue Aristide, à Saint-Maur; citoyennes Cazette et Guérinceau.

50 La *Libre-Pensée* de Bordeaux (Gironde).

Président : A. Darquet, rue d'Ornano, 275, à Bordeaux.
Délégué : Dobelle.

51 La *Libre-Pensée* de Darnétal (Seine-Inférieure).

Secrétaire : E. Buée, r. Champ-des-Marais, Darnétal.
Délégué : Lenormand.

52 La *Ligue de la Libre-Pensée* de Sézanne (Marne).

Secrétaire : P. Pasquier, r. de Broyes, 29, à Sézanne.
Délégué : Paul Pasquier.

53 La *Libre-Pensée démocratique* Montargeoise (Loiret).

Secrétaire : A. Douine, avenue St-Dominique, à Montargis.
Délégué : J.-B. Schacre.

54 La *Libre-Pensée La Vraie-Lumière* d'Auch.

Secrétaire : M. Sauqué, maison Dupuis, à Auch.

55 La *Libre-Pensée* de Châteauneuf-sur-Loire.

Secrétaire : E. Lesage, à Châteauneuf-sur-Loire.

56 La *Libre-Pensée* de Mostaganem (Algérie).

Secrétaire : A. Durr, à Mostaganem (Algérie).

57 Le Groupe *La Raison*, de Champigny-Perreux.

Secrétaire : Brisson-Joly, à Champigny (Seine).
Délégué : Brisson-Joly.

58 La Loge *La Liberté maçonnique*, Paris.

Vén.·. : G. Denier, rue de Chaligny, 29, à Paris.
Secrétaire : A. Colet, rue du Mont-Louis, 15, à Paris.
Délégués : Emile Dupont, 23, rue du Buisson-Saint-Louis, Fleutiaux.

59 La *Libre-Pensée* de Dijon (Côte-d'Or).

Trésorier : A. Monat, rue Daubenton, à Dijon.

60 La *Libre-Pensée* de Saint-Quentin (Aisne).

Secrétaire : A. Deparis, rue. du Petit-Origny,1, Saint-Quentin.
Délégués : Dacheux, Duval, Deparis.

61 La *Libre-Pensée* de Gex (Ain).

Président : A. Carpin, à Gex (Ain).
Délégué : Ed. Jaillet.

62 La *Libre-Pensée* de Romilly-sur-Seine.

Président : Bouhenry-Gornet C. M., à Romilly (Aube.
Délégués : G. Vérone, 75, rue Saint-Sauveur, Bichon.

63 La *Ligue de Libre-Pensée* de Reims (Marne).

Président : Ch. Arnould, rue Thiers, 15, à Reims.
Délégués : Ch. Arnould, Wiet, cons. d'arrond., rue de Moulins, 25, Dr Wiet, Chassefolles.

64 La *Libre-Pensée* de Deuil (Seine-et-Oise)

Secrétaire : Louis Grenet, à Deuil (Seine-et-Oise).
Délégués : Roger et Grenet.

65 La *Libre-Pensée* de Druillat (Ain).

Secrétaire : Nollard, charron, à Druillat, par Pont-d'Ain.
Déléguée : Citoyenne Marie Vérone.

66 La *Libre-Pensée* de Nevers (Nièvre).

Secrétaire : Griffet, rue du 14 Juillet, 12, à Nevers.
Délégué : L. Bachelier.

67 La *Libre-Pensée* de Charenton (Seine).

Secrétaire : Brusselle, 78, rue des Carrières, à Charenton.
Délégués : Bourgeot, r. de Bordeaux, 36, Sudres, Brusselle, Poulain, Merle, Yherlé, Catalo, Navel, Gaut, Guéry.

68 La *Libre-Pensée* de Carrières-Saint-Denis.

Secrétaire : E. Leclerc, à Carrières-St-Denis (S.-et-O.).

69 La Loge *Union et Bienfaisance* de Paris.

Vén.·. : S. Rosenwald, place de la Bastille, 10, à Paris.
Délégués : S. Rosenwald, Cornet, rue Coypel, 18.

70 La Ligue des *Femmes socialistes* de France.

Secrétaire : A. de Valsayre, rue Pernety, 35, à Paris.
Délégués : Astié de Valsayre, Citoyenne Saint-Hilaire.

71 L'*Égalitaire*, Groupe de Libre-Pensée et d'études sociales.

Secrétaire : Roze, rue Etienne-Marcel, 6, Montreuil-sous-Bois.

72 La Loge *la Ligue droite* de Paris.

Secrétaire : Quercy, route de Montrouge, 182, à Malakoff.
Délégués : Abadie, rue de Viarmes, 22, Bellet, rue Waddington, 47, Pinchon, avenue des Ternes, 2,

73 La *Libre-Pensée* de Cormatin (Saône-et-Loire).

Secrétaire : Navoizat, à Cormatin (Saône-te-Loire).
Délégué : E. Pasquier.

74 L'*Avenir druidique*, Libre-Pensée de Garnay.

Secrétaire : Billette, r. Illiers, 6, Dreux (Eure-et-L.).
Délégué : Hippolyte Maupas.

75 La *Libre-Pensée* de Beauvais (Oise).

Secrétaire : A. Gourdin, boul. Montparnasse, 156, à Paris.
Délégué : A. Gourdin.

76 La Loge l'*Etoile polaire* de Paris.

Trésorier : Lallemand, rue Lécluse, 3, à Paris.

77 La Loge *Travail et Lumière* de Charenton.

Secrétaire : Buzenet, Grande-Rue, 42, à Alfort.

78 La *Libre-Pensée* de Rive-de-Gier (Loire).

Secrétaire : J. Robin, rue Paluy, 26, à Rive-de-Gier.
Délégué : Roussel, 8, rue Charlemagne.

79 *Fédération* du bassin de Charleroi.

Président : J. des Essarts, à Charleroi (Belgique).
Délégués : J. des Essarts, Albert Delwarte.

80 *Fédération* des Groupes anglais, N. S. S.

Secrétaire : R. Forder, Stone Cutter Street, 28, à Londres.
Délégués : R. Forder, J.-M. Robertson, G. W. Foote.

81 *Fédération* des Groupes français (Paris).

Secrétaire : E. Pasquier, rue de Jarente, 6, à Paris.
Délégués : Citoyennes J. Pasquier, Maria Cilwa, Citoyens E. Odin, Mullet, Vérone.

82 *Fédération nationale* belge des S. L. P. (Bruxelles).

Secrétaire : J. Dons, rue du Fort, 48, à Saint-Gille-Bruxelles.
Délégués : J. Dons, Van-Peteghem.

83 La *Libre-Pensée* de Saint-Nazaire (Loire-Inférieure).

Secrétaire : Rideau, rue de Paris, 26, à St-Nazaire.
Délégués : Banc, rue du Palais, 32, Rideau, Marre, à Penhouet (St-Nazaire), Dejoug, à Nantes.

84 La *Libre-Pensée* de Cherbourg (Manche).

Président : F. Mesnil, rue Gambetta, 18, Cherbourg.
Délégué : V. Trévaré, rue Bausset, 10, Paris-Vaugirard.

85 *Union des Groupes* du Nord et du Pas-de-Calais.

Secrétaire : C. Déline, petite r. d'Alma, 7, Fives-Lille.
Délégués : Deline-Pamart, rue St-Sauveur, 10, Féraudel, rue Grosse-Montagne, 10, à Lille.

86 La *Libre-Pensée* de Tours (Indre-et-Loire).

Secrétaire : L. Richard, rue de la Rôtisserie, 4, à Tours.

87 *Union Allemande* des Libres-Penseurs (Allemagne).

Président : L. Buchner, Holgesstrasse, 14, Darmstadt.
Délégué : Otto Friedericci.

88 La *Libre-Pensée* du XV^e^ (Ni Dieu, ni Maître).

Secrétaire : A. Champenois, rue Mademoiselle, Paris.
Délégués : A. Champenois, L. Agame, pass. Miollis, 2. Delpy, 81, rue des Entrepreneurs.

89 La *Libre-Pensée* de Bruxelles (Belgique).

Secrétaire : E. Gorissen, rue Rogier, 150, à Bruxelles.
Délégués : D^r^ de Paepe, Le Poutre.

90 La *Fédération* du canton de Charenton (Seine).

Président : Bocquet, rue du Chemin-Vert, 46, à Saint-Maur.
Secrétaire : Moussy, rue du Plateau, 21, à St-Maurice.
Délégués : Demeestère, q. Beaubourg, Brégot, Vaumont, q. de Marne, Joinville-le-Pont (Seine).

91 La Loge *la Fédération Maçonnique* de Paris.

Vén.·. : Maximilien Georges, rue Blomet, 111, à Paris.
Délégués : Gairaud, rue Saint-Martin, 325, Maxim. Georges.

92 *Las Dominicales* del L. Pensam, Madrid.

Secrétaire : J. Sorano, Horno de la Mata, 5 pial (Espagne).
Délégué : D^r^ Odon de Buen, H. de la Mata, 5, p. Madrid.

93 L'*Union des Groupes de Libre-Pensée* de Suède.

Délégués : K. Wicksell, J. M. Wheeler, G.W. Foote.

94 *Confédération Espagnole* de Ensen. Laïca, Barcelone.

Secrétaire : B. Gabarro (Paris) de Barcelone.
Délégués : Paul Borras, L. Victor Bazin.

95 *Liga Universale de L. Pensadores* Union Espan.

Secrétaire : B. Gabarro, à Barcelone (Espagne).
Délégués : Paul Borras, L. Victor Bazin, M. Gabarro-Sigward, et C. Cilwa.

96 Le Groupe *Diderot* de Paris.

Délégués : Abadie, Tessier.

97 Le Groupe *Garibaldi*, Ligue Anticléricale.

Secrétaire : J. Bonier, faub. St-Honoré, 262, à Paris.
Délégués : Félix Robert, C. Cilwa, J. Bonier.

98 Le Cercle *Soirées populaires rationalistes*, Bruxelles.

Délégué : Furnemont.

99 La *Libre-Pensée* d'Argenteuil (Seine-et-Oise).

Président : Tartarin père, rue Carême-Prenant, 13.
Délégués : Tartarin père, Eugène Lemoine, Binan.

100 La *Libre-Pensée* du canton de Sèvres.

Secrétaire : Paquet, r. Neuve, 4, à Sèvres (S.-et-Oise).
Délégués : Leproust, rue des Charbonniers, 1, Paquet.

101 *Fédération des Sociétés rationalistes* du Centre (Hainaut).

Secrétaire : Hector Evrard, à Jolimont, Haine-Saint-Paul.
Délégué : Hector Evrard.

102 Le journal l'*Autonomie* de Paris.

Secrétaire : A. de Okecki, 27, rue de la Procession.
Déléguée : Citoyenne Marie Jankowska, boulevard la Tour-Maubourg, 13.

103 Le Journal *Paris-Montmartre*.

Secrétaire : A. de Okecki, 27, rue de la Procession.
Délégué : Dr Jaclard, rue Lepic, 55.

104 La *Libre-Pensée* de Palaiseau (Seine-et-Oise).

Président : Muret, faubourg Poissonnière, 155, Paris.
Délégués : Muret, Alfred Renard, C.-M., Palaiseau.

105 La *Libre-Pensée* d'Angoulême (Charente).

Président : Vuillemot, rue Bellevue, 19, à Angoulême
Délégué : Grassaud.

106 Le *Danton*, bulletin de la Libre-Pensée.

Secrétaire : C. Cilwa, 28, rue du Mont-Thabor, Paris.
Délégués : E. Cordeau, rue Saint-Placide, 19, Delez (Depuille), 2, rue de Lécluse, et la Rédaction.

107 La *Fédération Universelle des Peuples* (Section latine).

Secrétaire : A. Cipriani, 8, rue des Martyrs.
Délégué : A. Cipriani.

108 Groupe *rationaliste*, « *Ni Dieu, ni Prêtres,* » de Lyon.

Secrétaire : G. Martin, 33, rue Molière, à Lyon.
Délégués : Martin Guillaume, E. Pasquier.

109 Le Groupe le *Cosmopolitan* de Palamos (Espagne).

Secrétaire : Miguel-Matas Gubert, à Palamos (Espagne)
Délégués : Paul Borras, E. Pasquier.

110 Le *Pensionnat anticlérical*, à Montreuil-sous-Bois.

Secrétaire : A. Tessier, 54, r. Victor-Hugo, Montreuil.
Délégués : A. Tessier, Citoyenne Tessier.

111 Le Groupe de la *Libre Pensée* de Mer (Loir-et-Cher).

Secrétaire : Boutard-Ruel, à Mer (Loir-et-Cher).
Délégué : Achille Tessier.

112 La *Libre-Pensée* de Cosne (Nièvre).

Secrétaire : Z. Lardillier, r. Frères-Gambon, 26, Cosne.
Délégué : Schacre.

113 La *Libre-Pensée* de la Ferté-sous-Jouarre.

Président : Ch. Witte, rue Poterne-Brunehaut, à la Ferté.
Délégués : Ch. Witte, Moussard, Véret.

114 Le *Syndicat des membres de l'enseignement*, à Paris.

Secrétaire : Citoyenne Bonnevial, rue Ganneron, 26, à Paris.
Déléguée : Citoyenne Bonnevial.

115 Le *N. S. S.* de Brighton (Angleterre et Leicester).

Délégué : Holyoake.

116 Le *N. S. S.* de Halifax (Angleterre et Leicester).

Délégué : Crowther.

117 Le *N. S. S.* de Portsmouth (Angleterre et Leicester.)

Délégué : Charles Cater.

118 Le *N. S. S.* de Bradford London. *Secular Federation* et l'*Union* de Suède.
Délégué : J.-M. Wheeler.

119 Le *N. S. S.* de Nord-Est à Londres.
Délégué : Mary Mensbier.

120 La *Libre-Pensée* d'Artamnes (Indre-et-Loire).

121 La *Libre-Pensée* d'Alger (Algérie).
Secrétaire : Périole, rue du Tanger, à Alger.
Délégué : Marc Cotar.

122 La *Libre-Pensée* de Zaragoza (Espagne).
Délégué : Manuel Rosas.

123 *Grupo Mouturiol Alella* (Espagne).

124 *Colégio Laïco Mouturiol Alella* (Espagne).

125 La Loge *Avant*, grand log. simb. région.
Secrétaire : Catalana, Barlear de Barcelona (Espagne).
Délégué : Ad. de Maglia y Galvis, r. de Bruxelles, 10.

126 La *Rev. de l'Est. Psicol.* de Barcelona (Espagne).
Secrétaire : Aurelio, R. Garcia Faheno.
Délégué : Vizconde de Torres Solanot.

127 L'*Union des Libres-Penseurs* de Cologne (Allemagne).
Délégué : Fr.-W. Gerling.

128 L'*Union des Libres-Penseurs* de Berlin (Allemagne).
Délégué : Otto Friedericci.

129 Société des *Libres-Penseurs* de Manheim (Allemagne).
Déléguée : Citoyenne H.-H. Wilhelmi.

130 La Loge *Triunfo O.·.* de Barcelona (Espagne).
Délégué : Aurelio Blasco.

131 *Libres Pensadores de Jabugo* (Espagne).
Délégué : Odon de Buen.

132 Le *N. S. S.* de Manchester (Angleterre).
Délégués : Joshua Billeliff, Denis Lee.

133 Groupe d'*Ouvriers* de Sévilla (Espagne).
Délégué : José Otero Mata.

134 *Lega anticlericale Giordano Bruno*, Naples, (Italie).
Délégué : Andrea Costa.

135 La *Libre-Pensée* de Nantes (Loire-Inférieure).
Secrétaire : Mazé, 24, place Bretagne, Nantes.
Délégué : E. Odin.

136 La *Libre-Pensée* Gantoise (Belgique).
Secrétaire : Félix Cambre.
Délégués : Oscar Bergmans, Edouard Boens.

137 *Club del L. Pensamiento* de Tortosa (Espagne).
Délégués : Odon de Buen, Adolfo de Maglia.

138 Groupe *La Luz del Siglo* de Martin de Pr. (Espagne).
Délégué : Juan Erola.

139 La *Libre-Pensée* d'Anvers (Belgique).
Secrétaire : Nap. Navez.
Délégué : Arthur Van Kleef.

140 La Loge *Lozanna* de Naples (Italie).
Délégué : Nap. Navez.

141 Groupe *La Vérité* de Fécamp.
Secrétaire : A. Guérin, 9, rue St-Etienne, à Fécamp.
Délégués : C. Cilwa et Hessel.

142 La Loge *Puritana* de Valencia (Espagne).
Délégué : Aurelio Blasco Grajales.

143 Les *Solidaires* de Bruxelles (Belgique).
Délégués : Standaert, C. de Paepe, F. Rousseau.

144 La *Libre-Pensée* de Boom (Belgique).
Délégué : Spillemaeckers.

145 La *Libre-Pensée* de Malines (Belgique).
Délégué : De Poorter.

146 La *Libre-Pensée* de Liège (Belgique).
Délégué : Thirion.

147 La Société des *Libres-Penseurs* de Liège.
Délégués : Demblon, Marcel d'Hont.

148 L'*Émancipation* de Vilvorde (Belgique).
Délégué : De Raikein.

149 La *Fédération* de la vallée de Vesdre.
Délégué : Mettewie.

150 Les *Femmes socialistes* de Bruxelles.
Déléguée : Citoyenne de Fonteyne.

151 Le journal *la Raison*, de Bruxelles (Belgique).
Délégué : Furnemont.

152 Les *Solidaires socialistes* d'Anvers.
Délégué : De Metz.

153 Le *N. S. S.* de Deptford (Angleterre).
Délégué : W. H. Reynolds.

154 Le *N. S. S.* de Stalybridge (Angleterre).
Délégués : E. Truelove, Godfrey.

155 Groupe *Sotteville-sous-Val* (près Rouen).
Délégués : E. Salva, Gauthier.

156 *Groupe de Forges-les-Eaux* (près Rouen).
Délégués : E. Salva, Gauthier.

157 Le *N. S. S.* de New Southgate (Angleterre).
Délégué : W. Marshall.

158 La *Libre-Pensée* de Tortosa (Espagne).
Délégués : J. Tarrida, Marmol, Fasensonn, Delville, Oriani.

159 Les *Matérialistes* de la Rive gauche.
Délégués : Pecqueur, Bergerol, Place, Masset, Neveu.

160 Le *N. S. S.* East London (Angleterre).
Délégués : V. Le Lubez, Robertson.

161 *20 Sociétés de dissidents* d'Allemagne.
Délégué : Docteur Voelkel.

162 La *Libre-Pensée* de Montmorency.
Délégués : Trouillet, Fauveau, Tétard, Prévost, Marchand, Lamarre.

163 Le *Groupe Socialiste nationaliste* polonais (Gmina).
Délégué : Docteur Antony Ltotnicki.

164 La *Libre-Pensée Tetnan* de Chamartin (Espagne).
Délégués : Rafaela Lozano de Buen.

165 La *Libre-Pensée* de Loja (Espagne).
Délégué : Francisco Rubio Morales.

166 La Loge *Luz del Porvenir* (Espagne).
Délégué : Juan Batista Lopez.

167 La *Libre-Pensée* de Plasencia (Espagne).
Délégué : Isidoro Garrido

168 La *Libre-Pensée* de Limoges (Haute-Vienne).
Secrétaire : Léon Neveu, rue Petits-Carmes, Limoges.
Délégué : E. Odin.

169 La *Libre-Pensée* de Saumur (Maine-et-Loire).

170 La *Revue socialiste* à Paris.
Délégué : E. Fournière.

171 La *Libre-Pensée* du Vésinet (Seine-et-Oise).
Délégué : Pinard.

172 La *Libre-Pensée* du canton d'Elbeuf (Seine-Inférieure).
Délégué : Gauthier.

173 La *Fédération du Nord-Ouest.*
Délégués : E. Salva, Gauthier.

174 La *Ligue Italienne* de la Libre-Pensée.
Délégué : N. Navez.

175 Le *Conclave des Kadosch* de Naples (Italie).
Délégué : N. Navez.

176 La Loge *La Vittoria* de Naples (Italie).
Délégué : N. Navez.

177 *Sept Associations de Libres-Penseurs* (Portugal).
Délégués : Mayathaès Lima, Xavier de Carvalho.

178 Le Journal *O Seculo* à Lisbonne.
Délégués : Mayathaès Lima, Xavier de Carvalho.

179 Le *N. S. S.* de North London (Angleterre).
Délégué : W. Davery.

180 Le *N. S. S.* de **Hull** (Angleterre).
Délégué : Samuel Thompson.

181 Le *N. S. S.* de **Nottingham** (Angleterre).
Délégué : A. R. Athey.

182 Le *N. S. S.* de **Derby** (Angleterre).
Délégué : H. Snell.

183 La *Libre-Pensée* de **Seraing** (Belgique).
Délégué : Wilmotte.

184 La *Libre-Pensée* de **Fontaine-l'Evêque** (Belgique).
Délégué : Docteur Thomas.

185 La *Libre-Pensée* d'**Ostende** (Belgique).
Délégué : M. François.

186 Les *Libres-Penseurs* de **Mons** (Belgique).
Délégués : Robette, Paulus.

187 La *Libre-Pensée* bressanne (**Neuville-sur-Ain**).
Délégué : E. Pasquier.

188 La *Libre-Pensée* des **Mureaux** (Seine-et-Oise).
Délégué : E. Pasquier.

189 La *Libre-Pensée* de **Marseille** (Bouches-du-Rhône).
Délégué : E. Pasquier.

190 La *Libre-Pensée* de **Cette** (Hérault).
Délégué : E. Pasquier.

191 La *Libre-Pensée* de **Toulon** (Var).
Délégué : E. Pasquier.

192 La *Libre-Pensée* de la **Seyne** (Var).
Délégué : E. Pasquier.

193 La *Libre-Pensée* de **Belgentier** (Var).
Délégué : E. Pasquier.

194 *El Independiente* de **Valencia** (Espagne).
Délégué : Aurelio Blasco Grajalet.

195 *La Luz* de **Barcelona** (Espagne).
Délégué : Fernando Tarrida.

196 Sociedad de *Libre-Pensadores* de Vigo.
Délégué : Odon de Buen.

197 Sociedad de *Libre-Pensadores* de Reus (Espagne).
Délégué : Adolfo de Maglia.

198 Grupo *Libre-Pensador* de Arédalo (Espagne).
Délégué : Odon de Buen.

199 Grupo *Libre-Pensador* de Cullera (Espagne).
Délégué : Odon de Buen.

200 Grupo *Libre-Pensador* de Audrait (Espagne).
Délégué : Odon de Buen.

201 La *Cuna* de Garcia-Vao de Manz (Espagne).
Délégué : Odon de Buen.

202 Grupo *Libre-Pensador* de Sabadell.
Délégué : Odon de Buen.

203 Sociedad de *Libre-Pensadores* de Caseres.
Délégué : Adolfo de Maglia.

204 Loge *Giordano Bruno* de Madrid (Espagne).
Délégué : Aurelio Blasco.

205 Loge *Emancipacion* de Barcelona (Espagne).
Délégué : Odon de Buen.

206 Loge *Los Puritanos* de Barcelona (Espagne).
Délégué : Adolfo de Maglia.

207 Loge *Fraternidad Montorena* de Montoro.
Délégué : Antonio Colinet.

208 Loge *Oxiris de Sabadell* (Espagne).
Délégué : Odon de Buen.

209 *Circulo Instruccion y Recreo* de Valencia.
Délégué : Salvador Burguete.

210 *Sociedad Espiritista Espanola* de Madrid.
Délégué : Bernardo Alarcon.

211 *Nucleo Repubblicano italiano G. Mazzini*, Barcelona.
Délégué : Vizconde de Tores-Solanot.

212 Comité *Démocratique Progressiste* de Jabugo Huelva.
Délégué : Vizconde de Tores-Solanot.

213 *Libre-Pensadores* de Sevilla (Espagne).

214 *Libre-Pensadores* de Zaragoza.

215 *Libre-Pensadores* de Ayamonte.

216 *Libre-Pensadores* de Villa del Campo.

217 *Libre-Pensadores* de Caceres.

218 *Libre-Pensadores* de Palamos.

219 *Libre-Pensadores* de Pizarra Malaga.

220 Le Journal *Las Dominicales*, de Madrid (Espagne).
Délégué : Odon de Buen.

221 Le Journal *El Motin*, de Madrid.
Délégué : Adolfo de Maglia.

222 Le Journal *El Criterio Espiritista*, de Madrid.
Délégué : Manuel Sanz.

223 Le Journal *El Pais*, de Madrid.
Délégué : Aurelio Blasco.

224 Le Journal *El Libre Pensamiento*, de Madrid.
Délégué : Aurelio Blasco.

225 Le Journal *La Tramontana*, de Barcelona.
Délégué : Adolfo de Maglia.

226 Le Journal *La Llumanera*, Barcelona.
Délégué : Adolfo de Maglia,

227 Le Journal *Revue de Estud. Psicol*, Barcelona.
Délégué : Vizconde de Tores-Solanot.

228 Le Journal *La Autorcha Valentina*, Valencia.
Délégué : Ramon Cantos.

229 Le Journal *La Autorcha*, de Ternel (Espagne).
Délégué : Salvador Burguete.

230 Le Journal *La Bandera Tricolor* de Tortosa.
Délégué : Fernando Tarrida.

231 Le Journal *El Republicano*, de Palma (Espagne).
Délégué : Aurelio Blasco.

232 Le Journal *El Clamor Setabense*, de Jativa.

233 Le Journal *El Racionalista*, de S. Feliu de Guixols.
Délégué : Manuel Sanz.

234 *Associazione Razionalista Pisana*, Italia.
Délégué : Andrea Costa, député italien.

235* Le Journal *El Pueblo soberano*, de Barcelone (Espagne).
Délégué : Adolfo de Maglia.·., r. de Barbara, 30, 1er, Barcelona.

Le Secrétaire général fait suivre cette liste de celle des adhérents individuels que voici :

ADHÉRENTS INDIVIDUELS

C. *Estufler*, 10, boulevard des Batignolles, Paris.
C. *Eug. Rameau*, à Appoigny (Yonne).
C. *B. Vigné*, pharmacien à Montpellier.
C. *E. Quittet*, 16, rue Bausset, à Paris.

* NOTA. — La *Commission du Congrès* a dû publier, selon le *Bulletin du Congrès*, les adhésions comprises à l'appel fait au Congrès. Dans la Commission, l'un des membres a fait remarquer l'oubli du journal *El Pueblo soberano*, de Barcelone, que nous rétablissons au n° 235. Le citoyen *A. de Maglia*, ayant aussi regretté que les adresses des différents délégués d'Espagne ne fussent pas mentionnées aux nos 125, 126, 130, 131, 158, 164, 166, 167, 209 et 220, nous nous empressons de les joindre ici, ne les ayant eues qu'après l'impression de la liste qui précède :

C. *Vizconde de Torres-Solanot*, de Barcelona.
C. *Aurelio Blasco*, rue Valencians, 5, 2e, Valencia.
C. *Odon de Buen*, professeur à l'université de Barcelona.
Cne *Rafaela Lozano de Buen*, Dr de *Buen*, professeur à l'université de Barcelona.
C. *J. Tarrida* (*Marmol*), rue de Ferlandina, 20, 1er, Barcelona.
C. *Juan-Bautista Lopez*, rue Denciado Moreno, 20 Loja.
C. *Isidoro Garrido*, rue Silva, 8, drà, Madrid.
C. *Salvador Burguete*, rue Réjas, 8, 2e, Valencia.
C. *J. Lozano*, rédacteur du journal *Las Dominicales* de Madrid, rue Horno de Mata, 5, Pral, Madrid, — où l'on peut écrire pour tous renseignements pour l'Espagne.

Enfin, par suite d'une confusion dans le titre, le n° 125 a oublié le nom du secrétaire *Juan Frias*, à Barcelona.

Ces adresses seront d'autant plus utiles que nos lecteurs y pourront recourir en vue du Congrès de Madrid en 1891.

La Commission du Congrès.

C. *A. Durr,* à Mostaganem (Algérie).
C. *P. Chaumet,* à Cellefrouin (Charente).
C. *L. Rouzade,* avenue Paul-Bert, à Meudon.
Cne *L. Rouzade,* avenue Paul-Bert, à Meudon.
C. *Descazeaux,* rue St-Martin, Soissons.
C. *Jean-Paul Cée,* au val des Rieux.
C. *Emile Couret,* 24, rue Chapon, Paris.
C. *Jousseaume,* huissier, à Talmont (Vendée).
C. *J.-P. Perrin,* place des Pyramides, 20, Lyon.
C. *E. Joindy,* 28, rue Etienne-Dolet, Paris.
C. *L. Borsendorff,* 102, rue des Pyrénées, Paris.
Cne *Gilberte Pernoza,* Grand-Montrouge (Seine).
C. *Abel Hovelacque,* conseiller municipal de Paris.
C. *A. La Faurie,* à Privas (Ardèche).
C. *H. Place,* 2, avenue d'Orléans, Paris.
C. *Pélissier,* place Kléber, à Oran (Algérie).
C. *Robin,* à Cempuis (Oise).
C. *Peru,* 13, rue Véron, Paris.
C. *M. Rosenfeld-Cotar,* 185, boulevard Voltaire.
C. *L.-R. Dumesnil,* 15, rue Champollion.
C. *H. Kinsiger,* 46, rue de la Mare, Paris.
C. *R. de Swarte,* ing., rue Fleurus, à Lille (Nord).
C. *Dutertre,* rue des Poissonniers, 97.
Cne *Maria Desraismes,* aux Mathurins, (Seine-et-Oise).
C. *Albert Régnard,* rue Gay-Lussac, 35, Paris.
C. *Félix Regamey* A., 6, rue Coëtlogon, Paris.
Cne *Marya Chéliga-Loëry,* 9, rue Gager-Gabillot, Paris.
C. *Ant. Zlotnicki,* Dr en médecine, 10, avenue des Gobelins.
C. *J.-B. Schaere,* architecte, 17, rue Berthollet, Paris.
Cne *Clélia Schacre-Porro,* 17, rue Berthollet.
C. *Paul-Emile Schacre,* 17, rue Berthollet.
C. *Constantin Mille,* de Bukharest (Roumanie).
C. *Achille Jolly,* aux Prés-Saint-Gervais (Seine).
C. *Alfred Berthézène,* 104, avenue Kléber, Paris.
Cne *Camille Coutier,* 147, rue de la Glacière, Paris.
C. *Vauxion,* à Orléans (Loiret).
C. *Cary,* 37, faubourg Saint-Martin, Paris.

C. *Borlet,* 69, rue des Haies, Paris.
C. *Meunier,* 57, rue des Grands-Champs, Paris.
C. *Sabardin,* 80, rue François-Arago, à Montreuil-sous-Bois.
C. *Bernier,* 8, rue de Rosny, à Fontenay-sous-Bois.
C. *Gazier,* 91, rue d'Avron, Paris.
C. *Sellen,* 55, rue d'Avron, Paris.
Cne *Wicksell,* à Stockholm (Suède).
C. *P. Pharmacopoulo,* à Athènes (Grèce).

Après cet appel général, le citoyen *E. Pasquier* donne connaissance de la correspondance contenant de nouvelles adhésions et des pouvoirs des Délégués nouveaux au Congrès.

Une Commission de cinq membres est alors nommée pour procéder hors séance à la vérification des adhésions et des pouvoirs des Délégués. Les cinq membres nommés sont les citoyens : *A. de Okecki, Furnemont, Gauthier, Delwarte* et *Roussel.*

Cette Commission demande que le citoyen *E. Pasquier,* Secrétaire général, qui est au courant des adhésions et des délégations, lui soit adjoint, ce qui est unanimement accepté.

Un membre propose qu'il soit aussi nommé une Commission dite de *la Presse,* chargée de prendre des notes et de faire des comptes rendus à communiquer aux journaux. Chacun de ses membres pourra utiliser ses notes personnelles pour les comptes rendus à faire insérer dans les journaux étrangers.

Cette Commission est composée de neuf membres, qui acceptent cette fonction et prennent immédiatement place à la table qui leur est destinée. Ce sont les citoyens : *Vandémont, Gairaud, Fournière, César de Paepe, Zlotnicki, Bachelier, A. de Okecki, Marc Rosenfeld Cotar* et *Deline.*

Le Congrès décide ensuite que tous les votes se feront à main levée, les Délégués tenant à la main leur carte de membre du Congrès.

En cas de doute seulement, il sera procédé à un vote par appel nominal.

Ces dispositions préliminaires réglées, le citoyen *Schaere* expose que, le Congrès étant réuni, il y a lieu de bien préciser l'ordre de ses travaux.

La troisième circulaire publiée, dit-il, supposait que le Congrès devait durer jusqu'au samedi. En réalité, la salle de

notre réunion n'étant pas libre le samedi, le Congrès sera dans l'obligation de terminer ses travaux le vendredi. Sauf ce changement, le programme général publié reste vrai dans son ensemble, et c'est l'ordre même de discussion qu'il indique qu'il y a lieu de suivre pour la tenue et la régularité des travaux.

Une seule observation est à faire : La visite au *Musée des Religions* du citoyen *E. Guimet*, indiquée pour le mardi, ne peut se faire que le jeudi. D'autre part, la réception du Conseil municipal ne peut être qu'une visite autorisée de l'Hôtel de Ville.

Quelques observations sont présentées à cet égard, et l'on pense qu'il y a lieu d'insister, pour que le bureau du Congrès puisse obtenir, au contraire, d'être reçu officiellement par le Conseil municipal, auquel on doit des remerciements pour l'allocation qu'il a votée, laquelle permet au Congrès lui-même de se tenir dans les heureuses dispositions matérielles où nous sommes.

On s'en réfère pour la décision à la séance d'ouverture du Congrès, qui doit avoir lieu, le jour même, à deux heures.

Le lendemain, la visite aux monuments indiquée au programme aura lieu à deux heures.

La Séance est levée à onze heures cinquante-cinq minutes.

PREMIÈRE JOURNÉE

Dimanche, 15 Septembre 1889

deux heures

2e Séance. — Ouverture du Congrès. — Nomination des Secrétaires du Congrès et des Commissions.

Malgré le peu de temps écoulé depuis la première Séance, à deux heures, la salle du Congrès contient presque tous les congressistes.

On a vu, par l'appel fait à la Séance préliminaire, les noms de tous les Groupes adhérents et de tous les Délégués.

Le C. A. *Deluc*, Délégué de la Fédération internationale des Libres-Penseurs, près de laquelle il est, à Bruxelles, le Délégué pour la France, est chargé d'ouvrir le Congrès. Il est en même temps acclamé comme *Président* de la Séance.

Le C. *A*. Deluc prononce le discours suivant :

DISCOURS DU CITOYEN A. DELUC

« Citoyennes et Citoyens,

« Le Conseil général de la Fédération internationale des Libres-Penseurs m'a délégué l'honneur d'ouvrir, en son nom, ce Congrès universel qui emprunte une importance sans égale au Centenaire de la plus radicale et la plus humanitaire des Révolutions enregistrées par l'histoire de tous les temps et dans tous les pays.

« J'ai pour premier devoir de remercier le Conseil municipal de la Ville de Paris pour le subside généreusement

accordé à l'œuvre de la Libre-Pensée. A de tels actes, on reconnaît sans hésitation une magistrature librement élue par le suffrage universel.

« Vous connaissez tous, citoyens, l'ampleur et l'intensité du mouvement philosophique du XVIIIe siècle, dont la Révolution Française, commencée en 1789, a été l'éclatant couronnement. Mais ce qui n'a pas été peut-être assez remarqué, et, en tout cas, pas assez répété, c'est que le clergé lui-même avait, dans une mesure absolument inattendue, subi l'entraînement général. A tous les degrés de la hiérarchie sacerdotale, depuis les humbles curés de campagne jusqu'aux évêques, de nombreux prêtres abjuraient publiquement leurs erreurs et se dépouillaient du caractère que leur avait imprimé la superstition.

« Le 17 brumaire, an II, c'est-à-dire le 7 novembre 1793, l'évêque de Paris, Gobel, assisté de ses vicaires généraux et accompagné d'un nombreux clergé, est admis à la barre de la Convention. En remettant ses titres et ceux de ses vicaires épiscopaux, il termine ainsi son discours : « Puisse cet exem-« ple servir à consolider le règne de la liberté et de l'égalité ! « Vive la République ! »

« Thomas Lindet, évêque du département de l'Eure et membre de l'Assemblée, rappelle qu'il a été le premier des évêques qui ait osé, par un grand exemple, détruire les préjugés superstitieux. Il donne aux conventionnels, ses collègues, un bon conseil dont nous pourrions peut-être aussi faire notre profit : « Lorsque la raison remporte une victoire « aussi éclatante sur la superstition, le législateur ne doit « rien négliger pour en assurer le succès. Les fêtes et les « solennités religieuses étaient devenues des institutions « publiques : mesurez le vide immense qu'opèrera la déser-« tion de ces fêtes. Remplacez ce que vous détruisez ; préve-« nez les murmures qu'occasionneraient, dans les campagnes, « l'ennui de la solitude, l'uniformité du travail et la cessa-« tion de ces assemblées périodiques. Que des fêtes nationales « promptement instituées préparent le passage du règne de « la superstition à celui de la raison. »

« Julien, député de Toulouse, et ministre protestant, prend à son tour la parole. Voici quelques lignes détachées de son discours :

« J'ai rempli pendant vingt ans les fonctions de ministre « protestant ; je déclare que dès ce jour j'en suspends l'exer-« cice. Désormais, je n'aurai d'autre temple que le sanctuaire

« des lois, d'autre idole que la liberté, d'autre culte que celui « de la patrie, d'autre évangile que la Constitution républi- « caine que vous avez donnée à la France libre et d'autre « morale que l'égalité et une douce bienveillance. »

« Un évêque, Gay Vernon, rappelle ce qu'il a fait :

« En 1790, étant alors curé de Compreignac, je remis « mes lettres de curé à mes bons paroissiens et leur dis : Je « ne consentirai à demeurer au milieu de vous qu'autant « que vous m'élirez vous-mêmes ; toutes les places doivent « être nommées par le peuple. Ils m'élurent ; je cédai à « leurs instances fraternelles et je prêtai le serment. En « 1791, j'acceptai l'épiscopat pour contribuer au progrès « des lumières et hâter l'empire de la raison et le règne de « la liberté. Aujourd'hui, libre de suivre l'impulsion de ma « conscience sans aucun danger pour ma patrie, j'obéis à la « voix de la raison et de la philosophie et je déclare à la Na- « tion, avec la joie d'un cœur pur et républicain, que je ne « veux être que citoyen et que je renonce aux fonctions « ecclésiastiques. »

« Lalande, évêque du département de la Meurthe, s'em- presse d'annoncer à la Convention qu'il renonce pour tou- jours aux fonctions de l'épiscopat. Il dit :

« La démarche que je fais aujourd'hui, je l'ai déjà « faite il y a plus d'un an, en donnant ma démission de « l'évêché du département de la Meurthe ; mais les autorités « constituées me firent les plus vives instances pour m'en- « gager à continuer mes fonctions, parce qu'on s'imaginait « que ma présence était encore utile pour combattre l'aristo- « cratie et les prétentions extravagantes de la cour de Rome.

« Ce motif n'existe plus aujourd'hui : l'aristocratie est « anéantie ; l'autorité du pape est réduite à sa juste valeur, « et le peuple éclairé par le génie de la liberté n'est plus « esclave de la superstition et des préjugés.

« Je déclare donc que désormais je ne veux plus avoir « d'autre objet que de répandre et propager les dogmes « éternels qui sont tracés dans le grand livre de la nature et « de la raison, ce livre où toutes les nations peuvent lire et « apprendre leurs devoirs, ce livre qui, bien loin d'avoir « besoin d'être augmenté, corrigé et commenté, doit au « contraire servir à commenter tous les autres. »

« Beaucoup d'autres députés, évêques ou curés, font des déclarations semblables, et toutes ces professions de foi sont

saluées des plus vifs applaudissements par les conventionnels et par le public des tribunes. Pendant tout le mois de brumaire, il ne se passa pas de jour où la tribune de la Convention ne retentît de quelque abjuration nouvelle.

« Je n'en citerai plus qu'une, celle de Sieyès, ex-grand vicaire du diocèse de Chartres, auteur du célèbre pamphlet : *Qu'est-ce que le Tiers? — Rien! — Que doit-il être? — Tout.*

« Citoyens, mes vœux appelaient depuis longtemps le « triomphe de la raison sur la superstition et le fanatisme. « Ce jour est arrivé, je m'en réjouis comme d'un des plus « grands bienfaits de la République française. Quoique j'aie « déposé depuis un grand nombre d'années tout caractère « ecclésiastique, et qu'à cet égard ma profession de foi soit « ancienne et bien connue, qu'il me soit permis de profiter « de la nouvelle occasion qui se présente pour déclarer encore, « et cent fois s'il le faut, que je ne connais d'autre culte que « celui de la liberté, de l'égalité ; d'autre religion que l'amour « de l'humanité et de la patrie. »

« Pour abréger, passons à la conclusion :

« Je n'ai pas de démission à vous adresser, parce que je « n'ai plus aucun emploi ecclésiastique ; mais il me reste une « offrande à faire à la patrie, celle de dix mille livres de « rentes viagères que la loi m'avait conservées pour indem- « nité d'anciens bénéfices. »

« Si je me suis étendu sur ces citations, c'est pour bien établir qu'il ne s'agissait pas de quelques excentricités fantaisistes, mais bien d'une influence irrésistible qui entraînait tous les cœurs généreux.

« Sous une forme un peu emphatique, qui est le cachet de l'époque, ne reconnaît-on pas, citoyens, dans toutes ces professions de foi, de la sincérité, du désintéressement, le dévouement à la République, l'amour de l'égalité?

« On pouvait croire que l'esprit humain était définitivement affranchi. Hélas ! c'était un espoir trompeur !

« Aujourd'hui également une observation superficielle peut faire naître des illusions.

« L'Italie, presque en face du Vatican, érige un monument à Giordano Bruno, cette illustre victime de l'église.

« A Paris, on élève des statues à Voltaire, ce terrible pourfendeur des religions positives, au protestant Etienne Dolet, brûlé par l'Inquisition, après avoir été miséricordieusement étranglé, au plus grand des encyclopédistes, à Diderot.

« En France, en Angleterre, en Belgique, en Hollande, en Suisse, les Libres-Penseurs peuvent tenir des Congrès et y parler en toute liberté.

« Tout cela est vrai, mais voyons les choses de plus près.

« Pendant près d'un siècle, par des efforts d'une persévérance inouïe, le clergé a partout peu à peu reconquis tout ce qu'il avait perdu et même davantage. Le nombre des couvents ne cesse de s'accroître.

« La mainmorte est plus florissante que jamais ; même en France, dans certaines villes, comme Caen, chef-lieu du Calvados, le clergé, directement ou indirectement, possède au moins le cinquième des propriétés bâties.

« Le catholicisme fait des progrès surprenants, même dans les pays où il n'est pas subsidié, comme l'Angleterre et les Etats-Unis.

« En réponse à l'incrédulité croissante, Pie IX a proclamé deux dogmes nouveaux, qui constituent le plus audacieux défi à la raison humaine et que l'épiscopat de l'ancien régime n'aurait certes pas acceptés.

« Le bas clergé, qui, avant la Révolution, jouissait en fait d'une certaine indépendance, est maintenant soumis à un joug si abrutissant que, par comparaison, la discipline des casernes prussiennes pourrait presque paraître paternelle.

« Ainsi conduits et sous la direction des jésuites tout puissants à Rome, les prêtres sont devenus de vils instruments qui consentent à n'avoir pas plus de volonté qu'un cadavre.

« Dans ses encycliques, le pape continue à prodiguer les anathèmes à toutes les libertés modernes. L'inquisition est réhabilitée et on ne lui reproche qu'un excès de mansuétude.

« L'arrogance sacerdotale ne connaît plus de limites. Dans une lettre de condoléance adressée au pape à propos de l'érection du monument de Giordano Bruno, les évêques de Belgique se plaignent avec amertune qu'on laisse aux adversaires de la foi chrétienne une trop complète impunité et réclament de nouveau le rétablissement du pouvoir temporel.

« De la parole, l'église passe à l'action. Les évêques de France sont à l'état de rébellion ; ils sonnent la charge et montent à l'assaut de la République. En ce moment même, les prétendants officiels et l'ambitieux qui aspire à le devenir, tous réunis sous la bannière cléricale, font entrevoir à l'église, comme don de joyeux avènement, la direction de l'enseignement qui lui livrerait les générations nouvelles.

« Oui, nous pouvons encore parler librement, mais ne nous grisons pas de nos propres paroles; sérieux est le danger. Redoublons de zèle; formons partout des Sociétés de Libre-Pensée, affilions-les aux diverses Fédérations nationales, et maintenons les rapports mutuels de celles-ci, à l'aide d'un Conseil général chargé de fonctions purement administratives et nullement directrices.

« Au début, soit par un excès de timidité, soit pour toute autre raison, les Sociétés de Libre-Pensée donnaient à leurs efforts un but trop exclusif, trop étroit. Mais, depuis une dizaine d'années, les tendances contraires ont heureusement prévalu, suivant une formule que je me plais à produire, parce que je la crois absolument juste : « La Libre-Pensée, étant la base philosophique du Socialisme, ne peut s'en désintéresser. »

« Leur union, désormais indestructible, ne doit plus être mise en question : tous les Congrès se sont prononcés dans ce sens.

« Est-ce à dire que les Sociétés de Libre-Pensée fassent un double emploi avec les sociétés politiques et socialistes? Nullement. Reléguant au second plan les diverses manières de voir : possibilisme, marxisme, collectivisme, individualisme, qui peuvent passionner les intelligences, mais ne devraient jamais diviser les cœurs, la Libre-Pensée s'élève dans des régions plus sereines, où les choses prennent un aspect plus général, où l'on fait abstraction des personnalités.

« Comme le marin, dont l'œil reste fixé sur l'étoile polaire qui dirige sa marche à travers l'immensité de l'Océan, la Libre-Pensée ne perd jamais de vue le but suprême de tout socialisme démocratique, ce que nos pères appelaient « la sainte égalité. »

« Sans doute, l'égalité est un idéal que jamais on n'atteindra, mais il faut s'en rapprocher toujours. C'est aussi le plus sûr des criterium : toute mesure qui diminuerait l'inégalité parmi les hommes est désirable; toute loi qui tend à propager ou à augmenter l'inégalité des conditions humaines doit être impitoyablement combattue. En résumé, la Libre-Pensée peut s'approprier la belle et fière devise du tant regretté Blanqui : « Ni dieu, ni maître, » que Pierre Leroux avait déjà exprimée en termes moins heureux : « Tout homme doit être à lui-même son pape et son empereur. »

« Deux questions surtout s'imposent à l'attention de la Libre-Pensée : la laïcisation complète de l'enseignement à

tous les degrés ainsi que de l'assistance publique, et l'abolition de la guerre.

« Aux sinistres desseins de quelques puissants monarques, opposons la force supérieure de l'opinion publique de toute l'Europe. Est-ce possible? Il faut l'espérer, il faut le croire, il faut le proclamer. Le temps n'est plus au chauvinisme; il n'y a plus de haines nationales : Français, Allemands, Italiens, Autrichiens, Russes et Anglais ont fraternisé dans l'enceinte du Champ-de-Mars. Les peuples n'aspirent plus qu'à se mieux connaître pour s'estimer et s'entr'aider. Par la pensée, les prolétaires de tous les pays forment une sainte alliance ; elle n'est pas, comme celle des rois, formulée en protocoles diplomatiques, mais elle est gravée dans tous les cœurs en caractères ineffaçables. *(Applaudissements prolongés dans l'auditoire.)*

« Il y a quelques jours, un journal anglais, le *Star*, a émis une idée grandiose. Si les travailleurs de toute l'Europe faisaient, pour la question de la paix armée et de la guerre, ce que font les travailleurs de Londres pour celle du travail des docks, les empereurs, rois et chanceliers devraient céder au bout de quelques semaines, comme la Compagnie des docks va devoir céder au bout de quelques jours de suspension de tout travail.

« Utilisons ces sentiments altruistes; travaillons avec ardeur à ressusciter l'Internationale des travailleurs, cet admirable instrument de justice économique et de propagande pacifique.

« Courage, citoyens! ce qui fait notre force, ne l'oublions pas, c'est la noblesse et la moralité du but que nous poursuivons : le bonheur de l'humanité. Ce bonheur, nous ne le demandons pas à l'abus des jouissances matérielles, ni à l'assouvissement de la vanité. Nous le plaçons dans le développement harmonique des qualités du cœur, de l'esprit et du corps, dans la satisfaction que chacun éprouverait à ne voir autour de lui que l'aisance et la joie, et enfin, dans la paix universelle qui, seule, peut assurer la marche ascendante des peuples vers le bien, la justice et la vérité. *(Nouveaux applaudissements prolongés)* ».

La fin de ce discours est couverte d'applaudissements répétés et saluée de nombreux cris de : *Vive la Libre-Pensée! Vive la République!*

Le citoyen *A. Deluc*, Président, fait nommer les *Assesseurs*.

Sont nommés à ce titre, les citoyens :

Holyoake, du N. S. S., de Brighton (Angleterre);

Otto Friedericci, de l'Union allemande des Libres-Penseurs, de Darmstadt (Allemagne);

A. Deparis, de la Libre-Pensée de Saint-Quentin (Aisne);

Et la citoyenne *Tessier*, du Pensionnat anticlérical, de Montreuil-sous-Bois (Seine).

Lecture est donnée par le citoyen *Odin*, du procès-verbal de la séance du matin, ainsi conçu :

« La séance est ouverte à dix heures par le citoyen Pasquier.

On procède à la nomination du bureau de séance. Sont nommés :

Président : A. de Okecki.

Assesseurs : Gauthier, J. Dons (de Bruxelles), Roussel, citoyenne Bonnevial.

Le citoyen Odin est nommé secrétaire de séance.

La Commission de vérification des pouvoirs des délégués est constituée. Les citoyens A. de Okecki, Furnemont, Gauthier, Delwarte et Roussel font partie de cette Commission.

Ensuite une Commission de la Presse est nommée pour les comptes rendus à insérer dans les journaux. Ce sont les citoyens Vaudémont, Gairaud, Fournière, de Paepe, Zlotnicki, Bachelier, A. de Okecki, Marc Cotar, Deline.

Le Congrès décide que tous les votes se feront à main levée; les délégués tiendront leur carte à la main. En cas de doute, il sera procédé à l'appel nominal.

La séance est levée à onze heures quarante-cinq. »

Ce procès-verbal est adopté sans observation.

Le citoyen *E. Pasquier*, Secrétaire général, au nom de la Commission nommée pour examiner les adhésions et les mandats des délégués au Congrès, rend compte de l'examen qui a été fait, entre les deux séances, de toutes les adhésions des groupes, représentés ou non, ainsi que des adhésions individuelles, et de tous les mandats par lui reçus avant le Congrès, puis aussi de tous ceux qui ont été présentés directement au Congrès le matin même. Toutes les adhésions et tous les mandats ont été trouvés réguliers. Le Congrès donne acte à la Commission de son rapport.

Le citoyen *Jules Allix* propose alors de nommer le citoyen E. Pasquier comme Secrétaire général du Congrès. Il propose en outre que la citoyenne Julie Pasquier soit maintenue comme Trésorière.

« Il faut reconnaître, dit-il, que c'est surtout au dévouement des citoyen et citoyenne Pasquier qu'est dû le succès de l'œuvre du Congrès. Eux seuls ont eu le travail sérieux et il n'est que juste que l'un des membres de la Commission le dise. »

On accepte aussitôt que le citoyen E. Pasquier sera le Secrétaire général du Congrès.

Quelqu'un dit qu'on ne doit rien stipuler présentement pour la question des comptes et de la Trésorière, avant la fin du Congrès, et l'examen de la comptabilité.

Le citoyen *A. Deluc,* président, dit qu'il y a lieu de procéder à la nomination des Secrétaires du Congrès.

Divers citoyens font plusieurs propositions.

Pour donner au Secrétariat le caractère international, après avoir décidé la nomination de quatre secrétaires, on admet qu'il y aura quatre secrétaires pris parmi les délégués de France, et quatre secrétaires pris parmi les délégués de l'étranger.

Sont en conséquence nommés, à titre de Secrétaires du Congrès, les huit citoyens dont les noms suivent :

Le citoyen *Cilwa,* des groupes *Garibaldi* et *le Danton,* de Paris, et de la Ligue universelle des L. Pensadores, Union d'Espagne.

Le citoyen *Wœlkel,* représentant des vingt sociétés de Dissidents d'Allemagne.

Le citoyen *de Maglia,* représentant différentes Sociétés de Libres-Penseurs d'Espagne.

Le citoyen *Dr César de Paepe,* représentant de la Fédération internationale des Libres-Penseurs et des *Solidaires,* de Bruxelles (Belgique).

Le citoyen *A. de Okecki,* du Groupe autonomiste socialiste du XVe arrondissement de Paris, et du journal l'*Autonomie.*

Le citoyen *E. Odin,* de la Fédération des Groupes français, de Paris, et représentant de la Libre-Pensée de Nantes (Loire-Inférieure), et de la Libre-Pensée de Limoges (Haute-Vienne).

Le citoyen *J.-B. Schacre,* du Groupe *Etienne Dolet, Libre-Pensée* du Ve arrondissement de Paris et représentant d'un grand nombre de Groupes du Congrès.

Et le citoyen *G. Vérone,* de la *Libre-Pensée* de Levallois-Perret et représentant la Libre-Pensée de Romilly-sur-Seine (Aube).

Le citoyen *E. Pasquier*, demeurant comme Secrétaire général.

Le citoyen *G. Vérone*, qui a été nommé Secrétaire, demande à ne pas remplir cette fonction et propose, pour le remplacer, sa jeune fille *Maria Vérone*, déléguée de la Libre-Pensée de Levallois-Perret (Seine). Elle est acceptée à l'unanimité et prend aussitôt place au bureau à ce titre.

Le citoyen *Schacre* dit, qu'avant l'ordre du jour du Congrès, on pourrait commencer par les discours des délégués des différentes nationalités.

Le Président *A. Deluc*. — C'est une introduction naturelle. Tous les délégués de l'étranger qui demanderont la parole dans ce sens peuvent faire parvenir leur nom.

Le citoyen *L. Furnemont* a le premier la parole au nom de la Belgique.

DISCOURS DU CITOYEN L. FURNEMONT

« Citoyennes, Citoyens,

« Au nom des délégués de la Belgique, je viens saluer le Comité français qui a si brillamment organisé ce Congrès.

« Si tous ceux qui travaillent au bonheur de l'Humanité peuvent à bon droit répéter la parole du poète : « Tout homme a deux pays, le sien et puis la France », combien les Belges ont double titre à tenir ce langage !

« A l'heure suprême où nous combattions pour notre indépendance, le sang français, toujours généreux, s'est mêlé au nôtre sur les champs de bataille. La moitié de notre pays est de même race et de mêmes mœurs que le vôtre. Nous sommes donc un peu de la grande famille française, aussi, permettez-nous de ne point nous considérer en étrangers parmi vous. *(Applaudissements prolongés)* ».

« Nous représentons un pays dont le gouvernement est réactionnaire et clérical ; mais, vous le savez, notre système électoral, basé sur l'odieuse conception du *cens*, écarte des urnes électorales les 14/15 de la population masculine et majeure.

« Le jour où, grâce aux efforts répétés de la démocratie libérale et de la démocratie socialiste, nous serons parvenus à faire triompher, en Belgique, cette cause si juste du suffrage universel, nous n'aurons plus à rougir de notre gouvernement, qui sera franchement libéral et démocratique.

« Nous avons répondu très nombreux à votre appel, car notre organisation, au point de vue de la Libre-Pensée, est forte. Nos associations sont répandues sur toute la surface du pays, et forment entre elles une Fédération nationale, solidement constituée.

« Les Libres-Penseurs belges appartiennent, pour la plupart, soit au Parti radical dont les chefs sont MM. Janson, Féron, Demeur, soit au Parti ouvrier dont notre ami De Paepe, ici présent, est le représentant le plus autorisé.

« Nos sociétés constituent un terrain neutre, où tous ceux qui sont sincèrement dévoués au bien-être matériel et moral du peuple se rencontrent, discutent les grandes questions philosophiques, politiques et sociales, qui occupent en ce moment l'attention de tous les esprits élevés.

« Notre propagande est très intense, par les conférences, les journaux spéciaux, la solennité dont nous entourons les cérémonies civiles si nombreuses des enterrements, et celles, moins nombreuses, mais de jour en jour plus fréquentes, des mariages.

« Une des fêtes par lesquelles l'Eglise catholique agit sur les masses populaires est celle de la première communion. Nos groupes ont institué concurremment des *Fêtes de la Jeunesse*, qui ont lieu à l'époque où les enfants sont appelés à accomplir cet acte.

« Permettez-moi de vous lire un passage du journal *La Raison*, donnant le compte rendu d'une de ces fêtes, dont vous apprécierez l'importance :

La Fête rationaliste à Jolimont

La *Fédération des Sociétés rationalistes du Centre* doit être bien heureuse d'avoir organisé la Fête de la Jeunesse, qui remplaçait la première communion.

Le succès a dépassé toutes les espérances.

54 enfants, dont 22 filles, y ont pris part.

Dès 10 heures du matin, la vaste salle de la Coopérative de Jolimont, qui peut contenir quinze cents personnes, était archi-comble. Toutes les classes de la Société s'y trouvaient confondues. On y remarquait la présence de plusieurs grands industriels de la région, et notamment de MM. Hiard, Emile Fontaine et Majoie, à côté des membres du Comité d'organisation composé de MM. Hector Evrard, Abel Wart, Fernand Cavrot, Léonard, Bourgeois, Léop. Delval, représentant la *Libre-Pensée*, de La Hestre, les *Libres-Penseurs du Centpe*, la *Raison*, de La Louvière, la *Tolérance*, de Chapelle-lez-Herlaimont, la *Fraternité*, de Gouy-lez-Piéton.

M. Houzeau de Lehaie, membre de la Chambre des Représentants, a fait une conférence très belle et très applaudie.

Dans l'après-midi, un banquet de deux cents couverts a eu lieu.

Le soir, les parents et les enfants ont fêté l'heureux jour en famille.

Lundi matin, les enfants, escortés par plus de cinquante parents et amis, sont partis pour Bruxelles, où ils ont été reçus à la gare par le Comité du *Cercle des Soirées populaires rationalistes,* composé de MM. Léon Furnemont, président, Docquier, Dons, Houtart, Bombeke et Mme Melchior.

Une collation fut prise par les enfants à *la Coupe,* rue des Poissonniers, local du Cercle.

De là, sous la conduite de M. Bombeke et de Mme Melchior, ils se rendaient à la *Maison du Peuple,* où le vin d'honneur leur fut offert.

Ils visitèrent ensuite le Musée d'histoire naturelle, le Palais de Justice, le Parc, etc.

A deux heures, ils ont dîné à l'*Ancien petit Cygne,* rue de l'Étuve.

Dans l'après-midi, les enfants sont allés au *Musée Castan,* où leur joie ne connut plus de bornes.

Le départ de Bruxelles eut lieu à 5 heures du soir. *(On applaudit.)*

« Ces fêtes se sont généralisées et nous pouvons affirmer que bientôt nous pourrons lutter avec chance de succès contre l'organisation si puissante du clergé catholique.

« Le Congrès, auquel nous sommes conviés, n'aura pas l'importance qu'il aurait dû avoir relativement à la situation des délégués dans la science universelle. Nous n'avons ni Büchner, ni Bradlaugh, ni Bovio, ni d'autres encore.

« Mais nous pouvons faire d'excellente besogne en restant sur le terrain pratique de la propagande rationaliste. Que chaque délégué fasse connaître les moyens employés dans son pays, dans sa région, pour combattre le fanatisme.

« Inspirons-nous des bons exemples qui nous seront exposés, et qu'en rentrant chez soi, chacun de nous essaie de réaliser, conformément aux mœurs de sa nation, ce qu'il aura appris d'utile et d'efficace.

« Notre réunion n'aura pas été vaine et elle sera profitable aux progrès, que nous désirons, de la Libre-Pensée et de la démocratie. »

Le citoyen *E. Odin* répond au discours du citoyen Furnemont au nom de la Commison d'organisation, et remercie

tous les Groupes et tous les Libres-Penseurs qui ont répondu à son appel.

DISCOURS DU CITOYEN E. ODIN

« Citoyennes, Citoyens,

« Qu'il me soit permis de répondre quelques mots au sujet du regret que vient de formuler le citoyen Furnemont.

« Il est vrai qu'il manque ici beaucoup de citoyens dont la place y est marquée. Il n'y a ni sénateurs, ni députés; il n'y a même pas de conseillers municipaux de Paris. Cependant, il y a dans ces trois assemblées des citoyens qui sont libres-penseurs, mais quand, grâce à la propagande des groupes, ils ont été élus, ils ne sont plus venus.

Il n'y a pas non plus de célébrités du journalisme ni de la tribune. C'est que ceux qui autrefois venaient aux Congrès et aux réunions n'avaient en suivant nos travaux d'autre but que de se faire connaître. Quand les groupes de Libre-Pensée refusèrent leur appui aux ambitieux, ces messieurs ont abandonné les groupes, et ils ont bien fait; car, pour faire de la propagande utile et productive, il y faut du dévouement et de l'abnégation, et ceux qui manquent de l'un et de l'autre n'ont en effet rien à y faire.

« Maintenant que j'ai donné ces courtes explications, je souhaite de tout mon cœur, au nom de nos amis, la bienvenue aux délégués de la province et à ceux de l'étranger.

« Libre-Penseur en même temps que socialiste, nul n'est plus que moi heureux de voir réunis à notre Congrès des penseurs libres, des hommes émancipés de tous les pays.

« Camarades Allemands, Polonais, Hellènes, Anglais, Espagnols, Belges, et vous tous, chers amis de la province, c'est avec joie et plaisir que nous avons serré vos mains; et nous désirons vivement voir se renouveler souvent, aussi souvent que possible, les grands Congrès internationaux, les assises de la Libre-Pensée, de l'humanité affranchie.

« En même temps que ces réunions sont utiles pour la propagande, elles rendent de grands services pour maintenir la paix entre les peuples.

« Il est certain que des citoyens qui ont fraternisé comme nous le faisons, qui ont travaillé à la propagation des grandes idées de justice et de fraternité, ne peuvent pas se considérer ensuite en ennemis. Malgré vos rois et vos empereurs, malgré nos gouvernants, nous conserverons le souvenir des luttes

soutenues contre nos maîtres, et des poignées de mains échangées, et, quoi qu'il arrive, nous trouverons, les uns chez les autres, non des ennemis, mais des alliés toujours prêts à donner leur concours pour combattre les tyrans et les exploiteurs de la bêtise et de l'inintelligence humaine.

« Citoyens étrangers, je vous souhaite la bienvenue cordialement ».

DISCOURS DU CITOYEN HOLYOAKE

Le citoyen *Holyoake*, délégué anglais, au nom de l'Angleterre, prononce en anglais un discours — qui est aussitôt résumé en français par le citoyen *J.-M. Robertson*, à peu près en ces termes :

« Le citoyen *Holyoake* a fait le tableau des progrès de la Libre-Pensée en Angleterre, et il assure les Libres-Penseurs français de toute la sympathie de ses compatriotes au nom de la *National secular Society*. Le citoyen Robertson dit qu'il ne peut bien rendre les éloges faits par le citoyen Holyoake. Son discours est plus beau, dit-il, en anglais qu'il ne peut lui-même l'exprimer en français. »

Le journal *The Freethinker*, de Londres, nous a donné un résumé dont voici l'exacte traduction :

« M. Holyoake dit qu'il est venu du Congrès coopératif à celui des Libres-Penseurs, qui rend la coopération possible. La Libre-Pensée est une condition du progrès des nations. Où en serait la science sans la Libre-Pensée, sa mère nourrice? La théologie se meurt de médiocrité. Les idées de miracles que les juifs répandirent, il y a deux mille ans, réjouissent encore aujourd'hui l'enfance des églises. La mer de la théologie eût été stagnante depuis des siècles, si les éléments libres-penseurs du passé, au péril de leur vie, n'y eussent mis un peu du sel de la raison. Cependant la société ne reconnaît pas encore que nous nous sacrifions pour la servir. Diderot l'exprime fort bien quand il dit : « Il y a moins d'inconvénients à être fou avec les fous qu'à être sage tout seul. » C'est seulement par la Libre-Pensée que les hommes peuvent être sages. Et nous acceptons les inconvénients qu'il y a à mettre les moyens d'être sage aux mains de la société, afin que l'humanité progresse. »

Le journal anglais ajoute : « Ce discours fut très bien traduit en français par M. J. M. Robertson, et vivement applaudi. »

Au nom de la Pologne, la citoyenne *Marya Chéliga-Loévy,* publiciste, déléguée d'un groupe polonais, salue les membres du Congrès.

DISCOURS DE LA CITOYENNE MARYA CHÉLIGA-LOÉVY

« Citoyennes, Citoyens,

« Je vous salue au nom de mes sœurs qui, à travers les ténèbres des préjugés, ont su trouver le vrai chemin vers la lumière du progrès et de l'indépendance.

« Je vous salue au nom de mon pays, la Pologne martyre, dont le passé glorieux n'a jamais été souillé par le crime de fanatisme religieux et d'intolérance.

« Victimes de l'oppression, nous aspirons vers la délivrance ; — mais aucun joug n'a pu aliéner nos âmes, et nous suivons de près la marche des conquérants, — non pas ceux dont la force est dans le glaive, mais ceux qui luttent pour le triomphe des idées — qui, par leurs efforts, délivreront un jour l'humanité de ses ennemis les plus cruels : l'ignorance et les préjugés !

« A ce Congrès des Libres-Penseurs, je viens, tout émue par le souvenir de la date glorieuse dont vous célébrez le centenaire, — et, avec un sentiment profond, je vous salue, citoyennes et citoyens, enfants de la Révolution ! »

Les applaudissements éclatent de toutes parts en réponse à la citoyenne polonaise Marya Chéliga-Loévy.

Les Délégués allemands *Friederici* et *Wœlkel* félicitent la Libre-Pensée de France et font l'éloge des progrès réalisés par l'Exposition. Ils assurent le peuple français des sympathies des Libres-Penseurs allemands pour la démocratie française, et déclarent que la Libre-Pensée fait de grands progrès en Allemagne, et que le temps viendra prochain où les deux peuples se donneront la main pour l'œuvre de la civilisation.

DÉPÔT ET RAPPORT PAR LE CITOYEN E. PASQUIER

Après ces différents discours, le citoyen *E. Pasquier* a la parole pour faire son rapport, dont la teneur suit, et conclut en déposant sur le bureau du Congrès, avec la volumineuse correspondance dont le rapport a parlé, le

portefeuille spécial des différents rapports et mémoires adressés au Congrès, et qui sont au nombre de quarante-trois, dont trente-cinq déposés avant le Congrès et huit à son ouverture et pendant le Congrès. La liste suit :

LISTE DES RAPPORTS ET MÉMOIRES DÉPOSÉS AU CONGRÈS

1 Rapport du citoyen Jean-Paul Cée, suivi d'un avant-projet de Code des Lois Morales, 4e question. (4e Commission.)

2 Rapport du Groupe de Sézanne, n° 7 du programme, et Vœu sur le n° 10. (10e C.)

3 Rapport du Groupe du XXe arrondissement de Paris, n° 7 du programme et Vœu n° 10. (7e et 10e C.)

4 Rapport allemand, n° 4 du programme. (4e C.)

5 Rapport du citoyen J. Lemaitre, du Groupe de Saint-Florentin (Yonne), sur la 4e question. (4e C.)

6 Rapport du citoyen Emmanuel Delorme, du Groupe de Boulogne, sur le n° 2. (2e, réunie à la 1re.)

7 Rapport du citoyen Bonnet, de Béziers (Hérault), sur les nos 1 et 2. (1re et 2e C.)

8 Rapport du citoyen E. Rameau, à Appoigny (Yonne), n° 6 du programme. (6e C.)

9 Rapport du citoyen L. Borsendorff, à Paris, n° 1 du programme. (10e C.)

10 Rapport de la citoyenne Léonie Rouzade sur la Morale. (4e C.)

11 Rapport du Groupe Voltaire de la Libre-Pensée de Gex (Ain), nos 1 à 8 du programme. (Diverses C.)

12 Rapport du Groupe philanthropique Adrien Pasquier, de Rouen, trois parties : 1re n° 4, 2e n° 7, 3e nos 9 et 10 du programme. (Diverses C.)

13 Rapports du citoyen Drevet, de Levallois-Perret, chapitre premier du programme. (1re et 2e C.)

14 Rapport du Groupe d'Épernon, chapitre premier, nos 1 à 5 du programme. (Diverses C.)

15 Rapport du citoyen Emile Joindy, à Paris, chapitre premier, n° 4 du programme. (4e C.)

16 Rapport de la Loge libre *la Ligne droite,* nos 1 à 10 de programme. (Diverses C.)

17 et 17 *bis*. Deux Rapports du Groupe de Saint-Quentin, chapitre premier, nos 1 à 5 du progr. (1re, 6e et autres C.)

18 Rapport du citoyen Albert Regnard, de Paris, chapitre premier, no 1 du programme. (1re et 2e C.)

19 Rapports du Groupe « Ni Dieu, ni Prêtres », de Lyon, nos 5, 6 et 7 du programme. (5e C.)

20 Rapport de l'Union des Sociétés de Libre-Pensée de la région du Nord, nos 1 à 6 du programme. (4e C.)

21 Rapport du Groupe de la Libre-Pensée du canton de Sèvres, nos 1 à 5 du programme. (4e C.)

22 Rapport du Groupe de la Libre-Pensée d'Argenteuil, nos 3 et 4 du programme. (4e C.)

23 Rapport de la Fédération du canton de Charenton, titre III, no 9 du programme. (9e C.)

24 Rapports de la Fédération nationale des Libres-Penseurs de Belgique, no 7 du programme. (7e C.)

25 Rapport de la Loge maçonnique « Le Travail et les Vrais Amis fidèles », no 3 du programme. (3e C.)

26 Rapport du Groupe Rouget de l'Isle, de Cherbourg, sur le no 4 du programme. (4e C.)

27 Rapport du citoyen Albert Regnard, sur le calendrier républicain, no 9 du programme. (9e C.)

28 Rapport du Groupe de la Libre-Pensée de Romilly, sur le no 9 du programme. (9e C.)

29 Rapport de la Fédération rationaliste de Charleroi, nos 1 à 10 du programme. (1re et 2e C.)

30 Rapport de la Libre-Pensée de Nevers, nos 3, 4 et 9 du programme. (4e C.)

31 Rapport de la Libre-Pensée du XVIIIe arrondissement sur le no 10 du programme. (10e C.)

32 Rapport de la citoyenne Emilie de Saint-Hilaire sur le no 5 du programme. (5e C.)

33 Rapports de la Libre-Pensée socialiste du IVe arrondissement, nos 1 à 9 du programme. (4e C.)

34 Rapport de la Libre-Pensée de Druillat (Ain) sur la propagande et les vœux. (9e et 10e C.)

35 Rapports de la Libre-Pensée d'Anvers (Belgique), adressés et signés par le président, Nap. Navez, sur les nos 1, 2, 3, 5 et 6 du programme. (C. diverses.)

Tels sont les rapports qui ont été déposés sur le bureau du Congrès par le citoyen E. Pasquier, Secrétaire-général. Les rapports qui suivent ont été introduits au Congrès.

36 Un Rapport en italien, du dottor Marcello, sur le n° 3 du programme.

36 *bis*. Un numéro du Rapport (n° 30) de la Libre-Pensée de Nevers, nos 4 et 9 du programme. (4e C.)

37 Rapport du Groupe de la Libre-Pensée de Saint-Denis sur les divers nos du programme. (4e C.)

38 Rapport présenté par le citoyen Jules Allix à la Commission du programme, sur la quatrième question et sur la propagande. (4e C.)

38 *bis*. Rapport sur les êtes rationalistes et sur la question de progagande (fête de Jeanne d'Arc, Ismaël du Plessis). (9e C.)

39 Un volume imprimé de Mlle Clémence Royer, ayant pour titre : *Le Bien et la Loi Morale*, quatrième question. (4e C.)

39 *bis*. Un Rapport de l'Union des Libres-Penseurs de Boulogne, sur la propagande. (9e C.)

40 Un Programme présenté par la Libre-Pensée de Cette et se rapportant à la neuvième question. (9e C.)

41 Une brochure du citoyen Achille Jolly, sur le calendrier et les fêtes civiles à établir, neuvième question. (9e C.)

42 Un Rapport de Mme Frau Hedwig-Henrich Wilhelmi, de Manheim (Allemagne), sur le Droit des Femmes. (5e C.)

Enfin, diverses brochures et annonces qui ont été distribuées aux membres du Congrès par leurs auteurs en vue de leur propagande personnelle.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL AU NOM DE LA COMMISSION D'ORGANISATION

Citoyennes, Citoyens,

Sur une convocation émanant de la Fédération française des Groupes socialistes de la Libre-Pensée, les Libres-Penseurs, réunis en Assemblée générale, le 15 juillet 1888, salle de l'Ermitage, ont décidé, d'accord avec la Fédération internationale, l'organisation d'un Congrès universel des Libres-

Penseurs en septembre 1889, à Paris, afin de fêter le centenaire de la Révolution française.

Une Commission, composée de vingt-cinq membres actifs et de soixante membres correspondants, a été nommée pour organiser ces grandes assises de la Libre-Pensée internationale. Cette Commission d'organisation s'est immédiatement mise à l'œuvre, et vient vous rendre compte de ses travaux.

Dès le mois d'août, la Commission d'organisation, membres actifs, s'est constituée et a nommé son bureau composé de : un secrétaire général, deux secrétaires-adjoints, une trésorière, et s'est ensuite divisée en deux grandes Commissions : l'une, pour la propagande et la rédaction des programmes et circulaires; l'autre, pour l'administration des finances, la correspondance et le classement de tous les documents et rapports.

La Commission de propagande a rédigé les programmes-circulaires qui ont été envoyés, au nombre de 5,000 environ, à tous les groupements étrangers et français, à deux cents journaux républicains, aux Sénateurs et Députés républicains socialistes de la France, aux conseillers généraux et municipaux de Paris, aux membres des sociétés scientifiques, anthropologiques, aux personnalités étrangères et françaises, ayant un nom marquant parmi les penseurs, à tous ceux enfin qui ont rendu service à la Libre-Pensée.

Il est certain que, dans cette agglomération d'hommes de dévouement, de savoir, d'esprit libre, dégagé de tous les préjugés religieux et antihumains, des oublis ont été faits, nous nous en excusons et vous prions de croire que cette omission a été faite sans parti-pris. La Commission administrative a répondu, par l'organe de son Secrétaire général, à tous les renseignements qui lui ont été demandés, à toutes les communications qui lui ont été faites, à tous les rapports qui lui ont été adressés, enfin, à cette volumineuse correspondance comprenant plus de 450 lettres.

Elle a ensuite établi l'état des adhésions, s'élevant au nombre de cinquante pour les personnalités, et de deux cent-trente-quatre pour les groupements.

Les groupements se divisent comme suit :

Deux cent-vingt-trois loges maçonniques, sociétés de Libre-Pensée, cercles républicains et socialistes et d'instruction laïque, journaux, et onze Fédérations qui sont :

Fédération internationale, Fédération nationale belge, Fédération du bassin de Charleroi, Fédération de la province du Hainaut, Fédération des groupes anglais, Fédération française des groupes, Fédérations socialistes de la Libre-Pensée, Fédération du département de Seine-et-Oise, Fédération du canton de Charenton, Union allemande des Libres-Penseurs, Union des groupes suédois, Union des groupes du Nord et du Pas-de-Calais.

Un état des Délégués, un état de classement des rapports, qui sont au nombre de quarante-deux, un état de caisse dont voici le résultat à ce jour :

Recettes	765	60
Dépenses	869	30
Soit un excédent de dépenses de	103	70

Les dépenses se subdivisent ainsi :

Location de la salle	500	»
Imprimés : Première circulaire (1.000)	9	»
200 journaux avec programmes (l'Union des Libres-Penseurs)	15	»
Deuxième circulaire (3.000)	75	»
100 numéros du journal *Le Danton*, pour publication des sommes reçues	10	»
500 lettres de convocation	7	»
200 lettres d'invitation	4	50
1.000 cartes de Délégués	20	»
Fournitures de bureau, frais de correspondance, envois de journaux, circulaires et divers dont détail à vérifier	228	80
Total égal aux dépenses annoncées	869	30

En plus des recettes et dépenses indiquées, il y a à recevoir de la caisse municipale de Paris la somme de 1.500 francs et environ 100 francs promis par plusieurs Groupes, et pour les dépenses, il reste à payer 112 fr. 15.

Nous croyons, citoyennes et citoyens, avoir rempli notre devoir comme organisateurs et vous prions de bien vouloir, à la fin du Congrès, nommer une Commission de liquidation des comptes financiers.

La Commission d'organisation remercie tous les Délégués étrangers et français d'avoir affirmé par leur présence les liens de solidarité qui unissent les Libres-Penseurs de tous

les pays, et conserve l'espoir que, dans un avenir prochain, nous verrons éclore l'ère de justice et de liberté pour laquelle nous travaillons depuis longtemps.

Nous avons le ferme espoir qu'il ressortira de ces grandes assises de la Libre-Pensée internationale, l'union fraternelle des peuples pour le bien de l'humanité, qui ne se produira que par l'émancipation intellectuelle et matérielle de tous.

Vive la République sociale et universelle !

Pour la Commission :

Le Secrétaire général,

E. PASQUIER.

Acte est donné au citoyen *E. Pasquier* du dépôt des Mémoires et de son Rapport.

Le Président. — Si maintenant quelqu'un demande encore la parole, je suis prêt à la lui accorder.

Le citoyen *Marmol*, délégué espagnol, se présente à la tribune ; la parole lui est donnée.

Nota. — La Commission du Congrès a le regret de constater qu'il ne lui a pas été possible, malgré ses démarches réitérées auprès de l'orateur, de se procurer le texte du discours du citoyen Marmol, dont la verve entraînante a eu au Congrès de nombreux applaudissements. Elle renvoie le lecteur au procès-verbal de la séance publié dans celle qui suit. Nous constatons cependant, d'après les lettres du citoyen *Marmol,* le sens général de son discours.

« La Libre-Pensée, a-t-il dit, a sa sphère d'action, non « seulement sous le rapport religieux et philosophique, « mais aussi sous le rapport politique, économique et social, « et généralement dans toutes les sphères de l'activité « humaine. Il a insisté pour réclamer la liberté et surtout « l'égalité économique, puis l'éducation laïque des enfants. « Il a dit spécialement que les devises républicaines sont « bien quelque chose, mais peu de chose, si elles ne sont « pas mises en pratique (1). »

(1) La Commission du Congrès a à faire ici une déclaration pour la Commission de la presse du Congrès.

Les citoyens *A. de Okecki* et *Marc Rosenfeld-Cotar*, membres de la Commission du Congrès, ont fait remarquer que la période électorale a empêché la publication des comptes rendus que les membres de la Commission de la presse ont chaque jour préparés

INCIDENT VICTOR E. LENNSTRAND

Un membre du Congrès annonce qu'il vient de recevoir de Stockholm, une lettre dont il donne lecture et qui apprend que le citoyen Victor E. Lennstrand, libre-penseur suédois, au moment même où le Congrès des Libres-Penseurs s'ouvre à Paris, vient d'être arrêté à Stockholm et conduit en prison pour le grand crime de propagande rationaliste.

Cette nouvelle, qui avait déjà circulé dans l'auditoire, est accueillie avec toute sympathie pour la victime.

Le citoyen *Schaëre* expose les crimes de propagande du libre-penseur et les condamnations iniques prononcées contre lui.

Il dit qu'il est bien que le Congrès prenne occasion de sa réunion pour protester en faveur du libre-penseur injustement frappé, et propose, pour appuyer et réaliser sa motion, que le Congrès fasse parvenir séance tenante un télégramme au prisonnier,

Il dit que cette protestation, ainsi faite, sera en même temps une consolation pour le citoyen Victor E. Lennstrand, qui saura que ses amis libres de Paris ne l'oublient pas dans sa prison.

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

Voici le texte du télégramme aussitôt rédigé et adressé au citoyen Victor E. Lennstrand séance tenante :

« Adresse au citoyen Victor E. Lennstrand (Stockholm), libre-penseur suédois, condamné huit fois comme blasphémateur pour sa propagande rationaliste.

« Le Congrès universel des Libres-Penseurs, réuni à Paris, salue le citoyen Lennstrand, soldat de la liberté de conscience, victime du fanatisme. »

Le Président de Séance,
A. Deluc.

Le Secrétaire général,
E. Pasquier.

et que les commissaires, après le Congrès, avaient gardé leurs notes personnelles, pour les utiliser à l'étranger ou en province, comme ils y étaient autorisés. — Il a cependant été publié différents comptes rendus par quelques journaux, et, à l'étranger notamment, les journaux « *La Raison* » de Bruxelles, « *The Freethinker* » de Londres, et « *Las Dominicales* », de Madrid, en ont donné de fort importants, très étendus.

La Commission du Congrès.

Nomination des Commissions

Le *Président*. — Il y a lieu de procéder à la nomination des Commissions pour l'examen des rapports et des mémoires adressés au Congrès. Comme il y a dix numéros au programme...

Le citoyen *Schacre*. — Mais les numéros 1 et 2 sont connexes et ont été réunis.

On décide qu'il y a lieu de nommer dix Commissions. Leur mission sera d'examiner tous les rapports et mémoires se rapportant aux *dix* numéros du Programme, excepté pour les numéros 1 et 2, qui ayant été trouvés connexes seront remis à l'examen d'une seule Commission.

Le citoyen *Schacre* pense qu'il suffit de nommer *trois* membres pour chaque Commission. Le travail, dit-il, sera ainsi assuré, tandis que, s'il y a trop de membres dans les Commissions, on perdra beaucoup de temps, vu les discussions qui pourront avoir lieu.

Le citoyen *Jules Allix* pense au contraire qu'il faut demander à la bonne volonté de tous les membres du Congrès de se faire inscrire dans la Commission où ils peuvent vouloir s'employer. On est sûr alors d'avoir un travail sérieux. On peut même se faire inscrire dans plusieurs Commissions.

Au contraire, en ne nommant que trois membres, il faudrait au moins savoir avant si les membres à nommer voudront ou pourront accepter le mandat à leur confier, et, dans ce cas, le Congrès n'aurait que les opinions de ces trois membres, et les nombreux rapports et mémoires à examiner courront le risque de n'être pas tous appréciés suffisamment. D'autre part, le choix des trois membres en question paraît difficile entre Délégués qui ne se connaissent pas. Il faut donc au moins que l'on commence par s'enquérir des membres qui peuvent ou qui veulent accepter le mandat pour telle ou telle Commission. D'ailleurs, tous les membres du Congrès n'ont-ils pas un droit égal à s'employer dans les différentes Commissions, où leurs connaissances et leurs sympathies les attirent?

— Il est décidé que les Commissions seront ouvertes à tous les membres qui voudront s'y faire inscrire.

Pour les numéros 1 et 2 réunis, — *Question historique*, — la Commission est composée des citoyens : *Albert Regnard, César de Paepe, Odon de Buen, Dulucq* et *Wolkœl*.

Pour le n° 3, — *Question des Religions*, — se font ins-

crire et sont acceptés dans la Commission les citoyens *Vignaud, Bachelier, Gauthier, Wolkœl, Robertson.*

Pour le n° 4, — *Question de la Morale,* — sont inscrits dans la Commission, les citoyens *Jules Allix, Gairaud Trévaré, Bachelier, Abadie, Jaillet.*

Pour le n° 5, — *Question de la femme,* — se font inscrire les citoyens *Gairaud, Abadie, Jules Allix.*

Le citoyen *Jules Allix* demande l'inscription, dans la Commission qui doit examiner la question du *Droit des femmes,* de la citoyenne *Louise Barberousse.*

Le citoyen *E. Odin.* — Je m'oppose, dit-il, à l'inscription de la citoyenne Louise Barberousse dans la Commission. La citoyenne Louise Barberousse a fait partie de la Commission d'organisation, et elle n'y est pas venue.

Le citoyen *Jules Allix.* — Quand elle n'y est pas venue elle s'est toujours fait excuser, et elle a plus travaillé pour la Commission d'organisation que bien d'autres qui n'y sont pas venus autant, — sans se faire excuser. Je demande formellement son inscription.

Le citoyen *E. Odin.* — On procède maintenant à la nomination des Commissions, la citoyenne Louise Barberousse ne peut pas y être nommée puisqu'elle n'est pas présente.

Le citoyen *Marmol.* — Pour éviter toute question personnelle, je propose que le Congrès décide que « ne pourront être nommés pour les Commissions que les membres assistant à la séance. »

— Ce principe est adopté. En conséquence, le nom de M^lle^ Louise Barberousse n'est pas inscrit *alors* dans la Commission.

Le citoyen *Jules Allix.* — Elle y figurera cependant, vous le verrez; car c'est son droit de faire partie de la Commission qu'elle voudra, comme c'est le droit de tous les membres du Congrès (1).

L'on inscrit ensuite dans la cinquième Commission, à la suite des noms ci-dessus, les citoyens *J.-B. Schacre, Rameau,* et les citoyennes *Wilhelmi, Tessier* et *Astié de Valsayre.*

Pour le n° 6, — *Question de l'éducation,* — se font inscrire dans la Commission, les citoyens *Boutillier, Rama,*

(1) A la séance du soir, la citoyenne Louise Barberousse s'est fait elle-même inscrire aux Commissions 5 et 6.

Duval, Abadie, Lenormand, Wolkœl, Dacheux, Jules Allix, Deparis et la citoyenne *Bonnevial.*

Pour le n° 7, — *Question des œuvres de la Libre-Pensée*, — se font inscrire dans la Commission, les citoyens *Deparis, Dacheux, Duval, Robertson, Fombertaux, César de Paepe, Abadie* et *Borras.*

Pour le n° 8, — *Statistique*, — se font inscrire les citoyens *Maximilien (Georges), J.-B. Schacre, Gairaud, Abadie, Wolkœl* et *Cordeau.*

Pour le n° 9, — *Question de la propagande*, — se font inscrire les citoyens *Furnemont, Robertson, Albert Regnard, Wolkœl, Friederici, Bachelier, Schacre, Jules Allix, Maximilien Georges, Trévaré; Rama, Borras, Delwarte, Odon de Buen.*

Pour le n° 10, — *Question des Vœux et Propositions*, — se font inscrire les citoyens *Léopold de Guille, Lissens, Jules Allix, Boutillier, Dulucq, Paul Pasquier.*

Toutes les Commissions se réuniront au local du Congrès, le matin, à 9 heures.

Le citoyen *A. Deluc*, président. — Les noms des membres des Commissions seront affichés à la porte d'entrée de la salle par les soins des secrétaires. On est prévenu que les réunions des Commissions, pour l'étude des rapports et des Mémoires présentés au Congrès, doivent avoir lieu tous les matins à 9 heures.

D'autre part, il y a, ce soir à 8 heures, séance générale du Congrès et étude des questions 1 et 2.

La Séance est levée à 6 heures 30 minutes.

PREMIÈRE JOURNÉE

Dimanche, 15 septembre 1889

huit heures du soir

3e Séance. — Séance générale. — Questions 1 et 2

Après les deux séances de la journée, l'affluence des congressistes est, le soir, encore plus nombreuse. Tous les étrangers sont présents, mais les congressistes de Paris sont à peu près au complet.

La séance est ouverte à 8 heures 45 minutes.

Le citoyen *Albert Regnard*, de Paris, est nommé *président*.

Sont nommés Assesseurs :

La citoyenne *Louise Barberousse*, Déléguée de la Ligue de la Protection des Femmes et de la Fédération des Femmes, de Paris.

Le citoyen *César de Paepe*, de la Fédération internationale de Bruxelles.

Le citoyen *A. de Okecki*, délégué du XVe arrondissement de Paris, et le citoyen *J.-M. Wheeler*, de la Secular Fédération et de l'Union de Suède.

Le Président lit un télégramme de la citoyenne *Maria Jankowska*, qui assure le Congrès de sa sympathie et qui s'excuse de ne pouvoir y assister.

La citoyenne *Louise Barberousse* donne lecture d'une lettre à elle adressée par la citoyenne *Maria Deraismes*, qui s'excuse de ne pouvoir assister au Congrès, et qui la prie de vouloir bien au besoin la représenter.

LE PROCÈS-VERBAL

La jeune citoyenne *Maria Vérone*, malgré le peu de temps écoulé depuis la séance, est en mesure de donner lecture du procès-verbal suivant.

Le Congrès la remercie et renvoie la lecture et l'adoption de ce procès-verbal à la Séance suivante.

Il est ici publié à sa place normale, tel qu'il a été adopté à la Séance du lendemain :

« La séance est ouverte à deux heures trente par le citoyen Deluc, membre de la Fédération internationale, qui fait un discours sur l'utilité de la Libre-Pensée.

Nomination du bureau de séance :

Président : Deluc;

Assesseurs : Holyoake, Friederici, Deparis, citoyenne Tessier.

Sur la proposition du citoyen Deluc, le Congrès décide de nommer quatre secrétaires étrangers et quatre secrétaires français. Ce sont les citoyens Cilwa, Wolkœl, de Maglia, César de Paepe, A. de Okecki, E. Odin, J.-B. Schacre et Vérone.

Le citoyen Vérone n'accepte pas d'être secrétaire et propose pour le remplacer, sa jeune fille, la citoyenne Maria Vérone, qui est acceptée à l'unanimité.

Le citoyen E. Pasquier reste secrétaire général du Congrès.

Il est convenu que la parole sera donnée d'abord à un représentant de chaque nationalité pour la discussion générale.

Le Président donne la parole au citoyen *Furnemont*, qui le premier parle au nom de la Belgique et propose de remplacer la première communion par une grande fête anticléricale, comprenant : collation, conférence, excursion.

Après lui, le citoyen E. Odin remercie, au nom de la Commission d'organisation, tous les groupes et tous les libres-penseurs qui ont répondu à son appel. Il fait en même temps remarquer que si certains hommes éminents ne sont pas au Congrès, c'est qu'ils voulaient se servir de la Libre-Pensée pour dominer les autres, mais, ayant vu leurs projets déjoués, ils ont été forcés de se retirer des groupes dont ils faisaient partie. On n'a donc pas à les regretter.

C'est au nom de l'Angleterre que le citoyen Holyoake fait un discours dont il est aussitôt après donné traduction.

La citoyenne Marya Chéliga-Loévy vient, au nom de la Pologne, martyre encore sous le joug des tyrans, féliciter les Français de fêter le Centenaire de la grande Révolution française de 1789, et les remercie d'avoir invité à cet anniversaire les libres-penseurs de tous les pays.

Puis, nous entendons deux délégués allemands, les citoyens Friederici et Wolkœl, nous assurer que, malgré les dissentiments existant entre la France et l'Allemagne, les libres-penseurs et les socialistes allemands seront toujours avec nous et ne demandent qu'à faire partie de la grande famille internationale.

Après ces discours, qui ont tous été très applaudis, le citoyen E. Pasquier remet au Congrès la correspondance et les

rapports des groupes qui étaient en sa possession ; puis il donne lecture du compte rendu des travaux de la Commission d'organisation.

Le dernier orateur est le citoyen Marmol, délégué espagnol, qui demande la liberté et l'égalité économiques et l'éducation laïque des enfants. Il pense que la devise « Liberté, Egalité, Fraternité » ne sert à rien si elle n'est pas appliquée.

Il est donné lecture d'une lettre faisant mention de l'emprisonnement pour blasphèmes du citoyen Lennstrand, président de l'Union des libres-penseurs de Suède. Sur la proposition du citoyen Schacre, le Congrès décide d'envoyer un télégramme au citoyen Lennstrand pour lui faire part de ses regrets.

Il est ensuite nommé dix Commissions, pour examiner les rapports et rédiger les conclusions à soumettre au vote du Congrès.

Les délégués absents à cette séance ne pourront faire partie d'aucune Commission.

Voici les noms des Délégués faisant partie des Commissions :

1 et 2. — Regnard, de Paepe, Odon de Buen, Dulucq, Wolkœl.

3. — Vignaud, Bordet, Bachelier, Gauthier, Wolkœl, Robertson.

4. — Jules Allix, Gairaud, Trévaré, Bachelier, Abadie, Jaillet.

5. — Gairaud, Abadie, Jules Allix, Charton, Schacre, Rameau, citoyennes Wilhelmi, Tessier, Astié de Valsayre et Louise Barberousse.

6. — Boutillier, Rama, Duval, Abadie, Lenormand, Wolkœl, Dacheux, Jules Allix, Deparis, citoyennes Bonnevial et Louise Barberousse.

7. — Deparis, Dacheux, Duval, Robertson, Fombertaux, de Paepe, Abadie, Borras.

8. — Maximilien Georges, Schacre, Gairaud, Abadie. Wolkœl, Cordeau.

9. — Furnemont, Robertson, Regnard, Wolkœl, Friederici, Bachelier, Schacre, M. Georges, Jules Allix, Trévaré, Rama, Borras, Delwarte, de Buen.

10. — Léopold de Guille, Lissens, Jules Allix, Boutillier, Dulucq, Paul Pasquier.

La Séance est levée à six heures trente. »

L'ordre du jour est l'examen des questions 1 et 2 du programme.

Le citoyen *Albert Regnard*, président, dit que, malgré son désir, il lui est matériellement impossible de faire son rapport sur les Mémoires présentés sur les questions 1 et 2. Il n'a eu ces Mémoires qu'après la séance, à 6 heures, et n'a pas

encore pu les examiner. La première Commission n'a pas même pu se réunir.

On décide d'aborder l'étude générale de la question.

Le citoyen *Marmol*, dans une improvisation rapide, parle des Religions, dont il attribue l'origine à l'ignorance des hommes, qui supposaient des causes surnaturelles pour ce qu'ils ne pouvaient expliquer ni comprendre. « La science, dit-il, a éclairé depuis les phénomènes qu'on avait attribués à des Divinités, mais les Religions sont demeurées pour le seul bénéfice des prêtres, heureux d'exploiter la bêtise humaine et de dominer les peuples au nom d'un surnaturel mensonger. Les religions basées ainsi sur la superstition ne se maintiennent que par l'ignorance. Les prêtres sont les pires ennemis du genre humain. »

Le citoyen *E. Pasquier*. — Parmi les Mémoires qui nous ont été adressés, il en est un du citoyen Jean-Paul Cée, qui traite la question de la religion avec détail, et qui conclut à un traité de morale générale. C'est un travail très important qui se recommande particulièrement à l'attention du Congrès.

Le citoyen Pasquier demande que la Commission formule un avis sur ce travail.

Le citoyen *Jules Allix*. — Dans la Commission de classement des Mémoires, laquelle, malheureusement, n'a pas fonctionné suffisamment, nous avons été à même de prendre connaissance du Mémoire que signale le citoyen E. Pasquier, mais nous n'avions pas qualité pour parler au nom du Congrès. Il est certain qu'il y a dans ce travail tout un chapitre à retenir pour la démonstration de l'immoralité des religions ; mais il y a de plus tout un traité de morale sur lequel on pourrait ne pas être d'accord. Il importe donc que les Commissions fassent l'étude de ce travail, et je me joins au citoyen E. Pasquier, pour que les Commissions examinent tous les Mémoires, ce qui est certainement un droit pour tous les Groupes et pour tous les Libres-Penseurs, qui ont fait au Congrès l'honneur de lui adresser leurs travaux.

Le citoyen *Schaere*. — Quoique la Commission n'ait pas pu faire son rapport, il me semble que les opinions des membres du Congrès sur la question générale mise en discussion sont parfaitement claires. C'est pourquoi je propose au Congrès de vouloir bien admettre et voter la résolution que voici :

« Toutes les religions sont des synthèses mystiques créées « par l'homme pour s'expliquer le monde. Le fétichisme, le « polythéisme, le monothéisme sont les trois grandes étapes « de la superstition. Chacune de ces synthèses, en prenant le « caractère d'un dogme impératif, est devenue un obstacle « au progrès physique, moral et intellectuel de l'humanité. « Le prêtre, despote spirituel, s'est fait le complice de la tyran- « nie civile, et, au nom de Dieu, a interdit à l'homme la libre « recherche qui peut seule le guider dans la vie et améliorer « son sort. Donc, guerre à la superstition, guerre au prêtre! »

La fin de cette lecture est applaudie avec entraînement, et cette formule est ainsi adoptée.

Le citoyen *Albert Regnard* corrobore ce vote en expliquant la formation des religions suivant les races et les pays, ce qui donne lieu à des développements qui intéressent vivement le Congrès.

DISCOURS DU CITOYEN ALBERT REGNARD

Le citoyen *Albert Regnard.* — « Si je ne puis faire le rapport dont j'ai eu l'honneur d'être chargé, je puis, quoique président, prier le bureau de vouloir bien présider en mon lieu, et je prendrai la parole sur la question, à l'occasion de mon rapport déposé au Congrès (N° 18). »

Le citoyen *Albert Regnard,* dans un exposé savant et méthodique, trace alors le développement de l'*Evolution distincte du Polythéisme et du Monothéisme*, tel qu'il est exposé dans son Mémoire déposé.

Il dit « que ce Mémoire fait partie d'un travail de longue haleine qui est maintenant sous presse, et qui ne formera pas moins de deux volumes, » puis il développe lui-même son sujet avec abondance pour en arriver à des *conclusions* précises, qu'il suffit d'énoncer pour en démontrer l'enchaînement et l'importance.

Les lecteurs du Livre du Congrès auraient plaisir à trouver ici ces développements, qu'ils ont entendus avec tant d'intérêt ; mais l'auteur pense que les *conclusions* ci-après suffiront, par le motif que le *Mémoire* lui-même doit être prochainement publié en entier, — et qu'il vaut mieux les lire là que de les avoir en un résumé trop court.

Voici les conclusions du Mémoire du citoyen Albert Regnard :

De l'évolution distincte du Polythéisme et du Monothéisme

CONCLUSIONS

1. — Le mot *Religion*, pris dans son sens propre, implique l'ensemble des rapports qui relient l'homme aux soi-disant puissances surnaturelles.

2. — Le minimum de religion consiste dans un sentiment de crainte et de dépendance vis-à-vis de ces puissances. Sous ce rapport, il est très exact de dire que la religion est universelle ; on en retrouve la trace jusque chez les bêtes.

3. — Les deux premiers degrés de l'évolution religieuse, le *Naturalisme primitif* et l'*Animisme* (Fétichisme des anciens auteurs), sont le propre des espèces humaines non civilisées, comme aussi des races supérieures dans leur enfance.

4. — Il n'est pas vrai de dire que ces races parviennent de là, d'abord au Polythéisme, puis au Monothéisme.

5. — De même que la *race Touranienne* ne peut arriver par elle-même qu'au *Polydémonisme* (ou *Shamanisme*), la race *Sémitique* aboutit au *Monothéisme* et la *race Aryenne* au *Polythéisme*,

6. — Le *Polythéisme* proprement dit est la forme religieuse la moins nuisible ; la conception de la multiplicité des dieux, imaginés comme représentant les forces de la Nature, est le plus voisine de celle de la science. Elle est en même temps la plus compatible avec le sentiment du Beau, avec celui de la Moralité et de la Liberté politique.

7. — Toutes les pratiques sanglantes dont on retrouve la trace dans le polythéisme, sont des restes du naturalisme primitif et de l'animisme, quand elles ne sont pas dues à l'importation des cultes étrangers, surtout sémitiques.

8. — Le *Monothéisme* est la religion propre à la race sémitique, qui y arrive directement de l'animisme, sans passer en aucune façon par le polythéisme. Le culte des pierres et des arbres, les *Téraphims* des Hébreux, sont des conceptions remontant à ce naturalisme et à l'animisme. L'*Aschera* de ces peuples, l'*Ashtoreth* ou Astarté des Phéniciens, sont des formes de la déesse *Istar*, empruntée par les Sémites au panthéon proto-chaldéen (ou accadien).

9. — Le Monothéisme est la plus terrible et la plus désolante des formes religieuses. Incompatible avec la science aussi bien qu'avec l'esthétique, il anéantit la raison et la liberté, et aboutit nécessairement à la conception de l'enfer et de l'inquisition.

10. — Loin donc de constituer un progrès, le Monothéisme, en se substituant chez les Aryens au Polythéisme, a fait subir à l'esprit humain une effroyable rétrogradation.

11. — Cette substitution n'a nullement été le fait de l'évolution du sentiment religieux chez la race aryenne. Elle a été due essentiellement à l'influence de la race sémitique, qui a su imposer sa propre religion au monde il y a quelque quinze cents ans. — comme elle est en train d'imposer aujourd'hui, en accaparant toutes les richesses, et plus complètement que jamais, son implacable domination.

Le discours du citoyen Albert Regnard est salué d'applaudissements unanimes.

Le citoyen *Schaere* propose de clore la discussion sur les religions et de passer à la question n° 3. Il est vrai que celle-ci est encore du domaine historique, mais la situation n'est plus la même que pour les deux premières: elles ont été traitées ensemble et demain le rapporteur déposera les conclusions de la Commission.

La troisième question, au contraire, fera l'objet d'une discussion spéciale, il n'y a donc aucun inconvénient à ce que la discussion soit close sur les questions une et deux.

La citoyenne *Louise Barberousse*. — Sans doute, le vote de la proposition du citoyen Schaere est acquis. Il représente la pensée du Congrès sur le principe mis à l'étude sous les numéros 1 et 2; la discussion à cet égard doit être close; mais il ne s'ensuit pas pour cela que les mémoires, sur lesquels le rapport n'a pas pu être fait ce soir, ne doivent pas être rapportés. Tout le monde sera, je pense, d'accord que le rapport sur les mémoires en question pourra être fait au commencement de la prochaine séance.

Cette proposition qui concilie tout est immédiatement adoptée.

Le citoyen *Schaere* annonce que la visite aux monuments des libres-penseurs aura lieu le lendemain, lundi, à deux heures de l'après-midi. Le rendez-vous est rue de Lancry et l'on se dirigera de là vers l'Hôtel de Ville, où le Congrès fera

une démarche en vue de demander une *réception officielle* au lieu de la simple visite contenue au programme.

Le citoyen *Gairaud* demande que les Délégués, désireux de faire une excursion dans Paris, acceptent le paiement d'une somme de 2, 3, ou 4 francs chacun, pour la location d'un break.

On fait remarquer que les excursions proposées pour le Congrès sont des visites qui se composent de stations assez peu éloignées les unes des autres, et qui ne nécessitent guère l'usage de voitures.

Le citoyen *Duval* propose que le Congrès aille rendre visite le mercredi au mur des fédérés du Père-Lachaise, et qu'on y porte une couronne en l'honneur des victimes de la Commune. Cette proposition est adoptée.

Le lendemain lundi, il y aura réunion de toutes les Commissions, à neuf heures du matin ; visite du Congrès aux monuments de la Libre-Pensée, à deux heures, et Séance générale du Congrès, à huit heures du soir.

Le citoyen *A. de Okecki*, l'un des commissaires du Congrès, annonce que les cartes du Banquet suivi d'un Bal, qui aura lieu à la fin du Congrès dans les salons Bonvalet, boulevard du Temple, 37, sont à la disposition des Délégués.

La Séance est levée à onze heures.

DEUXIÈME JOURNÉE

Lundi, 16 septembre 1889

(neuf heures du matin)

1re Séance. — Réunion des Commissions

Les Commissions se sont réunies chaque jour, à neuf heures du matin, pour prendre connaissance des *Rapports* et *Mémoires* présentés au Congrès, et pour préparer les rapports à faire au Congrès lui-même à chaque séance.

NOTA. — La *Commission du Congrès*, réunie en séance générale, le vendredi, 31 janvier 1890, a décidé qu'il n'y avait pas lieu de faire un compte rendu spécial des *Réunions des Commissions*, par le motif que les rapports faits au Congrès par les rapporteurs officiels, sur les différentes questions du programme, sont la représentation naturelle du travail des Commissions, et que le compte rendu des Séances mêmes du Congrès le fera naturellement aussi connaître à chaque séance.

La Commission du Congrès.

(deux heures de l'après-midi)

2e Séance. — Visite aux monuments de la Libre-Pensée, à Paris

Les Congressistes réunis rue de Lancry, 10, s'acheminent vers l'Hôtel-de-Ville de Paris, où la visite aux Monuments doit commencer.

Sur la place de l'Hôtel-de-Ville, nombre de congressistes attendent leurs amis.

Une question spéciale est d'ailleurs à régler.

Les congressistes font la visite de l'Hôtel-de-Ville et vont de là vers la place Maubert, à la statue d'*Etienne Dolet*,

récemment élevée sur le lieu même où le libre-penseur a été brûlé, il y a 353 ans, le 3 août 1546.

Le citoyen *J.-B. Schaere*, du Groupe *Etienne Dolet* du Ve arrondissement de Paris, — lequel Groupe a été le véritable promoteur de la statue qui s'élève maintenant vengeresse au cœur de Paris même, — a prononcé devant les congressistes ces chaudes et vibrantes paroles :

Citoyennes, Citoyens,

« C'est le 3 août 1546, en pleine Renaissance, sous le règne de François Ier, surnommé le Père des lettres, sur cette place Maubert, qu'Etienne Dolet monta sur le bûcher, à 37 ans, pour avoir douté de l'immortalité de l'âme.

C'est le 19 mai 1889, quelques jours après l'inauguration du centenaire de la Révolution, qu'Etienne Dolet, ressuscité dans l'immortalité du bronze, apparut sous un soleil resplendissant et devant tout un peuple acclamant dans le martyr toutes les victimes du fanatisme, et célébrant avec joie, avec ferveur, la revanche définitive de la liberté de conscience contre l'intolérance et la férocité des prêtres.

Date mémorable pour la Libre-Pensée ! Car ce monument élevé par la Commune de Paris sur la voie publique, en face de Notre-Dame, est la plus décisive victoire que nous ayons encore remportée sur la réaction cléricale. Malgré l'opposition et la rage des jésuites, malgré les calomnies odieuses dont ils ont cherché à salir la mémoire de leur victime, malgré leurs intrigues et leurs prédications furibondes dans les églises, malgré la Sainte-Inquisition et malgré le pape, Etienne Dolet est monté sur son piédestal de granit, et, avec lui, l'idée pour laquelle il est mort, la Libre-Pensée, désormais indestructible.

Avant de quitter cette place, que l'église a ensanglantée de nombreux sacrifices humains, frères de tous les pays, unissons (1), dans une commune pensée de reconnaissance, tous les martyrs connus et inconnus, tous les précurseurs de l'ère nouvelle, et jurons de vivre et de mourir, comme eux, pour l'humanité !

Un salut encore à tous les peuples opprimés, à tous les vaillants qui luttent pour la délivrance ; et surtout, gloire à nos frères d'Italie qui, le 9 juin dernier, après des années de

(1) Du 10 novembre 1534 au 5 mai 1535, 22 personnes furent brûlées sur la place Maubert pour hérésie. Un jour, six hérétiques furent brûlés à la fois. C'est à cette occasion qu'on se servit pour la première fois d'un engin de torture perfectionné, le « strappado », sorte de bascule à laquelle on suspendait le condamné, et qui permettait de le descendre un moment au-dessus des flammes, puis de le remonter, afin de prolonger la durée du supplice.

courageux efforts, ont planté la statue de Giordano Bruno, sur la place Campo dei Fiori, en plein cœur de la papauté !

Du fond du Vatican, l'héritier des Borgia, le vice-dieu des bourreaux, crie à toute la terre : Sacrilége ! Sacrilège !

Et la terre lui répond : Justice ! Liberté ! »

Le Congrès applaudit, ainsi que la foule qui l'entoure.

On se dirige alors par la pente Sainte-Geneviève vers le *Panthéon*.

Là, nombre de congressistes pensent faire, en même temps que la manifestation du Congrès, la visite réelle du monument lui-même.

Mais, hélas! c'est un lundi. On se heurte à la consigne. Le Panthéon, ce jour-là, n'est pas visible. On ne l'avait pas prévu, et le concierge non prévenu est intraitable.

On ne pourra pas visiter non plus le tombeau de *Victor Hugo*.

Le citoyen *J.-B. Schaere*, devant la grille, où la rue appartient à tous, donne pour le Congrès, et spécialement à l'intention de nos amis de l'étranger, des renseignements sur le Panthéon dont voici le résumé :

« Ce temple, consacré à l'origine à Sainte-Geneviève, a été commencé en 1758, par l'architecte Soufflot, et terminé en 1790.

En 1791, l'Assemblée nationale décréta qu'il cesserait d'être affecté au culte et le consacra aux grands hommes sous le nom de Panthéon. Voltaire, Mirabeau, Marat obtinrent les honneurs du Panthéon.

Napoléon Ier, en 1806, rendit cet édifice au culte, en lui conservant toutefois sa destination sépulcrale. Louis XVIII le restitua complètement à la patronne de Paris.

1830 le reprend au culte.

Napoléon III le lui rend après le 2 décembre 1851, et les tables de bronze, où étaient gravés en lettres d'or les noms des victimes, mortes en 1830 pour la liberté, sont arrachées des murs.

En 1885, la République le reprend à l'église et y porte Victor Hugo. Le 6 août 1889, il reçoit les restes de Carnot, de Hoche, de Marceau, de la Tour-d'Auvergne et de Baudin.

Ainsi, le Panthéon a subi le contre-coup de tous nos revirements politiques.

Cette fois, nous comptons bien le garder ; les prêtres n'auront plus à l'inonder d'eau bénite pour y recommencer leurs mômeries.

A l'autre bout de Paris, sur l'autre montagne, ils élèvent le Sacré-Cœur. Nous en ferons une succursale du Panthéon. »

Sur la place, à gauche, est la statue de *Jean-Jacques Rousseau*. Le Congrès s'y dirige. La foule suit, et même un prêtre s'y trouve.

Le citoyen *E. Odin* prononce le discours suivant :

« Citoyennes, Citoyens.

« Ce bronze représente le grand philosophe *Jean-Jacques-Rousseau*, l'un des précurseurs de la Révolution française, l'auteur des livres impérissables qui ont pour titre : *Emile* et *le Contrat social*.

Si nous honorons la mémoire du philosophe, c'est que nous sommes socialistes en même temps que libres-penseurs et que Jean-Jacques-Rousseau a, dans son livre *le Contrat social*, posé, en plein dix-huitième siècle, la terrible question sociale, que nous ne sommes pas arrivés à résoudre cent ans après sa mort.

Il était profondément socialiste, le philosophe doux et rêveur qui écrivait que le premier homme qui, traçant un sillon ou plantant un pieu dans un champ, avait dit : « Cette propriété, ce terrain est à moi, » est un voleur.

Oui, bien longtemps avant que Proudhon ne formulât son aphorisme « *la propriété, c'est le vol* », un penseur, un philosophe, un rêveur, résumait en quelques mots toute la science sociale de notre époque.

Le premier qui a dit : « Cette terre est à moi est un voleur », c'est-à-dire « la terre est le patrimoine de l'humanité tout entière, nul n'a le droit d'en disposer à son gré, nul n'a le droit d'en aliéner une parcelle », voilà ce que signifiaient les paroles de Jean-Jacques, et, aujourd'hui encore, les socialistes, les révolutionnaires ne disent pas autre chose; et le jour où tous les travailleurs, tous les exploités, tous les meurtris, comprendront que les détenteurs du sol et des instruments de production sont des voleurs, puisqu'ils exploitent et font exploiter à leur profit exclusif une partie du patrimoine de l'humanité, le jour, où tous ceux qui souffrent de l'ordre social mauvais comprendront qu'ils sont volés, ce jour-là, le vieux monde aura vécu, la révolution rêvée par les penseurs passera du domaine de la pensée dans le domaine des faits, et le vieux monde disparaîtra pour faire place à une société égalitaire.

En plein dix-huitième siècle, où vivait Jean-Jacques-Rousseau, les hommes noirs commençaient à perdre de leur puissance, et, malgré leurs vifs désirs, ils ne purent faire subir à Rousseau le sort de Giordano Bruno ou d'Etienne Dolet; ils ne purent même pas le faire souffrir dans leurs prisons comme Galilée, mais ils étaient, comme ils sont encore aujourd'ui, les dispensateurs de la fortune publique.

Ne pouvant persécuter Rousseau dans sa chair et dans sa liberté, ils le calomnièrent selon leur peu louable habitude,

et Jean-Jacques, l'auteur immortel de livres que nos petits-fils liront encore avec plaisir et profit, Jean-Jacques, abandonné de beaucoup, livré à lui-même, presqu'incapable de travailler, est mort, tué par la lente misère et presque par la faim. Voilà, citoyennes et citoyens, l'œuvre des calotins.

Ils peuvent maintenant, les hommes noirs, calomnier Jean-Jacques, salir sa mémoire. Ils n'empêcheront point que le bronze et l'airain ne perpétuent cette mémoire à côté du Panthéon, enfin rendu au culte des grands hommes! Leurs calomnies intéressées ne feront que fortifier dans nos cœurs le mépris que nous avons pour eux et pour les mensonges de leur religion ; leur bave, en tombant sur la mémoire du philosophe Rousseau, fera grandir la haine vengeresse, qui gronde dans nos cœurs contre les propagateurs du mensonge, contre le cléricalisme et ses crimes jusqu'ici impunis, et fortifiera notre admiration pour les hommes qui, comme Rousseau, ont préparé les esprits à faire l'immortelle Révolution française. »

Pendant ce discours, le prêtre que la curiosité avait attiré et retenu ne put pas longtemps écouter en silence. Dépité, il s'écria : « Que c'est bête ! » et cela amena de la part du citoyen Odin une apostrophe contre l'*homme noir*, que le Congrès a vivement applaudie, pendant que l'homme noir détalait.

On se dirigea de là vers la statue de *Diderot*, récemment élevée sur un terre-plein du boulevard Saint-Germain, en face de la vieille église Saint-Germain-des-Prés.

Le citoyen *E. Odin* prononça les paroles suivantes :

« Citoyennes, Citoyens,

« Ce monument représente mon compatriote Diderot, l'un des plus grands philosophes du dix-huitième siècle, l'un de ceux à qui nous sommes redevables de la Révolution française et de ses bienfaits.

J'ai dit que Diderot fut un des plus grands philosophes du dix-huitième siècle, j'aurais pu dire qu'il fut le plus grand, si je pouvais faire entrer, dans la courte biographie que je vous fais, mes sentiments personnels, l'admiration que je professe pour cette grande et noble figure de prolétaire qui, par son propre génie, par son travail acharné, par son talent incontestable et incontesté, s'est placé au premier rang parmi les savants, les philosophes, les penseurs, les Helvétius, les d'Alembert, qui collaborèrent avec lui à l'*Encyclopédie*, cette œuvre formidable qui a fait éclater le vieux monde et a préparé la grande Révolution.

Diderot était le fils d'un coutelier de Langres. Né dans le peuple, il s'en est souvenu, quand son génie fit de lui l'un

des plus grands hommes de son époque. Dans la splendeur comme dans la pauvreté, il reste l'homme du peuple, dans tout ce que ce mot a de beau et de grand.

Et, s'il combattit le clergé, l'aristocratie, l'idée religieuse même, nous trouvons, dans tous ses livres, le rire puissant de l'homme du peuple, la logique implacable de celui qui étudie sur le vif toutes les misères et toutes les souffrances. Socialiste, il le fut, et, pour s'en convaincre, il n'y a qu'à ouvrir ses livres. Il était aussi profondément libre-penseur, et surtout matérialiste, et, à côté de ceux qui combattaient le clergé par des épigrammes et par des mots spirituels, il faisait gronder sa colère, la sainte colère qui entraîne les foules ; il s'indignait. A côté de la raillerie fine de Voltaire, vivant presque dans l'aristocratie, on sent passer dans les œuvres de Diderot, la formidable colère du peuple, qui trouve que la raillerie est insuffisante contre l'ennemi puissant qu'il faut combattre et écraser.

A son époque, Diderot fut un de ceux qui osèrent nier l'existence de la divinité. Il rencontra chez les prêtres des ennemis implacables ; il fut calomnié pendant sa vie et après sa mort ; et, ce grand philosophe, ce puissant écrivain a attendu pendant cent années sa réhabilitation ! Il a fallu au peuple cent années pour comprendre et aimer Diderot. Aujourd'hui, nous avons obtenu, non seulement la réhabilitation demandée, mais aussi la glorification, que plus que tout autre Diderot a bien méritée ; nous avons conquis pour lui un coin de la rue, et son image d'airain se dresse ici, en face de la vieille église, où se réfugient encore aujourd'hui le mensonge et la calomnie.

A l'inauguration de ce monument, un député de Paris, montrant Diderot en face de l'église, disait, répétant un mot célèbre : « *Ceci tuera cela.* »

Il avait raison ; ceci tuera cela ; l'exécution est commencée : la raison tue l'erreur, la vérité chasse le mensonge ; la révolution, la science, l'avenir, écraseront le passé, la réaction et l'ignorance fanatique. Grâce aux luttes subies, grâce au sang versé, la révolution sortant de ses langes, débarrassée de tous les ennemis qui entravaient sa marche en avant, la Révolution triomphante se dresse contre l'église dix-huit fois séculaire et lui dit : « Il faut disparaître ! » Libres-penseurs de tous pays, nous pouvons honorer la mémoire de Diderot, le grand philosophe et le puissant écrivain ; c'est dans ses livres, dans ses travaux que nous trouvons, encore aujourd'hui, la marche à suivre pour rendre la libre-pensée triomphante et assurer ainsi la victoire définitive des grandes idées et des sublimes principes jetés à travers le vieux monde par la Révolution française. »

Pendant le discours du citoyen E. Odin devant Diderot, il y eut encore un prêtre pour protester. Le comique, c'est

que celui-là voulut faire venir deux sergents de ville, — lesquels vinrent en effet, se renseignèrent, et se bornèrent à rire au nez du calotin qui les avait dérangés dans leur tournée de service.

Et le Congrès revint vers l'Institut près duquel se trouve, sur le quai Voltaire, la statue du célèbre libre-penseur qui lui a donné son nom, car c'est là que Voltaire a habité et qu'il est mort dans la maison qui fait l'angle de la rue de Beaune et où l'on sait que l'on conserve son appartement et sa chambre tels qu'ils étaient quand il y habitait. Les fenêtres sur le quai de la Seine en sont toujours closes et n'ont pas été ouvertes depuis sa mort.

Devant la nouvelle statue de *Voltaire,* sur le quai, le citoyen *J.-B. Schaere,* a clos les discours par ces belles paroles :

« Voici Voltaire ! le roi Voltaire !

Dans la légende des temps héroïques, Hercule extermine les fauves ; il purge la terre des monstres qui grouillent ; il prépare le champ que travaillera le laboureur. — C'est la massue ; c'est la force physique.

Au seuil de la Révolution, Voltaire apparaît. Il fouaille prêtres et nobles ; il pulvérise les dogmes. Au creuset de son impitoyable analyse, les fictions s'évaporent, les chimères du surnaturel s'évanouissent, et, sous le vaste jet de lumière dont son génie éclaire tous les horizons de la science, les imposteurs en déroute se dispersent dans la nuit. Il prépare les champs où germeront les *Droits de l'homme et du citoyen.* — C'est la raison ; c'est la force morale.

Voltaire, sacré roi par le peuple, est, chez nous et peut-être au delà, le véritable fondateur du règne de l'opinion publique. Sa royauté intellectuelle annonce la fin du droit divin. Avec lui la conscience nationale s'éveille et se forme ; déjà la souveraineté du peuple fermente sous le despotisme chancelant d'une aristocratie corrompue et d'une dynastie minée par la nécrose.

Et quand Voltaire jette aux quatre coins du monde l'appel de la justice, de la tolérance et de l'égalité en faveur des Calas, de Sirven, de La Barre et des serfs de Saint-Claude, c'est le cœur même de l'humanité enfin révoltée qui crie : « Assez de bûchers ! assez de potences ! assez de tortures et de persécutions religieuses ! La conscience libre et la pensée inviolable ! (1) »

(1) « Voltaire, a dit Gœthe, avait été destiné par la nature à offrir le plus parfait modèle de toutes les qualités qui caractérisent et honorent sa nation, et chargé par elle de représenter la France à l'univers. »

A nous, citoyennes et citoyens, à nous, fils de Voltaire et de la Révolution, à nous, simples soldats — mais soldats résolus — de la Libre-Pensée, de continuer le grand combat de la science contre l'ignorance, de l'égalité sociale contre le privilège, de la souveraineté des peuples contre le despotisme des rois.

La lutte sera longue encore, mais la victoire est sûre.

Les dieux s'en vont, les pontifes gémissent dans le vide et les rois tremblent sur leurs trônes.

Vive la Libre-Pensée ! Vive la République universelle ! »

Et là, le Dr *Voelkel*, représentant de la Libre-Pensée de Magdebourg, dit : « Au nom des Groupes dissidents d'Allemagne que je représente, au nom de tous les Délégués étrangers, je salue Voltaire, le grand philosophe français. Le monde entier admire vos grands hommes, et c'est à eux que nous serons redevables, si, grâce à la propagande que nous faisons, nous assurons un jour le triomphe de la République universelle et le règne de la fraternité entre les peuples. »

Mais, il est cinq heures ; le Congrès doit se réunir à huit heures du soir ; on se sépare. La visite a duré trois heures.

La Commission du Congrès.

DEUXIÈME JOURNÉE

Lundi, 16 Septembre 1889

huit heures du soir

3e Séance. — Discussion générale. — Questions 1, 2 et 3

La séance est ouverte à neuf heures.

La citoyenne *Wilhelmi,* Déléguée de la Libre-Pensée de Manheim (Allemagne) est nommée Présidente.

Elle fait nommer les Assesseurs.

Sont successivement nommés à ce titre :

Les citoyens *Odon de Buen,* Délégué de plusieurs Groupes et Sociétés de Libres-Penseurs d'Espagne, et *Léon Furnemont,* Délégué de la Fédération internationale et de différentes Sociétés de Libre-Pensée de Belgique.

Le C. *Truelow,* Délégué anglais, a apporté d'Angleterre le buste du célèbre Thomas Paine, lequel est placé sur un socle devant la table du Bureau du Congrès. Il en fait hommage au Congrès. (Applaudissements.)

Le C. *E. Odin.* — En remerciant le citoyen *Truelow* de nous avoir apporté le buste de Thomas Paine, il peut être utile au Congrès de vous parler de l'homme que ce buste représente.

« Citoyennes, Citoyens,

« Le citoyen Truelow, Délégué anglais, a fait apporter à Paris le buste de *Thomas Paine* pour l'offrir au Musée Carnavalet, mais avant de l'offrir au Conseil municipal, il a voulu que ce buste soit placé dans la salle des délibérations du Congrès.

« Mes amis de la Commission d'organisation m'ont chargé de remercier notre ami Truelow de sa bonne pensée et de l'honneur qu'il a bien voulu faire aux Délégués au Congrès, puis de leur dire ce que fut *Thomas Paine.*

« Originaire d'Angleterre, le philosophe Thomas Paine lutta dans son pays pour la Libre-Pensée et l'affranchissement de l'humanité. Quand éclata en Amérique le grand mouvement républicain qui a triomphé là-bas, Thomas Paine alla au Nouveau-Monde et combattit les armes à la main pour la liberté des peuplades américaines et pour l'établissement de la République.

« La lutte touchait à sa fin, le progrès triomphait ; Washington n'avait plus qu'à consolider la République ; Thomas Paine aurait pu se reposer et profiter des fruits de la victoire, être à l'honneur après avoir été à la peine.

« Mais, la Révolution Française éclata. Le coup de tonnerre de 1789 eut un écho formidable dans le monde entier. Jugeant que les vainqueurs de la Bastille avaient de nouvelles luttes à soutenir, et que tous les dévouements pouvaient servir la cause de la Révolution, Thomas Paine accourut et donna son dévouement à la Révolution.

« Comme l'allemand Anakarsis Clootz, il fit partie de la Convention, et, dans les luttes de la tribune, il contribua puissamment à faire aimer la liberté et à la défense de la République.

« La réaction thermidorienne, étranglant la jeune liberté, et menant à l'échafaud les plus dévoués parmi les républicains, Thomas Paine gagna l'Angleterre, où il publia différentes brochures, entre autres, *L'âge de Raison*, qui contribua à le faire chasser de ce pays.

« Il se réfugia en Amérique où il mourut.

« Voilà la vie de l'homme dont le buste est devant vous. Nous l'acceptons avec d'autant plus de plaisir que, profondément internationalistes, nous sommes heureux de témoigner ici tous les sentiments de sympathie qui nous animent, non seulement pour nos amis anglais qui ont bien voulu nous rappeler que Thomas Paine ne connaissait pas de Patrie, mais aussi pour tous les étrangers qui sont venus à notre Congrès, pour tous ceux qui, quels que soient la nature et le pays qui les ont vus naître, luttent avec nous pour l'émancipation de l'humanité et pour l'affranchissement absolu, moral et matériel de tous les hommes sans distinction de sexes ni de races.

« Je salue le buste du libre-penseur et du révolutionnaire Thomas Paine, et je fais des vœux pour l'établissement définitif de la République universelle et sociale. »

Le C. *César de Paepe* annonce au Congrès, où se trouvent de nombreux Délégués de Belgique, la perte d'un homme

cher à tous, le citoyen *Abel War*, Libre-Penseur militant et dévoué, qui vient de mourir subitement en Belgique. Cette nouvelle frappe de tristesse un grand nombre de Délégués, qui se trouvent dans la nécessité de retourner en Belgique pour les funérailles civiles de leur ami. *Abel War* n'était pas seulement Libre-Penseur, il luttait en Belgique pour le socialisme et le suffrage universel. C'était une intelligence d'élite et un cœur dévoué.

Tout le Congrès s'associe à l'éloge fait par le citoyen de Paepe et aux regrets de tous nos amis belges.

LES PROCÈS-VERBAUX

La citoyenne *Maria Vérone*, Secrétaire du Congrès, donne lecture des procès-verbaux des deux Séances du dimanche.

Ils sont adoptés à l'unanimité. Le premier de ces procès-verbaux ayant été remis à sa place dans le compte rendu de la séance précédente, voici, ci-après, le procès-verbal de la séance du soir :

« La séance est ouverte à huit heures quarante-cinq sous la présidence du citoyen Regnard.

La citoyenne Barberousse et les citoyens de Paepe, Wheeler et A. de Okecki sont nommés assesseurs.

Le président lit un télégramme d'excuses de la citoyenne Maria Jankowska.

La citoyenne Louise Barberousse lit une lettre à elle adressée par la citoyenne Maria Deraismes, qui s'excuse de ne pouvoir assister au Congrès et qui la charge au besoin de la représenter.

Le Président fait savoir que la première Commission n'a pu faire l'examen des rapports, n'ayant pas eu le temps nécessaire.

Le citoyen Marmol fait l'historique des religions devant la science, se résumant en ceci : que tout ce que les hommes ne pouvaient comprendre ni s'expliquer était attribué par eux à une cause surnaturelle.

Le citoyen Pasquier annonce que le citoyen Jean-Paul Cée lui a adressé un travail traitant des bases de la morale; il demande l'étude de ce travail.

Les membres du Congrès adoptent, comme conclusion de la première question, la formule suivante, proposée par le citoyen Schaere :

« Toutes les religions sont des synthèses mystiques créées par l'homme pour s'expliquer le monde. Le fétichisme, le polythéisme, le monothéisme sont les trois grandes étapes de la superstition. Chacune de ces synthèses, en prenant le caractère d'un dogme impératif, est devenue un obstacle au

progrès physique, moral et intellectuel de l'humanité. Le prêtre, despote spirituel, s'est fait le complice de la tyrannie civile, et, au nom de Dieu, a interdit à l'homme la libre recherche qui peut seule le guider dans la vie et améliorer son sort. Donc, guerre à la superstition, guerre au prêtre. »

Le Président explique la formation des religions suivant les races et les pays.

Le citoyen Schacre propose que la première question soit close. Plusieurs citoyens s'élèvent contre cette proposition.

La citoyenne Louise Barberousse est d'avis que la première question soit close, mais que la Commission n'en dépose pas moins son rapport. La proposition est acceptée.

Le citoyen Gairaud demande que les délégués, désireux de faire une excursion dans Paris, acceptent le payement d'une somme de 2, 3 ou 4 francs chacun, pour location d'un break.

Le Congrès accepte la proposition du citoyen Duval, de rendre mercredi une visite à la tombe des fédérés et d'y porter une couronne.

Le citoyen A. de Okecki fait part que les cartes du banquet sont à la disposition des délégués.

La séance est levée à onze heures. »

Le citoyen *A. de Okecki.* — Comme les journaux ne publient pas de compte rendu du Congrès à cause des préoccupations électorales, qui prennent toute la place dont ils disposent, je propose qu'il soit publié un compte rendu succinct et quotidien des travaux du Congrès.

Le citoyen *Jules Allix.* — Non seulement un Bulletin des travaux du Congrès est utile, mais, ce qui est nécessaire, c'est de faire connaître aussi le nom de tous les Délégués au Congrès. Un Congrès est fait pour établir des relations, et, sauf l'appel des noms, tous les Délégués s'ignorent. Je demande donc que la liste des Délégués, avec les adresses de tous les groupes et adhérents du Congrès, soit également publiée.

Le citoyen *E. Pasquier* dit que cette publication est nécessaire ; mais qu'elle n'aurait pas pu être faite avant le Congrès, puisqu'il y a des adhésions qui ne sont venues qu'au Congrès même.

Après une courte discussion, il est décidé que l'on imprimera, comme compte rendu des travaux, en attendant l'impression du Livre des travaux du Congrès, un Bulletin contenant les procès-verbaux du Congrès.

On décide ensuite que la liste des noms des Délégués avec les adresses des groupes sera aussi publiée.

Le citoyen *E. Pasquier* donne lecture de la correspondance.

Il est aussi donné lecture d'une lettre du Conseil municipal annonçant pour le lendemain la réception officielle du Congrès à l'Hôtel de Ville par le Président du Conseil municipal de Paris, à quatre heures de l'après-midi.

Le citoyen *Schaere* demande s'il ne serait pas bien de faire quelque visite au nom du Congrès avant la réception.

On décide que le Congrès ne s'occupera pas d'autre chose que de la réception officielle à l'Hôtel de Ville et que l'on désignera immédiatement trois membres du Congrès pour porter la parole au nom du Congrès.

Sont désignés, savoir : le citoyen docteur *César de Paepe*, délégué de Bruxelles, qui parlera au nom de la *Fédération internationale des Libres-Penseurs ;* le citoyen *Vœlkel*, délégué des groupes allemands, qui parlera au nom des délégués étrangers ; enfin, le citoyen *J.-B. Schaere*, de la Commission d'organisation, qui portera la parole au nom de la Fédération des groupes français de la Libre-Pensée.

On donne lecture des lettres d'excuses des citoyens Bourneville, Hector Duin, Letourneau, Borsari et Constantin Mille, de celle du groupe « Ni Dieu, ni Prêtre », de Lyon, et enfin de celle du délégué italien Andréa Costa.

Conformément à la décision prise la veille par le Congrès, la parole est au citoyen *Albert Regnard*, pour ses rapports concernant les questions 1 et 2.

Question N° 1

Premier Rapport présenté par le citoyen Albert Regnard

Citoyens,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport relatif aux mémoires déposés au nom de la société *Het vrije gedacht*, (la Libre-Pensée d'Anvers) ; *van Antwerpen*, de la Société de *Libre-Pensée de Saint-Quentin* ; de la *Libre-Pensée socialiste de Saint-Denis* et du groupe du IV^e^ arrondissement de Paris.

Le travail le plus important est, sans contredit, celui du citoyen Deparis, déposé au nom de la Société de la Libre-Pensée

de Saint-Quentin. L'auteur a voulu présenter une vue d'ensemble sur les questions si nombreuses et si complexes, soumises à l'attention des membres du Congrès. Tout en rendant justice à l'excellence de ses intentions, je me permettrai de faire observer qu'il eût mieux valu se borner à quelques points précis, une pareille entreprise dépassant nécessairement, — au moins dans ces conditions, — les limites des forces humaines. Il en résulte d'ailleurs un grave inconvénient, les différentes Commissions étant obligées de se partager son Mémoire — pour ainsi dire — afin d'en tirer ce qui concerne chacune d'elles; d'où la difficulté d'arriver à la juste appréciation d'un travail aussi considérable.

Pour ce qui regarde la question n° 1, objet spécial des travaux de la première Commission, l'auteur a procédé très méthodiquement en exposant d'abord ses vues générales sur la religion. Il a fort heureusement entremêlé ses aperçus de citations empruntées aux écrivains les plus autorisés sur la matière, citations pour la plupart très bien choisies, et parmi lesquelles on remarquera entre autres la traduction, par Sully-Prud'homme, d'un des passages les plus remarquables de l'immortel *De naturâ Rerum* de Lucrèce. « Traduction » n'est pourtant pas le mot exact : il s'agit plutôt ici d'une paraphrase et, en passant, je recommanderai aux Libres-Penseurs qui veulent étudier Lucrèce, et qui n'ont pas la bonne fortune de pouvoir en comprendre le texte latin, de se servir de la belle version de mon éminent ami André Lefèvre, dont les vers se rapprochent autant que possible de l'inimitable original.

Le citoyen Deparis a très bien vu la différence existant entre le Monothéisme — qui est une religion, c'est-à-dire une croyance développée au sein des masses, — et le Déisme, qui est un système philosophique. Je me félicite d'autant plus à ce propos, que cette opinion est précisément celle que j'ai formulée dans mon travail sur la matière — travail que l'auteur ne connaissait certainement pas. Il dit excellemment à ce propos : « si nous plaçons le Polythéime en face du Monothéisme, nous verrons le Polythéisme nous apparaître sous forme d'athéisme » (p. 7), — affirmation certainement exagérée, mais qui, sous sa forme tranchée, donne une idée relativement exacte de la réalité.

Dirai-je après cela que l'auteur a eu tort d'englober dans le Polythéisme, le Fétichisme et l'Idolâtrie; d'assimiler le Christianisme au Polythéisme hindou, et de combattre le Déterminisme, — la notion du libre arbitre, antiphilosophique et antihumaine, n'étant compatible qu'avec la croyance en Dieu qu'il rejette très judicieusement. Je préfère ne pas insister et mentionner plutôt l'excuse touchante qu'il a si simplement formulée : « attendu, dit-il (p. 19), que nous n'avons pas une bibliothèque à l'instar des capitalistes et que nous puisons où nous pouvons ».

Maintenant, qu'il me permette de le lui dire ; il n'appartient qu'à un homme comme Condorcet, en raison de ses connaissances acquises, — d'écrire, sans bibliothèque, l'histoire des Progrès de l'Esprit humain. La Science et la Philosophie ne se construisent pas, ne se résument même pas avec les seules ressources de l'imagination : il y faut joindre absolument la notion suffisante des travaux des prédécesseurs. D'ailleurs, en dehors des cas où l'on veut publier des mémoires originaux sur telle ou telle question, il n'est pas besoin de posséder un très grand nombre de volumes. Je me propose en publiant le Calendrier (avec les noms des grands hommes) que je suis en train de préparer, de faire ce qu'Auguste Comte a tenté avec tant de raison pour les adeptes du Positivisme, et de donner l'énumération des principaux ouvrages devant composer la bibliothèque d'un Libre-Penseur. J'indiquerai en passant — pour ce qui concerne les généralités et l'histoire des religions : — Le *De natura Rerum* de Lucrèce (traduction André Lefèvre)(1). Le *Dictionnaire philosophique* de Voltaire. — Les *Œuvres choisies* de Diderot (publiées en un seul volume). — *Force et matière* de L. Büchner (ma traduction faite sur la 15e édition allemande, très augmentée chez Reinwald). — La *Bible de l'humanité*, de Michelet. — Le *Polythéisme hellénique* de L. Ménard, chez Charpentier. — Le *Manuel de l'Histoire des religions* de Ticle, de Leyde, traduction de M. Vernes (chez Leroux). — Les *Essais de Critique religieuse*, de Jules Soury (chez Leroux). — Le *Molochisme juif*, de Tridon (chez Maheu à Bruxelles). — L'*Histoire comparée des langues sémitiques de* Renan. — La *Primitive culture*, de Taylor.

Je regrette de ne pouvoir entrer dans plus de détails relativement au travail du citoyen Deparis. J'en ai dit assez, j'espère, pour rendre hommage à ses efforts et pour justifier la place d'honneur que j'ai donnée ici au mémoire présenté au nom de la Société de la Libre-Pensée de Saint-Quentin.

La « Vrije gedacht » Libre-Pensée d'Anvers, président Nap. Navez, a envoyé un travail résumant les notions connues sur le *Fétichisme* — expression qui, selon moi, — ou plutôt selon les découvertes de la science moderne, doit être remplacée par celle d'*Animisme*, au point de vue le plus général. L'auteur nous dit en terminant que les religions finiront par disparaître ; à quoi nous ne pouvons que répondre, avec bonheur cette fois : « Ainsi soit-il ! »

Le *Groupe du IVe arrondissement* a déposé des considérations intéressantes sur les calamités occasionnées en tout temps par les religions. Il est regrettable que la question historique ne soit pas traitée, l'auteur s'étant tenu ainsi en dehors du programme, au moins pour ce qui concerne la question n° 1. Il rabaisse trop, également, l'organisation politique et sociale, des peuples de l'antiquité. La démocratie athénienne valait la

(1) Malheureusement épuisée. A son défaut, acheter l'édition Garnier (Texte et traduction).

nôtre, — à tout le moins, et, quoi qu'on puisse penser de nos ancêtres romains, il n'est pas contestable qu'on ne leur doive l'organisation du Droit. Le Prolétariat moderne n'est qu'une forme déguisée, — et souvent plus dure, — de l'esclavage.

Enfin, le citoyen Grossetête, au nom de la *Libre-Pensée socialiste de Saint-Denis* (groupe 1870), a envoyé quelques lignes aboutissant aussi à un vœu en faveur de la suppression de toutes les religions.

C'est évidemment le but poursuivi par tous les Libres-Penseurs dignes de ce nom. Mais qu'on s'entende bien ! On n'y parviendra pas seulement par des affirmations, pas même par la propagande matérielle, si j'ose ainsi parler. Il y faut de plus les convictions ardentes fondées sur les connaissances acquises, — sur un travail sérieux et approfondi ; il y faut la Foi aussi, — j'entends la foi dans la science et dans l'humanité. Ainsi que je l'ai dit ailleurs (1), c'est la foi des temps modernes, comme c'était celle des temps païens, et, avec plus d'assurance que Bossuet ou l'apôtre Jean, nous pouvons proclamer dès aujourd'hui son triomphe et nous écrier : *Et hæc est victoria quæ vincit mundum, fides nostra !*

A. Regnard.

Paris, 30, Fructidor, an 97.

Question N° 2

Deuxième Rapport présenté par le citoyen Albert Regnard

Citoyens,

Sur les trois mémoires qui m'ont été remis touchant la deuxième question, deux seulement méritent d'être mentionnés ici. L'auteur du troisième s'est trompé d'adresse : il me suffira, pour l'établir, de donner un extrait de la liste des livres recommandés par lui à notre attention : l'*Evangile selon le Spiritisme ;* le Livre des esprits, le Livre des mediums, etc. Il est consolant, d'ailleurs, d'apprendre que ces livres nous serviront non seulement dans ce monde — mais *dans l'autre.* Avis à ceux qui ne voudraient point partir pour ce monde là sans s'être munis préalablement de ces ouvrages, car il est probable qu'ils n'y retrouveront ni Paris, ni le n° 1 de la rue Chabannais où l'on peut se les procurer. Cela soit dit sans mettre en doute la bonne foi de l'auteur, mais en regrettant de le voir victime d'un égarement aussi colossal.

Le Groupe *Voltaire*, de Gex (Ain) a adressé quatre pages, évidemment insuffisantes pour traiter l'ensemble des questions mentionnées sous le n° 2. L'auteur, le citoyen Jaillet,

(1) Préface de la traduction de *Force et Matière*, p. XLVI.

conclut très bien, en souhaitant que « le véritable prêtre soit le père de famille, enseignant la morale à ses enfants et leur inspirant le respect, l'amour de l'humanité et de la patrie. » Par malheur, ses conclusions ne sont pas d'accord avec ses prémisses, car il se prononce énergiquement contre l'athéisme et contre le Matérialisme, qu'il juge d'après les invectives de nos adversaires.

Pour lui, les vrais matérialistes sont les « gastronomes » (*sic*), les voluptueux, etc. Il a besoin d'étudier la question; il se convaincra ainsi que la suppression des prêtres et des religions ne se réalisera pas, aussi longtemps que la croyance en Dieu ne sera pas anéantie. L'auteur me paraît être surtout un disciple de Rousseau, qui, malgré son indéniable génie, manifesté surtout dans ses productions littéraires, a le plus contribué à ruiner la Libre-Pensée en ce siècle, par sa triste palinodie du *Vicaire savoyard* et par la férocité toute calviniste, toute sémitique, dirais-je, avec laquelle il proscrit les athées et les matérialistes. « Il y a donc une profession de foi purement civile, lit-on dans le *Contrat social*, dont il appartient au souverain de fixer les articles, non pas précisément comme dogmes de religion, mais comme sentiments de sociabilité sans lesquels il est impossible d'être bon citoyen et sujet fidèle. Sans pouvoir obliger personne à les croire, il peut bannir de l'Etat quiconque ne les croit pas; il peut le bannir non comme impie, mais comme insociable, comme incapable d'aimer sincèrement les lois, la justice et d'immoler au besoin sa vie à son devoir. *Que si quelqu'un, après avoir reconnu publiquement ces mêmes dogmes, se conduit comme ne les croyant pas, qu'il soit puni de mort (1)* ». Je recommande ce passage à la méditation des Libres-Penseurs.

Le seul mémoire vraiment important qui m'ait été remis est celui du citoyen *Emmanuel Delorme* et portant ce titre : « *Note sur le fond du raisonnement employé pour appuyer l'idée de Dieu.* » On s'aperçoit de suite que l'on a ici affaire à un homme qui sait penser, rompu même à l'étude de la métaphysique. L'auteur s'est attaqué à l'argument le plus populaire relatif à la soi-disant preuve de l'existence de Dieu, — à l'idée de création, de commencement et à celle de cause, ces deux idées rentrant ici, d'ailleurs, l'une dans l'autre.

Très ingénieusement, et en se servant de la définition du mot *effet* qui, selon le dictionnaire, signifie : résultat d'une cause, — le citoyen Delorme nous fait remarquer que le dicton : « Il n'y a pas d'effet sans cause » est un truisme, une vérité de La Palisse, puisque cela veut dire : il n'y a pas de résultat de cause sans cause. C'est comme si l'on disait : « Il n'y a pas de sac de farine sans farine », etc.

L'auteur aurait dû achever son raisonnement, pour ce qui concerne la création et nous dire qu'il n'est pas nécessaire que tous les faits, que tous les phénomènes soient des effets;

(1) Jean-Jacques-Rousseau : le *Contrat social*, liv. IV, chap. 8.

que, par conséquent, la création, par quoi j'entends le monde, l'univers, peut très bien n'être pas un effet, le résultat d'une cause. Et comme c'est une vérité démontrée que, *ex nihilo nihil* — rien ne vient de rien, — il faut admettre de toute nécessité l'Eternité du monde.

La nécessité de l'idée de cause, d'ailleurs, en tant que cause première, a été depuis longtemps réfutée par Hume. Un grand fracas s'est même fait autour de cette réfutation, acclamée par les uns, conspuée par les autres ; et certains partisans de la méthode scientifique se sont laissé entraîner à un enthousiasme exagéré pour une théorie en partie fausse et dont ils n'envisageaient pas toutes les conséquences. Ce que Hume voulait nier, ce sont les causes occultes, métaphysiques, à l'aide desquelles les spiritualistes prétendent expliquer les phénomènes et l'origine même du monde. Voici, en effet, son raisonnement : « Toutes les idées distinctes sont séparables ; or, l'idée de cause et celle d'effet sont évidemment distinctes. On pourra donc concevoir un objet comme non existant à un certain moment, puis existant l'instant d'après, sans y joindre l'idée d'une cause ou d'un principe producteur (1) ».

Les choses se passent souvent ainsi aux yeux du public, qui appelle *chance*, la manifestation d'effets qui ne sont liés pour lui à aucune cause appréciable. Le philosophe sait très bien, d'autre part, que tout dans la Nature est subordonné à des lois immuables, dans l'enchevêtrement desquelles il n'y a pas de place pour la chance, au sens ordinaire du mot. Et ainsi tout ce qui a eu un commencement a une cause ; l'exception n'est donc que pour la Nature elle-même ; car, comme l'a dit le sage Hindou, il y a plus de deux mille ans : « La racine de toutes choses est elle-même sans racines (2) ». De fait, on peut dire encore qu'à l'idée de cause il faut substituer celle de loi ; mais, l'expression de « cause » peut très bien être conservée à condition qu'on la dépouille de son caractère occulte.

En terminant, nous ne pouvons qu'engager encore une fois les Libres-Penseurs à s'armer de toutes pièces contre les adversaires. Comme le dit très bien le citoyen Delorme, « il ne faut pas être athée et matérialiste par mode et par esprit d'opposition, il faut l'être par raisonnement et avec conviction ». Il se trompe, par exemple, lorsqu'il prétend que la « question de Dieu demande de longs débats et des discuteurs d'une taille que notre époque ne nous montre pas. » Pour ce qui regarde la longueur des débats, hélas ! voilà des siècles et des siècles que l'on discute là-dessus, et quant aux

(1) Dans le Traité intitulé « *Why a cause it always necessary* » et « *Of the idea of necessary causation* ». — Voy. dans la traduction française, *Œuvres philosophiques* de M. Hume. Londres, 1788, tome 1er, p. 177.

(2) Kapila : *Aphorismes de la philosophie Sânkhya.* Traduction de Ballantyne, Allahabad, 1852, p. 76.

« discuteurs », pour employer son expression, — sans parler des Démocrite, des Epicure, des Lucrèce, dans le passé, des Spinoza, des Diderot, des d'Holbach, il me semble que, dans le présent même, les Darwin, les Moleschott, les Büchner, les Huxley sont de taille à se mesurer avec les spiritualistes de tous les temps.

Seulement, que l'on ne se laisse pas prendre aux mots et surtout aux interprétations intéressées de nos adversaires, pour lesquels les matérialistes sont des gens de sac et de corde, prêts à assassiner père et mère, et dont toute la philosophie consiste à attribuer la faculté de penser à une pierre ou à un morceau de bois, considérés comme le prototype de la matière. Mais « la matière n'est pas ce *prope nihil*, ce presque rien qu'on imagine, cette virtualité pure, nue, sans activité, sans qualité et sans perfection..... Privée de la forme, elle n'est pas semblable à la glace sans chaleur, à l'abîme sans lumière. Elle est plutôt comme la femme grosse encore privée de sa progéniture, mais qu'elle fera sortir de ses entrailles! (1)

En un mot, c'est la substance, selon la belle expression de Spinoza, à la fois étendue et pensée, corps et mouvement. Elle est *une* sous ses aspects variables, et ainsi se trouve résolu ce problème de la réalité du monde extérieur du rapport entre le sujet et l'objet ; ainsi se trouve tranché le nœud gordien du scepticisme, qui n'a pu être formé qu'en vertu de l'admission hypothétique de deux substances distinctes et incompatibles.

Le citoyen *J.-B. Schacre.* — Je voudrais que l'on prît note de ce passage pour le mentionner au procès-verbal.

Le *Rapporteur.* — C'est inutile, puisque mon mémoire sera imprimé. Je continue.

Enfin, quant à ceux qui prétendraient que l'athéisme est incompatible avec la notion de l'idéal et du sacrifice, je me contenterai de rappeler la mort de ces héros, de ces martyrs de la Libre-Pensée et de l'idée sociale, les Vanini, les Giordano Bruno, les De La Barre, les Ferré : — tous marchant au supplice avec le sang-froid que donnent seuls le sentiment du devoir accompli et l'espoir de cette immortalité sainte que le peuple sait donner à ses héros.

A. Regnard.

Le citoyen *Dulucq.* — J'estime que le rapport du citoyen Regnard n'est pas suffisamment complet, et je voudrais y ajouter quelques mots. — Mais le Congrès juge qu'il n'y a rien à ajouter en ce qui concerne les rapports faits.

La parole est alors donnée au citoyen *Albert Regnard* pour faire un rapport oral sur quelques mémoires dont il

(1) Giordano Bruno : *De la Causa, principio ed uno.* Venetia, 1584, p. 107.

n'avait pas pu avoir communication, — et, comme différents mémoires n'ont pas pu figurer, la Commission du Congrès croit devoir faire suivre les extraits des mémoires ci-après :

Extraits des Rapports et Mémoires déposés au Congrès sur les Questions 1 et 2 (1)

Les rapports et mémoires déposés sur ces questions émanent du citoyen Delorme ; du groupe Voltaire, Libre-Pensée de Gex ; du groupe philanthropique Adrien Pasquier, de Rouen ; du citoyen Drevet, de Levallois-Perret ; du groupe d'Epernon (Eure et Loir) ; de la loge : la Ligne Droite ; de la Libre-Pensée de Saint-Quentin ; de la Fédération rationaliste du bassin de Charleroi ; de la Libre-Pensée de Nevers ; de la Libre-Pensée socialiste du IVe arrondissement ; de la Libre-Pensée d'Anvers ; de la Libre-Pensée de Saint-Denis ; du Rapport en italien : Docteur Marcello Sogliano, professeur à l'université de Naples, « groupe Giordano Bruno ».

Du rapport du citoyen *Emmanuel Delorme* (n° 6), nous croyons devoir citer les passages suivants :

« Nous subissons la peine d'avoir cru, sans avoir su ou sans avoir pu ou sans avoir voulu examiner par nous-mêmes.

« Tant que les vieilles idées que nous avons dans nos cervelles, et dont s'appuient nos habitudes, ne seront pas enlevées, comme des toiles d'araignées, elles s'obscurciront de plus en plus de poussières ; tant qu'elles ne seront pas remplacées par de nouvelles conceptions, et nos habitudes par de grandes bonnes volontés, nous serons les jouets des mêmes exploitations !

. . . . . .

« Prenons-nous-en donc à l'idée de Dieu.

« Cette idée vient d'une autre idée, celle que nous voulons avoir d'un commencement. La détruire, c'est enlever tout prétexte à la supposition qu'il faut quelqu'un pour commencer. S'il n'y a pas de création, nul besoin de créateur.

« Ce qui est est ; ce qui ne veut pas dire que cela ait été créé.

« Ce qui se transforme non plus n'est pas une création.

« Pourquoi a-t-on ou croit-on avoir l'idée d'un commencement ? C'est parce qu'il est à notre connaissance que les

(1) Pour la facilité du classement, la Commission de publication croit devoir placer après les rapports faits au nom de Commissions, les extraits des travaux des Groupes déposés sur chacune des questions.

La Commission du Congrès.

choses ont des transformations, chaque transformation constituant un nouvel état de ces choses ; c'est parce que l'on considère les successions de ces différents états des choses, et c'est parce que l'on confond le commencement d'un état de choses avec le commencement de chaque chose dont se compose cet état, c'est par ce que l'on prend, comment peut-on dire cela?... des commencements pour des créations. C'est en remontant, dans la série des choses transformées successives, d'un état de ces choses à celui qui l'a précédé que, fatigués ou ignorants de ce qui précédait encore, on s'arrête, et, fiers ou aveuglés de l'effort, on déclare que là était le commencement, le premier commencement, le commencement *réel,* la création.

. . . . . .

« En cet état, comme l'idée ou plutôt le mot de création s'est incrusté dans la tête, on appelle à son secours, rien de nouveau, un autre précédent, un créateur, pour créer ou commencer le commencement. Mais ce créateur, qui l'a créé ? Les mots interviennent encore. Il n'a pas été créé, c'est lui qui crée, sans cela il ne serait pas le créateur. Cercle vicieux toujours. Et les centaines de millions qui composent les générations de l'espèce humaine, depuis des milliers de siècles peut-être, se paient de ce tour de passe-passe.

« Moi, j'en conclus que le cerveau humain, tel qu'il est, à tort ou à raison, quoi qu'il fasse et sans savoir comment, ne peut concevoir un commencement. J'en conclus que : l'idée d'un commencement ne pouvant être une idée, n'étant qu'un artifice de mots, on ne peut se servir de cette prétendue idée comme d'une base pour établir l'idée d'un créateur, qui d'ailleurs lui-même n'aurait pas eu de commencement. Il faut en prendre son parti : « *Rien ne prouve le créateur.* »

. . . . . .

Dans les rapports du Groupe *Voltaire* de Gex (n° 11), nous détachons :

« Lorsque la Révolution française éclata, la France avait été mûrie par cette immortelle phalange d'hommes que l'histoire a baptisés du nom de *philosophes,* et où brillent en tête : *Voltaire, Rousseau, Diderot, D'Alembert, Helvétius,* etc.

« Ces illustres philosophes avaient compris que l'ennemi, c'était le prêtre, et ils lui avaient porté des coups tellement redoutables que, plus tard, la Révolution pût supprimer les prêtres, fermer les églises, interdire le culte, à la satisfaction générale.

« En serait-il de même aujourd'hui ?

« Nos gouvernants, qui ne sont que des pigmées à côté des géants de la Révolution, se voilent la face lorsqu'on parle de séparation des églises et de l'Etat; ils tremblent de l'audace qu'ils ont eue, il n'y a pas longtemps, d'expulser les congrégations non reconnues.

« Et pourquoi ?

« C'est que, depuis le commencement de ce siècle, les efforts des cléricaux ont tendu constamment à circonvenir les Libres-Penseurs, par leurs femmes et par leurs enfants, et la chose a été d'autant plus facile, qu'au lieu de rompre ouvertement, eux et les leurs, avec l'Eglise, en s'en retirant, ils lui ont laissé aux mains leurs femmes et leurs enfants ; c'est ainsi que la France voltairienne du commencement du siècle a pu devenir cléricale de nos jours.

« Croit-on que, lorsque la Réforme surgit, si Luther, et ceux qui le suivirent dans sa lutte contre Rome, s'étaient bornés à protester, à combattre de la plume et de la parole sans rien constituer, ils eussent atteint un résultat ?

« Non, certes.

« Mais si leur œuvre est encore debout, c'est qu'ils ont rompu nettement les liens qui les unissaient à l'Eglise de Rome, et qu'ils ont bâti en face d'elle un édifice qui subsistera longtemps encore.

« Si l'on veut terrasser sérieusement le cléricalisme, il faut s'en séparer résolument et ne pas se contenter d'une vaine indifférence.

« Il faut que chaque Libre-Penseur ait le courage de montrer, par ses actes, ce qu'il pense, et dire :

« *Les religions révélées ne sont que des mensonges exploités par des prêtres artificieux, qui s'en sont fait des instruments de domination. Aujourd'hui, c'est le culte de la morale qui doit triompher. Nous avons pour nous les enseignements des sages de tous les temps et de tous les pays ; ce sont ces enseignements que nous donnerons à nos femmes et à nos enfants. Arrière, gens impudents, qui, du fond de vos confessionnaux, prétendez gouverner les familles ; c'est nous qui, à notre foyer, enseignerons la morale à ceux dont nous avons charge ; nous leur apprendrons qu'il y a dans le cœur de tous les Libres-Penseurs, la conscience qui ne trompe jamais ; nous leur apprendrons à se conduire d'après les règles de la morale pure. Arrière, prêtres! nos femmes et nos enfants ne vous appartiennent plus!!!* »

Sur la deuxième question, le même Groupe s'exprime ainsi :

« La France est aujourd'hui en possession de son autonomie, mais les fidèles du droit divin voudraient nous ramener à plusieurs siècles en arrière ; des fanatiques aveugles et des ambitieux avides de richesses et d'honneurs, égoïstes sans entrailles, sont encore là pour appuyer, de concert avec la gent cléricale, des tendances aussi contraires aux conquêtes de la raison et de la liberté ; une Constitution sous un despote, nous savons ce qu'il en advient ; sous une autre forme, c'est le plus souvent la honte et l'abîme. Il est admissible que les peuples nomades livrés à des coutumes guerrières et barbares aient besoin de chefs investis d'une autorité en quelque sorte

brutale ; mais quand, depuis quatorze siècles et davantage, les peuples pour la plupart sont immuablement fixés sur leur territoire, quand les progrès de la civilisation, des sciences, des arts, ont éclairé les intelligences, quand les douceurs d'une aisance générale ont pacifié l'antagonisme des classes, que l'instruction a apporté la lumière, ce sont les principes républicains seuls qui doivent nous guider, c'est la seule égide qu'un peuple puisse accepter avec dignité. Comprendre ses droits de citoyen, avoir conscience de ses devoirs, s'inspirer de la noble fierté qui animait les citoyens des républiques antiques et s'enflammer de l'amour de l'humanité, voilà le but que tous doivent chercher à atteindre. Il nous faut une République démocratique et sociale ; que l'ensemble des citoyens jouisse de ses droits civiques, et que le peuple soit réellement le souverain, et non pas une poignée d'intrigants. »

Le Rapport du Groupe *Adrien Pasquier*, de Rouen (n° 12), a été rapporté par la 4e Commission.

Un volume de propagande pour la Libre-Pensée, du citoyen *Drevet*, de Levallois (n° 13) rapporté par la quatrième Commission, mais dépendant de la troisième, et concluant à la tolérance pour tous. Il contient de nombreux passages excellents, comme l'on peut voir par les extraits qui suivent :

*
* *

« Si l'on se borne à me dire : « Il doit y avoir quelque part un être supérieur à l'homme », je répondrai : « L'homme n'est pas si parfait qu'il ne soit possible d'imaginer un être l'emportant de beaucoup sur lui. » Mais si l'on m'affirme que cet être existe, je demande, avant d'y croire, qu'on m'en démontre l'existence.

*
* *

« Les croyants en cet être me certifient qu'il loge dans le ciel, qu'il est tout-puissant, que sa bonté est infinie, et qu'il a fait l'univers par le seul effort de sa volonté.

« Voyons un peu ce qu'il y a de vrai dans ces diverses propositions :

*
* *

« *L'être supérieur loge dans le ciel.*

« Qu'est-ce que le ciel ? Une simple dénomination sans signification précise.

« Est-ce tout l'Ether où se meuvent les étoiles et leurs satellites, peuplant l'infini ? Ou n'est-ce que la prétendue voûte aux clous d'or qui tombe sous le rayon visuel de l'homme?

« Affirmer qu'il y a un Dieu logé dans le ciel, c'est lancer en une seule phrase deux propositions hasardées.

« C'est d'abord certifier sans preuve qu'il existe un être supérieur ; c'est ensuite placer cet être dans un lieu impossible à déterminer.

« Si, pour tourner la difficulté, on nous dit que l'être en question réside partout, nous voilà moins avancés encore ; car se trouver partout, c'est occuper tout espace et remplir seul l'univers ; auquel cas il n'y aurait plus d'hommes pour raisonner des choses de la foi et surtout en déraisonner.

*
* *

« Vous soutenez que rien n'existe que par la volonté de Dieu et que tout a été fait par lui. Ayant tout fait, pouvait-il faire autre chose que ce qu'il a fait ? Vous êtes forcé de l'admettre sous peine de convenir qu'il a subi la pression d'une force supérieure à la sienne. Eh bien ! vous vous trompez en acceptant cette hypothèse, car il existe tout un ordre de faits qui ne pouvaient pas être autrement qu'ils ne sont. Ainsi, le *tout est plus grand que la partie*, sans qu'il soit possible d'admettre que Dieu aurait pu faire qu'il en fût autrement. Sa volonté aurait été également impuissante à empêcher *2 et 2 de faire 4 — la ligne droite, d'être le plus court chemin d'un point à un autre, etc.* Rien de tout cela ne résulte d'une volonté quelconque.

« L'idée d'un être tout-puissant est donc une conception fausse, qu'il n'est pas possible d'accepter, même à l'état de simple observation.

*
* *

« Parcourez le règne animal ; fouillez les champs, les forêts et les mers ; partout la lutte sanglante pour la vie ; partout l'épouvantable spectacle de bêtes sensibles à la douleur tuant et dévorant d'autres bêtes douées d'une sensibilité égale. Ruse, férocité, destruction, comme moyen ; apaisement de la faim, comme but ; voilà ce que nous voyons, non seulement parmi les animaux de rang supérieur, mais parmi les insectes et les infiniment petits.

« Et c'est en présence d'un pareil ordre de choses, qui, dans l'hypothèse de la création, ne peut qu'être l'œuvre de leur Dieu, que les croyants osent parler de la bonté infinie de leur créateur !

« Mais, s'il était vrai que cet ordre effroyable fût le résultat d'une puissance supérieure, le puissant qui aurait fait de sa volonté un si atroce usage serait le pire des *démons*. Impossible d'imaginer un être plus malfaisant.

*
* *

« Autre argument fourni par les plantes :

« Le bon La Fontaine, providentialiste déterminé, mais

fort pauvre moraliste, s'extasie, dans l'une de ses fables, sur la sollicitude du Très-Haut, qui n'a placé au sommet des arbres que des fruits légers, incapables de compromettre, par leur chute, les jours de sa créature chérie.

« Les pays à noix de coco auraient déjà pu s'inscrire en faux contre cette assertion hasardée ; mais le cocotier n'est pas le seul arbre dont les fruits, en tombant, puissent mettre la vie de l'homme en danger; le *gélingue*, qui croît en Abyssinie et qui est de la taille de nos chênes, a un fruit qui est presque de la taille de celle de nos melons d'eau.

« Il y a bien d'autres exemples.

*
* *

« Dieu, dit-on, a fait l'homme à son image.

« Est-ce au moral ou au physique que nous lui ressemblons ?

« Si, au *physique*, où se tient le gigantesque corps de celui qui a des membres comme les nôtres ?

« Si, au *moral*, quel être imparfait que celui qui est jaloux, vindicatif et versatile comme nous ?

*
* *

« Quoi qu'on en puisse dire, les religions ne s'emploient au bien de l'humanité qu'accessoirement. Toutes ou presque toutes ne s'occupent qu'à tracer le programme des devoirs de l'homme envers la divinité. Des devoirs de l'homme envers l'homme, elles s'inquiètent à peine. Un précepte de morale par ci et par là, et c'est tout. Toujours le dogme à la place de la doctrine humaine. S'il en résulte quelque bien, ce n'est que fortuitement. Or, le bien ne doit pas être dû au hasard, mais aux efforts qu'on fait pour l'obtenir.

*
* *

« Tout le monde, en effet, croyait naguère que le soleil tournait auteur de notre globe; était-ce vrai pour cela? Tout le monde croyait que la nature avait horreur du vide; était-ce vrai pour cela? Tout le monde croyait impossible l'existence d'antipodes; était-ce vrai pour cela? Tout le monde croyait à un déluge universel; était-ce vrai pour cela? etc., etc.

« Bel argument en vérité que celui du consentement général!

*
* *

« Ce qui prouve à l'évidence que les religions sont d'invention humaine, c'est que toutes portent l'empreinte visible des époques d'ignorance où elles furent élaborées. Si elles émanaient réellement d'une divinité, elles ne seraient jamais

en opposition flagrante avec les lois instituées par cette divinité, et qu'on appelle généralement les *lois naturelles*. Le bout de l'oreille perce trop. On aperçoit bien vite, au moindre examen, que toutes les légendes religieuses ont été conçues par des hommes se trouvant dans l'impossibilité de les établir sur les données réelles d'une science qui leur était complètement inconnue.

« Et il est fort heureux qu'il en soit ainsi ; car, si les faiseurs de religions avaient eu les connaissances d'un Galilée, d'un Newton ou d'un Laplace, ils auraient créé ces religions conformes aux lois scientifiques, les rendant de la sorte presque inébranlables. L'humanité aurait eu tout lieu de croire divine une œuvre qui n'en eut pas moins été essentiellement humaine ; et il en serait résulté les conséquences les plus fâcheuses, si les livres sacrés conçus par ces hommes de génie avaient renfermé, à côté de doctrines purement dogmatiques, des préceptes contraires au libre développement de l'esprit humain.

*
* *

« Lorsque les codes religieux s'occupent de morale, — et c'est toujours accessoirement, — ils constituent des guides fort insuffisants, puisqu'ils se bornent à poser des règles, sans en fournir la justification. Mais, quand ces codes traitent des choses de la foi, — et c'est le cas le plus fréquent, — ils sont les plus détestables des guides moraux, car leur tendance constante est de substituer de vaines pratiques aux principes qui, en vue du bien général, doivent servir de base aux relations humaines. Grâce à ces pratiques, — la plupart superstitieuses, — les religions font trouver très naturelles à leurs adeptes les monstruosités les plus flagantes. »

*
* *

« La plupart des hommes instruits, ceux du moins qui ne sont retenus ni par un intérêt personnel, ni par l'esprit de caste, ne craignent pas d'avouer, confidentiellement, qu'ils ont perdu toute foi au surnaturalisme. Quant à la masse illettrée, incapable de raisonner par elle-même, elle continue à se figurer qu'elle croit. Inutile de parler de cette dernière, qui sera toujours à la remorque de l'opinion dominante. Occupons-nous seulement de ceux dont l'entendement a été assez cultivé pour qu'ils puissent, s'ils le veulent, se dégager de toute idée reçue et en peser la valeur.

« Quel est le fonds doctrinal de cette catégorie de gens ? Essentiellement simple, il consiste tout uniquement dans la croyance dont voici la formule : *l'homme éclairé peut être incrédule, mais il faut une religion pour l'ignorant, l'enfant, l'ouvrier, le domestique, le paysan,* etc.

« Telle est la pensée qui dirige la presque totalité de ceux qui ont reçu une certaine instruction. Partant de là, ils adop-

tent les pratiques de la première religion venue, pourvu qu'elle soit la dominante dans le lieu où ils sont appelés à vivre. Quand, par hasard, ils ont à expliquer pourquoi ils ont suivi celle-là plutôt qu'une autre, ils déclarent sentencieusement : « *qu'ils sont attachés à la foi de leurs pères* ». Mais de savoir si cette foi errait ou non, c'est ce qui ne les inquiète guère.

*
* *

« Nous entendons dire couramment ceci : « Il faut à l'homme une religion quelconque, c'est-à-dire un culte, ou tout au moins une croyance platonique à un être suprême. » Déistes, panthéistes, providentialistes, créateuristes, surnaturalistes, mystagogues, sont unanimes sur ce point. Il y a mieux : tous vous disent, avec l'aplomb le plus imperturbable, qu'il n'a jamais existé une réunion d'hommes n'ayant aucune notion d'une divinité quelle qu'elle soit ; et ils ajoutent doctement que : « s'il n'y avait pas de religion sur terre, tous les habitants du globe se dévoreraient à qui mieux mieux.

—

« Plusieurs tribus de l'Afrique centrale ne connaissent, suivant Burton, ni Dieu ni diable.

« Les Tasmaniens n'ont pas de mot pour dire *créateur*.

« D'après le récit des missionnaires, les Indiens du Grand-Chaco, dans l'Amérique méridionale, n'ont aucune croyance religieuse ou idolâtrique, aucun culte quelconque.

« Dans les livres de Confucius, que nous avons compulsés avec le plus grand soin, il n'est pas question une seule fois de divinité. Du reste, dans sa *Promenade autour du Monde*, M. le baron Hubner constate (tome II, page 315) que les lettrés chinois n'admettent l'existence d'aucun Dieu.

« Le même écrivain appuie, à diverses reprises (tome I, pages 536, 537, 569 et tome II, page 119), sur l'incrédulité des classes supérieures du Japon.

« Dans son ouvrage sur la *Science et le Christianisme*, M. Louis Ruchet apprend à ceux qui pourraient l'ignorer que les écrits bouddhistes ne disent rien de Dieu.

« Les tribus autochtones de l'Amazone sont complètement athées (Tour du Monde, année 1884, 2e semestre, page 403).

« Les Dayachs, de Bornéo, sont dans la plus complète ignorance d'un Dieu (même ouvrage, année 1862, 1er semestre, page 156).

« Les Fuégiens se trouvent dans le même cas (idem, année 1885, 1er semestre, page 413).

*
* *

« Dans sa *Préparation évangélique* (Liv. II, ch. X), Eusèbe, parlant des Sères, peuple de l'Inde occidentale, s'exprime de

la sorte: « Chez eux, la loi défend le meurtre, la fornication, le vol et *toute espèce de culte religieux* ».

« Et il ajoute : « Dans cette vaste région, on ne voit ni temple, ni adultère, ni proxénète, ni fille de joie, ni voleur, ni assassin, ni empoisonneur. »

« Cela, chez des athées ! — mon Dieu, oui. — Ce qui avait dire à Helvétius, rapportant ce passage: «Preuve que les lois suffisent pour soutenir les hommes ! »

« Les Bagers, dit M. Emile Montégut dans les *Livres et Ames des Pays d'Orient,* (page 323), sont hospitaliers pour les blancs.... Le vol est inconnu chez eux ; les produits du travail y sont également divisés entre tous les membres de la communauté. La polygamie est autorisée, mais n'exclut pas des mœurs pures. Ils n'adorent pas de fétiches; mais ils n'ont, en revanche, aucune espèce de religion ».

« Vous entendez bien? Ils n'ont aucune espèce de religion; et pourtant, au lieu de se dévorer entre eux, *ils ont des mœurs pures* et travaillent les uns pour les autres.

*
* *

« Dans la relation du voyage de Nordenskiold, on peut lire:

« Les Esquimaux *(Voyage de la Véga,* tome II, page 225), les Esquimaux, pas plus que les Tschukschis, ne paraissent avoir de religion, et n'ont aucune idée de la vie future. »

« Les Tschuktschis sédentaires (tome II, page 126) sont païens, et même, autant que nous l'avons pu observer, ils n'ont aucune idée de l'existence d'un être suprême (tome II, page 137). — « Ils n'ont aucune religion et ne connaissent « aucune autorité. Si l'expérience acquise chez les peuples « polaires de l'Amérique ne nous avait instruits à cet égard, « nous aurions pu croire que chez une peuplade qui n'admet « ni Dieu, ni maître, la vie et la propriété ne sont point res- « pectées, que l'immoralité y est générale, et que les faibles « n'y sont point protégés contre les forts. Bien différente, au « contraire, est la réalité. Dans cette région, en effet, une sta- « tistique criminelle serait sans objet, par suite du manque « de délits, si l'on excepte toutefois les violences commises « en état d'ivresse ».

*
* *

« S'il est un fléau que les religions auraient dû faire disparaître de la terre depuis longtemps, c'est, à coup sûr, la guerre, le plus terrible, le plus hideux, le plus démoralisant de tous. Or, non seulement les guerres subsistent toujours, mais encore les prêtres bénissent les armes des guerriers et célèbrent les massacres dans de solennels *Te Deum.*

« Mais les religions n'ont pas seulement, de tout temps, toléré les conflits armés, elles les ont directement suscités.

« Il y a mieux : si vous ouvrez la Bible, vous y verrez à

chaque page que ce Dieu de miséricorde et de paix ordonne lui-même d'incessantes boucheries humaines.

« Après lui, ce seront ses croyants, ses élus, ses fidèles, qui tueront, pour sa plus grande gloire ».

*
* *

« Partout des monstruosités commises au nom de la foi; nulle part des crimes imputables à l'athéisme. Lorsque les tueries ne sont pas expressément suscitées en vue de complaire à Dieu, elles émanent toujours, à coup sûr, d'hommes croyant en lui.

« Demandez aux échos d'Amérique de vous répéter l'édifiant récit des abominables exploits de la très catholique Espagne. C'est par millions qu'il faut compter les victimes sans défense des bourreaux Ibériens élevés sur les genoux de l'Eglise.

« Et l'Inquisition ! l'épouvantable Inquisition ! Est-ce l'athéisme qui a dressé ses innombrables bûchers ?

« Est-ce l'incrédulité qui a maintenu si longtemps les épaisses et tenaces ténèbres du Moyen-Age?

« Est-ce la philosophie qui a introduit les raffinements de cruauté de la torture judiciaire?

« Est-ce la Libre-Pensée qui a imaginé la sorcellerie?

« Est-ce elle qui a persécuté les Juifs? Est-ce elle qui les traque encore aujourd'hui?

« Est-ce elle qui a brûlé Jeanne d'Arc, Jean Huss, Jérôme de Prague, Giordano Bruno, Etienne Dolet, Michel Servet, et, il y a un siècle à peine, le chevalier de La Barre ? »

*
* *

« Mais la religion est un frein contre les passions mauvaises.

« Un frein ! ah ! oui, parlons-en du fameux frein ! parlons-en de la salutaire peur du châtiment futur ! de la toute puissante crainte du châtiment céleste !

« Quel malfaiteur ce frein a-t-il jamais arrêté ? Quel coquin cette peur a-t-elle jamais retenu sur la pente du crime ?

« Est-ce par ignorance des préceptes de l'Evangile, est-ce par incrédulité, est-ce par athéisme que tant de papes ont commis tant de crimes de toutes sortes ?

« Est-ce par ce qu'ils ne savaient pas que le meurtre est défendu par leur culte, est-ce parce qu'ils niaient l'existence de Dieu et de l'âme, que les hommes d'Eglise ont fourni tant de régicides ?

*
* *

« Le vol ? — Mais on s'approprie, comme autrefois, le bien d'autrui, du haut en bas de l'échelle sociale !

« Le mensonge, la luxure, la médisance, l'hypocrisie ? — Mais on ment, on fornique, on trahit, on calomnie, on jésuitise

sans relâche, a droite, à gauche, partout; en dépit du frein dont l'efficacité passe pour incontestable auprès des croyants.

*
* *

« Mais on objecte que les mœurs se sont quelque peu adoucies.

— Sans doute; mais, depuis quand et grâce à qui? — Grâce à l'Eglise? Allons donc! Est-ce que les gens d'Eglise ne maintenaient pas, encore au siècle dernier, les malheureux paysans en état de servage, et les bûchers ne flambaient-ils pas allumés par eux?

« A chacun la responsabilité et le profit de ses œuvres. Oui, l'humanité a fait un pas en avant; mais ce progrès, bien faible encore, hélas! sous le rapport moral, est dû tout entier au mouvement libre-penseur des encyclopédistes, que le sacerdoce n'a cessé de maudire et de poursuivre de ses haines.

« Qui jette l'anathème à la science? — La Libre-Pensée? — Non; l'Eglise.

« Qui a eu la grotesque idée d'appeler les chemins de fer une invention de Satan? — La Libre-Pensée? — Non; le cardinal Mathieu.

« Qui a fulminé contre l'esprit moderne dont les tendances sont si favorables à l'avènement de la justice et de la fraternité? — La Libre-Pensée? — Non; la *papauté* dans son *Syllabus*. »

« Qui exploite indignement les Indes? Qui les entretient dans l'ignorance et la superstitution? Qui a comprimé leurs légitimes révoltes avec la plus atroce barbarie? — Une nation d'incrédules? — Non; la prude et bigote Angleterre.

« Quels abominables gredins s'opposent à l'affranchissement des noirs? Qui sème la haine entre les tribus nègres? Qui les pousse à s'entre-massacrer pour les réduire en esclavage, à l'aide de discordes soigneusement fomentées? Qui fait cette œuvre de bandits depuis des siècles? — Des Libres-Penseurs? — Non; des musulmans ivres de fanatisme religieux, et invoquant Dieu du matin au soir.

« La Religion est moins un bien qu'un brandon de discorde.

*
* *

« Si le fondateur du christianisme recommande aux hommes de « *s'aimer les uns les autres* », on peut lire : (Saint-Mathieu, Chap. XI, versets 34, 35 et 36). — « Ne pensez pas que je sois « venu apporter la paix sur la terre; je ne suis pas venu apporter la paix mais l'épée, car je suis venu séparer l'homme d'avec « son père, et la belle fille d'avec sa belle-mère; et l'homme « aura pour ennemis ceux de sa propre maison. »

« La version de Saint-Luc (chap. XII, versets 51 à 53) est encore plus explicite, car elle fait dire formellement à Jésus-Christ : « que c'est la division qu'il est venu apporter parmi « les hommes. »

« Eh bien! dix-neuf siècles de foi n'ont que trop justifié ces déclarations immorales. Si la Libre-Pensée a le droit d'être fière du rôle qu'elle a toujours assumé, c'est qu'elle s'est consacrée exclusivement au règne de la paix et de la justice, laissant au fanatisme religieux la honte de son œuvre de haine et d'iniquité.

« Depuis qu'il existe des cultes sur la terre, aucun n'a été capable de supprimer les massacres internationaux, pas plus que les guerres civiles. Ils ont été au contraire la cause directe d'innombrables tueries, indices hideux d'une barbarie permanente.

« Il n'en serait pas ainsi si l'humanité avait procédé de la philosophie. »

Dans le rapport (n° 14) du Groupe d'Épernon, de la dévouée citoyenne *Grosse*, nous relevons cet intéressant passage :

« L'origine des religions remonte à l'époque préhistorique. Le poison religieux était en germe dans l'ignorance primitive. Tel, l'enfant, chez lequel le jugement et la réflexion n'existent pas encore, est apte à recevoir toute impression vraie ou fausse. De même l'homme enfant se fait un jouet, un tyran ou un dieu des divers objets qui s'offrent à sa vue: une pierre, un bâton, un animal, il leur prête la pensée, la vie qui sont en lui. Voilà l'inévitable danger, l'erreur mère, l'anthropomorphisme. Il voit toute chose douée du pouvoir divin. C'est ainsi que l'homme ignorant a fait ses dieux à son image, les dotant de ses besoins, de ses passions, de ses craintes et de ses joies. Par l'ignorance, il est devenu son propre prêtre ; il s'est forgé des maîtres, des tyrans, toutes les servitudes, l'esclavage, toutes les misères qui ont perverti la terre, car l'ignorance engendrera l'égoïsme, et cette source impure alimenta le fleuve odieux de l'inégalité, auquel, hélas ! depuis tant de siècles, l'humanité ne cesse de s'abreuver. »

Dans le rapport (n° 17) de la Libre-Pensée de Saint-Quentin, le citoyen *Garbe* s'exprime ainsi :

« A l'époque où la race humaine sortait à peine du niveau commun de l'animalité, la faible intelligence de l'homme, frappée par les grandes scènes de la nature, n'en comprenant pas les lois, était forcée d'admettre un être présidant à tout ce qui se passait dans l'univers ; de là la création d'un Dieu quelconque.

« Chose curieuse, les religions annoncent un dieu créateur de tout, et par conséquent créateur de l'être humain, et nous, les Libres-Penseurs, nous affirmons, et ceci est basé sur la science, que l'homme a été lui-même l'inventeur des dieux

divers qui émaillent de leurs différents dogmes l'abrutissement religieux des habitants humains de la croûte terrestre. Tour à tour heureux ou malheureux, suivant leurs désirs, subissant toutes les vicissitudes, certains individus ne pouvant admettre qu'un même Dieu leur fit tantôt bien, tantôt mal, en arrivèrent à lui découvrir une rivalité; cette nouvelle Divinité était chargée de répandre les maux sur la terre.

« Nous la retrouvons encore de nos jours différemment dénommée dans toutes les religions existantes.....

« Toutes les religions ont des récompenses à accorder à leurs adeptes après leur mort. En supposant les festins chimériques, que les bienheureux élus pensent savourer après leur mort, et qui font pourlécher les lèvres des futurs banqueteurs célestes qui sont encore sur la terre, nous dirons que le corps par lequel nous sentons, vivons et souffrons, est tout à fait désorganisé et ne peut prendre part à ces festins et que, s'il s'agit de l'âme, rien n'est moins prouvé que son existence; que les grands savants anatomistes, physiologistes et chimistes n'ont jamais rien pu trouver qui puisse constituer l'âme; que tous ont constaté que le souffle de la vie est reçu de la même façon dans toute l'échelle animale; qu'il est subordonné à l'organisation de l'être qui le reçoit en tant que souffle vivifiant, car l'enfant naissant, s'il n'est pas constitué de bonne façon, si les voies respiratoires ne sont pas prêtes à fonctionner au contact de l'air, le souffle ne l'animera pas, il mourra asphyxié en venant au monde.....

« Bien des choses contredisent absolument l'existence de l'âme. Ainsi, l'enfant qui naît a son âme, prétend-on; alors, à moins d'admettre qu'il y ait différentes sortes d'âmes, l'enfant devrait dès sa naissance penser, savoir et agir exactement comme une grande personne, et plus tard, quand il grandit, pourquoi l'âme laisse-t-elle s'implanter chez lui les mauvais penchants et même les vices du milieu où il se trouve? C'est donc qu'elle n'est pas prépondérante ou plutôt, plus certainement, qu'elle n'existe pas. Ce que l'on appelle chez les uns conscience et chez d'autres ames, ce qui fait que l'on sent dans son for intérieur une résistance à faire telle ou telle action, n'est tout bonnement que l'ennui que cause la dérogation à une ligne de conduite dont on a pris l'habitude. Un individu, dans un moment de surexcitation, tue quelqu'un: il deviendra fou de douleur, parce que cette dérogation n'était pas admise pour lui; d'autres, par milliers, s'en vont à la frontière, ils assassinent le plus qu'ils peuvent d'autres indidus venus dans le même but, eh bien! aucun n'en éprouve de remords; au contraire, ils s'en feront gloire.....

« Enfin, pour en finir avec cette idée de l'existence de l'âme, nous dirons : si elle existe réellement, que fait-elle pendant certaines périodes de folie assez fréquentes pour quelques-uns, et lors des expériences d'hypnotisme, de suggestion, etc., pourquoi abandonne-t-elle son pouvoir au profit d'une volonté étrangère ? Pourquoi le moindre dérangement du cerveau produit-il l'aliénation mentale ? »

Du rapport (n° 29) déposé par le citoyen *Des Essarts*, au nom de la Fédération rationaliste du bassin de Charleroi, nous extrayons les remarquables citations ci-dessous :

« Aucun document historique n'établit l'origine divine des religions. L'histoire nous montre que les peuples ont eu chacun la religion qui correspondait au niveau de ses mœurs et de ses connaissances scientifiques, en un mot à son degré de civilisation et de sociabilité. L'humanité a donc traversé tous les systèmes de religions. depuis le fétichisme primitif des sauvages, en passant par le polythéisme de la mythologie, jusqu'au monothéisme des chrétiens.....

« La lutte est en ce moment sur le terrain philosophique entre les systèmes basés sur la science exclusivement.

« Spiritualisme, déisme, panthéisme constituent un groupe de systèmes dont les nuances ne sont qu'accessoires.

« Le matérialisme nie l'existence de Dieu ; le déterminisme ne se déterminera que quand cette existence lui sera démontrée, de même que les méthodes d'observation, et, en attendant, ils ne s'appuient que sur les vérités scientifiques, c'est-à-dire la matière. On peut dont les classer également dans un seul groupe adversaire du premier.

« L'issue de la lutte n'est pas douteuse, sans qu'on puisse lui fixer un délai, et la victoire du matérialisme marquera la réalisation du progrés social le plus en rapport avec les besoins et les droits de l'homme.

« L'histoire de l'évolution religieuse et philosophique est adéquate à celle de l'organisation des sociétés.

« Les principes religieux et philosophiques ont de tout temps influé sur les lois politiques et sociales des peuples. Il est logique qu'on ne puisse avoir des notions exactes des principes qui doivent régler l'organisation sociale, quand on n'a qu'une connaissance erronée de la nature de l'homme, de ses besoins, de ses droits et de son but, connaissance qui marche de pair avec les découvertes scientifiques concernant les lois de l'univers et le but de la nature. »

La Libre-Pensée socialiste du IV^e^ arrondissement a fait sur les deux questions un double rapport (n° 33) où nous trouvons les passages suivants sur la première question :

« On peut affirmer que l'histoire des religions n'est que l'histoire de l'ignorance, de l'inexpérience et de la crédulité

de l'humanité, et que les promoteurs des religions n'ont toujours été que des intrigants plus clairvoyants, intéressés à tromper ceux qui admettent leurs doctrines. — Sans doute il est nécessaire de tenir compte de l'état d'inexpérience dans lequel se trouvaient les sociétés à leurs origines; il est évident qu'il a fallu une suite continuelle de circonstances extraordinaires pour que l'humanité en soit arrivée à un degré de folie religieuse aussi accentué que nous le représente l'histoire des temps anciens, et que nous le voyons encore aujourd'hui, après tout ce qui a été dit et écrit sur ce sujet.

« Comment les nations, qui ont fait de si grands progrès dans les sciences et les arts, ont-elles pu être impuissantes, malgré leurs efforts, à établir une organisation politique et sociale dans laquelle la raison et la justice auraient été la base d'un gouvernement quelconque susceptible de faire le bonheur des peuples? — C'est que les ignorants n'examinent rien et se laissent conduire par les coutumes et par la peur; leurs opinions surtout, en matière de religion, sont précisément celles qui raisonnent le moins, par le motif bien simple qu'ils n'y comprennent rien. Ils sont bien obligés, en conséquence, d'admettre toutes les absurdités qu'on leur débite comme vérités absolues. C'est ainsi que nous voyons, d'un bout à l'autre du monde, la crédulité des peuples exploitée par ceux qui aspirent à les dominer. Tel fut toujours le but poursuivi. sans relâche et tel est encore aujourd'hui celui qui stimule les religions dans la guerre acharnée qu'elles soutiennent contre les progrès scientifiques et intellectuels de l'humanité.

« Pour nous, les religions anciennes ne sont que des monuments d'ignorance, de superstition et de férocité, et les religions modernes ne sont que leurs folies rajeunies.

« Si les nations barbares ont adoré des fétiches : les Egyptiens, des crocodiles; d'autres, des légumes, nous ne voyons pas en quoi les nations modernes et civilisées sont plus raisonnables, en adorant le *Dieu pain et vin,* ce qui n'est en résumé qu'un nouveau genre de fétichisme.

« Les religions ne se soutiennent que par l'indifférence coupable des hommes, la crédulité des masses et l'hypocrisie intéressée des rétrogrades qui voudraient nous ramener au bon temps du moyen-âge, où l'on brûlait les héritiques pour s'emparer de leurs biens. — Quant au point de vue scientifique, chacun sait que les religions y sont absolument opposées; car, les progrès de la science, c'est la suppression même des religions. Les jésuites ne se trompaient pas en voulant faire les hommes ignorants de tout; — et, enfin, quant aux progrès matériels et moraux, les religions y sont aussi absolument opposées, — et c'est pourquoi nous déclarons que l'heure est sonnée où la suppression même des religions serait un bienfait immense pour l'humanité. »

Sur la deuxième question :

« Le déterminisme est une question très aride à traiter en peu de mots. Quant à nous, notre avis est que l'homme ne possède pas complètement son libre arbitre, attendu qu'il n'a pas le pouvoir de se soustraire à la force invincible qui l'entraîne plus vers une chose que vers une autre. Pour nous, l'homme ne naît ni bon ni mauvais, mais il est naturellement modifiable. Il reçoit la vie sans pouvoir choisir les premières impressions qui ont sur lui une si grande puissance, telle que l'époque de sa naissance. Le choix des parents, le climat, le pays, la religion, les lois, les mœurs, ce tout dont l'influence s'infiltre en lui et fait qu'il a tel ou tel caractère, telle ou telle croyance, et qu'il apprécie en conséquence, comme bien ou comme mal, ce qu'il aurait pu apprécier tout différemment s'il était né sous un autre climat, avec d'autres mœurs, sous d'autres lois, dans des circonstances différentes. »

Enfin, le Rapport, sur les questions 1 et 2 (n° 35) de la Société de la Libre-Pensée d'Anvers, dont le Président, *Napoléon Navez*, est au Congrès, nous fournit les extraits suivants :

« Sur la première question : *Les Religions devant l'histoire et devant la science au point de vue de l'évolution physique, morale et sociale de l'humanité.*

« Le degré d'intelligence de l'homme primitif est très faible. Il ne peut s'expliquer les faits innombrables qui s'offrent à lui : sur la terre, dans le ciel, — les alternances du jour et de la nuit, l'ombre portée, le tonnerre, les métamorphoses d'animaux, etc., etc. L'homme primitif ne distingue pas la plante d'un animal, d'une pierre, le vivant du non vivant; aussi, pour lui, le sommeil c'est son dédoublement; son esprit, son double, son autre soi, le quitte pour voyager; le rêve en est pour lui la preuve. Dans certains cas, son autre soi, c'est son ombre qui l'accompagne toujours : quand il dort, elle est invisible, elle est donc partie en voyage; elle racontera ses aventures à son retour, au réveil de l'homme primitif.

« La syncope, l'apoplexie, la catalepsie, l'extase et d'autres formes d'insensibilité ne sont pour lui qu'un sommeil plus ou moins long, pendant lequel l'autre soi, le double, est en voyage.

« Du moment que ces idées sont admises, la mort n'est en résumé qu'un voyage de l'esprit pour un temps indéfini. — Par conséquent, l'homme primitif croit à la résurrection. — Puisqu'il a toujours constaté chez un des siens, après un certain temps, le retour de l'autre soi, il ne sait évaluer la durée entière de ce temps. — Il a vu des individus frappés d'insensibilité pendant plusieurs jours et qui néanmoins se sont

ranimés; pourquoi les morts ne se ranimeraient-ils pas après des semaines et des mois? — Comme les morts pourraient avoir faim, il renouvelle souvent les offrandes d'aliments. Les parents du mort les mettent à l'abri des animaux, des ennemis, sous de grands abris de pierres auxquels les passants amis ajoutent toujours en passant. On élève des remblais, des *tumulus,* puis on arrive aux pyramides d'Égypte.

« Tous ces monuments funèbres tirent leur origine du désir de préserver le cadavre des mutilations qui l'empêcheraient de ressusciter. Il en est de même de l'embaumement si bien pratiqué par les Égyptiens et par les Mexicains pour arrêter la décomposition du cadavre. En signe de deuil et afin de se rendre le mort favorable, on se mutile, on coupe ses cheveux que l'on met sur le corps. — On se déchire le corps avec des coquilles, des pierres tranchantes, et l'on arrive à sacrifier des êtres humains, des animaux.

« Les croyants à la résurrection ayant encore de nos jours de nombreux adhérents, c'est pour cela que la *crémation* est tant combattue.

« De la croyance à l'existence d'un autre soi à celle de l'existence d'âmes, de revenants, d'esprits, la distance est courte.

« En effet, le double devient l'âme, le revenant, l'esprit, auxquels on fait des sacrifices pour se les rendre favorables.

« Le sauvage recherche la faveur des morts, afin d'obtenir leur assistance ou leur protection, ou pour empêcher qu'ils ne lui fassent du mal. — D'où il est resté l'usage contemporain de payer des prêtres pour dire des messes en faveur des trépassés, ou pour solliciter l'assistance des saints.

« De ce qui vient d'être dit, il résulte que le culte des ancêtres conduit au *Fétichisme.* Dans cette phase, l'homme attribue à tous les objets une personnalité, de la sensibilité, de la volonté, et leur prête une action directe sur le monde et sur sa propre destinée. Le fétichisme appliqué aux astres devient l'*Astrolâtrie.*

« Du fétichisme, l'homme arrive, inévitablement, au *Polythéisme,* en reconnaissant plusieurs divinités, plusieurs dieux qui dirigent le *tout.*

« De ces nombreuses divinités, une parvient chez chaque peuple à dominer, à être plus respectée que les autres, — d'où l'établissement du *Brahmanisme,* du *Boudhisme,* du *Judaïsme,* du *Christianisme,* et de l'*Islamisme,* qui sont les divers aspects du *Monothéisme.*

« De ce qui précède, il résulte que les Religions ont été les conséquences logiques des diverses étapes par où a passé l'humanité, depuis les temps primordiaux jusqu'à nos jours. Dans leurs formes actuelles, les religions finiront par disparaître. »

Sur la deuxième question : *Analyse comparée des divers systèmes philosophiques :*

« Celui qui le premier osa regarder la nature en face, observer les phénomènes qui s'y présentent, en déduire les conséquences, qui, le premier, pour l'explication de ces phénomènes, eut recours à sa raison, à son expérience, à son savoir; celui-là fut le premier Libre-Penseur. La Libre-Pensée, ou, si l'on veut, la Libre-Recherche, c'est l'examen des grandes lois de la nature en dehors de toute cause surnaturelle, telles qu'elles se présentent devant nous, au milieu desquelles nous vivons, et dont nous faisons partie intégrante.

« Etudier ces phénomènes avec la sincérité que comporte la recherche de la Vérité, en prenant pour guide le flambeau de la science qui, seul, peut éclairer nos pas dans les allées ténébreuses; rapporter l'étude de ces phénomènes sur nous-mêmes pour mieux nous connaître, améliorer notre situation et en même temps aspirer vers une plus grande somme de bonheur, tel est le but de la Libre-Pensée.

« La Libre-Pensée n'est pas une secte. Toujours sur la brèche pour combattre les superstitions qui sont contraires à la science, elle recherche la vérité, accordant aux autres ce qu'elle veut pour elle-même, le respect de la sincérité.

« Elle n'a en vue que le bien-être moral et matériel de l'homme et pour cela elle travaille de toutes ses forces à l'émancipation des esprits. Elle respecte les personnes, se montre partout le défenseur du droit, de la justice et de la liberté de conscience; mais, en même temps, elle combat les dogmes, les religions révélées, qu'elle regarde comme les ennemis du progrès et du genre humain.

« Elle attaque tous ceux qui exploitent l'ignorance de l'humanité, pour l'opprimer et l'asservir, tous ceux qui se regardent comme les détenteurs de la Vérité absolue, et qui arrêtent ainsi les investigations de la science qui, seule, peut conduire l'homme dans les voies du progrès et du bonheur.

« Trois systèmes principaux dominent actuellement l'esprit moderne : le *Spiritualisme*, le *Matérialisme* et le *Positivisme*.

« La science explique à cette heure le *monde*, l'*homme*, la *société*, d'après leurs éléments constitutifs, leurs propriétés respectives et leurs relations réciproques, sans le secours d'aucune abstraction, ni d'aucune volonté arbitraire ou divine.

« L'interprétation scientifique s'est dédoublée en quelque sorte et constituée de nos jours en deux corps de Doctrine fort différents : le *Matérialisme* et le *Positivisme*.

« Quand on parle du Matérialisme, on renaît, on revit, on sent qu'on approche du rivage moderne, que l'on quitte le pays des chimères pour entrer dans le monde des réalités. Ici, l'homme n'est plus un être à part, privilégié; il fait partie

du grand tout ; on relèguera l'idée du Dieu créateur comme une hypothèse inutile, car le creuset et la balance du chimiste lui diront assez — que « dans la Nature rien ne se perd, rien ne se crée, mais que tout se transforme. » — On fouillera les entrailles de la terre pour y apprendre son origine — animal d'abord, vivant comme la brute dans les cavernes jusqu'à ce que, par les lois de l'évolution et du progrès, il en arrive au degré de suprématie où nous le voyons aujourd'hui. — Et c'est ainsi qu'allégé de plus en plus du pesant fardeau des ignorances et des superstitions, des idées de Dieu, de l'Ame et de la vie future, il verra se dérouler devant lui le spectacle du monde, pour en étudier les lois immuables par la physique et la chimie, ce qui lui permettra de connaître son séjour, de l'améliorer et d'y régner en maître souverain.

« Si le *Matérialisme* donne des réponses définitives à toutes les questions : origine et fin des choses, formation première des êtres en partant de l'atome omnigénérateur, lequel, par une suite de transformations indéfinies, forme une série homogène sans rupture ; le *Positivisme*, au contraire, ne spécule que sur les matériaux amassés par l'observation, et, sur les faits éprouvés par l'expérimentation. Cette philosophie, basée sur la méthode expérimentale, écarte les causes premières et finales. Elle recherche le *comment* et non le *pourquoi*, l'état réel des corps, leurs propriétés constantes, les lois naturelles, en un mot, *la réalité*.

« En résumé, *Matérialisme*, d'une part, de l'autre, *Spiritualisme*, tels sont les deux pôles de la Pensée. Entre ces deux Philosophies, la lutte commencée dans l'antiquité n'est pas encore terminée, mais qui pourrait douter de la victoire ?

« Nous, les Libres-Penseurs, nous avons confiance, car la science est avec nous. »

Du rapport (n° 37), de la *Libre-Pensée de Saint-Denis* (groupe 1870), nous retenons ceci :

« Toutes les religions, avec leurs dieux, demi-dieux et leurs prophètes, leurs messies et leurs saints, ont été créées par la fantaisie ridicule des hommes, non encore arrivés au plein développement et à la pleine disposition de leurs facultés naturelles.

« En conséquence, nous demandons la suppression de toutes les religions, car elles ont toutes pour base la domination d'un être supérieur sur un être dit inférieur. Tant qu'une religion existera, l'homme sera esclave.

« Et ce sera encore par les principes de la Libre-Pensée que les peuples pourront fraterniser, assurer une paix générale et supprimer tous les tyrans et les dominateurs du genre humain. »

Dans son mémoire en italien (n° 36), le savant docteur *Marcello Sogliano*, au nom de la loge *Kadoscha*, de Naples,

et au nom de la Ligue anticléricale *Giordano Bruno*, après avoir établi les bases scientifiques de la loi de l'évolution, arrive à cette conclusion :

« La formation du caractère moral est une dérivation des conditions psycho-physiques bien harmonisées entre elles dans l'organisme humain. L'éducation ne crée pas le caractère moral ; mais elle peut le faciliter aussi bien que l'entraver. Les systèmes d'éducation individuelle n'ont point de valeur *à priori ;* mais ils sont efficaces quand ils réussissent à corriger, de bonne heure, les dissentiments psycho-physiques s'opposant à la formation de l'impulsion éthique pour l'individu. Les conditions créatrices de l'impulsion éthique admises, la conduite morale doit être nécessairement et irresponsablement résolue. En dehors de ces limites, l'action, dans un sens ou dans l'autre, devient immorale. Telle, la conduite d'une fille, qui vit et meurt dans la misère pour ne pas faillir, c'est une conduite héroïque, mais pas morale ; telle, la fidélité du sujet, qui préfère la mort à la trahison, est la mortification de l'esprit. Les graves préoccupations subjectives de l'ascétisme sont des hyperboles psychiques, qui n'entrent pas dans le domaine de la morale ; de même, les aberrations des instincts naturels, ainsi que les diverses formes de l'insanité, comme la finalité surnaturelle de la conduite humaine, d'après laquelle les actions pourraient se dire bonnes ou mauvaises. De même enfin, toutes les hypothèses gratuites que le sens commun du genre humain démontre comme importation religieuse de la société civile des siècles écoulés. La bonne conduite est recommandable et la mauvaise est blâmable, non parce que par la première on fait un plaisir à Dieu et que l'on en est récompensé, tandis que par la seconde on déplaît à Dieu et que l'on en est châtié. Elle doit être bonne parce que les éléments de la bonté morale ne font pas défaut à l'homme ; elle rend service à soi-même et à la société. Les religions ne forment pas, mais elles distinguent, d'une part, a morale dont l'homme est capable, instituant, d'autre part, une autocratie céleste dirigée vers un ciel plus élevé que la conscience humaine, et, sous cet aspect, elles se rendent immorales.

« Les obligations de certaines pratiques du culte, comme les menaces, la peur, le châtiment, les diverses formes du fanatisme et des superstitions forment l'essence de toutes les religions et conduisent à l'absurde morale. »

Après les rapports du citoyen *Albert Regnard*, sur les questions 1 et 2, le citoyen *J.-B. Schacre* donne lecture d'une résolution qu'il propose au Congrès et qui est ainsi conçue :

« Les théories philosophiques basées sur les conceptions *a priori* de la métaphysique sont aussi arbitraires et conven-

tionnelles. Elles bercent l'esprit humain dans les illusions de l'hypothèse.

« La méthode d'observation est le seul moyen de découvrir la Vérité. La connaissance de l'homme et des milieux où il se développe est la condition première et indispensable de l'organisation normale des Sociétés. »

La parole est alors donnée au citoyen *Léon Furnemont.*

Le citoyen *Léon Furnemont*, délégué d'un grand nombre de groupes de Belgique et de la Fédération internationale des Libres-Penseurs, abordant la question n° 3, prononce un important discours sur l'*Influence de la Libre-Pensée sur la Révolution de 1789.*

— La *Commission du Congrès*, malgré ses démarches, n'ayant pas pu obtenir le manuscrit en temps utile, force lui est de renvoyer le lecteur à la courte analyse qui a été faite de ce discours au procès-verbal de la séance. (Voir ci-après.)

Après le citoyen *L. Furnemont,* le citoyen *Odon de Buen*, professeur à l'Université de Barcelone (Espagne), et délégué d'un grand nombre de groupes de Libres-Penseurs espagnols, a fait au Congrès un discours en espagnol, où il a retracé les progrès de la Libre-Pensée en Espagne, ainsi que ceux de l'Education laïque.

Ce discours, immédiatement analysé par un membre du Congrès, a été vivement applaudi.

— La *Commission du Congrès* est encore au regret de n'avoir pas pu se procurer le texte complet du discours du citoyen Odon de Buen, pour en présenter la traduction entière, qui eût très certainement intéressé les lecteurs autant que le discours a intéressé le Congrès.

Le citoyen *Jules Allix.* — « Il ne suffit pas de se borner à dire : « Guerre à la superstition, guerre au prêtre. » Cette formule n'est que platonique et pour ainsi dire négative. En fait, les religions existent, et si elles sont cause de mal, la formule de la guerre à la religion ne fera qu'entretenir et conserver le mal lui-même. Il faut aller plus loin. Nous reconnaissons tous que les doctrines religieuses sont un véritable *virus,* qui empoisonne et vicie la conscience humaine. Il faut donc résolument déclarer que ce mal doit être combattu et surtout extirpé. Si l'on veut que la conscience humaine ne continue pas à subir l'empoisonnement religieux, il faut comprendre qu'une première chose utile, c'est de déclarer l'immoralité même des religions, mais qu'après cette

déclaration il est nécessaire d'agir en vue de la suppression directe du mal lui-même. Tant que vous aurez un confessionnal où quelqu'un se placera pour écouter les confidences, vous aurez également des pauvres d'esprit qui s'y viendront agenouiller, pour y porter leurs doléances, leurs regrets, leurs médisances ; l'espionnage des religions continuera. Ayez donc le courage de vous inscrire directement contre toutes les pratiques religieuses, et, pour que l'on sache bien que le mal est le mal, que les croyances dont on abuse sont immorales et coupables, déclarez nettement que l'humanité se doit à elle-même de « supprimer les religions. » Guerre au prêtre, soit ! mais tant que vous aurez le culte dont il vit, il se moquera de vous ; tant que vous aurez les cérémonies religieuses, il vous faudra subir l'hébètement qu'elles entretiennent ; et je conclus nettement : qu'il faut pour le bien de l'humanité, pour l'assainissement de la conscience, et pour l'accord social, supprimer les religions, non pas une plutôt que l'autre, mais toutes. Tous les maux de l'humanité viennent des désordres entretenus par les principes d'une autorité despotique que les religions se sont attribuée contre l'homme. Il n'y aura pas de bien humain possible, tant qu'une autorité religieuse quelconque sera reconnue. »

Question n° 3

La parole est alors donnée au citoyen *L. Bachelier*, pour la lecture de son Rapport sur la Question n° 3 :

Rapport du citoyen L. Bachelier pour la troisième Commission

Membres : les citoyens Robertson, de Londres ; Vœlkel, pour l'Allemagne ; Gauthier, du Havre, et Bachelier, de Nevers.

Citoyennes, Citoyens,

Après examen des rapports sur la troisième question : Liberté de conscience. — Influence de la Libre-Pensée sur la Révolution de 1789, sur la paix internationale et sur l'affranchissement politique et social des travailleurs de tous les pays, dont l'énumération suit :

N° 25. Oswald Verth, délégué par la « Loge Travail et Vrais Amis fidèles », de Paris.

N° 36. Dr Marcello Sogliano, de Madrid.

N° 22. Tartarin, d'Argenteuil.

N° 37. Grossetête, de Saint-Denis.

N° 44. Gauthier, du Havre.

N° 36 bis. Libre-Pensée de Nevers.

Votre Commission reconnaît que tous ces rapports sont identiques quant au fond de la question, ne varient que sur la forme, et qu'enfin tous sont d'accord sur ce point: que la Libre-Pensée a été, est, et sera la véritable émancipatrice de l'humanité.

La Commission déclare hautement que c'est grâce aux philosophes du dix-huitième siècle, entre autres, aux Voltaire, Diderot, d'Alembert, Rousseau, aux encyclopédistes Libres-Penseurs, que la Révolution de 1789 a dû le jour, que la Révolution a consacré dans son œuvre grandiose la liberté de conscience à la face du monde entier.

La Commission, dans ses conclusions, pense que la Libre-Pensée, expression suprême du respect de la conscience, déterminera par cette extension du sentiment de liberté, le développement des esprits et de la raison, et, par suite et par voie de conséquence, celui de l'égalité; comme, lorsqu'on reconnaît chez autrui le droit de jouir d'une liberté égale à la sienne, on ne se considère pas au-dessus de son prochain, il s'ensuit que l'esprit d'égalité engendre la fraternité et qu'il en découle forcément l'idée de solidarité, corollaire de la fraternité.

Conséquemment, la Libre-Pensée par ses effets est appelée à engendrer la paix internationale, lorsqu'elle aura pénétré chez les peuples.

Elle contribuera considérablement à l'affranchissement des travailleurs de tous les pays, en leur apprenant quels sont leurs droits et leurs devoirs sociaux, car les peuples, enveloppés par ce mouvement ascentionnel déterminant chez eux les plus nobles élans du cœur et de l'esprit, seront mûrs pour la solution des questions sociales; ils pourront alors s'affranchir politiquement comme ils se seront affranchis moralement.

C'est alors que nous pourrons voir notre idéal se réaliser, c'est-à-dire voir:

1° La paix internationale ;

2° La paix intérieure ;

3° L'outil à l'ouvrier, la terre au laboureur, enfin, la fortune publique à tous.

4° La Liberté, l'Egalité, la Fraternité, ne plus être de vains mots et la République être triomphante !

La Commission engage le Congrès international du Centenaire de 1789 à inviter tous les délégués de France et de l'Etranger à porter dans les Groupes de Libre-Pensée qu'ils

représentent, et dans le milieu où ils vivent, cette idée d'émancipation par la Libre-Pensée et de faire une propagande constante tous les jours pour le triomphe de la vérité!

L. Bachelier.

Extraits des Mémoires déposés au Congrès sur la Question n° 3

Les Rapports et Mémoires déposés sur la troisième Question sont ceux : Du Groupe du IVe arrondissement de Paris; du Groupe Voltaire, de Gex; du Groupe la Libre-Pensée, d'Argenteuil; du Groupe de Saint-Denis; du Groupe du Havre; de la Libre-Pensée de Nevers; de la loge maçonnique Le Travail et les Vrais Amis fidèles.

Sur la troisième question, le Groupe du IVe arrondissement (n° 33) dépose un rapport contenant les appréciations que nous croyons devoir citer :

« Il est évident aussi que la Libre-Pensée doit avoir une très grande influence sur la paix internationale, attendu que les superstitions disparaissant, la raison étant éclairée par la science, les peuples doivent arriver facilement à comprendre que la guerre, par les dévastations qu'elle entraîne et le sang qu'elle fait répandre, est le fléau le plus terrible de l'humanité et que l'intérêt de tous est dans le respect de l'autonomie de chaque nation.

« Nous concluons donc en déclarant que tous les progrès économiques et scientifiques ont toujours été arrêtés dans leurs évolutions par les religions qui, toutes, nient la raison, la science et la justice, et qu'en travaillant à l'anéantissement des idées religieuses, nous accomplissons une tâche utile et absolument nécessaire au bien social. »

Le Groupe Voltaire, de Gex, termine son rapport (n° 36) par les appréciations suivantes :

« Et maintenant, que nos pires ennemis le veuillent ou non, les idées et la science ont donné l'essor. Qu'ils s'en pénètrent ou qu'ils en restent aux procédés des alchimistes ou des sorciers, qu'ils s'attardent ou non à la recherche des moyens réprouvés, qu'ils gardent ou non le culte de Loyola et la foi dans les doctrines de l'Eglise, le progrès humain sera accéléré ou retardé, mais il est assuré, il s'accomplira! Nous voulons parler de l'influence de la Libre-Pensée sur la Révolution de 1789, sur la paix internationale, sur l'affranchissement politique et social des travailleurs de tous les

pays. Il serait facile de retracer toutes les iniquités, toutes les vexations, et par contre tous les privilèges, toutes les exceptions et toutes les faveurs qui faisaient de la société française, avant 1789, comme une superposition des sociétés diverses pesant de haut en bas les unes sur les autres et se vengeant à tour de rôle jusqu'à la dernière qui supportait tout. On voit si nous gagnerions à revenir à cent ans en arrière; assurément, notre société actuelle n'est pas exempte de vices et d'imperfections mais, telle qu'elle est, nous le devons à *Dolet*, à *Voltaire*, à *Diderot*, etc. Ce qu'ils ont semé a fructifié. »

La Libre-Pensée d'Argenteuil n'a traité dans son rapport (n° 22) que cette question. Nous le donnons en partie :

« Des hommes intéressés ont créé un Dieu à leur image ; ils lui ont attribué leurs passions, leurs vertus ; ils l'ont fait colère, méchant, jaloux, vindicatif, par contre aussi, l'ont-ils fait bon, patient, sensible, susceptible d'être attendri en le priant, c'est à dire sujet à changer de volonté, suivant les prières qu'on lui adresse.

« Et, contradiction flagrante, l'Eglise enseigne que ce Dieu est immuable par son essence, non sujet à changer de volonté et que ce qu'il veut, il l'a toujours voulu et que rien ne le peut faire revenir sur sa décision. Bien mieux, elle dit que ce Dieu connaît nos plus secrètes pensées et que rien ne s'accomplit dans le monde sans son ordre ou sa permission.

« Si nous considérons Dieu en ce sens, nous serons d'accord sur sa nature et son essence : *Dieu ne pouvant être individualisé ;* mais quant à dire qu'il a la connaissance de nos pensées et que l'accomplissement des choses se fait par son ordre et sa permission, c'est alors faire de la divinité un monstre véritable et sans nom.

« L'Eglise, en le déclarant immuable, rend superflu et inutile tout ce qui fait sa force et son prestige ; elle rend inutiles aussi les prières qui lui sont adressées.

« Nous concluons que toutes les religions sont immorales en ce sens qu'il est toujours immoral d'enseigner le mensonge et de l'exploiter.

« Si, dans la société civile, celui qui escroque la fortune d'autrui est puni par la loi pénale, pourquoi tolère-t-on cet autre genre d'escroquerie, plus coupable que le vol, l'*escroquerie de la conscience ?*

« Toutes les religions étant basées sur la duplicité et le mensonge, les gouvernements, quels qu'ils soient, pour dégager leur responsabilité, ne doivent accorder aucun secours, ni aucune subvention aux ministres de n'importe quelle religion.

« Et mieux, ils devraient, au contraire, surveiller les agissements des agents religieux, afin de sauvegarder contre eux les intérêts de la société civile, d'éclairer les familles et de

les prémunir et les protéger contre les envahissements des exploiteurs. »

Nous extrayons du rapport (n° 37) de la Libre-Pensée socialiste de Saint-Denis (groupe 1870), le très intéressant passage ci-dessous :

« La Libre-Pensée en France, en Italie, en Allemagne, en Suisse, en Angleterre, en Hollande, dans les siècles derniers, peut revendiquer la paternité du génie révolutionnaire. La plupart des Libres-Penseurs du dix-huitième siècle, les réformateurs religieux des deux siècles précédents et les apôtres de l'émancipation humaine, appuyés sur le bras puissant du peuple, qui avait foi en eux, firent la Révolution de 1789 et 93. C'était la bourgeoisie de cette époque. Elle a proclamé la déchéance de la Royauté et de l'Eglise, la fraternité des peuples, les droits de l'homme et du citoyen. Voilà les titres des Libres-Penseurs ; ils sont immortels. »

Les citations du mémoire (n° 44) de la Libre-Pensée du Havre, ne sont pas moins remarquables :

« La Libre-Pensée est, à notre avis, la pierre angulaire de l'édifice social qui s'élève lentement sur les ruines de l'ancien régime. C'est elle seule qui peut cimenter l'union des peuples et assurer la paix du monde ; car elle n'est que raison et lumière, et tout le monde sait que la lumière, c'est la vie, et la raison, le droit, deux éléments indispensables aux sociétés humaines.

« Qui pourrait en dire autant des religions ? Ne sont-elles pas toutes basées sur les ténèbres et l'absurdité ? N'ont-elles pas toutes frayeur des progrès de la science ? Et la science n'est-elle pas le fruit *palpable* et *réel* de la pensée successive de plusieurs générations ? Personne ne le peut contredire. L'avenir est donc à la Libre-Pensée de l'homme et de l'humanité entière. On ne peut en douter.

« Nous estimons que tant que l'esprit philosophique qui anime ce siècle que les sciences éclairent, que tant que ce siècle n'aura pas déchiré le voile du Concordat derrière lequel s'abritent les ténèbres du passé, cette vaillante population démocrate, laborieuse et intelligente dont les découvertes sont des prodiges, n'aura qu'à gémir et pleurer sur la néfaste influence d'une éducation qui n'exalte que le fanatisme et les absurdités d'un passé religieux, passé à jamais condamné par la raison et les progrès pratiques de la science.

« Nous réclamons donc la dénonciation du Concordat, la séparation des Eglises et de l'Etat, et toutes les conséquences qui en dérivent : l'abolition des corporations religieuses, des privilèges du clergé, etc., etc. »

Le rapport de la Libre-Pensée de Nevers (n° 30), sans contenir de proposition ferme, a néanmoins d'excellentes idées :

« La Libre-Pensée a le devoir absolu de combattre, par une propagande active et incessante, les fatales doctrines religieuses qui font de nos villes et surtout de nos campagnes autant de foyers d'infection. Il faut que le Libre-Penseur dresse sa tribune en face de la chaire du curé ; il faut que le vrai et sincère républicain attaque à la fois et le trône et l'autel, ces deux pestes unies d'une manière tellement inséparable que, s'il reste le moindre germe de l'une ou de l'autre, les deux renaîtront bientôt plus audacieuses et plus puissantes. La grande Révolution les avait détruites, mais pas assez complètement, aussi les a-t-on vues reparaître timidement sous le premier Empire, mais plus vivaces que jamais sous la Restauration, et depuis elles ont toujours marché en prospérant. »

La loge maçonnique « Le Travail et les Vrais Amis Fidèles » présente dans son mémoire (n° 25) des considérations analogues à celles de tous les mémoires sur la même question. Il n'y a pas lieu de les reproduire, mais de constater leur conformité avec les résolutions du Congrès.

Comme conclusion, pour son rapport sur la question n° 3, le citoyen *Bachelier* indique les considérations suivantes :

« Sans le sentiment de Libre-Pensée qui dominait dans l'esprit de nos frères, la Révolution de 1789 n'aurait pu se faire.

« Quand la liberté de conscience existera dans tous les pays, lorsqu'on ne verra plus un adversaire dans un homme n'ayant pas les mêmes opinions que soi, les guerres seront devenues impossibles, les peuples ayant supprimé leurs oppresseurs.

« La Libre-Pensée apprend aux citoyens leurs droits et leurs devoirs et élève leur esprit, de façon à leur permettre de résoudre les questions sociales et à les faire s'affranchir politiquement comme ils se seront affranchis moralement. »

Le citoyen *J.-B. Schaere.* — Il n'y a pas lieu de voter pour les rapports sur les questions 1 et 2. Quant à ce qui concerne la question n° 3, qui a rapport aux *questions historiques*, que chacun peut développer à sa manière, il ne paraît pas non plus qu'il y ait de vote à formuler, c'est pourquoi il nous semble qu'il doit suffire d'affirmer l'importance de la méthode à suivre pour l'étude qui la concerne. Je reviens donc à la proposition que j'ai eu l'honneur de faire quant à la méthode, et dont voici le texte.

Le citoyen *J.-B. Schaere* relit sa proposition relatée

ci-dessus. Il arrive à cette phrase : « La méthode d'observation est le seul moyen de découvrir la vérité. »

Le citoyen *A. Deluc.* — Ah! la méthode d'observation!... et de l'*expérience!...*

Le citoyen *Schacre.* — Sans doute; mais cela se comprenait; cependant on peut l'ajouter.— Et il complète la lecture de sa résolution en y ajoutant « la méthode d'observation et de l'expérience ».

Le citoyen *Delorme.* — La méthode d'observation et de l'expérience, cela n'est pas suffisant; car cela ne dit rien. Qu'on observe et que l'on expérimente, cela ne prouve que relativement à l'observation et à l'expérience que l'on a pu faire, sans démontrer que l'on ne peut pas en faire d'autres d'un autre ordre, qui prouveraient autre chose.

Le citoyen *Schacre.* — Justement, il s'agit de ne pas faire figurer les *expériences spiritistes.*

Le citoyen *Delorme.* — Ce n'est pas de cela qu'il s'agit, mais je maintiens qu'il y a des faits vrais, qui sont vrais malgré l'observation aussi bien que l'expérience, et que la méthode dite d'observation et d'expérience n'est pas suffisante.

On parle des méthodes *a priori* et *a posteriori.* Le citoyen *Delorme* soutient que la *géométrie* est une science par elle-même, indépendamment de l'observation et de l'expérience qu'on en peut faire; qu'il en est de même aussi de la *lumière*, quoique l'on puisse avoir beaucoup d'illusions à son égard.

Le citoyen *Albert Regnard.* — Il y a, dit-il, confusion dans la manière d'envisager la méthode. Nous serions d'accord avec le citoyen Delorme, si nous avions le loisir d'envisager cette question à l'aise.

Le citoyen *Jules Allix.* — Certainement, on est d'accord que toute méthode procède de l'*observation* justifiée par l'*expérience*, mais c'est justement là que la résolution proposée est en défaut; car elle ne stipule rien pour la garantie d'une observation et d'une expérience bien ou mal faites. Or, la *Raison* humaine est le seul critérium de toute méthode, quelle qu'elle soit, et votre résolution la néglige, sous prétexte qu'avec la raison on peut faire intervenir toutes les méthodes, l'*induction,* la *déduction*, l'*intuition* et même l'*ins-*

tinct et le *sentiment*, l'*a priori*, comme l'on dit. Je consens à reconnaître que la méthode d'observation et d'expérience est pratique ; mais donnez à votre formule de résolution la garantie de la *Raison*, ou bien votre résolution même n'a pas de sens.

L'heure avancée fait qu'on demande le vote. La Présidente met aux voix la résolution proposée par le citoyen Schacre, avec l'addition du mot *expérience*. (Voir le texte plus haut.)

Ceux qui sont pour cette formule lèvent la main. A la contre-épreuve le citoyen Jules Allix, seul, vote contre.

La Présidente déclare le vote acquis à l'unanimité moins une voix, et ajoute textuellement :

« On ne se serait pas imaginé qu'il pût y avoir, dans un « Congrès de Libres-Penseurs, une seule voix capable de « s'élever contre la méthode de l'observation et de l'expé- « rience ! »

Le citoyen *Jules Allix*. — Madame la Présidente, cette formule me paraissant incomplète, j'ai voté contre.

La Séance est levée à 11 h. 40.

TROISIÈME JOURNÉE

Mardi, 17 septembre 1889

neuf heures du matin

1re Séance. — Réunion des Commissions

(*Voir la note publiée à la page 102*)

quatre heures

2e Séance. — Réception des membres du Congrès à l'Hôtel de Ville de Paris

Les congressistes, prévenus de la veille, sont nombreux pour aller à l'Hôtel de Ville. On part de la rue de Lancry, et par la rue du Temple on arrive à la place de l'Hôtel-de-Ville, où un grand nombre de congressistes, attendant là leurs amis, se joignent à eux pour la réception officielle.

Dans l'Hôtel de Ville, les membres du Congrès sont introduits dans un salon d'attente. Le Président ayant alors fait prévenir qu'il ne pouvait venir avant cinq heures, on nous fait visiter les appartements particuliers destinés au Préfet de la Seine.

Nous admirons la belle ordonnance du monument et les nombreux services qui y sont installés. Un détail frappe : Les appartements destinés au Préfet de la Seine sont superbes, mais la vie y manque. On voit qu'à l'Hôtel de Ville tous les services sont exclusivement administratifs ; mais la visite est cordiale et les congressistes eux-mêmes commencent à se connaître entre eux.

En revanche, les salons habités, et notamment la salle des séances publiques du Conseil municipal, sont vivants et bien vivants, admirables. Quand les décorations picturales de l'Hôtel de Ville seront complètes, se sera splendide.

Nous arrivons enfin à la salle des séances du Conseil municipal. M. le Président du Conseil, le citoyen Chautemps, n'étant pas encore arrivé, nous sommes reçus par le vice-président, le syndic et plusieurs conseillers municipaux.

Cette réception ayant été publiée au *Bulletin municipal officiel*, du mercredi 18 septembre 1889, nous reproduisons son compte rendu.

Réception des membres du Congrès des Libres-Penseurs a l'Hotel de Ville

Hier, à cinq heures, les membres du Congrès des Libres-Penseurs ont été reçus par le Conseil municipal, à l'Hôtel de Ville.

Introduits dans la salle des séances, M. Joffrin, vice-président, leur a, en l'absence momentanée de M. Chautemps, souhaité la bienvenue en ces termes :

« Mesdames et Messieurs.

« Permettez-moi tout d'abord, d'excuser notre collègue et mon ami le docteur Chautemps, président du Conseil municipal de Paris, qui, retenu par un devoir pressant pour la grande lutte que vous savez, n'a pu se rendre assez tôt à l'Hôtel de Ville pour vous y recevoir comme il se l'était promis.

« Je regrette d'autant plus l'absence de mon collègue qu'il aurait su, mieux que je ne puis le faire, vous souhaiter la bienvenue au nom de la ville de Paris.

« C'est pour moi un bonheur de vous recevoir dans notre palais municipal, car, dans ce Congrès de la Libre-Pensée, je compte beaucoup d'amis, et si je ne fais pas mon allocution avec l'éloquence qu'aurait pu déployer M. le Président, je la ferai cependant avec tout mon cœur. (*Applaudissements.*)

« Mesdames et Messieurs, nous vous souhaitons la bienvenue dans cet Hôtel de Ville d'où quelquefois la liberté — et avec elle la Libre-Pensée — a pu être bannie, dans ce palais où depuis de longs temps la liberté a si souvent été acclamée qu'elle a fini par y triompher. (*Bravos.*) C'est ici que nos devanciers, ne faisant aucune différence de race ni de peuple, recevaient, au temps de la grande Révolution, aussi bien les Libres-Penseurs Anacharsis Cloots et l'Américain Thomas Payne, n'ayant d'autre but, les Français et les étrangers, que la fraternité de tous les peuples. (*Bravos.*)

« Les membres du Conseil municipal de Paris sont en très grande majorité, eux aussi, des Libres-Penseurs, et nous croyons, avec vous, à la nécessité absolue d'en finir avec l'idée religieuse qui fait des esclaves et des maîtres ; nous applaudissons surtout aux efforts des Libres-Penseurs étrangers, car tout Libre-Penseur est imbu de sentiments républicains et naturellement un ami de la France. (*Applaudissements prolongés. — Très bien !*)

« Nous recevons les membres de ce Congrès des Sociétés de la Libre-Pensée comme nous avons reçu les délégués des

précédents Congrès. Nous sommes heureux de témoigner par la sympathie de notre réception aux délégués des peuples que si, pour fêter le Centenaire de 1789, nous n'avons pas avec nous les despotes, nous tenons à rencontrer l'affection des nations et l'amitié des peuples. (*Bravos.*)

« Nous vous remercions donc d'être venus. En retournant chez vous, délégués étrangers, vous qui êtes les militants, qui n'avez pas craint d'affirmer, souvent dans des circonstances difficiles, l'indépendance de votre esprit, emportez un bon souvenir de notre grand Paris tant et si souvent calomnié. Gardez une bonne pensée à vos amis d'ici, à la France, à la République et à la ville de Paris. *(Bravos répétés.)*

« Je vous souhaite la bienvenue en vous priant d'excuser le décousu de cette improvisation. »

En réponse à cette allocution, M. le docteur De Paepe (de Bruxelles) a prononcé le discours suivant :

« Citoyen Président et citoyens membres du Conseil municipal de Paris,

« Le Congrès international de la Libre-Pensée, dans sa séance d'hier soir, et le Conseil général de la Fédération universelle des Sociétés de Libres-Penseurs, dont j'ai l'honneur d'être membre, m'ont chargé de vous adresser nos remerciements sincères pour la réception d'aujourd'hui, et de vous prier d'être, auprès de cette vaillante population parisienne, les interprètes de nos sentiments de sympathie et de fraternité.

« Si, à certains égards, il est regrettable que Paris ne soit pas exclusivement aux Parisiens, administrativement et même politiquement parlant, il est heureux pourtant qu'au point de vue de l'activité intellectuelle, Paris ne soit pas seulement aux Parisiens, ni même seulement à la France, mais qu'il appartienne au monde, à l'humanité tout entière. Il est et sera longtemps encore la capitale de la Civilisation, du Progrès et de la Révolution, trois mots qui n'en font qu'un suivant Proudhon, et qui, pour nous, Libres-Penseurs, se confondent avec la Libre-Pensée, c'est-à-dire la libre recherche, la libre investigation en toutes choses et le libre développement de toutes les facultés physiques et morales de l'homme, comme de toutes les forces vives de l'humanité. (*Applaudissements.)*

« Paris et avec lui la France ont toujours été les apôtres, non seulement de la patrie, entendue au sens étroit du mot, mais de l'humanité.

« La grande Convention de 92 admit dans son sein des gens de tous pays, anglo-américains comme Franklin, comme Thomas Payne; Allemands comme Anacharsis Cloots, le généreux « apôtre du genre humain ».

« Et, lorsqu'en 1871 le grand peuple de Paris parvint un moment, sous le feu des ennemis du dehors et du dedans, à

reconstituer sa Commune, il confia le commandement de ses légions à de valeureux Italiens comme La Cecilia et Menotti Garibaldi, et à de braves Polonais comme Dombrowski. Il fit plus, il envoya siéger dans cet Hôtel de Ville, à côté d'ouvriers français, un ouvrier hongrois, Léo Franckel, disciple et ami intime des deux grands Allemands Ferdinand Lassalle et Karl Marx.

« Citoyen président et citoyens membres du Conseil municipal de Paris, nous sommes ici les délégués attitrés des Libres-Penseurs des principaux pays d'Europe et d'Amérique. Parmi nous, il en est qui sont venus du pays de Bacon, de Locke et de Stuart Mill ; je vous présente, par exemple les vieux owenistes Holyoake et Truelove, fondateurs des premières sociétés sécularistes anglaises, et qui sont des réformateurs sociaux autant qu'ils sont Libres-Penseurs. D'autres viennent du pays de Kant, de Fichte et de Feuerbach ; d'autres encore viennent du pays de Savonarole, de Giordano Bruno et de Beccaria. Et moi-même, qui appartiens à un pays bilingue et à double littérature, je puis me dire le compatriote des penseurs néerlandais Spinosa et Multatuli, tout autant que des socialistes rationalistes Colins et de Potter et du savant Quetelet, le fondateur de la statistique morale, lequel doit être considéré, lui aussi, comme un des grands rénovateurs de la science sociale. (*Très bien! très bien!*)

« Enfin, d'autres viennent du Portugal ou de l'Espagne, de la Russie ou des pays scandinaves, des Etats-Unis ou du Brésil. Mais tous, quelle que soit notre nationalité, notre langue, nous avons une seconde patrie dans la patrie de Voltaire, de Diderot et de d'Alembert, de Cabanis, de Broussais, de Saint-Simon et de Fourier, d'Auguste Comte et de Proudhon, de Barbès, de Raspail, de Blanqui, de l'ouvrier Varlin ; car, tel est le propre du génie français et surtout parisien, que chez lui les grandes idées ne peuvent rester concentrées dans le domaine de la seule philosophie, de la pensée pure, mais débordent de toutes parts dans l'action politique et sociale et donnent lieu aux courants d'opinions auxquelles on a donné le nom de démocratie, de républicanisme et de socialisme. Et nous aussi, Libres-Penseurs accourus ici de tous les points du globe, nous estimons — comme vos penseurs et vos écrivains, vos réformateurs et vos ouvriers— que la Libre-Pensée ne peut rester confinée dans les sereines régions de la philosophie spéculative, mais doit prendre corps à corps les grands problèmes politiques et sociaux de notre époque, projeter sur eux les lumières de la science et de la raison en leur appliquant la méthode expérimentale, et, pour tout dire en un mot, nous croyons que la Libre-Pensée doit avoir pour corollaire le droit, pour les individus et pour les peuples, de se gouverner et de se développer librement, et, avant tout, qu'il n'est point de véritable droit de penser librement si on n'a d'abord assuré à tous le droit de vivre, puisque la vie mentale présuppose nécessairement la satisfaction des premiers besoins de l'orga-

nisme : point de cerveau libre, si l'estomac n'est affranchi de la faim. (*Applaudissements prolongés.*)

« Citoyens président et membres du Conseil municipal de Paris, je vous rappelais tout à l'heure les noms de quelques-uns de vos grands morts, qui ont vécu parmi nous, sur la terre d'exil, lors des longues et dures années d'exil ou de proscription, après le coup d'Etat de décembre. Mais tous ne sont pas revenus de la terre d'exil. Vous avez semé vos os sur toutes les terres étrangères, et, de cette semence féconde, vous avez fait pousser nos premières Sociétés de Libres-Penseurs. Nous ne pouvons oublier, en effet, qu'en Angleterre comme en Belgique, en Suisse comme en Hollande, les proscrits français ont grandement participé à la fondation de nos premiers Cercles d'études philosophiques et de critique religieuse, à nos premières Sociétés d'enterrements civils. En Belgique, par exemple, où les premières Sociétés de ce genre — *l'Affranchissement* et les *Solidaires* — remontent à 1854, ce furent les proscrits français, tels, par exemple, que le vénérable citoyen Deluc que j'ai ici à mes côtés, qui les fondèrent de concert avec des démocrates belges, et ce furent des citoyens français, des femmes et des enfants proscrits, qui furent l'objet de nos premières funérailles civiles.

« Plus tard, après la chute de la Commune et la décadence de l'Association internationale des travailleurs — laquelle avait absorbé un moment toute l'activité du prolétariat — ce furent encore en grande partie les réfugiés parisiens et français qui relevèrent nos Sociétés de Libre-Pensée, leur donnèrent une nouvelle impulsion et créèrent avec nous, en 1880, à Bruxelles, la *Fédération universelle des Sociétés de Libre-Pensée,* dont les Congrès eurent lieu successivement depuis lors, à Londres, Paris, Amsterdam, Anvers, Londres encore, et à Paris en ce moment même. (*Bravos.*)

« De tout cela il résulte, citoyens, que notre œuvre est autant votre œuvre que la nôtre, que les Sociétés étrangères que nous représentons ici sont bien un peu aussi vos enfants; il en résulte encore une chose : le peuple de Paris a le culte des morts, le seul culte peut-être qui restera de tous les cultes actuels, parce qu'il a à la fois sa source dans la nature et dans l'ordre social, je veux dire qu'il se confond avec la gratitude envers les ancêtres et est un des liens qui relient les unes aux autres les générations successives. Eh bien, ce culte des morts, vos Parisiens réfugiés chez nous l'ont en quelque sorte infusé; et, depuis lors, nous allons à La Haye, par exemple, visiter pieusement la place où fut enterré Barbès, et à Bruxelles rendre hommage à Paris sur la tombe de Tridon.

« Citoyens, nous continuerons cette mission sacrée d'être les gardiens fidèles de vos morts, des êtres chers que vous avez laissés sur la terre d'exil. Nous souhaitons que notre tâche désormais se borne à cet humble rôle, que les journaux cléricaux qualifieront peut-être de rôle de croque-mort; mais si jamais des jours néfastes devaient revenir pour Paris, et

pour la liberté, nous saurions comme alors remplir notre devoir en véritables frères. Mais non, jetons loin de nous ces pensées, nous n'avons plus pareille crainte à avoir ; et, tout en restant chez nous les gardiens fidèles des tombes qui vous sont chères, nous reviendrons encore et souvent dans ce grand Paris, et dans ce superbe palais municipal, célébrer avec vous dans la joie et l'espérance les grandes dates de la Révolution française, en attendant que nous réalisions partout le règne de la fraternité et de la solidarité. Car la Libre-Pensée, c'est l'abolition des classes et l'embrassement des nations ; c'est la solidarité entre les hommes et la fraternité entre les peuples. » (*Salve d'applaudissements.*)

M. Chautemps, président du Conseil, arrive et prend place au fauteuil de la présidence. Il prononce le discours suivant :

« Mesdames et Messieurs, je vous prie de m'excuser si j'arrive en retard pour vous recevoir ; mais un devoir, dont il n'était pas possible de me dégager, m'a retenu, et j'ose espérer que vous ne m'en tiendrez pas rigueur. (*Applaudissements.*)

« Tout d'abord, Mesdames, je tiens à vous souhaiter d'une façon toute spéciale la bienvenue, et à saluer votre avènement à la Libre-Pensée. Vous êtes, dans tous les pays, les institutrices de l'enfance, les éducatrices de la jeunesse, et la conquête que nous avons faite en vous amenant à nous est précieuse pour l'émancipation de l'esprit humain, pour l'avenir de l'humanité. (*Bravos.*)

« Messieurs, votre Congrès avait sa place particulièrement marquée parmi les Congrès dont le Centenaire de la Révolution a été l'occasion. Qui donc, en effet, travaille plus que vous à continuer le mouvement d'émancipation qu'ont commencé nos pères en 1789 ?

« La Révolution, il faut bien s'en pénétrer, n'a été que commencée, et ceux qui veulent la compléter ont à lutter dans tous les pays contre le même adversaire, partout également implacable : l'esprit de superstition est toujours et sur tous les continents au service des partis de réaction.

« Et, par vos luttes généreuses, vous ne servez pas seulement vos propres patries en travaillant à l'affranchissement des consciences, vous hâtez l'entente et la fraternité entre tous les membres de la famille humaine. (*Très bien !*)

« Messieurs, ce n'est pas sans une certaine émotion que nous avons entendu le souvenir adressé tout a l'heure, et dans des termes éloquents, à nos grands morts.

« Veuillez en agréer toute notre gratitude.

« Je terminerai, Messieurs, en faisant des vœux pour que ce Congrès soit fécond en heureux résultats et fasse progresser la cause de la Libre-Pensée. »

M. le docteur Vœlkel, délégué des Libres-Penseurs allemands, a pris ensuite la parole en ces termes :

« Messieurs, au nom des vingt groupes de Libres-Penseurs

allemands dont j'ai l'honneur d'être le délégué, et au nom de nos collègues étrangers, les délégués écossais, polonais, espagnols et hollandais, je tiens à vous dire combien nous sommes touchés du fond du cœur de l'accueil fraternel que nous recevons à Paris. (*Applaudissements.*)

« Vous êtes, Messieurs, le peuple de la Révolution, qui a lancé dans le monde les grandes idées de progrès et de justice.

« Mais il ne suffit pas de poser des principes, il faut les réaliser dans les faits. C'est à ce but que travaillent les Libres-Penseurs de toutes les nations, et le lien qui les unit dès aujourd'hui unira dans un jour prochain tous les fils de la grande famille de l'Humanité ! » (*Bravos prolongés.*)

M. Chautemps a remercié M. le docteur Vœlkel en disant que les luttes soutenues par tous les esprits indépendants contre le cléricalisme et l'esprit d'intolérance ne pouvaient que hâter le moment, proche sans doute, où les liens fraternels qui unissent les hommes d'avant-garde de tous les pays feraient place à la grande fraternité des peuples.

Puis M. Schacre, au nom des délégués français, a prononcé les paroles suivantes :

« Citoyen président,

« Les Libres-Penseurs français, représentés au Congrès par un grand nombre de délégués venus de toutes les parties de la France, saluent la ville de Paris, citadelle de la Révolution, capitale de la Libre-Pensée universelle.

« Ce titre, Paris l'a bien mérité. Aucune ville au monde n'a autant souffert pour la liberté de conscience, pour les franchises municipales, pour toutes les libertés qui sont la base de la souveraineté du peuple et l'essence même de la République.

« Après les luttes sanglantes, après les sublimes révoltes, Paris vainqueur continue dans la paix sa mission libératrice.

« C'est à l'énergie de la démocratie parisienne, à la fermeté de ses représentants que nous devons les progrès accomplis depuis 1870 dans le domaine de la liberté de conscience. C'est à l'initiative de Paris que revient l'honneur de la loi sur l'instruction laïque, gratuite et obligatoire, ce grand levier de la régénération sociale et de l'affranchissement des travailleurs, but suprême de notre propagande et de nos efforts communs.

« Recevez, citoyen président, l'expression de notre reconnaissance.

« Vive Paris !

« Vive la République ! » (*Applaudissements.*)

M. Chautemps, en réponse au citoyen Schacre, a dit : « Il ne faut pas aller trop loin en attribuant à Paris seul le bénéfice des progrès accomplis dans le domaine de la liberté de conscience. Paris, en effet, a beaucoup lutté pour

la liberté de conscience, mais tous les peuples ont fourni leur phalange de martyrs à cette grande cause, et leur la présence dans cette salle de nombreux savants et délégués étrangers prouve, au con-traire, que tous les peuples ont pris part au mouvement de la Libre-Pensée, mouvement qui nous assure les bienfaits auxquels on vient de faire allusion. » (*Applaudissements.*)

Les membres du Congrès ont ensuite été invités à se rendre dans l'un des salons, où un vin d'honneur leur était servi.

Rien de plus cordial que la réception du Conseil municipal. On a causé comme en famille, amicalement; les congressistes entre eux, et les conseillers municipaux avec eux; on a bu le Champagne dans des coupes élégantes, et de plus honoré le buffet de sa visite — à volonté.

Somme toute, le Congrès s'est félicité de l'excellent accueil dont il a été honoré, accueil qui témoigne d'une part du haut intérêt que le Conseil porte à la Libre-Pensée, et qui est, d'autre part, pour le Congrès, le précieux gage du succès de ses idées.

La Commission du Congrès.

TROISIÈME JOURNÉE

Mardi 17 septembre 1889

huit heures du soir

3me Séance — Discussion générale — Question n° 4 du Programme.

La séance est ouverte à 8 heures 45 minutes.

Le citoyen *Amilcare Cipriani*, de la « Fédération universelle des peuples (section latine), est nommé Président.

Sont nommés Assesseurs : la citoyenne *Léonie Rouzade*, la vaillante conférencière socialiste, adhérente elle-même au Congrès, et les citoyens *Foote*, délégué de la « Secular society », *Wicksell*, délégué de l'Union des Libres-Penseurs de Suède, et *Marc Rosenfeld Cotar*, délégué du groupe d'Alger.

LE PROCÈS-VERBAL

La citoyenne *Maria Vérone* donne lecture du procès-verbal de la précédente séance.

Après la lecture, le citoyen *Emmanuel Delorme* fait remarquer qu'il déclare n'être « ni matérialiste, ni spiritualiste. »

Le citoyen *Jules Allix* demande que l'on mentionne au procès-verbal son discours, qui y a été oublié.

Avec ces rectifications, le procès-verbal qui suit est adopté à l'unanimité.

« La séance est ouverte à neuf heures, sous la présidence de la citoyenne Wilhelmi, déléguée d'Allemagne.

Les citoyens Odon de Buen (Espagne), et Furnemont (Belgique), sont nommés assesseurs.

Le citoyen E. Odin remercie, au nom du Congrès, le citoyen anglais Truelove, qui a prêté le buste de Thomas Paine.

Thomas Paine fit en Angleterre deux ouvrages intitulés : *l'Age de Raison* et *les Droits de l'Homme*. Condamné à la déportation, il vint en France et fut nommé membre de la Convention nationale. Chassé de la France par la contre-révolution, il alla en Amérique combattre pour l'indépendance américaine.

Le citoyen de Paepe annonce la perte que la Belgique vient d'éprouver en la personne du citoyen Abel War, un fervent défenseur de la Libre-Pensée et du Socialisme.

La citoyenne Maria Vérone donne lecture des procès-verbaux des séances du dimanche. Ils sont adoptés à l'unanimité.

Le citoyen A. de Okecki propose de publier un compte rendu succinct et quotidien des travaux du Congrès. Après discussion, il est décidé qu'un compte rendu des travaux serait imprimé en attendant l'impression de la brochure.

La proposition des citoyens A. de Okecki, E. Pasquier et Jules Allix, demandant l'impression des noms et adresses de tous les délégués, est adoptée.

Le citoyen Pasquier donne ensuite lecture de la correspondance.

Une lettre du Conseil municipal annonce que la réception des délégués à l'Hôtel de Ville aura lieu mardi 17 septembre, à quatre heures.

Les orateurs qui sont nommés pour la réception sont, les citoyens de Paepe, qui parlera au nom de la Fédération internationale, Wœlkel au nom des délégués étrangers, Schacre au nom de la Fédération française.

Il est décidé que l'on ne fera mardi aucune autre visite que celle à l'Hôtel de Ville.

Il est donné lecture des lettres d'excuses des citoyens Bourneville et Letourneau.

Le groupe de Lyon « Ni Dieu, ni prêtre » n'a pu envoyer de délégué, la municipalité ayant refusé de lui accorder des subsides. Le citoyen Pasquier est prié de remplacer le citoyen Guillaume Martin comme délégué de Lyon.

Le citoyen Andréa Costa, délégué de la ligue anticléricale « Giordano Bruno » de Naples, n'a pu se rendre au Congrès parce qu'il n'a pas reçu les documents nécessaires. Le Secrétaire général a répondu à sa demande.

Le rapport sur la première question est fait par le citoyen Regnard.

Le meilleur rapport est celui de la Libre-Pensée de Saint-Quentin, rédigé par le citoyen Deparis, puis vient celui de la Libre-Pensée d'Anvers, rédigé par le citoyen Navez. Le groupe de la Libre-Pensée du IV^e^ arrondissement n'a pas traité la question historique. Enfin le groupe socialiste de la Libre-Pensée de Saint-Denis, dont le rapport est fait par le citoyen Grossetête, fait des vœux pour la suppression de toutes les religions. Ce vœu est la conclusion de tous les rapports sur la première question.

Le citoyen Dulucq veut ajouter des explications au compte rendu des travaux envoyés par les différents groupes. Les

meilleurs sont ceux d'un groupe socialiste de Saint-Quentin et de la Libre-Pensée du XVIII[e] arrondissement.

Le citoyen Regnard donne un compte rendu oral sur deux Mémoires relatifs à la deuxième question et conclut à la suppression de l'idée d'un Dieu; il pense que le meilleur système de philosophie est la méthode d'observation.

Le citoyen Schacre propose une résolution qui conclut en recommandant la méthode d'observation.

Mais la parole est alors donnée au citoyen Léon Furnemont, qui, abordant la troisième question, fait un discours sur l'influence de la Révolution française sur la Libre-Pensée. En voici un résumé :

« Dès la première Assemblée nationale constituante on « voit apparaître deux classes de philosophes :

« Les fils de Voltaire avec Mirabeau ;

« Les fils de J.-J. Rousseau avec Robespierre.

« L'Assemblée nationale vote la liberté de conscience : nul « ne peut être inquiété pour ses opinions; et la constitution « civile du clergé. Elle n'osa pas faire la séparation de « l'Eglise et de l'Etat. Elle voulait constituer un clergé galli- « can et unir l'amour de la religion à l'amour de la patrie.

« La deuxième Assemblée législative n'ayant pas fait de « travaux importants au point de vue de la Libre-Pensée, « l'orateur passe immédiatement à la troisième assemblée, « qui est la Convention nationale.

« Celle-ci rétrograde sur la question de la Libre-Pensée, « mais, en novembre 1795, sur la proposition de Cambon, elle « inscrivit dans la Constitution que la République ne recon- « naissait aucun culte et qu'en conséquence les prêtres ne « seraient plus rétribués.

« La France et la Belgique furent donc pendant sept ans « sous le régime de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

« La Révolution française a affirmé la dignité humaine en « posant ce principe : que les hommes sont responsables de « leurs actes.

« Etre digne, respectable et respecté vaut mieux que le « droit divin.

« Telle est la conclusion du discours du citoyen Furnemont. »

Le citoyen Odon de Buen, professeur à l'Université de Barcelone, fait un discours en espagnol, dont les conclusions sont aussitôt traduites en français :

La Révolution française, dit-il, est la cause principale du caractère social et économique de la première Constitution espagnole de 1812, qui reconnaît les droits de l'homme.

Le citoyen Jules Allix pense qu'il ne suffit pas de dire : « Guerre au prêtre », mais qu'il faut chercher les moyens de supprimer le prêtre en supprimant aussi les religions.

Le citoyen Bachelier lit son rapport sur la troisième question. Voici les conclusions présentées pour cette question :

« Sans le sentiment de Libre-Pensée qui dominait dans « l'esprit de nos frères, la Révolution de 1789 n'aurait pu se « faire.

« Quand la liberté de conscience existera dans tous les « pays, lorsqu'on ne verra plus un adversaire dans un homme « n'ayant pas les mêmes opinions que soi, les guerres seront « devenues impossibles, les peuples ayant supprimé leurs « oppresseurs.

« La Libre-Pensée apprend aux citoyens leurs droits et « leurs devoirs et élève leur esprit de façon à pouvoir résoudre « les questions sociales et à les faire s'affranchir politique- « ment comme ils se seront affranchis moralement. »

Le citoyen Schacre fait une nouvelle lecture de sa résolution proposée pour la méthode d'observation.

Le citoyen Deluc demande que l'on dise : méthode d'observation et de l'expérience.

Le citoyen Delorme s'élève contre cette méthode.

Il est combattu par les citoyens Schacre, Regnard et Deluc.

Le citoyen Jules Allix trouve la formule incomplète sans le troisième terme : la Raison.

Après discussion la formule suivante, proposée par le citoyen Schacre, est acceptée à l'unanimité moins une voix.

« Les théories philosophiques basées sur les conceptions « *a priori* de la métaphysique sont arbitraires et convention- « nelles. Elles bercent l'esprit humain dans les illusions de « l'hypothèse.

« La méthode d'observation et de l'expérience est le seul « moyen de découvrir la vérité. La connaissance de l'homme « et des milieux où il se développe est la condition première « et indispensable de l'organisation normale des sociétés. »

« La séance est levée à onze heures quarante. »

Le citoyen *G. Pasquier* donne lecture de la correspondance.

L'ancien président de la société de la Libre-Pensée de Saumur n'a communiqué que tardivement à son Groupe les documents qu'il a reçus. Il adhère au Congrès mais n'a pu y envoyer de délégué.

La Libre-Pensée du Var adhère aussi au Congrès, mais n'y envoie pas non plus de délégué.

Il en est de même des Groupes de Marseille, des Mureaux (Seine-et-Oise), de Cette et de Bucharest (Roumanie).

Il est donné lecture d'une lettre d'excuses du citoyen *Constantin Mille*, qui regrette de ne pouvoir assister au Congrès.

Le citoyen *Achille Joly* écrit pour adhérer au Congrès; il lui envoie une brochure ayant pour titre *Calendrier civil* et préconisant les fêtes civiles contre les cérémonies religieuses.

Le citoyen *Hector Denis* ne peut assister au Congrès. Il écrit pour adresser un rapport sur la troisième et la quatrième question.

Pour la troisième question, il soutient la philosophie positive, qui est l'expression même de la vérité humaine. Il adresse à ce sujet une brochre sur la *Sociologie humaine.*

Pour la quatrième question, il envoie une autre brochure sur la constitution de la morale positive, et parle de la subordination des questions économiques aux questions morales.

Il dit que l'évolution morale se fera en même temps que l'évolution économique.

Le citoyen *Napoléon Navez*, d'Anvers, le sympathique secrétaire de la Fédération internationale, annonce au Congrès qu'il arrivera le lendemain matin, mercredi, regrettant de n'avoir pas pu assister au commencement des travaux du Congrès.

Le citoyen *E. Odin* demande que, pour la visite qui aura lieu le lendemain au tombeau des Fédérés, au Père-Lachaise, il soit fait une collecte afin d'y porter une couronne au nom du Congrès. Cette motion étant adoptée, le citoyen Odin est chargé de faire la collecte et de faire aussi confectionner la couronne. On se réunira le lendemain à deux heures, rue de Lancry, pour aller de là au Père-Lachaise.

Question n° 4

La parole est alors donnée au citoyen *Jules Allix,* délégué de la Ligue de la Protection des Femmes, rapporteur, pour la quatrième Commission, sur la question n° 4 : *Des bases scientifiques de la Morale.— Immoralité des Religions. — Nécessité de constituer la Morale et de l'enseigner en dehors de toute conception religieuse ou surnaturelle.*

RAPPORT DU CITOYEN JULES ALLIX

Citoyennes et Citoyens,

Chargé au nom de la quatrième Commission de vous pré senter un rapport succinct sur les nombreux Mémoires présentés au Congrès sur la quatrième question : « Des bases scientifiques de la Morale », j'ai procédé à une lecture sérieuse et complète de tous les mémoires, dans l'ordre même de leur dépôt entre les mains du Secrétaire, et je voudrais vous faire connaître rapidement le résultat de cette étude, pour que vous puissiez vous livrer vous-mêmes à une discussion utile et plus fructueuse que ne peut l'être l'audition d'un rapport. Je serai donc fort bref; mais les mémoires sont nombreux.

— Le n°22 est un mémoire du Groupe d'Argenteuil. L'auteur conclut à des dispositions réglementaires. Ce mémoire a été, à cause de son titre, renvoyé à plusieurs Commissions. Il demande la suppression de la subvention du clergé et une surveillance contre ses agissements.

— Le n° 26 est un mémoire substantiel et court que le citoyen Trévaré, qui fait partie de notre Commission, pourrait lire avec avantage pour le Congrès, s'il est présent. Sa conclusion est à citer :

« Attendu que le fatalisme est la note dominante de toutes les religions ; que le dogme de la Providence et celui de la vie future forment la base de toutes les religions ; que ces deux dogmes sont incompatibles avec le libre essor de nos institutions et nos idées modernes ; que leur acceptation a pour objet de perpétuer, au nom d'un prétendu droit divin et d'une prétendue morale religieuse, la guerre et toutes ses conséquences funestes, l'ignorance et le paupérisme ;

« Attendu que l'immoralité des religions se révèle dans leur histoire, dans leur enseignement, dans leur culte ;

« Le Groupe « Rouget de l'Isle » émet le vœu que la morale indépendante soit enseignée dans toutes les écoles, en même temps que l'instruction civique. »

— Le n° 33, du Groupe du IV^e^ arrondissement, est une série de mémoires sur les diverses questions du Congrès. Les résolutions sont en rapport avec les idées généralement exprimées sur la quatrième question. On peut lire ce qui la regarde ; mais il faut distinguer ce qui se rapporte à la cinquième à la sixième et aux autres, et il eut été difficile d'extraire les textes pour les remettre aux Commissions qu'ils concernent. Les rapports du Groupe d'Anvers et d'autres localités avaient fait des numéros séparés, c'était plus commode. Il faut, ici, lire pour la quatrième question, le résumé que voici :

« En résumé, nous déclarons que les Libres-Penseurs ne peuvent reconnaître qu'une seule morale, qui est celle qui découle naturellement de la conscience humaine et qu'on peut diviser en deux parties : 1° La morale *individuelle* ou le devoir de l'homme envers lui-même ; 2° La morale *sociale*, qui consiste dans le devoir de l'homme envers ses semblables ; et, pour l'enseignement de cette morale, nous disons qu'il est complètement inutile d'avoir recours à une conception religieuse quelconque, car elle se révèle naturellement à chaque individu par la raison et la justice, ces deux grandes notions que la nature prévoyante a placées dans le cœur des humains.

« Les religions donnent pour bases à leur morale les peines et les récompenses futures ; nous, Libres-Penseurs, nous sommes convaincus que la morale est absolument indépendante de toute idée d'une vie future, et nous affirmons que la pratique de la vie morale dépend essentiellement du milieu dans lequel l'homme vient au monde et surtout de l'organisation sociale à laquelle il est impossible de se soustraire. Du reste, la morale n'ayant d'autre but que la connaissance et le perfectionnement de l'espèce humaine, il est évident qu'elle ne peut être basée que sur la science démonstrative des lois qui régissent l'homme et la société, et conséquemment dégagée de toute idée et conception surnaturelle. »

— Le n° 35. Divers mémoires de la Libre-Pensée d'Anvers, numérotés selon les questions du Programme. Il n'y a rien sur la quatrième question ; mais, sur la troisième, la *Liberté de conscience* s'y rapporte. La partie relative à la cinquième question a été renvoyée à la Commission du Droit des femmes.

— Le n° 37, de la Libre-Pensée de Saint-Denis, n'a présenté que des résolutions que l'on peut lire, en ce qui concerne le n° 4 et le n° 5. Le Congrès les appréciera mieux. Voici celle concernant le n° 4 :

« *Des bases scientifiques de la morale.* — Il est absolument impossible que la morale puisse être enseignée par les prêtres d'une religion quelconque, car la totalité des prêtres catholiques et protestants ont prêché ou prêchent la doctrine de la chasteté, de l'abstinence, de la renonciation aux biens de la terre, et démentent leur doctrine par leur exemple.

« Ce n'est pas en vain, c'est à la suite d'une expérience de plusieurs siècles, que chez les peuples de tous les pays se sont formés ces dictons :

« Libertin comme un prêtre,
« Gourmand comme un prêtre,
« Ambitieux comme un prêtre,
« Avide, cupide, égoïste comme un prêtre. »

« Nous ne parlerons pas ici des faits monstrueux et contre nature qui se commettent chaque jour dans les établissements religieux ; il est constant que tous ces professeurs de vertu ne sont que de profonds scélérats, et les protestants, d'im-

mondes trafiquants et brasseurs d'affaires comme les juifs.

« En conséquence, la morale doit être enseignée par des citoyens choisis à cet effet, ayant par leur conduite mérité la confiance et l'estime de leurs concitoyens. »

— Le n° 21. Mémoire de la Libre-Pensée de Sèvres. Il procède, par résolutions claires et précises, sur toutes les questions du programme. Il peut être utilisé pour les vœux à formuler au nom du Congrès.

— Le n° 20 contient plusieurs mémoires de l'Union des Sociétés de Libre-Pensée de la région du Nord, sous la signature Deline. Il y a, d'abord, une introduction historique, puis il faudrait aller à la troisième Commission et revenir à la quatrième. L'auteur a eu le soin de séparer ses feuilles; mais, si on les extrait, leur relation échappe. Nous n'avons eu que ce qui a rapport à la quatrième Commission, ainsi que ce qui se rapporte à la cinquième, qui a été renvoyé à la Commission du Droit des Femmes. Voici ce qui concerne la quatrième :

« Des bases scientifiques de la Morale. — *Immoralité des religions. Nécessité de constituer la morale et de l'enseigner en dehors de toute conception religieuse ou surnaturelle.* — L'immoralité de la religion ressort parfaitement de son enseignement. N'est-ce pas une religion immorale, celle qui met aux mains des enfants des livres pornographiques comme le cantique des cantiques et l'Ancien-Testament, livre qui met sous les yeux des enfants des histoires de pornographie, comme Sarah prêtant sa servante à son époux pour en avoir un héritier? leur montrant Loth commettant un inceste? et le roi David assassinant l'un de ses soldats pour lui prendre sa femme?

« Nous déclarons immorale la religion qui, par la confession, éveille chez l'enfant comme chez l'adulte, des pensées et des désirs, que seules font naître les questions des confesseurs.

« Ne relevons-nous pas encore dans la confession ce fait immoral, que les religieux, pour servir leurs rancunes, leurs haines, ou leurs intérêts, interdisent à la femme de céder au désir de l'époux.

« Immorale est la religion qui par la confession absout le viol, l'inceste et l'assassinat, sous condition de faire des largesses aux églises.

« Immoral, cet enseignement religieux qui exige plus de soumission et de respect aux fétiches qu'au père ou à la mère, plus de dévouement et d'obéissance au pouvoir temporel qu'à la patrie.

« Immoral, cet enseignement religieux qui ordonne de tuer son semblable, lorsque cet assassinat sert pour la gloire de leur idole.

« Immorale, cette religion qui se fonde sur les 150,000 cadavres des victimes de l'Inquisition.

« Enfin, peut-on qualifier autrement qu'immorale cette religion qui invente le déicide et déclare son Dieu immortel, qui promet à ceux qui croient et pratiquent sa religion, de pouvoir contempler leur Dieu face à face, et déclare ce Dieu un Esprit ?

« Nous croyons donc que ce simple exposé suffira pour démontrer, d'une façon certaine, l'immoralité de la religion et la nécessité d'enseigner la morale, en dehors de toute conception religieuse ou surnaturelle, en prenant pour base de l'enseignement de la morale : la Science et l'amour de l'Humanité. »

— Le n° 15, de M. Emile Joindy, est un mémoire intéressant et substantiel qui présente des résolutions claires qui devront être étudiées pour les vœux à présenter au nom du Congrès.

— Le n° 13 est un mémoire sans signature, intéressant à lire pour la propagande de la Libre-Pensée, mais qui, pour le Congrès, ne peut pas fournir de texte à la discussion. Il conclut, au contraire, à la *tolérance pour tous,* lorsque l'œuvre de la Libre-Pensée doit être une affirmation positive contre les religions et les erreurs qu'elles propagent pour affaiblir et diminuer la valeur propre de l'homme. Nous recommandons ce mémoire pour les documents du Congrès.

— Sous le n° 12, on nous a présenté une série de mémoires du Groupe Adrien Pasquier, de Rouen, dans lesquels la plupart des questions du Congrès sont traitées. Sous le n° 4, il propose deux vœux, dont le dernier se rapporte plutôt à la propagande et y devra revenir ; c'est une sorte de catéchisme de la Libre-Pensée à répandre et dont il donne le modèle. C'est un mémoire très bien fait et qui contient des vœux précis.

— Le n° 10 est un mémoire de Léonie Rouzade. C'est une page éloquente en faveur de la Libre-Pensée et de son œuvre, comme Mme Léonie Rouzade en prononce souvent. C'est un cri contre l'immoralité générale et spécialement contre celle des religions elles-mêmes. Le mémoire reste cependant dans les aspirations généreuses, Mme Léonie Rouzade sachant sans doute par expérience qu'on entraîne les adhésions par ce langage, mieux que par toutes les raisons et conséquences dites scientifiques et par les formules algébriques. Voulant parler au cœur, elle parle avec cœur, et réussit mieux dans son apostolat de propagande. Le Congrès, s'il avait l'honneur d'entendre l'auteur prononcer son rapport, en serait certainement charmé, quoiqu'il soit vrai qu'il ne puisse donner lieu à une analyse précise pour votre Commission.

— Le n° 4 est un mémoire en allemand avec une traduction française en regard, ce qui est un mode de procéder très intelligent. Ce mémoire est intéressant et il en faut citer les conclusions que voici :

« Les résultats auxquels nous arrivons par nos recherches peuvent être résumés de la manière suivante :

« I. — La Doctrine chrétienne de la morale est dépourvue de toute véritable moralité : elle contient des principes plutôt nuisibles que bienfaisants à la morale.

« II. — Il faut remplacer la doctrine morale fondée sur la religion, par une autre indépendante et naturelle.

« Celle-ci doit avoir pour base la nature de l'être humain ; chacune de ses lois doit être issue d'une loi naturelle.

« III. — L'enseignement de la religion doit être remplacé à l'école par une morale compréhensible.

« Celle-ci doit comprendre :

« 1° Les éléments de l'Anatomie.
« 2° Les éléments de la Physiologie.
« 3° Les éléments de l'Hygiène.
« 4° Les éléments de la Jurisprudence.
« 5° Les éléments de l'Economie politique. »

— Le n° 1, le premier déposé pour le Congrès, est le mémoire en trois parties volumineuses de Jean-Paul Cée. Il en a été déjà parlé au Congrès par le Secrétaire général et par votre Rapporteur. La question de l'immoralité des religions y est longuement traitée et prouvée. L'auteur voudrait avoir du Congrès un avis favorable pour son œuvre. La quatrième Commission le lui donne complet, et s'il peut lui être utile pour favoriser la propagande de ses idées, elle est heureuse de le faire, sauf des questions de détail qui pourraient donner lieu à des discussions dans lesquelles le Congrès ne peut entrer. L'auteur propose la réunion d'un aréopage de Libres-Penseurs, pour chercher à établir une doctrine précise et pratique, pensant que ce tribunal pourrait s'entendre mieux qu'un aréopage de philosophes, dont les esprits et les raisonnements sont par trop systématiques. L'auteur se trompe peut-être à cet égard ; mais, en tous cas, ce n'est pas le but de notre Congrès de traiter de cette question un peu personnelle et qui se réduirait à l'étude et à l'approbation d'un ouvrage ou d'un système. Le Congrès doit être lui-même une œuvre active en faveur de la Libre-Pensée, en général.

— Le n° 38 est un mémoire que le citoyen *Jules Allix*, votre rapporteur, a présenté dès le commencement des travaux de la Commission exécutive, pour la confection du Programme. C'est ce mémoire qui a fait introduire dans le programme la formule : « Immoralité des religions ». J'en extrais ce qui suit, pour préciser la question qui nous occupe aujourd'hui :

« Il faut qu'il résulte de ce Congrès une organisation positive de la Libre-Pensée, à Paris, dans les départements, en France et puis aussi à l'étranger.

« Les résultats obtenus jusqu'ici n'ont pas répondu à l'attente ni aux bons désirs des adeptes nombreux de la Libre-Pensée.

« Les Congrès ont été des tournois éloquents, sans doute ; mais les discussions établies n'ont guère conclu à rien d'utile, ni de pratique, en dehors des *Cérémonies civiles*. C'est qu'en réalité ces discussions n'ont pas été assez sérieuses, ni suffisamment approfondies, pour conclure définitivement à des résolutions positives, acceptables et acceptées.

« Partant, on remet sans cesse en discussion des questions déjà jugées et vidées, toujours les mêmes d'ailleurs, beaucoup de critiques, bien des études dites historiques, souvent oiseuses, quoique ingénieuses ; mais, en fait de « solutions pratiques » et « décisives », toujours rien, jamais rien.

« Il faut, pour le Congrès de 1889, aviser à mieux faire.

« Puisqu'il sera universel, selon son titre et par les circonstances heureuses de son siège et de son occasion, nous devons rechercher les « solutions utiles », les « solutions » qui doivent servir à nous orienter et à guider l'avenir, les solutions qui se doivent traduire en « actes » pour la vie.

« A Bruxelles, autrefois, nous inaugurâmes les *Enterrements civils*. Ils sont usuels maintenant.

« Il s'en est suivi les *Mariages civils* et les *Baptêmes civils*, et cela a posé la Libre-Pensée dans le domaine des *faits acquis*.

« Mais, quelle confusion demeure dans les Doctrines ! Et, la Doctrine même, qu'est-elle ?

« Quelle énergie voit-on contre le mal dont on se plaint ?

« Quel mode d'action commune a-t-on cherché ?

« A-t-on même pensé à une action commune, efficace et possible ?

« En fait, les religions demeurent ce qu'elles étaient, et plutôt pires qu'elles n'étaient, et que fait-on pour les restreindre ?

« Oh ! j'entends bien qu'on dit : Anticléricalisme, Athéisme, Positivisme, Matérialisme, Transformisme, Spiritisme et même aussi Rationalisme, Spiritualisme et Anthropomorphisme, mais tout cela n'est que « confus » et même plus : « Confusion complète ! »

« Pas un seul de ces mots ne dit ce qu'il veut dire, et dès qu'on interroge l'un quelconque de ceux qui les prononcent habituellement, avec toute conviction et en sincérité, on n'a pas fait deux pas qu'aussitôt on en vient à des « distinctions de toutes sortes », dont le résultat est toujours que tous ces grands mots-là ne se contentent que d'à peu près superficiels, qui, au fond, ne changent rien aux choses, qui sont et demeurent telles qu'elles sont. Tout se passe en paroles ; les discussions sont vives et savantes, mais ne concluent jamais qu'à faire des « opinions » ou des *Confusions d'opinions*.

« En fait, la Nature seule est réelle.

« Car la nature est l'ensemble de tout ce qui est ; mais aussi, tout ce qui est étant dans la nature, on peut dire que les religions y sont, et l'on n'est guère plus avancé.

« Or, on a fait le *Naturalisme*, lequel s'est borné à formuler

une « littérature grossière et nauséabonde », sous prétexte que le fumier est une chose naturelle, comme si les parfums et la vie, les harmonies, les arts et la beauté n'étaient pas aussi bien des « choses également naturelles au même titre ! »

« Il est bon, il est bien, il est sain de reprendre à son origine cette grande idée de la Nature ; mais il faut lui demander sa formule intégrale.

« Tout est « Matière », c'est bien vrai, et le « Matérialisme » a pour lui la vérité scientifique, absolue et réelle, parfaitement démontrée ; mais, prenez garde que, dans la *nature matérielle*, l'*esprit* aussi est une réalité positive, et n'allez pas conclure trop vite que, parce que *tout est matière*, l'esprit lui-même n'existe pas, car il existe réellement.

« Et, s'il existe, il est un mode de la matière, c'est évident. *Matière* et *Esprit* sont, en effet, les deux modes d'être de la *Substance* naturelle et universelle. Toutes les discussions, toutes les opinions sur l'origine ou sur les causes premières, successives, consécutives ou finales, n'y changeront rien. Physique ou Métaphysique, ce n'est qu'un ; car la Nature est ce qu'elle est, par la Vie même qui s'y développe, ici ou là, et puis partout. Les opinions diverses que l'on s'en fait n'y peuvent changer rien. La Vie ou le Mouvement dans la Nature fait tout ce qui est, c'est bien simple. Partons de là.

« Or, puisque la vraie formule de la Vie est connue, pourquoi donc la Libre-Pensée s'attarde-t-elle à demeurer dans les « Etudes négatives ? » J'appelle « Etudes négatives » toutes celles qui ne concluent pas à des « connaissances exactes », et, de ce nombre, je ne sépare pas les Etudes dites « critiques ou historiques », qui ne nous avancent à rien.

« La critique n'est bonne que si elle conclut à mieux ; mais faire la critique pour critiquer, autant vaut ne rien dire.

« Quant à l'histoire, ce n'est que l'étude du passé ; on l'envisage comme l'on veut, et tout le monde y peut trouver l'origine de ce qui est, du bien comme du mal, sans que l'on puisse en inférer rien de positif pour la vérité même, si l'on ne s'élève pas au-dessus des faits eux-mêmes, afin d'en rechercher les principes, qui ne sont que les lois de la vie elle-même, laquelle fait tout et explique tout.

« Il faut des Etudes positives, expérimentales, pratiques. Assez des mots, des opinions, des hypothèses et des systèmes ! La science seule de la Vie est à entendre.

Un Membre du Congrès interrompant. — Mais vous lisez tout votre rapport ?

Le citoyen *Jules Allix*. — Ayant à rechercher les bases scientifiques de la morale, ce n'est pas ma faute si je n'ai trouvé la question traitée rapidement que dans mon mémoire.

Le citoyen *A. Delue.* — Il est tout à fait dans la Question.

Le citoyen *J. Lemaître.* — Il y est en plein.

Le *Rapporteur,* continuant :

« Or, la Libre-Pensée est un mot tout moderne, que la suite des discussions et, disons-le, de toutes les déceptions des théories dites religieuses, philosophiques, physiologiques et même aussi rationalistes ou pseudo-scientifiques ont rendu nécessaire.

« Est-ce une théorie particulière ? Nullement.

« Vous êtes et nous sommes Libres-Penseurs, qu'est-ce à dire? Que voulez-vous? Que voulons-nous ? La Vérité, la Vérité vraie, rien de plus, rien de moins : « Or, la Vérité, c'est la Vie ! *La Vie universelle et éternelle de la Nature elle-même.* »

« Eh bien ! cette Vérité qui est connue, pour l'expliquer, pour la comprendre, on a bâti des théories, on a cherché des expériences et forgé des systèmes ; il en est résulté, dans la société humaine, deux courants d'Etudes générales, la *Religion*, d'une part, la *Philosophie*, de l'autre, que l'on nommait à tort la *Science ;* et puis, la *Science* elle-même, après le *Rationalisme philosophique*, ayant cherché à se faire *positive* et *précise,* sous les noms de *Physique* et de *Physiologie*, on en est venu à discuter les connaissances du passé à la manière d'Aristote, c'est-à-dire en paroles syllogistiques sans conclusion; puis on ne discute guère que selon les préjugés de son éducation antérieure, des intérêts ou des buts différents que l'on peut avoir en vue, et tout arrive finalement à confusion toujours, et Descartes posant son système disait bien : « Si vous « voulez chercher la Vérité, commencez donc par oublier tout « ce que vous pouvez déjà savoir ou croire ; car tout cela ne « manquera pas de vous influencer. » Or, aujourd'hui, pour toutes les idées dites *Cartésiennes*, il faut aussi faire de même; car, si ce n'est la *Méthode*, il n'y a rien à en retenir. Or, il faut en dire autant de toutes les idées « religieuses et philosophiques »; donc, ce n'est pas l'histoire de ces Idées qui nous apprendra rien. Reste l'Etude positive de la Science pure, de la Vie elle-même. C'est là qu'il faut aller, sans s'en tenir à la simple et classique *physiologie*, qui est trompeuse et décevante, et c'est là le but précis de la Libre-Pensée, qui s'est nommée ainsi précisément pour se débarrasser des « influences mystiques des religions », aussi bien que des « déceptions des théories rationalistes », qui n'ont jamais pu aboutir qu'à des « querelles de mots », lesquelles se renouvellent pourtant encore et sans cesse, même sous le nom de « Libre-Pensée ».

« Or, il faut en finir : Religion ou Philosophie, c'est usé. La Science est le but ; la Vérité est la formule ; et la Vérité, c'est la Vie ! On ne peut sortir de là.

« Donc, laissons au passé ses défaillances et ses erreurs,

et cherchons la Vérité vraie pour elle-même ; puis, affirmons-nous par les faits !

« Nous sommes hommes ; nous nous affirmons « libres ». Si nous ne le sommes pas réellement, notre devoir est de le devenir et de tout faire pour nous faire « libres » envers et contre tous, et notamment contre tous ceux qui s'y opposent, sous une forme quelconque, opposition qui n'est en soi qu'une oppression, une usurpation, et, pour dire le mot, un crime même de lèse-humanité, quelque cause ou quelque origine que l'on y reconnaisse ou que l'on suppose.

« Voilà pour le principe et pour le but. Quant aux moyens d'exécution, le Congrès de la Libre-Pensée en 1889 doit marquer une date utile.

« Il ne faut pas qu'il se sépare sans une résolution capitale contre les abus dont on souffre, et, en premier lieu ce qu'il doit stigmatiser, c'est l'*immoralité des religions*, qui hébètent l'humanité pour dominer l'homme, sous prétexte d'*autorité* et même, ce qui est plus drôle, sous prétexte aussi de *moralité* humaine.

« Il faut donc que le Congrès se prononce nettement contre « l'immoralité des religions ».

« Notre proposition a, par suite, été mise dans le programme du Congrès et, depuis lors, elle fait son chemin dans les esprits et dans la propagande de la Libre-Pensée, parce qu'elle a le mérite, étant une formule positive, de forcer la Religion, qui parle sans cesse de morale, à se défendre elle-même contre le reproche *à lui faire* de sa propre *immoralité*. »

— Le n° 39 est un volume que Mme *Clémence Royer* a publié sous le titre : *Le Bien et la Loi morale*. Il contient des développements et des considérations fort justes, mais abstraites et aussi fort connues, dont la morale peut ressortir et ressort en effet en formules dites « mathématiques ». Cependant, ce livre ne peut guère rapporter à la Libre-Pensée une utilité pratique. Je vous en fais juges en vous en faisant connaître textuellement les conclusions, qui ont le mérite d'être courtes, si elles ne sont ni claires ni précises, étant tout à fait abstraites :

« La loi morale universelle *a pour fin le bonheur ou elle n'existe pas*. Elle ne peut donc consister que dans l'accroissement total du bien et dans la diminution du mal sentis dans le monde.

« Donc, *tout ce qui multiplie, dans le monde, par les grands facteurs possibles, le nombre des existences conscientes et leurs variétés, avec la diversité, l'intensité et la somme des jouissances qu'elles peuvent se partager, est moral.*

« *Tout ce qui diminue ces quantités est immoral.*

« *Tout ce qui ne les augmente ni ne les diminue est indifférent.*

« Pour chaque espèce d'êtres conscients, en particulier, *tout ce qui est utile à la multiplication de ses variétés, de ses races et de ses individus ; tout ce qui accroît la diversité et l'intensité de leurs*

facultés, avec la somme des biens dont ils peuvent jouir, est conforme à sa loi morale, qui a pour fin son utilité spéciale.

« *Tout ce qui diminue ces quantités est contraire à cette loi. Tout ce qui ne les augmente ni ne les diminue lui est spécifiquement indifférent,* bien que pouvant avoir dans l'ordre universel ou dans un ordre général plus étendu, une fin utile ou nuisible, c'est-à-dire une valeur, comme moralité ou immoralité.

« Enfin, *pour chaque variété, chaque race ou chaque individu, ce qui lui est utile, ce qui accroît la somme de ses jouissances, la diversité et l'intensité de ses facultés; ce qui, dans l'ordre organique, lui assure la postérité la plus nombreuse et la plus heureuse, est conforme à sa loi morale particulière, dans la juste limite où l'expansion de son égoïsme n'empiète pas sur l'égoïsme légitime des autres représentants de la race, de la variété ou de l'espèce.*

« En cas de conflit entre ces diverses lois morales subordonnées à des catégories d'êtres conscients de plus en plus étendus, *c'est la loi la plus étendue qui doit l'emporter* et qui impose aux égoïsmes génériques, spécifiques ou individuels subordonnés, les sacrifices exigés par l'utilité de collectivités supérieures ou plus générales.

Un Membre. — C'est trop long.

Le *Rapporteur.* — Je vous demande pardon. J'ai été assez sévère dans mon appréciation sur le travail dont il s'agit pour que j'aie le devoir de prouver mon dire par la citation complète des conclusions textuelles de l'auteur elle-même.

Le citoyen *A. Deluc.* — C'est fort juste.

Le citoyen *Jules Allix*, continuant sa lecture :

« Le moyen naturel de multiplication des existences conscientes hiérarchiques, de plus en plus diversifiées comme facultés et modes de jouissances conscientes, c'est le PROGRÈS ORGANIQUE effectué de génération en génération par l'hérédité des facultés acquises.

« De cette loi du progrès résulte l'antinomie de la loi du bonheur.

« En effet, *le bonheur absolu, pour tout représentant d'une espèce hiérarchique, consistant dans une somme quelconque de jouissance avec une somme nulle de souffrance, ne peut être réalisé que par un parfait équilibre entre ses besoins sentis et la possibilité de les satisfaire.*

« Or, chez toute espèce hiérarchique en progrès, *les besoins croissent plus vite que la possibilité de les satisfaire,* et d'autant plus vite que l'espèce progresse plus rapidement.

« Cette antinomie est résolue seulement le jour où l'espèce, ayant atteint son plein développement organique et le plus haut degré de son évolution, arrive à l'équilibre entre ses besoins et la possibilité de les satisfaire, c'est-à-dire au bonheur spécifique. Alors, ses instincts étant exactement

corrélatifs à ses conditions de vie, elle peut et doit cesser de varier, jusqu'à ce que ses conditions de vie, variant elles-mêmes, lui imposent le devoir de nouveaux changements et de nouveaux progrès, sans lesquels elle entrerait en décadence.

« La loi antinomique du bonheur est donc le *ressort même de tout progrès spécifique*, ce qui le détermine, le règle, le précipite ou le ralentit. Comme telle, sa réalité s'explique comme une des nécessités les plus impérieuses et comme une des conditions d'existence du monde organique dans sa totalité. »

— Le n° 44 est un règlement pour une société de Libres-Penseurs, et puis des statuts de la Fédération internationale des Libres-Penseurs. Nous les retenons pour la Commission de propagande, la neuvième, et pour celle des vœux, la dixième.

— Le n° 11, qui nous est parvenu le dernier est une série de rapports sur les diverses questions du programme du Congrès, par le Groupe Voltaire, de la Libre-Pensée de Gex (Ain). Il conclut à l'éducation civique, obligatoire, laïque et gratuite, conclusion un peu platonique, on en conviendra, quand il s'agit de la Libre-Pensée à formuler, à diriger et à mettre en véritable bataille contre toutes les religions établies et tous leurs abus.

— Nous avons terminé notre tâche. Nous vous demandons pardon de la longueur de notre rapport. Il a son excuse dans les nombreux documents que nous avions à examiner, et il a le mérite de vous faire connaître tous les mémoires fournis au Congrès, sur la question capitale du Congrès, celle de la lutte à poursuivre pour la victoire de la Libre-Pensée contre les Religions et leurs cultes en faveur de la Liberté humaine.

Maintenant, vous connaissez tous ces documents comme nous-mêmes.

« *Ni Dieu, ni Maître!* » a dit Blanqui. Depuis, un groupe de Lyon, adhérent au Congrès, a pris pour titre : « *Ni Dieu, ni Prêtres!* » Nous qui voulons faire Œuvre pratique, nous reconnaissons que le prêtre seul soutient Dieu, parce qu'il l'exploite pour en vivre ; nous reconnaissons aussi que ces deux devises n'en font qu'une, mais que ces deux formules ne sont pourtant que négatives et qu'il y manque leur motif positif : « *Les Religions sont immorales.* » Il nous faut alors dire et faire plus, et c'est pourquoi, tout en répétant sans cesse et partout : « *Ni Dieu, ni Maître, ni Prêtres!* » nous devons partout aussi dire et proclamer cette grande vérité : « *Les Religions, toutes les Religions sont immorales.* »

Il nous reste à vous citer les conclusions du mémoire de M. *Emile Joindy* (n° 15), que la Commission propose à votre adoption, en même temps que la proposition générale, de déclarer « l'Immoralité des Religions ».

Voici le texte des conclusions proposées par M. Emile Joindy :

« D'après notre rapide résumé d'une science morale, étude inspirée des travaux des moralistes évolutionnistes comme Spencer, on comprnedra aisément combien en réalité une telle méthode est loin de s'accorder avec quelque précepte religieux ou philosophique de renoncement ou d'espérance dans une vie future ; combien, au contraire, cette science demande d'observation, d'expérimentation et de connaissance des milieux sociaux pour être menée à bien.

« C'est dans ce but que nous allons indiquer quelles doivent être les mesures qu'il y aurait à prendre et que nous allons vous soumettre :

« 1° Il serait à désirer que l'instruction d'une véritable science morale soit répandue, et, à cet effet, que des livres dans le genre de la morale évolutionniste de Spencer, transformés en manuels, clairement résumés, puissent être mis d'abord entre les mains des professeurs, pour diriger leur conscience sur un enseignement positif, et que de plus petits résumés soient mis à la portée des élèves à divers degrés.

« 2° Qu'en ce qui touche l'enfance, que rien ne soit négligé pour son développement physique et intellectuel ; que son éducation et son instruction, suivies jusqu'à l'âge d'homme, soient toujours conformes aux droits et devoirs qui leur seront enseignés. De même qu'il recevra de la société tout ce qui constitue la possibilité de vivre dans le bien-être, de même il devra contribuer au bien-être de la société, en retour, selon ses forces et ses moyens.

« 3° Qu'en ce qui touche la moralité publique : qu'il soit interdit à aucune société d'exiger de ses membres des vœux qui soient contraires au droit commun. Le vœu de célibat, que font les religieuses et les prêtres, étant contraire au droit commun, doit être interdit. Ce vœu, d'ailleurs, est la cause d'aberrations sans nombre et d'attentats criminels sur lesquels il est inutile d'insister.

« 4° Qu'au contraire, tout ce qui peut développer dans la société, le sentiment du beau, l'amour de l'ordre, l'admiration du juste, tout ce qui peut contribuer à rendre les hommes solidaires, comme les associations, les syndicats, les corporations, etc., tout ce qui peut contribuer à favoriser les relations internationales, à inspirer l'amour de la paix et de la prospérité universelle doit être favorisé, honoré et loué, jusqu'à ce que ces sentiments soient devenus si naturels qu'on n'ait pas plus à s'en préoccuper que ne se préoccupe de l'alphabet un homme instruit. »

La quatrième Commission vous propose d'adopter ces conclusions générales.

Pour la quatrième Commission,

Le Rapporteur, JULES ALLIX.

Délégué de la « Ligue de la Protection des Femmes. »

Le citoyen *Jules Allix*. — Un mémoire, le numéro 5, du citoyen J. Lemaitre, de Saint-Florentin (Yonne), a été remis, dans la quatrième Commission, au citoyen Wiet, de Rennes, qui s'est chargé d'en faire le rapport. Il n'est malheureusement pas présent à la séance.

Le citoyen *J. Lemaître*. — Mais alors mon mémoire ne figurera pas. Je demande qu'il soit mentionné.

Le citoyen *Jules Allix*. — Peut-être le citoyen Wiet va-t-il venir.

Un membre du Congrès demande alors que le mémoire soit publié en entier.

Nota. — A la séance suivante, le mémoire du citoyen J. Lemaitre a été apporté par le citoyen Wiet, et le rapporteur de la quatrième Commission a été chargé d'en faire un rapport *annexe* spécial, — lequel est placé ci-après, à la suite des extraits du discours de la citoyenne *Léonie Rouzade*, qui était membre du Bureau, et qui a donné alors lecture de son Mémoire au Congrès.

— La Commission du Congrès y relève les remarquables passages qui suivent :

« Ainsi, que le peuple ne cherche pas à sortir de son infériorité et à réclamer sa part; Clergé et Royauté se sont accordés à créer un Dieu, c'est-à-dire un fantôme, un être surnaturel qui rendait inutile toutes les capacités humaines. En effet, le Clergé s'écriait que son Dieu pouvait tout, que rien ne se faisait que par la volonté de cet être suprême; dès lors, pour notre race, il ne s'agissait plus que de prier ce tout puissant et de rester dans la peine tant qu'il ne lui plairait pas de nous en tirer.

« Voilà comment la Religion a été le pire fléau de la race humaine; elle l'a empêché d'utiliser sa raison qui est son seul guide, sa boussole, et qui seule peut conduire les populations à d'admirables destinées. Si la raison n'est pas perdue pour cela, — car elle peut toujours se redresser, — le temps, lui, a été perdu, et ceux qui ont souffert et qui ne sont plus, ceux-là ne seront jamais indemnisés des tristes conditions dans lesquelles ils ont vécu !

« Aussi, à cette Religion qui a si longtemps aveuglé notre race et retardé la bonne organisation sociale, à cette Religion, l'avenir pourra dire : « Toutes les souffrances du peuple, c'est toi qui en es cause, toutes les larmes des pauvres gens, c'est toi qui les as fait verser! »

. . . . . .

« L'être conscient a non seulement pour devoir de ne pas faire le mal, mais d'empêcher que d'autres le fassent, et le

clergé a précisément empêché cette responsabilité en forgeant son Dieu imaginaire et en criant aux humains : « La justice est au ciel; si vous êtes mal ici-bas, résignez-vous, nous ne sommes nés que pour souffrir et prier! »

« Ceci est une double immoralité, car prêcher la résignation, c'est encourager les méchants à être aussi cruels qu'ils le voudront, puisque par la résignation on leur prépare des victimes qui ne résisteront pas; ensuite, prêcher la prière à un être imaginaire pour en obtenir la justice, c'est une immoralité scandaleuse.

« Que signifie, pour un peuple, de prier un fantôme pour lui demander secours et protection, alors que, par la solidarité, le peuple peut se faire la justice et la prospérité qu'il veut!

« Aux siècles de raison, l'impartiale histoire dira que la Religion a donné le plus formidable exemple d'immoralité, car elle a pour base un soi-disant créateur voyant le mal, ayant la possibilité d'y remédier, mais ne le faisant pas et préférant brûler les créatures plutôt que les améliorer.

« Arrière un pareil Dieu, une pareille Religion, une pareille morale, et place à la saine raison qui conduira au devoir réciproque, et à la toute puissante et toute bienfaisante solidarité!

« Voilà la morale de l'avenir, ou plutôt voilà l'éternelle et immuable morale, encore si méconnue jusqu'à présent : *La solidarité!*

« C'est d'elle que sortira la splendide destinée du genre humain, et c'est l'inconscience, seule, qui nous rend excusables d'avoir manqué si longtemps à cette loi de garantie mutuelle en dehors de laquelle nous ne pouvons rien, mais par laquelle nous pouvons tout, avec la même puissance que le Clergé avait imaginée pour ses Dieux.

« Ecoutons le bon sens et la morale.

« Le bon sens et la morale nous disent que toute la nation est coupable des guerres inutiles, car si, en place de répéter follement que la guerre est une fatalité, nous nous donnions la peine de réfléchir sur ce grave sujet, nous comprendrions bien vite que la guerre cessera, quand nous, familles du peuple, nous n'en voudrons plus, puisque c'est par ce peuple qu'on fait la guerre. Dès que le peuple dira : « Je ne veux plus d'inutiles tueries », les partisans de carnage seront bien obligés de s'en passer. La plus simple morale nous force à comprendre que la vraie gloire de la race humaine, ce n'est pas de détruire et de massacrer comme des brutes, mais au contraire de fonder pacifiquement la civilisation supérieure où tout le monde pourra être heureux en travaillant.

« La morale des êtres civilisés, c'est de travailler à la pacification des peuples. Les femmes surtout doivent s'inscrire au premier rang pour cette œuvre humanitaire, car les femmes ne font point elles-mêmes la guerre, ce sont leurs fils qui vont tomber sur les champs de bataille ; donc, à la femme

qui oserait dire : « la guerre ne me regarde pas, je n'ai point à chercher à l'empêcher », à celle qui répondrait cela on aurait le droit de dire : « Tu n'es qu'une marâtre, car si tu n'as pas tué toi-même tes fils, tu n'as rien fait non plus pour les empêcher d'être tués ! »

« Ainsi, guerre à la guerre ! c'est la morale de la race humaine raisonnable et ce doit être surtout la morale du sexe féminin, qui est la maternité, car on n'a pas un véritable cœur de mère tant qu'on ne garantit pas les êtres que l'on a créés. Le seul moyen de parvenir à cette garantie, c'est d'élever les nouvelles générations vers la solidarité universelle, afin que chaque peuple soit prêt à tendre la main aux autres peuples, lorsque l'heure de la raison aura sonné chez les différentes nations.

« Quant aux bonnes mœurs, si l'on reproche les mauvaises, il faut en accuser la misère et l'infériorité d'instruction, qui sont les sources de tous les vices et de toutes les bassesses !

« Donc, à ceux et celles qui affectent leur mépris du haut de leur soi-disant vertu, nous dirons : « Vous n'avez pas choisi votre naissance, et si vous étiez nés dans la peau des êtres que vous repoussez, il est probable que vous auriez agi comme eux, parce qu'à moins d'être d'un caractère hors ligne, on est toujours le résultat du milieu dans lequel on a vécu. »

« Et la morale ordonne de protéger l'enfance et la vieillesse.

« Or, voilà bien ce que veut la morale, mais c'est aussi ce qu'on a toujours oublié. Si les riches prétendent qu'ils ne doivent rien aux prolétaires, les prolétaires pourront leur répondre : « Pour ne nous rien devoir, rendez-nous d'abord les bénéfices que notre travail vous a créés ; rendez-nous ensuite les rentes que notre travail vous a fournies, car, c'est notre travail qui fait valoir vos capitaux ; rendez-nous aussi les impôts qui ont tous porté finalement sur nous, et rendez-nous enfin le temps que nous, les pauvres, nous avons passé au service militaire pour la défense de vos propriétés ! »

« Telle est la vraie morale, inflexible, qu'on peut nier mais non détruire, parce qu'elle résulte de ce qui est et non d'un système inventé.

« Cette morale n'est point une révélation ; les intelligents de tous les siècles l'ont entrevue, mais presque tous s'en sont détournés. Pourquoi ? — Parce que l'on veut pour soi la vie large, grandiose, et que, pour y arriver, il n'y a que deux moyens : profiter des abus et pressurer le peuple, ou vouloir la splendide organisation sociale qui détruira les privilèges, — ce qu'on trouve alors trop lent, trop éloigné, — trop à distance.

« Cependant l'avenir splendide est à nous !

« Portons donc haut et ferme le drapeau de la Libre-Pensée ; c'est le drapeau de la civilisation !

« C'est par le développement de la Raison que la race humaine s'élèvera à sa noble destinée ; c'est par le développement de la Raison que se fondera la pacification universelle

et que la science, l'industrie, les arts et les talents s'étendront à l'infini, non plus pour le service et l'agrément de quelques privilégiés, mais pour le bonheur de tous les êtres sans exception.

« Telle est la vraie morale, le but de chaque droite conscience humaine, et c'est le but et la morale de la Libre-Pensée. »

RAPPORT-ANNEXE DU CITOYEN JULES ALLIX

Le numéro 5 est le Mémoire du citoyen *J. Lemaître*, président de la Libre-Pensée de Saint-Florentin (Yonne), que nous n'avions pu analyser, et qui nous a été renvoyé pour en faire une analyse annexe à joindre à notre rapport. Le Congrès, saisi de ses conclusions par l'auteur, les a votées sur leur énoncé, qui était en parfaite harmonie avec les sentiments du Congrès lui-même.

Ce Mémoire, que l'un des membres de la Commission n'avait pu rapporter à temps, quand est venue la discussion de la question numéro 4, est une étude remarquable sur la question de la morale en elle-même, et sur celle en particulier à examiner par le Congrès, en ce qui regarde la moralité des religions. Dans un appendice, que d'autres nommeraient une introduction, l'auteur a groupé un aperçu rapide de tous les systèmes et de toutes les hypothèses se pouvant rapporter au principe même des choses, et cet aperçu est fort intéressant; mais le Mémoire lui-même vaut mieux encore, car, abordant simplement la question, en termes tout à fait intelligibles, il veut, comme premier point, que l'on se base seulement sur le principe cosmique de l'*unité*, qui explique tout par trois lois : la loi de *causalité* universelle, — la loi de *solidarité* universelle, et la loi mixte du *Karma*, qui procède des deux autres pour les transformations, — ce qui serait juste, s'il comptait dans l'influence modificatrice les effets de volonté et d'intelligence qu'il paraît oublier. Il dit très bien, à propos de la loi du Karma, que « la toute-puissance créatrice est l'affinité de la matière »; — ce qu'il oublie ici, c'est de nous dire comment l'homme a pu venir de cette affinité; mais, eu égard à la morale, il dit, au nom de la solidarité universelle, qu'il est pour l'*altruisme* opposé à l'*égoïsme*, ou amour exclusif de soi. Il dit, de plus, en se basant sur l'*unité*, « que l'étroite *union* des intelligences, des cœurs et des *esprits* est ce qui constitue réellement et pleinement la vie; » que la morale est scientifiquement basée sur l'ensemble de l'univers comme grand corps *solidairement* organisé; et que les germes de cette morale sont déposés dans l'humanité, et développés proportionnellement à sa marche vers l'idéal ou l'unité.

Pour le point qui nous occupe, l'immoralité des Religions, nous citons textuellement :

« Nous ne nous étendrons pas longuement sur ce deuxième point : l'histoire ne nous a que trop malheureusement fixés sur la valeur des religions.

« En condensant les enseignements de l'une d'elles, on les connaît toutes; aussi, prendrons-nous seulement le catholicisme, comme étude absolument restreinte et cependant bien suffisante.

« La religion catholique *nie les droits des peuples et proclame l'esclavage, l'éternité de la misère et des souffrances sociales* Son Dieu, *placé* en dehors de l'univers, est personnel, inexorable, dur, injuste, vengeur, etc. Elle annihile la volonté de l'homme en inventant *la grâce,* et en émettant, entre lui et ce Dieu, des médiateurs, des intercesseurs sans cesse priés d'appuyer ce même homme auprès de ce même Dieu personnel.

« La *dérogation* aux prétendues lois de ce dernier est punie de *supplices éternels*, comme l'*acquiescement* à ces mêmes lois est *récompensé* d'une autre *éternité de joies immuables.* L'homme reste alors comme *figé* dans une félicité particulière *exclusive.*

« Le catholicisme *divise* entre elles les nations, les familles, et pour mieux affermir son pouvoir, il pousse l'*intolérance* jusqu'à déclarer qu'*en dehors de son église il n'y a pas de salut.*

« Mais, ce qui domine dans tout l'enseignement, c'est que chacun doit travailler à *son salut personnel sans souci de celui des autres.* Que tous les hommes soient damnés plutôt que soi-même; — ce qui *abolit* toute *solidarité*, toute *morale sociale,* et établit comme maître du monde, l'*égoïsme féroce,* c'est-à-dire l'*immoralité* au premier chef.

« Or, un tel enseignement, *rejetant* la science et *allant à l'encontre* de l'évolution, est la *négation* de tout progrès, la *proscription* de tout bonheur, l'*anéantissement* de toute Société.

« C'*est le mal complet, absolu.*

« En résumé, par la religion catholique, toutes les autres étant jugées, nous les considérons toutes comme complètement et absolument *immorales.*

« Et l'auteur conclut comme nous-même, par ce mot : « Il n'y a pas de religion plus élevée que « la *Vérité.* »

Sur le troisième point, la nécessité de constituer la morale en dehors de toute conception religieuse ou surnaturelle, l'auteur énonce bien qu'elle résulte de ce qu'il a dit précédemment, mais il ajoute des développements, et, à ce sujet, il nous paraît qu'il se cherche un peu lui-même. Il reconnaît que l'*âme* et l'*esprit* sont *matière* comme le *corps ;* mais il ne réussit pas à les bien distinguer l'un de l'autre; il raisonne sur la morale en vertu de la loi du Karma, mais en mode un peu confus, sous l'influence à notre avis des principes non assez bien définis que l'érudition lui fournit, mais qu'une incertitude accompagne. Il pose l'idée de la *réincarnation* sans en étudier les moyens, ni les causes, et demeure alors dans le domaine des affirmations, vraies peut-être, mais non pas pour

cela démontrées. Il conclut, en tous cas, à la nécessité de constituer la morale et de l'enseigner en dehors de toute conception religieuse ou surnaturelle, c'est-à-dire en dehors de toute révélation non conforme aux lois de la nature.

Nous reproduisons ses conclusions générales :

« De l'étude générale très succinte qui précède, nous voyons :

« 1° Que la morale a pour base scientifique l'organisation étroitement solidaire, entre toutes ses parties, du grand corps universel, ou du *Cosmos* lui-même ;

« Que son développement dans les Sociétés est en raison du développement de l'idée de solidarité qui prévaut chez elles, c'est-à-dire du développement des germes spéciaux semés dans l'humanité ;

« Que l'homme, en expérimentant sur lui-même pour progresser, peut, par sa volonté, hâter l'éclosion et la large pratique de la morale par le développement et la mise en œuvre du principe de *solidarité ;* qu'il peut, par conséquent, accélérer le mouvement ou la marche des Sociétés vers le mieux être, ou le bonheur, résultat que la science de nos jours, seule, est incapable de donner.

« 2° Que les religions actuelles, basées sur l'exclusivisme ou l'égoïsme, sont *immorales* au premier chef.

« 3° Pour tous ces motifs, et pour arriver au bon fonctionnement, au développement *altruiste* des Sociétés, par le développement de l'individu dans toutes ses facultés, il y a lieu nécessairement de constituer la morale en dehors de toute conception religieuse ou surnaturelle, c'est-à-dire en dehors de toute intervention *extra cosmique.*

« Et, comme corollaire, nous *demandons* que l'enseignement de cette morale ainsi constituée soit *compris* dans la *loi* scolaire, et *donné* dans les écoles normales d'abord, de façon à *combattre* sans relâche toutes les religions, afin d'en *effacer* l'influence pernicieuse sur les cerveaux qui en sont imprégnés par le fait de l'hérédité, et de déterminer les effets d'une hérédité nouvelle, dans le sens du bonheur progressif de l'humanité. »

Le Congrès a voté des conclusions dans ce sens présentées par M. J. Lemaître.

Nous sommes persuadé que les Libres-Penseurs liront avec intérêt son Mémoire, publié *in extenso* dans les documents du Congrès. Pour nous, il nous eut été agréable de le mentionner dans notre rapport général de la quatrième Commission, car c'est avec plaisir que nous le recommandons à l'attention publique, par suite du devoir qui nous a été fait de lui en présenter l'analyse au nom du Congrès.

Le rapporteur de la quatrième Commission,

JULES ALLIX.

Délégué de la Ligue de la Protection des Femmes.

Extraits des Mémoires déposés au Congrès sur la Question N° 4

L'avis de la quatrième Commission a été très favorable au Mémoire (n° 1) du citoyen Jean-Paul Cée, qui, ainsi qu'il en avait manifesté l'intention, a fait, depuis, publier son travail en entier, sous le titre : *Avant-projet d'un Code des lois morales, fondé sur les principes démocratiques et socialistes.*

La Commission du Congrès recommandant particulièrement la lecture de ce Mémoire, comme faisant partie du Congrès même, n'a que peu de citations à en faire ; cependant, toute la partie qui prouve l'immoralité des religions est remarquable et doit être mentionnée, d'autant mieux que cela ne figure pas dans le livre imprimé.

Immoralité des religions

« Les religions sont immorales parce qu'elles reposent sur l'erreur, le mensonge, l'imposture et l'intolérance, toutes choses qui s'engendrent l'une l'autre par une loi de réciprocité et de dérivation fatale.

« Faisant reposer la morale sur la croyance à un être suprême tout-puissant, créateur de l'univers et de l'homme, maître du ciel et de la terre, elles ne peuvent se soustraire à ce corollaire inéluctable de leur principe fondamental, que, lorsque le mal se produit, l'homme qui le commet ne fait qu'obéir à la volonté de Dieu sans qui rien n'arrive, ce qui est la négation de toute responsabilité humaine, et par suite de toute morale.

« Niant les droits de la raison et les résultats de la science, elles font appel aux suggestions du sentiment qu'elles égarent en le flattant, elles s'adressent aux inspirations de la foi qu'elles dirigent vers les pièges de la crédulité, ou qu'elles compromettent par son alliance avec les erreurs de la superstition ; elles provoquent enfin les excès du fanatisme qu'elles surexcitent jusqu'au paroxysme, afin de mettre la violence des plus basses passions au service de leurs intérêts matériels et de leurs ambitions effrénées.

« Leurs origines se perdent dans la nuit des temps et tous leurs enseignements reposent sur des données surnaturelles et mystérieuses, c'est-à-dire inaccessibles. Elles remplissent l'esprit d'images fantastiques, de légendes merveilleuses, d'évocations mystiques, de raisonnements insidieux produisant sur la pensée des effets d'ivresse et de stupeur comparables à ceux que causent à l'organisme les liqueurs spiritueuses.

« Cependant, pour être juste envers elles, et cela sans espoir de réciprocité, mais par simple devoir de conscience, il faut reconnaître avec Michelet que : dans les premiers âges de l'humanité, « de toute religion naquit le fruit divin, l'éveil de la conscience ».

« Les religions ont été les premières éducatrices du genre humain, qu'elles ont fait passer de l'état de barbarie à l'état de civilisation ; mais, outre qu'à leurs débuts elles se fondaient généralement sur des instincts moraux dont les inspirations ont disparu de leurs enseignements ultérieurs, l'état de civilisation qu'elles ont engendré, au lieu d'être la sauvegarde des sociétés et la garantie de leur durée, est devenu au contraire la source majeure de leur décadence et de leur effondrement.

« Craignant la lumière et redoutant le progrès, elles n'ont plus d'autre souci que d'enchaîner l'esprit humain dans la contemplation d'un passé de misère, d'ignorance et d'abjection qui, s'il a été tel pour l'humanité, a été en même temps celui de leurs triomphes et de leurs splendeurs.

« Elles ne se proposent plus que de détourner les regards des hommes et les aspirations des sociétés de toute perspective d'avenir ou de bonheur, de terroriser les consciences par la crainte des châtiments éternels, de stupéfier la raison et d'oblitérer le jugement des enfants et des jeunes gens par une éducation mystique, afin de régner en souveraines, au nom du Dieu tout-puissant, dont elles ont fait un simple objet de réclame pour leurs industries sacerdotales, sur les hommes asservis, domptés, écrasés sous le double poids de la misère matérielle qui paralyse leurs forces physiques, et de l'ignorance ou misère intellectuelle qui détruit la puissance de leurs forces morales.

« Vouées avant tout à l'esprit de domination, de vénalité et de corruption ; complices perfides des gouvernements despotiques avec qui elles font alliance pour produire l'abaissement des esprits et l'avilissement des consciences ; les religions vivent de la basse crédulité des peuples, qu'elles entretiennent par leurs impostures, sous le manteau de l'hypocrisie, luttant contre la science, contre l'évidence des faits, payant d'audace pour dominer les pauvres d'esprit et les ignorants, se servant de la force, du glaive et de la torture quand elles le peuvent, de la ruse et de l'intrigue toujours, accaparant les richesses par les moyens les plus inavouables, par la captation comme par la concussion, et substituant partout, dans les questions de morale, leurs convoitises et leurs ambitions effrénées à l'intérêt et au bonheur des hommes dont elles n'ont aucun souci.

« Cette appréciation est applicable à l'influence exercée, soit par le brahmanisme dans l'Inde, soit par le boudhisme en Chine et en Indo-Chine, soit par le mahométisme en Afrique et dans l'Asie orientale, soit par le judaïsme et le christianisme en Europe et en Amérique. Cependant nous pouvons en véri-

fier plus directement la valeur par l'histoire de la civilisation chrétienne qui nous touche de plus près, et dont nous expions durement les crimes.

« Nous savons, en effet, que la société chrétienne du moyen-âge, entièrement livrée aux injonctions de la morale chrétienne, et dont la partie dirigeante se trouvait à Rome groupée aux pieds du trône pontifical, a été la plus cruelle, la plus dissolue, la plus éhontée qui ait jamais existé. L'histoire de la papauté est de celles que le clergé catholique moderne cache avec soin, parce qu'avec la meilleure volonté du monde, en employant les mensonges les plus audacieux, il lui est impossible d'en tirer autre chose que le tableau des pires horreurs, des mœurs les plus scandaleuses et des plus atroces férocités.

« Cette société, après avoir failli sombrer sous le choc de l'invasion musulmane, s'est déchirée de ses propres mains dans les convulsions de la Réforme, et a fini dans l'effondrement causé par les grandes révolutions de 1789 et 1793, grâce auxquelles ont disparu quelques-uns des abus et des privilèges scandaleux produits par la coalition de l'aristocratie et de la théocratie.

« La Révolution française qui, suivant la belle expression de Victor Hugo, a été le coup de tonnerre révélant l'orage formé pendant les quinze siècles précédents, a donné le signal d'un immense travail de destruction de tout ce qui existait avant elle, a ouvert une ère de démolition de l'édifice social pourri, gangrené, décomposé, dans lequel elle ne pouvait pas abriter les destinées qu'elle prépare à nos petits-enfants ; et, en même temps, elle se préoccupe d'un second travail d'édification, parallèle au premier, destiné à fixer les nouvelles assises sur lesquelles se fondera la société future. »

. . . . . .

« Les religions ont fait leurs preuves. Aucune d'elles n'a pu donner à l'homme autre chose que de décevantes illusions, bientôt suivies de la misère et du désespoir. Il faut donc les remplacer par un élément nouveau, la morale scientifique, dont la conscience publique presse la venue, qu'elle appelle de ses vœux, et dont elle saluera la naissance avec enthousiasme. Le problème posé par le Congrès universel des Libres-Penseurs dans le n° 4 de son programme est donc non seulement bien énoncé, mais encore digne au plus haut degré de solliciter les efforts les plus énergiques et les plus consciencieux des hommes de bonne volonté. »

Nécessité de constituer la morale et de l'enseigner en dehors de toute conception religieuse et surnaturelle.

« Cette nécessité ressort de ce que le problème de la morale est avant tout et par dessus tout, un problème d'organisation sociale et d'éducation.

« La morale a été étudiée par les religions dans l'hypothèse d'un ordre surnaturel où elle est supposée trouver sa source et puiser sa sanction, mais cet ordre surnaturel ayant été convaincu d'erreur et de perfidie, la morale religieuse s'est écroulée avec l'hypothèse erronée et coupable sur laquelle elle reposait, et l'écroulement de l'iniquité sociale basée sur cette fausse morale a été la conséquence nécessaire et fatale de celui de la morale religieuse elle-même.

« Cependant les religions n'ont jamais pu si complètement étouffer l'esprit humain que ce dernier n'ait jeté quelques éclats, n'ait eu ses jours de lutte et même de triomphe. En effet, la morale a été étudiée par les philosophes en s'appuyant sur les seules forces de la raison, et il serait facile de voir, en y regardant de près, que la majeure partie des préceptes ayant quelque valeur morale dont les religions se sont emparées pour revêtir, aux yeux des populations, l'hypocrite apparence d'une sollicitude menteuse à l'égard des intérêts sociaux, et pour donner le change sur leurs menées perfides en vue de leur despotisme théocratique, ont été découverts et formulés d'abord par les philosophes.

« Mais, tant que la raison ne s'est pas appuyée sur la science certaine, l'étude de la morale n'a pu faire que de lents et pénibles progrès. Elle s'est débattue dans le conflit des systèmes, dans les chicanes de la critique, sans grand profit pour les sociétés livrées à toutes les horreurs des fanatismes religieux.

« Avec l'apparition de la science certaine, la philosophie et la morale ont pris tout à coup un essor inattendu. La raison, appuyée sur les méthodes d'observation créées par la science, est sortie des limbes de la scolastique et a promulgué, au siècle dernier, cet admirable principe fondamental de toute morale comme de toute société, duquel est issue la Révolution française :

« En dehors de la liberté, il n'existe pas d'ordre moral. »

Nous citons encore avec plaisir les passages suivants :

Au chapitre 2 : *De la morale.*

« La morale individuelle règle les mœurs, la morale sociale règle les institutions. Elles agissent et réagissent indéfiniment l'une sur l'autre et s'engendrent réciproquement. La loi politique et la loi civile, qui ne sont légitimes que lorsqu'elles se proposent de faire régner la justice dans les relations sociales, doivent s'inspirer indéfiniment des lois morales et faire passer dans le domaine des institutions et des mœurs les prescriptions de la science morale, qui sont devenues successivement réalisables à la suite des progrès antérieurs.

« La tyrannie et la servitude proviennent de la méconnaissance de la loi morale basée sur le principe supérieur de Liberté proclamé par la Révolution française ; elles dégradent à la fois ceux qui en sont les auteurs et ceux qui en sont les victimes. Par une réciprocité évidente, la liberté, qui combat et supprime les tyrannies et les servitudes, est conforme à la loi morale et doit être son inspiratrice. Il en résulte qu'une société démocratique est plus morale, en principe, qu'une société aristocratique ou théocratique fondée sur la tyrannie, d'une part, et sur la servitude, de l'autre ; et qu'enfin une société démocratique ne peut vivre et prospérer sans la constitution d'une morale bien définie, bien conçue et bien obéie, sans laquelle son titre est usurpé, sa raison d'être s'évanouit. Cette dernière conclusion des considérations présentées est celle par laquelle se trouvent justifiés les termes du problème posé par le Congrès universel des Libres-Penseurs dans le n° 4 de son programme. »

Au chapitre 7 : *Virilité.*

« Pour que le travail de l'homme soit obligatoire, il faut que nulle ressource, alimentaire ou autre, ne puisse provenir pour lui que de son travail, et pour cela il faut que les lois successorales écartent de lui tout capital créé par l'activité des générations antérieures.

« Pour que la maternité de la femme soit obligatoire, il faut que celle-ci ne puisse être mise en jouissance d'aucun capital sans qu'elle ait contracté, avec un homme de son choix, une union libre et légitime ; et pour ne pas lui laisser redouter les conséquences de sa plus grande fécondité, la société devra prendre les mesures administratives nécessaires pour que ce capital, dont la mère aura la jouissance, soit d'autant plus élevé que le nombre de ses enfants sera lui-même plus grand.

« Je reviens, par ces considérations nouvelles, à la solution pratique indiquée (au Mémoire) comme permettant de doter la mère de famille, de manière à lui assurer, ainsi qu'à ses enfants, les ressources indépendantes sans lesquelles leur existence est précaire, leur avenir incertain, leur moralité compromise. »

Au chapitre 10 : *Code des lois sociales.*

« Il suffit d'avoir voyagé avec fruit pour s'être assuré que les principes sociaux les plus extraordinaires, les plus contradictoires, les plus excessifs comme les plus modérés et les plus corrects, se sont réalisés tour à tour, ou même se réalisent encore sur quelque point du globe.

« Tout dépend des impulsions qui se produisent dans les groupes sociaux, en vertu des courants d'idées qui présentent en général un caractère successif d'action et de réaction, de

flux et de reflux, avec une marche lente et graduelle vers le mieux, vers le progrès.

« C'est ainsi que se modifie incessamment la face du monde; c'est ainsi que l'esprit humain brise les entraves des plus vieilles traditions pour en enfanter de nouvelles ; c'est ainsi que les utopies de la veille deviennent les vérités du lendemain.

« Dans notre propre civilisation, l'invasion du Christianisme a été d'abord un grand progrès sur la barbarie juive, comme celle-ci l'avait été sur la sauvagerie patriarcale, dont la Bible, lorsqu'on la lit sans parti-pris, nous fait un tableau très réaliste à travers les divagations poétiques des prophètes.

« Le Christianisme, d'abord persécuté et martyrisé lorsqu'il était le plus faible, s'est fait persécuteur à son tour lorsqu'il a été le plus fort, et a fait verser des flots de sang. Ses excès ont indigné la conscience publique, et la Réforme d'abord, puis la Révolution française se sont produites sous l'influence d'une logique supérieure, dont le secret réside tout entier dans les sentiments de justice inhérents à la nature humaine.

« Que le sentiment démocratique, déjà puissant dans les nations européennes et américaines, fasse un pas de plus, se développe encore un peu, et telle utopie d'aujourd'hui qui fait hausser les épaules à de soi-disant sages, à des myopes inguérissables qui nient le mouvement parce qu'ils se sont immobilisés et qu'ils rapportent tout à leurs chétives personnes, et cette utopie deviendra du jour au lendemain une belle et bonne réalité.

« Le rôle de la Morale sociale est de préparer cette réalité, de faire le travail d'incubation des progrès sociaux, d'en faciliter l'éclosion, d'assurer leurs premiers pas, et pour cela, elle doit les devancer, en façonner le germe, et, dans ce labeur de la plus haute importance, elle doit viser le plus haut possible et formuler une loi du bien qui, si elle est encore relative, ne l'est plus que par l'insuffisance des facultés humaines, mais nullement en vertu d'un calcul de bas étage, ayant pour but de laisser une part de satisfaction à l'esprit du mal. »

Enfin, parmi les conclusions de l'auteur, les suivantes sont à rappeler :

« L'instrument le plus utile de la régénération sociale est donc *un* « *Code des lois morales* » jailli du propre cœur du peuple, qui soit l'image de ses vertus fondamentales, de son amour de la liberté, de son attachement au travail, de ce génie des Classes laborieuses, dont l'Exposition universelle de Paris donne en ce moment même le spectacle grandiose et plein d'encouragement.

« Je n'ai pas besoin, je pense, d'affirmer que, comme tout bon démocrate, je hais la guerre et ses fléaux; que je rêve la

paix entre les hommes et que je crois à une pacification progressive entre les diverses nations d'abord, et plus tard entre les différentes races humaines, lorsque l'esprit démocratique aura pénétré dans des couches de plus en plus reculées de l'humanité. — J'ai fait, dit l'auteur, la guerre dans de tristes circonstances ; je connais ses horreurs ; j'ai vu des champs de bataille baignés dans le sang des innocents, pendant que les coupables fuyaient éperdus vers les capitulations honteuses.

« Je suis de cœur avec les membres de tous les Congrès de la paix ; mais nous vivons dans un temps où je ne voudrais pas voir la démocratie jouer un rôle de dupe ou de victime, si elle ne se préoccupait pas de l'obligation primordiale qui s'impose à elle en raison de l'état actuel du monde, d'être forte assez pour pouvoir imposer aux autres les bienfaits de ses principes de civilisation supérieure.

« Une société basée sur la science et sur le travail, sur l'égalité et sur la fraternité, sera une société indestructible, telle que nous devons la concevoir pour envisager sans inquiétude les destinées de nos enfants ; et pour cela, il faut qu'une discipline familiale et sociale s'établisse ; il faut que le travail s'impose à l'homme, et la maternité à la femme ; il faut que la Morale règne ; il faut que le vrai, le bien et le beau sortent des conciliabules secrets qui se tiennent dans les Académies et dans les Universités, au sein d'une oligarchie philosophique raffinée, hautaine et intolérante, pour se répandre au grand jour, pour s'harmonier en devenant les moteurs essentiels de l'activité sociale et les inspirateurs de la conscience publique.

« L'homme moral, supérieur par les facultés de son âme à la nature qui l'environne, doit corriger, par les vertus qui émanent de sa raison et de ses sentiments, ce que les brutalités de la loi naturelle ont d'immoral et d'inconciliable avec les destinées supérieures auxquelles il se sent appelé. »

— Le rapport (N° 5) déposé par le citoyen *J. Lemaître*, président de la Société de Libre-Pensée de Saint-Florentin (Yonne), est un travail de savant qui mérite d'être cité longuement :

« Le frottement social ne serait pas un facteur suffisant, à lui seul, pour faire développer le sentiment de la solidarité, partant celui de la moralité, si, inhérent même à l'organisation du Cosmos, il n'y avait pas, dans chacune de ses parties et à l'état de germes, dirons-nous, le principe de la solidarité enfantant celui de la morale.

« Et cela est tellement vrai qu'à notre époque de civilisation avancée, où l'intellectualité, la science avec ses grandes et nombreuses découvertes, semble régner en souveraine, le sentiment de solidarité est peu développé, — la science ne faisant pas le caractère — la moralité est entièrement supplantée par un égoïsme effréné conduisant de plus à l'exploi-

tation si cruelle de l'homme par l'homme, par la nouvelle forme d'esclavage de plus en plus aggravée que nous appelons le *salariat*.

« La force prime le droit », « chacun chez soi, chacun pour soi », « laissez faire, laissez passer », « la lutte pour l'existence au lieu de l'association », telles sont les maximes qui ont cours.

« Ces germes dont nous venons de parler, représentant le bien, se manifestent dans toutes les phases du développement humain qu'ils excitent, qu'ils commandent.

« Ils ne forment pas comme une essence impalpable de conception vague, analogue à celle que notre esprit voilé se fait de la *Force*, par exemple ; mais ils constituent des unités intelligentes, des êtres incarnés, les meilleurs parmi nous, quoique souvent les plus humbles, qui, précédant leur époque, sont les avant-coureurs du progrès et forment comme un appel incessant à la volonté, à l'effort, c'est-à-dire à la marche de l'*évolution*.

« Tout le contraire existe chez les peuples à l'état de régression, d'*involution*. »

L'auteur cite la Doctrine ésotérique, où Dramard constate trois lois : 1° la *Loi de causalité universelle ;* 2° la *Loi de solidarité universelle* ; 3° la *Loi du Karma,* qui vient des deux autres.

Sur la solidarité, il dit : « *La Loi de solidarité universelle,* qui découle du principe de l'*Unité* et de la loi précédente *(celle de la causalité universelle)*, ainsi qu'on peut le démontrer mathématiquement. »

« Cette loi apprend aux hommes qu'ils sont intimement liés à tout ce qui existe, aussi bien dans le présent que dans ses causes antérieures et dans ses effets futurs, et que cette solidarité entre tous les êtres croît en raison directe de leur rapprochement.

« Des nébuleuses les plus lointaines aux planètes les plus voisines, des catégories minérales ou végétales au règne animal, du plus vil insecte au moins avancé des sauvages, de l'étranger au compatriote, du voisin à l'ami ou au parent, la solidarité entre les êtres issus de l'Unité s'accroît en raison inverse du carré des distances qui les séparent.

« La science mathématique, froide et impeccable, permettrait à l'*Initié* de calculer la somme de maux qu'engendrent pour eux-mêmes le despote qui opprime ses semblables, l'égoïste qui les exploite, et même l'indifférent qui néglige de les secourir. »

Sur l'*Immoralité des religions*, l'auteur, après avoir conclu sur la Morale, s'exprime ainsi :

« Nous ne nous étendrons pas longtemps sur ce point : l'histoire ne nous a que trop, malheureusement, fixés sur la valeur des religions.

« En condensant les enseignements de l'une d'elles, on les connaît toutes. — Aussi, prendrons-nous seulement le catholicisme comme étude absolument restreinte, et cependant bien suffisante.

« La religion catholique *nie les droits des peuples et proclame l'esclavage, l'éternité de la misère et des souffrances sociales* ; — son Dieu, *placé en dehors de l'Univers*, est personnel, inexorable, dur, injuste, vengeur, etc. — Elle annihile la volonté de l'homme en inventant la *Grâce*, et en émettant entre lui et ce Dieu des *médiateurs*, des *intercesseurs*, sans cesse priés d'appuyer ce même homme auprès de ce même Dieu personnel.

« La *dérogation aux prétendues lois de ce dernier est punie de supplices éternels*, comme l'*acquiescement* à ces mêmes lois est *récompensé* d'une autre éternité de *joies immuables*. L'homme reste alors comme *figé* dans une félicité particulière, exclusive.

« Le catholicisme divise entre elles les nations, les familles, et pour mieux affermir son pouvoir, il pousse l'*intolérance* jusqu'à déclarer qu'*en dehors de son Eglise il n'y a pas de salut*.

« Mais ce qui *domine* dans tout l'enseignement, c'est que chacun doit travailler à *son salut* personnel, sans *souci* de *celui des autres* : « Que tous les hommes soient damnés plutôt que soi-même » ; — ce qui *abolit* toute *solidarité*, toute *morale sociale*, et *établit* comme maître du monde l'*égoïsme* féroce, c'est-à-dire l'*immoralité* au premier chef.

« Or, un tel enseignement *rejetant* la science et *allant à l'encontre* de l'évolution, est la *négation*, la *proscription* de tout bonheur, l'*anéantissement* de toute société.

« C'est le Mal complet, absolu.

« En résumé, par la Religion catholique, toutes les autres étant jugées, nous les considérons toutes comme complètement et absolument *immorales*.

« Il n'y a pas de religion plus élevée que *la Vérité*. »

L'auteur traite ensuite : *De la nécessité de constituer la Morale et son enseignement en dehors de toute conception religieuse*. Il dit :

« Le Progrès, dans sa marche, ne se meut pas en ligne droite, indiscontinue, mais en cercle, d'où les périodes ou cycles de vie avec leurs phases ascendantes et descendantes, c'est-à-dire avec leur action et leur réaction, comme les mou-

vements du pendule; seulement l'amplitude de l'action est toujours plus grande que celle de la réaction, de telle sorte qu'en fin de compte l'on avance toujours.

« Ce mouvement d'avancée, il dépend des êtres de l'accélérer, avons-nous dit, et nous allons le redire encore à propos du *libre arbitre*, — en s'améliorant, en se perfectionnant pour rendre plus épurée la masse qui tire ses propriétés, ses qualités des parties qui la constituent.

« Le mouvement d'ascension peut devenir alors des plus rapide et des plus étendu, quand celui de la descente et de la réaction se diminuera chaque fois.

« Nous ne cesserons de répéter ces choses, car il en résulte que, par l'enseignement de *la morale*, par *l'éducation*, on peut *refaire* l'humanité en *déterminant* parmi les hommes un *état d'esprit* capable, selon la pensée de Guyau, de « *contre-balancer l'hérédité déjà établie au profit d'une hérédité nouvelle.* »

« A ce point de vue, tout devient *positif;* ce qui nous prouve une fois de plus que la division parmi les hommes n'est que dans les mots, division qui disparaîtra quand nous serons arrivés au développement complet des Sciences, comprenant leur synthèse unitaire.

« Ce qui précède nous conduit tout droit à la question du *libre-arbitre*, ou pouvoir d'agir ou de ne pas agir, pouvoir d'où découle *la responsabilité*.

« Ce pouvoir, nié par les uns, affirmé par les autres, mérite que nous l'examinions.

« D'une manière absolue, le libre arbitre n'existe pas. Il y a des lois générales dans lesquelles nous nous mouvons fatalement, et auxquelles nous ne saurions jamais nous soustraire. Ce sont les lois mêmes du mouvement, de la vie; — mais, dans l'orbe de ces lois, l'homme peut *se déterminer par la volonté*.

« Il peut générer des causes produisant des effets, lesquels, devenant causes à leur tour, enfantent encore un enchaînement de phénomènes d'où résultent des faits appréciables, réels.

« C'est ainsi que dans une large mesure il peut prévoir et dominer les événements, qu'il peut arriver progressivement à son amélioration individuelle sur tous les plans de l'être et de la conscience, et contribuer au développement correspondant des sociétés.

« Si la conduite de l'homme était nécessairement liée à la nécessité des causes extérieures, il serait à chaque instant et exclusivement le jouet de ces mêmes événements, et le pur hasard *seul* réglerait ses destinées. Il n'en est pas ainsi.

« Une volonté primordiale, il est vrai, *une loi universelle* préside à la marche générale des sociétés, en en traçant préalablement les grandes lignes; mais il est également certain que l'homme, suivant qu'il est attiré ou non par le beau, le juste, le bon, le raisonnable, par la vérité qu'il veut connaître, que l'homme, disons-nous, par sa libre volonté peut, ainsi

que nous l'avons dit, faire avancer ou retarder la marche du progrès, — conséquemment, faire aboutir plus ou moins vite l'humanité à ses fins.

« Il nous est donc permis de dire que l'homme n'est pas nécessairement et fatalement lié à la nécessité des causes extérieures et des antécédents. »

« Il lui est donné, de par la loi du *Karma,* d'influer sur tout l'ensemble de ces causes, de les modifier, de les amener à concourir harmonieusement à la transformation de l'Humanité dans ses organes et dans son ensemble; il lui est donné, enfin, de pouvoir être un jour *une des forces* de la nature, en *coopération* effective avec elle.

« Toute Philosophie doit produire une Morale et toute Science, pour avoir un effet vraiment utile, doit se proposer comme but l'amélioration du grand nombre.

« La Morale scientifique conduit au Socialisme, qui lui-même tend à l'exclusion de tous motifs d'intérêt personnel, et au développement des sentiments *altruistes.*

« Parmi les causes qui se mettent en travers de ce développement, nous devons classer la conception *immorale* actuelle de la propriété qui, au lieu d'être individuelle, doit devenir collective. La terre, étant un fonds commun, n'appartient à personne. Seul, le produit de son travail appartient légitimement à l'homme, et l'idée de la famille, idée qui n'est aujourd'hui qu'exclusive, doit se reporter, s'épandre sur l'humanité entière.

« En résumé, dit l'auteur, notre troisième point reçoit ainsi sa solution.

« De l'étude comparée des Religions et de la Morale basée sur la Science, où qu'on la *trouve*, il résulte la nécessité de constituer une Morale en dehors de toute conception religieuse ou surnaturelle, c'est-à-dire en dehors de toute Révélation, et conforme aux lois de la nature.

Et l'auteur conclut :

« De l'étude générale très restreinte qui précède, nous voyons:

« 1° Que la Morale a pour base scientifique l'organisation, étroitement solidaire entre toutes ses parties, du grand Corps universel, ou du Cosmos lui-même.

« Que son développement dans les Sociétés est en raison du développement de l'idée de solidarité qui prévaut chez

elles, c'est-à-dire du développement des germes spéciaux semés dans l'humanité.

« Que l'homme, en expérimentant sur lui-même pour progresser, peut par sa volonté hâter l'éclosion et la large pratique de la Morale par le développement et la mise en œuvre du principe de *solidarité;* qu'il peut, par conséquent, accélérer le mouvement ou la marche des Sociétés vers le mieux être ou le bonheur, résultat que la science de nos jours, seule, est incapable de donner.

« 2° Que les Religions cultuelles, basées sur l'exclusivisme ou l'égoïsme, sont *immorales* au premier chef.

« 3° Pour tous ces motifs, et pour arriver au bon fonctionnement, au développement *altruiste* des Sociétés par le développement de l'individu dans toutes ses facultés, il y a lieu nécessairement de constituer la morale en dehors de toute conception religieuse ou surnaturelle, c'est-à-dire en dehors de toute intervention *extra cosmique.*

« Et, comme corollaire, *nous demandons* que l'enseignement de cette Morale ainsi constituée soit compris dans la *loi scolaire,* et donné dans les écoles normales d'abord, de façon à combattre sans relâche toutes les religions, afin d'en effacer l'influence pernicieuse sur les cerveaux qui en sont imprégnées par le fait de l'hérédité et de *déterminer* les effets d'une hérédité nouvelle dans le sens du bonheur progressif de l'humanité ».

A l'appui de son mémoire, le citoyen *J. Lemaître* a joint comme *Appendice* un second mémoire fort intéressant que la Commission du Congrès a considéré comme étant en dehors du sujet.

— Le rapport (n° 11) du Groupe Voltaire, de Gex, est, comme tous ceux du citoyen *Jaillet,* très concis et très étudié :

« La Morale n'est point une science triste et austère ; elle est l'indication de ce qui est juste, de ce qui est beau dans la conduite de la vie et dans l'accomplissement de ses devoirs.

« L'équité est son élément ou principe universel, la vertu en est la fin.

« La Libre-Pensée est le phare qui nous guidera vers le beau, le bien, la justice et la fraternité ; les obstacles seront nombreux sur la voie à parcourir, parce que le cléricalisme a vicié notre caractère naturel ; car la Morale de l'Eglise, il faut bien le constater, n'a rien de commun avec la Morale pure, vraie et indépendante des dogmes.

« Quand on voit les prêtres flatter tous les pouvoirs, absoudre les malfaiteurs, on est bien obligé de reconnaître

que la Morale ne saurait, sans se suicider, accepter de pareilles capitulations.

« Pour nous conduire dans la vie morale, nous avons un guide sûr : la conscience ; nous n'avons qu'à écouter sa voix, et nous ne nous tromperons pas.

« Chefs de famille, vous commettez un acte coupable quand, au lieu de développer vous-mêmes, chez les êtres que la Nature vous a confiés, le sentiment de la conscience, vous les abandonnez aux soins des prêtres, dont la morale est fausse et contraire aux sentiments les plus purs. »

« La Libre-Pensée a toujours réagi contre le cléricalisme, qui prêche l'humilité et pratique l'orgueil, et qui a pour morale : « *Faites comme je dis et non comme je fais* » ; — elle a toujours été contre son pouvoir absurde et immoral, qui conclut à l'obscurantisme, et voulu propager l'instruction. Le commencement de la lutte a été difficile, et nous comptons un grand nombre de nos frères qui ont été martyrisés, qui ont péri dans les cachots, sur les bûchers, dont le seul crime était de vouloir donner à leurs successeurs l'affranchissement qu'ils cherchaient eux-mêmes en professant leurs doctrines libérales.

« Nous devons conserver pieusement cet héritage, en continuant de combattre loyalement contre l'obscurantisme et l'immoralité protégés par le prêtre ; nous voulons avec tous nos frères continuer l'œuvre de rédemption, élever la Morale à la hauteur qui lui appartient, l'enseigner en dehors de toute immixtion religieuse ou surnaturelle, et le temps n'est pas éloigné où toute cette puissance, fondée sur l'ignorance et le mensonge, fera place à celle établie sur la raison et la vérité. Nous avons cette belle tâche à remplir ; c'est en nous unissant, en propageant et en protégeant l'instruction laïque, obligatoire et gratuite que nous arriverons à notre but. »

— Le citoyen *Drevet*, de Levallois-Perret, a fait déposer un très important travail (n° 13), présenté sous forme de dialogue entre un Libre-Penseur, partisan d'une Morale nouvelle, et un indifférent. Nous en avons fait de nombreuses citations.

Voici ce que le citoyen Drevet fait dire au moraliste :

« Je n'ignore pas que l'école philosophique la plus en vue aujourd'hui conteste à la Morale son caractère scientifique. Partant de ce principe : qu'il ne saurait y avoir science là où il n'y a pas unité d'appréciation, cette école prétend qu'on ne saurait pouvoir assigner à la Morale qu'une valeur relative, et qu'aucune loi ne s'en peut, conséquemment, dégager.

« Oui, mille fois oui, la Morale est parfaitement une science, une science positive, qui n'a rien de conjectural ; ses règles sont aussi certaines que celles de l'arithmétique ; et, de même

qu'un calculateur ne serait en rien dérouté dans ses calculs par ce fait : que certains peuples, à certaines époques, auraient admis (par impossible) que 2 et 2 font 5, de même, le moraliste n'est en rien embarrassé par cet autre fait : que les Lacédémoniens admettaient le vol, et les Romains l'adultère.

« *Deux* et *deux* ont fait de tout temps, font encore et feront toujours *quatre*, — l'humanité tout entière eût-elle, par aberration, admis le contraire !

« Pareillement, la Morale a été, est et sera toujours *une*, quelle que soit l'idée, plus ou moins juste, que les diverses générations humaines aient pu s'en former. »

« La loi morale, aussi bien que toute autre loi, devant avoir une raison d'être, il est hors de doute que, pour distinguer ce qui est moral de ce qui ne l'est pas, il faut être préalablement fixé sur le caractère constitutif de la moralité. En d'autres termes, pour se prononcer sur la valeur morale d'une chose, il est indispensable de savoir comment il faut que les choses soient pour être morales.

« Or, comme il est certain — de quelque manière qu'on raisonne — qu'on ne saurait admettre comme moral un seul acte humain contraire aux intérêts de l'humanité, il est naturel d'en conclure que, pour se conduire moralement, il faut se conduire d'une manière conforme aux intérêts de l'humanité, ou bien en tirer cette autre conclusion, qui revient exactement au même : que les hommes ont un intérêt réel à se conduire moralement. »

« La loi morale ne pouvant donc jamais être opposée aux intérêts de l'humanité, il faut bien nécessairement admettre, dès lors, qu'elle doit toujours y être conforme. Si elle doit toujours y être conforme, comment ne pas, logiquement, en inférer que la moralité de nos actes a pour critérium obligé le fait essentiel de savoir si ces actes contribuent ou contreviennent à l'intérêt général ?

« N'allez pas vous méprendre sur la nature de ma définition. Je ne prétends pas soutenir — ma pensée est toute contraire — que l'homme, c'est-à-dire l'individu, ne doit avoir d'autre loi que son intérêt, et qu'il suffise qu'une chose lui semble utile pour qu'il soit fondé à la croire morale. Ce serait faire de l'intérêt un mobile, au lieu d'un simple point de départ. Autant vaudrait, alors, ériger en loi le caprice de chacun ; ce qui conduirait tout droit à la destruction de toute société, à la négation de toute morale.

« Non ; lorsque je dis que l'intérêt est la raison d'être de la morale, j'entends parler de l'intérêt collectif seulement, et en aucune manière de l'intérêt d'un seul ou de plusieurs ; car, s'il est clair qu'un individu peut se figurer qu'il est de

son intérêt de s'approprier le bien d'autrui, il n'est pas moins clair qu'il ne saurait être de l'intérêt d'une société régulière de tolérer le vol, encore moins de le prescrire.

« Je résume donc cette partie très essentielle de nos investigations, en posant pour règle que : l'intérêt des hommes étant qu'une loi morale existe, il faut, comme conséquence nécessaire, que toute loi morale ait pour cause directe les intérêts de l'humanité, et pour effet tout aussi direct la satisfaction de ces intérêts.

« La Morale, dont on a si longtemps embrouillé l'origine, est donc tout simplement une nécessité sociale, que tout homme peut et doit comprendre. »

« S'il n'existait qu'un homme sur terre, il n'y aurait pas, à proprement parler, de loi morale pour lui. Aucun de ses actes ne pouvant exercer une influence, bonne ou mauvaise, sur d'autres que lui-même, le soin exclusif de sa conservation serait son unique loi, et la morale serait pour lui remplacée par l'hygiène, c'est-à-dire encore par l'intérêt bien entendu ; mais, cette fois, par un intérêt forcément égoïste et qui n'aurait rien d'immoral pour cela.

« Qu'un second homme vienne maintenant à surgir et à se trouver en contact permanent avec le premier, aussitôt des obligations morales naissent pour tous deux.

« La loi morale ne leur apparaîtra certainement pas, dès le début, nette et précise; mais elle n'en existera pas moins alors à l'état virtuel ; et, pour peu qu'ils tiennent à vivre en bonne intelligence, au lieu de se rendre l'existence insupportable, force leur sera bien d'adopter un *modus vivendi* nécessairement conforme aux intérêts de l'un et de l'autre. Disposés comme ils le seront, tout naturellement, à se rendre la pareille en toute circonstance, ils ne tarderont pas à s'apercevoir qu'ils ont chacun tout intérêt à ne pas froisser leurs convenances réciproques. De là à comprendre que *le droit* de l'un doit avoir pour limite *le devoir* envers l'autre, il n'y a qu'un pas.

« Le droit consiste ainsi dans le libre exercice des facultés de chacun, et le devoir dans le respect du droit des autres.

« De là la Justice, et de là aussi la Morale. »

« Nous exaltons, dans nos livres, les bienfaiteurs de l'humanité ; dans la vie pratique, nos hommages, nos honneurs, notre considération prennent un tout autre chemin : ils s'adressent à la richesse, à la puissance, à l'éclat. Nous engageons nos enfants à s'armer de modestie, de désintéressement, d'abnégation, de dévouement; nous leur recommandons, en un mot, l'exercice de toutes les vertus; et, le jour où ils pénètrent sur le champ de bataille de la vie, les malheureux s'aperçoivent avec stupéfaction que nul n'a le moin-

dre souci de faire usage des précieuses qualités qu'on leur a dépeintes sous de si belles couleurs. Bien mieux! ils ne tardent pas à se convaincre qu'elles leur sont infiniment plus nuisibles qu'utiles, — étant donnée la constitution de la société où ils sont appelés à vivre. En effet, de quelque côté que leurs regards se portent, ils voient le modeste échouer là où le présomptueux réussit; le dépourvu de conscience s'enrichir là où le délicat se ruine; l'impudent faire son chemin là où l'honnête reste en route; l'égoïste jouir de tous les biens là où le dévoué végète dans les privations.

« Et voilà le spectacle que, de temps immémorial, les pères réservent à leurs fils! Est-ce là du bon sens? Est-ce bien comprendre l'intérêt général? Si une conduite folle à ce point amène les plus déplorables résultats, à qui la faute?

« Terminons par un court résumé :

« L'homme étant destiné à vivre en société, et tous les membres de cette société ayant un égal désir de se procurer la plus grande masse possible de bien-être moral et matériel, il est de l'intérêt commun, bien entendu, que l'action des uns n'entrave pas l'action des autres. Pour arriver à ce résultat, il faut donner comme limite au droit de chacun le droit d'autrui. Le respect du droit d'autrui devient ainsi le devoir de chacun, et la balance entre ce droit et ce devoir réciproques constitue la justice. Pour peu qu'on soit ensuite pénétré de cette vérité fondamentale : que toute action, pour être jugée bonne, doit être trouvée telle, aussi bien quand on la subit que lorsqu'on la fait subir, aucune question de morale n'offrira plus la moindre difficulté, soit qu'on l'envisage au point de vue social, soit qu'on l'examine au point de vue individuel.

« En somme, la morale réside tout entière dans le principe de réciprocité, qui implique la reconnaissance du droit de chacun, le respect de ce droit, — c'est-à-dire le devoir, — et la justice, qui est la sanction de l'un et de l'autre — par la responsabilité des actes. — D'où il résulte qu'on doit considérer comme bien tout ce qui est conforme à ce principe, et comme mal tout ce qui lui est opposé. »

— Le Mémoire du citoyen *Emile Joindy* (N° 15) est un travail sérieux.

Le rapporteur de la quatrième Commission en a approuvé les conclusions, qui ont été votées par le Congrès; mais le Mémoire lui-même mérite qu'on en cite davantage.

Il est composé de deux parties, dont la première a formulé ces propositions :

« En principe, comme il ne suffit pas de démontrer à quelques uns seulement l'inanité des principes religieux pour régler les mœurs; qu'il faut que cette démonstration se fasse avec éclat et simultanément dans les grandes villes comme

dans les bourgades, parmi les peuples civilisés comme parmi les peuples moins avancés, des moyens d'action et une propagande considérable sont donc indispensables.

« Dans cette vue, nous concevons ainsi notre première proposition :

— « 1° Pour obtenir une unité d'action universelle, une Fédération universelle est créée. Cette Fédération comprend:

— « 2° Tous les citoyens et citoyennes qui comprennent notre but, quels que soient leur nationalité, leur profession et leur âge. Cependant, sont invités tout particulièrement: les pères et les mères de famille ; les membres de l'enseignement laïque; les savants; les législateurs; les conseillers municipaux, généraux et d'arrondissements, ou les personnes qui remplissent dans d'autres pays des fonctions analogues ; les rédacteurs et directeurs de journaux d'éducation et d'enseignement; les éditeurs d'ouvrages scolaires, à cause de l'influence prépondérante que toutes ces personnes peuvent avoir, soit sur la jeunesse, soit sur leurs concitoyens.

— « 3° Les membres de la Fédération, à quelque hiérarchie sociale qu'ils appartiennent, quelle que soit leur situation respective, s'engagent personnellement à ne plus embrasser aucun culte ou à n'en plus pratiquer aucun s'ils appartiennent à l'un d'eux;

— « 4° A user de leur influence, s'ils sont législateurs, pour obtenir la suppression du budget des cultes dans leur pays, s'il y en existe un ; à ne jamais dévier de cette ligne, quelles que soient les considérations extérieures qui pourraient les y engager;

— « 5° A employer leur science, leur philosophie à la démonstration de la vérité rationnelle, si défavorable qu'elle puisse être aux institutions en cours, et quelque désordre momentané que cette vérité pût causer;

— « 6° Aux Directeurs et Instituteurs à s'instruire et à se perfectionner eux-mêmes à un enseignement qui leur a été négligé, de façon à être bien pénétrés des principes inaltérables qu'ils devront inculquer à leurs élèves;

— « 7° A encourager la publication de livres et de brochures d'une propagande élevée et sincère, et non remplie d'inventions et de calomnies qui nuisent toujours à la cause qu'elles ont la prétention de soutenir;

— « 8° A prendre enfin toutes les mesures en rapport avec les mœurs, us et coutumes des pays où l'on opère, de manière à amener le plus prompt et le plus légitime succès possible. »

Dans la seconde partie, qui a pour titre : *De la Morale*, l'auteur a présenté des conclusions qui ont été votées par le Congrès, il est donc bien de citer les considérations suivantes qui s'y rapportent.

Science Morale

« Une Science Morale qui doit déduire d'une notion générale de causes quelles sortes d'actions tendent nécessairement à produire le bonheur, quelles autres à produire le malheur, doit faire que ses déductions soient érigées en lois et obéies, indépendamment de toute considération directe et immédiate dans la conduite, de bonheur et de misère.»

La Morale au point de vue physique

« La cohérence croissante des actes parmi les espèces organisées, en avançant des types inférieurs aux types supérieurs, marque que, en suivant la loi de l'évolution, les actions sont toujours de mieux en mieux accomplies en vue de l'intérêt de la conservation de l'espèce et du bien-être de l'individu.

« C'est ainsi que nous remarquons que plus l'organisme d'un être est simple, et moins il peut faire face au besoin indispensable de garantir même son existence ; et que, au contraire, plus sa structure est compliquée, plus il peut faire face à des combinaisons qui doivent lui assurer, — non seulement l'existence immédiate ou prochaine, — mais encore la vie à venir par des actes de longue prévoyance, de même que plus un homme est cultivé, plus il peut faire face aux combinaisons variées des exigences sociales. En même temps que ses devoirs de père de famille, d'époux et de parent, demandent des aptitudes déjà nombreuses, sa profession exige de lui de vastes connaissances; sa structure, bien développée, des exercices appropriés ; il éprouve la nécessité de s'intéresser aux sciences, aux arts, aux lettres, indépendamment des rapports que ces connaissances ont avec sa profession; il se soumet aux obligations sociales; il est à même de représenter les intérêts publics ; d'être juré, etc. ; au contraire, moins il est cultivé, plus sa vie est uniforme et sans variété, plus il est l'esclave d'une seule passion ou d'un groupe de passions ; ou l'esclave encore d'un groupe de ses semblables, d'une classe privilégiée, etc.

« La moralité d'une existence sera donc d'autant plus grande qu'elle aura pu faire face à plus d'exigences individuelles et sociales, telles qu'elles se rencontrent dans une vie où les rapports sont variés et nombreux ; et au contraire sa moralité sera d'autant moins grande que son développement aura été plus uniforme et moins varié, telle qu'elle est, par exemple, lorsqu'elle ne peut suffire qu'avec peine aux besoins personnels.

« L'aspect de la morale que nous venons d'envisager au point de vue physique nous amène à ces conclusions :

« 1° Que l'homme, pour atteindre le parfait équilibre de toutes ses facultés, a besoin de vivre dans une société qui

s'accorde avec sa nature, c'est-à-dire au milieu d'hommes constitués et développés comme lui ;

« 2° Que la conduite de l'individu ainsi constitué, est nécessairement composée d'actions qui répondent à toutes les exigences de la vie quotidienne, ainsi qu'aux circonstances dans lesquelles il lui est ordinairement donné de se trouver et à la part qu'il doit donner ou recevoir du milieu où il est placé.

« Une vie complète dans une société complète, c'est la parfaite correspondance de chaque unité sociale dont les activités sont parfaitement coordonnées avec l'agrégat des unités. »

La Morale au point de vue biologique

« Au point de vue biologique, nous disons que l'homme moral est celui chez lequel les fonctions de tous genres sont le plus convenablement remplies à des degrés proportionnés aux conditions de l'existence.

« Chaque fonction a un rapport, soit direct soit indirect, avec les besoins de la vie. En négligeant l'exercice d'une fonction, on néglige quelque chose de nécessaire à la vie; comme en poussant l'exercice d'une fonction à l'excès on peut produire sur les autres fonctions une réaction qui finisse par leur nuire.

« L'épuisement produit par une fatigue prolongée en est un sûr garant ; de même que l'inaction persistante d'une fonction amène tôt ou tard un affaiblissement qui est même rarement localisé.

« La conclusion de la science morale au point de vue biologique repose sur cette observation que la mise en jeu spontané de facultés convenablement proportionnées produit pour chacune, par l'action, sa part de plaisir, ou bien prévient, par la souffrance immédiate, de l'excès ou du défaut de l'une quelconque de ces facultés. »

L'auteur envisage aussi la morale au point de vue *psychologique* et au point de vue *sociologique*.

Il dit :

« La conduite générale peut être ainsi composée d'actions incompatibles. En même temps que ces actions correspondent à des sentiments appropriés, ces actions sont déterminées en vue de coopérations ou militaires ou industrielles.

« Quand les antagonismes sociaux sont habituels, la fidélité absolue à celui qui commande est considérée comme une vertu et l'obéissance comme un devoir. Le chef, d'ailleurs, obtient l'exercice de cette vertu parmi ses concitoyens, en punissant de mort ceux qui tentent de s'y soustraire.

« L'état d'antagonisme cesse-t-il d'être chronique; les hommes comprennent-ils les bienfaits de l'industrie et com-

mencent-ils à avoir besoin de défendre leurs propres droits et à reconnaître les droits d'autrui ; alors, la fidélité au chef devient suspecte, les lois despotiques de l'état sont bravées ; et l'indépendance politique des citoyens devient si nécessaire que, lorsque ces citoyens en sont arrivés à conquérir les droits qui s'y rattachent, la vertu consiste à défendre ces droits et la honte à les abandonner.

« Et la morale sociale complète la morale individuelle. »

Le citoyen Joindy présente ensuite les conclusions que le Congrès a votées et auxquelles nous renvoyons le lecteur.

— Le rapporteur de la Libre-Pensée de Sèvres (n° 21) ne présente que des résolutions sans considérations à l'appui. Ses résolutions sont, en général, conformes à celles votées par le Congrès. Nous relatons ceci :

« Les religions ayant pour base le surnaturel et l'abus des pratiques mystiques qui affaiblissent le moral, il est facile de comprendre la supériorité de la Libre-Pensée qui ne s'appuie que sur la science. »

— La Libre-Pensée socialiste du IV^e^ arrondissement de Paris a déposé un remarquable rapport (n° 33) qu'il est utile de faire connaître en partie :

« Il est possible que les premiers fondateurs de secte religieuse aient eu pour but d'établir une Morale générale, afin de policer les peuples encore à l'état barbare ; mais bientôt les intrigants, s'étant rendu compte que leurs disciples étaient surtout des gens crédules et faciles à tromper, se sont servis de leur supériorité et de leur influence pour subjuguer les populations, afin de vivre à leurs dépens. Aujourd'hui, l'univers est infecté d'une morale plus ou moins religieuse qui a rendu les hommes inhumains et insociables, parce qu'elle est fondée sur des rapports imaginaires des hommes avec un Dieu quelconque, que chacun se peint suivant son goût et son intérêt personnel.

« En résumé, nous déclarons que les Libres-Penseurs ne peuvent reconnaître qu'une seule Morale, qui est celle qui découle naturellement de la conscience humaine et qu'on peut diviser en deux parties : 1° la morale *individuelle* ou le devoir de l'homme envers lui-même ; 2° la morale *sociale*, qui consiste dans le devoir de l'homme envers ses semblables.

« Pour l'enseignement de cette morale, nous disons qu'il est complètement inutile d'avoir recours à une conception religieuse quelconque, car elle se révèle naturellement à chaque individu par la raison et la justice, ces deux grandes

notions que la nature prévoyante a placées dans le cœur des humains.

« Les religions donnent pour bases à leur morale les peines et les récompenses futures. Nous, Libres-Penseurs, nous sommes convaincus que la Morale est absolument indépendante de toute idée d'une vie future, et nous affirmons que la pratique de la vraie morale dépend essentiellement du milieu dans lequel l'homme vient au monde, et surtout de l'organisation sociale à laquelle il lui est impossible de se soustraire.

« Du reste, la Morale n'ayant d'autre but que la connaissance et le perfectionnement de l'espèce humaine, il est évident qu'elle ne peut être basée que sur la science démonstrative des lois qui régissent l'homme et la société, et, conséquemment, dégagée de toute idée et de toutes conceptions surnaturelles. »

— La Libre-Pensée de Nevers donne dans son rapport (n° 30) une définition de la morale, extraite d'un auteur, et qu'il serait trop long de reproduire. Il faut en retenir cependant cette phrase :

« La Morale suppose la liberté ; car un acte quelconque n'est moral que par elle. »

— L'Union des Sociétés du Nord, dans son mémoire (n° 20), au lieu de traiter le sujet scientifique de la Morale, s'est complu à rechercher dans la Bible les passages qui sont en contradiction avec la Morale elle-même. Il n'y a rien à citer au point de vue de la science.

— Le délégué du groupe Rouget de l'Isle, de Cherbourg, a présenté un rapport (n° 28) avec des conclusions que les Libres-Penseurs liront avec intérêt :

« La Morale n'a rien à voir avec les religions. L'enseignement des Eglises, nous le connaissons ! Il n'y a qu'à lire le Coran et la Bible pour être fixé. Ah ! certainement il y a bien dans ces Livres quelques vérités parmi beaucoup d'erreurs. Ainsi, le sable aurifère laisse apercevoir quelques paillettes d'or. Mais, pour quelques vérités debout, combien de mensonges qui se dressent ! Ne cherchons donc pas la Morale dans la religion ; elle n'y est qu'à titre de trompe-l'œil, pour donner le change.

« Quant à l'immoralité des religions, elle est évidente, nous l'allons voir.

« N'est-ce pas déjà une chose immorale que de comparer

les peuples à de jeunes enfants dont il faut endormir toutes les facultés pour mieux les conduire?

« Faire le bien, éviter le mal par l'espoir des récompenses éternelles ou par la crainte des châtiments éternels, c'est bien peu digne, et c'est, on l'avouera, une singulière façon de comprendre la dignité et la responsabilité humaines que d'indiquer à toutes nos actions de semblables mobiles.

« Le clérical spécule pour l'autre vie ; le martyr espère en la canonisation.

« Le véritable Saint, de nos jours, n'est pas celui qui se retire dans le désert pour y prier, ni celui qui entre dans une de ces geôles cléricales qu'on nomme un couvent ; mais le citoyen qui emploie tout son temps et toute son activité à la résolution des questions sociales, à l'extinction du paupérisme, à la diffusion plus grande des Sciences, de la Morale et du Droit. La Morale religieuse, c'est l'individualisme dans ce qu'il a de plus grossier ; la Morale indépendante, c'est le moule utilitaire, c'est la morale féconde, qui doit donner aux nations des mœurs plus sages, plus policées, et partant plus humaines.

« Qu'on ne nous parle donc pas de morale à propos de religion, lorsque, dans toutes les églises, on donne comme idéal à l'être humain le renoncement aux biens de ce monde, le mépris de ses parents, l'oubli de la patrie, la glorification des « Saint-Barthélemy ! » — Religions barbares, morales étranges, où l'homme naît toujours avec la même faute originelle, dans laquelle pourtant cinq minutes de contrition rachètent vingt ans de crimes, et où, suivant la parole de l'Evangile que « le royaume des cieux est aux pauvres d'esprit », être bête alors est un passeport en règle, et le meilleur des passeports pour mériter le ciel. »

— La résolution qui termine le rapport est publiée en entier dans le travail du Rapporteur de la quatrième Commission.

— Le Rapport (n° 14) de la citoyenne *Grosse*, du Groupe « Ni Dieu, ni Maître », d'Epernon, sur la question numéro 4, conclut ainsi :

« Les vices, les maux qui ont gangrené l'humanité procèdent de la Religion, qui est basée sur l'ignorance et le spiritualisme surnaturel ; c'est donc du Matérialisme que jaillit la Science, la Morale, la Vérité. La terre étant notre mère commune, nous sommes tous pétris du même limon : elle est nous et nous sommes elle, et par conséquent tous frères. Notre premier devoir les uns envers les autres est la stricte solidarité ; notre droit social, des institutions fraternelles basées sur le travail, l'instruction, la liberté. Alors, agissant selon la Conscience, faisant à chacun ce que nous voudrions

qu'on nous fît, observant la dignité personnelle, qui est de se respecter soi-même en respectant son semblable, il faut avoir pour base *le matérialisme*, et constituer puis enseigner la loi morale selon la Science, et indépendamment puis en dehors de toute conception religieuse ou surnaturelle. »

— Le Rapport (n° 17) du Groupe des Libres-Penseurs de Saint-Quentin (Aisne) propose ces conclusions :

« 1° Les Religions sont immorales, parce qu'elles sont basées sur des écrits répugnants, illustrés de chimériques sottises.

« 2° Il est de beaucoup préférable, et nécessairement utile, d'enseigner la morale à l'enfant, en lui indiquant les devoirs qu'il aura à remplir envers ses semblables, au lieu de lui inculquer de sottes croyances.

« 3° L'instruction religieuse n'engendre que la superstition et le despotisme, tandis que l'instruction civique nous donnera pour résultats : Progrès, Justice, Science, Humanité, Solidarité, réformes sociales et richesse pour tous.

« 4° La Bible devrait être considérée comme un livre pernicieux et, pour ce, supprimée, même après la séparation des Eglises d'avec l'Etat.

« 5° Une loi devrait être faite contre les livres immoraux, et la Bible tomberait sous le coup de cette loi. »

— Dans la Préface du livre *le Bien et la Loi morale*, de M^me^ *Clémence Royer* (n° 39) nous recueillons cette pensée de l'auteur :

« L'étoffe de l'Univers, comme l'a dit d'Alembert, n'est dans tout son ensemble merveilleux « qu'un fait unique et une seule vérité. »

« Ce fait, c'est l'unité et l'identité de la substance du monde, dont la fin est le bien absolu, c'est-à-dire *la plus grande somme de bonheur possible*. Cette vérité, c'est que tout ce qui augmente dans le monde la somme du bonheur est BIEN, tout ce qui la diminue est MAL.

« C'est là le résumé de toute « LOI MORALE. »

— Les mémoires déposés (n^os^ 12 et 16) contenaient aussi des pages destinées à la quatrième Commission ; mais, comme ils ont dû être communiqués à différentes Commissions, leur appréciation a été fort difficile pendant le Congrès.

— La Commission du Congrès a depuis fait examiner tous les Mémoires avec le plus grand soin. Les Extraits publiés le montrent. Pour les Mémoires dont il n'y a pas

d'extrait, le lecteur considèrera que le motif en est qu'il aurait fallu reproduire, presque mot pour mot, des extraits et des vœux à peu près identiques à ceux déjà publiés.

Après le rapport fait par le citoyen *Jules Allix* sur la question n° 4, on discute sur le principe de *la Morale*.

Le citoyen *Marc Rosenfeld-Cotar*. — « Si l'enseignement, en général, est un problème difficile, il le devient plus encore quand il est question de la morale. Tout le monde est d'accord que les anciennes méthodes doivent être abandonnées, même dans les sciences où l'on a l'expérience pour ne pas s'adresser toujours à la mémoire et rien qu'à la mémoire. La tâche de l'enseignement est d'empreindre, dans les tendres cervelles, les résultats de nos recherches scientifiques et les notions acquises par l'entendement. La Libre-Pensée, surtout, devrait voir dans l'enseignement le moyen de développer la raison de la jeunesse, et, en même temps, d'en faire disparaître les préjugés et les idées erronées entassés par une suite de siècles. Nous blâmons, et à juste titre, une méthode d'enseignement qui néglige l'intuition et le jugement. Si cela est évident pour les sciences physiques, lesquelles peuvent, en grande partie, fournir à chaque être réfléchissant maintes occasions de vérifier, par soi-même, les lois énoncées, cela est, à plus forte raison, nécessaire pour les notions abstraites. La difficulté ne peut qu'augmenter quand nous voulons enseigner la morale. Celle-ci n'est pour nous que l'ensemble des règles qui doivent diriger nos relations familiales et sociales ; elles peuvent changer à mesure que nos mœurs deviennent plus polies. Or, nous tomberions dans l'erreur de l'ancienne méthode, si nous adoptions la morale comme objet direct d'enseignement ; car, du moment que nous proclamons des principes, nous statuons des dogmes et nous renonçons à l'idée et à la tendance du progrès. Nous ne faisons que nous tourner dans un cercle vicieux. Nous rééditons ce qu'ont fait les religions qui ont tant corrompu la Société humaine, qui ont créé l'hypocrisie.

« Ce serait, en effet, arrêter des préceptes, des commandements investis d'un caractère d'immobilité, comme feraient les Conciles des Eglises. Des dogmes immuables, consacrés par des assemblées de quelques individus, étaient proclamés comme seuls capables de régénérer la race humaine ; on en resserrait l'ensemble dans des manuels appelés catéchismes, que la jeunesse devait apprendre par cœur. Il en est arrivé

que malgré les quelques bribes de morale qui y figuraient, les jeunes générations s'habituèrent à marmotter ce langage abstrait sans y penser le moins du monde. Beaucoup de belles phrases, assez souvent de bonnes règles de conduite sont sur les lèvres de tout le monde, sans que l'on cherche à se pénétrer de leur contenu, moins encore de les mettre en pratique. Or, il faut abandonner ce système. Il faut remplacer la morale par le devoir. Mais, gardons-nous bien de faire, sous une autre forme, ce qui a donné de si mauvais résultats. Rien que l'enseignement de l'histoire nous fournirait la matière de faire inculquer aux générations les notions de tous nos devoirs sociaux. Écartons-en les massacres et les boucheries, qui s'appellent guerres politiques et religieuses, tenons-nous en au développement progressif du genre humain, et les devoirs, qui nous incombent comme héritiers de tous les efforts, que l'humanité a dû employer pour accomplir ce progrès, auront leur évidence. Mais, surtout, gardons-nous de statuer des dogmes qui engagent les générations futures, moins encore de rédiger des formules destinées à être récitées machinalement. Faisons et enseignons à chacun de faire son devoir par la déduction et le raisonnement. »

Le citoyen *Emmanuel Delorme* dit qu'il ne doit pas plus y avoir de morale libre-penseuse que de morale religieuse. Même la morale dite indépendante n'est pas plus une morale que la morale religieuse. Toutes ces distinctions sont des subtilités, qui ne se basent sur rien et n'existent réellement que dans les mots, car l'on connaît autant de morales qu'il existe de peuples différents.

En réalité, le seul guide de l'homme est son devoir, et le devoir est ce qui constitue en propre la Morale. Plus et mieux les hommes accomplissent le devoir, et plus la morale est respectée. Resterait à rechercher l'étude du devoir, et à distinguer entre les devoirs individuels, familials et sociaux, ce qui nous amènerait aussi à l'étude du droit ; mais l'accomplissement du devoir, c'est la morale.

Le citoyen *Fleury*, délégué du IVe arrondissement de Paris, dit : « Le devoir de l'homme, c'est de garantir l'existence. Le droit de vivre est le premier des droits, et le devoir social, ou la moralité humaine, c'est d'assurer à tous l'existence, et conséquemment le travail qui en donne les moyens. »

Le citoyen *J.-B. Schaere*. — Je crois la question de la

Morale parfaitement étudiée et comprise. Pour résumer, donc, la discussion sur la question n° 4, je propose, au Congrès, d'adopter la résolution suivante :

« Les Religions sont immorales, parce qu'elles imposent l'abdication de la raison, la résignation et l'obéissance passive ; elles sont immorales, parce qu'elles fondent la pratique du bien sur l'espoir de la récompense et la crainte du châtiment.

« Il est nécessaire de constituer la morale et de l'enseigner en dehors de toute conception religieuse ou surnaturelle.

« La Morale a pour base la science des facultés de l'homme et leur développement continu en vue d'élargir, sans cesse, le domaine de la vie et de la conscience. »

Le Président met aux voix cette résolution, qui est adoptée à l'unanimité.

Le citoyen *Jules Allix*. — La résolution qui vient d'être votée est fort juste ; mais elle ne fait pas obstacle aux conclusions de notre rapport, non plus qu'à celles du citoyen *E. Joindy*, que nous avons proposé d'adopter et dont il est bon de vous donner une nouvelle lecture. Cette lecture faite, les conclusions du rapport, ainsi que celles du citoyen *Emile Joindy*, proposées par le rapporteur, sont également adoptées à l'unanimité par le Congrès.

En voici le texte relu par le rapporteur :

« Voici les conclusions du mémoire de M. Emile Joindy, que la Commission propose à votre adoption, en même temps que la proposition générale de déclarer « l'Immoralité des Religions : »

« D'après notre rapide résumé d'une science morale, étude inspirée des travaux des moralistes évolutionnistes comme Spencer, on comprendra aisément combien, en réalité, une telle méthode est loin de s'accorder avec quelque précepte religieux ou philosophique de renoncement ou d'espérance d'une vie future ; combien, au contraire, cette science demande d'observations, d'expérimentation et de connaissance des milieux sociaux pour être menée à bien.

« C'est dans ce but que nous allons indiquer quelles doivent être les mesures qu'il y aurait à prendre et que nous allons vous soumettre :

« 1° Il serait à désirer que l'instruction d'une véritable science morale soit répandue, et, à cet effet, que des livres

dans le genre de la « Morale évolutionniste » de Spencer, transformés en Manuels, clairement résumés, puissent être mis d'abord entre les mains des professeurs pour diriger leur conscience vers un enseignement positif et que de plus petits résumés soient mis entre les mains des enfants à divers degrés ;

« 2° Qu'en ce qui touche l'enfance, que rien ne soit négligé pour son développement physique et intellectuel, que son éducation et son instruction, suivies jusqu'à l'âge d'homme, soient toujours conformes en pratique aux droits et aux devoirs qui lui seront enseignés. De même que l'homme recevra de la Société tout ce qui constitue la possibilité de vivre dans le bien-être, de même il devra, en retour, contribuer au bien-être de la Société, selon ses forces et ses moyens ;

« 3° Qu'en ce qui touche la morale publique, il soit interdit à aucune Société d'exiger de ses membres des vœux qui soient contraires au droit commun. Le vœu de célibat que font les religieuses et les prêtres étant contraire au droit commun, doit être interdit. Ce vœu, d'ailleurs, est la cause d'aberrations sans nombre et d'attentats criminels sur lesquels il est inutile d'insister ;

« 4° Qu'au contraire, tout ce qui peut développer dans la Société le sentiment du beau, l'amour de l'ordre, l'admiration du juste, tout ce qui peut contribuer à rendre les hommes solidaires, comme les associations, les syndicats, les corporations, etc., etc., tout ce qui peut favoriser les relations internationales, et contribuer à l'amour de la prospérité universelle, doit être honoré, loué, favorisé, jusqu'à ce que ces sentiments soient devenus si naturels qu'on n'ait pas plus à s'en préoccuper que ne se préoccupe de l'alphabet un homme instruit. »

« La quatrième Commission vous propose d'adopter ces conclusions générales. »

Ces conclusions mises aux voix sont adoptées.

Après cette adoption, le citoyen *Odon de Buen*, délégué espagnol, fait un court exposé et propose l'adoption des conclusions suivantes, qui sont également votées, car elles ne changent pas le principe admis de « l'Immoralité des Religions », qu'elles ne font, au contraire, qu'expliquer et accentuer davantage.

« 1° La morale doit être universelle. Elle ne reconnaît pas de différence entre les hommes ;

« 2° La morale doit être fondée de façon à reconnaître les droits individuels et sociaux, et dans l'accomplissement des devoirs correspondants ;

« 3° La morale universelle prend ses matériaux dans l'anatomie, la physiologie, l'embriogénie et la sociologie ;

« 4° L'imposition contre les droits de l'homme oblige à la protestation révolutionnaire ;

« 5° Les prétendues morales religieuses, dès le moment qu'elles sont exclusionnistes et qu'elles rendent responsables des actes qu'elles ont commis, sont reprochables pour tous les hommes libres ;

« 6° L'histoire nous enseigne que les Religions ont acclimaté l'immoralité ;

« 7° La morale, dans son essence, doit se constituer sur les bases du Naturalisme, dans les détails, sur les accidents et les circonstances propres à chaque climat. Les lois morales sont susceptibles de modifications successives ;

« 8° L'enseignement de la prétendue morale religieuse est nuisible à l'homme. L'éducation doit se fondre dans la morale universelle positive. »

Le citoyen *J.-B. Schacre.* — Après le vote des résolutions sur la question n° 4, c'est la question de la femme qui doit venir. Comme tout le monde est d'accord sur cette question, je propose qu'on vote les résolutions qui s'y rapportent par acclamation.

La citoyenne *Louise Barberousse.* — Comme Rapporteur, je proteste contre cet enterrement de première classe.

Le citoyen *Schacre.* — C'était pour activer les travaux du Congrès.

Le citoyen *Jules Allix.* — Les femmes, au Congrès, ont le droit absolu d'avoir un rapport, comme il en est pour toutes les autres questions posées. Le Congrès n'est pas fait seulement pour les membres qui y assistent, mais aussi pour l'intelligence des questions et pour la propagande qui en résultera.

Le citoyen *Schacre.* — Je n'insiste pas, d'ailleurs.

Il est décidé que la question n° 5 viendra à l'ordre du jour du Congrès le lendemain, ainsi que la question n° 6, qui a rapport à l'Education.

La Séance est levée à 11 heures 40 minutes.

QUATRIÈME JOURNÉE

Mercredi 18 septembre 1889

neuf heures du matin

1re Séance. — Réunion des Commissions

(*Voir la note publiée à la page 102*)

deux heures

2e Séance. — Visite aux tombes des Fédérés, au Père-Lachaise

Sur la proposition du citoyen *Duval,* délégué de Saint-Quentin, le Congrès ayant décidé de se rendre, le mercredi 18 septembre, à la tombe des Fédérés de 1871, au Père-Lachaise, une collecte a été faite pour l'achat d'une couronne à porter au nom du Congrès.

Il y a rendez-vous, à deux heures, rue de Lancry n° 10, pour aller au Père-Lachaise.

Le citoyen *E. Odin* arrive avec la belle couronne d'immortelles jaunes qu'il a été chargé de faire confectionner et l'on part.

Deux citoyens se chargent de porter la couronne, qui montre qu'il s'agit d'une manifestation.

Elle est grande, entourée, comme ornement, d'une draperie rouge, sur laquelle est cette inscription : « *Les délégués français et étrangers du Congrès universel de la Libre-Pensée aux Martyrs de 1871.* »

En arrivant à la porte du Père-Lachaise, nous sommes nombreux ; là, nous sommes rejoints par beaucoup de congressistes qui attendaient leurs amis, et, en entrant au cimetière, c'est toute une foule sympathique qui fait cortège à la couronne et au Congrès.

On sait que nous allons au mur des Fédérés, et là, c'est une foule réelle groupée en amphithéâtre devant le mur

fatal, — devenu glorieux par cela même, — quand le citoyen *E. Odin*, après avoir appendu la couronne du Congrès, prend la parole et prononce le discours suivant :

« Citoyennes, citoyens,

« C'est sous la terre que nous foulons quesont les restes des derniers combattants de la Commune ; c'est contre ce mur que furent adossés les derniers Fédérés prisonniers, avant que les mitrailleuses de l'ordre n'accomplissent leur épouvantable besogne.

C'est ici que morts et blessés furent, pêle-mêle, ensevelis sous la chaux vive, par ordre de l'affreux gredin que la légende, faite par lui-même ou par les siens, représente encore, aujourd'hui, comme le « Libérateur du territoire. »

Au nom des amis parisiens, au nom de nos Groupes qui, à chaque anniversaire, apportent ici des fleurs et des couronnes, je dis merci aux camarades et amis étrangers, qui ont solidarisé leurs revendications avec les nôtres, en coopérant à l'achat de cette couronne.

Merci à vous, camarades d'Allemagne, d'Angleterre et de Belgique, qui, par cet acte, avez adopté nos martyrs et qui, aujourd'hui, pleins d'espoir dans les revanches sociales futures, venez dans notre pays, en frères et en amis, déclarer que nos morts, que nos martyrs sont aussi les vôtres, et que la cause pour laquelle ils sont tombés est non-seulement une cause nationale, mais une cause universelle, — la grande cause de la liberté de penser et de l'égalité sociale !

J'ai, tout à l'heure, prononcé le mot de *martyrs*. Oh ! oui, ils furent des martyrs, nos admirables vaincus, que la défaite a grandis dans leur apothéose.

Martyrs, ils le furent ; car, que sont les souffrances des martyrs du catholicisme à côté des souffrances des nôtres?

Que sont les souffrances de ceux qui espéraient la récompense dans une autre vie, à côté des souffrances endurées par les athées, par les matérialistes qui n'attendaient pas d'autre vie, qui ne pouvaient attendre que la mort lente des pontons, quand ce n'était pas les fusillades sommaires et la calomnie basse et lâche jetée sur leur mémoire ?

Ah ! les catholiques parlent de la flagellation et de l'agonie de leur Christ, mais cette flagellation et cette agonie peuvent-elles être comparées au martyre de Varlin, traîné dans les rues de Montmartre, la corde au cou, la figure et les mains hachées par les sabres, le corps meurtri de coups de crosse et troué en vingt endroits par les baïonnettes ?

Voilà le calvaire véritable ! Voilà ce que nous admirons ! c'est le calvaire de la Sociale et de la liberté de conscience !

Comme la mort de Millière, tombant au Panthéon en

criant : « Vive l'humanité ! » ces morts-là laissent loin derrière elles le calvaire de leur Christ, et les agonies de leurs Saintes névrosées.

Eh bien ! citoyennes et citoyens, dans vos pays où vous allez retourner, vous pourrez dire que nous savons honorer les morts tombés pour notre cause. Ce n'est pas que nous ayons le culte ou le fétichisme des morts, non ; mais c'est que ces morts représentent une idée, un drapeau, et que nous aimons venir sur ce terrain, où sont tombées les victimes de la répression versaillaise, évoquer leurs spectres et leur souvenir pour retremper nos cœurs et nos cerveaux que la douleur abat quelquefois ; nous aimons à venir ici, parce que ceux qui sont tombés voulaient ce que nous voulons, luttaient pour détruire ce que nous voulons détruire et que, quand nous parlons de nos morts, il nous semble que du sol où nous sommes, du terrain que nous foulons aux pieds, partent des voix criant vengeance contre les bourreaux, nous rappelant qu'il y aura vingt années bientôt qu'ils furent massacrés, qu'une génération a grandi, et que leurs assassins sont encore au pouvoir ; que les officiers de Versailles sont encore à la tête de l'armée, attendant avec impatience l'heure des nouveaux égorgements.

Après avoir ici évoqué nos morts, nous emportons du courage pour la lutte et la haine féconde, la haine forte et vivace contre les égorgeurs de nos frères !

Cela nous donne des forces nouvelles pour combattre les imposteurs du clergé et les voleurs du pouvoir !

Frères Allemands, Anglais, Espagnols, Belges, Polonais, dites à vos amis que, sur la tombe des victimes de la bourgeoisie, nous avons fait un pacte d'alliance ; dites que les penseurs, que les révoltés de tous les pays, ont refait et refont la grande internationale, — l'internationale de l'idée, l'internationale rêvée et poursuivie par une génération entière morte dans la lutte ; dites que les peuples n'ont pas de guerre à se faire, dites que les peuples ont les mêmes intérêts et que la lutte commune doit être faite contre tous les Tyrans ; dites que ce qu'il faut, c'est la Commune ressuscitée : c'est la Révolution sociale, la République universelle ! »

Emus et recueillis, les délégués allaient se retirer, quand, du haut du tertre, le citoyen Odin annonce que les délégués parisiens s'offrent de servir de cicérones aux étrangers et aux délégués de province, s'ils veulent visiter la nécropole et particulièrement les tombes de nos amis.

On manifeste le désir de visiter seulement les tombes des révolutionnaires célèbres.

A la suite du citoyen Odin, le Congrès et la foule se dirigent dans le vieux cimetière, vers la tombe d'*Eugène Pottier*.

« Ici, dit le citoyen E. Odin, — ici, est la tombe du grand poète Eugène Pottier. Elle est modeste comme il fût; car, malgré tous nos désirs, nous n'avons pas encore pu réunir les fonds nécessaires pour lui élever le monument qu'il a bien mérité.

J'ai dit que Pottier fut un grand poète, parce qu'il donna au peuple des poésies respirant un véritable souffle révolutionnaire; parce que, pauvre, il fut le Poète des pauvres; parce que, travailleur, il chanta les douleurs et les misères des travailleurs; parce que, socialiste révolutionnaire, il ne fit que des poèmes révolutionnaires; parce que, ennemi du pouvoir entre les mains de la bourgeoisie, il ne transigea jamais avec la bourgeoisie, travailleur il était. Quand il fut membre de la Commune, il resta le représentant du travail et, alors que les poètes comme Hugo se faisaient des rentes avec leurs poèmes glorifiant les exploiteurs, Pottier, en exil après la Commune, consacrait ses vers immortels aux exploités comme lui, aux pauvres comme lui, et, si l'on a osé dire, en parlant du siècle actuel, qu'il était le siècle de Hugo, nous avons le droit, nous, de dire, et de dire bien haut, que Pottier seul a su être et restera le Poète du peuple, le chantre incomparable de la Révolution prolétarienne.

Oui, il fut le chantre de la Révolution, car il fut le chantre de la misère; il flétrit dans ses beaux vers la machine qui broie les corps et déchire les chairs; il chanta les ménages pauvres où le pain manque, parce que l'industrie moderne condamne au chômage le père de famille; il lança de menaçantes strophes contre le veau d'or, contre le seigneur capital, le Dieu moderne qui écrase, qui brise, qui tue inconsciemment les pauvres diables qui se laissent engluer à son piège. Ses vers ont fait pleurer les mères et serrer les poings des exploités, et nous pouvons dire que, si la République a fait le tour du monde avec *la Marseillaise* de Rouget de Lisle, la Révolution fera de même son tour du monde avec les refrains de Pottier.

Je dis que Pottier fut un poète incomparable, parce que, presque seul de toute la pléiade des rimeurs, il dépeignit les souffrances et les misères du peuple, telles qu'elles sont. Permettez-moi de vous citer quelques passages seulement d'une pièce de vers à laquelle il a donné le titre significatif de *Jean Misère*. C'est l'histoire lamentable de l'homme du peuple privé de travail et qui se révolte à la fin contre les injustices.

Voici la plainte :

Je fus bon ouvrier tailleur;
Vieux, que suis-je? une loque immonde :
C'est l'histoire du travailleur,
Depuis que le monde est monde.
Ah! mais...
Ça ne finira donc jamais!

Puis, la colère gronde et il serre les poings, en parlant des exploiteurs, des juges et des prêtres :

Malheur ! ils nous font la leçon;
Ils prêchent l'ordre et la famille :
Leur guerre a tué mon garçon,
Leur luxe a débauché ma fille.
Ah! mais...
Ça ne finira donc jamais!

Le prêtre n'est pas oublié, et voici comme Pottier en parle :

De ces détrousseurs inhumains
L'Eglise bénit les sacoches,
Et leur bon dieu nous tient les mains
Pendant qu'on fouille dans nos poches.
Ah! mais...
Ça ne finira donc jamais!

Puis Jean Misère se fâche un jour, il prend son fusil et se bat.

Les révoltés sont vaincus, on les tue par centaines, par milliers, Jean Misère n'était que blessé et il termine une strophe par ce cri de révolte et de haine :

Quand on m'a retiré du tas,
J'ai crié : Vive la Commune!
Ah! mais...
Ça ne finira donc jamais!

Cependant, le découragement ensuite le prend, et à l'heure de sa mort il songe aux victimes :

Adieu, martyrs de Satory;
Adieu, nos châteaux en Espagne;
Ah! mourons! ce monde est pourri :
On en sort comme on sort d'un bagne.
Ah! mais...
Ça ne finira donc jamais!

Et Pottier termine ainsi la lamentable odyssée du pauvre dans une plainte suprême :

A la morgue on coucha son corps,
Et, tous les jours, dalles de pierre,
Vous étalez de nouveaux morts:
Les Ota es de la misère!
Ah! mais...
Ça ne finira donc jamais!...

Voilà comment savait écrire ce poète, qui aurait pu se vendre pour quelques billets de banque, mais qui a préféré rester pauvre, travailler durement et combattre le capital et ses souteneurs.

Nous avons le droit d'être fiers de notre Poète, comme nous avons le devoir de propager ses œuvres; nous travail-

lerons ainsi à la destruction d'un ordre social mauvais et contribuerons à l'avènement de la République régénérée, de la République sociale. »

Le Congrès se dirige ensuite vers la tombe de *Blanqui :*

Le citoyen *E. Odin* s'exprime ainsi :

« Citoyennes, citoyens,

« Ce bronze superbe est le produit d'une souscription populaire ; il représente Blanqui couché sur son lit de mort.

Je viens de dire, en parlant de Pottier, qu'il fut le poète de la Révolution ; je puis dire ici, sans crainte d'être accusé de flatterie, que Blanqui fut l'incarnation vivante de la Révolution même.

Fils de bourgeois, alors que ses destinées l'attendaient dans le barreau et dans la politique, s'il eut consenti à faire taire sa conscience, il apporta au peuple le concours de son grand talent, de son éloquence élevée et de son incomparable dévouement.

Révolutionnaire, il fut de toutes les luttes révolutionnaires. Il combattit tour à tour la Royauté, la République bourgeoise qui massacra les prolétaires en juin 1848, la Présidence de Bonaparte, l'Empire du même, les gens qui firent le Quatre-Septembre à leur profit, et aussi la République parlementaire, qui le garda dans ses prisons jusqu'en 1880, malgré les deux élections qui lui avaient donné le mandat législatif.

A peine remis en liberté, il recommença la lutte et fonda le journal : *Ni Dieu, ni Maître.* Il fut tout entier à la propagande jusqu'au jour où la mort impitoyable vint l'arracher à sa famille, à ses amis, au socialisme révolutionnaire.

Blanqui mourut à quatre-vingts ans, il avait subi quarante années de prison et deux ou trois condamnations à mort. Il a laissé plusieurs livres d'une grande portée philosophique et sociale. Dans l'*Eternité par les astres*, il se révéla comme penseur profond et comme savant de premier ordre. Il établissait cette thèse que nous soutenons : « L'Eternité de la matière se transformant sans cesse. »

Dans une brochure qui eut un grand retentissement : *L'armée esclave et opprimée*, il combattit l'institution des armées permanentes qui ruinent les nations, et se prononça pour l'armement de tous les citoyens.

Un ouvrage en deux volumes : *La Critique sociale*, publié après sa mort par ses amis, est un réquisitoire irréfutable contre la société actuelle. Il flétrit et stigmatise les vices et les crimes de la bourgeoisie dirigeante et apparaît alors comme un économiste de première force.

Tous ses livres sont lus et propagés par ses amis, et les socialistes les liront longtemps avec plaisir et profit.

Dans les mouvements révolutionnaires auxquels il se trouva mêlé, Blanqui fit toujours preuve d'une énergie indomptable et d'une sagacité surprenante.

Le féroce Thiers repoussa les offres de la Commune qui offrait de rendre tous les otages en échange de Blanqui. Il disait : « que rendre Blanqui à la Commune, c'était lui donner un corps d'armée et la victoire, et que la Commune alors à demi-vaincue, se serait relevée sous l'impulsion de l'énergique vieillard. » Qui sait, en effet, de quoi auraient été capables des hommes électrisés par l'ardeur dévorante du célèbre révolutionnaire ?

Blanqui avait ceci de particulier, que toutes les fois qu'il fut mêlé à un mouvement révolutionnaire, il sut être à la hauteur des événements, et que toujours il tenta de donner à l'action une tendance populaire et socialiste.

La transformation sociale était son seul but. A la différence d'autres révolutionnaires romantiques, qui voulaient le pouvoir pour y vivre, il voulait, lui, ce pouvoir pour le peuple, pour transformer les rouages de la société, et pour assurer au peuple, à la foule, le bien-être et la liberté.

Le grand artiste qui fut chargé par ses amis du monument élevé par souscription populaire, l'a représenté sur son lit de mort une couronne d'épine posée sur son corps inerte et glacé, couronne d'épine, hommage suprême à tant de dévouement, de talent et d'abnégation mis au service de la masse, de la grande foule, qui s'est souvenue de lui pour lui donner le dernier hommage tant mérité, un monument digne de son grand cœur et de son puissant cerveau.

Le nom de Blanqui est universel, et aujourd'hui il ne reste plus rien des injures que la bourgeoisie lui adressa, — car celui-là aussi fut en butte aux attaques des envieux. Il eut ses détracteurs, il fut calomnié par la presse vénale qu'il démasqua avec tant d'énergie, il fut injurié par les coquins et les ambitieux. Des injures et des calomnies il ne reste plus rien sur la mémoire du lutteur incomparable. Elles n'ont fait que le grandir dans les cœurs de ses amis, que rendre sa grande figure plus douce et plus admirable ! Aujourd'hui, ceux qui tenteraient de recommencer les diatribes ne pourraient pas plus ternir sa mémoire qu'un oiseau ne pourrait briser ce bronze en l'effleurant de son aile.

Les socialistes révolutionnaires savent honorer la mémoire de Blanqui ; la foule, qui lui a fait cortège lors de son enterrement, vient aux anniversaires couvrir son tombeau de fleurs rouges ; c'est une façon de témoigner que la Révolution est dans les cœurs et dans les cerveaux.

Libres-Penseurs et socialistes, nous avons pour mission de marcher sur les traces de Blanqui et de faire triompher, dans le monde entier, la fière devise qui fut la sienne : « *Ni Dieu, ni Maître.* »

Près de la tombe de Blanqui est celle de notre ami *Emile Eudes,* qui fut son disciple et son continuateur. Le Congrès s'y dirige, et là, le citoyen E. Odin, s'exprime ainsi :

« Citoyennes, citoyens,

Cet amoncellement de couronnes marque la tombe du citoyen *Emile Eudes,* qui y fut apporté il y a un peu plus d'un an, à la fin juillet 1888, un jour que son enterrement a fait historique.

Emile Eudes était le disciple dévoué de Blanqui et, comme lui, un socialiste révolutionnaire.

Condamné deux fois à mort, il se réfugia, après la Commune, en Angleterre, où il résida jusqu'à l'amnistie. Rentré en France, en 1880, il reprit sa place aux côtés du vieux lutteur. Après la mort du chef, il fit partie du Comité révolutionnaire central, qui s'inspirait alors, dans tous ses actes, des idées et des doctrines du vénéré Blanqui.

Lors de la découverte des tripotages de la Légion d'honneur, il était avec la foule qui, par ses manifestations formidables, fit démissionner le président Grévy et empêcha l'élection de Jules Ferry.

En 1888, survint à Paris la grande grève des terrassiers. Le Conseil municipal de Paris refusa, à une faible majorité, il est vrai, de voter des secours aux grévistes. Eudes et ses amis décidèrent d'organiser la résistance, de faire produire aux meetings et réunions publiques les secours qui faisaient défaut aux grévistes.

Dans une réunion publique à la salle Favié, Eudes, nommé président, prononçait une allocution. Il flétrit les conseillers municipaux de Paris qui avaient montré leur haine du peuple en refusant de voter les secours demandés ; il dénonça la bourgeoisie gouvernante qui laissait affamer les ouvriers et ne trouvait pas d'autre remède à la misère du peuple que les sabres et les casse-têtes des agents de sa police.

Et au moment où, dans un cri d'indignation et de haine, il disait : « Honte aux conseillers réactionnaires, honte à la bourgeois... », il n'acheva pas le mot bourgeoisie, il s'abattit sur la table ; on s'empressa autour de lui ; tout fut inutile ; il était mort, mort à la tribune, dans la lutte pacifique, il est vrai, mais en pleine lutte, et pour les prolétaires qu'il défendait! Sa mort est aussi glorieuse que s'il était tombé à la barricade.

Les terrassiers, les ouvriers parisiens lui firent de grandioses funérailles. A cette occasion, il se trouva un ministère pour ordonner des charges de gendarmerie et de police contre un cortège pacifique.

Un ministre, ci-devant radical et phraseur sonore mais

creux, dont le nom est déshonoré, fit charger contre des drapeaux rouges, contre des couronnes d'immortelles pourpres, payées alors sur les privations mêmes des ouvriers, pour celui qui était mort en les défendant.

Les gendarmes, recrutés dans la banlieue, déchargèrent leurs fusils et les agents dégaînèrent contre une foule recueillie ; les amis du mort, pour éviter une tuerie préméditée, se contentèrent de protéger le corbillard portant le corps du vaillant défenseur du Prolétariat ; des vieillards, des femmes et des enfants furent blessés, foulés aux pieds, et le ministère eut la honte d'une provocation inutile, qui aurait pu, quand il cherchait la satisfaction d'une journée, faire égorger l'élite du prolétariat parisien.

Les socialistes, qui ont évité, ce jour-là, la bataille offerte par le ministère radical, se réservent le droit de choisir l'heure et le moment, car il convient toujours de penser que le châtiment doit venir aux coupables.

Citoyennes et citoyens, le monceau de couronnes qui couvre cette fosse provient de toutes les visites qu'a reçues Emile Eudes à l'anniversaire récent de son enterrement. En rentrant dans vos pays, ne manquez pas de dire à nos amis, à ceux qui vous ont délégués au Congrès, de quelle façon les Français savent honorer ceux qui consacrent leur vie à la cause du peuple. Dites-leur que ce peuple parisien, tant calomnié par la réaction de tous pays, sait conserver, au fond de son cœur, le souvenir de ceux qui succombent dans la mêlée, soit qu'ils soient fauchés ou fusillés au mur, au sinistre roulement des tambours, soit qu'ils meurent, comme Blanqui et Pottier, après avoir souffert pour la Révolution, soit qu'ils soient tombés dans la lutte pacifique comme tomba Emile Eudes !

Dites à vos mandants, à tous ceux qui, dans vos pays, espèrent en la rénovation sociale, que le sang versé dans les Révolutions a fait surgir des soldats nouveaux, dites-leur que les grandes idées des morts hantent les cerveaux prolétariens et que nous avons l'espoir que bientôt tous les peuples, entraînés par la force de l'idée qui guide le Prolétariat, se lèveront pour écraser tous les tyrans ; dites-leur que pour cette grande lutte nous sommes préparés et que nous saurons faire notre devoir pour la conquête de toutes les libertés, pour le triomphe définitif de la République du peuple, de la République vraie, de celle qui aura pour Code la solidarité, et pour but le bien-être et la justice universels. »

A peu de distance de la tombe du citoyen Emile Eudes est celle de notre dernier mort, le citoyen Félix Pyat.

Le citoyen *Schacre* prononce son éloge en ces termes :

« Citoyennes, citoyens,

« C'est le 8 août dernier que Félix Pyat, accompagné à sa

dernière demeure par tout un peuple de prolétaires, a été descendu dans cette tombe, à l'ombre de ces grands arbres qui s'élancent dans le ciel comme pour y chercher la liberté que les morts disputent à leurs racines.

Ainsi Pyat, pendant près de trois quarts de siècle, lutta pour la liberté au milieu des décombres du passé, toujours mêlé au peuple, le cœur ulcéré de ses misères, la tête pleine de ses aspirations et le cœur toujours levé vers les hauts sommets de la Révolution sociale.

Né en 1810, à Vierzon, d'une famille bourgeoise, mais d'une mère qui était bonne pour les malheureux, il prit, dès sa dix-huitième année, la résolution de devenir, non pas comme son père l'avocat des intérêts privés, mais le défenseur de tous les opprimés.

Il a tenu sa promesse jusqu'à la mort, et quelques jours avant qu'elle ne vînt le frapper, sa voix de quatre-vingts ans proclamait encore l'égalité sociale, la souveraineté du peuple et jetait l'anathème à la dictature menaçante.

Il a tenu sa promesse depuis le jour où, en 1831, au banquet des étudiants berrichons, il remplaçait le buste du roi par le buste de Danton.

Journaliste, orateur, auteur dramatique, membre de la Commune, député, il reste inflexible jusqu'au dernier jour, à travers la Monarchie et l'Empire, à travers la République bourgeoise de 1848 et de 1870, à travers toutes les réactions.

Le journalisme et la tribune ne suffisent pas à son apostolat révolutionnaire. Il lui faut encore le théâtre et il enfante, au milieu des tourments et des périls, ces drames sociaux qui s'appellent *Le Chiffonnier de Paris, Ango, Les deux Serruriers, Diogène,* et où il développe, en de dramatiques contrastes, cette antithèse sociale qui est l'obsession de sa vie : le peuple à la fois souverain et misérable.

Vers la fin de sa vie, il a voulu résumer ses idées sur l'organisation de la République sociale, en un livre substantiel et court, *les Cahiers du peuple*, recueil d'études géniales, où les grands problèmes de notre époque sont fièrement abordés et résolus, sans faiblesse ni concession à l'égoïsme atavique, par l'application rationnelle des principes de la première Révolution.

Lisez ce livre, citoyennes et citoyens. C'est le bréviaire du républicain, le catéchisme du libre-penseur socialiste. L'amour de l'humanité y éclate à chaque page en lumineuses révélations.

Et pour tant de labeur, quelle récompense ?

Hier, dans la vie, l'amende, la prison, l'exil, la condamnation à mort ; aujourd'hui, dans la tombe, la gloire et la reconnaissance de l'avenir.

Mais les hommes comme Pyat ne se laissent pas influen-

cer ni par la cruauté des persécutions ni par les mirages de la gloire. Ils se dévouent par l'impulsion irrésistible de leur nature altruiste et croient s'acquitter d'une dette quand ils se sacrifient à leurs semblables.

Comme écrivain, Pyat est un maître. Il est lui-même, n'ayant jamais imité personne, et pour cela inimitable. Il a la précision, la concision synthétique de Tacite, la clarté de Voltaire, le mot tragique de Hugo et la pensée aimante de Michelet.

Il a le cœur d'un poète, le cerveau d'un réformateur et la plume d'un grand artiste avec toute la verve tranchante du pamphlétaire.

Ses articles sont des thèses complètes. Rien n'y manque ; tout y est à sa place. Quand ce merveilleux ciseleur a gravé sa pensée, il reste certes encore à broder sur le sujet, mais on n'y peut rien ajouter d'essentiel. Comme dans une œuvre d'architecture, il y a la base, le corps et le faîte ; — raison, puissance et poésie. C'est la pure harmonie du Parthénon dans le rhythme du Verbe.

Je ne puis parler de Pyat sans évoquer son image. Quand je le vis pour la première fois, il y a une dizaine d'années, je fus frappé de le voir, pour ainsi dire, tel que je me l'étais figuré en lisant ses écrits. Toute sa personne semblait n'être que la traduction plastique de son être moral. C'était pour moi une preuve de plus de l'identité de nature de la matière et de l'esprit.

Il avait le front large et droit, les cheveux bien plantés et longs, le nez d'un profil pur et nerveux, la barbe touffue et broussailleuse des indomptables, l'œil grand, noir, magnétique ; tout son corps était d'un ascète dévoré par l'idée, mais aussi soutenu par elle.

Il me semblait voir en lui le fils d'un druide et d'une athénienne, le cœur de la Gaule et le génie de la Grèce, la Révolution et l'Art intimement unis.

Un mot encore. Certains socialistes contemporains voudraient nous faire croire que nos théoriciens du socialisme et nos militants de la Révolution n'ont fait jusqu'après 1848 que du socialisme de sentiment. Ils l'ont dit de Charles Fourier, de Victor Considérant, de Pierre Leroux, de Cabet, de Louis Blanc et des autres. Il suffit de lire les ouvrages de ces socialistes pour se convaincre que le socialisme scientifique ne date pas d'hier et que ces utopistes, comme on les appelle dédaigneusement, avaient déjà diagnostiqué ou présenté les phénomènes et les symptômes de notre régime : le machinisme, la concentration capitaliste, la loi des salaires, etc., si bien que les habiles du capital n'ont pas manqué d'étudier leurs œuvres pour en faire eux-mêmes leur profit.

Quant à Félix Pyat, qu'on a aussi traité de sentimental ou de romantique, il n'a, je crois, appartenu à aucune école, et

je ne sache pas qu'il ait jamais conçu un plan d'ensemble pour la société future. Il n'en est pas moins profondément socialiste.

Etant en exil, en Angleterre, il a fondé en France, contre l'Empire, la société *La Commune socialiste révolutionnaire*, qui n'a cessé sa lutte qu'au retour de la République, en 1870. En 1871, il fut membre de la Commune de Paris.

La souveraineté du peuple est, pour Félix Pyat, le pivot immuable du droit, la base de l'état social. Ecoutez sa définition de la souveraineté :

« Souveraineté signifie propriété de tout bien comme de tout droit, sol, vote et arme :

« Le sol qui nourrit,
« Le vote qui dispose,
« L'arme qui protège,

« Ces trois attributs inséparables de la souveraineté. »

Voilà ce qu'il veut pour le peuple. Cette formule, quintessence de sa foi politique et sociale, a été la devise de toute sa vie.

Qu'on la grave en lettres d'or sur la pierre qui le couvre !

Et que le peuple en fasse une réalité, s'il veut être libre !

Honneur à Félix Pyat ! »

Nous nous dirigeons ensuite vers la tombe du citoyen Charles Delescluze, qui est un monument dessiné en forme de barricade.

Le citoyen *E. Odin* y prononce le discours suivant :

« Citoyennes, citoyens,

Ce monument, qui représente une barricade, a été élevé par souscription populaire à la mémoire de Charles Delescluze, un des plus ardents ennemis de l'Empire, qu'il a combattu dans le journal *le Réveil*. Charles Delescluze fut ensuite nommé membre de la Commune de Paris, qui l'a délégué à la guerre, au dernier moment de la lutte.

La Commune vaincue, Paris râlant sous les obus et les boulets versaillais, le citoyen Delescluze, qui avait combattu jusqu'au dernier moment, jugea la bataille perdue, et, comme il ne voulait point subir les outrages des vainqueurs, il alla fièrement à la mort, stoïquement, comme il était allé au combat, héroïquement, comme il avait toujours fait son devoir, il alla du côté où la réaction triomphait, où il savait qu'il allait mourir, seul, sans apparât, simplement, comme Vercingétorix jetant ses armes aux pieds de César triom-

phant, ceint de l'écharpe rouge des membres de la Commune, avec laquelle il était allé à l'honneur.

Voici la dernière lettre qu'il écrivit à sa sœur. On l'a gravée, comme vous le voyez, sur sa tombe. Ce furent ses dernières pensées, et ses amis, par un hommage suprême, ont voulu mettre sur le granit cette dernière lettre du vaillant citoyen, pour que la postérité pût juger par là ceux qui savent mourir ainsi. Elle est adressée à sa sœur :

« Ma bonne sœur,

« Je ne veux ni ne peux servir de jouet à la réaction vic-
« torieuse.

« Pardonne-moi de partir avant toi, qui m'as sacrifié ta
« vie.

« Mais je ne me sens plus le courage de subir une nouvelle
« défaite après tant d'autres, je t'embrasse mille fois comme
« je t'aime.

« Ton souvenir sera le dernier qui visitera ma pensée,
« avant d'aller au repos.

« Je te bénis, ma bien-aimée sœur, toi qui as été ma seule
« famille depuis la mort de notre pauvre mère.

« Adieu, adieu, je t'embrasse encore.

« Ton frère qui t'aimera jusqu'au dernier moment.

« Ch. Delescluze. »

Telles sont les dernières pensées de celui que la haine bourgeoise a représenté comme un violent, comme un féroce, comme un ennemi de la famille.

Il est bon que cette lettre soit là pour montrer aux passants qu'ici sont les restes d'une grande intelligence et d'une immense bonté.

Il est bon que les indifférents apprennent comment les nôtres savent mourir pour une idée sévère, et avec quelle abnégation, avec quel sentiment du devoir les socialistes savent, aux heures de péril, faire le sacrifice de leur existence même pour l'humanité. »

Le Congrès, très impressionné, se dirige ensuite vers la tombe de *Jules Vallès*.

Le citoyen E. Odin y parle en ces termes :

« Citoyennes, citoyens,

Ici est la sépulture de *Jules Vallès*, un grand cœur doublé d'un grand talent, l'un des plus brillants écrivains qu'ait possédé le parti socialiste. Jules Vallès, nommé membre de la Commune, combattit jusqu'au dernier moment.

Il parvint à échapper à la répression féroce, à la fusillade et aux pontons et se réfugia en Angleterre. Quand il revint en France, après l'amnistie, il collabora à divers journaux et fonda définitivement *le Cri du Peuple*, qu'il dirigea jusqu'à sa mort.

Il écrivit différents livres: *l'Enfant, le Bachelier, l'Insurgé, les Réfractaires*. Les premiers sont l'histoire douloureuse de Vallès enfant, adolescent et homme.

Vallès s'était destiné à l'enseignement. Il raconte les misères, les douleurs, les angoisses des pauvres en habits noirs, des instituteurs, et il s'est toujours attaché à montrer l'union de la blouse et de la redingote.

Les amis de Vallès, entre autres, une femme de grand talent qui fut son élève, entretiennent de fleurs la tombe de l'insurgé Vallès, qui les aimait tant. Ils ont fait graver sur le marbre une phrase, qui fut presque une devise pour le mort : « *ce qu'ils appellent mon talent n'est fait que de ma conviction.* » Il y a là du vrai : l'homme qui a une pensée dans le cerveau, un amour ou une haine au cœur, n'a pas besoin de grand talent pour bien exprimer sa pensée, pour dépeindre son amour ou sa haine.

A la mort de Jules Vallès, le peuple parisien lui fit de belles funérailles : cent mille personnes accompagnèrent son corps au cimetière, sous les plis flottants du drapeau rouge déployé.

Des socialistes allemands résidant à Paris, reconnaissant les services rendus par Vallès au socialisme universel, apportèrent leur tribut et lui offrirent une couronne, témoignant ainsi leur sympathie internationale au prolétariat parisien.

Contre cette couronne portée par nos frères allemands, la jeunesse réactionnaire des écoles tenta une manifestation hostile ; les socialistes parisiens défendirent la couronne et corrigèrent la turbulente jeunesse revancharde. Ainsi fut affirmée à la face de tous la solidarité étroite des travailleurs de tous pays, dans les luttes de la pensée et dans l'expression de leurs sentiments de solidarité révolutionnaire. »

Le Congrès, suivant l'itinéraire que lui trace son guide, se dirige enfin vers la tombe de *Gustave Flourens*, qui fut membre de la Commune, et qui périt lâchement assassiné lors de la sortie faite contre Versailles.

Le citoyen E. Odin y parla ainsi :

« Comme vous le voyez, citoyennes et citoyens, le corps de *Gustave Flourens* a été déposé dans la sépulture de sa famille.

Fils de Pierre Flourens, homme d'une science incontestable, Gustave aurait pu prétendre aux plus hautes destinées;

mais il était doué d'un esprit chevaleresque et d'un tempérament aventureux.

Après avoir fait de brillantes études, il se lança à corps perdu dans la lutte contre l'Empire et contre les iniquités de toutes sortes qui rongent le vieux monde.

Partout où l'on combattait pour la liberté, on était assuré de trouver Flourens. Il se battit pour l'indépendance de la Pologne, il porta son grand cœur et son vaillant bras aux insurgés Crétois, puis à Garibaldi, luttant pour l'Italie.

Quand tomba l'Empire, de honteuse mémoire, Flourens dépensa son activité dévorante à l'organisation des bataillons de la Garde nationale ; à la Commune, il fut au premier rang ; aux premières batailles aussi, l'un des premiers, il tomba pour la cause sacrée à laquelle il avait consacré sa vie : il fut assassiné, le 3 avril, à Châtillon, par des gendarmes auxquels il se livrait.

Les historiens, qui ont écrit l'histoire de la Commune, vantent son grand cœur et sa généreuse témérité. Son grand cœur, en effet, l'a poussé à trop de confiance envers les traîtres de la Défense nationale, qu'au 31 octobre, le peuple, dans un moment de juste colère, avait réduits, dans l'Hôtel de Ville.

Peut-être, suivant le conseil de quelques révolutionaires qui eussent voulu qu'on fusillât Jules Ferry, Jules Favre et les autres membres de la Défense nationale, les bataillons de Belleville auraient-ils pu faire proclamer la Commune dès le 31 octobre et sauver ainsi la France de la capitulation honteuse, car la Commune eut épargné l'écrasement ! Mais le trop généreux Flourens, incapable, lui, de trahison, ne soupçonnait pas la canaillerie de Ferry. Il obtint un répit pour les traîtres ; ceux-ci eurent le temps de se reconnaître et firent canarder par les mobiles bretons, les fédérés, les femmes et les enfants qui étaient sur la place de l'Hôtel-de-Ville, et reprirent leur position perdue.

Flourens a payé bien cher son moment de trop généreuse confiance ; il est mort assassiné cinq mois après par les prétoriens aux ordres de ceux mêmes qui lui devaient la vie.

C'était un grand cœur et un noble caractère, il a payé de la vie un moment de générosité.

Nous, nous n'avons que le souvenir de son dévouement à la cause des humbles et des meurtris ; il a versé son sang pour eux sur tous les champs de bataille pour la défense de la liberté humaine et pour l'indépendance des peuples martyrs ; c'est un héros et un martyr ; honneur à lui ! »

Après le discours du citoyen F. Odin, un seul mot a été ajouté par le citoyen *Jules Allix*, qui a fait remarquer que, la veille, la séance du Congrès des Libres-Penseurs était pré-

sidée précisément par le citoyen *Amilcare Cipriani*, qui était l'un des deux lieutenants de Flourens, et qui l'accompagnait au moment même de son assassinat, dont il a fait alors la relation.

Puis, le citoyen *J.-B. Schacre*, répondant au désir manifesté par la citoyenne Wilhelmi et d'autres membres étrangers du Congrès, d'aller dans le cimetière faire visite également aux étrangers éminents de la Libre-Pensée qui y reposent, notamment à Henri Heine, a prononcé ces excellentes paroles :

« Frères de la Libre-Pensée universelle,

Ici, va se terminer notre promenade funèbre.

En fraternisant avec nous sur les tombes de nos morts, vous avez affirmé l'union des peuples et des races.

A notre tour, du haut de cette nécropole, Golgotha de la Commune, Sinaï de la Révolution, nous saluons nos morts, et nous tendons les mains, par delà les frontières, à tous ceux qui, dans les patries les plus lointaines, combattent pour la Liberté, l'Egalité et la Fraternité.

Vive la République ! »

Et, devant la tombe du citoyen Flourens, un cri unanime de : *Vive la République !* salue ensemble nos morts de tous les pays, puis l'on se sépare à quatre heures et demie pour se retrouver, le soir, à la Séance générale du Congrès.

La Commission du Congrès.

QUATRIÈME JOURNÉE

Mercredi 18 septembre 1889

huit heures du soir

3e séance. — Discussion générale. — Question n° 5 du Programme.

La séance est ouverte à neuf heures dix minutes.

Le citoyen *Napoléon Navez*, le secrétaire de la Fédération internationale des Libres-Penseurs, qui, la veille, avait annoncé son arrivée, est présent à la séance.

Il est acclamé à l'unanimité comme Président.

Le citoyen *Napoléon Navez* remercie le Congrès de cette marque de sympathie, et prie les membres de désigner les Assesseurs.

Le Congrès désigne, à l'unanimité, les deux citoyennes *Louise Barberousse*, déléguée de la Ligue de la Protection des Femmes, et *Hedwig Henrich-Wilhelmi*, déléguée de la Libre-Pensée de Manheim, et de plusieurs Sociétés allemandes.

Puis, les citoyens *Gauthier*, de la Fédération des Sociétés de Libre-Pensée du Nord-Ouest, et *Dacheux*, délégué de la Libre-Pensée de Saint-Quentin.

LE PROCÈS-VERBAL

La citoyenne *Maria Vérone* donne lecture du procès-verbal de la séance de la veille. Il est adopté à l'unanimité, ainsi qu'il suit :

« La séance est ouverte à huit heures quarante-cinq, sous la présidence du citoyen Amilcare Cipriani.

La citoyenne Léonie Rouzade et les citoyens Foote, Wicksell et Cotar sont nommés Assesseurs.

Lecture du procès-verbal de la quatrième séance par la citoyenne Maria Vérone.

Le citoyen Delorme, comme rectification au procès-verbal, déclare n'être ni matérialiste, ni spiritualiste.

Le citoyen Jules Allix demande que son discours soit relaté au procès-verbal.

Après les rectifications faites, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Le citoyen Pasquier donne lecture de la Correspondance.

L'ancien Président de la Libre-Pensée de Saumur n'a communiqué que tardivement à son groupe les documents qu'il a reçus.

La Libre-Pensée du Var adhère au Congrès, mais n'envoie pas de délégué, ainsi que les groupes de Marseille, des Mureaux (Seine-et-Oise), de Cette et de Bucharest.

Lettre d'excuses de Constantin Mille.

Le citoyen Achille Jolly adhère au Congrès et envoie une brochure (Calendrier civil).

Le citoyen Hector Denis ne peut assister au Congrès, mais il envoie un Rapport sur la troisième et la quatrième question. Pour la troisième question, il défend la philosophie positive, parce qu'elle est l'expression même de la connaissance humaine. Il envoie une brochure sur la sociologie. — Pour la quatrième, il envoie une brochure sur la constitution de la morale positive, et parle de la subordination finale des questions économiques à la morale. L'évolution morale se fera en même temps que l'évolution économique.

Le citoyen Navez prévient qu'il arrivera mercredi matin au Congrès.

Après cette lecture, le citoyen E. Odin propose de faire une collecte pour acheter une couronne pour les fédérés. (Adopté.)

Le citoyen Jules Allix, rapporteur de la quatrième Commission, donne le compte rendu des Mémoires déposés par différents groupes.

Le groupe d'Argenteuil conclut à des dispositions réglementaires et demande la suppression du clergé et une surveillance contre ses agissements.

Le citoyen Trévaré, du groupe Rouget de l'Isle, de Cherbourg, demande que la morale indépendante soit enseignée dans les écoles en même temps que l'instruction laïque.

Le groupe du IVe arrondissement conclut à ceci : La morale ne doit être basée que sur la science.

Le groupe de Saint-Denis demande que la morale soit enseignée par des citoyens choisis à cet effet, ayant, par leur conduite, mérité l'estime de leurs concitoyens.

Le rapport de la Ligue des groupes du Nord, rédigé par le citoyen Deline, traite de l'immoralité de la confession, et dit que les bases de la morale sont la science et l'amour de l'humanité.

Le citoyen Walter Mar, de Leipsig, pense que la base de la morale est la nature même de l'être humain ; les lois morales doivent venir des lois naturelles.

Puis, le citoyen Jules Allix donne lecture de son Rapport, qui se résume ainsi : « Toutes les religions sont immorales, en ce qu'elles reposent sur des mensonges; la morale doit être basée sur la science et sur la raison. »

Il rend compte des autres Mémoires déposés et du livre de Mme Clémence Royer, sur *le Bien et la Loi morale*. Il conclut en proposant de déclarer l'*immoralité des religions*, et d'adopter en même temps les conclusions du citoyen E. Joindy, dont il a parlé dans son Mémoire.

Le rapport du citoyen Lemaître, qui a été étudié par le citoyen Wiet, conclut à l'immoralité des religions, en ce qu'elles abolissent la solidarité, la morale sociale, et poussent à l'intolérance.

Le citoyen Cotar fait un discours sur la nécessité d'enseigner la morale, et dit que la morale sociale peut se résumer en un seul mot : le devoir.

Le citoyen Delorme dit qu'il ne doit pas y avoir plus de morale libre-penseuse que de morale religieuse. Le seul guide de l'homme doit être son devoir.

Le citoyen Fleury, du IV^e^ arrondissement, fait un discours se résumant en ceci : que ce qui est moral, c'est ce qui garantit l'existence.

Les conclusions adoptées pour la quatrième question sont celles-ci :

Premièrement, la formule suivante, proposée par le citoyen Schacre :

« Les religions sont immorales, parce qu'elles imposent l'abdication de la raison, enseignent l'obéissance passive, la résignation, et qu'elles fondent la pratique du bien sur l'espoir de la récompense et la crainte du châtiment.

« Oui, il est nécessaire de constituer la morale et de l'enseigner en dehors de toute conception religieuse ou surnaturelle.

« La morale a pour base la science des facultés de l'homme et leur développement continu, en vue d'élargir sans cesse le domaine de la vie et de la conscience. »

Deuxièmement, les conclusions proposées par le citoyen Jules Allix, rapporteur de la 4^e^ Commission, ainsi conçues:

« Outre la formule de l'*immoralité des religions*, pour laquelle tout le Congrès est unanime, la Commission propose

l'adoption des conclusions du Rapport du citoyen *E. Joindy*, qui sont :

« 1° Il serait à désirer que l'instruction d'une véritable science morale soit répandue, et, à cet effet, que des livres dans le genre de la « Morale évolutionniste », de Spencer, transformés en manuels, clairement résumés, puissent être mis d'abord entre les mains des professeurs pour diriger leur conscience sur un enseignement positif, et que de plus petits résumés soient mis entre les mains des enfants à divers degrés ;

« 2° Qu'en ce qui touche l'enfance, que rien ne soit négligé pour son développement physique et intellectuel ; que son éducation et son instruction, suivies jusqu'à l'âge d'homme, soient toujours conformes, en pratique, aux droits et aux devoirs qui lui seront enseignés. De même qu'il recevra de la société tout ce qui constitue la possibilité de vivre dans le bien-être, de même il devra, en retour, contribuer au bien-être de la société selon ses forces et ses moyens ;

« 3° Qu'en ce qui touche la morale publique, il soit interdit à aucune société d'exiger de ses membres des vœux qui soient contraires au droit commun. Le vœu de célibat, que font les religieuses et les prêtres, étant contraire au droit commun, doit être interdit. Ce vœu, d'ailleurs, est la cause d'aberrations sans nombre et d'attentats criminels sur lesquels il est inutile d'insister ;

« 4° Qu'au contraire, tout ce qui peut développer dans la société le sentiment du beau, l'amour de l'ordre, l'admiration du juste ; tout ce qui peut contribuer à rendre les hommes solidaires, comme les associations, les syndicats, les corporations, etc., etc.; tout ce qui peut favoriser les relations internationales et contribuer à l'amour de la prospérité universelle, doit être honoré, loué, favorisé, jusqu'à ce que ces sentiments soient devenus si naturels qu'on n'ait pas plus à s'en préoccuper que ne se préoccupe de l'alphabet un homme instruit. »

Enfin, les conclusions du citoyen Odon de Buen, délégué espagnol :

« 1° La morale doit être universelle ; elle ne reconnaît pas de différenc entre les hommes.

« 2° La morale doit être fondée de façon à reconnaître les droits individuels et sociaux et sur l'accomplissement des devoirs correspondants.

« 3° La morale universelle prend ses matériaux dans l'anatomie, la physiologie, l'embriogénie et la sociologie.

« 4° L'imposition contre les droits de l'homme oblige à la protestation révolutionnaire.

« 5° Les prétendues morales religieuses, dès le moment qu'elles sont exclusionnistes et qu'elles rendent responsables

des actes qu'elles ont commis, sont reprochables pour tous les hommes libres.

« 6° L'Histoire nous enseigne que les religions ont acclimaté l'immoralité.

« 7° La morale, dans son essence, doit se constituer sur les bases du naturalisme, dans les détails, sur les accidents et les circonstances propres à chaque climat. Les lois morales sont susceptibles de modifications successives.

« 8° L'enseignement de la prétendue morale religieuse est nuisible à l'homme. L'éducation doit se fondre dans la morale universelle positive.

« La séance est levée à onze heures quarante minutes. »

Le citoyen *Jules Allix*. — Après l'adoption du procès-verbal, mais à son occasion, j'ai l'honneur de faire remarquer au Congrès que le Mémoire du citoyen J. Lemaître, qui n'a pu être compris au Rapport de la quatrième Commission, à la dernière séance, vient de nous être remis par le citoyen Wiet, qui en était chargé.

Ce Mémoire est un grand travail fort important. Je demande au Congrès, d'accord avec l'auteur, à être autorisé à en faire un *rapport annexe*, qui figurerait dans la publication des travaux du Congrès.

Le citoyen *J. Lemaître*. — Je m'en rapporte au Congrès à cet égard et au citoyen Rapporteur en particulier.

Le Congrès décide que le citoyen Jules Allix, rapporteur de la quatrième Commission, est chargé de faire le rapport annexe en question.

Le citoyen *Napoléon Navez*, président. — J'ai eu l'honneur d'assister, au nom de la Fédération internationale des Libres-Penseurs, aux fêtes qui viennent d'avoir lieu à Rome en l'honneur de *Giordano Bruno ;* je pense que le Congrès international de Paris trouvera bon que je lui propose de voter aux organisateurs des fêtes l'adresse suivante :

« Tous les Libres-Penseurs réunis en Congrès international, à Paris, se rallient aux manifestations organisées dernièrement à Rome en l'honneur de Giordano Bruno. »

Cette adresse votée par le Congrès de Paris sera, en même temps qu'une expression de sympathie, un encouragement et une force pour nos amis d'Italie.

Tout le Congrès s'associant à l'ordre du jour proposé par le citoyen *Napoléon Navez*, l'adresse est votée à l'unanimité.

Une lettre contenant le vote du Congrès sera immédiatement adressée à Rome au citoyen G. Bovio, l'un des organisateurs des fêtes en l'honneur de Giordano Bruno.

Le Secrétaire-général, le citoyen *E. Pasquier*, donne lecture de la correspondance.

Les citoyens *Ferdinando Borsari*, *G. Bovio* et *Théodore Contréras* s'excusent de ne pouvoir assister au Congrès. Ce dernier envoie un Mémoire sur la crémation (n° 43).

Le citoyen *Henri Vaudémont*, de la Commission de la Presse, fait part au Congrès des difficultés que les circonstances électorales opposent pour les comptes rendus à obtenir des journaux. Le *Rappel* a cependant publié un compte-rendu des premières séances du Congrès. La Commission de la Presse a fait différentes communications aux journaux ; mais ceux-ci prétextent tous que les nécessités des élections ne leur laissent ni loisir, ni place pour notre Congrès, qui cependant leur est tout à fait sympathique.

Le groupe de Libre-Pensée des *Invalides d'Ivry*, la *Libre-Pensée du Portugal* et la Société de la Libre-Pensée du *canton d'Elbeuf* envoient leur adhésion au Congrès.

Le citoyen *M. Lima*, qui ne peut assister au Congrès, écrit qu'il se fera un plaisir de visiter le « Musée des Religions » et d'assister au banquet.

Le citoyen *C. Chassaing*, conseiller municipal de Paris, s'excuse de ne pouvoir assister au banquet.

Le citoyen *des Essarts*, délégué des Sociétés belges. — Avant de commencer la discussion à l'ordre du jour, je viens, au nom de tous les Délégués au Congrès, aussi bien qu'en mon nom propre, remercier les citoyens Schacre et Odin des différents discours qu'ils ont prononcés au Père-Lachaise. Ce pélerinage et les excellentes paroles de nos amis seront un de nos bons souvenirs après le Congrès.

Question n° 5

Le citoyen Président donne la parole à la citoyenne *Louise Barberousse*, rapporteur pour la question n° 5, ainsi conçue : *Des droits de la femme. — Egalité civile et politique des sexes.*

Rapport de la citoyenne Louise Barberousse

1° Mémoire (n° 35) de la Libre-Pensée d'Anvers, dont le citoyen *Napoléon Navez* est le président :

« Ce mémoire, se basant sur la différence de structure de l'homme et de la femme, sur le volume inférieur du cerveau féminin, sur le moindre développement des circonvolutions cérébrales, enfin sur le sentimentalisme de la femme, constate entre les deux sexes une inégalité physique et intellectuelle.

Il constate, d'autre part, que les progrès réalisés dans l'instruction de la femme et l'aptitude incontestable qu'elle montre pour l'étude, lui font confier des fonctions jusqu'à ce jour réservées aux hommes.

Ce Mémoire veut que la femme puisse gérer ses propres intérêts, et que la signature de la femme ait la même valeur que celle du mari, dans les transactions civiles ou commerciales importantes.

Les femmes peuvent remplir les emplois administratifs compatibles avec leur constitution physique.

Il convient de développer l'instruction des femmes à tous les degrés, ainsi que l'enseignement des arts et métiers qu'elles peuvent exercer.

Quant aux droits politiques, les auteurs du mémoire ne pensent pas qu'il faille accorder à celles qui sont « incapables » ou « sensibles » des fonctions où doit s'exercer le jugement ; leurs idées personnelles sur le suffrage universel leur feraient refuser les droits politiques aux femmes.

Cependant, le Mémoire ferait une exception pour les femmes chefs de maison capables, et pour celles qui auraient une instruction suffisante.

Il termine en rappelant que tout droit est corrélatif d'un devoir ; et, oubliant que par sa nature même la femme a le grand devoir de la maternité, l'auteur se demande si les femmes électeurs ne réclameront point leur place à la frontière. »

2° Mémoire (n° 32) de la citoyenne *Emilie Saint-Hilaire.*

« L'analyse de ce Mémoire a été faite à la Commission par le citoyen *Lucien Dumesnil*, délégué du groupe Adrien Pasquier, de Rouen, dans les termes suivants :

L'auteur de ce Rapport questionne la société sur la situation morale et sociale où la femme....

La citoyenne *Emilie Saint-Hilaire*, interrompant. — Je proteste contre l'analyse que l'on fait.

Divers membres. — Mais attendez au moins la lecture du rapport.

La citoyenne *Emilie Saint-Hilaire.* — Ce n'est pas une analyse de mon Mémoire, c'est sa lecture que je demande.

Le Président. — Avant tout, il faut entendre la lecture du Rapport. Vous interviendrez après, s'il y a lieu.

La citoyenne *Louise Barberousse*, rapporteur, reprenant sa lecture :

L'auteur de ce Mémoire questionne la société sur la situation morale et sociale où la femme s'est, de tout temps, trouvée placée, et rappelle le progrès accompli par l'Angleterre et l'Amérique où les femmes sont appelées aux fonctions civiques.

Jetant un rapide coup d'œil sur la politique actuelle, elle en profite pour envisager l'extension du paupérisme, demande que l'on arrache la femme à l'influence du prêtre, pose en principe son émancipation et la séparation de l'Eglise et de l'État. Elle cite le mot de Proudhon : « Celui qui connaît la misère de l'ouvrier ne connaît rien : il faut connaître la misère de l'ouvrière »; touche d'un mot les plaies que notre devoir est de cicatriser, et conclut par cette idée que les hommes ont trop à faire dans leur travail de réforme humanitaire; que la femme doit en prendre sa part.

Ce travail est écrit dans une forme claire, et mérite d'être signalé. »

Signé : Lucien Dumesnil.

Pour copie conforme : Louise Barberousse.

3° Mémoire (n° 19) du citoyen *Guillaume Martin*, délégué du Groupe rationaliste de la Morale positive : « Ni Dieu, ni prêtres ! », de Lyon :

« La société cléricale n'a point fait à la femme la place à laquelle elle a droit comme mère et comme éducatrice. L'énergie réelle ne manque pas à la femme. Quant à la faiblesse intellectuelle qu'on lui reproche, c'est le fruit de l'éducation que les hommes lui ont fait donner : les hommes égoïstes ont voulu la femme sans défense. Une solide instruction laïque fera la femme forte et respectée. De bonnes lois de garantie devront lui assurer ensuite un salaire suffisant.

Dans ces conditions, la femme peut avoir les mêmes droits civils et politiques que l'homme.

CONCLUSIONS :

1° Que tous les délégués au Congrès international de 1889, des Groupes et Sociétés de Libres-Penseurs, prennent l'engagement d'honneur d'employer tous les moyens de propagande à leur disposition, dans leurs pays respectifs, pour assurer le plus promptement possible et faire proclamer par une loi l'égalité civile et politique des deux sexes ;

2° En temps de période électorale, ils feront tout leur possible pour faire introduire cette réforme dans le mandat à donner à leurs représentants ;

3° Une Commission spéciale sera chargée de la rédaction d'un manifeste d'ensemble, qui sera adressé au peuple et au gouvernement de chaque puissance, par les soins des délégués. »

Le Rapporteur de la 5e Commission,
LOUISE BARBEROUSSE,
Déléguée de la Ligue de la Protection des Femmes

Nous n'avons eu d'abord que ces trois Mémoires dans la Commission ; d'autres nous ayant été communiqués ensuite, nous avons dû ajouter à notre premier rapport ce qui suit :

« D'abord, une recommandation générale pour le Mémoire (n° 1) du citoyen *Jean-Paul Cée*, qui avait été déposé à la quatrième Commission, mais qui contenait, dans son texte, de nombreuses considérations importantes en faveur de la femme et de ses droits trop méconnus dans la présente société. »

4° Mémoire (n° 29) de l'Union des Sociétés de Libre-Pensée de la Région du Nord.

« Ce rapport rédigé avec beaucoup de droiture et de bon sens, conclut à :

1° L'Education patriotique de la femme ;

2° L'Egale rétribution du travail de l'homme et de la femme ;

3° L'Egalité civile et politique des deux sexes. »

5° Mémoire (n° 37) de la Libre-Pensée socialiste de Saint-Denis.

« Comme dans les précédents Congrès, et pour les mêmes raisons qu'il juge inutile de rappeler, ce groupe est partisan de l'égalité absolue des deux sexes au point de vue des droits civils et des droits politiques.

6° Mémoire (n° 33) du Groupe du IVe arrondissement.

Ce Groupe reconnaît en droit l'égalité absolue de l'homme

et de la femme; mais, sans examiner s'il lui appartient de retenir ce qui est à la femme, il remet à une époque indéterminée de lui restituer le vote et l'éligibilité. »

7° Mémoire (n° 11) de la Libre-Pensée, Groupe Voltaire, de Gex (Ain).

« Ce mémoire, qui respire le culte pur de la femme, conclut à l'égalité absolue des deux sexes. Il mérite d'être cité à part, et nous le recommandons pour les documents du Congrès. »

8° Mémoire (n° 42), introduit au Congrès par l'auteur, Mme *Hedwig Henrich-Wilhelmi,* de Manheim (Allemagne).

« Il conclut ainsi : « Les hommes libres sont seuls nos amis.

Le Radicalisme avec ses révolutionnaires, le Socialisme avec ses apôtres, la Science avec ses représentants, ce sont eux qui nous montrent la route que nous avons à suivre avec eux.

L'émancipation des femmes s'établira sur les bases suivantes :

1° Anéantissement de tout dogme; affranchissement de l'esprit de toute superstition religieuse; réconfortation de notre conscience par la science; éducation des enfants dans l'esprit libre-penseur.

2° Notre opposition médiate et immédiate contre toute tendance réactionnaire en politique; éducation des enfants dans l'esprit républicain.

3° Abolition du mariage dans sa forme actuelle par l'opposition la plus énergique contre toute prostitution de la femme en dedans et en dehors du mariage; garantie de l'existence indépendante de la femme par une concurrence libre et une rémunération équitable de son travail avec celui de l'homme; alliance étroite avec le mouvement social de notre époque; éducation des enfants selon les principes du Socialisme.

Or donc, l'émancipation des femmes signifie : Républicanisme, Socialisme et Libre-Pensée, ou Liberté, Justice et Raison.

Sur les ruines des églises, sur les tombeaux des tyrans renaît notre liberté; de la régénération du travail dérive notre droit. »

CONCLUSIONS :

— En résumé, et comme conclusion du Rapport que j'ai eu l'honneur de faire au Congrès pour la cinquième Commission, nous avons l'honneur de soumettre au Congrès les

conclusions ci-après, sur lesquelles nous sollicitons le vote du Congrès ou sa sanction, s'il y a lieu :

1° Les femmes ont droit à l'égalité civile et politique.

2° Y a-t-il lieu de leur dénier l'exercice de leurs droits?

3° Quels sont les moyens de réaliser la reddition des droits de la femme? (Etude à renvoyer à la Commission n° 9). (1)

Le Rapporteur,

Louise Barberousse.

Déléguée de la Ligue de la Protection des Femmes.

Le citoyen *Napoléon Navez*, Président. — Je crois être l'interprète du Congrès en remerciant le rapporteur de la concision et de la précision de son rapport qui a, en outre, le mérite de la brièveté.

Quant aux Mémoires envoyés par la Société de Libre-Pensée d'Anvers, ils émanent d'elle et ont été signés et transmis par le citoyen *Napoléon Navez*, comme président, sans qu'il ait eu à en faire lui-même la rédaction.

La citoyenne *Emilie Saint-Hilaire* demande à donner lecture de son Mémoire, qui n'a été qu'analysé dans le Rapport de la Commission. Elle a la parole à cet effet.

EXTRAITS DES MÉMOIRES DÉPOSÉS AU CONGRÈS SUR LA QUESTION N° 5

La citoyenne *Emilie Saint-Hilaire* a donné lecture au Congrès de tout son Mémoire (n° 32). — Comme l'auteur a fait imprimer son Mémoire après le Congrès, et qu'il est facile de se le procurer en lui en faisant parvenir la demande, la Commission du Congrès a pensé qu'il suffit de retenir les passages suivants, qui en donnent une idée générale :

« Homme qu'as-tu fait de la femme? — Qu'as-tu fait de celle qui, dans une société qui passe pour civilisée, a ces titres : titre de sœur, titre d'amante, titre d'épouse, titre de mère.

(1) Le Congrès consulté ensuite a voté à l'unanimité et par acclamation la première proposition.

Il a voté *non*, de même à l'unanimité, sur la question 2°.

Et pour le 3°, conformément aux conclusions du rapporteur, l'étude des voies et moyens a été renvoyée à la Commission n° 9, celle des propostions et vœux pour la propagande et le succès de la Libre-Pensée.

« Réponds, homme sans cœur; réponds aux questions que je t'adresse. »

Et l'auteur reproche à l'homme ses injustices et ses abus contre la femme, pour dire :

« Aussi, les femmes douées pour la lutte ont-elles le devoir de protester, au nom des victimes sociales.

« En Amérique, en Angleterre, des femmes ont obtenu des fonctions que nous voulons également obtenir, dans l'intérêt du bien commun.

« *L'homme seul est impuissant à trouver la vérité.* Le paupérisme ne sera extirpé de la société que lorsque la femme y aura acquis la place légitime que lui assignent la nature et la marche du progrès.

« Cultivons l'esprit de la femme : sa grâce et sa bonté naturelle adouciront l'homme et le rendront meilleur et plus heureux. La femme guidera l'homme et lui fera trouver la route du bonheur. La fraternité, la solidarité vaincront l'égoïsme.

« Arrachons le plus possible la femme au prêtre, nous travaillerons ainsi au bien de l'humanité, selon les lois immuables de la nature. »

— Le Mémoire (n° 42) de la citoyenne *Hedwig Henrich-Wilhelmi*, de Manheim (Allemagne), a pour titre : *Le droit de la femme est droit humain.* Les conclusions en ont été approuvées par le Congrès. Il convient d'en citer les extraits suivants :

« Une éducation favorable au développement intellectuel de la femme n'a été, jusqu'ici, qu'une rare exception acquise au prix de difficultés infinies, tant à cause des préjugés sociaux et des lois arbitraires, que de celles qui surgissent de la conscience timorée de la femme elle-même, car la conscience de la femme est encore toujours dominée par la religion, cette antique antagoniste de toute indépendance de la femme.

« Déjà le Livre-Saint des Indiens s'explique à ce sujet, de manière à faire de la femme l'esclave absolue de l'homme.

« Le christianisme depuis, poussé par la civilisation, fit de l'esclave une espèce de serve, et c'est toute la différence. »

« L'Eglise, par le célibat, condamna la femme comme étant le principe du mal, et le Concile de Mâcon (VI^e^ siècle)

discuta très sérieusement la question de savoir s'il fallait reconnaître à la femme une âme, oui ou non.

« Personne n'a moins que la femme raison de s'appuyer sur une religion qui, depuis quinze siècles, ne cesse de la *combler* d'injures, de violer sa dignité de femme et de la dépouiller de ses droits humains et civils. »

« L'émancipation de la femme ne signifie nullement, comme cela se suppose parfois dans la tête exaltée de certaines femmes, séparation de l'homme, divergence d'intérêts, mais, au contraire, rapprochement et fusion des intérêts communs aux deux sexes pour le but commun de la vie.

« Notre combat (pour les femmes) n'est pas un combat de la classe féminine contre la classe masculine. Les femmes ne forment pas une classe pour elles-mêmes, mais une partie de la grande classe des dépossédés en général. Il n'existe donc pour nous qu'un seul combat de classes : celui de la liberté contre la tyrannie, celui de la vérité contre le mensonge. Notre allié dans ce combat est chaque esclave voulant rompre sa chaîne, chaque ouvrier luttant pour le montant de son salaire, chaque peuple élevant des barricades contre ses oppresseurs. Nos ennemis sont tous les privilégiés et les puissants, tous les Seigneurs par la grâce de Dieu et de Memnon, tous les hypocrites, mâles ou femelles, revêtus de la peau du lion ou de celle du mouton ; car ce n'est pas pour un droit exclusif et égoïste que nous combattons, mais bien pour la justice humaine en général.

« Notre équivalence morale, civile et sociale avec l'homme, ce serait, pour lui comme pour nous, une victoire de la Liberté, l'aurore d'une Civilisation nouvelle en progrès. »

« En réalité, toute union sexuelle entre homme et femme, quand elle n'est pas contractée par l'amour et qu'elle n'est pas un acte de spontanéité réciproquement libre, est une *prostitution*.

« Or donc, une femme qui se respecte soi-même ne s'unira qu'à l'homme qui lui accorde volontairement toutes les prérogatives qu'il exige pour lui-même. En s'y refusant, il prouve qu'il ne la considère pas comme son égale. Est-ce là de la dignité ?

« Si parfois les jeunes filles préfèrent encore, en général, un mariage peu satisfaisant à l'état de célibat, c'est qu'elles ne voient que dans le mariage l'accomplissement possible de leurs aspirations personnelles et sociales. — En tous cas, si l'on prétend, et non sans raison, que la vocation la plus natu-

relle et la plus satisfaisante de la femme est d'être une bonne mère et l'éducatrice de ses enfants, on devrait avant tout créer des conditions sociales, intellectuelles et morales, qui permissent aux femmes de remplir convenablement leur mission ; — mais, de cette question importante, l'on ne s'occupe guère. »

« Quoi donc ! nous devons être les éducatrices de nos enfants sans être éduquées nous-mêmes ! Nous devons élever des membres utiles de la société, des citoyens dignes, sans savoir ce dont la société a besoin, ce que l'Etat peut et doit exiger des citoyens ! C'est impossible. Sans droits nous-mêmes, nous devons enseigner les droits aux autres ! C'est illogique. Pourtant, ce que nous enseignons, nos enfants le pratiqueront. La semence que nous déposons dans leurs jeunes cœurs lèvera, et son fruit donnera la récolte de l'avenir.

« Or donc, au nom de la sainte mission que nous avons à accomplir sur terre, au nom de nos devoirs de mères, nous demandons nos droits, oui, notre droit humain, tout notre droit ; nous le demandons à l'Etat, comme notre droit civil et politique ; nous le demandons à la Société comme notre droit économique; nous le demandons contre l'Eglise, comme notre droit moral.

« Le pouvoir domine, l'argent démoralise, le mensonge empoisonne tout;

« Liberté, justice, vérité sont leurs antagonistes ;

« Des trônes vient notre oppression, de l'argent notre dépendance, des prêtres notre humiliation ;

« Eh bien ! quelque fort qu'ils puissent nous tenter et flatter, ces despotes somptueux, ces richards superbes, ces calotins hypocrites, nous les repoussons avec mépris, nous leur jurons haine, haine implacable; car ils sont les auteurs de notre esclavage, les pères de notre infamie, les causes de notre avilissement.

« Les hommes libres seuls sont nos amis.

« Le radicalisme avec ses révolutionnaires, le socialisme avec ses apôtres, la science avec ses représentants, ce sont eux qui nous montrent la route, celle que nous devons suivre avec eux! »

Après cette déclaration éloquente, la citoyenne *Wilhelmi* a présenté les conclusions que le Congrès a adoptées, et qui sont indiquées à la Séance.

— Mémoire (n° 20) de l'Union des Sociétés de Libre-Pensée de la région du Nord :

« Nous qui voulons émanciper l'homme de la tutelle pernicieuse du clergé, si nous voulons faire que la femme ne soit pas, pour celui-ci, l'un de ses meilleurs agents, il nous faut d'abord émanciper la femme, dont la religion fait une esclave de l'homme. Il faut que nous fassions de la femme la compagne de notre vie, et conséquemment notre égale. Alors, consciente du rôle qu'elle aura mission de remplir dans la société, elle deviendra apte à briser les filets dans lesquels la prêtraille la retient et l'enferme dès sa jeunesse.

« Non-seulement nous voulons, pour la femme, l'égalité civile; mais nous voulons aussi son égalité politique. Qu'on ne vienne pas alléguer que son ignorance pourrait être préjudiciable à la République, car rien n'empêche de pourvoir à son éducation comme pour l'homme.

« Et puisqu'elle doit être chargée aussi de l'éducation de l'enfance, il faut qu'une instruction solide et scientifique lui soit donnée aussi bien qu'à l'homme. »

— Mémoire (n° 19) du groupe « Ni Dieu, ni prêtres », de Lyon.

Aux citations du rapport de la sixième Commission, la Commission du Congrès ajoute l'extrait suivant :

« C'est toujours ou presque toujours le prêtre qui est la cause première de la perte de nombreuses jeunes filles (par le catéchisme et le confessionnal).

« Où nous sommes encore coupables, citoyens, c'est quand la jeune fille est devenue grande et qu'elle est obligée de gagner sa vie. Au lieu de la soutenir et de la défendre dans ses revendications de salaire, nous l'abandonnons à ses propres forces contre ses exploiteurs. Il faudrait pouvoir nous entendre nous-mêmes, travailleurs républicains, et, au lieu de passer notre existence à discuter sur des questions personnelles, nous pourrions alors imposer à nos législateurs des lois de garantie pour l'existence des ouvriers des deux sexes. Ces lois puniraient strictement les patrons qui les violeraient, — lesquels sont, par suite, les auteurs conscients de la perte de la jeune fille qui, dans l'état actuel des choses, ne peut subvenir à ses besoins par son travail. »

— Mémoire (n° 17) de la Société de la Libre-Pensée de Saint-Quentin (Aisne). — Le Mémoire cite le livre d'Etienne Assolant sur le *droit des femmes*, et adopte ses arguments pour revendiquer l'émancipation de la femme. Il formule ces conclusions :

« Les lois qui retiennent la femme sous une tutelle injurieuse doivent être abrogées, ce faisant, nous aurons épuré

nos mœurs, fait de la femme une citoyenne et fondé la liberté. Affranchissons le sexe féminin si nous voulons avoir une Société honnête.

« Supprimons les bouges de tolérance : la police ne doit pas se mêler des plaisirs humains, pas plus que la morale sévère ne peut reconnaître à un gouvernement le droit d'organiser le mal pour le plus grand bonheur du genre humain. La débauche ne doit pouvoir trouver sa satisfaction qu'à ses risques et périls. Si la femme est émancipée et garantie contre ce qui peut la conduire à la honte et au déshonneur, il sera facile de reconnaître ce qui est vice d'avec ce qui est vertu, et de distinguer la femme honnête et trompée d'avec celle qui se dirigerait vers le mal de bonne volonté.

« Nous réclamons le droit de la recherche de la paternité.

« Et demandons :

« 1° Une loi de garantie forçant le séducteur à épouser la fille-mère, qui, après instruction préalable, sera reconnue méritante ;

« 2° Une loi de garantie contre le chantage de certaines prostituées, qui profiteraient de la recherche de la paternité pour en abuser ;

« 3° Enfin, que la loi du divorce soit plus libérale dans son application, et que l'on supprime l'illusoire séparation de corps. »

— Mémoire (n° 33) de la Libre-Pensée du IVe arrondissement de Paris :

« Les droits de la femme sont mathématiquement égaux à ceux de l'homme ; c'est pourquoi nous demandons l'affranchissement de la femme. Cependant, tout en admettant le principe de l'égalité des sexes, nous croyons que, dans les conditions actuelles, il y aurait danger pour la République de l'accorder en politique, attendu que la grande majorité des femmes est encore imbue des préjugés religieux, dont elles subissent l'influence néfaste et pernicieuse.

« Il faut donc, avant tout, que l'éducation et l'instruction de la femme soient en rapport avec la nouvelle situation que nous désirons lui voir occuper.

« C'est pourquoi, en admettant le principe de l'égalité politique de la femme, nous sommes d'avis d'en réserver l'application à l'avenir ; mais nous sommes aussi persuadés qu'en émancipant la femme, une des plus urgentes des réformes sociales sera ainsi réalisée.

« Les Eglises ont avili la femme en la considérant comme un être inférieur ; il appartient à la Libre-Pensée de la réhabiliter en l'arrachant des griffes des prêtres et en la proclamant notre égale. Lorsque les Eglises n'auront plus les

femmes comme auxiliaires, nos plus redoutables ennemis seront bientôt terrassés, car ils auront alors perdu les plus nombreux soldats de leur armée d'ignorance et de mensonge. »

— Mémoire (n° 14) de la citoyenne *Grosse*, du Groupe « Ni Dieu, ni Maître », d'Epernon :

« Les deux sexes n'en font qu'un ; ils se complètent par l'union de l'homme et de la femme. La femme étant l'égale de l'homme en moralité, en droit naturel, elle l'est évidemment en droit civil, social et politique. Déjà l'on a fait justice pour les sciences : tous les jours, des jeunes filles obtiennent des diplômes de médecin, de professeur, etc., etc. Sous un gouvernement républicain, la femme doit être en tout la compagne de son mari. Elle doit pouvoir le soutenir contre une défaillance antipatriotique, et le relever vers l'idéal sublime du vrai, du juste, du beau. Avec la fausse éducation qu'on lui donne, la femme peut-elle comprendre les devoirs de l'homme envers son pays? Les goûts, les idées, par l'éducation, séparent l'homme et la femme ; ils doivent marcher ensemble ; il faut alors que la femme reçoive l'instruction civile et politique de l'homme, et alors l'homme et la femme auront, dans la Société, même pensée, même but et même espérance. Nous demandons les droits civils et politiques de la femme. »

— Le Mémoire (n° 35) de la Libre-Pensée d'Anvers, communiqué par le citoyen *Napoléon Navez* et celui (n° 37) de la Libre-Pensée de Saint-Denis, ayant été analysés dans leur ensemble par le Rapporteur de la cinquième Commission, nous eussions désiré reproduire, presque en entier, celui de la Libre-Pensée d'Anvers, qui traite la question de la femme eu égard à la physiologie ; mais, comme les auteurs ont dû établir plus d'une distinction, un simple extrait courrait le risque de dénaturer leur pensée, et la Commission du Congrès se trouve ainsi obligée de s'en tenir à l'analyse du Rapporteur.

— Le Mémoire (n° 11) du Groupe Voltaire, de Gex, recommandé par le Rapporteur de la cinquième Commission, mériterait d'être cité en entier. Malheureusement, la place fait défaut, et c'est trop peu de ne citer que ce qui suit :

« Il faut émanciper la femme du vice, il faut l'émanciper de la misère, il faut l'émanciper de l'ignorance, du fanatisme, de l'influence du prêtre, et surtout du désœuvrement intellectuel.

« Que la femme émancipée ait droit au travail et à l'instruction gratuite.

« La femme n'est point la servante de l'homme, Elle est sa compagne, son aide ; à mesure que les progrès de la morale se développent parmi les nations, la femme croît en dignité et en liberté.

« Une belle femme est le chef-d'œuvre de la nature ; mais ce chef-d'œuvre n'est pas fini, s'il manque quelque chose à l'âme. C'est de ce côté que doit se tourner l'ambition des femmes. Quand la beauté s'unit au solide mérite, on peut dire qu'elle charme et honore à la fois l'humanité. La vertu rend la femme plus belle ; la beauté, à son tour, ajoute un nouveau lustre à la vertu, qui est, en quelque sorte, personnifiée et rendue visible sur le front d'une jolie femme.

« Voulez-vous toujours être aimées, charmantes et douces femmes ? Sachez conquérir l'estime des hommes. La vertu, c'est l'aimant du cœur.

. . . . . .

« Fille, sœur, épouse et mère, voilà les quatre mots qui renferment ce que le cœur humain a de plus doux, de plus pur et de plus sacré ; mais, pour ne pas profaner leur charme, il faut que la vertu vienne s'unir à la beauté et à la tendresse des femmes. »

Cette courte citation peut, toutefois, donner une idée du Mémoire, qui est véritablement comme un éloge de la femme, et dont la conclusion est l'*égalité des deux sexes,* puis un appel aux femmes à venir à la Libre-Pensée et à ses réunions, lequel se termine en ces termes :

« Venez, vous serez les bienvenues, venez participer à nos travaux ; que l'influence de vos charmes serve au perfectionnement moral de la société et au bonheur des hommes, à l'extension de la Libre-Pensée, à l'anéantissement du mal, à l'anéantissement surtout de ce qui constitue la plaie sociale, le cléricalisme. »

Après le rapport de la citoyenne *Louise Barberousse,* on discute la question n° 5.

Le citoyen *Dumesnil* pense que les femmes peuvent, au même titre que les hommes, occuper tous les emplois dont leurs connaissances les rendent capables. Les professions établies selon les sexes sont des préjugés contre lesquels l'usage commence à réagir. Il y a lieu d'encourager ce mouvement plutôt que de l'empêcher. Les hommes ayant commencé à s'emparer des professions féminines, nous voyons maintenant les femmes chercher à se rendre aptes aux professions masculines. C'est surtout dans les professions

dites libérales et dans les arts que les femmes cherchent à se faire une place ; mais il y a lieu de souhaiter que le progrès des femmes ne s'arrête pas là. Il faut désirer que les femmes de France, comme celles de l'Amérique et de l'Angleterre obtiennent l'exercice de leurs droits civils et politiques, car, lorsque la société cessera d'être divisée en deux camps séparés, celui des hommes et celui des femmes, on aura beaucoup plus de facilité pour obtenir des lois de concorde, au lieu de celles qui nous sont faites par l'autorité seule des hommes.

Le citoyen *Jules Allix*. — « Il faudrait se bien entendre sur la question à l'ordre du jour : *les droits de la femme*. Dans la Libre-Pensée, ce n'est qu'une voix, et elle est sympathique, quand on reclame pour les femmes ; puis, quand on vient à la pratique, les distinctions se font là comme pour toutes les autres questions. C'est ainsi que nous voyons, devant le Congrès lui-même, des groupes reconnaître les droits de la femme et demander en même temps « l'ajournement de l'application » ; cela ne paraît-il pas surprenant ? — La politique aussi n'est pas moins étonnante. Elle reconnaît les droits des femmes, et elle refuse de les rendre ; ce qui est en même temps une reconnaissance positive de l'injustice flagrante de la loi, qui, ne « voulant pas *restituer* les droits », reconnaît nettement, par là même, que les droits reconnus pour les femmes sont des droits « *violés* et *volés* ». Or, je répète qu'au Congrès de la Libre-Pensée, la question ne doit point se poser de la sorte.

Il faut nous élever au-dessus des petites questions passagères, au-dessus de la politique, au-dessus même des lois, et chercher le Bien pour lui-même.

Or, la femme est partie intégrante de l'humanité elle-même. Si elle n'a pas de droits, quels sont ceux que l'homme peut avoir ?

Si la femme n'a que des devoirs, où l'homme a-t-il pris le droit de les lui imposer ?

La légalité présente ne vient que des obscurités et des aberrations de l'autorité du passé, et cette légalité est injuste ; eh bien ! il faut faire le nécessaire pour changer cette légalité, et le Congrès a le devoir de chercher la justice en elle-même, pour elle-même, cela sans s'occuper des compromis de la politique, des préjugés, des intérêts, ni de l'amour-propre, sans s'occuper non plus des faiblesses de l'orgueil, ni des convoitises masculines, sans se laisser influencer par

aucune considération autre que celle de l'équité la plus entière, la plus juste.

Or, la femme a son droit d'être comme l'homme.

Le lui refuser, c'est l'usurper, — et l'usurpation est un crime.

Voilà le principe. Il n'y a pas de loi, il n'y a pas d'usage qui puisse y faire quoi que ce soit. Le droit de la femme égale celui de l'homme, — et l'on n'est pas Libre-Penseur si on ne le reconnaît pas.

Ceux mêmes qui le discuteraient ne seraient pas logiques avec eux-mêmes.

Et ce n'est pas dans un Congrès de Libres-Penseurs qu'il faudrait venir si l'on voulait mettre le droit lui-même en discussion.

Mais on se replie sur l'opportunité légale, sur les réticences et les distinctions des droits civils ou des droits politiques, — et l'on ajoute encore une objection étrange : « Celle que les femmes étant imbues des principes religieux, ce serait être bien imprudent que de leur reconnaître la pratique d'un droit qui se pourrait changer par elles en un abus contre les institutions de la République. »

Ainsi, nous, les Libres-Penseurs, forts par le droit et la conscience, nous qui voulons la vérité et qui avons le mérite et aussi le devoir de la vouloir entière, sincère, quand même, envers et contre tous, et même, s'il était juste, contre nous-mêmes, nous pourrions consentir, en haine de la femme ou par simple pusillanimité, de vouloir continuer à nous faire les geôliers de ses droits, quand nous savons que c'est injuste? Non, non! Et j'espère qu'il n'y aura personne ici pour voter sur la seconde question posée par le Rapport, en faveur d'un ajournement quelconque.

Le droit est le droit! Vous le reconnaissez ? Bien! — Vous ajournez l'application? — Vous êtes injustes. — Or, je vous demande : De quel droit osez-vous usurper le droit d'autrui ? Nul ne me répondra; — mais j'espère que l'on décidera qu'il n'y a pas lieu d'ajourner l'exercice du droit des femmes, car ce serait en même temps déclarer que vous n'êtes pas des Libres-Penseurs logiques, ne voulant pas vous dire que vous ne seriez Libres-Penseurs qu'à demi.

Quant à la crainte que les femmes, en recouvrant l'usage de leurs droits, que l'on usurpe et que l'on viole sous le vain prétexte d'une légalité immorale, peuvent devenir un danger clérical contre la République, il suffit que l'on réfléchisse

que le jour où la loi sera modifiée au sens de la justice et du droit en faveur de la femme, ce jour-là nous ne manquerons pas non plus d'effacer les privilèges et les vaines et odieuses pratiques des religions immorales que nous subissons sur la terre, et que par conséquent, ce jour-là, la crainte du cléricalisme n'aura guère sa raison d'être ; mais, d'ici là, si nous pouvions inscrire dans les lois la justice des droits des femmes, ce serait déjà une conquête heureuse et un progrès immense. J'adjure donc le Congrès de reconnaître et de revendiquer énergiquement les droits, tous les droits de la femme, sans aucune réticence et sans ajournement. »

Le citoyen *Emmanuel Delorme*. — « Malgré la séparation des Eglises et de l'Etat, et quels que soient les progrès que la Libre-Pensée puisse faire faire à l'humanité en attaquant les religions, il faut malheureusement reconnaître que ce qui est dans les mœurs ne se supprime pas en un instant. L'esprit religieux est tellement dans nos mœurs que, quand même l'on abolirait les religions et leurs cultes, leurs influences demeureront longtemps encore après cette abolition même. Mais ce n'est pas là un motif pour ajourner la reconnaissance du droit des femmes. Les fonctions de la femme dans la société sont des fonctions nécessaires et naturelles ; il importe que ces fonctions-là soient libres et volontaires, pour être dignes et respectées. La fonction de la femme est surtout de faire aimer le foyer domestique et d'y entretenir le bonheur; de même, dans la société, la femme a pour fonction d'entretenir la paix. La guerre serait évitée si la femme était consultée. »

Le citoyen Emmanuel Delorme conclut à la reconnaissance de tous les droits de la femme. Il réclame en particulier le mariage libre, comme étant la sauvegarde de l'amour vrai et de la dignité de la vie commune conjugale.

Le citoyen *Deparis*. — Il est nécessaire que la loi reconnaisse le droit de la recherche de la paternité, — qui est une garantie pour la femme. D'autre part, la séparation de corps inscrite dans la loi est un non sens. Elle ne garantit ni l'homme ni la femme. Le divorce seul est équitable; mais il faudrait qu'il pût être obtenu avec plus de facilité. Quand la vie commune est impossible, à quoi sert de vouloir la forcer par des lenteurs et des dépenses exagérées ? Il n'y a aucune dignité pour la femme dans ces atermoiements et la moralité publique n'a qu'à gagner à ce que les relations conjugales soient épurées par plus de justice et plus de vérité.

— Le citoyen *Wicksell*. — L'institution actuelle du mariage est en désaccord formel avec les idées de liberté individuelle des individus. Le mariage se fondant sur le consentement mutuel, le consentement mutuel devrait aussi pouvoir suffire pour le dissoudre. Il n'y a de bien réel que dans le mariage libre en assurant toutefois le sort des enfants par le mari aussi bien que par la femme séparée.

La citoyenne *Hedwig Henrich-Wilhelmi*, membre du Bureau, a la parole. — Elle commence un discours dont le développement possible apparaît comme devant être assez long.

Mais la citoyenne *Wilhelmi*, sur une observation, dit qu'elle présente seulement ses conclusions, qui sont précisément celles relatées dans le compte rendu du Rapporteur.

Ces « conclusions » sont alors réservées pour le vote à la fin de la séance. Quant à son discours, il fait partie des Mémoires déposés au Congrès, où il est constaté sous le numéro 42. (Voir aux extraits.)

Le citoyen *Boutillier*. — Il est une catégorie de femmes, celle des Institutrices, dont le salaire est toujours moindre que celui des Instituteurs, et cela d'après la loi. Cependant les fonctions sont les mêmes. C'est une injustice légale. Le salaire des institutrices doit être égal à celui des instituteurs.

Le citoyen *E. Odin* demande que dans la société actuelle la femme reçoive un salaire égal à celui de l'homme pour un travail semblable. Dans la société de l'avenir, dans la République régénérée, la femme émancipée devra avoir la liberté de travailler pour subvenir à ses besoins, si elle n'a ni père ni époux qui lui vienne en aide. Libre par le travail, elle choisira le compagnon de sa vie librement et sans contrainte. Partisan de l'égalité absolue entre les individus, le citoyen Odin croit que cette égalité ne pourra exister que dans une société où tous les individus seront égaux en droits et en devoirs.

Le citoyen *Brisson-Jolly*. — Si l'on considère la femme dès son enfance, il est remarquable qu'il y a supériorité pour elle relativement au petit garçon, au point de vue de l'éducation. Elle est plus vive, plus prompte à comprendre et, en intelligence, plus avancée. Si, plus tard, elle demeure en deçà, c'est la faute de l'influence de l'éducation catholique qu'on lui donne. Il faut arracher la femme au prêtre dès l'enfance. L'égalité intellectuelle, et la supériorité même intellectuelle de la femme en résultera. La société n'a qu'à gagner au

développement normal de toutes les facultés des deux sexes qui la composent. La femme est maintenant amoindrie par l'influence cléricale et par la servitude dans laquelle elle est maintenue par l'institution du mariage tel qu'il est établi. Nous devons tout faire pour que la société soit mise dans la voie morale de la vérité naturelle; l'homme et la femme y gagneront l'un et l'autre.

Le citoyen *Wiet*. — Il est nécessaire de demander d'abord la suppression des religions. Il sera facile d'accorder ensuite à la femme ses droits civils et politiques; mais, dans les circonstances présentes, cette revendication ne peut se faire qu'au point de vue du principe. Il est d'avis cependant qu'il faut réclamer en faveur des droits de la femme.

Le citoyen *Schacre*. — Je ne pense pas que l'on doive attendre, pour reconnaître les droits de la femme; les droits civils pas plus que les droits politiques ne doivent être refusés. Lorsqu'un gouvernement déclare la guerre, la mère en souffre plus que le père, et le père n'a pas le droit de disposer seul de ses enfants, qui sont encore plus les enfants de la mère que les siens propres. Il faut reconnaître les droits de la femme, tous ses droits, mais il faut aussi lui faire entrevoir ses devoirs. Tant que la mère n'aura pas recouvré ses droits civils et politiques, elle ne pourra faire de ses enfants ni des citoyens ni des citoyennes. . . . . .

En conséquence, dit le citoyen Schacre, je propose au Congrès les conclusions suivantes :

« L'asservissement social de la femme est une cause de faiblesse, de misère et de corruption pour l'humanité, en même temps qu'une iniquité.

« Si les aptitudes, les fonctions, les devoirs de l'homme et de la femme ne sont pas semblables, il n'y en a pas moins équivalence dans le rôle physiologique, familial et social des deux facteurs de l'humanité. A l'équivalence des devoirs doit correspondre l'égalité des droits.

« En conséquence, le Congrès civil des Libres-Penseurs proclame l'égalité des sexes dans le domaine civil, politique et social. »

Le citoyen *Jules Allix*. — Mais n'y a-t-il pas lieu de voter d'abord sur les conclusions présentées pas le rapport de la cinquième Commission ?

Le citoyen *Schacre*. — Mes conclusions sont conçues dans l'ordre d'idées des autres conclusions déjà votées. On pourra revenir ensuite sur les conclusions du Rapport.

Le citoyen *Président*. — Mais il est naturel de commencer par les conclusions du Rapporteur.

La citoyenne *Louise Barberousse*, rapporteur de la cinquième Commission. — Les conclusions de mon rapport sont fort courtes; les voici :

a. — Les femmes ont droit à l'égalité civile et politique.

b.— Y a-t-il lieu de leur dénier l'exercice de leurs droits ?

En posant ainsi la question sans rien préjuger, nous avons voulu laisser au Congrès la faculté de se décider lui-même.

c. — Quels sont les moyens de réaliser la reddition des droits de la femme ?

En posant cette question, nous n'avons pas cru que l'on pût voter sans étude, et nous avons conclu au renvoi de la question à la Commission de propagande, dans le dessein de mettre à l'ordre du jour la recherche des voies et moyens utiles pour la revendication du droit des femmes.

Le Président met aux voix la proposition *a*, première. Elle est votée à l'unanimité.

Pour la question *b* : Y a-t-il lieu de dénier aux femmes l'exercice de leurs droits ? Le président dit : On ne peut pas poser la question ainsi pour le vote.

La citoyenne *Louise Barberousse*. — Nous n'avons pas voulu préjuger le sentiment du Congrès en donnant notre avis personnel.

Le citoyen *Napoléon Navez*. — Il y a deux manières de procéder. Les uns peuvent voter *oui*, les autres *non*; mais je pense qu'il vaut mieux proposer la résolution ainsi : « Il n'y a pas lieu de dénier aux femmes l'exercice de leurs droits. »

La proposition est acceptée et cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

A la contre-épreuve personne n'a voulu soutenir la pensée d'un ajournement possible.

Pour la question *c*, celle des voies et moyens utiles à rechercher pour la reddition des droits de la femme, l'étude en a été renvoyée, conformément au vœu du Rapport, à la Commission 9, dite de propagande.

Les conclusions présentées par le citoyen *Schacre* sont mises aux voies et adoptées à l'unanimité.

La citoyenne *Wilhelmi* donne alors lecture des conclusions de son Mémoire au Congrès, lesquelles sont ainsi conçues :

« L'émancipation des femmes s'accomplira sur les bases suivantes :

« 1° Anéantissement de tout dogme; affranchissement de l'esprit de toute superstition religieuse; réconfortation de notre conscience par la science; éducation des enfants dans l'esprit libre-penseur;

« 2° Notre opposition médiate et immédiate contre toute tendance réactionnaire; éducation des enfants dans l'esprit républicain;

« 3° Abolition du mariage dans sa forme actuelle par l'opposition la plus énergique contre toute prostitution de la femme en dedans et en dehors du mariage; garantie de l'existence indépendante de la femme par une concurrence libre et une rémunération équitable de son travail à l'égal de celui de l'homme; alliance étroite avec le mouvement socialiste de notre époque; éducation des enfants selon les principes du socialisme.

« Or donc, l'émancipation de la femme signifie : Républicanisme, Socialisme et Libre-Pensée, ou Liberté, Justice et Raison.

« Sur les ruines des Églises, sur les tombeaux des tyrans renaît notre liberté; de la régénération du travail dérive notre droit. »

Ces conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Il est trop tard pour aborder la question n° 6. Elle est renvoyée à la séance du lendemain avec les numéros suivants qui devront être discutés rapidement, vu que le Congrès ne peut plus avoir que deux séances et que son ordre du jour est très chargé.

On annonce pour le lendemain, 3 heures, la visite au Musée des Religions du citoyen E. Guimet, avenue d'Iéna.

La Séance est levée à onze heures trente minutes.

CINQUIÈME JOURNÉE

Jeudi 19 Septembre 1889.

neuf heures

1re Séance. — Réunion des Commissions

(Voir la note publiée page 102.)

trois heures

2e Séance. — Visite du Congrès au Musée Guimet dit Musée des Religions

La visite annoncée au Musée Guimet dit *Musée des Religions* a été l'un des épisodes les plus intéressants de notre Congrès.

Elle a eu lieu le jeudi 19 septembre, à trois heures.

A l'heure dite, les membres du Congrès qui s'étaient réunis rue de Lancry, sont venus se joindre à ceux de leurs amis, qui, longtemps avant la réception, les attendaient auprès du monument.

Ce nouveau Musée que nous désirions visiter n'était pas encore officiellement ouvert, et c'était par un privilège spécial dû à la gracieuseté de son fondateur-directeur, le savant E. Guimet, que nous allions être reçus ainsi, « les premiers » pour ainsi dire, au milieu de toutes sortes de collections et d'images du plus haut intérêt et d'une grande richesse de souvenirs.

Nous, qui nous intéressons à la ruine et à la suppression de « toutes les Religions », qui aimons qu'on les critique et qui frondons souvent leurs cultes et leurs pratiques superstitieuses, nous allons pouvoir vérifier toutes les sottises qu'elles débitent. Il ne s'agit point ici d'une Religion seulement ou de ses ministres actuels pris en flagrant délit de : « *fais ce que je dis sans regarder ce que je fais* », — ce qui est d'une moralité douteuse — il s'agit réellement de toutes les Religions, et conséquemment de leurs origines elles-mêmes.

Le monument où elles reposent est un bijou d'architecture et de bon goût ; il n'en évoque pas moins, par sa destination, l'idée d'une sorte de tombeau.

Qui ne sait, en effet, que tous les Musées du passé, quels qu'ils soient, sont bien réellement de véritables mausolées pour toutes les richesses qu'ils entassent? Mais, dans ces richesses aussi, l'on peut lire l'histoire du passé qui les a produites et réalisées; on peut comprendre par elles la vie qui les a animées; et ce sont ces souvenirs mêmes, ainsi que les temps passés qu'ils évoquent, qui font le charme et l'importance des études qui s'y rattachent.

A trois heures donc, *M. Emile Guimet* reçoit notre Congrès, qui se trouve représenté par la majeure partie de ses membres et surtout par les femmes. Nous entrons en foule dans le vestibule, où M. E. Guimet nous adresse les paroles suivantes :

« Mesdames et Messieurs du Congrès de la Libre-Pensée, auquel j'ai moi-même adhéré, je vous reçois avec grand plaisir, car vous êtes mes premiers hôtes avant l'ouverture officielle. Si vous le voulez bien, je vais maintenant vous conduire ».

Du vestibule où nous sommes, notre aimable conducteur nous montre une galerie latérale, celle de l'Administration, puis il monte, et, à sa suite, tous les congressistes s'engagent en une sorte de serpent humain, qui va maintenant se dérouler et suivre son introducteur, de salle en salle, devant toutes les merveilles si ingénieusement groupées par le fondateur.

Le Musée E. Guimet, dans son ensemble, occupe une superficie de quatre mille mètres, dont la forme générale est un triangle, à l'extrémité duquel est une rotonde, à l'angle du boulevard d'Iéna et de la rue Boissière.

Cette rotonde, au rez-de-chaussée, forme vestibule de réception, et, au premier étage, contient une charmante bibliothèque modèle, que notre conducteur nous expliquera tout à l'heure en détail, avec tout l'amour d'un père.

Au-delà de la rotonde, le monument prend la forme d'un trapèze à quatre galeries, avec sous-sols et trois étages superposés. C'est le plan exact, mais agrandi, du premier Musée que M. E. Guimet avait construit à ses frais à Lyon, sa ville natale.

M. E. Guimet, pour donner à son œuvre la garantie de la durée, a fait don à l'Etat de ses riches collections.

Le catalogue et le plan du monument de Lyon sont les mêmes aujourd'hui pour le Musée plus grand de Paris. Mais

aussi toutes les richesses actuelles sont à l'aise, n'occupant que quelques galeries, et laissant une grande place pour toutes les richesses qui, par la force attractive des choses, vont affluer désormais au Musée nouveau, qui dès maintenant assure à ses futurs donateurs toute garantie au point de vue de la situation et de la durée.

En nous conduisant, le citoyen Guimet nous explique que les religions de l'Inde comptent cinq branches distinctes : le *Védisme*, le *Brahmanisme*, le *Brahmanisme sectaire*, le *Bouddhisme* et le *Jaïnisme ;* les religions de la Chine, trois branches : le *Confucianisme*, le *Taoïsme* et le *Bouddhisme ;* et celles du Japon, deux : le *Shintoïsme* et le *Bouddhisme*. Le Musée que nous allons visiter offre des souvenirs authenthiques et précieux de toutes ces sectes diverses, et le mérite spécial de tous les dieux et divinités dont il se compose, ne consiste pas seulement dans la matière de bronze, de cuivre, d'ivoire, d'or ou d'argent, ou même d'airain dont ils sont formés, mais encore dans la représentation de l'art et du temps où ils ont été établis. Ces statues, figurines, vases, bijoux, pierres précieuses, jades, porcelaines, etc., ont, en outre, et surtout, le mérite d'avoir servi aux différents cultes anciens et modernes auxquels ces objets se rapportent.

La première pièce que le citoyen Guimet nous montre, comme curiosité nouvelle, dit-il, c'est un don fait au Musée, *le matin même*. Cette pièce est un voile de soie blanche, brodé de fleurs en soie de couleurs diverses. Depuis que le Musée est établi à Paris, il s'enrichit chaque jour des choses les plus précieuses, qui, avant, demeuraient isolées et cachées dans les familles qui les conservaient depuis longtemps. Une légende attribue ce voile à Marie, la mère de Jésus.

Après, il nous fait examiner une foule d'images de dieux et de divinités de bronze et d'autre matière, de toutes formes et de toutes grandeurs. Le citoyen Guimet, en nous les montrant, les accompagne d'explications techniques et de réflexions intéressantes, qui prouvent combien toutes les légendes de ces religions lui sont familières. Il a aussi l'art de nous conduire de manière à nous montrer des oppositions de situation : ici, le ciel ; là, les lieux sombres ; là, le triomphe ; ici, la chute ; la joie des uns, la douleur des autres ; les naissances, les enterrements ; les récompenses et les peines.

Il nous dit :

« En vous montrant cette multitude de dieux, suivie de déesses de toutes formes, il semble clairement que, s'il y a un Dieu unique, ses transformations sont nombreuses. Il peut bien, dit-il, y avoir eu des incarnations diverses de Vichnou, mais, ce qui est certain, c'est qu'il y a des dieux de toutes formes et de toutes dimensions, les uns sérieux, les autres tristes, d'autres risibles et même comiques, mais aussi de toutes matières, depuis la terre la plus commune jusqu'au métal le plus précieux.

« Pour l'Egypte, je n'ai pas, ajoute-t-il, la prétention que ma modeste collection fasse concurrence aux splendides collections de notre Musée du Louvre; je n'ai que quelques spécimens, ce qu'il faut seulement pour relier la chaîne historique des religions. De même pour la Grèce et le Paganisme, je n'ai que quelques échantillons, et c'est d'ailleurs en ces genres-là que tous les Musées sont riches. Ce que j'ai surtout voulu mettre en lumière, ce sont les religions de l'Orient, celles qui sont chez nous le moins connues : l'Inde, la Chine et le Japon. »

— D'ailleurs, dit quelqu'un, vous avez dans votre voisinage deux autres Musées en formation : le Musée grec *Galiera* et le Musée archéologique chrétien du *Trocadéro*, qui contribueront comme le vôtre à l'intelligence de l'ensemble, — ce dernier devant être en réalité le Tombeau suprême de la Religion elle-même. Cette trinité de Musées de toutes les Religions, sur la colline de Chaillot, puisse-t-elle devenir la fin réelle de tous les cultes religieux eux-mêmes ! — « Bravo ! dit-on ».

— En attendant, vous allez encore en voir des dieux de toutes sortes ! nous dit M. Guimet, — et nous allons par les galeries du premier étage, où les salles sont consacrées aux cultes indiens, chinois, japonais, dont toutes les branches et tous les rites sont représentés. C'est la partie la plus intéressante de cette belle collection, qui a tous les mérites : d'art, de clarté, d'érudition, de bon goût et de richesses exceptionnelles, — même *uniques*.

— Cependant, nous dit M. Guimet, en ce moment, j'ai beaucoup de pièces très précieuses, qui figurent à l'Exposition universelle du Centenaire, — des fac-simile des temples indiens, des statues et des collections entières ; je suis très dépourvu ; et c'est pour leur retour ici qu'aura lieu l'inauguration officielle du Musée. Je ne vous montre qu'une

partie du premier étage. Le second sera affecté aux antiquités égyptiennes, grecques et romaines.

Et, de vitrine en vitrine, de salle en salle, nous voilà arrivés en face d'une scène générale, qui se développe sur un grand socle placé au milieu de la salle et long de près de dix mètres, avec une largeur de quatre mètres environ.

« On nous parle du Ciel des chrétiens, dit le citoyen Guimet; on nous représente aussi l'Olympe des Grecs et de la poésie; — or, ce qu'il faut qu'on sache, c'est que le Bouddhisme a aussi non seulement son Olympe, mais ses Olympes. En voici un type complet, exactement copié sur le *Mandara* de *Koo-Boô-Daïschi*, dans le temple de *Toô-Dji*. Ne pouvant pas acheter l'original, j'ai obtenu l'autorisation d'en faire faire le *fac-simile*, qui a été sculpté avec beaucoup de soin par Yamamoto, sculpteur de Kioto, sous la surveillance du grand prêtre du Temple. *Mandara* (en Sanscrit, *Mandala*), c'est le nom de cet Olympe; le mot veut dire *ensemble complet*. C'est la représentation symbolique de l'Univers, personnifiée par les principaux Bouddhas.

« Il y a des *Mandaras* plus ou moins compliqués. Celui de la secte *Sïn-gou* se compose de mille soixante et un personnages, dont soixante et un se préoccupent de la marche de l'univers.

« Au IXe siècle, *Koo-Boô-Daïschi* plaça dans le temple de Toodji un Mandara simplifié, qui est celui dont nous voyons la reproduction. Il se compose de trois groupes : celui du centre et ceux de droite et de gauche, qui, selon les bouddhistes, représentent les trois manières d'être des Bouddhas : 1° Pouvoir de se perfectionner, quoique déjà *Bouddhas;* 2° Pouvoir de redescendre à l'état de *Bousats*, en s'incarnant dans les êtres, et, 3° Pouvoir de se transformer en *Mio-ô* ou *Tembou*, pour agir contre les passions par la force ou la peur. »

La description de cet Olympe du Bouddhisme dépasserait les bornes de notre compte rendu; mais nous conseillons aux amis de la Libre-Pensée de visiter le Musée Guimet, pour y recueillir, comme nous, la preuve que tout le surnaturel prétendu des religions a toujours eu pour base les actions humaines elles-mêmes, si bien que, sous prétexte de divinité, les religions n'ont jamais été autre chose que des *actes humains déifiés*.

Or, le symbolisme chrétien n'a fait que reproduire le symbolisme païen, et celui-ci, le symbolisme plus ancien, en remontant, vraisemblablement, par l'Egyptien, vers l'Indien jusqu'à celui des Aryas d'origine, ce qui représente la filiation réelle et humaine des différentes religions et sectes de

toutes sortes qui, sous prétexte de divinité, de divination ou de toute autre raison, ont usurpé contre l'humanité le droit humain, sous le nom générique de « Religion ».

C'est en foule que nous voyons ensuite toutes les représentations diverses, des dieux différents, des scènes variées, des cultes et des cérémonies de toutes sortes, et nous passons, — pour venir à la Bibliothèque, un bijou spécial, avons-nous dit, que le citoyen Guimet se plaît à montrer comme son œuvre, et qui a en réalité tous les mérites pour son but spécial de Bibliothèque des Religions : clarté, ordre, facilité pour les recherches, abondance et richesse de documents, et puis, ce qui met le comble, gratuité absolue pour tous les travailleurs qui y veulent venir librement, sans compter l'affabilité du fondateur-directeur du Musée.

Partout, le citoyen Guimet, quand il explique les spécimens exposés au Musée, afin de faire mieux comprendre leurs usages et les cérémonies représentées par des objets originaux que l'on peut voir, ne manque pas de montrer aussi les belles peintures de Félix Régamey, le peintre célèbre qui avait été attaché à la mission scientifique du citoyen Guimet. Le Musée est orné partout de ses toiles vivantes et précieuses, et la Bibliothèque en est entourée comme d'une guirlande. Il y en a tout le long de l'escalier et aussi dans les couloirs, si bien que toutes les cérémonies et les cultes expliqués sont en même temps, par le pinceau de Régamey, pris sur le vif et représentés pour ainsi dire en action. Le Musée se complète ainsi pour les yeux, par la peinture, où l'on voit précisément figurer les objets, dieux ou instruments de culte, qui sont là exposés.

Les divinités *Kouan-Yin*, à bras multiples, sont nombreuses, en bois doré, bronze ou autre métal, et l'on peut remarquer aussi différents groupes trines chinois des divinités assises sur le lotus, lesquelles rappellent toujours le fameux groupe des trois Chinois du Musée du Louvre : l'Empereur et ses deux vizirs ; mais ceux-ci ne sont que des Chinois politiques.

Enfin, nous redescendons. Au vestibule, le citoyen Guimet nous montre un *Osiris* en marbre blanc, qui est une sculpture romaine, puis un autel gallo-romain, qu'il a recueilli à Nismes (Gard), et puis différents autres souvenirs de l'époque romaine ; mais il ne manque pas de redire que le mérite de son Musée se rapporte surtout aux religions de l'Extrême-Orient, qui n'avaient pas été étudiées, et dont les usages devaient d'autant mieux être expliqués qu'ils

subsistent encore de nos jours ; que ce Musée comble une lacune importante, pour l'antiquité aussi bien que pour les religions encore existantes et non étudiées, sans empiéter sur le domaine grec, romain, ni chrétien.

Tout en causant, le citoyen Guimet nous mène à l'entrée de la salle de Céramique, qui est située au rez-de-chaussée :

« Là, dit-il, vous pouvez voir une collection particulière de vases, de pots, d'urnes de toutes sortes, de toutes formes et dimensions, et de toutes provenances, Chine et Japon principalement. Vous n'avez plus besoin de moi maintenant; permettez-moi de prendre congé... »

A ce moment, les citoyens *J. Lemaître* et *Jules Allix* prient le citoyen Guimet de vouloir bien recevoir les remerciements du Congrès. Le citoyen *Schacre*, au nom de tous, lui adresse le discours suivant :

« Citoyen Guimet,

« Au nom des membres du Congrès, je vous remercie d'avoir bien voulu, par une faveur spéciale, nous ouvrir les portes du Musée des Religions avant son inauguration officielle, et d'avoir ainsi permis à nos amis des départements et de l'étranger de visiter cette merveilleuse collection d'olympes et de dieux, dont vous êtes le courageux et généreux créateur.

« La Conférence si savante, si spirituelle et si pittoresque que vous venez de nous faire, laissera dans notre souvenir un enseignement ineffaçable.

« Recevez l'expression de notre reconnaissance, et permettez-nous d'espérer que vous voudrez bien nous faire l'honneur d'assister au banquet fraternel qui terminera notre Congrès. »

Le citoyen E. Guimet a répondu :

« C'est un grand plaisir pour moi de vous avoir eus pour les premiers visiteurs de mon Musée. Demain, je ferai tout pour être des vôtres au banquet. »

Le citoyen Guimet nous a remis alors quelques catalogues du Musée, et nous nous sommes tous séparés, enchantés de notre visite à son Musée des Religions.

Il était cinq heures, et l'on avait hâte de revenir chez soi pour pouvoir être prêt, le soir, pour la séance du Congrès, à 8 heures.

La Commission du Congrès.

CINQUIÈME JOURNÉE

Jeudi 19 septembre 1889

huit heures

3e séance. — Discussion générale. — Questions nos 6, 7, 8 et 10 du programme

Tous les congressistes parlent de la visite faite au Musée Guimet, laquelle est cause que l'on arrive tard à la séance du Congrès.

Il est 9 h. 15 minutes quand la séance est ouverte.

Le citoyen *J. Lemaître*, de la Libre-Pensée de Saint-Florentin (Yonne), est nommé Président.

Sont nommés Assesseurs :

La citoyenne *Jankowska*, déléguée du journal l'*Autonomie*, et les citoyens *Roussel*, délégué de la Libre-Pensée socialiste du IVe arrondissement, *Bachelier*, délégué de la Libre-Pensée de Nevers et *Grossaud*, délégué de la Libre-Pensée d'Angoulême.

LE PROCÈS-VERBAL

La citoyenne *Maria Vérone* donne lecture du procès-verbal de la séance précédente de mercredi soir.

Le citoyen *Jules Allix*, après la lecture, fait remarquer que les conclusions générales du rapport de la citoyenne Louise Barberousse doivent précéder celles qui ont été votées sur la proposition du citoyen Schacre.

Avec cette rectification, le procès-verbal est adopté à l'unanimité ainsi qu'il suit :

« La Séance est ouverte à 9 h. 10 minutes sous la présidence du citoyen N. Navez, qui remercie le Congrès au nom de la Fédération internationale des Libres-Penseurs qu'il représente.

« Sont nommés assesseurs, les citoyennes Louise Barberousse et Wilhelmi et les citoyens Gauthier et Dacheux.

« La citoyenne Maria Vérone donne lecture du procès-verbal de la précédente séance.

Il est adopté à l'unanimité.

« Le citoyen Jules Allix, rapporteur de la quatrième commission, est chargé de faire un *Rapport-annexe* pour le mémoire du citoyen J. Lemaître, de Saint-Florentin (Yonne).

« L'ordre du jour suivant, proposé par le citoyen Navez, est adopté :

« Tous les Libres-Penseurs réunis en Congrès international « à Paris se rallient aux manifestation organisées dernièrement « à Rome, en l'honneur de Giordano Bruno. »

« Une lettre dans ce sens sera adressée au citoyen G. Bovio. »

« Le citoyen Pasquier donne lecture de la correspondance.

« Les citoyens Ferdinando, Borsari, G. Bovio et Théodore Contréras s'excusent de ne pouvoir venir au Congrès. Ce dernier envoie un Rapport.

« Le citoyen Henri Vaudémont fait part de l'insertion dans le *Rappel* du compte rendu des travaux du Congrès.

« Le groupe des Invalides d'Ivry, la Libre-Pensée du Portugal et la Société du canton d'Elbœuf envoient leurs adhésions.

« Le citoyen M. Lima écrit qu'il ira au musée des religions et au banquet.

« Le citoyen Chassaing, conseiller municipal, s'excuse de ne pouvoir venir au banquet.

« Avant de commencer les discussions, le citoyen J. des Essarts remercie, au nom des délégués, les citoyens Schacre et Odin des discours qu'ils ont prononcés au cimetière du Père-Lachaise.

« La citoyenne Louise Barberousse donne lecture de son Rapport sur les Mémoires présentés sur la cinquième question.

« La Libre-Pensée d'Anvers demande que dans les transactions commerciales, la signature de la femme ait la même valeur que celle de l'homme. Elle n'accorde pas aux femmes les droits politiques, excepté pour les femmes chefs de maison et pour les femmes instruites.

« La citoyenne Saint-Hilaire dit que la femme doit prendre comme l'homme sa place dans la réforme humanitaire et traite une question de statistique sur les morts causées par la misère.

« Le groupe « Ni Dieu, ni prêtres », de Lyon, conclut à l'égalité civile et politique des sexes, ainsi que la Libre-Pensée socialiste de Saint-Denis.

« Après la lecture du compte rendu, le citoyen Dumesnil prend la parole et demande que les femmes puissent exercer des professions libérales aussi facilement que les hommes et qu'en France, comme en Amérique et en Angleterre, les femmes aient leurs droits civils et politiques.

« Le citoyen Jules Allix dit que la Libre-Pensée honore de la même façon l'homme et la femme. Il réclame l'égalité civile

et politique des sexes, car on ne peut craindre que les femmes cléricales compromettent la République, vu que lorsqu'on obtiendra les droits politiques de la femme, on obtiendra en même temps la suppression des religions.

« Le citoyen Delorme pense que, malgré la séparation des Eglises et de l'Etat, les religions ne seraient pas abolies, elles seraient encore dans les mœurs. Les fonctions de la femme seraient de faire aimer le foyer et d'entretenir la paix. Il réclame le mariage libre.

« Le citoyen Deparis réclame la recherche de la paternité et demande qu'il n'y ait plus de séparation de corps, mais que le divorce soit prononcé plus vivement.

« Le citoyen Wicksell dit que l'institution actuelle du mariage est en désaccord complet avec les idées de liberté personnelle des individus. Il demande le mariage libre; mais le mari doit assurer le sort de ses enfants.

« La citoyenne Wilhelmi nie aux hommes le droit de dicter aux femmes leurs devoirs. La femme ne doit pas plus être l'esclave de son mari, que le mari l'esclave de sa femme.

« Le citoyen Boutillier demande que le salaire des institutrices soit égal à celui des instituteurs.

« Le citoyen Odin dit que la femme doit être libre de travailler sans être astreinte à la tutelle de l'homme. Il réclame pour tous les travailleurs l'égalité des salaires, l'égalité sociale, civile et politique.

« Le citoyen Brisson-Joly fait remarquer la supériorité de la femme sur l'homme depuis l'enfance. Si cette supériotê diminue ensuite, c'est la faute de la mère catholique; il faut donc arracher la femme à l'influence du prêtre. Il s'élève contre l'institution actuelle du mariage.

« Le citoyen Wiet demande la suppression des religions d'abord et dit qu'on pourra ensuite accorder à la femme ses droits civils et politiques.

« Le citoyen Schacre fait un discours qui se résume en ceci, que lorsqu'un gouvernement déclare la guerre, la mère en souffre, le père n'a pas le droit de disposer de ses enfants. Il faut reconnaître des droits à la femme et lui faire entrevoir ses devoirs. Tant que la mère n'aura pas ses droits civils et politiques. elle ne pourra faire de ses enfants des citoyens et des citoyennes.

« Voici les conclusions adoptées pour la cinquième question :

1° Les conclusions du Rapport de la citoyenne Louise Barberousse :

« *a.* Les femmes ont droit à l'égalité civile et politique.

« Le Congrès a voté oui, à l'unanimité.

Sur la question posée :

« *b.* Y a-t-il lieu de leur dénier l'exercice de leurs droits?

« Le Congrès à voté à l'unanimité : « Il n'y a pas lieu de dénier l'exercice du droit des femmes. »

« *c.* La troisième conclusion : « Quels sont les moyens de réaliser la reddition des droits de la femme? » est renvoyée, conformément au rapport, à la Commission de propagande.

2° La formule suivante, proposée par le citoyen Schacre:

« L'asservissement social de la femme est une cause de faiblesse, de misère et de corruption pour l'humanité, en même temps qu'une iniquité.

« Si les aptitudes, les fonctions, les devoirs de l'homme et de la femme ne sont pas semblables, il n'y en a pas moins équivalence dans le rôle physiologique, familial et social des deux facteurs de l'humanité. A l'équivalence des devoirs doit correspondre l'égalité des droits.

« En conséquence, le Congrès universel des libres-penseurs proclame l'égalité des sexes dans le domaine civil, politique et social. »

3° Le Congrès a ensuite adopté les conclusions de la citoyenne Wilhelmi, ainsi formulées :

« L'émancipation des femmes s'accomplira sur les bases suivantes :

« 1° Anéantissement de tout dogme : affranchissement de l'esprit de toute superstition religieuse ; réconfortation de notre conscience par la science ; éducation des enfants dans l'esprit libre-penseur;

« 2° Notre opposition médiate et immédiate contre toute tendance réactionnaire; éducation des enfants dans l'esprit républicain ;

« 3° Abolition du mariage dans sa forme actuelle par l'opposition la plus énergique contre toute prostitution de la femme en dedans et en dehors du mariage; garantie de l'existence indépendante de la femme par une concurrence libre et une rémunération équitable de son travail, à l'égal de celui de l'homme; alliance étroite avec le mouvement socialiste de notre époque; éducation des enfants selon les principes du socialisme.

« Or donc, l'émancipation de la femme signifie : républicanisme, socialisme et libre-pensée, ou liberté, justice et raison.

« Sur les ruines des églises, sur les tombeaux des tyrans renaît notre liberté ; de la régénération du travail dérive notre droit. »

La séance est levée à onze heures trente. »

Le citoyen *E. Pasquier* donne lecture de la correspondance.

Le groupe de la Libre-pensée d'Ivry-sur-Seine adhère au Congrès, auquel il envoie sa cotisation de 15 francs, en désignant le citoyen E. Pasquier pour le représenter.

Le groupe de la Libre-Pensée de Nantes remercie la Com-

mission d'organisation de l'avoir fait représenter par le citoyen E. Odin, et envoie au Congrès une somme de 40 francs.

Le citoyen *Buchner*, président de l'Union des Libres-Penseurs d'Allemagne, écrit au Congrès que sa santé ne lui permet pas d'y assister, et qu'il fait des vœux pour son succès.

Le citoyen *Hutteau* s'excuse aussi de ne pouvoir assister au Congrès.

Le groupe de la Libre-Pensée *Rhénane-Westphalienne* envoie au Congrès ses salutations fraternelles.

Le groupe l'*Avenir druidique*, de Dreux (Eure-et-Loir), a adhéré au Congrès. Il y envoie comme délégué le citoyen Hippolyte Maupas.

Le citoyen *Foote* fait remarquer qu'il a remis au secrétaire la liste de tous les groupes anglais qui assistent au Congrès.

Le citoyen *J. Mazzini Wheeler*, de Londres, annonce au Congrès la publication et la mise en vente de son *Dictionnaire biographique des Libres-Penseurs*, dont il offre au Congrès quelques exemplaires des premières livraisons.

— Le citoyen *Jules Allix*. — Le Congrès n'a plus que deux Séances, et il y a quatre Commissions qui n'ont pas fait leur Rapport. Dans les Commissions, les numéros 7 et 9 ont été réunis et le numéro 8, relatif à la statistique, n'a pas été étudié. Il y aurait lieu de discuter rapidement ces différents numéros, car le numéro 10, qui correspond aux vœux généraux du Congrès, a une réelle importance.

Un groupe de membres du Congrès propose de passer rapidement sur les derniers numéros du programme, afin d'aborder au plus tôt la question de propagande.

Après discussion, on décide que l'on devra passer rapidement sur les questions 6 (l'*Education*), 7 (*les réformes législatives*) et 8 (*la statistique*), pour aborder ensuite avec détails la question de la propagande et celle des vœux du Congrès.

Sur la proposition du citoyen *Robertson*, on décide « que les orateurs ne pourront avoir la parole que pendant dix minutes seulement. »

Question n° 6

La parole est donnée au citoyen *Boutillier*, pour la lecture de son rapport sur les Mémoires des différents groupes adressés sur la question 6, de l'*Education*.

RAPPORT DU CITOYEN BOUTILLIER

« Citoyennes et Citoyens,

« Le citoyen Lenormand, primitivement chargé de l'étude des documents de la sixième question, est venu, après l'ouverture de la séance, et nous a remis son rapport préparé que nous soignons à celui que nous sommes chargé de faire pour la sixième Commission, sur la question de l'*Éducation*.

« Les documents soumis à la sixième Commission se composant :

« D'une étude présentée par le groupe rationaliste de la morale positive de la ville de Lyon;

« D'un rapport du citoyen Eugène Rameau, membre adhérent d'une Société de Libre-Pensée du département de l'Yonne;

« D'un Mémoire du citoyen Deparis, de la Libre-Pensée de Saint Quentin;

« D'une Etude remarquable du citoyen Garbe, de Saint-Quentin;

De différents vœux soumis au Congrès par la Libre-Pensée du XX^e^ arrondissement;

« Puis, de trois autres rapports qui ne sont parvenus à la Commission qu'après la rédaction de son rapport, ce sont les Mémoires de la Libre-Pensée du groupe Voltaire de Gex (Ain), et de la Libre-Pensée de Dreux (Eure-et-Loir), puis un vœu de la Libre-Pensée de Saint-Denis (Seine). »

« Le groupe rationaliste de la ville de Lyon recommande expressément aux parents de ne pas exposer leurs enfants à recevoir dès leur plus tendre enfance des notions erronées : c'est ainsi que souvent des pères et des mères parlent sans y songer du bon Dieu, du Paradis, de l'Enfer, effraient ainsi les enfants et, loin de former leur jugement, enracinent chez eux des doctrines qui plus tard seront difficilement extirpées.

« Le même groupe se plaint de ce que l'autorité académique, dans certaines régions, ne paraît pas assez convaincue de la nécessité d'une éducation purement laïque. Quelques instituteurs et institutrices conduisent encore leurs élèves le dimanche aux offices; d'autre part, la loi du 30 octobre 1886, qui prescrit aux instituteurs de ne plus occuper d'emplois à l'Église, aussitôt que la loi sur les traitements aura été votée, n'a pas encore reçu son entière exécution; cependant cette dernière loi a été votée le 19 juillet 1889. L'exemple des maîtres est puissant sur les élèves, c'est pourquoi il importe que

la neutralité de l'Ecole, au point de vue religieux, soit complète.

« Il est désirable aussi qu'il soit fait interdiction du droit d'enseigner aux congrégations religieuses : la Société ne doit pas livrer ses enfants aux hommes noirs qui ont renié toute famille, toute patrie, et qui sont une honte pour la morale publique.

— « Dans le rapport du citoyen Rameau, nous trouvons formulé un désir qui est en parfaite conformité avec les principes de nos auteurs les plus remarquables sur l'éducation, notamment J.-J. Rousseau.

« Les parents, dit le citoyen Rameau, doivent se garder « d'employer les punitions corporelles ; il faut agir sur le cœur « de l'enfant et, comme seul moyen de punition, le priver des « caresses paternelles et maternelles. »

« Au sujet des livres scolaires, le citoyen Rameau demandait la suppression de l'histoire de France qui, disait-il, est l'apologie des rois, tyrans couronnés. Nous avons fait nos réserves les plus expresses à ce sujet, au sein de la Commission et démontré au citoyen Rameau, que, de nos jours, les instituteurs sont de fermes républicains, et que l'étude de l'histoire de France est au contraire fort nécessaire pour montrer à l'enfant la situation malheureuse de ses pères sous la monarchie cléricale, et l'amener ainsi à aimer la République qui nous assure toutes les libertés.

— « Le citoyen Deparis demande que l'on poursuive l'épuration des livres scolaires et que l'enseignement civique soit de plus en plus répandu.

— « Le citoyen Dacheux voudrait que les morceaux de mémoire appris par les enfants, notamment les fables, fussent choisis dans les auteurs socialistes, afin d'habituer l'enfant à regarder son semblable comme son véritable frère et à pratiquer des habitudes de fraternité universelle.

— « Enfin, la Libre-Pensée du XX^e^ arrondissement émet le vœu suivant, auquel nous nous associons de grand cœur :

« Création de réunions ou protectorats laïques par opposition aux patronages religieux, afin de guider les jeunes gens et les jeunes filles dans la société, de compléter leur instruction grâce à des bibliothèques, des conférences, des promenades, les dimanches et jours de fête, et aussi un ensemble de jeux établis en vue de les distraire et d'achever leur éducation physique.

« La sixième Commission croit devoir rappeler ici la proposition du citoyen Furnemont, délégué de la Belgique (1), à propos des cérémonies civiles, lors de la naissance d'un enfant, de son arrivée à l'âge d'adolescence, par opposition au baptême et à la première Commission des catholiques.

« Au nombre des devoirs de l'Etat envers l'enfant, nous rangerons aussi la nécessité de fermer tous les ouvroirs reli-

(1) Dans son discours de dimanche dernier.

gieux où les enfants sont astreints à un travail considérable, toujours le même, qui les rend rachitiques et incapables de travailler dans une autre partie. C'est ainsi que nous connaissons des jeunes filles qui, ayant passé par les ouvroirs, n'ont jamais fait que des boutonnières, d'autres, des piqûres, des ourlets, quelques-unes enfin la marque du linge.

« Nous croyons devoir également transcrire le Rapport fait par le citoyen Lenormand, et que voici :

Rapport du citoyen Lenormand

Après lecture des divers documents qui lui ont été soumis, la sixième Commission a l'honneur de proposer ce qui suit :

« 1° Le père de famille a pour devoir de donner à ses enfants tous les soins que réclament l'éducation physique et les besoins matériels. Dans le cas où la famille serait dans l'impossibilité de pourvoir à ces choses indispensables à la vie, il faudrait que les citoyens de la Commune, du Département et l'Etat organisent les secours matériels qui n'auraient pu être donnés par ces familles.

« 2° Que les chefs de famille donnent eux-mêmes l'exemple de la douceur et qu'ils soient les premiers précepteurs de leurs enfants; pour la partie morale, qu'ils s'efforcent de donner à ces derniers une solide éducation tout en dehors des principes religieux, car ce que nous voulons préparer, c'est une génération d'hommes honnêtes, éclairés, ayant l'esprit complètement débarrassé de tout préjugé mystique nuisible à l'émancipation.

« 3° La troisième partie de ce Rapport est la plus difficile, c'est la partie intellectuelle.

« Voici ce que nous proposons:

« Que l'Ecole soit obligatoire, gratuite, laïque et accessible à tous sans distinction de classes;

« Les enfants qui naissent de parents pauvres doivent-ils pour cela être éloignés du flambeau bienfaisant de l'instruction? Non. Ils arrivent dans la société avec des facultés et des aptitudes. Que l'Etat oblige les parents à envoyer leurs enfants à l'école et qu'il leur vienne en aide s'ils sont pauvres! N'est-ce pas là une chose toute naturelle?

« Que l'on nous permette une comparaison:

« Voici deux pièces de terre d'égale fertilité, l'une appar-
« tient à un certain baron, qui a tous les moyens de la faire
« bien cultiver, elle produit; l'autre appartient à un simple
« citoyen, qui peut à peine payer l'impôt qui la frappe, peut-
« on en admettre l'envahissement par l'ivraie, faute de cul-
« ture? Non ».

« Donc, il est du devoir de l'Etat de fournir aux pauvres, mais honnêtes et courageux citoyens, le pouvoir de se faire producteurs.

« Nous voulons, par conséquent, que les pauvres et les riches soient assis sur les mêmes bancs et à la même école, et qu'ils profitent tous également de l'instruction et du complément d'éducation qui leur sont nécessaires ;

« Nous voulons aussi (et c'est le plus court chemin pour arriver à bien) la suppression totale des écoles congréganistes, qui n'ont d'autre but que d'entraver l'émancipation populaire et de corrompre les esprits au bénéfice des cléricaux, des nobles et des riches, de toute cette masse de parasites et de jouisseurs, qui infectent la Société par leurs mœurs immorales et leurs monstruosités, et qui resteront toujours les plus acharnés adversaires du progrès.

« L'Etat ne doit pas se soustraire à de si pressants devoirs.

« C'est pourquoi nous réclamons énergiquement, après suppression radicale et complète des congrégations, l'obligation d'envoyer *tous* les enfants à la même école (puisqu'elle sera l'école de l'Etat) jusqu'à l'âge de 13 ou 14 ans, et d'établir pour les élèves de cet âge des concours cantonaux, à la suite desquels l'Etat donnerait aux lauréats le pouvoir de continuer leurs études, visant toujours ce but que les deshérités de la fortune ne doivent pas être déshérités de la lumière et des connaissances de toutes sortes, et qu'ils doivent avoir une place dans la société, place acquise par le mérite ;

« Pour plus d'égalité, nous demandons encore que le nombre des élèves, pour chaque maître, ne dépasse pas trente à quarante, et que les maîtres eux-mêmes concourent au moins une fois l'an, afin de découvrir de nouveaux procédés pédagogiques.

« En résumé, voici notre programme :

« 1° L'Ecole égale pour tous sans distinction de conditions ;

« 2° Suppression complète de toute secte religieuse ».

Le Rapporteur, LENORMAND.

« Pour terminer, nous formulerons ici, avec le citoyen Lenormand, les désiderata des Libres-Penseurs, en ce qui concerne l'éducation :

« 1° Nous demandons que l'éducation physique ne soit pas négligée par les parents ni par les communes, le département où l'Etat. Et, d'abord, que l'institution de la Caisse des Ecoles se généralise de plus en plus, afin de fournir aux enfants nécessiteux des aliments, comme le font les cantines scolaires, des vêtements et des chaussures surtout dans la mauvaise saison.

« Nous voulons de plus que, dans chaque commune, on crée une place publique pour les jeux en plein air.

« 2° En ce qui concerne l'éducation morale, il importe que les parents donnent le bon exemple dans la famille, car l'exemple vaut mieux que les préceptes.

« 3° Pour l'éducation intellectuelle, nous demandons l'ins-

truction gratuite à tous les degrés, et par conséquent accessible à tous les citoyens, — des concours auraient lieu chaque année, dans chaque canton, pour désigner les boursiers de l'Etat.

« — Enfin, l'Etat doit procéder à la suppression de toutes les écoles religieuses qui infestent le pays et souillent trop souvent les enfants. »

Le Rapporteur, BOUTILLIER.

EXTRAITS DES MÉMOIRES DÉPOSÉS AU CONGRÈS SUR LA QUESTION N° 6

— Le rapport de la sixième Commission a très exactement reproduit les opinions et les désirs de tous les Mémoires présentés à son examen.

La Commission du Congrès n'a donc que quelques extraits à ajouter.

— Dans le Mémoire (n° 19) du groupe rationaliste « Ni Dieu, ni Prêtres » de Lyon, nous relevons :

« On peut dire, en général, que les pouvoirs publics ne font pas leur devoir pour protéger les enfants des Libres-Penseurs contre le clergé : quand on voit, en 1889, des institutions laïques solliciter jusqu'aux menaces des enfants d'un Libre-Penseur, pour leur faire faire leur première communion. Dans les écoles congréganistes on n'en fait pas davantage.

« Pour faire une génération républicaine et libre-penseuse, il faut, il est nécessaire que l'enseignement de la jeunesse soit exclusivement laïque et que tout enseignement religieux soit banni de l'école.

« En effet, ce sont les premiers principes qui frappent le plus l'enfant, et par conséquent ce sont eux qui traceront sa ligne de conduite plus tard. Si, par un enseignement religieux rempli de mensonges et de superstitions, vous faussez son éducation première, il vous sera sinon impossible de la redresser, au moins bien difficile, quand, dès les premières notions, on lui a dit : « *qu'il vaut mieux désobéir à ses parents qu'à Dieu* », ce qui est réellement monstrueux et révoltant. »

— Avec le Mémoire (n° 8) du citoyen Eugène Rameau, est un appendice en forme de catéchisme anticlérical, c'est-à-dire disposé par demandes et réponses. La Commission du Congrès y a noté ceci :

« D. — Y a-t-il plusieurs églises ?
« R. — Oui, citoyen, et pas une de bonne.
« D. — Qu'est-ce qu'une église ?

« R. — Citoyen, c'est un grand bâtiment, dont l'intérieur est décoré de petits Jean-Bonshommes en plâtre et quelquefois ornés d'oripeaux bigarrés ; c'est quelque chose comme le sanctuaire du mensonge, où les prêtres font marchandise de prières, en osant dire aux pauvres travailleurs : « Vous êtes les membres de Dieu, travaillez, fatiguez, souffrez, c'est le chemin du Paradis. » — Et où allez-vous, vous, Prêtres éhontés, gorgés de plaisir et saturés de jouissances ? — Vous riez de voir ce pauvre peuple ignorant espérer ce paradis, qui n'existe réellement que dans son cerveau malade. — *Oh! infâme menteur !*

« D. — Qu'est-ce que la Pénitence ?

« R. — Citoyen, c'est un abus de confiance, où, en confession, ces fourbes, hypocritement, doucement, vous réclament vos plus grands secrets de famille, avec quoi ils exploitent votre crédulité, et parviennent à vous gouverner. Oh! mères de famille, cessez ces comédies qui sont toujours funestes. De votre confiance naîtra la domination, et puis après viendra la puissance et enfin la force ; et l'histoire vous a dit ce qu'ils en peuvent faire!

« D. — Qu'est-ce qu'un Martyr?

« R. — Citoyen, c'est un supplice pratiqué sur une personne innocente, et ils sont en grand nombre ; les martyrs des libertés populaires sont nombreux : La Bastille, Versailles, les pontons, Cayenne et la Nouvelle-Calédonie en sont la preuve ».

— Les deux Mémoires du citoyen Deparis, de Saint-Quentin (n° 17) et du citoyen Garbe, de Saint-Quentin (17 bis) sont compris dans l'analyse du rapporteur.

— Le Mémoire (n° 33) de la Libre-Pensée du XX^e^ arrondissement, établit les droits de l'enfant et ceux de la Société à son égard, selon les principes indiqués par le rapporteur. Nous en extrayons ce qui suit, concernant les livres scolaires :

« Quant aux livres scolaires, ce que nous réclamons pour l'instruction indique suffisamment l'épuration sérieuse qu'il y aurait à faire au point de vue religieux; mais, de plus, il serait grandement temps de les mettre sérieusement d'accord avec la science moderne. Dans un très grand nombre de livres d'études primaires et secondaires, ainsi que dans les livres de récompenses, se trouvent des énoncés diamétralement opposés à ce qui est enseigné dans les chaires d'enseignement supérieur, et, pour montrer cette anomalie, il suffit, d'indiquer ici quelques questions importantes, comme l'origine de l'homme, la date de son apparition sur la terre, le déluge universel, les origines de l'agriculture, etc., etc.— Cette épuration scientifique est donc absolument nécessaire ; car, c'est une singulière anomalie que de voir enseigner à l'école pri-

maire, base de l'instruction, ce qui sera plus tard traité d'erreur dans l'enseignement supérieur.

« Sur la question du droit d'enseigner dans les écoles publiques et privées, nous sommes d'avis que ce droit appartient à tout citoyen dont les capacités et la moralité sont sérieusement établies par des diplômes délivrés aux concours sous le contrôle des communes ».

— Dans le Mémoire (n° 11) du Groupe Voltaire de Gex, du citoyen *Jaillet*, nous citons ces extraits :

« Suivant le temps, l'humanité a été croyante ou sceptique, idéaliste ou réaliste. Evolution de l'esprit humain, oui; mais aussi différence d'éducation. Si, au défaut inhérent au système d'éducation (qui n'est ni intégrale, ni harmonique avec les facultés de l'enfant) on ajoute qu'il y a une véritable croisade contre les aspirations nobles, généreuses et désintéressées de la jeunesse, vous aurez une idée exacte de ce qu'a été l'éducation pendant longtemps.

« Corrompre l'enfance, annuler ses belles facultés, arrêter ses élans vers le progrès, c'est un crime, et l'Eglise ne l'aura expié que lorsqu'elle sera tombée sous l'indignation et le mépris public; mais voilà comment l'homme tué, mutilé dès l'enfance, marche d'un pas si peu sûr dans sa marche ascendante.

« Heureusement, arrêter l'humanité dans sa marche ascendante est impossible même aux tyrans ! Il faut que le monde marche; le progrès est sa loi. Et ceux qui ont l'audace de vouloir l'arrêter deviennent bientôt les victimes. On les supprime ! Eh bien, Libres-Penseurs, nos frères, supprimons.

« Faisons comprendre à nos femmes et à nos enfants que notre morale est au-dessus de tout ce que les Eglises ont pu enseigner. Alors, au lieu d'avoir pour adversaires nos femmes et nos parents, nous aurons en eux des auxiliaires infatigables qui, à tout instant, inculqueront les bons principes dans l'âme de nos enfants.

« En résumé, point de compromission avec les principes, et ce que nous avons dit de l'éducation doit se faire en famille; et, si l'Etat intervient, il doit en être de même; en un mot, ce sont là les devoirs de la famille et de l'Etat envers nos enfants.

« Pour lutter efficacement pour l'émancipation de l'humanité, il faut former la génération libre, forte, exempte de préjugés; c'est la mission des Libres-Penseurs, et dès maintenant, sans retard, arrêter dans son développement la propagande néfaste du prêtre, qui empoisonne partout l'esprit de nos enfants de mensonges d'autant plus funestes qu'ils laissent des traces ineffaçables; nos efforts doivent tendre à obtenir une éducation et un enseignement exempts des fétides principes cléricaux. »

— Du Mémoire (n° 42 bis) de la Libre-Pensée, l'avenir druidique de Dreux, nous extrayons ce qui suit :

« Fortifier l'intelligence, la mettre en garde contre l'absurdité et les monstruosités mêmes des religions, développer chez l'enfant, avec le sentiment de sa dignité et de sa conscience, un sentiment juste et droit, tels sont les bienfaits qu'apportera au pays l'enseignement gratuit et obligatoire.

« Disons toutefois qu'il serait bon d'insister sur les collisions sanglantes et les horribles persécutions auxquelles a donné lieu le fanatisme des diverses sectes, et sur les turpitudes innombrables dont le clergé catholique en particulier portera toujours la responsabilité devant l'histoire.

« Guerre aux préjugés et vive la fraternité dans la liberté, c'est-à-dire dans l'émancipation de la conscience humaine, tel sera le mot d'ordre de tous les vrais citoyens. »

— Dans le Mémoire (n° 20) de l'Union des Sociétés du Nord, nous constatons les idées générales émises par tous les adeptes de la Libre-Pensée.

— Enfin, les conclusions de la Libre-Pensée de Saint-Denis, (Mémoire n° 37) sur l'*Education*, sont les suivantes :

« Il faut répandre à pleines mains l'instruction dans les masses, et transformer toutes les églises, tous ces temples dédiés à la gloire de Dieu et à l'asservissement des hommes, en autant d'écoles d'émancipation humaine.

« Il faudra fonder l'éducation des enfants et leur instruction sur le développement scientifique de la raison, non sur celui de la foi; sur le développement de la dignité, sur le culte de la vérité et de la justice quand même et avant tout; sur le respect humain, qui doit remplacer en tout et partout le culte divin. »

Les conclusions présentées au vote du Congrès, après son rapport de la sixième Question par le citoyen *Boutillier*, sont par lui formulées ainsi :

1° Fermeture des ouvroirs religieux;

2° Organisation de cantines scolaires et distribution de vêtements et de chaussures aux enfants;

3° Donation par chaque commune d'une place publique pour les jeux en plein air;

4° Instruction gratuite et concours dans chaque canton;

5° Suppression complète de l'éducation religieuse;

6° Remplacement des fêtes de la première communion par des fêtes civiles.

Ces conclusions, immédiatement mises aux voix, sont adoptées sans discussion.

— Le citoyen *Wiet* pense que le Congrès doit aussi émettre le vœu que les instituteurs qui dépendent du préfet soient nommés directement par les communes qui, devant payer l'enseignement, doivent aussi avoir le droit, non seulement de le contrôler, mais naturellement encore de choisir les instituteurs qu'ils doivent payer.

— La citoyenne *Bonnevial*, à cet égard, pense que les instituteurs doivent dépendre, non seulement des autorités universitaires qui, certifient la capacité par les diplômes, mais aussi des Conseils généraux et des Conseils municipaux, chacun dans leur sphère, puisque ce sont eux qui doivent pourvoir aux frais et à la surveillance de l'instruction gratuite et obligatoire.

— Le citoyen *Schacre* pense qu'il est bon que le Congrès formule un vœu à ce sujet. Il propose cette résolution :

« Les délégués français réunis à Paris, au Congrès universel des Libres-Penseurs, demandent que l'indépendance et la garantie des instituteurs soient assurées par les mandataires du peuple. »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

— Le citoyen *Schacre*. — Le Congrès se doit à lui-même d'adopter aussi des conclusions générales et de principe sur la question, en vue de garantir la meilleure éducation des enfants. Je propose donc au Congrès universel des Libres-Penseurs d'adopter la résolution suivante :

« La Famille est le berceau naturel de l'enfant. Le père et la mère doivent à l'enfant les soins matériels et la première éducation.

« La nation doit être la nourrice, la tutrice, la mère tendre et vigilante de tous les orphelins, de tous les enfants dont les parents sont indigents, incapables ou indignes. Elle doit l'instruction et la protection à tous.

« La distinction entre les enfants « légitimes » et les enfants « naturels » est inique et odieuse, et la loi qui met une flétrissure au front de l'enfant « naturel », avant même qu'il ne voie la lumière du jour, est une loi criminelle, un infanticide légal. Quant à la religion, qui a consacré ce crime de lèse-humanité, elle doit être maudite à jamais.

« L'Etat doit l'instruction laïque, gratuite et obligatoire

à tous les enfants. La science doit être accessible à tous par voie de sélection. L'éducation doit être intégrale et synthétique, c'est-à-dire physique, intellectuelle et morale.

« L'enseignement religieux dogmatique, qui est en contradiction avec les vérités démontrées et contraire au développement des facultés humaines, doit être banni de l'école. Les livres scolaires doivent être expurgés de toute trace de mysticisme.

« Le droit d'enseigner doit être subordonné à des garanties de science, de civisme et de moralité.

« Les hommes qui font des vœux contre nature, qui prétendent que le célibat est un état supérieur à l'état de mariage, les hommes qui ont flétri la maternité comme impure et qui refusent les charges de la famille; les hommes de l'Inquisition et du Syllabus sont indignes d'enseigner la jeunesse.

« La loi protège la santé publique contre la falsification des produits alimentaires; elle doit protéger le cerveau et la conscience des enfants contre les imposteurs et les préserver de la souillure des pornocrates de sacristie. »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

— Le citoyen *Emmanuel Delorme.* — Je désire faire aussi une proposition. Je la formule simplement, quoique je reconnaisse qu'elle aurait besoin de quelques développements, et j'avertis que je ne pense pas qu'elle soit du goût de tout le monde, mais c'est un droit d'exprimer sa pensée :

« Considérant que les mots, surtout ceux dits abstraits, ne correspondent pas à des idées exactes, en raison de l'inexactitude des méthodes de raisonnement et d'observation qui ont servi à la fabrication de ces mots, et que nos préjugés, nos erreurs et nos divisions viennent de là;

« Pour préparer les générations futures à l'aptitude qu'il faut pour faire une encyclopédie et une langue exacte; pour que les idées ne résultent pas des mots, mais que les mots résultent des idées,

« Je demande qu'en dehors du langage usuel ou des besoins, on apprenne aux enfants à parler le plus tard possible. »

Cette conclusion inattendue soulève une exclamation générale.

Plusieurs orateurs demandent la parole pour protester.

Le citoyen *Albert Regnard.* — A une proposition pareille, il faut dans le Congrès une réponse courte et simple. L'orateur s'est trompé : l'usage de la parole n'est pas seule-

ment le premier titre de l'homme, c'est aussi la première cause de l'intelligence.

La proposition aussitôt mise aux voix est rejetée à l'unanimité des votants.

Question N° 7

La question n° 7 a été réunie dans les Commissions à la question n° 9. Le citoyen *Boutillier* est chargé d'une partie du Rapport sur la question n° 7. Le citoyen *Furnemont* doit faire le rapport de l'autre partie.

La parole est au citoyen *Boutillier* pour son Rapport sur quelques-uns des Mémoires relatifs à la question n° 7.

RAPPORT DU CITOYEN BOUTILLIER

« Citoyennes, Citoyens,

« Les documents soumis à notre examen comprennent :

« 1° Une courte étude sur la séparation des Eglises et de l'Etat présentée par la Libre-Pensée socialiste du XX^e^ arrondissement ;

« 2° Un rapport sur le même sujet, émanant de la Fédération nationale des Sociétés de Libres-Penseurs de Belgique ;

« 3° Deux autres rapports très étendus des citoyens Deparis et Garbe, tous deux délégués de la Libre-Pensée de Saint-Quentin.

« De l'étude de ces différents rapports, il résulte que les Libres-Penseurs protestent énergiquement contre le budget des cultes qui les oblige à subvenir aux frais des différentes religions qu'ils ont en égale horreur, et qui permet aux curés d'empoisonner la jeunesse.

« En attendant la suppression des Eglises, nous demandons à ce qu'on fasse payer patente aux ministres des différents cultes, ainsi que la location des édifices religieux ; qu'on assimile les curés qui se disent les médecins de l'âme aux médecins du corps.

« Ceux-ci sont payés uniquement par les malades qui les appellent ; qu'il en soit de même pour les ministres des cultes.

« On demande aussi que l'Etat fasse une application sévère des lois relatives à la mendicité, en ce qui concerne le clergé qui ne cherche qu'à capter les héritages et à extorquer des sommes considérables, sous prétexte d'œuvres pies.

« Le cléricalisme dans la République, dit le citoyen Deparis, est comme un renard dans un poulailler.

« Que l'Etat fasse également payer patente aux curés qui

vendent des eaux prétendues miraculeuses, et réprime sévèrement les tendances des religieux et des religieuses qui font l'office de médecins et de pharmaciens.

« L'Etat doit refuser au clergé toute autorisation de pouvoir acquérir ou recevoir en donation aucun bien, car la richesse du clergé est un danger pour la société.

« Les Libres-Penseurs réclament également une application directe de la loi pour tous les citoyens, sans privilège pour le clergé.

« En ce moment, nous voyons les évêques en rebellion contre le gouvernement; que l'on suspende leur traitement, en attendant la dénonciation du Concordat, que nous appelons de tous nos vœux.

« Que l'on supprime au plus tôt notre ambassade au Vatican.

« Que l'on abolisse les couvents, car les vœux ecclésiastiques sont en contradiction formelle avec les droits naturels.

« L'Etat ne doit pas protéger les cultes, et encore moins les subventionner; il peut, sans offenser la justice, s'emparer de tous les biens de mainmorte, car ceux-ci ayant été donnés au clergé pour exercer la bienfaisance, répandre l'instruction et propager la morale, et l'Eglise ne remplissant plus aucune de ces conditions, les donations sont devenues par le fait caduques et révocables par l'Etat, qui doit prendre en main les intérêts des citoyens.

« Nous demandons l'application au budget des communes, pour l'amélioration du sort de la classe ouvrière, des sommes versées au budget des cultes.

« Il importe également qu'il soit créé dans chaque commune un registre destiné à recevoir les volontés testamentaires des citoyens.

« Citoyennes, Citoyens,

« Nous n'avons trouvé, dans les documents qui nous ont été livrés, aucune étude sur les derniers articles de la septième question.

« Nous nous proposons, néanmoins, d'émettre un vœu favorable à la laïcisation complète de tous les établissements publics, hôpitaux, hospices, etc.

« Votre Commission vous propose également d'appuyer le mouvement qui se fait en faveur de la crémation, ne serait-ce que pour des questions d'hygiène.

« Enfin, puisqu'en tête de cette question nous trouvons inscrit : « *Réforme législative pour assurer la liberté de conscience* », nous vous demandons de réclamer :

« 1° L'abrogation de la loi qui nous oblige, en France, à choisir les noms de nos enfants sur le calendrier catholique;

« 2° L'abrogation de la loi votée par l'Assemblée nationale à la suite de nos désastres de 1870, laquelle place notre pays

sous l'invocation du Sacré-Cœur, en concédant sur les hauteurs de Montmartre un terrain pour l'édification d'une église.

« Ce monument serait transformé avantageusement en Musée des religions.

« Citoyennes et Citoyens, nous vous convions à la discussion de ce rapport. »

Le Rapporteur,
BOUTILLIER.

— Après la lecture du rapport du citoyen *Boutillier*, le citoyen *Jules Allix*, membre de la septième Commission, en l'absence du citoyen *Furnemont*, rapporteur désigné et excusé pour motif d'indisposition, donne la nomenclature des différents Mémoires confiés au citoyen Furnemont pour en faire le Rapport, et comme, dit-il, les Commissions 7 et 9 ont été réunies à cause de la connexité des matières, le Rapport du citoyen Furnemont, sur les Mémoires de la 7e question, pourra sans inconvénient être entendu avec celui de la question n° 9 à la prochaine Séance, et l'on peut, sans inconvénient, procéder à la discussion de la question n° 7. (Adopté.)

— Le citoyen *Albert Regnard* réclame son Mémoire sur le *Calendrier*, lequel figure parmi ceux remis au citoyen Furnemont.

EXRAITS DES MÉMOIRES DÉPOSÉS AU CONGRÈS SUR LA QUESTION N° 7

— Le Rapport du citoyen *Boutillier*, sur la question n° 7, a très fidèlement analysé les Mémoires des citoyens *Deparis* (n° 17) et *Garde* (n° 17 *bis*) de Saint-Quentin.

— Voici le vœu émis par la Libre-Pensée socialiste du XXe arrondissement de Paris (Mémoire n° 3) :

Vœu pour la séparation de l'Eglise et de l'Etat

« Considérant que, sous un gouvernement républicain, qui doit avoir pour premier principe la Liberté, il est injuste de faire contribuer, par des lois arbitraires et en dehors de la justice, des citoyens, qui ne reconnaissent et ne pratiquent aucun culte, à grossir un budget qui ne sert absolument qu'à entretenir des individus qui ont été et qui seront toujours les ennemis de la République ;

« Considérant qu'un Etat républicain doit avoir pour base fondamentale la souveraineté du Peuple ;

« Considérant qu'en maintes circonstances, dans les réunions privées et publiques et par pétitions, la Nation presque tout entière a manifesté ouvertement ses intentions, déclarant que la République n'avait pas besoin, comme la Monarchie, du soutien de l'Eglise pour sa conservation, et au contraire, car ce qui est utile à l'obscurantisme, au despotisme, est nuisible à la lumière, à la démocratie ;

« En conséquence — nous conformant au sentiment général du pays, nous appuyons fortement la mise à exécution immédiate de : la dénonciation du Concordat, — la séparation des Eglises et de l'Etat, — et nécessairement la suppression du budget des cultes, — et, pour finir, — la guerre sans cesse à l'Eglise. »

— Le Rapport (n° 27) sur le calendrier, par le citoyen Albert Regnard, a été lu par son auteur et discuté en séance. (Voir ci-après.)

— A ce sujet, la brochure du citoyen Achille Jolly, de l'Isère, déposée sous le n° 4, et ayant pour titre *le Calendrier civil*, propose l'organisation des fêtes civiles, et contient le vœu de la fondation d'une *Ligue du Calendrier*. La Commission du Congrès cite ce qui suit :

« Le Calendrier grégorien, ce démenti suranné et quotidien infligé au sens commun par l'Eglise romaine avec sa ribambelle de saints et de solennités incohérentes, constitue assurément la plus insupportable des tyrannies, celle de la démence.

« Alors que nous laïcisons l'école, le régiment, l'hospice, conserverons-nous *ce vrai répertoire du mensonge, du charlatanisme et de la duperie*, — et ne substituerons-nous pas — *à ces visions de l'ignorance, les réalités de la raison; et au prestige sacerdotal, la vérité de la nature?* (Rapport de Fabre d'Eglantine à la Convention ; séance du 6 octobre 1793.)

« Aujourd'hui plus qu'alors la laïcisation réelle, complète, de la société civile s'impose, et plus que jamais il convient de la tirer de l'ornière d'une religion caduque, qui n'a plus d'autres adeptes que les athées qui s'en font des rentes ; dont le clergé, même sevré du budget des cultes, ne peut être que dominateur ou hostile ; la prétendue résolution qu'il enseigne et la vérité scientifique étant deux doctrines antipodes, entre lesquelles il ne peut y avoir ni compromission ni même neutralité. »

— Le Groupe *Adrien Pasquier*, de Rouen, en son mémoire (n° 12) formule un vœu en faveur de la propagande pour le *Calendrier civil* du citoyen Achille Jolly.

— Le mémoire (n° 19) du Groupe « Ni Dieu, ni Prêtres » de Lyon, est plus loin au rapport concernant les vœux.

— Enfin, du Mémoire (n° 11) de la Libre-Pensée, Groupe Voltaire de Gex (Ain), nous extrayons ce qui suit :

« La grande majorité des français n'appartient que nominalement à la religion catholique. L'immaculée conception et l'infaillibilité sont autant d'inepties inventées par l'Eglise et qui ne peuvent marcher de pair avec le progrès. Le gouvernement peut toujours édicter des lois de police réglant l'exercice du culte catholique, c'est pourquoi les maires peuvent interdire les processions. Par serment, tous les ecclésiastiques devaient garder fidélité et obéissance au gouvernement, faire savoir tout ce qui pourrait se tramer au préjudice de l'Etat; que ce soit sous la monarchie ou sous la République les prêtres sont, de par ce serment, les serviteurs de l'Etat. L'ont-ils toujours servi fidèlement? Nous avons la preuve du contraire... ils sont des parjures ; l'Empire avait besoin d'une fidèle armée de mouchards. Tous ceux qui refusèrent de prêter le serment furent obligés de donner leur démission ; pourquoi ? parce que Bonaparte voulait l'église à sa dévotion.

« La lutte suprême est engagée entre les deux puissances qui se disputent l'Empire de l'univers : la Libre-Pensée et le fanatisme. La fin du XVIII^e^ siècle a opéré l'abolition de la féodalité. Il faut que la fin du XIX^e^ siècle effectue l'abolition de la superstition et ouvre au XX^e^, qui va naître, la voie toute grande pour accomplir les progrès de toute nature que réclame le bonheur de l'humanité.

« La séparation des églises et des Etats est un principe que l'on s'efforcepartout de faire prévaloir. On frémit en songeant aux malheurs qui résulteraient si l'Eglise rentrait en possession de sa revendication de dominer dans l'Univers entier. En supprimant le budget des cultes. l'Eglise, n'étant plus rétribuée par l'Etat, ne pourra vivre longtemps. Notre sécurité est compromise devant les audaces du cléricalisme ; notre indifférence suffirait pour l'affermir dans ses espérances et lui permettre d'accomplir son œuvre. L'ennemi est là, devant nous, menaçant de détruire tous les travaux édifiés si péniblement depuis un siècle. Libres-Penseurs, républicains, à l'œuvre ! ayez courage, et l'univers entier se délivrera de son pire ennemi : le cléricalisme.

« A la veille de leur dispersion par la Révolution, il y avait en France 52,000 religieux ou religieuses, possédant une fortune immobilière évaluée à 80 millions de francs. En 1882, il existait 200,000 congréganistes, environ quatre fois plus qu'en 1789. Aujourd'hui, la fortune immobilière, avec le montant des valeurs en portefeuille, peut s'évaluer à 4 milliards en dehors de leurs maisons de commerce, dont l'existence

n'est un mystère pour personne ; par cela même, il est assez significatif que les congréganistes aient peu ou point de sympathie pour la Démocratie. Le Clergé fait cause commune avec les congrégations dans la haine contre le monde moderne, de sorte que nous avons devant nous une armée de plus de 250,000 célibataires, dont les membres sont unis dans un même but : effacer le Code civil et le remplacer par l'arbitraire. Les populations vont en décroissant ; les statisticiens constatent que c'est en raison inverse de l'accroissement des congrégations.

« Les congrégations religieuses sont contraires au Code civil qui proscrit toute association qui a un but immoral. Quoi de plus immoral que de s'engager d'une façon absolue à ne pas constituer de famille et à ne pas avoir d'enfants ?

« Le budget des cultes est si peu une compensation accordée à l'Eglise, que le chiffre n'en a jamais été fixé, et il n'est pas permis d'arguer que le traitement des prêtres n'est qu'une indemnité qui appartient à tout jamais au clergé français. Cet argument repose sur une équivoque : les biens mis à la disposition de la Nation appartenaient à l'Eglise de France ; mais l'Eglise, ce n'est pas seulement le Clergé, ce sont les fidèles. Cathédrales, chapelles, hôpitaux, écoles, toutes ces fondations faites avec l'argent remis aux prêtres n'ont jamais été la propriété des évêques ni des moines, c'est la propriété de la France catholique, c'est-à-dire du monde en 1789. S'il y avait eu une indemnité à payer, ce serait la France qui la devrait à la France, il y aurait ainsi confusion de la créance et de la dette ; en d'autres termes, il n'y aurait plus ni débiteur, ni créancier. Les prêtres ne sont pas fondés à crier à la spoliation !...

« La laïcité est la liberté par excellence pour conserver l'autonomie à chacun, cette propriété intime de la pensée, qui est en nous, qui nous appartient et qui ne saurait être à la merci de personne. Pour être équitables et justes, la loi et les coutumes ne doivent s'occuper ni de la religion, ni de dogmes.... c'est l'affaire de la conscience humaine.

« Tout homme sincère, qui est honnête et qui conforme sa conduite aux principes de la morale et de la vertu, finit toujours par forcer l'estime en sa faveur. »

— Mémoire (n° 43) du citoyen *Théodore Contreras*, Conseiller municipal de Naples, délégué de la Ligue italienne au Congrès universel des Libres-Penseurs, à Paris, en 1889 :

LAICISATION DE LA SÉPULTURE. — CRÉMATION.

Les enterrements en général, et ceux du catholicisme en particulier, répugnent aux sentiments de la nature.

Le catholicisme a entouré la mort de terreur et de dégoût. Il est curieux qu'une religion qui prêche le mépris de la vie ait ensuite tout fait pour rendre la mort terrible et peureuse.

Le catholicisme en a fait un instrument qui lui sert admirablement bien pour dominer les multitudes par l'humiliation intellectuelle et par des frayeurs imaginaires. Là où il n'y a pas la domination de la raison, mais, en revanche, une fantaisie effrayée : chaque hallucination et tout despotisme sont possibles.

A juste raison, donc, les catholiques s'opposent à la Crémation, c'est-à-dire à la purification des cadavres par le feu.

La mort cesserait d'être hideuse : le dégoût et le frisson que causent la vue des morts sont les remèdes fantastiques les plus efficaces desquels se servent les prêtres.

Les hygiénistes modernes ont démontré, par des arguments basés sur des expériences indiscutables, que presque toutes les maladies épidémiques, surtout les plus redoutables, ont pour origine des parasites vivants, germes qui se développent dans l'organisme et, par suite de la corruption des matières organiques, pullulent à l'infini, résistant à l'action destructive du temps, à la fermentation complète, même à la force assimilatrice de la végétation.

Il a été constaté, en effet, que dans mon pays (Naples) l'épidémie cholérique de 1884 a réapparu en 1887, dans presque toute la région méridionale de l'Italie.

Il est hors de doute que les cimetières soient des centres d'infection et de diffusion de la plus grande partie des maladies épidémiques, et que leur voisinage des lieux habités constitue une menace continuelle en raison des émanations qui vicient l'air, ou des infiltrations dans le sol, et propagent ainsi au loin les principes destructeurs de la vie.

Les sociétés humaines, les peuples les plus anciens avaient reconnu cette influence pernicieuse et funeste des cimetières. Les Hébreux, les Etrusques, les Ethiopiens, les Grecs et les Romains avaient recours à l'*incinération* et à l'embaumement. Les Indiens déposent encore, de nos jours, leurs morts sur les rives du Gange, aux sommets des tours et même sur les arbres, afin que les oiseaux de proie, en dévorant les chairs des cadavres, en détruisent en même temps les germes infectueux qu'ils peuvent contenir, germes qui se développent par la putréfaction. Les Egyptiens tenaient exclusivement à la momification.

De tous les moyens, le seul qui puisse satisfaire aux exigences de l'hygiène moderne est sans contredit celui de la crémation des cadavres.

Le seul, le principal obstacle à la réalisation de ce nouveau pas des Libres-Penseurs sont les préjugés religieux!

Il incombe à nous, Libres-Penseurs, à la civilisation actuelle, fière des admirables progrès réalisés dans les

sciences appliquées, de trouver le moyen de conjurer, une fois pour toutes, le péril qui pèse sur les générations qui se succèdent, et de substituer à l'inhumation la crémation.

Brûler ! voici la forme de la dissolution qui n'effrayé pas.

Brûler ! c'est la beauté artistique de la rapidité avec laquelle nos chairs privées de la palpitation de l'organisme, en flots gazéiformes, se mêleront, nouvellement fécondes, dans la nouvelle existence de l'univers. Nos cendres, atomes invisibles, descendront arroser les corolles des fleurs, caresser les herbes des champs, alimenter la respiration des arbres... Nous volerons peut-être, emportés par l'ouragan, visiter des régions lointaines. Oh ! rapide transformation, tu es la poésie de la mort !

Aux parents, aux amis nous laisserons en partant comme relique d'amour, une petite urne remplie de cendres, qui sera conservée aux souvenirs suaves des survivants.

Ainsi, pour nous, la pensée de la mort sera comme le calme après la tempête, le silence après la bataille, le doux sommeil après le travail.

A vous, Libres-Penseurs, esprits hardis et novateurs, à vous la palme que l'humanité civilisée vous décernera, lorsque par vos travaux et par votre puissant appui vous aurez obtenu la laïcisation de la sépulture et la crémation des cadavres dans tous les pays.

Tels sont les vœux que je forme pour le progrès sans bornes et le bien de l'humanité devant cet honorable Congrès.

Je suis heureux de pouvoir annoncer que la crémation à Naples est un fait accompli, car le Conseil municipal a déjà accordé le sol gratuitement, grâce aux soins de l'assesseur Ferdinand Vetere, et que le concessionnaire, notre ami, l'ingénieur Ferdinand Papale, auteur du projet, est en train de commencer la construction d'un édifice crématoire modèle, depuis longtemps demandé par des milliers de Napolitains.

Naples, le 14 septembre 1889.

THÉODORE CONTRERAS.

Après le rapport du citoyen *Boutillier* sur la question n° 7, le citoyen *Vaudémont* présente, tant en son nom personnel qu'au nom du citoyen *De Paepe*, délégué de Bruxelles, les conclusions suivantes :

« Le Congrès proteste énergiquement contre le budget des cultes.

« L'Etat ne doit protéger aucun culte, encore moins les subventionner. Il doit reprendre les biens de mainmorte.

« Les religieux doivent payer patente pour la vente de leurs eaux soi-disant miraculeuses.

« La loi sur la mendicité doit être appliquée au clergé.

« Des registres devraient être établis à la mairie de chaque commune, afin de recueillir les volontés testamentaires de tous les citoyens. »

« Le Congrès demande en outre :
« 1° L'abrogation de la loi qui oblige chaque citoyen à choisir un nom dans le calendrier religieux;
« 2° Que le service des funérailles civiles devienne service public;
« 3° Que le Sacré-Cœur soit transformé en Musée des religions.

« Il juge enfin que *la Crémation,* au point de vue économique et esthétique, est plus convenable que l'enfouissement. »

Ces conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

— Le citoyen *Schaere.* — En l'absence de délégués italiens au Congrès, la question de la loi *des garanties*, qui est spéciale à l'Italie, ne semble pas pouvoir être discutée avec intérêt et profit. Le Congrès ne peut donc pas se prononcer à cet égard. (Adopté.)

— Le citoyen *Emmanuel Delorme* fait au Congrès la proposition suivante, dont il demande l'adoption :

« Considérant que l'institution du mariage repose sur un dogme qui classe les êtres humains en bons et mauvais, préjugeant ainsi de ce qui est le bien et de ce qui est le mal;
« Considérant encore que l'institution du mariage, quelle qu'en soit la forme, ancienne ou nouvelle, est le moyen par lequel on entretient l'asservissement de la femme;
« Je demande qu'au nom de la Libre-Pensée, ennemie de tout dogme, et qu'au nom de l'affranchissement humain, on déclare que le mariage ne peut être une institution sociale, et que législativement on en demande la radiation pure et simple.
« Le corollaire de cette résolution est la garantie, par la Société, de l'existence de l'enfant comme de tout être développé des deux sexes, et par conséquent l'égalité de tous les salaires, ce qui revient, dans l'estimation de la valeur des produits, à la suppression du salaire. »

Cette proposition immédiatement mise aux voix n'est pas prise en considération.

Question n° 8.

La parole est donnée au citoyen *J.-B. Schacre*, pour faire le Rapport dont il a été chargé pour la question n° 8, relative à la *Statistique*.

Rapport verbal du citoyen Schacre

Citoyennes et Citoyens,

La Commission chargée de rapporter la huitième question n'ayant pas eu le temps de faire son travail, je suis chargé de la résumer aussi succintement que possible.

Les rapports envoyés renferment des détails et des chiffres très intéressants dont des extraits figureront au compte rendu.

Je me bornerai ici à donner des chiffres d'ensemble en insistant un peu sur les données statistiques de la France. Du reste, en inscrivant au programme les questions n°s 8 et 9, la Commission d'organisation ne s'attendait pas à recevoir des travaux complets sur la statistique qui nous intéresse, les éléments nécessaires étant très difficiles à réunir. Elle a voulu seulement ouvrir une enquête et appeler l'attention des Libres-Penseurs sur l'utilité des chiffres au point de vue de la propagande et de l'action. Le prochain Congrès universel continuera cette enquête, nous l'espérons, et nous permettra de connaître, d'une façon aussi approchée que possible, le bilan de la superstition et les forces matérielles et morales sur lesquelles la Libre-Pensée peut compter pour continuer et généraliser le mouvement d'émancipetion qu'elle a entrepris.

Comme il ne m'est pas possible de procéder par le détail de chaque pays, je vais faire une évaluation globale d'après les moyennes résultant des indications fournies par les rapports et des recherches que j'ai été amené à faire personnellement. Il ressort de ces études que, pour toute la terre, la moyenne des dépenses annuelles, de tous genres, faites pour les cultes est, au minimum, de *dix francs* par habitant.

Or, la population de la terre est évaluée à 1,500,000,000 habitants. Cela fait donc une somme d'environ *quinze milliards* que l'humanité consacre chaque année à l'entretien des cultes et aux pratiques superstitieuses.

Voilà ce que lui coûte, chaque année, l'armée innombrable des sorciers qui se sont faits les intermédiaires entre elle et le ciel !

Voilà ce qu'elle prélève sur ses besoins, sur son travail, sur la misère, pour conjurer les colères de son créateur et s'attirer les bonnes grâces de ses suppôts terrestres !

Quant au personnel de cette immense organisation d'escroquerie, il est, à raison de deux pour mille habitants, d'au moins *trois millions* de parasites, vivant comme des poux sur le dos des travailleurs. Caste immonde et funeste, non seulement parce qu'elle est improductive, mais surtout parce qu'elle tient l'humanité prisonnière dans le mensonge, dans l'ignorance et dans la peur.

Voici maintenant pour la France :

Le budget des cultes est aujourd'hui d'environ fr.	50.000.000
Les dépenses cultuelles inscrites aux budgets des divers ministères pour entretien, valeur locative, constructions d'églises, séminaires, etc., aumôneries, missions, subventions variées, s'élèvent annuellement au chiffre de..	200.000.000
Soit, pour le budget officiel, un total de..... fr.	250.000.000
Les contributions volontaires des départements, des communes, subventions aux fabriques ; les dépenses faites volontairement par les habitants en pratiques de toutes sortes : denier de Saint-Pierre, messes pour les âmes du Purgatoire, ex-voto, donations, baptêmes, mariages, enterrements, dispenses, indulgences, fêtes idolâtriques, statues en plâtre ou en stuc, idoles dorées sur toutes les coutures, eau bénite, purifications, dons de toutes sortes faits aux gens d'église par les naïfs habitants des campagnes, etc., etc., s'élèvent à une somme annuelle d'au moins.	250.000.000
Si bien que le budget officiel des cultes et ce qu'on peut appeler le budget volontaire de la superstition forment ensemble, annuellement, le total invraisemblable, mais malheureusement trop réel, de..... ..... fr.	500.000.000

Cinq cents millions par an! soit, tous les dix ans, *cinq milliards*, — l'équivalent de la rançon de 1870.

Et nos paysans se plaignent ! J'estime qu'ils seraient plus heureux s'ils remplaçaient cette mer d'eau bénite par cinq cents millions de bon fumier.

En tout cas, quel bon denier pour les travailleurs, le jour où ils consacreront cet argent à fonder une Caisse nationale de retraites, au lieu de le placer à fonds perdus sur les terrains vagues du paradis !

En ce qui concerne l'effectif de l'armée noire en France, voici, d'après un état officiel publié par l'administration des Cultes !

D'après ce document, la France entretient aujourd'hui :

Archevêques ou évêques	87
Vicaires généraux titulaires	182
Chanoines	751
Secrétaires d'évêchés	130
Curés	3.397
Desservants	29.752
Vicaires	10.793
Prêtres auxiliaires	4.617
Aumôniers	2.486
Directeurs ou profes[rs] de séminaires	703
Professeurs d'écoles ecclésiastiques.	3.401
Total	56.299

Il y a, en outre :

Nonnes	100.467
Moines	23.265
Elèves des grands séminaires	5.538
Elèves d'institutions ecclésiastiques.	2.134
Soit, pour le clergé séculier et le clergé régulier, dans la République française, 100 ans après la Révolution, un total de	187.703

Il faudrait un volume pour énumérer toutes les Sociétés cléricales qui pullulent sur le sol de la France, depuis la Société de Jésus jusqu'à la Ligue de Saint-Maurice, destinée à faire de la propagande cléricale dans l'armée française.

Nous réserverons cette description pour le prochain Congrès national français. Elle montrera à nos Libres-Penseurs combien il faudra d'énergie et de persévérance pour guérir notre pays de la plaie jésuitique.

Nous nous contenterons, pour terminer, de donner une idée de la puissance foncière des congrégations religieuses de notre pays.

Il ressort d'un tableau publié en 1881, par Ferd. Bonnange, d'après des documents officiels, que la superficie des immeubles *connus* appartenant aux congrégations était à cette époque de 405 kilomètres carrés, et leur valeur vénale de 711,538,980 fr.

Pour cette immense fortune, ils payaient, en 1881, comme droit de patente, la somme de 157,495 francs, soit un peu plus de DEUX CENTIMES POUR CENT FRANCS.

Aujourd'hui, en 1889, les congrégations possèdent ouvertement pour plus d'UN MILLIARD de biens fonds.

Mais cette somme est loin de représenter leur fortune foncière réelle, car le système des fidéi-commis leur permet de mettre sous des noms d'emprunt toutes les propriétés qu'elles ne veulent pas avouer, de crainte que leurs accaparements ne finissent par inquiéter les populations.

Le Rapporteur, J.-B. SCHACRE.

Statistique cléricale en Espagne

PAR LE DOCTEUR GABARRO, DE BARCELONE (MÉMOIRE N° 45)

Dotation officielle annuelle du clergé

58	évêques et archevêques	Fr.	13.010.500 »
648	dignités ecclésiastiques		3.367.768 50
1.768	chanoines.		7.047 248 »
216	rations		1.006.811 »
200	demi-rations.		312.800 »
20.000	familières (à 5 fr. environ)		100.000 »
16.689	curés de paroisse (à 5 fr. environ). .		83.445 »
10.876	sacristains (à 2 fr. environ)		21.752 »
5.771	auxiliaires de curés de paroisse (à 2 f. 50)		14.426 50

Dotation annuelle du culte

9	églises métropolitaines (à 30,000 fr.)..		270.000 »
50	églises suffragantes (à 20.000 fr. chaque)		1.000.000 »
85	églises collégiales (à 6.000 fr. chaque)		510.000 »
18.972	chapelles (à 250 fr. chaque). . . .		4.743.000 »

Subventions

23.698	curés collataires (à 3 fr. chaque env.).		71.094 »
540.000	baptêmes (à 9 fr. chaque environ). .		4.860.000 »
180.000	mariages (à 10 fr. chaque environ).		1 800.000 »
360.000	enterrements (à 50 fr. en moyenne) .		18 000.000 »
100.000	suaires pour les morts (à 15 fr. environ)		1.500.000 »
25.927	confrèries (leur produit).		1.959.977 32
	Fêtes pour dispositions testamentaires . . .		7.125.000 »
	Fêtes du Carême en 19,000 paroisses . . .		2.375.000 »
22.210	fêtes des saints patrons (à 80 fr. chaque)		1.776.800 »
280.000	fêtes des saints patrons particuliers (à 20 fr. chaque).		17.600.000 »
	Confraternités et Confréries		3.142.412 »
469.184	sermons (à 15 fr. chaque).		7.037.760 »
	Rosaires, vœux et exorcismes		945.680 »
	Produit annuel des biens rustiques et urbains du clergé séculier.		37 500.000 »
	Produit annuel des biens rustiques et urbains du clergé régulier		10.000 000 »
	Adventices du clergé régulier.		49.000.000 »
	Donations volontaires au clergé régulier . .		80.000.000 »
	Le clergé d'Espagne perçoit annuellement..	Fr.	276.181.474 32

Avec ce budget, on pourrait amortir la dette nationale, abaisser les contributions, bâtir 50,000 écoles et soutenir un maître d'école bien payé pour chaque 30 Espagnols.

Barcelone, le 1er septembre 1889.

Dr Gabarro.

Evaluation des sommes consacrées aux Cultes et aux Pratiques religieuses en Belgique (mémoire n° 24)

Il y a, en Belgique, 6,000 prêtres salariés par l'Etat.

L'Etat a payé en 1887 :

Au clergé catholique.	4.542.208 fr.
Pour les édifices du culte	250.000 »
Pour d'autres dépenses du culte dont on ne donne pas le détail.	39.746 »
Total.	4.831.954 fr.
Les provinces ont dépensé pour les cultes. .	449.845 »
Les communes ont payé aux fabriques d'église, sous prétexte d'insuffisance des revenus, et aux curés, sous forme d'indemnité de logement et de supplément de traitement	798.000 »
Les libéralités faites aux fabriques d'église s'élevaient, la même année, à. . . .	1.142.566 »
Total.	7.222.365 fr.
Ajoutons à cela le revenu des 28,000 hectares de terre que possèdent les fabriques d'église, calculé à raison de 125 francs par hectare ; soit.	3.500.000 »
Les contributions volontaires perçues pour baptêmes, mariages, enterrements, dispenses, indulgences, etc.	6.000.000 »
Ensemble.	16.722.365 fr.
Les 27.000 religieux absorbent, pour se nourrir, se vêtir, subvenir à leurs besoins, 1,000 fr. par tête au minimum, soit. . .	27.000.000 fr.

Il y a lieu d'ajouter à ces chiffres les sommes recueillies annuellement pour des œuvres étrangères, telles que le denier de Saint-Pierre, l'œuvre des petits Chinois, les missions étrangères (soit environ 1 million 1/2), et nous arrivons à un total de 45 millions, soit un revenu qui, calculé à raison de 4 0/0 l'an, correspond à un capital de 1 million 125,000 francs.

Le Secrétaire de la Fédération des Sociétés de Libre-Pensée de Belgique.

J. Dons.

— Ici s'arrête ce qui concerne la Statistique cléricale : la Statistique de la Libre-Pensée fait partie de la question de Propagande N° 9.

Le citoyen *E. Odin* propose que la séance du Congrès ait lieu le lendemain, vendredi, à deux heures. Cette séance aura d'autant plus d'importance qu'elle doit être la séance de clôture avant le banquet qui doit avoir lieu le soir.

Cette proposition est adoptée.

Le citoyen *Vaudémont* fait une énumération de tous les crimes commis contre l'humanité, au nom de Dieu :

« Ce n'est pas en quelques paroles que l'on pourrait esquisser toutes les horreurs que les religions ont apportées parmi les hommes. Depuis le féroce Jehowa, commandant l'extinction de *toute âme vivante* dans la terre promise, jusqu'au *doux Agneau* qui déclare la guerre à quiconque n'est pas pour lui, l'histoire des religions ne présente qu'une guerre d'extermination. L'étroitesse d'esprit parée d'une générosité feinte ne pouvait avoir une autre associée que l'intolérance.

« Cependant, les guerres aux races ne constituaient pas encore assez de crimes pour ceux qui s'entretuaient au nom d'un dieu. Les rois et les castes guerrières savaient leur donner un cachet patriotique pour entraîner les peuples ignorants. Là, ne s'arrêtaient point leurs crimes. Les croisades contre les autres religions n'immolaient pas assez de victimes pour assouvir la mansuétude de la religion de l'amour.

« La soif de dominer, et l'égoïsme rapace d'avoir en possession absolue tout ce qui peut penser poussent l'Eglise à implanter la boucherie même parmi ses fidèles. Quels crimes plus odieux que les guerres contre les Vaudois, les Turlupins, les Anabaptistes, contre les Albigeois, où le représentant du pape ordonnait de tuer les habitants, sans distinction, se remettant à son dieu clément de séparer les coupables des innocents !

« La Saint-Barthélemy, complot ourdi par l'Eglise, de concert avec la royauté ! La guerre de Trente Ans, en Allemagne, l'Inquisition, le vandalisme des bûchers allumés dans toute l'Europe !

« Dans le seizième siècle jusqu'à *l'an de grâce* 1581, les guerres de religion ont fait périr, en France, 765,200 hommes, 12,000 femmes ou filles ont été violées, et 128,256 maisons brûlées.

« Quel Moloch sanglant prescrivant les sacrifices humains a bu plus de sang ! »

Le citoyen *Jules Allix*. — Comme le Rapport de la neuvième Commission ne peut être présenté qu'à la prochaine séance, on pourrait tout de suite aborder le Rapport de la dixième Commission, qui est prêt. — On décide de suivre l'ordre du jour, et d'aborder les questions soumises à la neuvième Commission, tout en réservant le rapport à faire par le citoyen Furnemont.

Le citoyen *Albert Regnard*, qui avait repris son Mémoire sur le *calendrier*, en donne la lecture au Congrès.

Ses conclusions sont ainsi formulées :

1. — Les hommes libres, émancipés du joug de la superstition et de l'obscurantisme ne peuvent continuer à compter le temps d'après l'ère chrétienne ou vulgaire, datant de l'incarnation de Jésus-Christ, — « *ab incarnatione Domini nostri Jésu Christi.* »

2. — Cette ère, provenant du système religieux qui nous a été imposé par la race sémitique, a été véritablement celle de la cruauté, du fanatisme et du mensonge.

3. — La Révolution, si elle n'a pas porté tous ses fruits, a cependant rompu la chaîne qui nous reliait à ce passé, en même temps qu'elle a marqué le début d'une ère nouvelle, dans le cours de laquelle s'accomplira certainement la régénération sociale.

4. — L'ère dite « républicaine », et qu'il convient, pour lui donner un caractère plus précis et plus compréhensif, de désigner sous le nom de « ère révolutionnaire », a déjà reçu en France la consécration de l'usage et de la légalité.

5. — L'objection faite au calendrier dit « républicain, » à savoir : qu'il n'est pas scientifique, — est absolument dépourvue de base. — Même l'illustre Laplace, un des rapporteurs du projet de Sénatus-consulte du 15 fructidor an XIII, n'a pas insisté sur cette soi-disant absence de caractère scientifique.

6. — Rien de plus facile, d'ailleurs, que de faire disparaître de ce calendrier, l'imperfection résultant de la règle prescrite pour les *sextiles*, qu'on y a fait dépendre du cours vrai du soleil au lieu de les placer à des intervalles fixes. Il suffit d'établir que les sextiles se succèderont de quatre ans en quatre ans.

7. — Les Libres-Penseurs de tous les pays sont engagés à adopter pour leur usage personnel, pour leurs journaux, pour leurs publications, etc., le calendrier de l'ère révolutionnaire.

8. — Il n'est pas du tout nécessaire, pour provoquer l'établissement légal de ce calendrier, d'attendre la réalisation d'un accord entre les nations, lequel n'est certainement pas près de se produire. Dans les pays où la chose paraîtra possible, les Libres-Penseurs socialistes, membres des Assemblées, devront proposer une loi à ce sujet.

Après ces conclusions, le citoyen *Albert Regnard* ajoute des considérations pour établir qu'il est probable que l'honneur de l'initiative en cette matière devra encore appartenir à la France, et, pour en faciliter l'exécution, il a étudié le texte d'un projet de loi en dix articles dont il donne lecture, et dans lequel il introduit les dénominations des jours et des mois du calendrier républicain de 1792.

— Le citoyen *Bachelier* dit que dans la 9e Commission on a émis le vœu que la demande du calendrier républicain soit proposée à la Chambre des députés.

— Le citoyen *Vaudémont*. — La question du calendrier n'est pas la seule qui doive nous préoccuper ; il faut aussi proposer l'unification du méridien et celle de l'heure.

— Le citoyen *Jules Allix*. — Malheureusement l'arithmétique décimale n'est pas en rapport réel avec les mouvements sidéraux qui règlent le temps.

— Le citoyen *J.-B. Schaere*. — La question a besoin de quelque étude, et le Congrès ne semble pas pouvoir s'y livrer utilement en ce moment. Il conviendrait donc, ce semble, d'ajourner la question même du calendrier ; mais, ce que le Congrès peut très bien faire, « c'est d'accepter un vœu tendant à la laïcisation de la mesure du temps et à la réforme dans ce sens du calendrier de tous les pays. »

Cette proposition, ainsi formulée, est mise aux voix et adoptée.

Question n° 9

Le citoyen *Jules Allix*. — L'ordre du jour du Congrès appelle l'étude de la question n° 9, dite de Propagande. La neuvième Commission a à examiner tous les rapports qui restent, elle se réunira pour cela demain matin. Le Rapport de la dixième Commission, en ce qui regarde les vœux étant prêt, le Congrès peut l'entendre dès maintenant s'il le juge convenable. Cela dégagerait d'autant l'ordre du jour de demain qui doit être celui de la clôture du Congrès.

Le citoyen *L. Bachelier*, l'un des rapporteurs de la question n° 9, dit que les différentes Commissions ont eu à faire un travail très compliqué à cause de la connexité reconnue entre les nos 7, 9 et 10 du programme ; que, de plus, les Mémoires déposés n'ont guère conclu qu'à des formules de vœux divers, sans donner de motifs à l'appui, parce que ce sont des notions généralement admises dans la Libre-Pensée et que le Rapport de même ne peut que les énoncer.

Le citoyen *Dumesnil*, de Rouen, délégué au Congrès, demande :

« 1° La fondation d'un organe international ;

« 2° La fondation d'une caisse centrale de publicité ;

« 3° Des conférences pour apprendre aux ouvriers à parler en public ;

« 4° L'institution des fêtes civiles ;

« 5° L'adoption du calendrier républicain ;

« 6° L'indépendance des Libres-Penseurs ;

« 7° La laïcisation du service des Pompes funèbres ;

« 8° La suppression des tables d'honneur dans les banquets des Libres-Penseurs ;

« 9° La mise des églises à la disposition des Libres-Penseurs pour tenir leurs séances ;

« 10° La défense expresse aux instituteurs de conduire les enfants à l'église ;

« 11° La création de bibliothèques dans les Groupes de Libre-Pensée ;

« 12° Le traitement égal des instituteurs et des institutrices ;

« 13° L'organisation de Groupes français de la Libre-Pensée ;

« 14° L'organisation d'une Fédération universelle de la Libre-Pensée ;

« 15° La fondation de caisses de secours dans les Groupes de Libre-Pensée. »

Le citoyen *L. Bachelier* entretient le Congrès de la fondation utile d'un organe de propagande internationale de la Libre-Pensée. Il raconte les tentatives faites dans la Nièvre pour réunir tous les différents groupes existants de la Libre-Pensée, et dit que le succès n'a pas répondu au bon vouloir et à l'activité des initiateurs de ce mouvement, parce que la *Ligue Anticléricale* n'avait qu'un centre d'action restreint, ayant été faite en province. Il faudrait que le centre d'action fût à Paris. Le citoyen Bachelier donne des détails pour montrer la nécessité de créer un organe spécial de la Libre-Pensée et cite l'essai fait à Nevers. Il pense que, pour conserver au journal son indépendance, les articles n'en devraient pas être signés. Il conclut en recommandant au Congrès la lecture de statuts par lui préparés en vue de la réalisation du vœu qu'il propose, et remet ces statuts sur le bureau.

Le citoyen *J.-B. Schacre.* — Nous ne pouvons qu'approuvez les propositions qui viennent d'être faites. A mon tour, je propose :

1° Que les groupes fassent des instructions hebdomadaires pour apprendre aux enfants l'enseignement civique;

2° Que l'on approuve le projet de création d'édifices communaux comprenant : mairie, écoles, bibliothèque, musée, salles de fêtes et de réunions publiques destinées à remplacer les églises et à servir à toutes les manifestations sociales, et notamment aux conférences;

Et 3° que l'on mette au concours une conférence-type avec projections lumineuses à la lumière oxhydrique pour répandre les notions de la science expérimentale et démontrer l'anatomie, la physique, la gravitation des astres.

Quant à la question n° 9, je crois que la discussion en doit être close et qu'à la prochaine séance le rapporteur n'aura qu'à lire son Rapport, afin que l'on puisse venir ainsi rapidement aux vœux spéciaux du Congrès lui-même. C'est la dernière séance du Congrès et l'ordre du jour sera très chargé.

Le citoyen *Jules Allix.* — On doit avoir, on le sait, la question de la *Fédération de la Libre-Pensée*, et la neuvième Commission aura sa dernière réunion demain matin pour achever les rapports de toutes les Commissions.

Le citoyen *J.-B. Schacre.* — Ce que je propose, c'est que la neuvième Commission n'ait demain qu'à lire son Rapport et que l'on discute aussitôt après les questions intéressant la Fédération universelle et la fondation d'un organe international.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Le citoyen *Président.* — La clôture du Congrès aura lieu demain ; la dernière Commission, à neuf heures du matin, la séance de clôture, à deux heures, puis le soir, à huit heures, le banquet, et ensuite le bal.

La séance est levée à 11 heures 50 minutes.

SIXIÈME ET DERNIÈRE JOURNÉE

Vendredi 20 septembre 1889

neuf heures du matin

1re Séance. — Réunion de la dernière Commission.

(*Voir la note publiée à la page 102*)

deux heures

2e Séance. — Séance de clôture. — Rapport de la 9e Commission. — Questions nos 7, 9 et 10 du Programme. — Nomination de la Commission du Congrès pour la publication des travaux du Congrès. — Clôture du Congrès.

La Séance annoncée pour deux heures s'ouvre, en réalité, à trois heures. Différents membres de Belgique, d'Espagne et même de Paris sont absents. L'heure n'est pas trouvée favorable, mais on est forcé de clore ce jour-là, et le banquet aura lieu le soir même.

Le citoyen *Léon Furnemont*, délégué de Belgique, est nommé président.

Sont nommés assesseurs : la citoyenne *Bonnevial*, déléguée du Syndicat de l'Enseignement, et le citoyen *Thirion*, délégué.

La secrétaire, la citoyenne *Maria Vérone*, donne lecture du procès-verbal de la précédente séance. Il est adopté ainsi qu'il suit :

« La séance est ouverte à neuf heures quinze, sous la présidence du citoyen J. Lemaître.

Sont nommés assesseurs : la citoyenne Jankowska et les citoyens Roussel, Bachelier et Grossaud.

Lecture du procès-verbal de la sixième séance, par la citoyenne Maria Vérone,

Le citoyen Jules Allix demande que les conclusions générales de la citoyenne Barberousse soient mises avant celles du citoyen Schacre.

Après cette rectification, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Le citoyen Pasquier donne lecture de la correspondance :

Le groupe d'Ivry-sur-Seine nomme le citoyen E. Pasquier comme délégué et envoie une cotisation de 15 francs.

Le groupe de Nantes remercie la Commission d'organisation d'avoir nommé le citoyen Odin comme délégué, et envoie au Congrès une somme de 40 francs.

Le citoyen Buchner s'excuse de ne pouvoir venir au Congrès, sa santé ne le lui permettant pas.

Le citoyen Hutteau s'excuse également.

Le groupe de la Libre-Pensée rhénane-westphalienne envoie au Congrès ses salutations fraternelles.

Le groupe de l'Avenir druidique a nommé comme délégué au Congrès le citoyen Hippolyte Maupas.

Le citoyen Foote a remis une liste de tous les groupes anglais représentés au Congrès.

Le citoyen J. Mazzini Wheeler, de Londres, fait part de la mise en vente de son ouvrage, le *Dictionnaire biographique des Libres-Penseurs* de toutes les nations.

Après discussion, il est décidé que l'on passera très vivement sur les numéros 6, 7, 8, afin d'aborder au plus tôt la question de propagande.

La proposition du citoyen Robertson : « Les orateurs n'auront la parole que pendant dix minutes », est adoptée.

Le citoyen Boutillier donne lecture de son rapport sur les Mémoires des différents groupes sur la sixième question.

Le groupe de Lyon « Ni Dieu, ni prêtres » fait part qu'il y a encore des instituteurs qui ont un emploi dans l'Église. Ce groupe demande qu'on ôte aux congrégations le droit d'enseigner.

Le citoyen Rameau demande la suppression de l'histoire de France qui n'est que l'histoire des rois.

A ce sujet, la sixième Commission pense que l'histoire est nécessaire pour montrer aux enfants l'esclavage dans lequel vivaient leurs ancêtres avant la Révolution de 1789.

Le citoyen Deparis demande l'épuration des livres scolaires.

Le citoyen Dacheux demande que les auteurs des livres scolaires soient des citoyens socialistes.

La Libre-Pensée du XX^{e} arrondissement propose la formation de patronages laïques pour remplacer les patronages dirigés par des congrégations.

Les rapports du groupe socialiste de Saint-Denis et du groupe Voltaire, de Gex, concluent de la même façon que les groupes précédents.

Voici les conclusions présentées par la sixième Commission :

« 1° Fermeture des ouvroirs religieux ;
« 2° Organisation de cantines scolaires et distributions de vêtements et de chaussures aux enfants;
« 3° Donation par chaque commune d'une place publique pour les jeux en plein air;
« 4° Instruction gratuite et concours dans chaque canton ;
« 5° Suppression complète de l'éducation religieuse;
« 6° Remplacement des fêtes de la première communion par des fêtes civiles. »

Ces conclusions sont adoptées.

Le citoyen Wiet demande que les instituteurs dépendent des autorités universitaires et non du préfet.

La citoyenne Bonnevial pense que les instituteurs doivent dépendre non seulement des autorités universitaires, mais aussi des conseils généraux et des conseils municipaux.

Le citoyen Schacre propose la formule suivante :

« Les délégués français réunis à Paris au Congrès universel des Libres-Penseurs demandent que l'indépendance et la garantie des instituteurs soient assurées par les mandataires du peuple. »

Cette proposition est adoptée.

Le citoyen Schacre propose ensuite la résolution suivante :
« La famille est le berceau naturel de l'enfant.
« Le père et la mère doivent à l'enfant les soins matériels et la première éducation.
« La nation doit être la nourrice, la tutrice, la mère tendre et vigilante de tous les orphelins, de tous les enfants dont les parents sont indigents, incapables ou indignes.
« Elle doit l'instruction et la protection à tous.
« La distinction entre les enfants *légitimes* et les enfants *naturels* est inique et odieuse. La loi qui met une flétrissure au front de l'enfant *naturel*, avant qu'il ne voie la lumière du jour, est une loi criminelle, un infanticide légal ! La religion qui a consacré ce crime de lèse-humanité doit être maudite à jamais.
« L'Etat doit l'instruction laïque, gratuite et obligatoire à tous les enfants. La science doit être accessible à tous par voie de sélection. L'éducation doit être intégrale et synthétique, c'est-à-dire physique, morale et intellectuelle.
« L'enseignement religieux dogmatique, qui est en contradiction avec les vérités démontrées, et contraire au développement des facultés humaines, doit être banni de l'école. Les livres scolaires doivent être expurgés de toute trace de mysticisme.
« Le droit d'enseigner doit être subordonné à des garanties de science et de moralité.

« Les hommes qui font des vœux contre nature, qui prétendent que le célibat est un état supérieur à l'état de mariage ; les hommes qui flétrissent la maternité comme impure et refusent les charges de la famille, les hommes de l'Inquisition et du Syllabus sont indignes d'enseigner la jeunesse.

« La loi protège la santé publique contre la falsification des denrées alimentaires ; elle doit aussi protéger la conscience et le cerveau des enfants contre les imposteurs, et les préserver de la souillure des pornocrates de sacristie. »

La proposition du citoyen Schacre est adoptée à l'unanimité.

La proposition suivante est faite par le citoyen Delorme :

« Considérant que les mots, surtout ceux dits abstraits, ne correspondent pas à des idées exactes, en raison de l'inexactitude des méthodes de raisonnement et d'observation qui ont servi à la fabrication de ces mots, et que nos préjugés, erreurs et divisions viennent de là ;

« Pour préparer les générations futures à l'aptitude qu'il faut pour faire une encyclopédie et une langue ; pour que les idées ne résultent pas des mots, mais que les mots résultent des idées ;

« Je demande qu'en dehors du langage usuel ou des besoins, on apprenne aux enfants le plus tard possible à parler. »

Le citoyen Régnard dit que l'usage de la parole est la première cause de l'intelligence.

La proposition du citoyen Delorme est rejetée.

Le citoyen Boutillier donne le compte rendu des travaux sur la septième question.

Le groupe du IVe arrondissement demande la séparation de l'Eglise et de l'Etat, ainsi que la Fédération nationale belge et le groupe de Saint-Quentin.

Le citoyen Contreras, de Naples, a envoyé une étude sur la crémation.

Voici les conclusions adoptées pour la septième question. Elles ont été présentées par les citoyens de Paepe et Vaudémont :

« Le Congrès proteste énergiquement contre le budget des cultes.

« L'Etat ne doit protéger aucun culte, encore moins les subventionner, et reprendre les biens de mainmorte.

« Les religieux doivent payer patente pour la vente de leurs eaux soi-disant miraculeuses. La loi sur la mendicité doit être appliquée au clergé.

« Des registres devraient être établis à la mairie de chaque commune afin de recueillir les volontés testamentaires de chaque citoyen.

« Le Congrès demande :
« 1° L'abrogation de la loi qui oblige chaque citoyen à choisir un nom dans le calendrier religieux;
« 2° Que le service des funérailles civiles devienne service public;
« 3° Que le Sacré-Cœur soit transformé en musée des religions.
« La crémation au point de vue économique et esthétique est plus convenable que l'enfouissement. »

Comme il n'y a pas de délégué italien présent à cette séance, le Congrès ne peut se prononcer sur la loi des garanties.

Le citoyen Emmanuel Delorme fait au Congrès la proposition suivante :

« Considérant que l'institution du mariage repose sur un dogme qui classe les êtres humains en bons et en mauvais, préjugeant ainsi de ce qui est le bien et de ce qui est le mal;
« Considérant que l'institution du mariage, quelle qu'en soit la forme, ancienne ou nouvelle, est le moyen par lequel on entretient l'asservissement de la femme;
« Je demande qu'au nom de la Libre-Pensée, ennemie de tout dogme, et qu'au nom de l'affranchissement, on déclare que le mariage ne peut être une institution sociale et que législativement on en demande la radiation pure et simple.
« Le corollaire de cette résolution est la garantie, par la société, de l'existence de l'enfant comme de tout être développé des deux sexes, et par conséquent l'égalité de tous les salaires, ce qui revient, dans l'estimation de la valeur des produits, à la suppression du salaire. »

Cette proposition n'est pas prise en considération.

Le citoyen Schacre donne un compte rendu abrégé des rapports sur la huitième question.

Les groupes qui ont envoyé des rapports sur cette question sont :
Le groupe Voltaire, de Gex (Ain);
La Fédération nationale belge;
La Libre-Pensée d'Anvers;
Le citoyen Gabarro, d'Espagne;
La Fédération rationnaliste de Charleroi.

En Belgique, le nombre des individus parasites s'élève à 25,362. Leur revenu annuel était en 1846 de 51 millions, il est à présent de 1 milliard 125,000 francs.

Le revenu annuel de l'Eglise catholique en Espagne est de 276,181,474 fr. 32.

En France, de 1 milliard, dont 270 millions pour le budget des cultes officiels.

En Angleterre, de 200 millions de francs pour l'Eglise anglicane, indépendamment des sectes volontaires.

On arrive en Europe à un revenu annuel de 15 milliards.

Cette somme énorme dépensée pour le bien de l'humanité anéantirait en partie la misère, cause première de la mort de tant de vieillards et d'enfants.

Ce vœu émis par le citoyen Schacre est adopté à l'unanimité.

Selon l'observation présentée par le citoyen Odin, la réunion décidée pour le lendemain vendredi, à deux heures, sera celle de la clôture du Congrès.

Le citoyen Vaudémont donne un compte rendu des crimes commis au nom de Dieu.

Le citoyen Jules Allix propose de discuter la dixième question avant la neuvième. Cette proposition n'est pas adoptée.

Le citoyen Regnard fait un discours sur le calendrier républicain. L'ère révolutionnaire commencerait le 22 septembre 1792, jour de la proclamation de la première République.

Le citoyen Bachelier dit que la neuvième Commission a émis le vœu que la demande du calendrier républicain soit déposée à la Chambre par des députés.

Le citoyen Vaudémont propose l'unification du méridien et de l'heure.

Le citoyen Jules Allix dit que l'arithmétique décimale ne correspond pas aux mouvements sidéraux.

La proposition du citoyen Schacre, tendant à la laïcisation de la mesure du temps et la réforme dans ce sens du calendrier de tous les pays est adoptée.

On aborde la question n° 9. Le citoyen Jules Allix propose que le rapport fait par le citoyen Bachelier, l'un des rapporteurs de la question n° 9, soit lu.

Le citoyen Bachelier dit que le rapport à lire ne contient que des vœux extraits des Mémoires, sans motifs à l'appui.

Voici les vœux émis par le citoyen Dumesnil, délégué de Rouen :

« 1° Fondation d'un organe international ;

« 2° Fondation d'une caisse centrale de publicité ;

« 3° Conférences pour apprendre aux ouvriers à parler en public ;

« 4° Institution de fêtes civiles ;

« 5° Adoption du calendrier républicain ;

« 6° Indépendance des Libres-Penseurs ;

« 7° Laïcisation du service des pompes funèbres ;

« 8° Suppression des tables d'honneur dans les banquets de Libres-Penseurs ;

« 9° Mise des églises à la disposition des Libres-Penseurs pour y tenir leurs séances ;

« 10° Défense expresse aux instituteurs de conduire les enfants à l'église ;

« 11° Création de bibliothèques dans les groupes de Libre-Pensée;

« 12° Traitement égal des instituteurs et des institutrices;

« 13° Organisation de groupes français;

« 14° Organisation d'une Fédération universelle;

« 15° Fondation de caisses de secours dans les groupes de Libre-Pensée. »

Le citoyen Bachelier rend compte de l'essai d'un organe de la Libre-Pensée fait à Nevers. Il dit que les rédacteurs ne devraient pas signer les articles philosophiques ou sociaux.

Le citoyen Schacre propose : 1° que les groupes fassent des instructions hebdomadaires pour apprendre aux enfants l'enseignement civique; 2° que l'on approuve le projet de création d'édifices communaux comprenant: mairie, écoles, bibliothèque, musée, salle de fêtes et de réunions publiques destinées à remplacer les églises et à servir à toutes les manifestations sociales, et notamment aux conférences; 3° la mise au concours d'une conférence type avec projections lumineuses à la lumière oxhydrique pour apprendre et démontrer les bases de la science: l'anatomie, la physique, la gravitation des astres.

Le citoyen Jules Allix dit que la neuvième Commission se réunira le lendemain matin et qu'il y aura l'importante question de la Fédération française de la Libre-Pensée.

Le citoyen Schacre propose que la discussion sur la neuvième question soit close, mais que le rapporteur de la neuvième Commission lise son rapport et qu'on discute aussitôt après la question d'une Fédération universelle et d'un organe international.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Le citoyen Président annonce que la séance de clôture du Congrès aura lieu le lendemain à deux heures.

La séance est levée à onze heures cinquante. »

Le citoyen *E. Pasquier*, secrétaire du Congrès, donne lecture de la correspondance.

La Libre-Pensée de Toulon adhère au Congrès et y délègue pour la représenter le citoyen *E. Pasquier*; la Libre-Pensée du Havre envoie un Rapport; le citoyen *Gerling*, délégué de la Libre-Pensée de Cologne et la citoyenne *Wilhelmi*, déléguée de la Libre-Pensée de Manheim, saluent le Congrès au nom de leurs compatriotes d'outre-Rhin.

La citoyenne *Wilhelmi* est d'ailleurs présente au Congrès.

L'ordre du jour appelle le rapport de la dernière Commission. (N^{os} 7, 9 et 10.)

Rapport verbal du citoyen Jules Allix pour la 9e Commission (questions 7, 9 et 10)

En l'absence du citoyen Furnemont, qui avait été nommé rapporteur, j'ai eu l'occasion de faire, hier, un rapport verbal sur la question numéro 7. Notre neuvième Commission s'étant réunie ce matin pour le dernier rapport, relatif à la propagande et aux vœux, il a été reconnu que les documents des trois Commissions (7e, 9e et 10e) étaient en général corrélatifs et connexes. Le rapport fait par le citoyen Bachelier pour la dixième Commission vous représente donc les vœux auxquels aurait aussi conclu la septième Commission.

Néanmoins, comme certains rapports présentés à la septième Commission n'ont pas été visés par la dixième, nous tenons à dire que tous les documents présentés et remis au Congrès, puis distribués à la septième et à la neuvième Commission, dont le citoyen Furnemont était rapporteur, ont été réellement dépouillés et approuvés au nom de la septième et de la neuvième Commission, cela pour assurer tous les Groupes qui ont envoyé des rapports au Congrès que leurs travaux ont été réellement étudiés et rapportés devant le Congrès.

En ce qui concerne les rapports présentés à la septième Commission, le citoyen Albert Regnard vous a saisis directement de son Mémoire sur le Calendrier républicain, et il a été procédé à une discussion publique. Les autres Mémoires que je vous présente se confondent pour leurs conclusions avec les conclusions présentées au nom de la dixième Commission, et se décider sur les vœux formulés par la dixième Commission, c'est approuver aussi les vœux formulés et renvoyés aux Commissions septième et neuvième, dont le citoyen Furnemont était rapporteur. Vous pouvez donc avoir la conscience qu'aucun des travaux soumis au Congrès n'a été négligé.

Les Mémoires que nous devons citer et que nous avons examinés sont ceux des Groupes ci-après :

L'Union des Cultivateurs, de Druillat ;
La Fédération du canton de Charenton ;
L'Union des Libres-Penseurs de Boulogne-sur-Seine ;
Le Groupe « La Raison », journal de Bruxelles ;
Le Cercle des Soirées populaires, de Bruxelles.

Tous ces Mémoires contiennent des vœux analogues à ceux que le rapport de la dixième Commission, qui va vous être lu, a constatés. Le compte-rendu des travaux du Congrès y trouvera des documents intéressants.

Spécialement, la neuvième Commission a délibéré sur l'utilité d'un projet de Fédération française de la Libre-Pensée. qui réunirait en une Fédération nationale tous les Groupes adhérents au Congrès, et qui, conformément à l'article 7 des statuts de la Fédération internationale des Libres-Penseurs,

serait en correspondance directe avec la Fédération internationale établie à Bruxelles.

Le citoyen Furnemont, en s'associant à cette idée, n'a pas pensé qu'il pouvait se prononcer pour le vœu, formulé par le citoyen Jules Allix, d'un organe spécial à établir pour le fonctionnement de cette Fédération, par le motif que ce sera à la Fédération dont il s'agit à se décider elle-même, selon qu'elle le jugera bon, et que lui, membre étranger et représentant de la Fédération internationale, ne peut pas donner d'avis pour ce qui regarde une Fédération de la France, qui a à se décider pour elle-même. Il pourrait seulement donner des conseils, selon le fonctionnement en Belgique d'un organe fondé pour les Groupes belges, le journal *la Raison*.

La neuvième Commission, dans sa réunion de ce matin, a eu à examiner, au point de vue de la propagande de la Libre-Pensée, une question spéciale, relative à la Fédération internationale et à la revision de ses statuts, ainsi qu'aux diverses questions du ressort du Congrès, en ce qui concerne le siège social à fixer de la Fédération internationale.

Finalement, nous avons été d'avis de renvoyer à un Congrès ultérieur la question de la revision des statuts, qui avait été proposée, puis de conserver à la Fédération internationale le siège social actuel, qui est à Bruxelles; et, pour donner satisfaction à des désirs exprimés, les deux rapporteurs, les citoyens Furnemont et Jules Allix, ont été d'accord pour vous proposer d'adopter en Congrès la proposition suivante :

« Les citoyens soussignés,

« Considérant que le Congrès actuel a réuni l'adhésion de « nombreuses Sociétés françaises et étrangères, et qu'il est « utile de fédérer les Groupes adhérents, en vue de fonder la « Fédération nationale française de la Libre-Pensée;

« Proposent que le Congrès décide que les Groupes adhé- « rents du Congrès, et de nationalité française, soient cons- « titués en fédération nationale française adhérente à la Fédé- « ration internationale des Sociétés de Libres-Penseurs, con- « formément à l'article 7 des statuts (sauf ratification par « les Groupes adhérents au Congrès);

« Et, pour éviter toute discussion sur les titres des « Sociétés adhérentes, demandent qu'à l'article 1er des statuts « soient ajoutés ces mots : *et des Sociétés de tous titres adhérant « à la Libre-Pensée.*

« Fait à Paris, le 20 septembre 1889.

« Les membres soussignés de la Commission des vœux et propositions,

« L. Furnemont, Jules Allix. »

Personnellement, j'ajoute le vœu suivant :

« Il sera créé, pour relier les différents groupes entre eux, « au nom de la Fédération nationale française, un Bulletin « mensuel ou hebdomadaire, dont la direction sera au nom « de la Fédération elle-même.

« Signé : Jules Allix. »

Enfin, la Commission, pour satisfaire au vote du Congrès, dans sa séance du mercredi, a renvoyé à la Commission de *propagande* la recherche des voies et moyens pour favoriser le succès de *la revendication des droits de la femme*, croit de son devoir de recommander spécialement aux divers groupes adhérents au Congrès, ainsi qu'à tous les Libres-Penseurs, de faire, en toutes occasions, une active propagande en faveur de cette revendication.

Tels sont les vœux formulés au nom de notre Commission.

Le rapporteur, Jules Allix.

Question n° 10

Pour clore les rapports, le citoyen *Dulucq* donne lecture du rapport du citoyen Bachelier, de la dixième Commission.

Rapport de la Commission (n° 10)

— Le Mémoire (n° 12) du citoyen *E. Bazire*, secrétaire du Groupe Adrien Pasquier, de Rouen, demande l'établissement d'une Commission d'action législative, et formule le vœu que le Congrès fasse publier *in extenso* le Mémoire du citoyen J. Lemaître, de Saint-Florentin (Yonne).

Il se prononce pour la séparation des Eglises et des Etats et demande :

1° La suppression du monopole des pompes funèbres ;
2° L'organisation d'une Fédération universelle et la fondation de caisses de solidarité ;
3° Un vœu du Congrès pour la réforme du Calendrier.

— Le Mémoire (n° 2) de la Libre-Pensée de Nevers, demande :

1° La création d'un organe hebdomadaire (avec détails d'organisation).
2° Il revient sur le même sujet avec de nouveaux détails.

— Le Mémoire (n° 2) de la Ligue de la Libre-Pensée de Sézanne, demande :

1° La séparation des Eglises d'avec l'Etat ;

2° La création d'une Fédération internationale de la Libre-Pensée.

— Le Mémoire (n° 3) de la Libre-Pensée socialiste du XX^e arrondissement de Paris, demande :

1° La séparation de l'Eglise et de l'Etat ;
2° La dénonciation du Concordat ;
3° La suppression du budget des Cultes.

— Le Mémoire (n° 31) de la Libre-Pensée socialiste du XVIII^e arrondissement de Paris, demande :

1° La suppression des guerres, en donnant à la jeunesse une éducation qui rendrait une guerre impossible, et qu'en cas de guerre on profite du départ des armées pour chasser les gouvernants liberticides ;
2° La fondation d'une caisse internationale de solidarité entre tous les Libres-Penseurs ;
3° La revision des statuts de la Fédération internationale des Libres-Penseurs.

— Le Mémoire (n° 19) du citoyen Guillaume Martin, du Groupe rationaliste de Lyon, demande :

1° La séparation de l'Eglise d'avec l'Etat, la confiscation des biens de mainmorte, la dissolution des corporations religieuses ;
2° D'engager les candidats politiques des différentes élections à défendre les principes de la Libre-Pensée.

— Une note de la Libre-Pensée du IV^e arrondissement de Paris, d'accord avec les citoyens Lemaître et Jean-Paul Cée, demande la formation à Paris d'un aréopage pour la Libre-Pensée.

La Commission propose au Congrès l'adoption des vœux exprimés par ces divers Groupes.

Pour la Commission :
D. Woelkel, Dulucq, L. Bachelier, C^nne Wilhelmi.

Extraits des Mémoires déposés au Congrès sur les Questions 7, 9 et 10.

— Mémoire (n° 24) du citoyen *J. Dons*, secrétaire de la Fédération des Sociétés de Libres-Penseurs de Belgique :

Statistique et situation actuelle de la Libre-Pensée en Belgique.

Il y a, en Belgique, 61 Sociétés de Libres-Penseurs, comprenant ensemble 5,000 membres.

Quarante de ces Sociétés — les plus nombreuses et les plus actives — sont affiliées à la Fédération nationale des Sociétés de Libres-Penseurs.

Les principaux moyens de propagande qu'emploient ces Sociétés sont surtout les brochures et les conférences. Quelques-unes font suivre ou précéder celles-ci d'une partie musicale et attirent ainsi les familles en rendant les réunions attrayantes en même temps qu'instructives.

Des cérémonies civiles sont organisées aussi par plusieurs Groupes rationalistes pour remplacer la cérémonie catholique de la première communion.

Les délégués de chacune des Sociétés affiliées à notre Fédération et représentées au Congrès vous feront connaître plus spécialement les moyens de propagande employés par ces Sociétés.

Le Secrétaire,
J. Dons.

— Extrait du Mémoire (n° 47) du citoyen *Odon de Buen*, professeur à l'Université de Barcelone, délégué au Congrès.

Etat actuel de la Libre-Pensée en Espagne

La Libre-Pensée forme, en Espagne, en présence du jésuitisme et du clergé, une coalition puissante de tous les éléments philosophiques et politiques opposés au cléricalisme et partisans du libre examen.

Il y a, dans les rangs des Libres-Penseurs, des spiritistes, des matérialistes, des positivistes, des républicains de toutes les conditions, depuis le conservateur Castelar jusqu'au radical socialiste, et des anarchistes.

Le peu de temps dont je dispose ne me permet pas de rendre un compte exact de toute la statistique des sociétés et des journaux favorables à la Libre-Pensée existant en Espagne ; mais, selon la statistique établie par le journal de la Libre-Pensée, « *Las Dominicales* », pour protester contre le jubilé du pape, les signataires de la souscription à 5 centimes qui a été faite, en deux mois, se sont élevés, dans ce court espace de temps, à 13,000. Si l'on y avait mis un an, le nombre eût certainement dépassé 250,000. Avec le produit de cette souscription on a fait une médaille en or en l'honneur de l'Italie. L'album de la souscription forme douze tomes et contient 130,000 signatures. Cette médaille mémorable est la première manifestation de la Libre-Pensée faite dans la patrie de Torquemada et de Loyala, et c'est ce qui fait son importance.

La presse de la Libre-Pensée, en Espagne, est fort importante. On peut citer les journaux de Madrid : *El Concerro*, *Las Dominicales del Libre-Pensamiento*, *El Motin*, *El Pensamiento*, *El*

Criterio espiritista, puis les journaux républicains quotidiens : *La Justicia*, *La Republica*, *El Païs* et *Las Regiones*, et dans les provinces plus de 60 journaux spécialement acquis à la Libre-Pensée et même fondés à son intention et pour favoriser l'enseignement laïque.

Les sociétés et groupes de Libres-Penseurs sont également nombreux, mais il leur manque d'avoir une organisation fédérative qui a pourtant été commencée et que l'on arrivera bientôt à réaliser.

Beaucoup de Sociétés soutiennent des écoles laïques et présentement on construit à Guadalajara une école laïque modèle dont les fonds proviennent d'un legs fait par M. Felipe Nieto, commandant dans l'armée. Les plans en ont été faits par un éminent architecte libre-penseur, M. Félix Navarro. Cette école sera une œuvre d'architecture monumentale.

Il y a encore en Espagne un grand nombre de sociétés et groupes pour favoriser les actes civils, des bibliothèques populaires, notamment celle de l'éditeur du journal *El Matredona*, puis des Sociétés de secours mutuels de Libres-Penseurs, dont celle de Zaragoza fonctionne avec une simple cotisation mensuelle de 25 centimes par membre.

Si par les efforts communs l'on parvient à établir en Espagne la République et que celle-ci fasse l'enseignement laïque, le Congrès ne peut pas douter que l'Espagne ne finisse par être à la tête des nations libres-penseuses.

ODON DE BUEN.

— Extrait de l'adresse au Congrès (n° 46) du Comité fédéral espagnol :

Au Comité directeur du Congrès universel des Libres-Penseurs, à Paris.

Citoyens,

« La convocation faite par votre Comité d'un Congrès universel des Libres-Penseurs à tenir dans la première capitale du monde, en même temps que la Science, l'Art, l'Industrie, le Commerce et toutes les manifestations de l'activité humaine y célèbrent la fête solennelle du Centenaire, a rempli d'une joie profonde et d'une grande espérance vos frères de ces vallées, qui marchent aussi dans la voie d'organisation du progrès, et qui formeront bientôt un groupe respectable par son nombre et son ardente activité contre la cathédrale du bon plaisir et des abus, ce refuge hideux des hiboux et des chouettes, qui fuient tout épouvantés devant la lumière de la Libre-Pensée, pour se cacher dans les ruines d'un passé qu'ils prétendent vainement restaurer.

Les générations passent, passent pour ne se retourner

jamais, mais chacune d'elles marque sa trace dans l'histoire.

Nous vous félicitons de votre décision et nous vous aiderons sans aucune réserve pour toutes les résolutions de votre Congrès ; mais, pour notre malheur et à notre regret, il ne nous sera pas possible d'assister à cette auguste Assemblée, et nous chargeons de nous y représenter, l'éminent naturaliste *Odon de Buen*, professeur de Barcelone, qui y assistera comme représentant du journal *Las Dominicales* de la Libre-Pensée.

Chargés d'établir les statuts qui doivent régler la marche et l'action que nous pensons établir dans la région, et n'ayant pas le temps de nous réunir, nous vous parlons au nom de tous, sûrs d'être les interprètes fidèles de la pensée de tous.

Nous ne voulons pas intervenir dans le débat philosophique des sujets à discuter, car ils seront sûrement sages au premier degré, et devant cette autorité de tous les Libres-Penseurs réunis nous n'avons qu'à nous incliner.

D'abord, il nous paraît qu'il convient de fixer notre doctrine sur les points acceptés et de poser comme étude les autres sur lesquels on n'a pas encore dit le dernier mot.

D'autre part, nous trouvons aussi urgent que l'on fasse connaître notre organisation et notre propagande, qui sont les bases de notre futur agrandissement.

Pour que celle-ci soit efficace, il n'y a qu'à compléter notre organisation d'une manière solide, puis à garantir notre indépendance par notre solidarité, à l'aide des caisses de secours mutuels ou d'autres institutions analogues.

Chacun aura ainsi la force venant des autres.

C'est pourquoi nous allons faire connaître notre modeste manière de voir, en priant que l'on excuse les formes du langage, que nous n'avons pas le loisir de corriger, et que l'on regarde uniquement le fond des choses, si l'on y peut trouver profit.

— Nos correspondants, adhérents du Congrès, exposent alors en treize articles, les bases de leur organisation en groupes *locaux*, *régionaux*, *nationaux* et *continentaux*, reliés entre eux par le Comité dit *universel*, formé par un représentant désigné par chaque *Comité fédéral continental*, et dont la résidence serait dans la capitale la plus importante du continent qui aurait le plus d'adhérents.

Ils ajoutent des considérations générales sur le but, soit d'attaque, soit de défense pour la lutte contre le cléricalisme, et préconisent l'emploi des signes, noms et conventions à faire pour se reconnaître entre initiés. Nous reproduisons textuellement la fin du Mémoire :

« On doit se rapprocher en cela de la Maçonnerie, et même du Clergé, pour beaucoup de leurs bases organiques, et apprendre de leur expérience que, quand on lutte contre un ennemi traître et sans foi, toute précaution, même petite, est

bonne, et ne pas oublier que toujours les partis populaires se sont perdus par leur entraînement imprudent et faute d'habileté.

« Ces bases, dont la simplicité est reconnue de tous et qui pour cela même sont excellentes, si on les complétait par les moyens de propagande et de défense indiqués dans le programme, transformeraient en peu de temps toute la société moderne, laquelle est déjà convaincue de la Vérité que nous professons, et n'est retenue dans ses pratiques routinières que par la crainte de la persécution du clergé contre ceux qui défendent ou professent nos principes sauveurs, — persécution plus à craindre dans les petites localités, où le prêtre est tout et où il a tout en son pouvoir pour annihiler toutes les victimes, dans presque tous les cas.

« Faites-nous le plaisir de nous dire si, pour notre contribution aux dépenses du Congrès, vous admettez un chèque sur Madrid, le seul point d'où nous pourrons vous adresser quelque argent, et, en cas d'affirmative, vous pouvez compter sur l'offre modeste de ceux qui profitent avec plaisir de cette occasion pour vous présenter leurs sentiments très sincères de confraternité. »

El Torno, 18 septembre 1889.
(Province de Cacérès, Espagne).

Ont signé :

Le Président, FELIPE MONSO. — *Le Secrétaire*, SEVERIANO SANCHEZ GARCIA.

Les Orateurs :

MIGUEL IZQUIERDO, JUAN SERRANS, DOMINGO MERCERAN.

— Le groupe Voltaire, de Gex (Ain), eu égard à la propagande, en son Mémoire (n° 11) s'exprime ainsi :

« Songeons que nous travaillons à une œuvre éternelle et que, si nous profitons de nos efforts, ils feront le bonheur de ceux qui nous succèderont. Lorsqu'on veut la réussite il faut de la persévérance ; sinon, on ne fait que des œuvres qui échouent et dont l'insuccès jette le découragement dans les cœurs indécis.

« Il n'est guère de communes de France où il n'y ait quelques citoyens entièrement débarrassés des idées absurdes répandues par la religion qui nous opprime depuis de si longs siècles. Ce qui manque dans presque toutes, c'est un homme assez énergique pour prendre l'initiative de l'organi-

sation en Société de ces quelques citoyens Libres-Penseurs. La crainte des adhérents constitue le plus souvent la pierre d'achoppement à toute entreprise de ce genre. Le nombre des sociétaires est pourtant inhérent à la constitution d'une Société. N'en serait-il que de *deux* dans chaque commune, il faut que ces deux âmes se connaissent, se rapprochent, s'assemblent dans les mêmes intentions, dans les mêmes volontés !

« Un jour viendra où les hypocrites, qui abusent de la crédulité du peuple, disparaîtront pour faire place à des gens plus humains et plus honnêtes, car la route est tracée ; mais il faut avoir le courage de la suivre, et la déblayer au fur et à mesure que l'on avance des entraves de l'ignorance qui l'encombrent, car les peuples ne seront véritablement libres que lorsqu'ils seront assez instruits, assez éclairés pour avoir le courage de se dégager pour toujours du despotisme des prêtres de toutes religions, et que les gouvernements ne les soudoieront plus pour avilir et abrutir la raison humaine.

« Pour le denier de Saint-Pierre, voici, en peu de mots, ce que nous avons recueilli de plusieurs sermons, et toujours la même antienne : « Ouvriers, vous gagnez de l'argent; vos tables sont abondamment approvisionnées, vos femmes ont de belles toilettes, nourrissez-vous moins bien, faites moins de dépenses pour vous parer et donnez davantage à la quête pour notre malheureux pape. Il est misérable, sans un sou ; il n'a de ressource que les quêtes du denier de Saint-Pierre, et, si nos paroisses ne sont pas généreuses, notre saint père le pape n'en aura pas pour longtemps, il mourra de faim, vous serez cause de sa mort ! car il n'a pas de métier, il n'a pas de propriétés pour le faire vivre, il faut bien qu'on lui donne. Eh bien ! tout misérable qu'on le connaît, il est plus généreux que vous, il fait des aumônes ; — il faut donc, pour l'aider à vivre, faire des quêtes, et il les faut bonnes. Nous avons fait une quête qui n'a pas été fructueuse, nous la renouvellerons avec l'espoir que la deuxième sera meilleure que la première ; le soir, aux vêpres, il sera fait une quête, et à la sortie de l'église il y aura des dames quêteuses. C'est pour l'honneur de chaque paroisse. Si vous voulez vous relever, aux yeux de l'Eglise et de N.-S.-P. le Pape, montrez-vous plus généreux à la quête ! ! !. . »

« Nous sommes bien renseignés : en 1888, le denier de Saint-Pierre n'aurait produit que la malheureuse somme de *un million huit cent mille francs* ; le Pape a été vraiment bien à plaindre de n'avoir qu'une si modeste somme à sa disposition. Combien de misères, cependant, eussent été soulagées et combien de malheureux cette somme aurait empêchés de mourir de faim !

« On objecte que c'est par respect des croyances, de l'habitude et des préjugés du grand nombre que des républicains sages et honnêtes se montrent tolérants. Il y a là certaine-

ment une grande exagération, car, dans notre pensée, l'immense majorité des familles encore esclaves d'un vieil usage, cédant à l'entraînement, font baptiser leurs enfants, les envoient au catéchisme, à la confession, à la communion, à la messe, à la procession, au salut, au rosaire, etc., sans être, pour cela, les amis du curé ; il n'y a pas là des sots, mais simplement des victimes de la peur, les uns pour conserver leur travail, les autres par crainte de voir péricliter leur clientèle ; pour les mêmes motifs, on se marie à l'église, parents et amis sont enterrés avec l'assistance des prêtres ; or, ce que coûtent ces expédients, ceux qui ont recours à ces ingérences doivent le savoir !

« La faveur, le privilège, la grâce, qu'ils émanent du pape ou d'ailleurs, ne valent rien, nous ne connaissons que la justice.

« Nous n'admettons que la morale, dont elle est le principe.

« Et, Libres-Penseurs, nous laissons à chacun le droit de croire, de douter ou de ne pas croire ; nous agissons par la propagande de nos idées et par l'exemple de notre conduite, aspirant à remplacer la Théocratie par une République sage et prospère pour tous. »

Ed. Jaillet.

Du Groupe Voltaire, de Gex (Ain).

— **Le Mémoire (N° 12) du Groupe philanthropique Adrien Pasquier, de Rouen, se prononce énergiquement pour l'organisation d'une Fédération nationale de la Libre-Pensée.**

« Considérant que de toutes les questions intéressant la Libre-Pensée, qui ont été agitées et résolues jusqu'ici, soit dans le sein des Sociétés soit dans les Congrès, aucune n'a été suivie d'effets, faute de trouver, en dehors de ces assemblées, auprès des Sociétés de Libre-Pensée, l'appui nécessaire pour les mettre à exécution ;

« Que ce résultat est dû uniquement à ce que ces Sociétés, pour la plupart, sans lien entre elles, manquent forcément de la cohésion nécessaire à l'accomplissement de projets qui exigent justement pour réussir le concours d'un grand nombre de forces parfaitement unies ;

« Que le seul moyen de remédier à cette situation réside dans la réunion des Sociétés de Libre-Pensée d'un même pays, actuellement existantes, en un nombre quelconque de fédérations ou groupements régionaux placés eux-mêmes sous la direction morale d'un *Comité central*, portant le titre de *Comité central de la Fédération nationale.* »

Le Mémoire étudie les bases des *Groupements régionaux* de la *Fédération nationale* et d'une *Fédération universelle,*

et demande, pour compléter cette organisation, la création dans chaque Groupe régional d'une *Caisse de solidarité* alimentée par les cotisations des Sociétés fédérées.

Il est accompagné d'un projet de fonctionnement des caisses de solidarité et d'un exemplaire autographié des statuts de la Fédération des Sociétés des Libres-Penseurs des départements du Nord-Ouest, dénommées au nombre de sept, savoir :

1° Le Groupe philanthropique Adrien Pasquier, de Rouen ;
2° La Libre-Pensée de Darnétal ;
3° La Libre-Pensée de Caudebec-lès-Elbœuf ;
4° La Libre-Pensée du Havre ;
5° La Libre-Pensée de Rouen ;
6° La Libre-Pensée de Forges-les-Eaux ;
7° La Libre-Pensée de Sotteville-sous-le-Val.

L'article 4 fixe les conditions d'admission ainsi : « Les Sociétés de Libres-Penseurs régulièrement constituées, qui voudront faire partie de la Fédération, devront remettre à la Commission administrative qui statuera sur leur admission : 1° Leur adhésion aux statuts de la Fédération et l'engagement d'en remplir les obligations ; 2° Deux exemplaires de leurs statuts, règlements généraux et particuliers ; 3° Le nom des membres de leur bureau ; 4° Le nombre de leurs sociétaires. »

L'article 6 est ainsi conçu : « Les Sociétés fédérées sont tenues d'aviser la Commission d'administration des changements survenus dans la composition de leur bureau et des modifications apportées à leurs règlements, statuts ou constitutions. »

D'après l'article 7, la cotisation est fixée à 25 centimes par chacun des membres cotisants des Sociétés et par an, payables en une fois, dans les trois premiers mois de chaque exercice.

D'après l'article 10, les décisions de la Commission administrative, qui est composée de six membres actifs et d'un Conseil de surveillance de cinq membres, sont prises à la majorité des voix des membres présents ; en cas de partage des voix en nombre égal, et après un second tour de scrutin, la voix du président est prépondérante. Les pouvoirs de la Commission sont strictement limités à l'administration de la Fédération telle qu'elle aura été prévue dans l'Assemblée générale annuelle.

L'article 13 dispose que le trésorier ne peut conserver que la somme de 200 francs en caisse, et que le surplus doit être placé à la Caisse d'épargne de Rouen, au nom de la Société.

L'article 14 et dernier suppose la dissolution de la Société, et, à cet égard, la Commission du Congrès exprime la crainte que cet article puisse devenir, comme on en a vu bien des exemples, le germe de difficultés. Elle conseillerait que l'on consultât l'Assemblée générale, pour savoir s'il ne serait pas prudent de le supprimer purement et simplement.

Néanmoins, l'organisation de la Fédération du Nord-Ouest est un bon exemple à suivre pour toutes les régions de France.

— Dans le projet de statuts déposé sur le bureau, au nom de la Libre-Pensée de Nevers, par le citoyen *L. Bachelier*, son président, pour l'organisation d'une Fédération et la création d'un organe de la Libre-Pensée (n° 30 bis), il faut retenir le principe indiqué sous la rubrique 3°, ainsi conçu : « Chaque Société conserve son autonomie, toutefois ses statuts ne pourront être en contradiction avec ceux de la Fédération. »

Sous la rubrique 7°, le projet contient ce principe : « La Fédération des Sociétés de Libre-Pensée créera et entretiendra un organe chargé de soutenir les droits et les intérêts de tous et de combattre l'obscurantisme. Il prendra pour titre : « *La Libre-Pensée*, organe de la Fédération des Libres-Penseurs. »

Cette communication de la Libre-Pensée de Nevers est intéressante et pratique. On verra que la Commission du Congrès a été en partie de l'avis du citoyen L. Bachelier, dans la fondation de la Fédération française de la Libre-Pensée, dont il sera parlé.

— Mémoire (n° 23) de la Fédération des Groupes de Saint-Maur-des-Fossés, Charenton, Saint-Maurice et du Groupe *La Raison*, de Petit-Bry, et Champigny.

« Il existe quatre Sociétés, dont les centres sont : Charenton, Bry-sur-Marne, Saint-Maur-des-Fossés et Saint-Maurice, qui, ensemble, représentent tout le canton de Charenton et forment la Fédération dite de Charenton. Les statuts, dont un exemplaire est joint au Mémoire, portent dans leur article 9 l'institution d'un protectorat que le Mémoire rappelle ainsi :

« Article 9. — Tout membre de la Fédération peut réclamer pour sa femme et pour ses enfants, soit au mariage, soit à la naissance, soit à toute autre époque, la nomination de deux protecteurs, dont le rôle commence au décès du chef de famille ou après constatation légale de l'impossibilité accidentelle où il se trouverait de remplir les obligations familiales. Cette action s'exerce sous le contrôle de la Fédération. Le père de famille peut également, de son vivant, requérir les conseils et l'aide morale des protecteurs.

« Art. 10. — Ceux-ci, choisis parmi les membres de la Fédération, s'engagent, par acte signé, à prêter à la femme et aux enfants le concours moral nécessité par les circonstances.

« Art. 11. — L'établissement du protectorat donne lieu à une cérémonie civique à laquelle prennent part les membres de la Fédération. »

Les quatre Groupes fédérés sont dans une assez bonne situation et ont notamment dans leur sein un grand nombre de citoyennes.

Tous les ans, l'un de ces Groupes, celui de Saint-Maur, organise une grande conférence publique, et deux banquets : le premier, le vendredit dit saint, et le deuxième, le 21 septembre, pour célébrer la fondation de la République et en même temps celle de la Fédération du canton de Charenton.

Dans ce dernier banquet, de belles médailles commémoratives sont décernées aux enfants qui ne font pas leur première communion et qui sont placés gratuitement à une table d'honneur.

De magnifiques médailles commémoratives sont également remises par le Groupe de Saint-Maur, à l'occasion de leur mariage, à tous ses adhérents, ainsi que de superbes bouquets à leurs compagnes.

Le Groupe prend aussi à sa charge les frais funéraires de ses membres, qui s'engagent tous, par testament, à se faire enterrer civilement, par le convoi municipal, le seul qui ne rapporte rien aux fabriques.

« Il serait désirable, pour donner une extension plus grande au développement de la Libre-Pensée, que chaque Groupe puisse publier chaque mois le résultat de ses travaux, au moyen d'un rapport, soit écrit, soit autographié.

« A cet effet, dit la Fédération, nous proposons que tous les Groupes d'un département forment un Syndicat et qu'une Commission, dont le siège serait fixé au chef-lieu de ce département, réunisse les rapports des Groupes de toutes les com-

munes de son ressort, afin d'en publier le compte rendu dans une feuille mensuelle.

« Nous demandons qu'une caisse spéciale centrale de publicité soit installée au chef-lieu du département de la Chambre syndicale de la Libre-Pensée.

« Nous demandons que l'on ait un lieu de réunion pour les conférences, et nous voudrions que pour cela un vœu, émanant des Groupes locaux soit soumis aux Conseils municipaux de chaque commune, tendant à obtenir l'édification dans l'école centrale communale d'un amphithéâtre assez vaste pour pouvoir servir aux réunions publiques de la localité, en même temps qu'aux cours du soir, classes de dessin, de musique, etc., ce qui manque d'une façon absolue dans la plupart des communes, où l'on est obligé de se réunir dans des boutiques vacantes, dans des salles de spectacle, ou, ce qui est pire, chez des marchands de vins.

« Nous proposons l'institution d'une fête générale unique, annuelle de la Libre-Pensée en France, et pour tous les Groupes, la date de la mort d'une des victimes du cléricalisme à désigner pour une durée quintennale, renouvelable par tour au martyrologe des idées antireligieuses.

« Nous demandons que les Syndicats de la Libre-Pensée soient considérés au point de vue légal comme Sociétés civiles. »

— Du Mémoire (n° 9) du citoyen *L. Borsendorff*, adhérent au Congrès, nous extrayons ce qui suit :

« La Libre-Pensée est le libre arbitre de l'humanité, c'est-à-dire, *la Science* mise à la portée de chacun, vulgarisée, grandissant toujours, et renversant toutes les fausses idoles et les fausses croyances pour faire place à *la Vérité!...* laquelle, *en éclairant les masses et les instruisant pour en faire des hommes conscients de leur dignité et de leurs droits*, peut seule amener un jour la fusion des peuples, la fin des guerres et la solidarité de tous les membres de la grande famille humaine : La Justice !

« En attendant que le temps et la lumière aient accompli cette œuvre, il appartient à tout Libre-Penseur, quel qu'il soit, de s'affirmer hautement par l'exemple et par la parole, comme pionnier du progrès, tout en respectant la manière de voir de ceux que l'*évidence* n'a encore pu convaincre. Il faut des siècles de persévérance pour arracher brin à brin les abus, les superstitions, les erreurs que les siècles ont semés; c'est pourquoi les religions, même les plus malfaisantes, sont si lentes à mourir.

« La foi religieuse est une névrose de l'entendement humain; on en peut guérir. Elle ne se discute pas. C'est aux

Libres-Penseurs à en être les médecins et à trouver le remède qui détruira ce *virus* endémique et dangereux.

« Pour mon compte, et j'ai ceci de commun avec bien d'autres, n'ayant jamais eu la faveur de contempler aucune divinité réelle et « immortelle », j'avoue humblement que je suis *athée*.

« La seule divinité que je connaisse, mais tangible celle-ci, c'est une bonne mère !... celle qui souffre tout pour nous donner le jour, qui nous allaite de son sein et nous nourrit de sa substance (ah! que les mères ne nous secondent-elles toutes dans notre œuvre d'émancipation, l'avenir serait bientôt à nous!). Autant je comprends qu'on l'adore celle-là, qu'on l'aime et la prie, et qu'on fasse de l'amour filial et de la reconnaissance la base d'une morale saine et progressive, émanant de la conscience humaine même, autant je trouve absurde, sinon perfide, de fausser l'entendement d'un enfant et de pervertir son jeune cœur en l'incitant à aimer, de préférence à sa mère, qui le comble de soins et de tendresse, une chose invisible et chimérique : « *le bon Dieu!* », qu'il ne verra jamais! et dont il n'a rien à attendre, ou bien à prier des images, dont l'adoration insensée ne peut que le rendre fou, idiot, halluciné.... ou fourbe. »

Après la discussion de l'idée de Dieu, que le manque de place, à notre regret, nous empêche de reproduire, l'auteur conclut ainsi :

« Il y a un Dieu, oui !... mais seulement pour les grands coquins, et ce *Dieu* est une *Déesse* : *la bêtise humaine!* inséparable compagne de l'*ignorance!*... Aussi, les tartufes d'aujourd'hui, comme ceux d'hier, ensoutanés ou non, visent-ils sans cesse à perpétuer le plus possible cette dernière dans les masses par tous les moyens et toutes les manœuvres les plus jésuitiques, y compris celle du soi-disant *laïcisme!*... nouvelle guitare *clérico-opportuniste*, qui n'est autre chose qu'un nouvel éteignoir des mieux perfectionnés à l'usage de cette dérision : l'enseignement primaire *seul* parcimonieusement octroyé à l'enfant du pauvre.

« En présence de tout l'arsenal dont dispose l'obscurantisme, on peut juger de la grandeur de la tâche qui incombe aux Libres-Penseurs pour le combattre, des efforts suprêmes à faire, du dévouement sans relâche, des sacrifices et de l'énergie nécessaires pour la lutte.

« Aujourd'hui, même en France, où nous sommes en République depuis vingt ans, quelle est l'organisation sérieuse et permanente que les Libres-Penseurs, les apôtres de la Science et de la vérité ont à opposer au cléricalisme ?... Des vœux !... quelques réunions sans retentissement qui passent inaperçues; quelques feuilles timides et éphémères, ne dépassant pas, comme publicité, un petit cercle de lecteurs spéciaux;

quelques groupes isolés, plus ou moins nombreux, mais sans consistance solide ni cohésion entre eux. Pas même un journal vaillant, un journal de combat connu, militant, répandu, servant de ralliement, de tribune à la Libre-Pensée, et tenant hardiment la hampe de son drapeau!

« Il appartient aux hommes de cœur venus ici de tous les points de l'Europe, de laisser, comme souvenir de ce Congrès du Centenaire de 89, autre chose que des paroles, et de poser les bases solides d'une organisation stable, puissante, ralliant sous l'égide de la science tous les Libres-Penseurs, pour extirper partout le fanatisme qui broie le corps et obscurcit l'intelligence.

« Comme premier pas vers ce but, je propose au Congrès, comme moyen, non pas absolument efficace, hélas! mais du moins intermédiaire, pratique et réalisable si nous le voulons, le projet dont voici l'exposé :

« Création d'une commission *spéciale et permanente de propagande*, de 30 à 40 membres, nommée par tous les délégués des groupes des départements de la Seine et Seine-et-Oise, dont la caisse sera alimentée par les dons volontaires et des cotisations. Cette Commission, aussitôt nommée, fixera le lieu de son siège, les réunions de ses séances et élira son bureau, lequel sera renouvelable chaque année et devra se mettre en rapport et correspondre avec tous les groupes de la Libre-Pensée de Paris, des départements et de l'étranger. Elle fera son règlement intérieur, fixera ses cotisations et les attributions respectives de ses Sous-Commissions, pour faire une propagande active et organiser des conférences *publiques* le plus fréquemment possible, dans chaque arrondissement de Paris, et en province toutes les fois qu'il y aura possibilité.

« Elle nommera immédiatement un Comité de rédaction et d'administration pour fonder, dans le *plus bref délai*, un journal *hebdomadaire à bon marché*, lequel sera le moniteur de tous les groupes et la tribune de la Libre-Pensée universelle, ouvrant ses colonnes à tous les savants et à tous les écrivains Libres-Penseurs, dont le Comité sollicitera le concours, afin d'en faire, non-seulement un organe utile à tous, mais un journal répandu, d'une large publicité, instructif et à la hauteur des progrès de la science actuelle, intéressant et attrayant, illustré au besoin, si les artistes nous prêtent leurs concours. Elle devra, en un mot, y concentrer tous ses efforts pour en faire notre meilleure arme de combat.

« Ce journal sera tiré au moins à plusieurs milliers d'exemplaires, afin d'être mis en vente dans tous les kiosques et chez tous les libraires de Paris et des principales villes de province. Les bouillons seront chaque semaine distribués aux ouvriers et employés de toutes les professions, afin de faire connaître le journal et de faire aussi des prosélytes.

« Pour recueillir les fonds nécessaires à sa création, la Commission recevra tous les dons qui lui seront adressés à cet effet, et une souscription permanente sera ouverte dans

tous les groupes et dans toutes les réunions de Libres-Penseurs, ainsi que dans les journaux républicains qui voudront bien, sur sa demande, ouvrir leurs colonnes à sa souscription. Enfin, à la dernière séance du Congrès, un appel, suivi d'une quête, sera fait à tous les Libres-Penseurs, qui voudront bien contribuer à en faire les premiers fonds. Chacun de nous s'engage, en outre, à s'y abonner aussitôt sa publication.

« En somme, la présente proposition peut se résumer ainsi :

« 1° Création d'une Commission spéciale et permanente de propagande ;

« 2° Fondation d'un journal de lutte à bon marché, et qui soit l'organe de la Libre-Pensée française ;

« 3° Appel aux Libres-Penseurs, suivi d'une quête, à la dernière séance du Congrès, et souscription publique et permanente ouverte dans tous les groupes pour recueillir les fonds nécessaires à la publication dudit journal. »

Cette proposition a été approuvée par la neuvième Commission sans donner lieu à un vote.

— Comme le Mémoire du citoyen *L. Borsendorff*, le Mémoire (n° 28), de la Libre-Pensée de Romilly-sur-Seine, a été approuvé par la neuvième Commission. Il contient le vœu suivant relatif à la propagande :

« Un journal (dont le titre sera choisi par le Congrès) exclusivement réservé à la propagande de la Libre-Pensée, devra être créé par les soins d'une Commission nommée par le Congrès. Ce journal devra principalement servir à relier ensemble tous les groupes et tous les Libres-Penseurs isolés de manière à ne former qu'une immense famille.

« Il pourra être pourvu aux frais de création et d'impression de cet organe par des actions ou souscriptions, etc.

« Cette création est indispensable et s'impose d'elle-même pour assurer le triomphe de la Libre-Pensée, introduire nos doctrines chez les timides, fortifier le zèle des moins ardents et augmenter la force des militants les plus hardis.

« Avec cet organe (qui sera tout à nous), nous pourrons faire une guerre sérieuse et efficace au cléricalisme et à toutes les religions ; nous détruirons certainement l'obscurantisme et les superstitions ; enfin nous pourrons prouver à nos ennemis que nous sommes toujours unis et solidaires.

« Mais, pour atteindre ce but, il ne faut pas se dissimuler que nous sommes obligés de nous imposer quelques sacrifices (la noire séquelle le fait bien pour tromper !); mais il faut que ce journal créé, rédigé et publié par nous, devienne et reste le seul organe officiel des Libres-Penseurs, — autrement, son existence pourrait être compromise, comme il en a été pour plusieurs journaux, dont le but était également louable et honnête. »

— Le citoyen *Vaudémont*, délégué de la Fédération de Charenton, dans une note déposée au Congrès, conclut aussi à l'urgence de fonder un organe spécial pour la Fédération universelle des Libres-Penseurs. Il donne quelques aperçus, qui sont le plan d'un journal du format de l'*Officiel français*, qu'il faudrait fonder par actions de 25 francs, jusqu'à concurrence d'un capital de 180,000 francs.

— Le Mémoire (n° 2), de la Libre-Pensée de Sézanne, adresse aux organisateurs du Congrès ses félicitations et espère que viendra le jour de la fraternité universelle. Il exprime ce vœu :

« De même qu'il est nécessaire que toutes les Sociétés de Libre-Pensée puissent être représentées au Congrès universel de Paris à l'occasion du Centenaire de 1789,

« Il faut aussi que toutes soient reliées entre elles par un lien fraternel, qui n'est autre que *la Fédération*. C'est non seulement utile pour l'existence de la Libre-Pensée, c'est aussi ce qui fera sa prospérité, son influence et sa force.

« Nous espérons que du Congrès tenu à Paris, la Ville-Lumière, selon l'expression de Victor Hugo, sortira *la Fédération universelle de la Libre-Pensée*. »

— Sous le n° 40, la Libre-Pensée de Cette a adressé au Congrès un programme, en treize articles, pour tout républicain anticlérical. Ce programme reproduit généralement les désirs de la Libre-Pensée. Nous citons l'article 4 :

« *Article 4.* — Il sera créé dans chaque ville ou village un institut communal qui sera spécialement consacré à l'instruction du peuple. Toutes les questions de philosophie, d'histoire, d'économie sociale, qui pourraient aider l'homme à arriver à la connaissance de la vérité, y seront traitées dans des Conférences. »

— *Le Groupe des cultivateurs de Druillat (Ain)*, dans son Mémoire (n° 34) ne présente pas de proposition précise, mais il contient des observations intéressantes. Nous citons ce qui suit :

« Faire le plus possible, dans toutes les communes, des Conférences et des Réunions anticléricales, et engager les Groupes à employer tous les moyens en leur pouvoir pour en favoriser l'exécution.

« L'égalité civile et politique de la femme détruira toute l'influence du prêtre, en prenant la politique pour base.

« Abrogation des lois du Concordat pour faciliter le mariage des prêtres, qui doivent rentrer dans le droit commun.

« Nous remarquons que, dans les villes ou communes où les Groupes fonctionnent régulièrement, les enterrements civils se multiplient et que le fanatisme disparait. Dans notre commune, il n'y a plus de chantre ni chanteuse pour l'église. Sur *douze cents* habitants, *quatre* hommes seulement suivent les offices. Des femmes, il y en a très peu. Nous avons eu *dix* enterrements civils. Quatre nous ont échappé faute d'avoir eu leur testament. Dans les communes voisines, nous avons eu *quinze* enterrements civils ralliés à notre Groupe, et pour cela nous n'avons eu à faire qu'une seule Conférence de la Libre-Pensée. Il serait à désirer que les citoyens conférenciers puissent disposer de leur temps et veuillent bien se faire inscrire dans chaque Groupe, et fixer d'avance l'époque à laquelle ils pourraient faire une Conférence.

« Les églises appartenant aux communes, celles-ci étant laïcisées, en dehors des offices, pourraient bien être mises à la disposition du public. Dans les villes, il y aurait peut-être une difficulté un peu plus grande, mais, dans nos campagnes, il n'est dit qu'une messe, à dix heures, tous les jours de la semaine. Le dimanche, elle est à neuf heures. Ce monument étant inhabité, il pourrait bien y avoir des heures pour les Cérémonies civiles.

« Nous voyons avec regret l'indifférence de certains maires pour l'abolition des mascarades de processions sur la voie publique. Nous demandons l'application de la loi concordataire, et qu'on abolisse radicalement et définitivement ces sortes de manifestations ridicules.

« Dans l'instruction dite religieuse, de quelque degré qu'elle soit, nous ne voyons que l'opposé de nos idées. Elle ne nous représente que des esclaves soumis à ses lois ; il faut plier devant les prêtres ou évêques, etc., etc., qui ne sont que des *tyranniseurs* se servant de l'injustice et du mensonge, et les pays fanatisés sont plus égoïstes et plus trompeurs, espérant, par la confession, avoir le pardon de leurs absurdités, et pouvoir ainsi vivre heureux jusqu'à la fin des siècles, en allant au Paradis. »

— L'Union de la Libre-Pensée socialiste et lyrique de Boulogne-sur-Seine, dans son Mémoire (n° 39 *bis*), a traité spécialement de la question n° 9 soumise au Congrès, *Propagande et organisation de la Libre-Pensée*. Ce Mémoire fort intéressant, et qui a été approuvé par la neuvième Commission, mériterait plus que des citations, mais une analyse, pour être complète, serait presqu'une publication *in extenso*, dont les extraits qui suivent donneront pourtant une idée, si l'on remarque que l'auteur a envisagé la question de la

Libre-Pensée dans son ensemble, en regard du *Catholicisme* pris de même dans son ensemble aussi, pour recommander les Réunions publiques et les Conférences.

« Le Catholicisme a construit des églises partout et de toutes tailles; il en construit encore. La Démocratie doit avoir ses lieux de prédication, de discussion et d'étude — partout aussi, pour arriver à rendre populaire et compréhensible l'organisation du bonheur sur la terre, la Terre promise depuis si longtemps ! Et, de même que les Eglises, si elles n'étaient pas des lieux de discussion, si elles étaient des lieux de domination, étaient pourtant des lieux d'asile, où jusqu'aux criminels trouvaient sécurité, les lieux de Réunions démocratiques devront être aussi des asiles, où toute parole sera respectée, où toute pensée sera garantie. La religion donnait asile même à la voie de fait ; la Libre-Pensée devra donner asile à la libre pensée. Il ne peut y avoir de démocratie sans ce respect de la parole et de la pensée individuelles, qui peuvent devenir la parole et la pensée publiques. Il n'y a pas de progrès rationnel possible sans cela. Sans cela, il n'y a que des poussées venues de l'ombre, dont les habiles savent seuls profiter; il n'y a que des tyrannies successives, changeant de masque et de nom ; il n'y a que duperies ; il n'y a qu'oppression, exploitation, — et souvent hécatombe ! Il n'y a rien de changé. Et, de même que, dans la vieille Rome républicaine, il était interdit d'entrer même muni d'un petit couteau, il devra être expressément entendu que nul ne pourra pénétrer dans les salles de Réunions étant armé.

« Supposons à présent que les Réunions publiques soient établies, fonctionnent, qu'on en prenne l'habitude, qu'elles passent dans nos mœurs; qu'au lieu d'aller au café le soir, après le travail du jour, ou le jour du repos, après le travail des autres jours, s'il y a un jour spécial de repos, on aille à la Réunion, au bout de peu de temps ne se connaît-on pas mieux les uns les autres? Ne devient-on pas meilleurs en sentant sur soi les regards de ses concitoyens ? Ne grandit-on pas ? Ne devient-on pas sociables, socialistes par conséquent ? Ne communie-t-on pas d'idées ? N'arrive-t-on pas à s'estimer les uns les autres, à être quelque chose les uns pour les autres? Et, à cet apprentissage de la vie sociale, n'arrive-t-on pas à s'aimer? et n'est-on pas mis ainsi en garde contre les jalousies ?

« Que dira-t-on dans ces salles ? — Mais tout ce qu'on voudra et tout ce qu'il faudra. On y vivra la grande vie, toute la vie! On y désignera des délégués pour la ville des Congrès ; on y apportera tous les renseignements dont ces délégués auront besoin ; on y écoutera le rapport de ces délégués à leur retour; on y parlera des besoins ; on y exprimera des sentiments ; on y parlera d'art ; on fera de la science ; on y apprendra de l'histoire ; on y décidera des modes, et, comme

de goûts et de couleurs on dit qu'il ne faut pas discuter, eh bien! on y discutera des couleurs et des goûts. On y discutera d'hygiène; on y discutera de cuisine; on y jugera les différends, s'il y en a! On s'y imprégnera de la morale commune; on se pénétrera de la loi que l'on aura faite, et même aussi on la changera. On arrangera les choses d'une manière et on les arrangera d'une autre; on ira du mieux au mieux; on pourra se tromper; l'autonomie de chaque groupement n'ébranlera en rien la fédération des groupements. On y parlera de métiers; on prêtera l'oreille aux inventions, aux idées; on y étudiera les propositions, et chacun se montrera avec ses aptitudes spéciales.

« Les affections mutuelles s'y formeront; l'amour vrai s'y développera. La femme ne sera plus abandonnée aux prêtres ni aux bourgeois. Elle aura son rôle moral; au lieu d'être une adversaire, elle sera une associée. Pour l'empêcher d'être révolutionnaire, on ne manquera pas de crier à l'immoralité, comme on a calomnié les sabbats d'où est sortie la révolution religieuse, politique et sociale, qui, pendant trois siècles, a tenu en échec le pouvoir clérical, royal et féodal; mais Michelet répondra : qu'une réunion nombreuse ne peut être immorale.

« Et, dans ces salles de réunions, on recevra aussi l'étranger, celui venu d'une autre région, qui, ne connaissant personne, viendra là d'abord, parce qu'il saura trouver là des frères pour le recevoir, l'aider, l'écouter, l'aimer : le Gaulois arrêtait celui qui venait de loin. Nous aimerons encore à nous instruire, et nous pratiquerons volontiers l'hospitalité, et nous aimerons aussi l'originalité. Peut-être, à cause de cet étranger, y aurait-il lieu de surmonter le bâtiment des Réunions publiques d'un clocher à horloge pour que ce bâtiment fût aperçu de loin et dirigeât la marche du voyageur. Peut-être est-ce là tout le mystère des cloches que l'on a dites être un symbole de « l'élévation de l'âme vers le ciel ». Il y avait des clochers avant qu'on crût à l'âme. Laissons l'âme se démoder et conservons le clocher, et même la cloche, pour dire l'heure, et pour appeler, si l'étranger ne trouve personne, s'il arrive dans la nuit. La cloche aussi peut être utile pour appeler à des réunions imprévues, pour des dangers, — enfin pour les cas extraordinaires.

« La Réunion publique est, en somme, à elle seule, ou bien contient en elle une transformation complète de notre genre d'existence. C'est par elle que nous apprendrons à vivre autrement que nous ne vivons... machinalement, sous des lois écrites, dictées par la conquête et conservées pour des peuples affranchis. C'est dans la Réunion publique que nous ferons les essais des relations à venir et que nous accepterons ou repousserons telles ou telles. Nos tentatives pourront faire aussi l'objet de l'étude des Congrès; et les Congrès enfin auront eux aussi leur place marquée, dans ces salles... à construire pour le bonheur de notre humanité renouvelée!

« Mais, c'est surtout des Réunions locales qu'il importe de s'occuper. C'est là que nous ferons de la théorie et de la pratique, de l'étude et de l'expérience, près desquelles les sagesses des législateurs d'un autre âge ne prévaudront guère ou ne prévaudront pas. Toutes les réunions ne sont nullement dans l'obligation, d'ailleurs, d'arriver aux mêmes résultats.

« C'est enfin dans la Réunion, là, que nous serons bien véritablement chez nous, que nous parlerons en toute conscience du bien et du mal, du principe et de l'application, de la définition et de la délimitation ; là, nous referons la langue; c'est là que nous fouillerons le grave problème de la responsabilité humaine ; c'est là que l'homme aussi, en développant ses connaissances, prendra par cela même plus de responsabilité, l'homme ne pouvant, en effet, être responsable que dans la limite même de ses prévisions possibles.

« C'est de la Réunion publique et permanente que sortira la morale générale, la base réelle de la Société, et que sortira aussi, grande et sereine, pour ne plus être bafouée, oubliée, inconnue, dénaturée... ou vendue! la vraie, l'entière, la puissante et l'éternelle honnêteté ! »

Pour le groupe et par ordre :
Le secrétaire, L. Pinot.

— Le Mémoire (n° 38), du citoyen *Jules Allix*, contient, relativement à l'organisation du Congrès, les observations qui suivent et que nous croyons utiles à rappeler :

« L'organisation des Congrès a tout intérêt à profiter des études déjà faites.

« Notre Commission d'organisation a nécessairement trois buts à accomplir et ainsi trois fonctions à remplir, savoir : 1° La rédaction du programme pour le Congrès; 2° La recherche des voies et moyens d'exécution, laquelle comporte la propagande et l'enregistrement des adhésions; 3° Enfin, l'administration, la correspondance et la préparation matérielle pour la tenue du Congrès.

« Quant au programme fondamental, il se divise naturellement en *Principes* et *Applications*, toutes les autres questions secondaires, de *Critique*, d'*Histoire*, des *Religions* anciennes ou modernes, de la *Politique* ou des *Mœurs*, n'étant que des *Préliminaires* ou des *Hors-d'œuvre*, dont il importe de grouper le plus possible les éléments, pour réserver la majeure partie du temps du Congrès aux discussions sérieuses et aux études de Résolutions utiles.

« D'autre part, il faudrait comprendre que la souveraineté reconnue des Congrès devrait faire éviter l'inconvénient de remettre, sans cesse, en question les mêmes Résolutions déjà votées et admises.

« Autre chose est la Conférence ou la Réunion faite pour la propagande. »

— Sous le n° 36 bis, le Mémoire du citoyen *Ismaël-Duplessis*, au nom du groupe l'*Egalité*, du VII[e] arrondissement, demande que l'on établisse la fête civique de Jeanne d'Arc.

Ce Mémoire ayant été approuvé par la neuvième Commission, nous en extrayons ce qui suit :

« — Est-il légitime, est-il nécessaire de consacrer une fête civique à Jeanne d'Arc ?

« — Notre réponse est affirmative. Comme patriotes et comme Libres-Penseurs, nous estimons que Jeanne d'Arc mérite d'être glorifiée. Nous l'apprécions comme les héros de la Grèce et de Rome, non d'après leurs croyances, mais par les services qu'ils ont rendus à leur Patrie, à l'Humanité.

« Jeanne d'Arc fut, en réalité, un type éminemment humain, civique et politique. Ce qui éleva son cœur à Domrémy, c'est l'image de la France souffrante. Ce qui arma son bras et dirigea sa vie c'est l'amour sacré de la Patrie. « Elle ne vécut que pour la France, dit un de ses historiens, elle paya de sa vie ce pur, ce parfait, cet inaltérable dévouement. »

« Nous proposons au Congrès cette résolution :

« Le Congrès universel des Libres-Penseurs de 1889,

« Considérant que Jeanne d'Arc a donné l'exemple d'un patriotisme sublime ;

« Considérant qu'il appartient à la République *seule* d'honorer cette femme incomparable,

« Emet le vœu :

« Que les pouvoirs publics décident qu'il y aura annuellement un jour où la fête de Jeanne d'Arc sera célébrée dans toute la France. »

Ce vœu a été approuvé en séance du Congrès.

— Nous avons cité les rapports du citoyen *N. Navez*, de la Libre-Pensée d'Anvers, et ceux du citoyen *J. Dons*, de la Fédération des Sociétés de Charleroi, mais les travaux de la Belgique, en ce qui regarde la Libre-Pensée, sont tellement importants que nous voudrions en faire une mention spéciale.

C'est surtout par les faits et l'initiative intelligente que la Belgique est remarquable. Sur la question de la propagande, les Mémoires déposés sont la preuve de la propagande active de la Libre-Pensée belge par les actes, car ce sont les Statuts d'œuvres réalisées, qui peuvent servir à la fois d'exemple et de modèle, que les Délégués belges ont déposés.

— Sous le n° 48, le citoyen D[r] *César de Paepe*, a déposé le règlement imprimé pour le *service des infirmiers et*

infirmières laïques, établi à Bruxelles sous les auspices de la Libre-Pensée.

L'art. 2 est ainsi conçu : « La Libre-Pensée organise à l'effet de ce service des cours gratuits de soins à donner aux blessés, infirmes, malades, convalescents, etc. ; ces cours comprennent également l'indication des premiers secours à porter en cas d'accident, avant l'arrivée du médecin. »

A la suite de ces cours il est délivré des diplômes, et l'on s'engage à observer une neutralité religieuse absolue dans l'exercice de ses fonctions de gardes-malades.

Ce service tend à soustraire les hôpitaux à l'influence cléricale ; il est administré par un Comité de sept membres pris exclusivement parmi les Libres-Pensenrs.

— Sous le n° 29, le citoyen *Jules des Essarts* a déposé les statuts de la Fédération rationaliste de Charleroi, laquelle est composée de toutes les sociétés de Libre-Pensée qui demandent d'en faire partie. Ces statuts sont suivis d'un exposé de principes adopté par le Congrès national de Libre-Pensée réuni à Charleroi les 22 et 23 février 1885, — lequel est tout un programme des réformes démocratiques et sociales à obtenir en Belgique.

Ce petit livre contient aussi des principes de morale sous cette inspiration : *Science, Travail, Liberté ;* — les préceptes du Libre-Penseur, le texte officiel de la Constitution des Droits de l'homme et du citoyen de 1793, la Déclaration des Devoirs de l'homme et du citoyen qui accompagne la Constitution de l'an III, et enfin le projet d'élever un édifice commun pour les réunions des Libres-Penseurs, avec bibliothèque, salons de lecture et salles pour les cours et conférences, ce qui a fait adopter pour ce palais, le nom de *Temple de la Science.*

On le voit, c'est le désir de supprimer l'église inutile et néfaste, en la remplaçant par une œuvre de bonheur et de bien.

— Sous les nos 49 et 50, le citoyen *L. Furnemont* nous a fait connaître deux œuvres importantes fondées à Bruxelles : l'une est le journal *La Raison*, qu'il a remis à la Commission, et l'autre l'organisation des *Soirées populaires rationalistes*, par le Cercle qui porte ce nom et dont le citoyen Furnemont a parlé dans le Congrès. Le *Règlement* du Cercle déposé au Congrès (n° 50) indique cette organisation qui est de tous

points intéressante. Le Cercle vise presque tous les actes de la vie et n'oublie pas le plaisir et les soirées dramatiques. Une des conditions d'admission c'est le dépôt d'un testament par lequel on déclare vouloir être enterré civilement.

Au point de vue de la propagande, ces deux fondations sont des œuvres modèles, dont le journal *La Raison*, qui ne coûte que 10 centimes par numéro et par mois, donne une connaissance parfaite.

La Libre-Pensée belge a eu l'initiative des Congrès, en 1880, de même qu'elle avait eu, avant, celle des enterrements et des mariages civils. Elle organise, maintenant, les *Fêtes civiles de la Jeunesse* et le Cercle des soirées populaires rationalistes est une fondation dont toutes les sociétés de Libre-Pensée peuvent s'inspirer, selon les localités et les buts. A signaler ce fait : « Des récompenses sont accordées, en Belgique, par la Libre-Pensée aux enfants, — petits garçons et petites filles, — qui ne font pas leur première communion. »

La Belgique enfin, grâce à sa situation et à son agglomération, mais aussi à cause de ses institutions politiques, où le *suffrage universel* est un peu en retard, se trouve heureusement en avance pour la pratique intelligente de la Libre-Pensée contre le cléricalisme dominant. Tous les Libres-Penseurs ont intérêt à s'initier à la pratique de la Libre-Pensée belge ; ils y trouveront à la fois plaisir et profit.

— Le Groupe de la Libre-Pensée du IV^e^ arrondissement de Paris, sous le n° 50 *bis*, a déposé à la neuvième Commission, cette note :

« Nous pensons qu'il serait utile de fonder un Comité de propagande antireligieuse sous le contrôle et la direction de la Fédération, lequel Comité se consacrerait à la publication des ouvrages et biographies de tous les champions de la Libre-Pensée, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Ainsi, on pourrait commencer par Thalès de Milet, Démocrite, Épicure, Lucrèce, Salluste, Catilina, Hobbes, Helvétius, d'Holbach, Diderot, Rabelais, d'Alembert, Condorcet, Hébert, Chaumette, Monge, Laplace, Parny, Bichat, Buchner, Broca, Proudhon et tant d'autres, dont les noms sont connus et qui ont contribué à l'affranchissement de l'intelligence en démolissant les préjugés. Avec ces publications faites avec ordre, les citoyens pourraient former une collection remarquable de biographies que chaque Libre-Penseur tiendrait à conserver. »

— La Libre-Pensée du XX^e^ arrondissement de Paris, dans son rapport (n° 3) formule un vœu de *Protectorats de l'enfance* à instituer, par la Ville de Paris, dans chaque quartier de la ville, en opposition aux protectorats créés et surveillés par des hommes de religion. Il pense, par ce moyen, enrayer le fanatisme de la première communion, et que, par les instructions et conférences qui pourront être faites dans ces protectorats de la Libre-Pensée, nos enfants pourront être arrachés à la néfaste influence du prêtre et tout-à-fait élevés dans la vérité.

— Le citoyen *Jean-Paul Cée,* dans son Mémoire (n° 1) a émis les vœux qui suivent à l'égard de l'aréopage de la Libre-Pensée qui a été signalé :

« L'idée d'un concile laïque est déjà venue à l'esprit de divers penseurs. Je citerai messieurs Cantagrel et Renouvier.

« Une assemblée de philosophes réunis dans le but de chercher, parmi les divers systèmes philosophiques connus, celui qui pourrait réunir la majorité des suffrages, soit dans l'assemblée elle-même, soit dans la conscience publique, ou de fonder un nouveau système éclectique, réunissant tout ce que les morales du passé nous ont laissé de préceptes applicables à l'état actuel des esprits et des consciences, remplirait-elle le but que doit se proposer le Congrès dans une question aussi délicate que la morale? — Il est permis d'en douter. Qu'un concile de philosophes soit apte à produire une morale vraiment démocratique, c'est ce que je me refuse à admettre *a priori.* » — L'auteur préfère l'autorité des Libres-Penseurs réunis en Congrès, et il voudrait que l'on constituât une Commission en vue de la science morale à élaborer, puis émet notamment les vœux suivants : « 1° Suppression des facultés de théologie quelconque ; 2° Fondation de Facultés de science morale, aussitôt qu'un Code des lois morales aurait été constitué par l'autorité du Congrès universel des Libres-Penseurs. »

— Le Groupe philanthropique Adrien Pasquier, de Rouen, dans son Mémoire (n° 12), à l'occasion du monopole des Pompes funèbres, dont il demande la suppression, fait la proposition suivante :

« Attendu que le *privilège* appelé *monopole* est incompatible avec le respect que doit avoir tout gouvernement démocratique pour les droits de chaque citoyen;

« Attendu que le monopole des Pompes funèbres se présente plus que les autres avec un caractère immoral, vexatoire et indigne, — dans ses pratiques et ses tarifs, aussi bien que

par l'obligation où l'on est d'avoir à subir des emblèmes contraires aux idées des Libres-Penseurs;

« Le Groupe, pour mettre fin à une situation aussi immorale qu'anti-libérale propose ;

« Que le Congrès veuille bien charger sa Commission exécutive de faire toutes les démarches nécessaires pour obtenir la suppression dudit monopole, en en faisant passer l'administration entre les mains des municipalités sous les conditions suivantes :

« 1° La municipalité de chaque ville aura un matériel funéraire, qu'elle tiendra en tout ou partie à la disposition des citoyens aux prix d'un tarif proportionnel démocratique;

« 2° Chaque citoyen sera libre de se fournir d'articles funéraires à son gré, en dehors de l'administration, sans que l'administration puisse pour cela refuser ou surélever en prix les articles à fournir par l'administration;

« 3° Mais, d'autre part, les sociétés ou groupes possédant un matériel funéraire pour l'inhumation de leurs membres, ne pourront ni le louer ni le prêter à des tiers, sous peine d'amende. »

— Sous le n° 19, le groupe « Ni Dieu, ni Prêtres », de Lyon, a formulé diverses propositions qui ont été examinées par les Commissions 5, 6 et 7, qui les ont citées dans leurs rapports — et dont nous constatons nous-mêmes les conclusions comme étant conformes aux vœux élaborés et votés par le Congrès.

— Le Mémoire (n° 31), du *Groupe socialiste de la Libre-Pensée du XVIII^e^ arrondissement* étudie différentes propositions utiles à la Libre-Pensée et formule notamment ce vœu :

« Faire une active propagande socialiste et humanitaire auprès de la jeunesse, pour former une armée rebelle aux envahissements territoriaux à la suite des conquérants. »

Il propose la fondation d'une *Caisse internationale de solidarité* entre tous les Libres-Penseurs, dont la base serait une cotisation mensuelle de dix centimes par mois et par adhérent, et formule en six articles des statuts pour l'établir.

Il propose ensuite de modifier les Statuts de la Fédération internationale des Libres-Penseurs et formule ses *desiderata* en huit articles.

— Comme le Congrès, qui a entendu la lecture de ce programme, a mis la revision des statuts de la Fédération internationale des Libres-Penseurs à l'ordre du jour pour le pro-

chain Congrès qui se doit tenir à Madrid, nous aurions voulu le reproduire à titre de document. La *Commission du Congrès* a pensé qu'il serait mieux de le publier en temps utile dans le *Bulletin mensuel de la Fédération française de la Libre-Pensée.*

Nota. — La *Commission du Congrès*, arrivée à la fin de sa tâche, pour les Extraits des Mémoires, déclare que tous les Mémoires déposés ont été examinés avec le plus grand soin. Si cela eût été possible, la Commission en aurait publié plusieurs *in extenso* ; mais il lui eût fallu faire pour cela un volume de *Documents* aussi considérable que le *Livre du Congrès* lui-même. Au moment où le Livre va paraître, elle assure que rien n'a été négligé pour satisfaire à tous les vœux de publication utile. En cas d'oubli quelconque, cependant, n'en accuser que le désir premier annoncé de n'avoir que 250 à 300 pages pour le volume. Or, il en a plus de 400, et il y aurait encore matière pour un volume de documents qui ne serait pas moindre, mais dont certaines parties pourraient se répéter sans profit. D'ailleurs, divers Mémoires ont été ou seront publiés directement par leurs auteurs. La Commission du Congrès les fera connaître.

Après la lecture du Rapport de la dixième Commission, différentes notes sont déposées sur le bureau, notamment par les citoyen et citoyenne *J. Lemaître*, les deux vœux suivants sur la Fédération universelle et sur l'idée proposée d'un aréopage de la Libre-Pensée.

Ces deux notes sont prises en considération sans discussion.

Fédération Universelle

La citoyenne Camille Lemaître et le citoyen Jules Lemaître demandent qu'une Fédération universelle soit constituée entre toutes les Sociétés, tous les Groupes, toutes les Loges, tous les Libres-Penseurs, formant ensemble l'Internationale des travailleurs de la pensée, de tous les Libres-Penseurs.

Le centre de cette Fédération serait à Paris. Ce serait une sorte d'aréopage, dont les membres seront pris partout, qui aurait pour mission d'étudier, de résumer toutes les doctrines scientifiques intéressant la Libre-Pensée, toutes les philosophies, en un mot, tout ce qui aurait un rapport direct avec les idées que nous représentons.

On comprend tout de suite quelle serait la force de ce foyer de concentration et d'expansion, quelle serait la puis-

sance de cette organisation universelle, se dressant en face de nos adversaires religieux ou cléricaux, politiques ou sociaux.

Savoir, vouloir, pouvoir, serait notre devise, — et notre force bien dirigée marcherait d'un pas régulier et sûr à la conquête du monde.

La Commission nommée par le Congrès à l'effet de faire le compte rendu des travaux, demeurera chargée de l'organisation de la Fédération universelle des Libres-Penseurs.

Jules Lemaître, Camille Lemaître.

ARÉOPAGE DE LA LIBRE-PENSÉE

Le citoyen et la citoyenne Lemaître, reprenant le vœu émis au cours des Congrès, lors de la discussion ouverte sur la question numéro 4 du programme, touchant la formation d'un aréopage à Paris, appuient ce vœu et le développent ainsi qu'il suit :

Un aréopage serait fondé à Paris dans le but d'étudier toutes les doctrines scientifiques se rattachant à la Libre-Pensée et les diverses philosophies, et ce d'une manière tout à fait impersonnelle.

A cet aréopage se rattacheraient toutes les Sociétés et Groupes de Paris et de la province ; de plus, il serait international.

Le résultat des travaux serait publié par un organe spécial.

Jules Lemaître, Camille Lemaître.

Le Congrès prend en considération les conclusions des Mémoires adoptés et recommandés par la neuvième Commission.

Le vœu de la fondation d'une fête de Jeanne d'Arc est lu par son auteur, le citoyen Ismaël Duplessis, et adopté par le Congrès sans discussion.

Le citoyen *Dulucq* lit des statuts à proposer pour la Fédération internationale.

Le citoyen *Schacre* ne pense pas qu'il y ait lieu de modifier ainsi, sans étude préalable, les statuts de la Fédération internationale.

Le citoyen *Deluc*. — « Les statuts qui vous ont été lus ne diffèrent pas sensiblement de ceux de la Fédération internationale, et, quand on parle d'une simple modification à faire, il ne s'agit pas de reprendre les statuts en entier. En fait, nous ne pensons pas qu'il y ait lieu de changer les statuts,

mais il peut y avoir des améliorations à étudier, et c'est en ce sens simplement que l'on pourrait demander à revoir les statuts, ce qu'il est vraiment impossible de faire pour le moment présent. »

Le citoyen *Dulucq* dit qu'il a demandé l'étude des statuts et non pas le vote immédiat des modifications.

Le citoyen *Schaere*. — Mais il faudrait que cela fût mis à l'ordre du jour du Congrès à l'avance pour que l'étude en pût être faite utilement. On le pourrait faire pour le prochain Congrès international.

Cette proposition est acceptée.

Fédération Française de la Libre-Pensée

Le citoyen *Jules Allix*, rapporteur de la neuvième Commission, lit la proposition qui est relative à la question de la Fédération française de la Libre-Pensée, dont le texte est en son rapport (voir plus haut le rapport de la neuvième Commission, qui conclut à une simple modification à faire à l'article des statuts de la Fédération internationale pour en élargir le texte). Il dit : « Je demande que le Congrès se décide dès maintenant à établir cette Fédération, en déclarant la fédération de tous les groupes français adhérents au Congrès. »

Le citoyen *L. Bachelier* dit qu'il ne croit pas avoir de mandat suffisant pour engager son groupe.

Différents membres sont aussi de cet avis.

Le citoyen *E. Odin* croit que les délégués n'ont pas de mandat pour engager leurs groupes.

Quelques membres étrangers disent qu'ils ne sont pas compétents pour une question exclusivement française.

Le citoyen *Schaere* dit qu'il est fort utile de penser à la fédération des groupes français, qu'il croit que cette fédération est dans le sentiment comme dans l'intérêt de tous ; mais qu'en effet c'est une question exclusivement française et qu'on ne peut pas décider sans mandat spécial ; il croit cependant que le Congrès est tout à fait compétent pour émettre un vœu favorable à la fondation de la Fédération proposée. Il pense que le Congrès fera chose bonne, et qui facilitera même la fondation désirée, en émettant simplement un vœu favorable qui n'engagera pourtant aucun groupe.

Le citoyen *Jules Allix* propose d'ajouter au rapport les mots : « Sauf ratification par les groupes », et insiste pour que le Congrès décide, dès maintenant, le principe même de la Fédération des groupes français.

Le citoyen *E. Pasquier* appuie cette proposition par le motif que la Fédération, dont il s'agit, est dans le vœu et dans les intérêts de tous, qu'elle est demandée par tous, et que son organisation sera plus facile si elle est votée par le Congrès pour qu'il n'y ait plus qu'à l'exécuter, tous les groupes restant d'ailleurs libres de leur adhésion ou ratification.

Le citoyen *Schacre* revient sur les observations qu'il avait déjà présentées et y ajoute : qu'il propose de plus que tous les groupes français du Congrès, en émettant le vœu de l'organisation d'une Fédération française de la Libre-Pensée, émettent aussi celui que « tous les groupes français du Congrès fassent partie de cette Fédération. »

Ce vœu d'organiser une Fédération française de la Libre-Pensée est alors adopté à l'unanimité.

Fédération Internationale des Libres-Penseurs

L'ordre du jour amène les questions relatives à la Fédération internationale des Libres-Penseurs.

Les citoyens *Deluc* et *Boichot*, qui représentent la France à Bruxelles près de la Fédération internationale, sont confirmés dans leur mandat.

Le citoyen *Deluc* remercie le Congrès en son nom, ainsi qu'au nom de notre ami *Boichot*, qui n'a pu venir au Congrès.

On parle d'un projet de fondation d'un organe international de la Libre-Pensée. Il est dit qu'on n'y peut pas donner de suite utile avant que le Conseil de la Fédération internationale ait lui-même donné son avis. On décide pourtant que cet avis sera donné par le rapport attendu de la Fédération, lequel devra être fait avant la fin de l'année prochaine.

Le citoyen *Furnemont*, trésorier de la Fédération internationale, fait au Congrès le rapport statutaire de la situation financière de la Fédération. Les finances de la Fédération sont modestes, dit-il, par suite de la difficulté de faire payer les cotisations dues. C'est ainsi que la somme de 75 francs, votée pour le Congrès, a été couverte par deux souscriptions

particulières. Néanmoins la caisse de la Fédération n'est pas en déficit.

Quand le citoyen Furnemont a été nommé trésorier, il y avait en caisse la somme de.	69 30
Les recettes depuis se sont élevées à.	180 95
Cela porte les recettes à	250 25
Les dépenses s'étant élevées à	177 30
Il reste disponible en caisse	72 95

Le citoyen Furnemont, comme conclusion, fait remarquer que : même la Fédération française des groupes socialistes de la Libre-Pensée se trouve en retard pour le paiement de ses cotisations, qui sont dues pour deux années.

Le citoyen *E. Pasquier,* qui est le secrétaire de la Fédération, demande, à ce sujet, que les cotisations dues soient remises à la Fédération internationale dans le plus bref délai.

Et, pour clore ce qui concerne la Fédération internationale, conformément au rapport de la neuvième Commission, et sur la proposition directe du citoyen Schacre, le siège social de la Fédération internationale est maintenu à Bruxelles.

Fixation du prochain Congrès International de 1891

Conformément aux statuts de la Fédération internationale des Libres-Penseurs, le lieu du prochain Congrès international qui doit se tenir dans deux ans, en 1891, doit être fixé par le Congrès.

Le Président donne lecture de la proposition suivante qui a été déposée sur le bureau :

« Nous proposons à l'Assemblée que le prochain Congrès universel des Libres-Penseurs soit tenu à Madrid (Espagne). »

Odon de Buen, Raphaèle Lozano de Buen, délégués espagnols; E. Odin; John M. Robertson, délégué d'Angleterre; L. Dumesnil, homme de lettres; Léon Furnemont (Belgique); Adolfo de Maglia, délégué espagnol; Joseph Mazzini Wheeler, délégué de London Secular Federation.

Le citoyen *Friedericci* propose la Suisse.

Le citoyen *Deluc* propose la Suisse... si l'on ne peut pas avoir le Congrès à Madrid.

Le citoyen *E. Odin* demande, dans le cas où le Congrès ne pourrait pas avoir lieu à Madrid, s'il ne serait pas possible de le tenir soit à Barcelone ou dans une ville française sur la frontière espagnole.

Les délégués d'Espagne insistent pour que l'on désigne la ville de Madrid, qui sera certainement possible. Il y a lieu de faire la désignation de Madrid simplement.

Après discussion à ce sujet, le citoyen *J.-B. Schacre* propose la résolution suivante :

« Le siège du prochain Congrès international sera Madrid. Dans le cas où ce Congrès ne pourrait se tenir en Espagne, le Conseil général de la Fédération internationale décidera d'une autre ville. »

Cette résolution est adoptée.

Nomination de la Commission pour la Publication des travaux du Congrès

Le citoyen *J.-B. Schacre* propose que le compte rendu des travaux du Congrès soit fait sous les auspices du Conseil général de la Fédération internationale et de Délégués étrangers. Il demande en conséquence que, dans la Commission du Congrès pour la publication des travaux du Congrès, on fasse entrer des membres de la Fedération internationale ainsi que des membres étrangers, — lesquels d'ailleurs ne seront pas astreints à un travail effectif.

Après quelques observations, on admet que la Commission du Congrès, pour la publication des travaux du Congrès et la liquidation des comptes, sera composée de Délégués français et de Délégués de la Fédération internationale ou étrangers, à titre de correspondants.

Sont ensuite nommés de la Commission du Congrès, parmi les Délégués français, les citoyens : *J.-B. Schacre*, *E. Odin*, *E. Pasquier*, *A. de Okecki*, *Jules Allix*, *G. Vérone*, *Ch. Beugnot* et *C. Cilwa.*

Puis les citoyennes : *Léonie Rouzade*, *Louise Barberousse* et *Bonnevial.*

Parmi les Délégués étrangers, sont nommés les citoyens *A. de Maglia*, *Marc Cotar*, *Nordau*, *Le Lubez*, et les citoyennes : *Maria Chéliga Loévy* et *Jankowska.*

Et, à titre de délégués correspondants, sont nommés la citoyenne *Wilhelmi* et les citoyens : *Wheeler*, *Robertson*, *Wœlkel*, *L. Furnemont*, *N. Navez* et *J. des Essarts*.

Après l'élection faite la citoyenne Bonnevial, qui fait partie du bureau, déclare que, ses occupations personnelles ne lui permettant pas de collaborer au travail nécessaire de la Commission, elle ne peut accepter l'honneur de l'élection en ce qui la concerne, et prie le Congrès de pourvoir à son remplacement.

Nota. — Dans la Commission élue, il a été pourvu au remplacement de la citoyenne Bonnevial par la nomination de la citoyenne *J. Pasquier*, Trésorière de la Commission d'organisation.

Le citoyen *E. Odin* demande au Congrès de prendre en considération le volume de contes qu'il désire publier à l'intention de la jeunesse. Ce livre favorisera chez les enfants le développement des idées de Libre-Pensée.

Une somme de 20 francs est votée pour la souscription proposée en vue de l'érection du monument De La Barre.

Sur la proposition du citoyen *Schacre*, qui rappelle les services rendus à la Libre-Pensée et spécialement à la Commission d'organisation du Congrès, des remerciements sont votés au citoyen *Mialhe*, publiciste à Nevers.

Le citoyen *Deluc* trouve étrange qu'à Paris, où le Panthéon a été désaffecté de sa destinée religieuse pour être rendu aux grands hommes, on conserve encore à son sommet une croix si ridicule. Il propose qu'une lettre ouverte soit adressée au ministre compétent, pour qu'il donne les ordres nécessaires pour faire disparaître cette anomalie.

Cette motion est adoptée. La *Commission du Congrès* sera chargée de l'exécuter.

Le Congrès va se clôre ; l'ordre du jour est épuisé.

Avant de se séparer, sur la motion du Président, les délégués étrangers : le citoyen *Léon Furnemont*, au nom de la Belgique, la citoyenne *Wilhelmi*, au nom de l'Allemagne, la citoyenne *Maria Chéliga-Loévy*, au nom de la Pologne,

et le citoyen *Robertson*, au nom de l'Angleterre, prennent successivement la parole. Ils affirment, en signe d'adieu au Congrès, l'expression de la sympathie de leur pays pour la Libre-Pensée, pour le Congrès et pour la France.

La citoyenne *Wilhelmi* est acclamée, quand elle demande, au nom de l'Allemagne, de « jurer une haine implacable au clergé et aux despotes ; »

Et la Polonaise sympathique *Maria Chéliga-Loévy* provoque de nombreux applaudissements, quand elle dit au nom de la Pologne : « En Pologne, les femmes ne sont pas esclaves des préjugés! — France libre ! France amie de la Pologne, salut ! »

Le Président, le citoyen *L. Furnemont*, prononce alors la clôture des travaux du Congrès et lève la séance.

Le Congrès se termine aux cris répétés de : « Vive la République ! Vive la République universelle ! »

Procès-verbal de la Séance de cloture du Congrès

Vendredi, 20 septembre 1889.

« La Séance est ouverte à trois heures sous la présidence du citoyen L. Furnemont.

La citoyenne Bonnevial et le citoyen Thirion sont nommés assesseurs;

Le citoyen E. Pasquier donne lecture de la correspondance :

La Libre-Pensée de Toulon adhère au Congrès et nomme comme délégué le citoyen E. Pasquier.

La Libre-Pensée du Havre envoie un rapport.

Le citoyen Gerling, délégué de la Libre-Pensée de Cologne, et la citoyenne Wilhelmi, déléguée de la Libre-Pensée de Manheim, saluent le Congrès au nom de leurs compatriotes d'outre-Rhin.

Le citoyen L. Furnemont, rapporteur de la neuvième Commission, s'étant trouvé indisposé, s'est fait remplacer par le citoyen Jules Allix, qui donne le compte rendu des travaux des groupes et fait un rapport verbal sur les Mémoires approuvés par la neuvième Commission.

Les groupes qui ont envoyé des rapports sont :

L'Union des cultivateurs de Druillat ;

La Fédération du canton de Charenton ;

L'Union des Libres-Penseurs de Boulogne-sur-Seine ;

Le groupe « La Raison » de Bruxelles ;

Le Cercle des Soirées populaires rationalistes de Bruxelles.

Le citoyen Dulucq donne lecture du rapport de la dixième Commission.

La Libre-Pensée de Nevers demande la création d'un organe international.

La Libre-Pensée du XVIII^e^ arrondissement demande la fondation d'une caisse internationale de solidarité et fait la proposition de nouveaux statuts de la Fédération internationale.

Le groupe de Lyon « Ni Dieu, ni prêtres » a aussi envoyé un rapport.

Les citoyens Schacre et Deluc s'opposent à la rectification des statuts demandée par le citoyen Dulucq; ceux qu'il a lus sont à peu près ceux de la Fédération internationale.

Le citoyen Dulucq dit qu'il demande l'étude des statuts et non le vote immédiat de leurs changements.

Divers citoyens font plusieurs propositions qui sont prises en considération sans vote spécial.

Le citoyen J. Lemaître donne lecture de deux vœux proposés pour la Fédération universelle et pour appuyer l'idée d'un Aréopage de la Libre-Pensée.

Ces vœux, signés des citoyen et citoyenne Lemaître, sont pris en considération.

Sont également pris en considération les rapports approuvés par la neuvième Commission, ainsi que le vœu de la fondation d'une fête de Jeanne d Arc, présenté par le citoyen Ismaël Duplessis.

Le citoyen Jules Allix demande que les groupes français adhérents au Congrès forment la Fédération nationale française de la Libre-Pensée et que la Fédération française fasse partie de la Fédération internationale.

Une discussion s'établit sur l'utilité et l'importance de cette Fédération.

Le citoyen Schacre propose que les délégués émettent seulement le vœu que tous les groupes fassent partie de la Fédération française. Ce vœu est adopté à l'unanimité.

En ce qui concerne la Fédération internationale, le Congrès confirme dans leurs pouvoirs les citoyens Deluc et Boichot, qui représentent la France à Bruxelles près de la Fédération internationale.

L'organisation définitive d'un organe international ne sera fixée qu'après que l'on aura reçu le rapport du Conseil de la Fédération internationale. Ce rapport devra être envoyé avant l'année prochaine.

Le rapport financier fait par le citoyen L. Furnemont, trésorier de la Fédération internationale, est accepté à l'unanimité. En voici le résumé :

Il y avait en caisse 69 fr. 30 lorsque le citoyen Furnemont a été nommé trésorier. Les recettes ont été de 180 fr. 95. Les dépenses de 177 fr. 30. Il reste en caisse 72 fr. 95.

Le citoyen L. Furnemont dit que les cotisations sont difficilement perçues, et que la Fédération française est elle-même en retard.

La somme de 75 fr. votée pour le Congrès par le Conseil a été couverte par deux souscriptions particulières.

Le citoyen E. Pasquier demande que les cotisations de la Fédération française soient envoyées à bref délai à la Fédération internationale.

Sur la proposition du citoyen Schacre, le siège de la Fédération internationale reste fixé à Bruxelles.

Il y a lieu de décider le siège du Congrès de 1891.

Les citoyens Odon de Buen, de Maglia, E. Odin, Robertson, L. Furnemont, Wheeler, Dumesnil et Le Lubez proposent Madrid comme siège du prochain Congrès international.

Le citoyen Friedericci propose la Suisse.

Le citoyen Deluc propose la Suisse — si l'on ne peut avoir Madrid.

Le citoyen E. Odin propose, dans le cas où le Congrès prochain ne pourrait avoir lieu à Madrid, Barcelone ou une ville française sur la frontière espagnole.

Après discussion, la proposition du citoyen Schacre ainsi formulée est adoptée :

« Le siège du prochain Congrès international sera Madrid. Dans le cas où ce Congrès ne pourrait se tenir en Espagne, le Conseil général de la Fédération internationale décidera d'une autre ville. »

Sur la proposition du citoyen Schacre, le compte rendu des travaux du Congrès sera fait sous les auspices du Conseil général de la Fédération internationale et de Délégués étrangers.

La Commission du Congrès et de liquidation des comptes est composée comme suit :

Délégués français : citoyens J.-B. Schacre, E. Odin, E. Pasquier, A. de Okecki, Jules Allix, G. Vérone, Ch. Beugnot, C. Cilwa; citoyennes Léonie Rouzade, Louise Barberousse et Bonnevial.

Délégués étrangers : citoyens A. de Maglia, Marc Cotar, Nordeau, Le Lubez ; citoyennes Chéliga-Loévy, Jankowska.

Délégués correspondants : citoyenne Wilhelmi ; citoyens Wheeler, Robertson, Wœlkel, L. Furnemont, N. Navez, J. des Essarts.

La citoyenne Bonnevial s'excuse de ne pas pouvoir accepter d'être de la Commission et demande à être remplacée.

Le citoyen E. Odin, demande que la Fédération française prenne en considération son livre de Contes pour l'éducation des enfants.

Une somme de 20 francs est votée pour l'érection du monument du chevalier de la Barre.

Des remerciements sont votés par les membres du Congrès au citoyen Mialhe pour les services qu'il a rendus à la Libre-Pensée et à la Commission d'organisation du Congrès.

Le citoyen Deluc demande qu'on fasse une lettre ouverte au Ministre compétent pour protester contre la croix du Panthéon. (Adopté).

De chaleureuses paroles d'adieu sont prononcées :

Au nom de la Belgique, par le citoyen L Furnemont;

Au nom de l'Allemagne, par la citoyenne Wilhelmi, qui demande de « jurer une haine implacable au clergé et aux despotes ; »

Au nom de la Pologne, par la citoyenne Chéliga Loévy, qui dit qu'en Pologne les femmes ne sont pas esclaves des préjugés et termine ainsi : « France libre ! France amie de la Pologne, salut ! »

Au nom de l'Angleterre, par le citoyen Robertson.

Le citoyen L. Furnémont prononce la clôture du Congrès.

Le Congrès se termine aux cris répétés de : « Vive la République ! Vive la République universelle ! »

L'un des secrétaires,

MARIA VÉRONE.

RÉSUMÉ

DES

TRAVAUX ET DES RÉSOLUTIONS DU CONGRÈS

Nous résumons ci-après les travaux et les Résolutions du Congrès.

Pour que le lecteur juge mieux de l'ensemble, nous faisons précéder les Résolutions de la reproduction du Programme auquel elles correspondent, en indiquant aussi les Séances où les votes ont eu lieu.

Il sera ainsi facile, par les renvois indiqués, de les retrouver dans le texte.

PREMIER JOUR. — SÉANCE DU DIMANCHE. — QUESTIONS 1 ET 2 RÉUNIES. — LES RELIGIONS.

I. — Principes

Question 1. — Les Religions devant l'Histoire et devant la Science, au point de vue de l'évolution physique, morale et sociale de l'humanité. — Fétichisme, polythéisme, monothéisme.

Question 2. — Analyse comparée des divers systèmes philosophiques et théories scientifiques. — De leur influence sur l'organisation des Sociétés. — Spiritualisme, déisme, panthéisme, matérialisme, déterminisme, méthode d'observation.

— Adresse votée par le Congrès au citoyen *Victor E. Lennstrand,* libre-penseur Suédois (page 90).

— Vote de la Résolution proposée par le citoyen *J.-B. Schacre*, sur les questions 1 et 2 (page 97).

Deuxième jour. — Séance du lundi. — Question 3. — L'Histoire.

Question 3. — La Liberté de conscience.— Influence de la liberté de conscience sur la Révolution de 1789, sur la paix internationale et sur l'affranchissement politique et social des travailleurs de tous les pays.

— Visite du Congrès aux Monuments de la Libre-Pensée, à Paris (page 102).

— Deux rapports du citoyen A. Regnard, sur les questions 1 et 2: Religions (pages 114 et 117).

— Rapport du citoyen L. Bachelier sur la question 3: Histoire (page 142).

— Prise en considération des conclusions du citoyen *L. Bachelier*, et vote de la Résolution (page 140) proposée par le citoyen *J.-B. Schacre*, sur la méthode d'observation et de l'expérience, pour la question numéro 3 (page 147).

Troisième jour. — Séance du mardi. — Question 4. — La Morale.

Question 4. — Des bases scientifiques de la Morale — Immoralité des religions. — Nécessité de constituer la morale et de l'enseigner en dehors de toute conception religieuse ou surnaturelle.

— Réception des membres du Congrès par le Président du Conseil municipal de la ville de Paris (page 150).

— Rapport du citoyen Jules Allix, sur la question 4 : la Morale (page 163).

— Rapport-annexe du citoyen Jules Allix, pour le Mémoire (numéro 5) du citoyen *J. Lemaître* (page 178).

— Vote de la Résolution proposée par le citoyen *J.-B. Schacre*, sur la question numéro 4 (page 206).

— Vote des conclusions proposées par le citoyen *Jules Allix*, au nom de la quatrième Commission, savoir : 1° Déclaration de l'immoralité des Religions ; 2° Adoption des conclusions proposées par le citoyen *Emile Joindy*, en son Mémoire numéro 15 (page 206).

— Vote des conclusions du citoyen *Odon de Buen* (page 207).

Quatrième jour. — Séance du mercredi. — Question 5 — Le droit des femmes.

Question 5. — Les Droits de la Femme — Egalité civile et politique des deux sexes.

— Visite du Congrès aux tombes des Fédérés, au Père-Lachaise (page 209).

— Adresse du Congrès au Comité des fêtes de *Giordano Bruno*, à Rome (page 229).

— Rapport de la citoyenne Louise Barberousse, sur la question numéro 5 : le Droit des Femmes (page 231).

Il conclut ainsi : *a*. Les femmes ont droit à l'égalité civile et politique. — *b*. Y a-t-il lieu de leur dénier l'exercice de leurs droits ? — *c*. Quels sont les moyens de réaliser la reddition des droits de la femme ? (Avec renvoi de la question à l'étude de la neuvième Commission.)

Sur la question numéro 5, le Congrès a voté :

1° Sur les conclusions de la citoyenne *Louise Barberousse : a. Oui*, à l'unanimité. — *b. Il n'y a pas lieu de dénier aux femmes l'exercice de leurs droits.* — *c.* La question des voies et moyens pour la revendication des droits de la femme a été renvoyée, avec recommandation, à l'étude de la neuvième Commission (page 248) ;

2° Les conclusions présentées par le citoyen *J.-B. Schacre*, sur la question numéro 5 (page 249) ;

3° Les conclusions présentées sur la question numéro 5 par la citoyenne *Wilhelmi*, de Manheim (p. 249).

Cinquième jour. — Séance du jeudi. — Question 6. — L'Éducation.

II. — Application des principes de la liberté de conscience, dans la Famille, à l'Ecole, dans l'Etat.

Question 6. — L'Éducation — Devoirs de la Famille et de l'Etat envers l'Enfant. — Programme de l'Instruction laïque intégrale. — Livres scolaires. — Suppression de tout enseignement religieux. — Le Droit d'enseigner.

— Visite du Congrès au *Musée Guimet,* dit Musée des Religions (page 250).

— Rapports des citoyens Boutillier et Lenormand sur la question 6 (p. 262 et 264).

— Vote des conclusions du Rapport du citoyen *Boutillier*, sur la question 6 (p. 269).

— Vote d'une résolution présentée par le citoyen *J.-B. Schacre* pour l'indépendance et la garantie des instituteurs (p. 270).

— Vote des conclusions générales présentées par le citoyen *J.-B. Schacre*, sur la question 6 (p. 270).

Question 7. — Réformes législatives à réaliser dans les divers pays, pour assurer la pratique de la liberté de conscience. — Concordats. — Loi des garanties (Italie). — Budgets des cultes. Séparation des Eglises et des Etats. — Corporations religieuses. — Biens de main morte. — Fidéi-commis. — Abolition des privilèges du clergé. — Laïcisation de tous les services publics. — Liberté des funérailles. — Laïcisation de la sépulture. — Crémation. — Des conséquences morales de la séparation des Eglises et des Etats.

— Rapport du citoyen Boutillier pour la septième Commission, sur une partie des Mémoires déposés (p. 272).

— Lecture de son Mémoire (n° 27) sur le calendrier, par le citoyen *Albert Regnard*, ses conclusions (p. 287).

— Discussion, puis vote de la résolution proposée par le citoyen *J.-B. Schacre* (p. 288).

Question 8. — Statistique. — Evaluation, pour les divers pays, des sommes consacrées aux cultes et aux pratiques superstitieuses. — Contributions volontaires : Subventions aux Fabriques, Denier de Saint-Pierre, Messes pour les âmes du Purgatoire, Baptêmes, Mariages, Enterrements, Dispenses, Indulgences, etc., etc.

Effectif, dans les divers pays, des prêtres, moines, congréganistes et autres parasites vivant de l'escroquerie religieuse et de la crédulité publique.

— Rapport verbal du citoyen *J.-B. Schacre* pour la huitième Commission. — Enquête à faire (p. 281).

— Mémoire (n° 45) sur la statistique cléricale en Espagne par le Dr *Gabarro*, de Barcelone (p. 284).

— Mémoire (n° 24) sur l'évaluation des sommes consacrées aux cultes et aux pratiques religieuses en Belgique, par le citoyen *J. Dons*, de Charleroi (p. 285).

— Rapport verbal du citoyen Jules Allix pour le citoyen *L. Furnemont*, renvoyé à la séance suivante pour la neuvième Commission (p. 290).

— Vote des résolutions proposées par le citoyen *Dumesnil*, de Rouen, et par le citoyen *J.-B. Schacre* (p. 289 et 290).

Sixième jour. — Séance de cloture du vendredi.

Questions 9 et 10. — Des meilleurs moyens de propagande et d'action pour combattre la superstition. — Statistique et situation actuelle de la Libre-Pensée dans les divers pays. — Journaux, brochures, bibliothèques, conférences éducatives par les démonstrations scientifiques. — Création de groupes. — Fédération universelle. — Caisse de solidarité. — Calendrier laïque et républicain. — Institution de cérémonies civiles et de fêtes sociales. — Projet de création d'édifices communaux comprenant : mairie, écoles, bibliothèque, musée, salle de fêtes et de réunions publiques, destinées à remplacer les églises et à servir à toutes les manifestations sociales, etc., etc.

— Vœux et propositions diverses se rapportant à la Libre-Pensée.

— Rapport verbal du citoyen Jules Allix, pour la neuvième Commission, pour la propagande et les vœux, et proposition déposée par les citoyens L Furnemont et Jules Allix pour la Fédération nationale française de la Libre-Pensée (p. 298 et 299).

— Proposition, par le citoyen Jules Allix, de la fondation d'un organe de la Libre-Pensée destiné à relier tous les groupes (p. 300).

— Recommandation par la neuvième Commission à tous les Libres-Penseurs du vœu du Congrès en faveur de la revendication du droit des femmes (p. 300).

— Statistique et situation de la Libre-Pensée en Belgique par le citoyen *J. Dons* (p. 301).

— Etat actuel de la Libre-Pensée en Espagne par le citoyen *Odon de Buen,* de Barcelone (p. 302).

— Adresse au Congrès du Comité fédéral espagnol. — Organisation de la Fédération espagnole (p. 303).

— Rapport des citoyens L. Bachelier, Dulucq, Dr Vœlkel, et citoyenne Wilhelmi sur la question nº 10, *les vœux* (p. 300).

— Déclaration de la Commission du Congrès pour les Extraits des Mémoires (p. 325).

— Prise en considération des vœux proposés par les citoyen et citoyenne *J. Lemaître* pour une *Fédération universelle* et pour un *Aréopage* de la Libre-Pensée (p. 325).

— Prise en considération des Mémoires approuvés par la neuvième Commission (p. 326).

— Prise en considération d'un vœu proposé par le citoyen *Ismaël Duplessis* pour la fondation de la fête de Jeanne d'Arc (p. 326).

— Proposition acceptée pour la révision des Statuts de la Fédération internationale des Libres-Penseurs à mettre à l'ordre du jour du prochain Congrès international (p. 325).

— Vœu relatif à la fondation de la Fédération française de la Libre-Pensée (p. 327).

— Compte rendu financier de la Fédération internationale des Libres-Penseurs (p. 329).

— Fixation du prochain Congrès international à Madrid (p. 329).

— Nomination de la Commission exécutive du Congrès pour la publication des travaux du Congrès et la liquidation des comptes (p. 328).

— Lettre ouverte à écrire au Ministre compétent pour la suppression de la croix catholique du Panthéon (p. 331).

— Clôture du Congrès par le citoyen *L. Furnemont* (p. 332).

— Le *Banquet* et le *Bal* après le Congrès (p. 341).

SIXIÈME ET DERNIÈRE JOURNÉE

Vendredi, 20 septembre 1889

sept heures du soir

3e séance. — Le BANQUET et le BAL

Le Congrès a été clos à cinq heures.

A sept heures du soir, on se retrouve dans les salons Bonvalet, boulevard du Temple, pour le BANQUET et pour le BAL qui le doit suivre.

Les beaux salons du restaurant sont à la disposition des Congressistes qui y arrivent en nombre.

La grande salle du banquet est disposée de manière qu'une seule table confortable, en forme de T, en occupe l'extrémité et le centre dans toute la longueur.

Tout autour, l'espace ainsi est large et libre pour les groupes et les conversations d'amis, qui se rencontrent là venus de tous les points du monde.

On veut pouvoir se mieux connaître et fraterniser de nouveau tout en prenant congé.

Le Conseil municipal de Paris y est représenté par le citoyen *Daumas*, Conseiller municipal, qui n'avait pas pu suivre tout le Congrès.

Les citoyens *Piperaud* et *Chassaing*, Conseillers municipaux, qui avaient patronné le Congrès devant le Conseil municipal, se sont fait excuser de leur absence.

Le citoyen *A. Deluc*, qui a ouvert le Congrès au nom de la Fédération internationale des Libres-Penseurs, est le Président naturel, sans titre cependant.

De nombreuses citoyennes, qui n'ont pu prendre part au Congrès, vu leurs occupations, sont au Banquet et à la Fête.

La citoyenne *L. Furnemont*, qui arrive de Bruxelles le jour même, y est présente, ainsi que la citoyenne *Raphaèle Odon de Buen*, de Barcelone, et la citoyenne *Hedwig Henrich-Wilhelmi*, de Manheim, qui ont suivi tout le Congrès.

Le citoyen *E. Guimet* est salué de tous à son arrivée.

La table centrale étant devenue insuffisante, les Commissaires, les citoyens *A. de Okecki* et *C. Cilwa* en font disposer de supplémentaires, au fur et à mesure de l'arrivée des amis que l'on n'attendait plus.

La gaieté la plus franche et la plus cordiale anime tous les visages pendant le service, qui d'ailleurs est remarquable d'ordre et de confortable.

La maison Bonvalet est renommée; ce n'est pas sans raison.

Etrangers, provinciaux, parisiens, tous sont à l'aise et l'on plaisante d'autant mieux que l'on se sait dans une réunion d'amis.

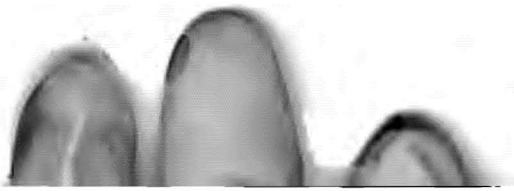
Au dessert, le citoyen *E. Odin* a la parole.

Il vient, au nom de tous les Délégués au Congrès, complimenter et remercier la citoyenne Julie Pasquier, dont le dévouement au Congrès ne s'est jamais ménagé ni ralenti. Il fait remarquer que c'est elle qui n'a cessé d'être pendant le Congrès, après l'avoir été de même pendant toute la période de la Commission d'organisation, la Déléguée active et méritante. C'est elle qui a fait organiser la salle du Congrès; c'est elle aussi qui a répondu à toutes les demandes et à toutes les observations nombreuses pour les réceptions et les séances du Congrès; c'est elle enfin qui a fait organiser le banquet et le bal, avec le concours des deux Commissaires, les citoyens *A. de Okecki* et *C. Cilwa*.

Tous les Délégués au Congrès, voulant reconnaître les services rendus par la citoyenne *Julie Pasquier*, ont fait entre eux une collecte pour lui offrir un souvenir.

Le citoyen *E. Odin* remet alors à la citoyenne Julie Pasquier une coupe en argent ciselé, avec le souvenir gravé du Congrès.

Venant ensuite à la jeune citoyenne Maria Vérone, le citoyen E. Odin, au nom des Délégués du Congrès, lui offre une seconde coupe d'argent ciselé, également gravée au nom du Congrès. Il dit quels grands services le travail de la citoyenne Maria Vérone, l'un des secrétaires élus, a rendus



au Congrès. C'est elle seule qui a fait tout le travail des procès-verbaux qui ont été lus aux séances, et, dit le citoyen *E. Odin*, « ce simple souvenir *a été bien gagné* par la « citoyenne Maria Vérone; mais nos remerciements vont aussi « à ses parents, le citoyen et la citoyenne *Vérone*, qui, lut- « teurs eux-mêmes de la grande cause, savent élever leurs en- « fants dans la liberté de conscience et l'amour de la Vérité. »

Et, continuant : « Il est juste, ajoute le citoyen Odin, de « ne pas oublier que le citoyen E. Pasquier a droit de même « aux remerciements du Congrès. » Et il lui remet une troisième coupe en argent ciselé, pareille à celle offerte à la citoyenne Julie Pasquier.

Après la remise de ces présents, le citoyen E. Odin termine par ces paroles, qui sont couvertes de plusieurs salves d'applaudissements :

« Quand les délégués qui ont, pendant ce Congrès, mis leurs mains dans les nôtres seront de retour dans leur pays, ils conserveront le souvenir des heures passées ensemble, des amitiés échangées; en pensant aux luttes de l'avenir, ils songeront aussi aux dévouements qu'ils ont trouvés dans ce grand Paris; ils demanderont aux amis qui auront dans la famille, dans le ménage, ces souvenirs sous les yeux et sous la main, de trinquer souvent au triomphe de la Libre-Pensée, à l'avènement prochain de la Révolution universelle. »

Après lui, le citoyen *Robertson*, délégué anglais, vient offrir, au nom de la Commission de la presse du Congrès, un superbe bouquet de fleurs à la jeune citoyenne Maria Vérone, qui a tenu seule le secrétariat du Congrès. « Nous avons, « nous, dit-il, recueilli beaucoup de notes; mais les vôtres « sont plus précieuses : ce sont les vôtres qui demeu- « reront. Nous vous remercions sincèrement. »

Et les applaudissements éclatent de toutes parts.

La citoyenne *Maria Vérone*, en acceptant le bouquet, remercie gracieusement les membres du Congrès de leur bienveillance.

Le citoyen *A. Deluc*, Président nominal du banquet, porte lui-même le premier toast et prononce le discours suivant :

Citoyennes et Citoyens,

Permettez à un vieux lutteur de 1830, 1848 et 1851 d'user du privilège de l'âge pour prendre le premier la parole.

Notre Congrès universel est clos. Grâce à l'ardeur infatigable, à la verve un peu endiablée de quelques vaillants ci-

toyens que je ne nommerai pas, mais dont les noms sont sur toutes les lèvres, nous sommes parvenus à parcourir toutes les étapes de notre vaste programme.

Il ne serait pas exact de dire que toutes les parties en ont été approfondies avec le soin qu'eût exigé l'importance du sujet; le temps ne l'a pas permis. Mais, et c'est là l'essentiel, sur chaque question nous avons fait une déclaration de principes, absolument conforme aux idées de la démocratie la plus avancée.

Il est probable que les auteurs du programme n'espéraient pas davantage. En se bornant à une tâche plus restreinte, les congrès futurs pourront pousser plus loin les investigations et donner à chaque question les développements qu'elle comporte. En attendant, nous avons le droit d'être satisfaits de notre œuvre, puisque nous avons accompli tout ce qu'il était possible de faire.

Il est juste aussi d'ajouter que jamais l'égalité civile, politique, économique de la femme n'a été proclamée avec plus de spontanéité, avec plus de chaleur.

Avant de quitter Paris, cette cité si belle et si accueillante, où tout homme, à quelque nation qu'il appartienne, se sent à l'aise et comme chez lui, avant de dire adieu à cette grandiose Exposition, qui est l'expression collective, et la plus élevée, du génie scientifique et industriel de tous les peuples, ne croyez-vous pas avec moi, citoyens, que notre dernière parole doit être une solennelle protestation contre la guerre, la guerre, cet assassinat organisé en grand dans des vues purement dynastiques.

Il ne s'agit pas seulement ici d'un toast banal, d'un vœu platonique. Libres-Penseurs, je vous adjure de prendre, avant de vous séparer, l'engagement d'honneur d'organiser dans vos pays respectifs, par la presse, une sérieuse campagne de propagande pacifique.

Jugeant du présent par le passé, ne dites pas que c'est une utopie. Les temps sont changés; de jour en jour, l'opinion publique devient plus puissante contre les intérêts égoïstes. J'en prends à témoin cette grève de Londres qui, à l'étonnement du monde entier, vient de se terminer à l'avantage des travailleurs les plus humbles et jusqu'à présent les plus sacrifiés.

Prolétaires de tous les pays, songez bien à ceci : c'est dans le sang que la guerre noierait vos revendications les plus légitimes.

La fraternisation des peuples dans l'enceinte du Champ de Mars a créé un grand courant pacifique. A l'œuvre, Libres-Penseurs, pour le propager et le rendre irrésistible.

Citoyennes et Citoyens, je vous propose de boire à l'abolition de la guerre.

Ce discours est suivi de longs applaudissements.

On s'est librement fait inscrire et chacun obtient la parole selon l'ordre de son inscription.

— Le docteur *Wiet*, conseiller d'arrondissement, délégué de Reims :

« Je porte un toast à la Révolution française, qui a apporté au monde l'exemple de la révolte contre les tyrans; à la Révolution française, dont nous avons à continuer l'œuvre pour l'émancipation intégrale de l'humanité !

« A la Révolution française ! »

— Le citoyen Dr *Albert Regnard :*

« Je bois à l'émancipation des travailleurs du joug du capital et à l'émancipation de tous les hommes du joug de la superstition.

L'idée socialiste doit marcher de pair avec la Libre-Pensée. La question sociale ne sera jamais résolue en dehors de la question intellectuelle. Et par solution de la question sociale, j'entends la socialisation, au profit de tous, de tous les moyens de production.

La question intellectuelle se peut résoudre uniquement, non par l'école primaire, absolument insuffisante, — mais par la vraie Libre-Pensée, par la Philosophie matérialiste, seule capable de nous débarrasser de tous les mysticismes et de toutes les superstitions

Beaucoup reculent à l'idée d'une pareille philosophie, mal enseignée ou mal comprise, — représentée surtout comme incompatible avec tout idéal, avec tout dévouement, avec toute conception du beau et de la justice.

Mais comment ! Est-ce que ce n'est pas un poète, et un des plus grands de ce siècle, qui l'a proclamé :

The name of God
Has fenced around all crime with holiness !

« Le nom de Dieu a fait à tous les crimes un rempart de sainteté. »

Et le même Shelley n'a-t-il pas dit, en parlant du supplicié du Calvaire, tout en déplorant son supplice :

Thy neam I will not speak ;
It hath become a curre !

« Ton nom, je ne le dirai pas. Il est devenu synonyme de malédiction »

Est-ce que le plus grand poète de l'Allemagne n'est pas aussi un athée reconnu? — panthéiste, si vous le voulez, dans le sens Holbachien ou Spinoziste du mot, qui est alors synonyme de matérialiste ?

Et Shakespeare, l'Aryen incomparable, le plus grand de

tous, et si mal commenté chez nous ! Voyez ses héros : tous meurent libres, en hommes, depuis le tendre Roméo qui dit seulement : « *Thus, with a kiss, I dic,* » jusqu'à l'Oreste moderne, Hamlet qui, en expirant, se préoccupe seulement de léguer au fidèle Horatio le soin de sa mémoire.

Et notre Molière ! Et Lucrèce, Euripide, Phidias et tant d'autres ! La vérité est que les plus grands poètes comme les plus illustres penseurs ont été justement — en dépit de l'opinion routinière — des hommes affranchis de toute croyance à la religion et à la divinité.

Et, pour ce qui regarde la morale la plus sublime et le dévouement, — est-ce qu'ils croyaient à l'immortalité de l'âme ces Décius qui s'immolaient pour la patrie, ce Régulus qui, pour ne pas violer la foi jurée, retournait mourir dans les tourments ? Est-ce qu'il se souciait des récompenses de l'autre vie, ce Baudin qui, ne songeant qu'au salut du peuple, se faisait trouer le crâne sur une barricade ? Est-ce qu'enfin il n'était pas étranger à toute idée religieuse ou spiritualiste, ce Ferré qui, au moment de se livrer à ses bourreaux, traçait d'une main ferme ces mots : « Je meurs matérialiste comme j'ai vécu. » — Mais c'est ainsi que la mort vous fait entrer parfois dans l'immortalité, — la seule véritable et digne d'envie, — celle qui perpétue votre nom dans le souvenir des générations reconnaissantes ! »

On applaudit.

— Le citoyen *L. Furnemont*, délégué de Belgique :

« Je bois aussi à la très glorieuse Révolution qui, malgré tous les obstacles, grandit et rayonne sur le monde, aux vaillants qui l'ont accomplie. La Révolution française, c'est le réveil de la conscience humaine, le commencement de l'humanité nouvelle, et c'est lui rendre tout hommage et l'honorer particulièrement que de saluer en elle l'aurore de la Révolution universelle !

La Belgique et la France sont sœurs, et nous vénérons pieusement comme nos amis, ceux de vos morts que l'exil nous a légués.

« A la Révolution française ! »

— Le citoyen *E. Guimet*, fondateur du Musée Guimet, dit Musée des Religions :

« Je vous remercie, citoyennes et citoyens, d'avoir bien voulu visiter mon Musée avant son ouverture officielle. C'est déjà une sanction morale de mon œuvre. Je bois à la Libre-Pensée universelle et au triomphe de la liberté de conscience. »

Ce toast est vivement applaudi.

— Le citoyen *Marc Rosenfeld-Cotar*, délégué d'Alger :

« Je bois aux Libres-Penseurs de tous les pays qui se font représenter à la fête du Centenaire de la grande Révolution Cet événement historique a contribué à l'affranchissement politique de la plupart des peuples de l'Europe. Les principes proclamés ont fait le tour du monde; ils ont été partout victorieux tant que les Français s'en étaient faits les défenseurs en même temps que les propagateurs. Un arrêt s'est produit et la marche en avant en a été partout entravée. L'affranchissement intellectuel est loin d'avoir progressé comme la Révolution Française l'avait décrété. Il est donc à désirer que les Français reprennent la tradition de la grande idée, car il est certain que le triomphe ne nous sera assuré que le jour où les promoteurs se mettront eux-mêmes à la tête de la démocratie.

« Aux Français qui continueront l'œuvre d'affranchissement intégral de l'humanité. »

— Le citoyen *Daumas*, Conseiller municipal de Paris :

« Je bois aux Libres-Penseurs de tous les pays avec lesquels je suis heureux de me trouver en ce banquet. La ville de Paris, que j'ai l'honneur de représenter, est de cœur avec la Libre-Pensée; mais, en ces temps de faiblesses et de palinodies, l'on ne peut pas prévoir ce que l'avenir nous prépare. Pour moi, je suis prêt à *toutes les luttes* qui auront pour but l'affranchissement moral et matériel de tous les êtres humains. Je porte un toast au triomphe de la Libre-Pensée, et en même temps à la Révolution émancipatrice qui délivrera le monde de toutes les tyrannies. »

Ce toast très remarqué a été très applaudi.

— Le citoyen *A. de Maglia*, délégué espagnol :

« Je bois à la liberté et à l'indépendance des peuples. En Espagne, nous propageons surtout l'enseignement laïque. Dans ce but nous avons fondé nombre de journaux très répandus; nous propageons chez le peuple les principes de la Libre-Pensée. Nous ne bornons pas là nos espérances. L'enseignement prépare l'avenir; dans le présent, je bois encore à l'indépendance de l'Espagne ! »

— Le citoyen *Foote*, délégué anglais :

« Je porte un toast à Paris, à Paris, la ville généreuse et magnanime qui nous a si glorieusement reçus dans son Hôtel de Ville. Je remercie particulièrement le Conseil municipal d'avoir favorisé notre Congrès de la Libre-Pensée. Puisse son exemple être fécond, et que le Centenaire de la Révolution française amène dans le monde le triomphe de la Libre-Pensée ! »

— La citoyenne *Louise Barberousse*, Présidente de la Ligue de la protection des Femmes :

« Je salue les Libres-Penseurs qui, les premiers, à l'unanimité, admettent le droit civil et le droit politique des femmes. Je salue les Délégués étrangers qui, plus avancés que nous, joignent, à la Libre-Pensée, la Libre-Action. »

On applaudit.

— Le citoyen *J.-B. Schacre* :

« Au citoyen Emile Guimet, fondateur du Musée des Religions !

« Honneur à vous, grand Citoyen !

« Jusqu'à ce jour, l'histoire des religions était une science pour ainsi dire mystérieuse, abordable seulement aux privilégiés, dans des livres d'une lecture difficile pour le peuple.

« Il y a quelque vingt ans bientôt, poussé par le noble désir de mettre votre intelligence et votre fortune au service de la science, encouragé par votre premier voyage en Egypte, vous partiez pour l'extrême Orient, afin d'en étudier les théogonies et les cultes contemporains.

« Et vous êtes revenu avec des cargaisons d'idoles, de vases sacrés, de fétiches, de reliques, avec tout un cortège de statues, muettes — il est vrai — mais singulièrement éloquentes par les symboles et les attributs dont elles sont couvertes.

« Aujourd'hui, grâce à cette admirable collection, unique au monde ; grâce à votre généreuse donation, qui en a fait un Musée public, la science des religions est destinée à devenir une science populaire. Dorénavant le peuple pourra voir réunis, dans le palais que vous leur avez construit, les Olympes et les Panthéons de ces pays lointains. Il pourra comparer les légendes, les superstitions, les génies, les dieux et les demi-dieux de l'Orient avec ceux des civilisations occidentales.

« Alors, dans l'arrangement méthodique de cette faune du monde surnaturel, il comprendra la Genèse tout humaine des religions, leur parenté évidente avec les variantes produites par la différence des lieux, des temps, des climats, du milieu matériel et moral où elles sont nées. Dans les peintures de Félix Régamey, si pleines de sincérité et de couleur locale, il reconnaîtra les cérémonies de nos jours. Et quand, sortant de ces galeries, dont les hôtes bizarres l'auront fait sourire, il reverra dans nos églises les mêmes dieux sous d'autres costumes, symbolisant les mêmes dogmes et les mêmes fictions, ne sera-t-il pas tenté de leur dire : « Je vous reconnais, beaux masques ! » et de crier à nos hiérophantes, à nos thaumaturges modernes : « Quittez vos autels ! portez vos idoles au Musée Guimet, où leur place est marquée. Vos dieux n'existent pas ; c'est l'imagination de l'homme qui les a créés.

Assez de vains espoirs, assez de folles terreurs, nous n'avons plus peur de vos croquemitaines ! Charlatans, pliez bagage ; *è finita la commedia !* »

« Voilà la leçon de choses, voilà l'enseignement que les visiteurs emporteront de cette haute école de philosophie naturelle et de libre-pensée que vous avez fondée, citoyen Guimet, et que tous les pays civilisés voudront imiter. Cet enseignement par les yeux fera plus pour la vulgarisation de nos idées que des milliers de livres et que les plus savants discours.

« Merci pour le grand service que vous avez rendu à la science, à l'émancipation des esprits. Vous avez droit, dès maintenant, aux honneurs de la postérité, à côté des plus hardis pionniers du progrès ; car vous aurez avec eux hâté le jour de la Révélation naturelle, qui éteindra dans son rayonnement universel, et pour jamais, le fanatisme et les haines que les prêtres ont soufflés sur le monde !

« Au citoyen Guimet ! A la fin des religions ! A l'extermination de la pieuvre catholique, dont le ventre est à Rome et la bouche partout !

« Vive la Libre-Pensée ! »

— Le citoyen *E. Guimet* a répondu :

« Je suis fort touché de l'accueil que vous voulez bien me faire. Si j'ai pu rendre quelque service à l'étude des religions c'est surtout, je crois, parce que j'ai placé cette étude exclusivement sur le terrain documentaire.

Jusqu'à présent on a étudié les religions pour les attaquer ou pour les défendre, et, de parti-pris, on a toujours laissé de côté les faits qui pouvaient gêner ou contredire la démonstration. Nous, nous ne voulons rien prouver. Nous cherchons la vérité historique. C'est avec des documents indiscutables que nous constituons peu à peu l'histoire de la pensée humaine ; en allant moins vite, nous marchons plus sûrement et nous évitons les reculs. Je ne crois pas que nous ayons d'autres mérites que ceux-là, mais je vous sais gré de les avoir appréciés. »

— Le citoyen *E. Odin :*

« Je lève mon verre à toutes les victimes du cléricalisme et de la bourgeoisie, à tous ceux qui ont lutté et souffert pour l'émancipation, aux penseurs et aux socialistes de tous les pays qui propagent les idées de justice et de liberté, à tous les prolétaires qui cherchent à s'émanciper du joug du prêtre et du capital ; je bois au prochain triomphe des idées que nous défendons aujourd'hui, et qui conduiront à bref délai le vieux monde d'iniquités et de mensonge à la grande révolution, qui établira partout la liberté et la justice dans la République sociale et universelle »

— La citoyenne *Wilhelmi*, déléguée de groupes allemands :

« Je bois à tous les humains qu'affranchira la Révolution prochaine. Je bois aux femmes qui ont compris qu'il était temps de faire cause commune avec les hommes qui se révoltent. Les femmes doivent s'unir avec les hommes et non faire des groupes spéciaux qui demeurent faibles. Moi, femme, je veux la lutte des classes, non la lutte des sexes. »

En se reportant aux conclusions adoptées par le Congrès, on trouvera la pensée claire et complète de la citoyenne Wilhelmi, qui a soulevé par son toast et la netteté de son énergique diction des applaudissements unanimes.

— Le citoyen *E. Pasquier* :

« J'ai attendu mon tour de parole pour vous remercier, mes chers amis, du grand témoignage de sympathie que vous m'avez donné ainsi qu'à la citoyenne Pasquier et à notre jeune citoyenne Maria Vérone. Quel que soit l'avenir, je combattrai toujours pour la Libre-Pensée et la justice sociale. Je porte un toast à l'époque heureuse et peu éloignée où l'humanité, débarrassée tout entière de l'exploitation religieuse et de toute idée de Dieu, verra le triomphe définitif de la Libre-Pensée. »

Le toast du citoyen Pasquier est accueilli par de nombreux applaudissements.

Le citoyen *Odon de Buen*, professeur à l'Université de Barcelone, fait, en Espagnol, un discours que le citoyen *Daumas*, conseiller municipal, traduit immédiatement en français :

« L'orateur boit aux nations affranchies des prêtres et des rois, et il déclare que le pays d'Espagne n'est pas loin de son émancipation; car la Libre-Pensée qui, de l'autre côté des Pyrénées, bat en brèche le catholicisme séculaire, est chaque jour plus forte et sur le point de triompher de tous les obstacles ! »

— Le citoyen *Jules Allix* :

« On a parlé des proscrits français et de leur influence pour la propagande républicaine et socialiste. Qu'il me soit permis de nous féliciter, après les luttes, de ce que nous nous avons tous pu faire à ce titre. D'exil en exil, moi, qui vous parle, il m'a été donné souvent de m'unir aux efforts faits à l'Etranger pour la Libre-Pensée, en Angleterre et en Belgique. Pour la Belgique notamment, qui est ici si bien représentée, les *Affranchis* et les *Solidaires*, de Bruxelles, ont

été, par les enterrements civils organisés, l'origine réelle du mouvement de la Libre-Pensée. Ce mouvement s'est depuis répandu dans le monde entier. Nous y avons nous-même contribué, et je rappelle, avec plaisir, le souvenir du journal *la Tribune du Peuple* de Bruxelles, à laquelle notre excellent ami César de Paepe a grandement collaboré. Pour les proscrits français donc, que la Belgique a recueillis en frères, je ne pourrais assez redire que, si l'on a fait du monde entier leur patrie, ils en sont eux-mêmes honorés, car c'est par eux, et par leur propagande des idées de progrès, de justice, de science et de liberté, que cette patrie d'un jour leur devra de devenir, dans l'avenir, le monde heureux et solidaire de la patrie humanitaire universelle. (*On applaudit*).

« Que l'on ajoute, à la propagande républicaine, l'idée de la Justice pour les Femmes, et l'avenir est assuré.

« Je bois à la *République sociale!* »

— Le citoyen *A. Dumesnil*, délégué de Rouen :

« Je bois à l'émancipation de tous les peuples par la Libre-Pensée, au triomphe du Droit des Femmes, à la suppression des Eglises ! »

— Le citoyen *Wheeler*, délégué anglais :

« Je bois à l'écrasement de l'idée religieuse et de toutes les religions qui asservissent l'humanité. Vienne le triomphe de la Raison, pour qu'enfin l'homme puisse être libre ! La liberté seule peut fonder le bonheur humain sur la terre ! »

— Le citoyen *J. des Essarts*, délégué de Charleroi (Belgique) :

« Je porte un toast à l'Union des Peuples. Les peuples doivent s'unir pour réaliser les œuvres rêvées par les grands hommes de la Révolution française. — « L'Union fait la force », c'est la devise de la Belgique ; mais c'est la réalité de tous les peuples. De notre Congrès de la Libre-Pensée va sortir, nous l'espérons, l'union féconde, mais active, de tous les Libres-Penseurs du monde entier. Unissons-nous, Libres-Penseurs ; la Vérité, qui est notre force, triomphera par notre Union ! »

— Le citoyen *Cahen* porte un toast au citoyen *E. Odin*, qui consacre à la propagande tout le temps que lui laisse son travail, et qui a passé en prison une grande partie des dernières années pour avoir dit ou écrit ce que chacun pense.

Le citoyen *E. Odin* remercie le citoyen *Cahen* de cette marque de sympathie, mais il déclare qu'ayant fait ce

qu'il considérait comme utile à la cause, sa conscience lui donne la satisfaction du devoir accompli, sans qu'il croie pour cela mériter des remerciements.

— Le citoyen *E. Jaillet*, délégué de Gex (Ain) :

« Je serai bref ! Je bois à l'avenir de la Libre-Pensée, au triomphe de la République sociale et universelle, à la solidarité entre les Libres-Penseurs de tous pays, à la fraternité des peuples ! »

— La citoyenne *Jankowska* fait un discours sur l'émancipation des peuples :

« Il faut que l'on distingue, dit-elle, entre l'émancipation matérielle et l'émancipation morale. Il est toujours facile de s'émanciper moralement par la pensée et par l'instruction ; mais il n'en va pas de même de l'émancipation matérielle. Dans l'état actuel de la Pologne, nous ne pouvons guère faire que des vœux. Lutter pour l'affranchissement politique nous est matériellement impossible. Les mœurs, les lois, les habitudes de la Russie nous sont présentement contraires. Pour la lutte politique, nous devons attendre ; mais nous pouvons, en attendant, commencer la propagande internationale contre tous les tyrans ; et nous pouvons partout propager la Libre-Pensée.

« Je bois à l'émancipation matérielle des peuples. »

— Enfin, le citoyen *Van Peteghem*, de Belgique, porte le dernier toast. Il assure les amis de France, auxquels on doit la conquête des libertés politiques, qu'ils ont toutes les sympathies de leurs frères, les Libres-Penseurs de Belgique. Il croit être le fidèle interprète de tous en terminant par ce grand vœu : « A l'émancipation internationale des peuples ! »

On applaudit et le citoyen *A. Deluc* clot le banquet.

Les acclamations se succèdent : « Vive la Libre-Pensée ! Vive la République ! Vive Paris ! Vive la France ! Vive la République universelle ! »

Bien des convives prennent congé ; mais les danseuses et les danseurs sont pressés.

On a fait prestement disparaître les tables pendant qu'on se promène et que l'on cause dans les salons ; la musique parle et l'on danse.

Sans nulle attente, sans transition pour ainsi dire, on est en pleine fête joyeuse.

Les étrangers ne le cèdent pas à nos amis de province et de Paris.

Néanmoins, constatons que les délégués de province, avec ceux de Paris, ont été les infatigables jusqu'à...

Nous ne savons pas à quelle heure !

Cela dure sans doute encore... en souvenir.

— La *Commission du Congrès*, heureuse de constater le succès de notre Congrès universel de 1889 et de sa fête, fait remarquer ici, à l'adresse des Congrès futurs, que cette bonne fraternité finale aurait été de même, pour tous, bien agréable pendant le cours du Congrès.

Les délégués, venus de partout, fussent ainsi repartis, s'appréciant mieux, se connaissant réellement, et tout à fait amis.

La Commission du Congrès.

APRES LE CONGRÈS

I

Dispositions préliminaires. — Publication du Bulletin du Congrès.

Aussitôt après le Congrès, le Secrétaire général confia au citoyen *Jules Allix* tous les Mémoires et Rapports déposés au Congrès ainsi que tous les Rapports des Commissions, afin de les vérifier et de les classer selon les différentes Commissions où ils avaient dû figurer.

Ce travail préliminaire établi, tous les Mémoires furent replacés dans l'ordre même où ils avaient été déposés, et l'on put songer à réunir la Commission exécutive élue au Congrès.

D'autre part, les citoyens *A. de Okecki* et *E. Odin* s'étaient officieusement chargés de publier le *Bulletin du Congrès.*

Le travail de révision fait par le citoyen Jules Allix démontra l'existence de différents Rapports et Mémoires déposés directement pendant le Congrès, et qui par cela même ont été distribués aux différentes Commissions, sans que les secrétaires du Congrès en aient pris note.

L'ordre de notre publication du Livre du Congrès nous ayant fait publier à leur place (page 83) la liste des Mémoires déposés sur le bureau par le Secrétaire général, — au nombre

de 42, — nous devons ajouter ici, — à cette liste, — celle des Mémoires et Notes, réellement introduits au Congrès, dont on a négligé l'énonciation.

Cette liste est à joindre à celle qui finit page 86.

Liste complémentaire des Mémoires et Rapports déposés au Congrès.

42 *bis*. — Un Mémoire présenté par la Société de la Libre-Pensée de Garnay, « l'Avenir druidique », de Dreux (Eure), ainsi que les statuts de la Société. (9e C.)

43 Mémoire du citoyen Théodore Contreras, de Naples, en faveur de la Crémation. (Approuvé par la 7e Commission.)

44 Rapport fait et présenté par la Commission de la Libre-Pensée du Havre. (Distribué aux Commissions 1 et 2.)

45 Rapport du citoyen Gabarro, de Barcelone, contresigné citoyen Cilwa, sur la statistique cléricale d'Espagne. (8e Commission.)

46 Mémoire en espagnol, contenant une adresse aux organisateurs du Congrès et un aperçu de la Fédération espagnole, par le Comité fédéral espagnol. (Approuvé par la 9e Commission.)

47 Un Mémoire en espagnol, du citoyen Odon de Buen, professeur à l'Université de Barcelone, sur la statistique de la Libre-Pensée en Espagne. (9e Commission.)

48 Les statuts pour le service des infirmiers et infirmières laïques fonctionnant en Belgique, déposés par le citoyen Dr César de Paepe. (9e Commission.)

49 Le journal « La Raison », représentant à Bruxelles le mouvement de la Libre-Pensée belge et déposé par le citoyen L. Furnemont. (9e Commission.)

50 Les statuts du « Cercle des Soirées populaires rationalistes établi à Bruxelles, également déposés par le citoyen L. Furnemont. (9e Commission.)

50 *bis*. Les statuts de la « Fédération internationale des Libres-Penseurs », déposés au nom de la Fédération elle-même. (9e Commission.)

— Sous ce même numéro 50 *bis*, ont été comprises aussi différentes notes, qui ont été introduites directement au Congrès par leurs auteurs. Nous citons celles des citoyen et

citoyenne *J. Lemaître* et du citoyen *Vaudémont ;* puis, ne voulant rien oublier, nous mentionnons également une note de Mme *Astié de Valsayre*, au nom de la *Ligue des femmes socialistes*, contre les somnambules ; nous rappelons aussi les différentes circulaires d'annonces déposées au Congrès.

Les archives du Congrès ont enregistré tout avec la plus scrupuleuse fidélité.

— Nous constatons enfin le dépôt fait à la Commission du Congrès par le citoyen *A. de Maglia*, membre de la Commission, d'une protestation par lui faite, ayant pour but de faire savoir ainsi, à ses compatriotes, qu'on ne peut pas lui reprocher d'avoir négligé son mandat : « de renseigner le Congrès, selon sa conscience. »

Le travail confié au citoyen Jules Allix ayant été prêt le 1er octobre, le Secrétaire général, le citoyen *E. Pasquier*, convoqua la Commission exécutive du Congrès.

Celle-ci eut sa première réunion le 9 octobre suivant.

Dans l'intervalle avait eu lieu, sans que la Commission y prît part, la publication du *Bulletin du Congrès*.

La Commission du Congrès.

II

La Commission exécutive du Congrès, pour la Publication des travaux du Congrès et la Liquidation des comptes.

La Commission exécutive élue dans la séance de clôture du 20 septembre, pour la *Publication des travaux du Congrès* et la *Liquidation des comptes*, convoquée par les soins du Secrétaire général *E. Pasquier*, s'est réunie le 9 octobre 1889.

Dès sa première séance, on s'entendit pour le plan du travail à faire.

Il s'agissait de trois choses distinctes :

1° Exécuter les vœux formulés par le Congrès;
2° Publier le Livre du Congrès;
3° Régler les comptes;

Pour les vœux, deux étaient précis :

1° Une lettre à écrire au ministre compétent en vue de faire supprimer la croix religieuse du Panthéon;
2° Le vœu de réaliser la Fédération française de la Libre-Pensée.

Enfin, on ne devait pas non plus négliger les choses urgentes.

On prit naturellement connaissance de la situation de la caisse et les procès-verbaux constatent ce résumé :

Recettes du Congrès réalisées.....	2.887 45
Dépenses pour le Congrès.....	1.810 20
En caisse alors.....	1.077 25

C'est avec cette ressource que nous devons faire face à la publication du Livre.

On emploie plus d'un mois en combinaisons et recherches, — toutes faites dans le désir de faire le mieux possible avec le plus d'économie.

Mais, tout de suite, et c'est juste, au nom de la Commismission du Congrès, on a songé à adresser cette lettre :

« Messieurs les Conseillers municipaux,

« Au nom des Libres-Penseurs réunis en Congrès à Paris au mois de septembre dernier, salle des Chambres syndicales, 10, rue de Lancry, les membres de la Commission du Congrès ont l'honneur de vous adresser les remerciements du Congrès, pour l'appui moral et matériel que vous avez bien voulu lui donner, en votant une allocation de 1,500 francs pour cette œuvre d'émancipation.

« Avec votre concours, Messieurs, la Libre-Pensée a affirmé ses idées d'affranchissement de l'esprit humain; elle a fait connaître le but qu'elle poursuit : l'abolition de tous les préjugés, de toutes les superstitions, de toutes les croyances qui n'ont pas pour base la Raison et la Science.

« Voilà, Messieurs les Conseillers municipaux, l'œuvre à laquelle vous avez bien voulu coopérer en lui votant un subside. Nous vous prions de recevoir l'expression de notre vive sympathie et d'agréer aussi l'assurance de nos meilleurs sentiments ».

Pour le Congrès,

Le Secrétaire général,

E. Pasquier.

En même temps, le Secrétaire général du Congrès fit aussi parvenir cette lettre :

« A Monsieur le Ministre de la justice et des cultes,

« Monsieur le Ministre,

« J'ai l'honneur de vous faire savoir que les Libres-Penseurs, réunis en Congrès international, du 15 au 20 septembre dernier, hôtel des Chambres syndicales, 10, rue de Lancry, à Paris, ont, dans une de leurs séances, émis le vœu de voir disparaître la croix qui se trouve placée au sommet du Panthéon.

« Ils ont considéré que cet emblème religieux ne pouvait être admis sur un bâtiment civil, et dans lequel aucun culte n'est pratiqué. En outre, ce monument étant destiné à recevoir les restes des grands hommes qui se sont immortalisés par des services rendus au pays, sans qu'il soit tenu compte de

leurs croyances religieuses, cette croix est un attentat à la liberté de conscience.

« Dans l'espoir, Monsieur le Ministre, que vous voudrez prendre en considération le vœu émis par les membres du Congrès de la Libre-Pensée,

« J'ai l'honneur de vous prier d'agréer mes salutations empressées. »

Pour le Congrès et par ordre :

Le Secrétaire du Congrès,

E. Pasquier.

Enfin, dans l'une de ses séances, la Commission du Congrès, chargée de réaliser ses vœux, vota la publication de la Circulaire suivante, qui fut adressée à tous les groupes et adhérents individuels du Congrès :

COMMISSION EXÉCUTIVE

DU CONGRÈS UNIVERSEL INTERNATIONAL DES LIBRES-PENSEURS DE 1889

Circulaire aux Groupes de Libre-Pensée et aux Libres-Penseurs français

Paris, le 25 octobre 1889.

Citoyennes, citoyens,

En exécution de la décision votée par le Congrès universel international de la Libre-Pensée, tenu à Paris du 15 au 20 septembre dernier, la Commission chargée par le Congrès d'exécuter les vœux émis a l'honneur de vous informer que, pour la Fédération française de la Libre-Pensée, il a été reconnu qu'il y avait lieu de s'adresser à tous les groupes représentés au Congrès, ainsi qu'à toutes les Sociétés de la Libre-Pensée, afin de leur demander une adhésion ferme au projet en question.

L'organisation d'une vaste Fédération nationale étant dans le désir de tous les Libres-Penseurs, pour en faciliter le travail préparatoire, nous vous adressons ci-contre une formule d'adhésion, que nous vous prions de vouloir bien remplir et nous renvoyer le plus tôt possible.

Salut et solidarité.

Pour la Commission exécutive du Congrès :

Le Secrétaire-trésorier,

E. Pasquier.

P. S. — Nous désirons une prompte réponse, parce que l'organisation de la Fédération doit figurer dans le Livre des travaux du Congrès, qui sera prochainement publié.

Adresser les adhésions, communications et demandes de renseignements au citoyen E. Pasquier, 6, rue de Jarente, Paris.

D'autre part, dès sa première séance, la Commission du Congrès avait été surprise de la publication faite à la hâte du *Bulletin du Congrès*, d'autant plus que la précipitation qu'on y avait mise avait causé plus d'une erreur qu'il convenait de rectifier. Le Bulletin était même expédié ; sans cela, on eut pu le supprimer pour faire un nouveau tirage corrigé. La force des choses obligea à le conserver pour l'utiliser tel quel, mais en décidant que les procès-verbaux *corrigés* et *complétés* seraient à nouveau publiés dans le Livre du Congrès, comme étant seuls authentiques.

Cette décision ne se rapportait en rien à notre jeune Secrétaire, la citoyenne *Maria Vérone*, dont le travail si utile nous a permis de reconstituer le Congrès en entier.

Mais nous devions mentionner cette décision, qui explique de plus pourquoi, dans le Livre du Congrès, on trouvera les procès-verbaux reproduisant les séances après les séances elles-mêmes, ce qui peut apparaître comme un double emploi qui eût pu être évité, si la nécessité de republier les procès-verbaux n'avait pas été à l'avance reconnue.

C'est la seule observation que la Commission du Congrès ait à faire quant à la publication du Livre. Elle a voulu qu'il fût l'expression de la Vérité et n'a pas à dire les nombreuses réunions qu'elle a tenues. Pour en arriver à son œuvre, dont on a pourtant publié les premiers procès-verbaux, les difficultés n'ont pas manqué. Un procès-verbal final devra clore sa mission.

La Fédération française de la Libre-Pensée, par suite de la Circulaire ci-dessus, a été par elle établie, non sans peine ; mais elle fonctionne maintenant comme conséquence du Congrès lui-même ; nous devons donc en parler ainsi que de son *Bulletin mensuel de correspondance des Groupes* comme ayant été l'œuvre de la Commission du Congrès.

La Fédération elle-même, dans son Assemblée générale, a fondé le *Denier de la Libre-Pensée*, dont le vœu, sinon le titre, a été également formulé dans le Congrès.

Il ne reste plus ici, pour la Commission, qu'à faire le vœu que son travail ne soit pas trouvé trop indigne de l'honneur que le Congrès lui a fait en lui confiant *la publication de ses travaux*.

La Commission du Congrès.

III

La Fédération française de la Libre-Pensée. — Le Bulletin mensuel de correspondance des Groupes et Adhérents fédérés. — Le Denier de la Libre-Pensée.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE LA LIBRE-PENSÉE

Par suite de la Circulaire publiée par la Commission du Congrès, un grand nombre d'adhésions de Groupes et de Libres-Penseurs ayant répondu à son appel, la Fédération française de la Libre-Pensée s'est trouvée établie *de fait*.

Il fallait la constituer *en droit*.

Dans ce but, une Commission de cinq membres, prise dans le sein de la Commission du Congrès, et adhérents eux-mêmes à la Fédération française en projet, a été nommée à l'effet de préparer les statuts fondamentaux nécessaires pour organiser définitivement la Fédération projetée.

Ces cinq membres étaient : les citoyens *Emile Pasquier*, *Jules Allix*, *Gustave Vérone*, *Charles Beugnot* et la citoyenne *Louise Barberousse*.

Un projet de statuts établi par leurs soins fut adopté par la Commission du Congrès et proposé à la ratification et à l'acceptation des adhérents anciens et nouveaux.

Les statuts de l'association, enregistrés et publiés, se résument ainsi :

« ARTICLE PREMIER. — Il est fondé, à Paris, sous le titre de *Fédération française de la Libre-Pensée*, une association libre et volontaire de tous les groupes de Libre-Pensée constitués en France et dans ses colonies, ou a constituer par la

suite, ainsi que de toutes les sociétés républicaines ou socialistes, de tous titres et de tous buts favorables à la Libre-Pensée, et qui adhéreront à ses statuts et règlements.

« Cette association admet aussi les adhésions individuelles, sans distinction d'âge, de sexe ni de nationalité.

« ART. 2. — L'association a son siège social à Paris.

« ART. 3. — Cette association formera, outre la Fédération *générale nationale* de la France et de ses colonies, différentes sections ou Fédérations *régionales* ou mêmes *locales* et *spéciales*, selon les cas ou selon les groupes déjà constitués.

« Tous les groupes adhérents conservent leur autonomie.

« ART. 4. — Cette Fédération admet encore à titre d'affiliation ou de correspondance les adhésions libres et volontaires de tous les groupes de Libre-Pensée ou de titres divers et de tous les Libres-Penseurs de l'Étranger.

« ART. 5. — La Commission exécutive du Congrès s'étant attribué l'administration provisoire de la Fédération jusqu'à l'Assemblée générale (laquelle a eu lieu le 20 avril 1890), on dira plus loin comment l'administration définitive a été établie. Les fonctions administratives de tous les membres titulaires de la Fédération sont gratuites.

« ART. 6. — Tous les pouvoirs nécessaires sont donnés à la Commission administrative pour gérer et administrer, et notamment pour la publication du *Bulletin mensuel de correspondance entre les Groupes et adhérents fédérés*, établi pour être l'organe officiel de la Fédération.

« ART. 7. — Cet article dispose que la Fédération se réunira chaque année en Assemblée générale ordinaire, à Paris, en avril, et qu'elle pourra, s'il y a utilité, être aussi convoquée en Assemblée générale extraordinaire.

« ART. 8, 9 et 10. — Ces trois articles établissent les bases du *Bulletin mensuel de correspondance entre les Groupes et adhérents fédérés*, dont l'abonnement, fixé à 4 francs par an, est la seule condition pécuniaire de l'adhésion à la Fédération, laquelle ne demande, d'ailleurs, aucune autre cotisation à ses membres.

« On peut, de plus, s'abonner au *Bulletin mensuel de la Fédération*, à titre de simple abonné, sans être adhérent à la Fédération.

« ART. 11. — La caisse de la Fédération s'alimente par les dons et souscriptions volontaires ainsi que par les bénéfices des œuvres, conférences, publications ou autres, et, enfin,

par la souscription obligatoire du *Bulletin mensuel de correspondance entre les Groupes et adhérents fédérés*.

« ART. 12. — La Fédération française de la Libre-Pensée est adhérente à la Fédération internationale des Libres-Penseurs dont le siège fédéral est à Bruxelles.

« ART. 13 et dernier. — La Commission des cinq membres sus-nommés a été chargée de préparer les règlements nécessaires au bon fonctionnement de l'association. »

LE BULLETIN MENSUEL DE CORRESPONDANCE DES GROUPES ET ADHÉRENTS FÉDÉRÉS

Ces bases ayant été adoptées, publiées, ratifiées et acceptées comme la loi de la Fédération jusqu'à l'Assemblée générale, à convoquer en avril 1890, le *Bulletin mensuel de correspondance des Groupes et adhérents fédérés* fut fondé et son premier numéro date de janvier 1890.

Il a paru régulièrement depuis chaque mois.

On a vu déjà, par l'expérience, quels grands services ce simple Bulletin de correspondance est appelé à rendre à la Libre-Pensée. Il ne doit avoir aucune polémique, ne traiter d'aucune discussion scientifique ou philosophique, et n'être qu'un moyen de correspondance pour toute œuvre utile et bonne. Il a déjà puissamment servi et son importance ne peut que grandir au fur et à mesure des développements et des œuvres de la Fédération elle-même.

C'est par le *Bulletin mensuel de correspondance* qu'a été convoquée l'Assemblée générale du 20 avril 1890, laquelle a définitivement constitué la Fédération elle-même en établissant son administration définitive au lieu de l'administration provisoire de fondation.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE LA LIBRE-PENSÉE

Des discussions avaient eu lieu avant l'assemblée générale à l'occasion des statuts.

L'assemblée générale du 20 avril 1890 les a terminées en adoptant les résolutions suivantes :

« Les statuts sont adoptés en principe, sauf correction par la Commission nommée qui est chargée d'arrêter définitivement ces statuts sur les bases suivantes, votées par l'assemblée :

« Le siège social de la Fédération est fixé à Paris.

« La cotisation est facultative, mais l'abonnement au *Bulletin mensuel* est obligatoire.

« Les adhérents personnels sont acceptés; ils auront voix consultative, leurs votes seront recensés à part.

« Il faut faire partie d'un groupe pour être admis dans la Commission administrative.

« Les citoyennes peuvent faire partie de la Commission administrative.

« Les adhérents sont admis sans distinction de nationalité. Etant nommés par des Groupes français, ils pourront faire partie de la Commission administrative.

« La Fédération française reçoit les adhésions des Fédérations régionales, départementales, cantonales, etc.

« Tous les groupes adhérents sont autonomes.

« Il y aura deux réunions par an :

« L'Assemblée générale en avril.

« Le Congrès national en septembre.

« Les propositions de modifications aux statuts devront être présentées trois mois à l'avance pour être discutées au sein de la Commission administrative.

« La Commission administrative sera composée de quinze membres, dont trois formeront la Commission de contrôle.

« La Commission d'administration et la Commission de contrôle seront séparées,

« La Commission de contrôle n'aura que voix consultative dans la Commission d'administration.

« La Commission nommera ses fonctionnaires.

« Le Secrétaire et le Trésorier seront distincts.

« Le mandat de la Commission administrative est d'une année ; ses membres sont rééligibles. »

En résumé, les statuts établis ont été adoptés, sauf ce qui les peut modifier d'après les résolutions qui précèdent, et

l'Assemblée générale a pourvu, selon le texte de l'article 5, à l'administration définitive qui devait remplacer l'administration provisoire.

Les deux modifications à noter, sont : 1° Que l'Assemblée générale a admis qu'il pouvait y avoir des *cotisations facultatives* contrairement aux statuts qui ne supposaient que des dons facultatifs, et 2° que les adhérents individuels ne peuvent avoir que voix consultative, ce qui n'était pas prévu aux statuts.

Enfin, l'Assemblée générale a admis que les adhérents de nationalité étrangère peuvent faire partie de la Commission administrative.

D'après ces bases, la Commission administrative, élue dans l'Assemblée générale du 20 avril 1890, laquelle est immédiatement entrée en fonctions pour une année jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire, a été composée des quinze citoyens et citoyennes dont les noms suivent :

Citoyens : E. Pasquier,
C. Cilwa,
G. Vérone,
J.-B. Schacre,
Ch. Beugnot,
Bévalet,
Marc Cotar,
A. de Okecki,
E. Odin,
A. Lebey,
Dobelle,
Cordeau,
Roussel,
Citoyennes : Julie Pasquier,
Maria Chéliga-Loévy.

Parmi eux, les citoyens C. Bévalet, A. Lebey et Cordeau ont été désignés pour former la Commission de contrôle.

Depuis, le Bureau de la Commission administrative, par suite de la décision prise dans sa réunion du 14 mai 1890, rapportée par le *Bulletin mensuel* (n° 6, juin 1890) a été formé ainsi :

E. Pasquier, secrétaire-général, gérant du *Bulletin mensuel ;*
Marc Cotar, secrétaire-adjoint,
Julie Pasquier, trésorière,
Gustave Vérone, trésorier-adjoint.

Enfin, la Commission tout entière s'est subdivisée en trois Sous-Commissions dites de l'Administration, du *Bulletin mensuel*, et de la Propagande.

Une Commission spéciale a été établie pour le *Denier de la Libre-Pensée.*

Le Denier de la Libre-Pensée

Dans l'Assemblée générale du 20 avril 1890, sur la proposition faite par le citoyen *L. Borsendorff*, et appuyée par le citoyen *H. Mialhe*, la Fédération a voté, sous le nom du *Denier de la Libre-Pensée*, la fondation d'une Caisse centrale et spéciale de solidarité en vue des œuvres utiles au succès de la Libre-Pensée en France, dont le projet avait été publié par le *Bulletin mensuel.*

Contrairement au projet de statuts publié, la Fédération a admis que la cotisation du Denier devait être facultative et décidé que la Commission administrative de la Fédération sera chargée de la direction du Denier jusqu'à la prochaine Assemblée générale. Les citoyens *L. Borsendorff*, *H. Mialhe* et *Le Lubez* ont été adjoints à la Commission en ce qui concerne le *Denier de la Libre-Pensée*, et l'organisation du Denier, dont les premières souscriptions ont été alors constatées et reçues, a été renvoyée à la Commission administrative de la Fédération.

Cette Commission, dans sa séance du 14 mai 1890, statuant pour ce qui concerne le Denier, a nommé une Sous-Commission pour préparer son organisation et décidé que les fonds à recevoir pour le Denier seront versés à la caisse de la Fédération et placés au fur et à mesure, suivant le mode qui sera adopté ultérieurement.

Le compte du Denier sera absolument distinct du compte administratif de la Fédération.

Et, conformément au vote de l'Assemblée générale, la Commission administrative reste chargée de la direction du Denier.

La Commission spéciale du Denier est ainsi composée : citoyenne *Marya Chéliga-Loévy*, et les citoyens *Bévalet*, *A. de Okecki*, *L. Borsendorff* et *H. Mialhe.*

Le principe de la cotisation du Denier est une souscription permanente de 0 fr. 10 par mois, pour former par accumulation un fonds de caisse, d'après un projet de statuts proposé à l'Assemblée générale du 20 avril 1890, mais renvoyé à la Commission administrative de la Fédération.

Finalement, la caisse du Denier de la Libre-Pensée est en fonction ; elle reçoit toutes les souscriptions et tous les dons facultatifs, et, à l'heure où le Livre du Congrès est publié, son premier fonds de caisse, à déposer à la Banque de France ou à placer en rentes sur l'Etat, 3 0/0 perpétuel, existe.

Trois œuvres donc se trouvent maintenant établies comme ayant été la suite du Congrès universel des Libres-Penseurs de 1889 : *Le Livre de la publication de ses travaux*, *la Fédération française de la Libre-Pensée et son « Bulletin mensuel » de correspondance*, enfin le *Denier de la Libre-Pensée*.

Il ne reste plus à la Commission du Congrès qu'à faire des vœux pour leur succès.

La Commission du Congrès.

IV

Résumé des Congrès antérieurs

On a vu, à l'*Avant-Propos* sur les Congrès antérieurs, que la Commission exécutive avait décidé de rappeler toutes les Résolutions des Congrès de Libre-Pensée tenus depuis le premier, qui a eu lieu à Bruxelles en 1880, jusqu'à celui de Paris en 1889, et que cela devait faire le sujet d'une notice complémentaire des Vœux et des Résolutions de notre Congrès Universel de 1889. Nous désirions ainsi relier tous les Congrès passés, pour que les différents Congrès futurs, mieux renseignés, puissent être ainsi facilités et par suite plus féconds dans leurs conséquences.

Nous croyons, en effet, que l'œuvre faite par notre Congrès de 1889 marquera, pour la Libre-Pensée, une date importante.

Voici la liste des Congrès que nous avons cités dans l'*Avant-Propos :*

1880 — *Bruxelles.* — 1er Congrès international de la Libre-Pensée. — Fondation de la Fédération internationale des Libres-Penseurs. — Décision du Congrès de Paris pour 1881.

1881 — *Paris.* — Congrès international. — Décision du Congrès de Rome pour 1882. — Commission spéciale.

— *Londres.* — En même temps que celui de Paris, — Congrès international.

1882 — *Projet* non réussi du Congrès de Rome. — Commission blâmée en 1883.

— *Paris.* — Congrès d'explication des motifs de l'échec. Décision d'un Congrès universel pour Paris en 1883.

1883 — *Paris.* — Congrès dit universel. — Congrès décidé pour Paris en 1884.
1884 — *Paris.* — Congrès *universel.*
— *Lyon.* — Congrès national. — Il décide le Congrès anticlérical de Rome pour 1885.
1885 — *Rome.* — Congrès anticlérical, qu'on a voulu empêcher à Rome, mais qui s'y est réellement tenu sous la présidence du citoyen Andrea Costa.
— *Anvers.* — Congrès international. — Décision pour le Congrès de Londres en 1887.
1886 — *Lille.* — Projet de Congrès régional, qui n'a pas eu de suite.
1887 — *Londres.* — Congrès international — où l'on a décidé le Congrès international de Paris, en 1889, à l'occasion du Centenaire de 1789.
1888 — *Rome.* — Congrès dit de *Giordano Bruno*, empêché mais tenu dans des lieux voisins.
— *Oran.* — Congrès national.
15 juillet. — *Paris.* — Convocation de la Libre-Pensée de France et Préparation du Congrès universel international de 1889, pour le Centenaire de 1789.
— *Romilly-sur-Seine (Aube).* — Congrès régional.
1889 — *Paris.* — Congrès universel des Libres-Penseurs, international, lors de l'Exposition du Centenaire de 1789, — tenu du 15 au 20 septembre 1889, 10, rue de Lancry. On y a décidé le prochain *Congrès international* pour Madrid en 1891.

Nous ajoutons à cette liste, en vue du Congrès international à tenir à Madrid en 1891 :

1890 — *Barcelone (Espagne).* — Congrès pour favoriser l'enseignement laïque.
— *Jolimont (Belgique).* — Congrès national des Libres-Penseurs belges.

Nous ne pouvons pas indiquer tous les autres Congrès *nationaux*, *régionaux* ou même *locaux*, qui ont été nombreux, mais dont la liste nous est inconnue. Le citoyen César de Paepe, dans son discours à l'Hôtel de Ville, a parlé d'un Congrès international d'*Amsterdam*.

Grâce à l'activité que notre Congrès international de 1889 va vraisemblablement stimuler et à la direction nouvelle, régulière, que la Fédération française de la Libre-Pensée pourra donner, par son *Bulletin de correspondance*, à toutes

les bonnes volontés des Libres-Penseurs, nous espérons que les Congrès de Libre-Pensée vont encore se multiplier davantage, et, qu'après avoir établi l'unité dans les doctrines et s'être entendus sur les moyens d'action, les groupes prendront pour principal objectif de leur activité la réalisation de leur programme commun dans le domaine politique et social.

C'est donc, en vue des Congrès futurs eux-mêmes et pour faciliter à leurs organisateurs le travail utile des Préparations nécessaires, que la Commission exécutive du Congrès de 1889 aurait voulu pouvoir résumer et faire connaître brièvement tous les travaux des Congrès antérieurs, en rappelant simplement ou leurs programmes publiés ou leurs Résolutions adoptées.

On aurait eu de la sorte, avec le compte rendu fidèle du Congrès universel international de 1889, l'ensemble de tous les travaux effectués des Congrès antérieurs.

Intérêt rétrospectif pour les uns, — ceux qui les connaissent pour y avoir concouru ; intérêt d'étude pour les autres, — ceux qui en peuvent vouloir profiter, soit pour la propagande, soit pour en éviter les revers, mais surtout pour s'en inspirer, en faveur du succès final de la Libre-Pensée elle-même.

Mais l'exécution de ce résumé historique, qui eut été intéressant, exigerait plus de place que notre Livre n'en peut donner. Nous renvoyons alors aux différents Bulletins de la Libre-Pensée l'idée de ce résumé, pour laisser le temps de le faire complet.

Il faudrait, d'ailleurs, distinguer entre les résolutions des Congrès internationaux et celles des autres Congrès.

Le temps de la Commission et la place dont elle dispose dans le Livre sont maintenant comptés.

En y songeant, peut-être, si l'utilité de la publication des Mémoires et Rapports, que la Commission eut voulu reproduire *in extenso,* se présentait, cette étude historique se recommanderait comme une *Introduction* naturelle ; mais, la publication du *Livre du Congrès* établie, la Commission doit tous ses soins à l'œuvre de sa propagande en faveur de la Libre-Pensée elle-même.

La Commission du Congrès.

V

Comptabilité générale du Congrès

Nous avons publié, pages 22 à 25, la liste de toutes les souscriptions volontaires recueillies pour le Congrès. Le montant s'élevait, lors de cette publication, à la somme de	942 60
Il a été reçu depuis au même titre :	
De la Loge « Union et Bienfaisance » la somme de	5 »
De divers, ensemble, la somme de.	1 20
Et une offre du Comité fédéral de la *Fédération espagnole*, laquelle n'a pas été réalisée, non par le fait de cette Fédération, ce qui nous la fait signaler comme.	*mémoire*
Cela porte le montant des souscriptions volontaires faites pour le Congrès, à la somme de. .	948 80
A laquelle se joint le reçu de la subvention de 1,500 fr., votée en faveur du Congrès par le Conseil municipal de Paris, ci.	1.500 »
Ce qui porte le montant total des souscriptions à.	2.448 80

D'après le Rapport fait à la Commission du Congrès par le citoyen *G. Vérone*, l'un de ses membres, la comptabilité générale du Congrès s'établit ainsi qu'il suit :

Recettes et Actif

C'est d'abord la somme de 2,448 fr. 80, provenant des souscriptions ci-dessus constatées, ci.	2.448	80
A quoi il faut ajouter :		
Le produit de la vente du Questionnaire du Congrès, ci.	7	»
La collecte faite pour l'achat de la couronne en l'honneur des fédérés, soit.	37	»
Le montant des cartes placées pour le banquet et le bal du 20 septembre 1889, s'élevant à. . .	328	»
Et le produit de la vente de quelques *Bulletins du Congrès,* soit.	5	»
Ce qui porte le total général des recettes du Congrès à la somme de.	2.825	80
— A quoi, pour la situation de la caisse, à ce jour (30 juillet 1890), il convient d'ajouter la somme de 53 fr. 85, qui a été versée d'avance par différents groupes et souscripteurs pour le Livre du Congrès, ci.	53	85
D'où les recettes totales s'élèvent ainsi à. . .	2.879	65

— Mais il faut porter ici pour mémoire à l'*actif* le Livre même du Congrès, dont il conviendra de faire un compte distinct.

Dépenses et Passif

Les dépenses antérieures à l'ouverture du Congrès, et arrêtées au 15 septembre 1889, ont été constatées au rapport du secrétaire général publiées page 88, comme s'élevant à	869	30
Il a été depuis payé :		
Pour le banquet et le bal du 20 septembre 1889, chez Bonvalet, la somme de.	430	50
A reporter.....	1.299	80

Report.....	1.299 80
Pour l'achat d'exemplaires du *Bulletin municipal officiel* relatant la réception du Congrès par le Conseil municipal de Paris, la somme de . .	12 40
Pour l'impression du *Bulletin du Congrès* contenant la liste des adhérents et les procès-verbaux, soit	100 10
Pour frais de bureau et de correspondance, courses pendant le Congrès, couronne pour les fédérés, réceptions, éclairage, impression de lettres et papier au nom de la Commission, ensemble, la somme de.	437 70
Enfin, pour avance et acompte sur les frais du Livre à l'imprimerie Allemane, la somme de 800 fr., ci.	800 »
Cela porte les dépenses de la caisse à la somme totale de.	2.650 »

— Mais il faut porter pour mémoire au *passif* ce qui reste dû à l'imprimeur pour le Livre du Congrès.

BALANCE ET RÉSULTATS

Les recettes de la caisse étant.	2.879 65
Et les dépenses indiquées ci-dessus	2.650 »
Il reste en caisse à ce jour la différence. .	229 65

Paris, le 30 juillet 1890.

Certifié conforme :

Le Rapporteur,
G. VÉRONE.

La Trésorière,
JULIE PASQUIER.

Le Secrétaire général,
E. PASQUIER.

Ainsi, il y a la dette du complément de l'impression du Livre du Congrès, dont il faut maintenant rendre compte.

Le Livre du Congrès

La Commission du Congrès, pour la publication des travaux du Congrès, n'avait à sa disposition que la somme constatée à la première séance, le 9 octobre 1889, — soit 1,077 fr. 25.

Beaucoup de combinaisons furent étudiées, et par traité verbal fait avec le citoyen Allemane, imprimeur, la publication du Livre dans de bonnes conditions fut assurée, dès le commencement de l'impression, moyennant l'avance faite de 800 francs, et sauf compte et règlement à faire par la suite, le Livre devant être lui-même la garantie pour l'imprimeur du surplus à payer.

On ne savait pas au juste ce qu'il faudrait de feuilles pour le Livre et l'on ne voulait pas l'amoindrir.

Or, la somme de 229 fr. 65 en caisse, remise à l'imprimeur, il restera une fin de compte, que le placement du Livre doit garantir et couvrir.

Telle est la situation au moment où, le Livre du Congrès étant achevé pour le compte de la Commission, sa publication va être un fait accompli.

La Commission du Congrès rappelle, pour mémoire seulement, qu'une collecte faite au Banquet du 20 septembre 1889, en faveur des sinistrés d'Anvers, a produit la somme de 82 fr. 85, et que celle-ci a été immédiatement adressée au citoyen *N. Navez*, délégué d'Anvers.

La Commission du Congrès.

VI

Procès-verbal de la Séance de clôture des travaux de la Commission exécutive du Congrès, le mercredi 30 juillet 1890. — Résolution de la Commission.

L'an mil huit cent quatre-vingt-dix, le mercredi 30 juillet, à huit heures et demie du soir, rue de Jarente, 6, la Commission exécutive du Congrès, spécialement convoquée par lettre nominative et personnelle, s'est réunie avec l'ordre du jour : *Dernière séance de la Commission du Congrès. — Décision pour le Livre du Congrès. — Clôture des travaux de la Commission. — Urgence.*

Sont présents, les citoyens *E. Pasquier*, *Jules Allix*, *G. Vérone*, *C. Ciliva*, *J.-B. Schacre*, et les citoyennes *Louise Barberousse* et *Julie Pasquier*.

Se sont fait excuser, les citoyens *Marc Cotar* et *Ch. Beugnot*, ainsi que la citoyenne *Léonie Rouzade*.

Sont absents sans réponse, les citoyens *A. de Okecki*, *E. Odin* et la citoyenne *Marya Chéliga-Loévy*.

Le citoyen *E. Pasquier* dit que la Commission du Congrès a été convoquée dans la prévision de la clôture de ses travaux.

Le citoyen *Jules Allix* lit le texte des derniers chapitres du volume relatifs à la Fédération française de la Libre-Pensée, au résumé des Congrès antérieurs, et enfin à la Comptabilité générale du Congrès.

La Commission adopte la rédaction de ces chapitres.

On rappelle la décision antérieurement prise de finir le Livre par la publication du procès-verbal de cette dernière séance, ce qui est adopté à nouveau.

Pages	Lignes		
129	6	*Lire :*	a fait *au lieu de* avait.
132	29	—	engendra.
140	35	—	la morale.
142	36	—	Wirth *au lieu de* Werth.
174	5	—	comprendra.
175	3	—	Reims *au lieu de* Rennes.
180	6	—	succincte
192	23	—	imprégnés.
212	2	—	fut.
213	39	—	otages.
227	5	—	Walter May, *au lieu de* Mar.
245	7	—	pouvions.
247	35	—	universel *au lieu de* civil.
—	39	—	par *au lieu de* pas.
258	10	—	manifestations.
275	38	—	révélation *au lieu de* révolution
278	15	—	cause *au lieu de* causent
—	19	—	ce sont.
281	9	—	succinctement.
284	9	—	familiaires.
290	2	—	qu'approuver.
296	29	—	n° 10.
300	7	*Ajouter :*	qui.
—	33	*Lire :*	n° 30.
302	36	—	130,000.
326	12	—	du *au lieu de* des.
337	33	*Ajouter :*	Vote des conclusions *J. Lemaître* (p. 180).
355	1	*Lire :*	APRÈS.

BIBLIOGRAPHIE DU CONGRES

Ouvrages publiés :

CONGRÈS UNIVERSEL DES LIBRES-PENSEURS, tenu à Paris du 15 au 20 septembre 1889. — Compte rendu officiel de la Commission du Congrès, avec cette épigraphe : *Toutes les Religions sont immorales.* — 1 vol. grand in-8°. — E. Dentu, éditeur, libraire de la Société des gens de Lettres, 3, place de Valois (Palais-Royal), à Paris . . . 4 fr. »

DE L'ÉVOLUTION DISTINCTE DU POLYTHÉISME ET DU MONOTHÉISME, par Albert Regnard. — Mémoire déposé au Congrès par l'auteur. — Brochure grand in-8° chez l'auteur.

AVANT-PROJET D'UN CODE DES LOIS MORALES, par Jean-Paul Cée, fondé sur les principes démocratiques et socialistes et présenté au Congrès universel des Libres-Penseurs réunis à Paris en 1889. — 1 vol. in-8° . . . 1 fr. 50

APPEL AUX LIBRES-PENSEURS pour la *Fondation d'un Comité d'études morales* par Jean-Paul Cée. — Brochure in-8°, rue de Jarente, 6, à Paris. . . . 0 fr. 30

En préparation :

Une Brochure sur la LIBRE-PENSÉE, par L. Drevet, de Levallois-Perret. — Mémoire déposé au Congrès par l'auteur.

LES SEMAILLES, Contes pour les enfants, par E. Odin, recommandé par le Congrès.